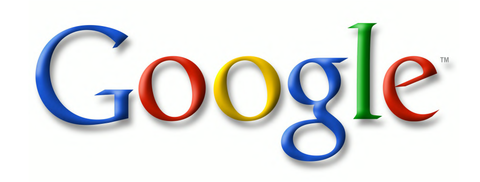
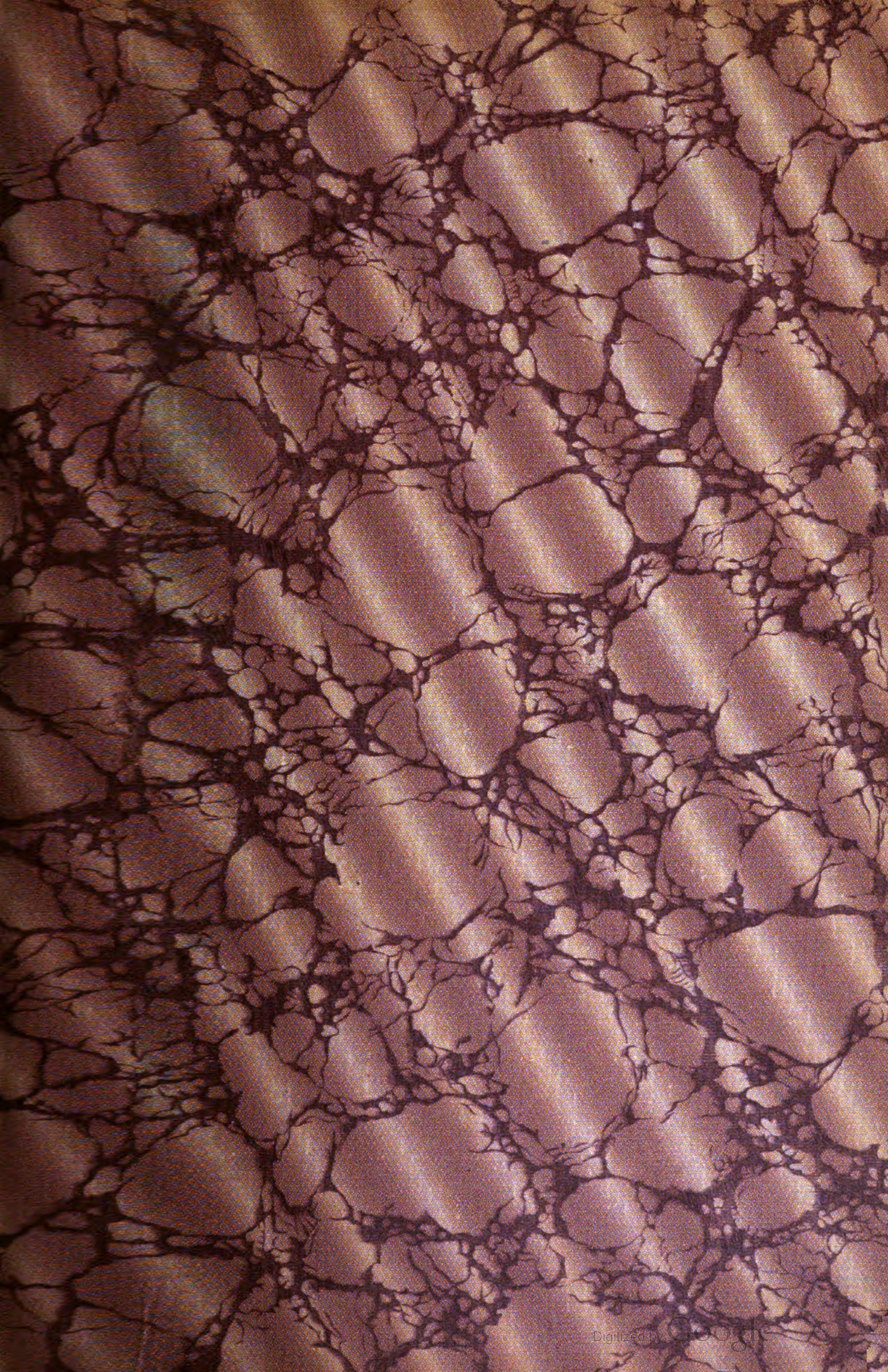

Google


B
638342


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ANNALES

DE L'EST ET DU NORD

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

Des Facultés des Lettres des Universités de Nancy et de Lille



TROISIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1907

SOMMAIRE

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e) — 5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY — 18, RUE DES GLACIS

1907

COMPTES RENDUS CRITIQUES

1° RÉGION EST

A) Livres et brochures analysés dans la présente livraison.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes.

2° RÉGION NORD

A) Livres et brochures analysés dans la présente livraison.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes.

Les prochains numéros contiendront :

Pour l'Est

P. BOYÉ. — La Liquidation de la cour de Stanislas.
JÉRÔME (Abbé). — Lettres inédites de l'abbé Grégoire.
L. STOUFF. — La Haute-Alsace à l'époque de Catherine de Bourgogne.
Rod. REUSS. — L'Instruction primaire dans le Bas-Rhin au moment de la Révolution (1789-1793).
L. DAVILLÉ. — Rosières de Chaudeney et l'histoire de Charles III.

Pour le Nord

Abbé H. DUBRULLE. — État du clergé dans la province de Reims au lendemain du grand schisme.
Ch. PETIT-DUTAILLIS et les élèves de la conférence d'histoire. — Documents sur les mœurs des Flamands au quinzième siècle.
F. LENNEL. — Un Essai d'arbitrage franco-anglais au seizième siècle.
E. BOUCHET. — Dunkerque sous la domination anglaise (1658-1662).
Ch. PETIT-DUTAILLIS. — Fragments inédits d'une chronique du règne de Philippe-Auguste.

Tous les ouvrages, brochures, revues, mémoires de sociétés savantes, etc., concernant l'histoire de l'Est et du Nord, adressés aux secrétaires du comité de rédaction, seront analysés dans les **Annales de l'Est et du Nord**. *Les comptes rendus qui n'ont pas trouvé place dans le présent numéro paraîtront dans les suivants.*

LE THÉATRE DES JÉSUITES ET DES AUGUSTINS

DANS LEURS COLLÈGES DE LILLE

DU XVI[e] AU XVIII[e] SIÈCLE

COLLÈGE DES JÉSUITES (1592-1765)

Vers la seconde moitié du seizième siècle, les spectacles scolaires avaient repris en France leur ancienne faveur. Les écoliers de Boncourt, de Beauvais, du Plessis, d'Harcourt jouaient des tragédies, des comédies et des farces où la morale, il est vrai, n'était pas toujours suffisamment respectée. Lorsque la compagnie de Jésus eut fondé ses nombreux collèges, elle comprit que ce genre de divertissement, sagement réglementé, pouvait offrir aux jeunes gens un plaisir délicat et honnête, susceptible de créer entre eux une noble émulation, mais qu'avant tout il y avait lieu d'épurer une littérature par trop grossière.

Les récréations littéraires devinrent de tradition dans ces établissements; on y composait et expliquait publiquement des emblèmes, tableaux et inscriptions, des énigmes, charades, logogriphes, anagrammes, rébus et « advineaux » [1].

1. Le P. Joseph Jouvency, dans son traité intitulé : *Ratio discendi et docendi*, dont la première édition est de 1692, et qui fut plus tard préconisé par Rollin et Voltaire, consacre un chapitre à l'énigme et au gryphe (p. 118-124 de l'édition de 1778).



D'un caractère plus pédagogique étaient les académies, où, sur un théâtre disposé à cet effet, et devant une assistance choisie, les élèves prononçaient des discours, soutenaient des thèses, faisaient des *prælectiones,* lisaient des poésies ou se livraient à des jeux d'esprit. Sous la rubrique *Privatæ scenæ,* le *Ratio studiorum* [1] prévoit même de courtes actions dramatiques, telles qu'églogues, scènes ou dialogues, sur un sujet donné, entre les élèves d'une même classe et représentés dans l'intérieur de l'école, sans aucun appareil scénique.

Dans les séances publiques, la présence des parents, de maîtres et de camarades, des magistrats et de la haute société de la ville, stimulait l'amour-propre des jeunes acteurs, à qui ces exercices donnaient, avec l'assurance du maintien, du geste et de la parole [2], l'élégance des manières, complément indispensable d'une bonne éducation.

La coutume des représentations théâtrales, le jour de la distribution des prix, devint générale dans les maisons dirigées par les religieux : « ... On y dresse chaque année, écrit Chappuzeau [3], de superbes théâtres pour des tragédies dans lesquelles, par un mélange ingénieux du sacré et du profane, toutes les passions sont poussées jusqu'au bout. » Et plus loin : « ... Les spectacles qui se donnent au collège sont très louables, c'est une feste publique qui sert de couronnement aux nobles travaux de toute une année et dans laquelle on distribue des prix à la jeunesse qui a fourni sa carrière avec honneur. Cela l'excite à y rentrer avec plus d'ardeur après un peu de relâche, cela lui donne une honneste hardiesse à paroître en public et à parler d'un ton

1. *Regulæ professoris rhetoricæ,* n° 19 : « Poterit interdum magister brevem aliquam actionem eclogæ scilicet, scenæ, dialogive, discipulis argumenti loco proponere : ut illa deinde in scola, distributis inter ipsos partibus, sine ullo tamen scenico ornatu exhibeatur quæ omnium optime conscripta sit. »

2. L'art de la déclamation occupe aussi plusieurs pages dans le *Ratio discendi et docendi.* L'auteur s'étend longuement (p. 74-85) sur la prononciation, la voix et le geste.

3. *Histoire du théâtre français* édition Monval. Paris, 1876, p. 27 à 29.

ferme et d'un geste libre, dans une chaire ou dans un barreau. »

Aussi l'art dramatique reçut-il chez les jésuites une grande impulsion et y prit-il un vigoureux essor. Les prescriptions du *Ratio studiorum* furent très souvent enfreintes. La comédie, en raison de son caractère burlesque, dut néanmoins céder le pas au drame religieux et à la tragédie sacrée, mais les écrivains de la compagnie surent l'adapter habilement, par la suite, à l'usage des collèges. Plus tard, on intercala, pendant les entr'actes des tragédies, des intermèdes de chant et de musique, des scènes pastorales; et enfin, pour se conformer au goût du jour, à la mode, les pères ne reculèrent pas devant l'adjonction de divertissements chorégraphiques. Le P. Menestrier avait tracé les règles du ballet pour la cour, le P. Le Jay fit de même pour le collège.

Le plus ancien ballet connu, d'après le P. C. de Rochemonteix ([1]), est celui qui fut dansé par les écoliers de La Flèche en 1680, pour le mariage du dauphin. On était plus avancé à Lille, si l'on peut s'en rapporter aux comptes de la ville ([2]). L'enseignement de la danse, qui était confié à des maîtres de musique, avait été accueilli avec faveur par les familles, car on considérait cet art comme nécessaire à des jeunes gens appelés à vivre dans le monde.

La mise en scène, les costumes, entraînaient de grosses dépenses qu'alimentait une caisse particulière administrée par le préfet des études. Mais il y avait toujours moyen de s'en tirer, à en croire Charles Sorel: « Jamais vous ne vîtes rien de si mal ordonné que notre théâtre. Pour représenter une fontaine, on avoit mis celle de la cuisine, sans la cacher de toile ni de branches, et l'on avoit attaché les arbres au

1. *Un Collège des jésuites aux dix-septième et dix-huitième siècles, le collège Henri IV à La Flèche*, 1889, t. IV, p. 149-213.

2. « A Estienne Duqardin, Jehan, Gorge et Pierre Le Rouge et Jehan Trippe, joueurs d'instrumens, seize livres pour eulx avoir, par quattre ou cinq jours, trouvez en la maison des peres de la sochieté de Jesus et y enseigne les enffans a danser, pour le faict du jeu que lesd. peres ont faict, le xxvie de febvrier seize cens quattre, exhiber lesd. enffans, ensemble aussi jouer de leurs instruments audit jeu » (Compte de 1604).

ciel, parmi les nues [1]...» Quant aux costumes, lorsque les rôles étaient confiés à des jeunes gens de famille aisée, celle-ci pouvait en faire les frais; au cas contraire, on avait recours au procédé que nous a dévoilé Baron, dans une scène de l'*Homme à bonnes fortunes* [2] où Moncade réclame à Pasquin son justaucorps qu'il ne peut lui apporter parce qu'il l'a mis en gage :

P. — J'ai répandu du suif dessus en voulant le nettoyer.
M. — Où est-il ?
P. — Je l'ai donné à dégraisser afin qu'il n'y parût plus.
M. — Va le chercher tout à l'heure.
P. — Monsieur, il ne sera pas accommodé.
M. — Apporte-le-moy en quel estat qu'il soit.
P. — Monsieur...
M. — Qu'y a-t-il encore ? Veux-tu marcher ?
P. — Monsieur, il faut vous dire la vérité; je l'ai presté pour une tragédie au collège.
M. — Mon juste-au-corps au collège ? à un enfant !
P. — Non, Monsieur, c'est un grand garçon beau, bien fait, comme vous, et qui fait le roi de la tragédie.
M. — Ah ! vraiment, je suis bien aise de savoir que tu prêtes mes hardes. Mais à l'heure qu'il est la tragédie est faite ; va le reprendre à l'instant même.

Sans doute, les jésuites de Lille n'eurent pas à employer ces expédients, quoique, lors de leur installation, ils aient été dépourvus d'un local suffisant [3]. Un mois après l'inauguration de leur collège, le 6 novembre 1592, ils offrirent au Magistrat, en témoignage de reconnaissance, une comédie

1. *La Vraie Histoire comique de Francion*, livre IV.

2. Acte IV, scène VIII.

3. Vers 1588, deux pères de la compagnie de Jésus avaient été envoyés à Lille pour aviser aux moyens d'y faire une fondation; ils furent hébergés quelque temps par le curé de Sainte-Catherine et prêchèrent dans son église. Mais les circonstances ne parurent point favorables à un établissement. Ils quittèrent Lille pour y revenir ensuite en plus grand nombre et s'y fixer, grâce à l'appui de l'évêque de Tournai et à l'intervention du doyen de Saint-Pierre. Le Magistrat les chargea d'enseigner la doctrine chrétienne dans l'école dominicale et, lorsqu'ils ouvrirent des classes d'humanités, il les érigea en collège en 1592 et leur accorda d'importants subsides (Voir Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 428 et 429).

avec intermèdes musicaux, qui fut jouée dans la halle échevinale (1).

L'année suivante, ils donnent, devant une assistance plus nombreuse, deux représentations, la première le jour des caresmaux (mardi gras), la seconde le 30 juin :

A pere Guillaume Hangouart, recteur du college de la sochieté de Jesus en ceste ville pour XVIII quennes de vin, pñtes par Messrs du magistrat aux peres de lad. sochieté pour l'exhibition d'une commedie par eulx faicte le premier jour de mars XV^c IIII^xx treize. LIX livres VIII s.

Aux cincq joueurs de hault bois de ceste ville la somme de quinze livres, ce quy est a chascun deulx trente pattars, a eulx accordez en recompense de ce quilz avoient jouez de leurs hault bois, tant dans la maison eschevinalle de ceste ville que *au corps de garde* le jour des caresmeaulx dernier lorsque les enffans et escolliers des peres de la sochieté de Jesus de ceste ville y auroient jouez quelque commedie... XV livres (2).

A quattre joueurs de hault bois de ceste ville pour avoir, le mercredi dernier jour de juing XV^c IIII^xx treize que lors les peres de la sochieté de Jesus feirent jouer par leurs enffans et escolliers, certaine commedie *en la court du Roy,* en ceste ville, la somme de VIII livres (3).

A pere Guillaume Hangouart, recteur du college de la sochieté de Jesus en ceste ville, pour XVIII quennes de vin ausdits peres, pñtes le XII juillet IIII^xx XIII, lorsquilz feirent la derniere fois jouer par leurs enffans estudians commedie... la somme de LIII livres (4).

Ainsi, à cette époque, les pères produisaient leurs élèves en place publique et ces spectacles étaient agrémentés d'intermèdes par des instrumentistes, joueurs sermentés de la ville.

Les 12 et 13 septembre 1594, la représentation eut lieu devant le peuple et fut suivie d'un souper offert aux échevins qui y assistèrent (5).

1. Compte de 1593, f°s 251 et 347.
2. Compte de 1593, f° 351. — Un corps de garde était installé au-dessus des nouvelles boucheries, sur la place du Marché ; il y subsista jusqu'à nos jours.
3. Compte de 1593, f° 358. — La Cour-du-Roi, ou palais de Rihour, est devenue l'hôtel de ville actuel.
4. Compte de 1593, f° 252 v°.
5. Compte de 1594, f° 189 v°.

A pere Guillaume Hangouart, recteur... pour xviii quennes de vin faisant xxvii lots a xxii patars le lot, pñtes auxdits peres par Mssrs de la Loy dudict Lille apres lexhibition de la commedie faicte au pœuple les xii et xiii septembre xvc iiiixx quatorze... lix l. viii s.

...Au mesme, pour xviii quennes... a l'advanchement du soupper auquel Messrs auroient iceulx estez invitez suivant lexhibition de la commedie ci-dessus mentionnée, lix l. viii s.

Les comptes des années suivantes font encore mention de spectacles donnés en diverses occasions, entre autres lors de la distribution des prix ([1]) qui avait lieu le jour de la Saint-Remi (1er octobre) :

Au P. Guillaume Hangouart, recteur... la somme de lix l viii s. pour xviii quennes de vin... pour lexhibition d'une comedie faicte le ii d'octobre xvc iiiixx quinze par les enffans frequentants les escolles ([2])...

Au mesme... pour lexhibition de certaine comedie faicte par la jœunesse frequentant lesdites escolles dudit college peu paravant la Saint-Remy de cest an iiiixx seize... liiii l. ([3]).

Le 26 octobre 1597, en l'honneur de l'entrée solennelle de l'archiduc Albert ([4]), représentation offerte au peuple, sur un théâtre installé dans la rue, près du collège.

A Guillaume Wacquié pour plusieurs desboursemens par luy faicts pour accommoder ung theatre pres la rue du Mollinel, pour y jouer une comedie par les escolliers des peres de la societé de Jésus.

A Louis de Troos, sergent à verghe, pour plusieurs desboursemens quil avoit faict et le commandement du theatre faict pres la maison des peres lorsque Son Alteze avoit faict son entrée ([5]).

L'archiduc Albert était accompagné de Philippe de Nassau, prince d'Orange, des comtes d'Arenberg, d'Aumale, de Bossu, de Berlaimont, de Bucquoi, et d'une suite nom-

1. Les prix étaient peu nombreux; ils consistaient surtout en livres offerts par des bienfaiteurs du collège et plus tard par le Magistrat.

2. Compte de 1595, f° 242.

3. Compte de 1596, f° 264.

4. « Le xxvie d'octobre, l'archiduc Albert d'Austrice, gouverneur des Pays-Bas, at faict son entrée dans la ville de Lille par la porte des Malades, accoustré en habit de cardinal et s'en alla le mesme jour à Courtrai » (Journal de Bocquet — Archives communales).

5. Compte de 1598.

breuse de grands seigneurs « et cependant qu'il passoit, raconte le chroniqueur [1], furent jouez deux jeux sur deux théatres par les escolliers des pères jésuites ; l'un des théatres faisoit le coin de la rue du Molinel, et l'autre faisoit le coin du marché ».

1598. — A M. le recteur du college... la somme de LXIV l. XVI s. p. pour XVIII quennes de vin... le XXIIe de septembre XV^c IIII^xx dix-huit, jour de lexhibition faicte par les escolliers au pœuple de ceste ville d'une comedie [2]...

A partir de 1599, l'argentier de la ville prend la peine de noter assez régulièrement le titre des pièces jouées. Mais, arrivé à 1618, il s'affranchit de ce soin et se borne, le plus souvent, à mentionner : « une action commedienne », « une action tragicque », « une histoire moralle », etc.

En 1599, le 22 février, on exhibe « au pœuple » l'***Histoire de l'Enfant prodigue;*** en 1600, une histoire morale ; en 1601, le ***Martyre de saint Jullien;*** le 2 mars « devant Messrs du Magistrat et autres principaulx bourgeois et manans », une comédie [3].

Le gouverneur de Lille assiste le 2 janvier 1602 à une représentation et le 18 février, jour des caresmaux, une comédie est jouée devant le peuple. Le jour de la distribution des prix de cette même année figure au programme l'***Histoire de Madame sainte Catherine*** et pour la première fois, le compte mentionne un subside supplémentaire affecté à des livres donnés en prix :

A pere Estienne Foucquet, procureur de la maison des peres de la société de Jesus, la somme de trente florins carolus, pour semblable somme que Messrs leur ont accorde pour paier le coust des livres par iceulx donnez et distribuez par forme de prix aux escolliers frequentans leur dict college et merite les premieres plaches ensuyvant lexhibition derniere de l'action touchant Madame saincte Catherine.

1. Chronique de Chavatte (Collection de M. le comte de Waziers).
2. Compte de 1598.
3. Comptes de 1599, f° 271 ; 1600, f° 270 ; 1601, f° 301.

Le ***Dialoghe de sainct Nicollas*** est joué en 1603, lors d'une solennité semblable ; de même, en 1607, la ***Vie de Pierre l'aumosnier ;*** en 1608, la ***Vie et action de l'empereur Théodose ;*** en 1609, la ***Vie de sainct Stanislas, evesque de Cracovie ;*** en 1610, la ***Vie et le martyre de Monseigneur sainct Thomas;*** en 1611, la ***Sortie d'Égypte des enffans d'Israel*** (1).

Le 10 octobre de cette année, les pères jésuites, dont l'enseignement avait acquis une renommée considérable, ouvraient leur nouveau collège construit sur un vaste terrain donné par la ville, provenant de l'ancien fief de Beaufremez annexé dans l'enceinte (2). Le chroniqueur Chavatte note que « le lundi 10 octobre 1611, fut tenue pour la première fois de jamais escolle pour les estudians dans la nouvelle maison des pères de la société de Jésus ».

Un local pour l'installation d'un théâtre, dont la ville devait supporter les frais (3), avait été prévu dans les plans. Le public prenait place sur des bancs, — peut-être ceux de l'école; aussi les échevins douillets avaient-ils soin d'assurer leurs aises, pendant ces longues séances, en faisant apporter, par les valets de la ville, fauteuils et « cuissins » (4).

1. Voir ces différents comptes au chapitre de la dépense commune.

2. Le gouverneur, Jean de Robles, en avait posé la première pierre le 22 mai 1606. « La façade, dit Buzelin, est longue de 300 pieds, elle a trois portes : celle de droite donne accès au *gymnasium*, où se trouve une cour de 100 pieds de côté. Au rez-de-chaussée sont les salles où les élèves se forment à la science et à la piété, au-dessus se trouve une longue salle consacrée aux exercices de la scolastique... » C'est là que se donnaient les représentations théâtrales. Dans la nuit du 8 octobre 1740, un incendie endommagea gravement diverses parties de l'édifice; l'église, le clocher et le carillon, deux classes et la chambre du père préfet furent détruits. Le Magistrat accorda 300 florins de gratification à titre de dédommagement. — Quand les jésuites quittèrent leur collège en 1765, ils furent remplacés par des prêtres séculiers subventionnés par la ville; l'établissement, transformé partiellement en hôpital militaire, vers 1776, est entièrement affecté à ce service depuis 1781.

3. « A Mathelin Le Febvre, Jean Deflandre, George Le Zieppe et Daniel Le Febvre carpentiers, pour avoir... faict et deffaict les theatres aux peres jesuittes, chacun ung jour a 30 fl. par jour... 30 livres » (Compte de 1620, 18 septembre).

4. « A Jacques Le Cat, serviteur de Messieurs, 19 livres 18 sols parisis, pour pareille somme qu'il at desboursee pour avoir faict mener les chayeres et cuissins affin dasseoir Mrs du Magistrat aux actions des escolliers des RR. PP. Jesuistes et Augustins » (Comptes de 1645 à 1650)

En 1612, les écoliers jouent l'***Histoire de sainct*** (*sic*) ***Jullien l'appostast, empereur ;*** en 1613, le ***Grand Constantin, empereur ;*** en 1614, la ***Présomption du roy David et son fils Absalon ;*** en 1616, l'***Histoire du prince Lyedricq*** et, en 1618, la ***Recouvrance de la saincte vraie Croix et l'empereur Haraclin*** (Héraclius).

Pendant très longtemps, les écoliers des jésuites eurent une place marquée dans les cortèges religieux, marches historiques ou réceptions solennelles; tantôt, ils s'y montraient porteurs d'écussons avec emblèmes, chronogrammes, inscriptions prouvant ainsi leur érudition; tantôt richement costumés, ils formaient des groupes et des scènes de l'histoire ancienne ou sacrée. Souvent encore, ils débitaient devant de hauts personnages des poésies composées par eux, depuis le sonnet jusqu'à l'ode. Ils présentent à l'évêque de Tournai, en 1616, lors de son entrée à Lille, un *Sommaire des vertus épiscopales* (1); le 21 avril 1622, à l'occasion des fêtes pour célébrer la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, ils représentent sur un théâtre élevé dans la rue, près de leur collège, une comédie le matin et une tragédie l'après-midi (2). Pour honorer la présence du nouveau gouverneur, le comte d'Isenghien, qui venait de faire son entrée solennelle à Lille, ils donnent une comédie, le 1er mai 1624. Enfin, les cortèges de la grande procession en 1665, 1666, 1679 et 1688, plus particulièrement encore celui organisé lors des prémices de l'électeur de Cologne, Joseph Clément, en janvier 1707, ont marqué parmi les plus riches et les plus brillants qui eussent parcouru jusqu'alors les rues de la ville (3).

1. *Sommaire de la représentation des Vertus épiscopales, tirées des épitres de S. Paul aux SS. Évêques Timothée et Tite, dressé pour l'accueil de Mgr le très illustre et reverendissime evesque de Tournay messire Maximilien de Gand à Vilain, par la jœunesse des escoles de la compagnie de Jésus.* A Lille, impr. De Rache, 1616. 2 ff in-4 (Collection Quarré-Reybourbon, Lille).

2. Chronique de Chavatte.

3. ***Relation de ce qui s'est passé à la cérémonie de la première messe de S. A. S. E. de Cologne.*** Lille, Fiévet et Danel, 1707 (Collection Quarré-Reybourbon, Lille).

Le théâtre des jésuites forme une œuvre littéraire considérable. Indépendamment des pièces, constituant une sorte de répertoire classique, des pères Causson et Petau (1583-1651), Cellot (1588-1653), De La Rue (1643-1725), Le Jay (1657-1734), Du Cerceau (1670-1732), Porée, le Racine latin (1685-1761), d'autres très nombreuses, écrites par des régents de collège indifférents à la gloire littéraire, sont restées anonymes et manuscrites; elles ont disparu sans laisser d'autre trace que les programmes de séances.

En ce qui touche particulièrement les jésuites de Lille, les rares imprimés de leur théâtre parvenus jusqu'à nous sont, pour la plupart, des « argumens », comptes rendus sommaires de la pièce; les uns avec analyses acte par acte, scène par scène, les autres avec l'explication des ballets, intermèdes, entrées ou divertissements, les paroles des airs chantés, l'énumération des rôles et les noms des acteurs. Ces feuilles volantes, dont la destinée n'était pas de survivre aux réunions où on les distribuait, sont devenues excessivement rares. J'en ai trouvé relativement peu dans les bibliothèques particulières et publiques que j'ai pu visiter.

Le fonds Goethals-Vercruysse, à la bibliothèque de Courtrai, possède quatre recueils de pièces, dont beaucoup revêtues de dédicaces et d'envois d'auteur, qui ont été jouées dans les collèges de Lille, Cassel, Dunkerque, Menin, Courtrai, Ypres, Gand, Bruges, Audenarde, Ruremonde, Malines, Bruxelles et Anvers [1]. Grâce à l'obligeance de M. le baron Joseph Béthune, j'ai pu compulser à mon aise ces divers volumes qui n'étaient pas encore inventoriés. Malheureusement, mes explorations dans les autres dépôts de Belgique, Ypres, Tournai, Gand et Bruxelles, n'ont pas été aussi fructueuses, de sorte que la bibliographie qui va suivre est for-

1. Quelques-uns de ces livrets ont été imprimés à Lille. Outre ceux qu'on trouvera plus loin, j'ai noté des tragédies jouées au collège Saint-Jean-Baptiste à Menin, *Jephté* (29 août 1729) et *Crispe* (28 et 29 avril 1731), qui portent la marque et le nom d'imprimeur de J.-B. Henry.

cément incomplète, malgré l'appoint fourni par l'excellent travail du P. Sommervogel [1] et l'aide que j'ai trouvée dans un de ses collaborateurs qui m'a communiqué ses notes. Telle qu'elle est cependant, cette énumération pourra servir de base à un travail plus étendu, plus détaillé et, je dois le répéter, plus complet que celui-ci.

Le premier en date des livrets imprimés est de 1626, le dernier de 1762, soit, pour une période de plus d'un siècle, une trentaine de pièces; c'est un faible butin.

La Vie admirable de saint Antoine, abbé et père d'une infinité tant de moines que d'autres serviteurs de Dieu. Dédié par le collège de la compagnie de Jésus à Messieurs les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille. Qui sera représenté par la jeunesse dudit collège le 3 septembre 1626 à 2 heures précisément. Lille, P. de Rache, 1626. In-4°, 8 pages (Sommervogel).

Cette œuvre a été fréquemment jouée.

L'Antechrist, tragédie dédiée à Messeigneurs les rewart, mayeur, échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille, par la munificence desquels les prix seront distribués. Représentée par les escoliers du collège des pères de la compagnie de Jésus à Lille, le 12 septembre 1641, sur les 2 heures après midi. A Lille, de l'imprimerie de Pierre de Rache, à la Bible d'Or, 1641. In-4°, 8 pages. (Bibliothèque de Courtrai fonds Goethals-Vercruysse, et Lille, collection Quarré-Reybourbon).

Le Triomphe de la Vérité ou saint Eugène de Cartage, comédie dédiée à l'illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur François de Gand à Villain, baron de Rassenghien, évêque de Tournay... Représentée par la jeunesse du collège de la compagnie de Jésus à Lille, le 1er d'août 1648, à 2 heures après midi... A Lille, Vve de Rache, 1648. In-4°, 8 pages (Sommervogel).

Diogène le Cynique cherchant un homme. Dédié à MMrs... par la libéralité desquels les prix seront distribués. Représenté... le 13 septembre 1650, sur les 2 h... Lille, Ign. et Nicolas de Rache, 1650 (*L'Artiste,* n° 12, 25 août 1850).

1. *Bibliothèque de la compagnie de Jésus,* nouvelle édition, Bibliographie, tomes I à X. Bruxelles et Paris, 1890-1900.

Le Phœnix mourant au milieu des flammes. Le père Charles Spinola, de la compagnie de Jésus, martyrisé à petit feu près de Nangasaki au Japon. Tragédie dédiée à S. E. Mgr Philippe-Auguste-Charles Spinola, comte de Bruay, baron d'Andre, etc., par les écoliers du collège de la compagnie de Jésus de Lille, le 26 de novembre 1655 à 2 heures après midi, le 27 à 1 heure après midi. A Lille, Ign. et N. de Rache, 1655. In-4°, 12 pages (Sommervogel).

L'avant-jeu, balets et intermèdes de la tragédie du ***Phœnix,*** mis en détail, représenté en faveur de la très ancienne et très illustre maison de Spinola. Lille, Ign. et N. de Rache, 1655. In-4°, 8 pages (Sommervogel).

La Paix et Réconciliation des deux illustres frères Iaromire et Uldaric, souverains de Bohême. Dédié à MMgrs les rewart... par la libéralité desquels... Représenté par les écoliers du collège de la compagnie de Jésus à Lille, le 10 septembre 1659, sur les 2 heures après midi. Lille, Ign. et N. de Rache, 1659. In-4°, 8 pages (Bibl. de Courtrai, fonds Goethaels-Vercruysse, et Lille, collection Quarré-Reybourbon).

Les acteurs étaient choisis parmi les élèves des différentes sections des classes d'humanités : grammairiens, syntaxiens, rhétoriciens, poètes, figuristiens. Leur nom était inscrit en regard du rôle, en tête de l'argument; la pièce de ***la Paix et Réconciliation*** en contient trois pages sur deux colonnes, en caractères très serrés.

Voici les noms des acteurs classés par section et qui, sauf indication contraire, sont tous lillois :

Grammairiens. — Ph.-Ch. Spinola, baron d'Andre[1] [Bruxellois], Martin Janssens, Antoine Coste, Gille de le Sauch, Nicolas et J. Le Grand, Gille Willemin, P.-A. du Pont, Jean Granville.

Syntaxiens. — Fr. Cardon, J.-Ant. Coste, J.-Simon de Rosendal, L.-Ph. de Haynin [du Mesnil], Ant. Boussemart, Fr. Deserin, Christ. Locart.

Rhétoriciens. — Antoine Bruneau, Michel Beauventre, Gille Cambier [2], Jean Le Cocq.

1. Fils du comte de Bruay, gouverneur de Lille jusqu'à la capitulation du 28 août 1667.

2. Auteur d'un recueil de poésies latines : *Ægidii Cambier, societate Jesu, carmina.* Douai, 1697.

Poëtes. — Louis VAN DER HAER, Michel CARDON, J.-B. MASQUELIER, Jacques VRANX, Jean BOUSSEMART, Jacques FEBVRIER, Nic. BOURSETTE [d'Haveluy], Michel DU BOIS.

Figuristiens. — Ant.-Alb. DE KESSEL, J.-B.-Eustache DU BOIS, J.-Ch. MARISSAL, H.-V. NERTINGE, J. PARENT, Gilles DE WILLENCOURT, Jacques BROMONT, Guillaume DE VILLERS, J.-F. LEPLAT.

Cette pièce comportait en outre soixante-huit figurants, princes, pages, soldats, etc. Chaque acte, séparé par un « entrejeu », est analysé, scène par scène, dans l'argument.

Le Libertin désespéré secouru par sainte Gertrude et le Diable pendu en sa place, représenté le 4 février 1660, à 2 heures après midi. Lille, Ign. et N. de Rache, 1660. In-4°, 8 pages (Bibl. de Courtrai, fonds Goethals-Vercruysse, et Lille, collection Quarré-Reybourbon).

Sosias, comédie représentée par les grammairiens du collège de la compagnie de Jésus à Lille, le 31 juillet 1686 (Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, ms. 4041-43).

Don François, roy de Bungo, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 7 septembre 1690, à 2 h. après midi, pour les dames seulement, et le 9, pour les messieurs, à la même heure. A Lille, de l'impr. J.-B. de Moitemont. In-4°, 7 pages (Sommervogel).

Azarias, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 7 septembre 1694 à 2 heures après midi, pour les dames seulement, et le 9, pour les messieurs, à la même heure. A Lille, de l'impr. J.-B. de Moitemont. In-4°, 8 pages (Notes du P. Watrigant).

Le sujet de la pièce est tiré du 4e livre des Rois; les cinq actes, comme d'habitude, étaient coupés par des intermèdes de danse et de chant. Il y avait deux rôles de femme, Athalie et Amasie, joués par des garçons.

Parmi les noms d'acteurs lillois :

Joseph HERRENG [1], François CUVELIER, Toussaint QUECQ, François DE LANNOY D'ESPRETS, Dominique CORDONNIER, Paul DE SAVIGNAN.

1. Devint trésorier général des finances et grand voyer de la généralité de Lille.

Cyrus le Grand, tragédie dédiée à S. A. S. Électorale Joseph Clément, archevêque de Cologne, etc., par les rewart, mayeur, échevins, conseil... Représentée le... septembre 1705, à 1 heure et demie, pour les dames, et le..., pour Son Altesse et messieurs du Magistrat. A Lille, de l'impr. J.-B. de Moitemont, 1706 (Notes du P. Watrigant).

Le sujet est tiré des histoires d'Hérodote (livre I) [1]; les cinq actes étaient entremêlés de divertissements et d'un intermède comique, avec deux chœurs.

Dix acteurs, tous lillois, pour la tragédie, quatre pour le prologue, onze autres pour l'intermède; cinq élèves chantaient.

Tiridate, tragédie représentée... le 3 février à 1 heure et demie après midi. A Lille, chez la veuve J.-B. de Moitemont, à la Bible d'Or couronnée, rue Neuve, 1717 (2) [Notes du P. Watrigant].

La Clémence de Cyrus, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 4 septembre 1717, à 2 heures après midi, pour les dames seulement, et le 6, pour les messieurs, à la même heure. A Lille, chez la veuve Moitemont..., s. d. In-4°, 4 pages (*Souvenirs religieux de Lille et de la région*, 1891, p. 31).

Judas le Macchabée, tragédie représentée par... le 19 février, à 1 heure et demie après midi. Lille, chez la veuve de Moitemont... 1721. In-4°, 4 pages (Sommervogel).

Jonathas le Macchabée, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée le 4 septembre 1724, à 1 heure et demie après midi, pour les dames seulement, et le 5, pour les messieurs, à la même heure. A Lille, chez la veuve de Moitemont, etc. In-4°, 8 pages (Biblioth. de Douai).

Benjamin dans les fers, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 2 septembre 1726, à 1 heure et demie pour les dames, et le 4, à la même heure, pour les messieurs. Lille, veuve de Moitemont. In-4°, 4 pages (*Souvenirs religieux,* 1891, p. 30).

1. Le P. De la Rue a écrit en latin une tragédie sur le même sujet et sous le même titre; elle fut jouée au collège Louis-le-Grand le 8 février 1679.

2. L'auteur, d'après le P. Sommervogel, serait le P. Ch. Wastelain, mort à Lille où il enseigna pendant vingt ans les jeunes scolastiques. Sa tragédie avait été jouée au collège de Tournai, on y avait intercalé un ballet et des intermèdes. Une pièce du même titre, ayant pour auteur le P. De la Sante, fut représentée au collège Louis-le-Grand le 4 août 1723.

Cantate sur l'heureuse naissance du Dauphin... qui sera chantée à la tragédie du collège de la compagnie de Jésus les 6 et 7 septembre 1729. La musique est de M. de Croix de Letourserie. Lille, veuve de Moitemont, 1729. In-4° (Notes du P. Watrigant).

Celse, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 4 de septembre 1730, à 1 heure et demie après midi, pour les dames seulement, et le 5, pour les messieurs, à la même heure. — A la suite : ***Le Sçavant imaginaire,*** comédie. Lille, chez J.-B. de Moitemont. In-4°, 8 pages (Bibl. de Courtrai, fonds Goethals-Vercruysse).

Parmi les acteurs chantants et dansants, j'ai relevé les noms de :

Pierre-Joseph BOUCHER (1), poète; Aimé FEUTRY (2), figuristien; Antoine-Louis CARDON DE BEAUFREMEZ, syntaxien; Jacques-Fr.-Joseph CAPRON, rhétoricien; Alex.-J.-André JACQUEMART, poète; L.-Fr.-Eug. PONCHEL, grammairien; J.-B.-Ch. HENDRICQ, figuristien; P.-P. LACHEZ, rhétoricien; Clém.-Séraph. D'HESPEL DE FREMICOURT, syntaxien; L.-J. DESFONTAINES, rhétoricien : Fr.-Ign. DUCHATEAU DELEVILLE, figuristien; etc.

Sigeric (3), tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 4 septembre 1736, à 1 heure et demie, pour les dames, et le 5, pour les messieurs. — A la suite : ***Le Défiant,*** comédie (*Souvenirs religieux,* 1891, p. 30).

Zacharie, fils de Joïada, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 3 de septembre 1740, à 1 heure et demie après midy, pour les dames, et le 5, pour les messieurs, à la même heure. — A la suite : ***Le Querelleur,*** comédie. Lille, chez J.-B. de Moitemont... In-4°, 8 pages (Bibl. de Lille, fonds Godefroy).

1. Boucher (Pierre-Joseph), né à Lille le 25 mai 1715, entra dans la carrière médicale. Reçu docteur à Douai en 1735, il vint s'établir dans sa ville natale où il fut successivement nommé professeur d'anatomie et de chirurgie, puis doyen du collège de médecine. Correspondant de l'Académie des sciences, il devint un des praticiens les plus célèbres de son temps et publia de nombreux travaux. Boucher mourut à Lille le 22 juin 1792.

2. Feutry (Aimé-Ambroise-Joseph), né à Lille le 9 octobre 1720, avocat au parlement, secrétaire du duc de Richelieu, qu'il suivit dans ses voyages diplomatiques, s'était fait un nom dans le monde littéraire, après avoir été un mécanicien distingué; il fut pensionné par les États de la Flandre wallonne. Frappé d'apoplexie et tombé dans une extrême misère, il se suicida le 26 mars 1789, dans le modeste logement qu'il occupait à Lille.

3. L'auteur, le P. Postel, était professeur de philosophie et de théologie.

La musique du prologue de la tragédie était l'œuvre de Bordery, maître de chapelle et organiste à Saint-Étienne. Chaque acte est séparé par un intermède de danse. Pour la comédie, trois entrées de ballet, réglées et composées par Hanot.

Parmi les acteurs :

L.-J. Vanhoenacker, Louis-J. Decroix, syntaxiens; Ferd. Le Sage, figuristiens; L.-F.-J. Bonnier, poète; Ch.-L. Bresou, L.-Fr. Jacquerye, grammairiens; J.-B. Van Zeller, L.-Em. Cuvelier, rhétoriciens; les frères Beaussier, etc.

Placide, tragédie dédiée à Messiours... par la libéralité desquels ... Représentée... le 4 de septembre 1752, à 1 heure et demie, pour les dames seulement, et le lendemain, pour les messieurs. — A la suite : ***L'Infatué de modes,*** comédie. A Lille, J.-B. [Henry], imprimeur de Mess. du Magistrat. In-4°, 8 pages (Notes du P. Watrigant).

Clovis, fils de Chilpéric, roy de France, tragédie dédiée à Messieurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 3 septembre (sans date) à 1 heure et demie, pour les dames seulement, et le lendemain, à la même heure, pour les messieurs. Lille, chez J.-B.-Joseph [Henry] imprimeur-libraire de Mess. du Magistrat, s. d. (Notes du P. Watrigant).

Coman, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels ... Représentée le 30 août 1762, à 1 heure après dîner, pour les dames seulement, et le lendemain, à la même heure, pour les messieurs. — A la suite : ***Le grand Mobile ou l'Amour excessif de l'argent,*** comédie, et ***Le Triomphe de Plutus,*** ballet comique analogue à la pièce. A Lille, de l'imprimerie de J.-B. Henry, imprimeur-libraire sur la grande place, proche la rue de Tenremonde, 1762. In-4°, 8 pages (Bibl. de Lille).

David et Jonathan, tragédie dédiée à Messeigneurs... par la libéralité desquels... Représentée... le 29 août 1763, à 2 heures précises, pour les dames seulement, et le lendemain, à la même heure, pour les messieurs. On n'entrera pas avant 1 heure, ni après 2. — A Lille, de l'imprimerie de J.-B. Henry... 1763. — In-4°, 8 pages (Archives départementales du Nord).

Les religieux quittèrent la ville le 1er avril 1765 [1]. Leurs

1. Le compte de 1764 porte pour la dernière fois les allocations suivantes : « Aux PP. jésuites, distribution de prix, lors de la tragédie, 50 livres; pour la récréation des régents, 27 l.; present en vin pour la dédicace, 70 l. »

successeurs suivirent la même méthode d'exercices littéraires et de représentations dramatiques. Lors de la célébration du centenaire de la réunion de Lille à la France en 1767, trois pièces composèrent le programme de la cérémonie annuelle.

Le Triomphe de l'amour fraternel dans Sophroneas, viceroy d'Égypte, ou Joseph reconnu par ses frères. Tragédie précédée d'une **Pastorale** analogue à la pièce, relativement aux réjouissances publiques qui commenceront à Lille le 27 août 1767, pour célébrer l'époque centenaire de la paix et de la reddition de cette ville sous Louis XIV, en 1667. — ***Les Vocations forcées,*** comédie accompagnée de ballets. — Ces trois pièces dédiées à Messieurs les Magistrats de la ville de Lille, par la libéralité desquels se fera la distribution des prix, seront représentées par les écoliers du collège de Lille, le jeudi 20 août 1767, pour les dames, et le vendredi 21, pour les messieurs. Chaque représentation commencera à 1 heure et demie précise dans la grande salle du collège. A Lille, à l'imprimerie de Liévin Danel, libraire sur la Grand'place, 1767. In-4°, 16 pages (Bibl. de Lille).

L'argument de la tragédie est précédé d'une pièce de vers en l'honneur du roi Louis XV et du prince de Soubise, gouverneur de la province.

Le « motif » de la pastorale était exposé dans les termes suivants : « Les élèves de ce Lycée, animés par l'exemple de leurs parens et de leurs concitoyens à la vue des monumens publics que le zèle, l'amour, la reconnoissance, la soumission la plus juste, la plus respectueuse, consacrent au meilleur et au plus cher des rois, croient ne pouvoir se dispenser, dans une circonstance si favorable, d'unir le tendre hommage de leurs cœurs aux vifs empressemens de leurs pères et de leur patrie, dans cette époque centenaire qui leur rappelle le souvenir précieux du bonheur de leurs ancêtres sous le plus puissant des souverains et les assure de leur fidélité actuelle sous le plus sage et le plus aimé des monarques. »

Cette pastorale avait pour auteur l'abbé Genest; un autre prêtre, l'abbé Het, chapelain de Saint-Pierre, en composa la

musique; les ballets étaient réglés et dirigés par le maître de danse Armilliez.

La liste des acteurs qui jouèrent dans les trois pièces est longue. J'ai noté les noms suivants appartenant à des familles lilloises :

M.-J. Duriez, Ch.-Floris Boussemart, élèves de quatrième; Paul-G.-J. Danel[1], élève de cinquième; Augustin-F.-J. Mourcou et Ant. Ghesquière de Warenghien, élèves de sixième; N.-E.-J. Carette et Benjamin Delescaille, élèves de troisième; P.-J. Cattaert, A.-J.-H. Waymel, rhétoriciens; Louis-Joseph Flamen, J. Frassinetty, poètes.

Un règlement de discipline, sanctionné par arrêt du Parlement du 13 août, vint interdire, en 1768, les tragédies, comédies, pastorales ou ballets, dans les collèges de l'Université. La mesure fut signifiée aux régents du collège de Lille qui s'y soumirent et les représentations dramatiques cessèrent.

COLLÈGE DES AUGUSTINS (1622-1787)

Les augustins comptaient déjà de nombreuses écoles en Flandre quand ils ouvrirent un collège à Lille, en l'année 1622, dans une maison située à l'angle de la rue qui a conservé leur nom et celle du Vieux-Marché-aux-Moutons. Le Magistrat fit construire à ses frais et l'église et le couvent. « Le 22e d'octobre, note le chroniqueur lillois, fut publié à la bretesque de la ville et de carrefour en carrefour à son de trompe, que les pères augustins de ceste ville, pour y satisffaire tant à leur vocation qu'aux bons désirs des

1. Né en 1754, député aux Cinq-Cents et au corps législatif, il mourut en 1847.

citoiens, ouvriront les escolles à la sainct Remi, pour y instruire la jeunesse en langue latine et grec, depuis les rudiments ou figures, jusques à la rétoricque inclusivement. »

Ces religieux savaient, eux aussi, tous les fruits que l'étude des humanités pouvait recueillir d'exercices littéraires publics. Chaque année, il y avait au collège, le jour de la distribution des prix, une représentation à laquelle était invité le Magistrat.

Celui-ci, du reste, traitait les augustins sur le même pied que les jésuites et leur accordait d'aussi larges subsides; les comptes, à partir de 1623, portent régulièrement en dépense une somme annuelle de 54 livres parisis, « présentée » pour la première fois le 2 novembre, « après l'action achevée par la jeunesse de leur collège affin d'eulx récréer », plus une somme de 100 livres, pour « l'advanchement des prix, la fachon du théâtre, etc. »

En 1624, la séance littéraire eut lieu au refuge de l'abbaye de Cysoing, rue des Malades [1]. Une allocation de 50 florins était affectée chaque année, « au terme de la Saint-Remy », à la construction d'un théâtre, besogne dont le charpentier de la ville était chargé. Le P. Nicolas Daix, préfet des études, demande, en 1620, que les augustins soient autorisés à employer, pour ce travail, « telles personnes qu'ils trouveront convenir » et que la somme en question leur soit remise [2].

Les « actions » exhibées par les étudiants étaient dites « serenissiales [3] », elles avaient lieu en septembre; les comptes ne fournissent aucune indication sur la nature de ces représentations.

La bibliothèque de Lille possède un curieux recueil d'emblèmes en vers latins, composé par les élèves de la

1. Au n° 212 de la rue de Paris actuelle.
2. Reg. aux Visitations de maisons, P., f° 270, v.
3. Compte de 1664, f° 432, v.

classe de poésie [1] dont les noms remplissent le premier feuillet :

Robertus-Maximilianus de Briois, insulensis.
Robertus-Philippus-Guillelmus d'Hauport, id.
Wallerandus-Philippus-Carolus Hangouart, id.
Joannes Ficheau, id.
Joannes-Baptista Marlot, remensis.
Joannes d'Orchies, insulensis.
Nicolaus-Franciscus de Fourmestraulx, id.
Gaspar Boels, antverpiensis.
Henricus d'Haynin, insulensis.
Paschasus Volant, id.
Joannes-Franciscus Fausé, bethuniensis.
Aliique poeta, gymnasii insulensis ejusdem M. P. Augustini.

Le livre ne porte aucun millésime; cependant, grâce à une note que j'ai recueillie sur l'un des jeunes gens ci-dessus, baptisé en 1644, on peut fixer la date d'impression vers 1660.

Il existe aussi aux archives communales un registre d'inscription des élèves du collège des augustins, mais il ne commence qu'en 1745.

A la suite d'une demande de subvention extraordinaire pour l'érection d'un théâtre fixe, plus vaste et plus commode que celui établi chaque année, le Magistrat prit, le 28 août 1679, une résolution ainsi conçue :

« La Loy assemblée, sur remontrance verbale faicte par le R. P. Robert Imbert, religieux augustin, qu'il leur convenoit exposer grand frais pour l'embellissement du nouveau théâtre sur lequel on doibt représenter l'action par les escoliers de leur collège, par dessus les frais ordinaires, requérant Mrs du Magistrat y vouloir contribuer quelques sommes de deniers, fut, après avoir veu le modèle du plan, résolu de leur accorder la somme de soixante patagons, pour en partie

1. *Urbis novæ sive ordinis Eremitarum a S. P. Augustino fundatio, Emblematice exhibitio operà et studio quorumdam poetarum Gymnasii Insulani ejusdem P. P.* s. l. n. d. Petit in-8, 64 pages, avec gravures.

subvenir audit établissement, ordonnant qu'ordonnance leur soit despechée [1]. »

Seize mois après, dans la nuit du 5 janvier 1681, « par le dimanche, écrit Chavatte, entre 1 heure et 2 du matin, la veille des rois, le feu prit aux pères Augustins, en la rue de la Juri [2], lesquels ont perdu beaucoup de livres qui furent bruslés et le livre de Saint Augustin qui fit lui-même, fut brulé aussi, avec grand regret, et ont perdu aussi beaucoup de papiers et la maison fut fort endommagée. »

Le théâtre était totalement détruit. Confiants dans la générosité des magistrats, les religieux eurent de nouveau recours à eux ; ce ne fut pas en vain : « le 3e jour de novembre 1682, sur ce qu'a esté représenté de la part des Rds pères Augustins de ceste ville, quils avoient perdu par feu de meschef arrivé dans leur monastère, leur théâtre sur lequel ils représentoient les comédies *que faisoient leurs escoliers*, leur a esté accordé la somme de trente florins une fois, pour en partie les désintéresser [3]. »

Un troisième subside, pour le même objet, leur est encore accordé en 1705 [4] : « Aux révérends pères Augustins la somme de cent florins à eulx accordée pour la construction d'un nouveau théâtre à représenter leurs sabbatines [5] et tragédies. » Une allocation de cent florins leur fut encore allouée le 14 juillet 1707 [6]. Enfin une dernière demande, favorablement accueillie en 1728 par le Magistrat, leur valut quatre cents florins « pour la construction d'un théâtre à y représenter la tragédie [7] ».

1. Reg. aux Résolutions, fo 23 vo : « Soixante escus aux pères augustins pour leur nouveau théâtre où se doit représenter l'action par les escolliers de leur collège. »

2. Ou Juiverie, nom que portait à cette époque la rue actuelle dite des Augustins.

3. Reg. aux Résolutions, no 16, fo 178.

4. Compte de 1705, fo 360 et Reg. aux Résolutions, no 16, fo 116.

5. « Thèses de controverse que les écoliers soutenaient à la fin de leur philosophie et qui avaient lieu d'ordinaire le samedi. » (*Dictionnaire historique* de La Curne de Sainte-Palaye.)

6. Reg. aux Résolutions, no 18, fo 13.

7. Compte de 1728, dépenses extraordinaires.

Je n'ai rencontré, au cours de mes recherches, qu'un seul imprimé du théâtre des augustins; il est daté de 1770 :

David, vainqueur de Goliath. Tragédie représentée par les écoliers de figure du collège des PP. augustins de Lille le 23 février 1770, vers 2 heures après-midi. A Lille, de l'imprimerie de P.-S. Lalau, près l'hotel-de-ville (Collection Quarré-Reybourbon).

Les élèves des augustins figuraient aussi dans les cortèges et les cavalcades, en groupes costumés. Pour célébrer le centenaire de leur établissement à Lille, les religieux organisèrent, en 1722, une marche historique [1]. Par autorisation du 17 août, ils obtinrent, en plus du concours des joueurs de hautbois sermentés, les quatre « chars de triomphe » de la ville, de la poudre et quatre cents florins [2]. Ils font ressortir, dans leur requête, combien les spectacles publics sont de nature à donner de l'émulation, et ajoutent que, depuis cent ans qu'ils enseignaient les humanités à Lille, leurs efforts n'avaient pas réussi comme ils l'auraient voulu.

Le fait était exact, car leur collège ne connut jamais la prospérité des autres établissements. Néanmoins, jusqu'à la fermeture qui eut lieu en 1787, le Magistrat leur prêta le plus généreux appui et les aida toujours dans les circonstances difficiles qu'ils eurent à traverser.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Les représentations dramatiques n'étaient pas seulement en usage, à Lille, dans les collèges [3]; les maisons d'éducation de jeunes filles avaient aussi les leurs. La plus renommée de la province de Flandre, la Maison de la Sainte et Noble Famille [4], se conforma au goût de l'épo-

1. L'affiche de cette fête, qui eut lieu le 30 août, est conservée aux archives communales, cartons Gentil, n° 13.
2. Reg. aux Résolutions, n° 17, f° 201.
3. Pour le collège de Saint-Pierre, ouvert au seizième siècle rue du Glen (de la Préfecture actuelle), où des tragédies se jouaient dès 1575, voir Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 386-389 et t. III, p. 286-287.
4. Cet établissement, fondé en 1683 par Mme de Sepmeries, était destiné à recevoir

que; ses élèves jouèrent des tragédies et bien mieux, une de Voltaire. *L'Artiste,* revue locale qui n'eut qu'une courte existence, a publié et analysé dans un de ses premiers numéros (1) le programme de la séance dramatique donnée en octobre 1734 au Saint-Cyr lillois, dirigé alors par Mme Meurisse de Moncheaux. On joua *Zaïre,* abrégée et vraisemblablement adaptée *ad usum puellarum,* plus une comédie suivie d'un ballet.

Les rôles de la tragédie étaient confiés à des jeunes filles de douze à seize ans et distribués de la façon suivante :

Orosmane..	Mlle des Maisières de Trith, quatorze ans.
Lusignan...	Mlle du Chastel de Pétrieux, quatorze ans.
Nérestan ...	Mlle Baynast de Sept-Fontaines, seize ans.
Corasmin ..	Mlle de la Houssoie d'Avaut, douze ans.
Zaïre	Mlle du Hot de la Caillerie, seize ans.
Fatime......	Mlle de la Forge d'Hennin, douze ans.

Les mêmes élèves jouaient dans la comédie et dansaient le ballet.

Cette mémorable journée eut un lendemain, car le programme porte les dates des 5 et 6 octobre. Pour en perpétuer le souvenir, on rédigea un chronogramme, en français, d'assez pauvre facture, qui orne l'en-tête du document :

VNE IEVNESSE NOBLE BIEN ÉLEVÉE PLAIT, PROMET TOVT POVR L'ADVENIR (1734).

Léon LEFEBVRE.

les filles des pauvres gentilshommes de la province « depuis l'âge de sept ans jusques à celuy qui est nécessaire pour qu'elles puissent se choisir un estat soit d'estre pourveues par mariage ou d'estre receues à profession religieuse ». (Voir *La Sainte et Noble Famille de Lille,* par FONTAINE DE RESBECQ.) — L'immeuble, situé rue de la Barre, n° 78, fut remis à l'administration des hospices après la Révolution ; occupé successivement par diverses institutions de demoiselles, il est actuellement affecté à l'hospice Stappaert.

1. N° 12, du 25 août 1850.

NANCY

AU DÉBUT DU RÈGNE DE CHARLES IV

(1624-1633)

LE SIÈGE DE LA VILLE PAR LOUIS XIII

(Septembre 1633)

I

Portrait de Charles IV. — Ses perfidies. — Découverte du testament de René II. — La duchesse Nicole détrônée. — Le duc François II. — Charles IV prend le pouvoir en son nom personnel. — Son entrée à Nancy (1er mars 1626). — Mauvaise politique du duc. — Ses amours. — Premiers conflits entre Charles IV et Richelieu. — La duchesse de Chevreuse à Nancy. — Gaston d'Orléans accueilli à la cour de Lorraine. — Galanteries et sermons.

Peu de temps après l'avènement du duc Charles IV (31 juillet 1624) allaient s'abattre sur le duché de Lorraine et en particulier sur la ville de Nancy une série d'effroyables malheurs. Pour bien comprendre les causes de ces calamités, il faut connaître le caractère du nouveau duc et aussi la situation politique du duché.

Charles IV, né le 5 avril 1604, était dans sa vingt et unième année. Il était beau et élancé; une moustache naissante ornait sa figure gracieuse [1]. Son corps s'était en-

1. Nous avons d'assez nombreux portraits gravés de Charles IV, ceux de J. Magni, de Moncornet, de Petrus Aubry, de Gaspar de Crayer, de van der Horst, de Philippe Kilian; ils représentent le duc à tous les âges (cf. Soliman Lieutaud, *Liste alphabétique des portraits des personnages dans l'ancien duché de Lorraine*, p. 82). L'un des plus célèbres est celui de Deruet. Il représente le prince très jeune, les moustaches naissantes. Charles IV est à cheval et tient de sa main droite le bâton de commandement. Sur ce portrait, voir E. Meaume, « Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet », dans les *M. S. A. L.*, 1854, p. 193 et suiv.

durci de bonne heure à la fatigue. Dans les aventures qu'il traversa, le duc déploya une vigueur extraordinaire : il sut résister également au froid et au chaud, à la faim et à la soif. Il se plaisait dans la bataille pour l'odeur de la poudre; mais surtout il aimait la guerre à cause des courses nocturnes, des longues chevauchées, du hasard et de l'imprévu. Dans le combat, il avait l'œil sûr, la décision prompte, et il doit être rangé au nombre des grands capitaines dans une période qui en compte beaucoup d'illustres. Si ces qualités avaient été mises au service d'une politique nette et claire, il eût peut-être jeté quelque gloire sur son règne, donné à son peuple la sécurité, et laissé un juste renom. Mais sa politique fut toujours celle des petites habiletés, des fourberies et de l'équivoque (1). Il débuta par un acte répréhensible qui montrait en lui un ambitieux dénué de tout scrupule.

Charles IV n'était que le neveu du dernier duc Henri II. S'il était monté sur le trône de Lorraine, c'était par son mariage avec la fille de Henri II, la princesse Nicole, qu'il avait épousée en juin 1621. Dans le contrat, il avait formellement reconnu qu'il tenait la couronne de sa seule femme (2).

1. Nous connaissons surtout Charles IV par les *Mémoires du marquis de Beauvau, pour servir à l'histoire de Charles IV*. Une première édition, publiée vers 1686, ne porte ni date ni lieu d'impression. La deuxième édition a paru en 1687; elle porte ce lieu d'impression, qui est fictif : « A Cologne, chez Pierre Marteau »; suivent quatre autres éditions datées de 1688, 1689, 1690 et 1691, publiées toutes sous la fausse adresse de : « Cologne, chez Pierre Marteau ». Le marquis de Beauvau, qui fut le précepteur de Charles V, est en général sévere pour Charles IV. Cf. J. Rouyer, « Fragments d'études de bibliographie lorraine », dans les *M. S. A. L.*, 1880, p. 202 et suiv. A côté de ces *Mémoires*, nous avons sur Charles IV une série de biographies manuscrites : celles de Guillemin, du P. Donat, religieux tiercelin, du président Canon, du médecin Forget; les manuscrits de ces auteurs se trouvent à la bibliothèque de Nancy. Au début du dix-huitième siècle, le P. Hugo, prémontré, a mis en œuvre ces sources et nous a donné la première vie de Charles IV, qui est demeurée, du reste, manuscrite. La biographie du P. Vincent n'est guère qu'une reproduction de celle du P. Donat. Le récit de dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine* est une honnête compilation; mais l'historien qui nous a véritablement fait connaître le singulier personnage qu'était Charles IV est le comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, deuxième édition. Paris, Michel Lévy frères, 1860, 4 volumes in-12. Nous aurons souvent occasion de renvoyer à cet ouvrage que nous désignerons simplement par le nom de l'auteur. On consultera aussi avec profit le tome V de l'*Histoire de Lorraine* de Digot (1866).

2. E. Meaume et F. des Robert, « La Jeunesse de la duchesse Nicole en Lorraine », dans *M. A. S.*, 1888, p. 329.

Au début de son règne, il associa Nicole à ses actes. Les ordonnances étaient rendues au nom de tous deux; les deux effigies figuraient sur les monnaies [1]. Mais, tout d'un coup, le duc feignit d'être pris de scrupules. On parlait d'un testament fait par le duc René II, le 25 mai 1506, aux termes duquel la Lorraine était déclarée duché masculin ; l'héritier légitime cessait par suite d'être la princesse Nicole, qui perdait tout droit ; cette qualité revenait au comte de Vaudémont, François, deuxième fils de Charles III, père de Charles IV. Le duc fit vœu que, si ce testament se retrouvait, il bâtirait à côté de l'église Notre-Dame de Sion un monastère pour les religieux tiercelins. Et l'acte fut découvert soit dans les archives du trésor des chartes à Nancy, soit dans celles de la maison de Guise à Paris. Il semble aujourd'hui prouvé que le testament de René II est authentique [2]. Mais, néanmoins, on doit blâmer Charles IV d'en avoir fait usage, après les serments qu'il avait faits; certainement Nicole, de caractère mou et indécis, lui aurait laissé tout le pouvoir effectif; et, après lui, le trône serait revenu naturellement soit à ses enfants, si Nicole lui en donnait, soit à son frère, le cardinal Nicolas-François. Il n'avait point besoin pour régner d'arranger une mise en scène théâtrale. En novembre 1625, il réunit les États généraux du duché à Nancy; en sa présence, son père François leur lut l'acte de René II et réclama la couronné : Charles IV s'empressa de la lui remettre. Le comte de Vaudémont est salué duc par l'assemblée sous le nom de François II ; il est conduit de la salle des Cerfs à la collégiale Saint-Georges, où il prête le serment d'usage; revient au palais ducal, où il est servi sous le dais. Il paye ses dettes avec l'argent de l'État, crée

1. Bibl. nat., collection de Lorraine, t. XXXIV; DIGOT, t. V, p. 152.

2. L'original de ce testament sur parchemin se trouve à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, vol. 308, fol. 18. Il est scellé d'un sceau pendant sur double queue (en partie détruit). Une copie se trouve A. D., B, 414, fol. 192. Dom Calmet, Benoît-Picard admettaient l'authenticité du testament; elle avait été repoussée par le comte d'Haussonville, I, 123-124.

quelques nobles, puis, au bout de peu de jours, le 26 novembre 1625, transporte tous ses droits à son fils, qui redevient duc, en son nom personnel (1). Le tour était joué (2). La princesse Nicole fut écartée du pouvoir, comme elle était éloignée dès ce moment du cœur de son mari. Sur la colline de Vaudémont, le duc s'empressa d'élever le couvent qu'il avait promis (3).

Charles voulut montrer qu'il était bien le maître et il prit possession de ses États en faisant, suivant la coutume, une entrée solennelle dans Nancy. Le 1er mars 1626, à la maison de Saurupt, il monta sur un cheval blanc d'Espagne, avec les princes de sa maison et plusieurs gentilshommes, et se dirigea vers la porte Saint-Nicolas. A quelque distance de la porte, il rencontra les deux chapitres de la Primatiale et de Saint-Georges, le clergé paroissial et les principales congrégations religieuses, cordeliers, minimes, capucins, tiercelins, ermites; il mit pied à terre, baisa la croix que portait le sieur primat, tandis que l'assistance chantait le *Veni creator*. Il remonta à cheval. Sous la voûte de la porte Saint-Nicolas, l'attendaient Philippe-Emmanuel de Ligniville, grand-prévôt de Remiremont et de Saint-Georges de Nancy, Paul de Haraucourt, bailli de Nancy, et la foule des nobles et bourgeois. Ce fut le moment des harangues. Le grand prévôt se distingua ; il compara successivement le nouveau duc à un lion « symbole du courage invincible du prince souverain »; à un mouton, « marque du sacrifice de

1. Copie authentique. Bibl. nat., collection de Lorraine, t. XV, fol. 159.

2. François garda dans la suite le titre de duc. « C'était un prince de peu de mine, de petits talents, de petite stature, voûté, ou, pour mieux dire, bossu, mais craignant Dieu et vivant en bon chrétien. » Nicolas GOULAS, éd. Charles Constant, t. I, p. 145.

3. VINCENT, *Histoire de l'ancienne image miraculeuse de Notre-Dame de Sion*, Nancy, 1698. Nous raconterons dans un autre article comment, en janvier 1625, Charles IV avait fait mettre à mort André des Bordes, sous prétexte de sorcellerie, parce que, sous Henri II, il s'était montré l'adversaire des enfants du comte de Vaudémont; et aussi comment il fit monter sur le bûcher, en 1631, le chantre de la collégiale Saint-Georges, Melchior de La Vallée, accusé du même crime. Melchior de La Vallée avait baptisé la princesse Nicole : quel argument à faire valoir pour le duc, afin d'obtenir la dissolution de son mariage!

la piété et religion »; à un coq, « sentinelle fidèle du soleil ». Puis il offrit successivement à Charles, au nom des ecclésiastiques, « le mouton de leurs vœux, prières et sacrifices »; au nom de Messieurs de la chevalerie et autres gentilshommes, « le lion du mâle courage »; au nom du tiers, le « coq hiéroglyphique de l'abondance des fruits de la terre [1] ». Georges Collignon, seigneur de Silly, Jeandelaincourt, Pulligny, Ceintrey et Voinémont en partie, parla au nom de la ville, dont il était le premier conseiller, et ne fut guère moins éloquent. Il rappela les anciennes souffrances que la cité avait endurées par dévouement pour la maison ducale, assura le nouveau duc de l'affection de Nancy [2]. Après tous ces discours, Charles IV prêta le serment d'usage, et, sous un grand dais orné de franges que portaient six conseillers de la ville, il pénétra dans la cité, se rendit à la collégiale Saint-Georges où il fit présent de son cheval à l'écolâtre, Didier Jullet; le prévôt entonna le *Te Deum;* après quoi le duc rejoignit Nicole qui l'attendait en la sacristie. Le lendemain, il ouvrit les États généraux, qui ratifièrent ce qui s'était passé, proclamèrent la masculinité du duché de Lorraine et votèrent divers subsides [3].

Louche avait été la manière dont Charles IV s'était emparé pour lui seul du pouvoir; louche fut toute sa politique. Il ne signa jamais une promesse sans songer à la manière dont il la violerait. Il prit le pouvoir en une période troublée où la guerre de Trente ans partageait presque toute

1. Le procès-verbal officiel de l'entrée de Charles IV à Nancy avec le singulier discours du grand-prévôt de Ligniville a été publié par Henri Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 246. On trouve cette harangue dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 3394, fol. 283.

2. Le texte dans Lepage, *ibid.*, p. 241. Au dos de la harangue de Georges Collignon aux archives municipales, AA, 5, on trouve un dessin de Siméon Drouin « pour représenter la statue d'un Hercule ayant une massue en mains et un hydre à ses pieds, pour faire fluer de l'eau au milieu de la place de l'hostel de ville, à Nancy la neuve ». Cette fontaine a été érigée lors de l'entrée de Charles IV. Le dessin en a été publié par Henri Lepage, *M. S. A. L.*, 1864, p. 266.

3. Voir le « résultat » de ces états généraux dans le manuscrit de la bibliothèque de Nancy, n° 776 (217), fol. 353.

l'Europe en deux factions. Au milieu de ces conflits, il n'eut point le courage d'observer la seule politique qui eût convenu au petit duché de Lorraine : une stricte neutralité. Désireux de faire parade de ses talents, il ne pouvait voir se livrer autour de lui tant de combats sans y prendre part (1). Mais il ne sut se déclarer résolument ni pour l'une ni pour l'autre faction. Il louvoya entre la France et la maison d'Autriche, mécontenta l'une et l'autre, et, par sa mauvaise foi, fit de l'une et de l'autre des ennemis de la Lorraine. Il ne donna que trop de prétextes à Louis XIII et à Richelieu de se jeter sur le duché de Lorraine, qu'ils guettaient comme une proie, et d'occuper les remparts de Nancy, dont ils voulaient faire, du côté de l'Est, le boulevard de la France.

Infidèle à tous les traités, Charles ne respecta pas davantage la foi jurée devant l'autel. Il papillonna en amour comme en politique. Il abandonna sa femme Nicole et prit maîtresse. Nicole était personne insignifiante, sans beauté et sans esprit, toujours geignante et tout adonnée, en son calme bourgeois, à de mesquines pratiques de dévotion; mais toutes les qualités qui manquaient à Nicole, Béatrix de Cusance, dont il fit la connaissance à Besançon, les possédait : elle était belle et spirituelle; mais Béatrix à son tour fut odieusement abandonnée (2) et l'on vit le duc, à mesure qu'il avançait en âge, porter ses hommages à des beautés de plus en plus jeunes, compromettant les plus grands noms de sa noblesse ou se compromettant lui-même en de vulgaires passions qui sentaient l'office et la cuisine (3).

Et pourtant, malgré ces défauts et ces vices, le peuple

1. Sur les expéditions militaires de Charles IV, on consultera les ouvrages de Ferd. des Robert, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté. 1634-1643*. Paris et Nancy, 1883-1888, 2 vol. in-8; *Charles IV et Mazarin (1643-1661)*. Paris et Nancy, 1899.

2. Cf. Pingaud, « Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663) ». Besançon, 1876. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*.

3. Cf. Favier, « Documents inédits sur la vie privée de Charles IV, duc de Lorraine, tirés des papiers de son confesseur », dans la *Revue historique*, t. XXXI (1886), p. 73. — « Notes et documents sur la vie privée de Charles IV, duc de Lorraine, tirés des papiers de son confesseur, » dans la *Lorraine Artiste*, 1895.

lorrain lui demeura profondément attaché. Le Lorrain, dont le pays était ravagé, dont la moisson encore verte était coupée par le soldat, dont le village était incendié, qui voyait dépérir les siens, frappés ou par la peste ou par la famine, le Lorrain sentait vaguement qu'après tout, ces malheurs n'étaient pas venus seulement par la faute de Charles ; il comprenait qu'une volonté plus forte provoquait les événements, que tous les reproches très légitimes faits par la France au duc n'étaient que des prétextes, que, de toutes façons, le ministre implacable de Louis XIII aurait pris Nancy et occupé le duché. Charles lui apparaissait par suite comme le défenseur de l'indépendance nationale, et, en dépit des proscriptions et des arrêts de mort lancés par la France, il allait se ranger sous son drapeau; l'aventurier qu'était Charles IV prenait par moments les allures d'un héros.

Dès le début du règne, les rapports furent tendus entre le duc de Lorraine et la France; Richelieu venait précisément de reprendre le pouvoir et d'inaugurer son grand ministère. Il ne voulut point reconnaître la révolution qui s'était accomplie à Nancy; Louis XIII, à son instigation, refusa de recevoir l'hommage personnel du duc pour le Barrois mouvant et exigea que cet hommage fût prêté au nom de Nicole [1]. Maître des Trois-Évêchés, le roi de France se plaignait que les anciens évêques appartenant à la dynastie ducale eussent aliéné au profit de leur famille certaines terres relevant de Metz, de Toul et de Verdun, et, par des commissaires du Parlement, à la tête desquels était Le Bret, il faisait dresser des listes de ces terres et il s'apprêtait à les revendiquer au nom de la France : ce fut comme une première ébauche des chambres de réunion [2].

1. DIGOT, t. V, p. 160.

2. Il n'y a pas de doute pour nous que Richelieu n'ait eu la première idée des chambres de réunion. Cf. Hermann KAUFMANN, *Die Reunionskammer zu Metz*. Metz, 1899. Un chapitre de cet ouvrage est justement intitulé : *Die Vorreunionskammer von 1624*. Il est dommage que l'auteur n'ait pas connu les Mémoires de Le Bret, aux archives du ministère des affaires étrangères, à Paris.

De son côté, Charles IV donnait asile dans son duché à tous les mécontents de la France; il les accueillait à bras ouverts et, en leur honneur, organisait des fêtes splendides. Dans l'automne de 1626, il recevait à Nancy la duchesse de Chevreuse, que Richelieu venait de chasser, pour sa participation au complot de Chalais ([1]). Charles IV multiplia en son honneur les distractions; il fit courir la bague sur la place de la Carrière; il donna, le 14 février 1627, dans la salle neuve du palais ducal, ce fameux combat à la barrière que Callot a gravé. L'album est dédié par le grand artiste à la duchesse de Chevreuse elle-même : « Vous êtes venue, lui dit-il, recevoir le même suffrage de nos yeux, de nos voix et de nos cœurs ([2]). » Le duc se mêlait aux combattants, et il offrait les prix gagnés à Mme de Chevreuse, dont il ne tarda pas à tomber amoureux. En 1628, au moment où La Rochelle allait succomber, le cardinal de Richelieu se relâcha de sa rigueur : la duchesse de Chevreuse put retourner à Paris et se retira bientôt en son château de Dampierre; le duc Charles IV, demeuré à Nancy, vola à de nouvelles amours ([3]).

L'année suivante (septembre 1629), Charles IV reçut en Lorraine le frère même du roi, Gaston d'Orléans, qui, mécontent de sa situation à la cour, venait de la quitter avec fracas et complotait la perte du cardinal. Gaston n'osait se retirer chez les Espagnols ou chez les Allemands, ennemis de la France; mais il était heureux de recevoir l'hospitalité dans un pays neutre. Il fut reçu avec honneur. L'ancien duc François alla à sa rencontre jusqu'à Gondreville avec le car-

1. D'HAUSSONVILLE, t. I, p. 163.

2. *Combat à la barrière, fait en cour de Lorraine le 14 febvrier, en l'année présente 1627. Représenté par les discours et poësie du sieur Henry Humbert. Enrichy des figures du sieur Jacque Callot, et par luy-même. Dédié à madame la duchesse de Chevreuse.* Nancy, S. Philippe, 1627, 59 pages in-4 et 11 planches. Nous décrirons ce combat à la barrière dans le chapitre sur le palais ducal.

3. Il avait fait deux voyages à Paris en 1627 et 1628 sans réussir à se réconcilier avec le roi. On refusait toujours de recevoir son hommage pour le Barrois mouvant. Louis XIII avait fait arrêter sur le territoire de la Lorraine un Anglais, lord Montaigu, qu'il accusait d'intriguer auprès de Charles IV.

dinal Nicolas-François, le marquis de Mouy, le prince de Phalsbourg (1). Quand il entra à Nancy, la garnison faisait la haie sur son passage et tira le canon. Les princesses l'attendaient au haut de l'escalier qu'on appelait le *Rond* (2) : c'est alors sans doute qu'il aperçut pour la première fois la jeune sœur du duc, la princesse Marguerite. On se rendit à la chambre du duc Charles, malade, et, selon le témoignage d'un des compagnons du duc d'Orléans, « l'on y fit conversation assez longtemps et très agréablement pour tous les gentilshommes de Monsieur, car les princesses (lorraines) étaient accompagnées de plusieurs femmes et filles de qualité de leur état, toutes de bon air, et bien mises à la française, qui tinrent fort alerte notre jeunesse (3) ». Les fêtes recommencèrent à la cour (4); des intrigues amoureuses se nouèrent. Gaston, veuf de Mlle de Montpensier, ne tarda pas à s'enflammer pour Marguerite de Lorraine, alors dans la fleur de ses quinze années (5). Une autre sœur de Charles IV, plus âgée de huit années — elle était née le 16 avril 1605 (6) — faisait beaucoup parler d'elle. Elle avait été mariée en 1621 au baron d'Ancerville, un bâtard du cardinal Louis de Guise (7). Le jour des noces, elle s'était enfuie, et on avait été obligé de la rechercher pour la mener de force à l'autel; elle s'était résignée, quand son oncle Henri II eut promis à Ancerville les seigneuries de Phalsbourg et

1. Nicolas Goulas, *Mémoires*, éd. Charles Constant, t. I, p. 68.

2. Le *Rond* se trouvait au fond de la cour du palais du côté sud. Léopold le fit détruire au début du dix-huitième siècle, pour faire place à son « Louvre ».

3. Nicolas Goulas, *l. c.*, p. 69.

4. Le duc de Lorraine était alors amoureux de Mlle de Savigny « et la servait publiquement sans avoir égard à ce qu'on en pourrait dire dans le monde ». Nicolas Goulas, t. I, p. 72.

5. Elle était née le 22 juillet 1613. Voir sur elle la charmante étude de Georges Morizet, « La Princesse Marguerite de Lorraine de 1613 à 1643 », dans les *Annales de l'Est*, 1899, p. 336.

6. Dom Calmet, deuxième édit., t. I, col. 268. Ailleurs, il donne la date du 7 avril 1611, qui est manifestement fausse.

7. Louis de Guise donna à son fils, le 15 mars 1611, la terre de Sampigny avec le village de Vadonville. Bonnabelle, *Notice sur Sampigny*, p. 16 (extrait des *Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, 1882).

Lixheim, qui peu après furent érigées en principautés [1]; mais elle ne tarda pas à se venger de son mari, en prenant un amant. Elle le choisit parmi les seigneurs les plus légers qui accompagnaient Gaston : ce fut Puylaurens, le plus frivole parmi tant d'êtres frivoles. Le prince de Phalsbourg ferma les yeux, et il eut encore le bon goût de mourir très vite, en 1631.

Le séjour de Gaston se prolongea jusqu'au début de l'année 1630 : le 2 janvier de cette année, il fit sa paix avec Richelieu, qui lui promit de fortes pensions et les gouvernements d'Amboise et d'Orléans; mais cette entente entre le cardinal et le frère du roi fut de très courte durée; en janvier 1631, la bataille éclata, à la suite de scènes violentes [2]; et Gaston vint une seconde fois chercher refuge en Lorraine, où l'attirait sa passion pour la jeune Marguerite. Ce nouveau séjour (avril 1631-janvier 1632) se partagea entre Nancy, Épinal et Remiremont; les mêmes fêtes, les mêmes intrigues politiques et amoureuses recommencèrent à la petite cour de Lorraine. Voiture, que Gaston avait emmené à sa suite, décrit à Mme de Rambouillet cette existence oisive : « Il n'y en a pas un de la suite de Monsieur qui n'ait une Altesse à entretenir ou une princesse pour le moins. » Mais lui se trouve isolé au milieu de ces intrigues; il affirme avoir trouvé meilleure compagnie dans les ruisseaux de Paris que dans la chambre de la duchesse Nicole [3]. Toute cette société légère joint la dévotion à la

1. La seigneurie de Phalsbourg, qui appartenait aux comtes palatins, comme le nom l'indique, avait été engagée, le 23 juillet 1583, au duc de Lorraine, Charles III, et ne fut plus jamais dégagée. En 1624, l'empereur Ferdinand II, à la demande de Charles IV, fit de la seigneurie une principauté. A la mort de Henriette, la principauté fut réunie au domaine ducal, mais pour peu de temps. La ville de Phalsbourg et les environs ne tardèrent pas à être occupés par les Français et complétèrent la route de France.

2. Mariéjol, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. VI², p. 283.

3. *Lettre* VIII, éd. Amédée Roux, p. 92. Voiture, introducteur des ambassades chez Monsieur, eut en Lorraine un service très actif. Il était presque toujours en route entre Bruxelles et Nancy, portant les lettres de son maître à la reine-mère et rapportant les réponses de celle-ci. L'écrivain avait déjà été du voyage de 1629. Pendant ce premier séjour, il écrivit une lettre très alambiquée à la marquise de Rambouillet « sous le nom

galanterie; elle ne manque point la messe, elle communie, elle écoute le sermon; mais, dans l'église même, le moindre incident la met en gaieté et elle rit aux éclats jusque dans le sanctuaire. Tel ce jour où un père augustin démontra que le duc de Lorraine, régnant sur les Vosges, régnait sur le plus grand pays du monde. « Ne croyez pas, disait-il, que le pays des Vosges soit petit; voyez mon mouchoir : si, le prenant par le milieu, j'en fais comme une montagne, il ne vous paraît pas grand; si je le déplie et l'étends, vous le voyez long et large et d'une considérable grandeur; il en est de même des Vosges et des autres pays de Son Altesse, lesquels étant montueux, si vous les considérez en forme de plaine, ils seront égaux à des royaumes, et tous ensemble iront de pair avec la France et l'Espagne. » Et devant cette comparaison inattendue et l'ampleur du mouchoir déployé, l'assistance ne put se tenir, comme aussi le jour où prêcha Percheron, l'un des petits abbés de la suite de Gaston. Il resta court au milieu du sermon, et toute l'assistance se mit à rire sans pitié pour lui, quand M. de Chaudebonne [1] lui cria : « Ne vous étonnez point; prenez votre papier et lisez. » Mais le malheureux s'embrouilla dans ses notes, et, plein de confusion, prit la fuite [2].

de Callot, excellent graveur, en lui envoyant de Nancy un livre de ses figures ». *Ibid.*, p. 89. Dans une autre lettre du 23 septembre 1629, il se plaint d'être très malade : « Je crains fort que Nancy ne me soit aussi funeste qu'il le fut au duc de Bourgogne; et qu'après avoir échappé de grands périls et résisté à de grands ennemis aussi bien que lui, je ne sois destiné à finir ici mes jours. » *Ibid.*, p. 91. Cf. Albert Collignon, « Quelques hôtes de Nancy au temps jadis », dans le *Pays Lorrain*, t. I (1904), p. 71.

1. C'était l'un des seigneurs de la suite du duc d'Orléans.

2. Nicolas Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 123-125. Nicolas Goulas nous rapporte encore que son ami, M. de Manneville, et lui logèrent dans la nouvelle ville de Nancy, chez un secrétaire de M. le duc. Ils étaient voisins des carmes déchaussés. M. de Manneville prit comme confesseur un père de cette maison « qui était prince de la maison de Nassau, si humble, si fervent, si rempli de charité, si dévoué aux pauvres qu'apprenant qu'on l'envoyait confesser un gentilhomme français de qualité, il fallut un ordre exprès du supérieur, avant qu'il se pût résoudre. » M. de Manneville se convertit et mourut peu après. Nicolas Goulas, de même, après ses entretiens avec un carme qui était de Champagne, résolut de mieux vivre.

II

Apparition de la peste. — Mesures prises pour éviter la contagion. — Une exécution sur la route de Champigneulles. — Les aéreurs de Nancy. — Les bordes de la Goulette-Maréville. — Création d'Anne Fériet. — Les loges de Maréville, les loges de rentrée et les loges de santé. — Désolation dans Nancy. — Nombre des morts. — Charles Lepois. — Le vœu à la Vierge. — Disparition graduelle du fléau.

Au moment où ces scènes se passaient, où les fêtes succédaient les unes aux autres, où l'on riait même de la religion dont on observait les petites pratiques pour mieux en violer les grands commandements, la peste apparut à Nancy et en Lorraine, et causa d'épouvantables ravages. C'était la peste d'Orient qui, par la Hongrie, avait gagné l'Allemagne et s'était, dès 1625, déclarée à Metz. Dès ce moment, on prit en Lorraine quelques mesures. Un édit de Charles IV ordonna que toute personne entrant à Nancy ou dans une ville de la Lorraine serait interrogée aux portes et repoussée, si elle venait d'un lieu contaminé; défense est faite de recevoir en ville des mendiants ou des personnes inconnues. Interdiction de nourrir des porcs dans la ville ou de laisser des immondices dans les rues ou sur les places. Ces mesures arrêtèrent un peu la contagion; mais pourtant le mal atteignit en 1627 Pont-à-Mousson et Saint-Nicolas-de-Port; le tambour de la ville, au son de sa caisse, enjoignit aussitôt aux habitants de ces communes et à ceux de tous les autres lieux pestiférés de quitter Nancy dans les vingt-quatre heures; peine de mort était prononcée contre les délinquants [1]. Deux années plus tard, en 1629, la peste avait atteint, d'un côté de Nancy, Champigneulles, de l'autre Villers. On coupa aussitôt toute communication entre la ville et ces villages. Des gardes devaient repousser ceux qui d'un côté ou de l'autre essayeraient de franchir une ligne dé-

1. Arch. mun., CC, 84. — LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 220.

terminée ; au point qu'il était interdit de dépasser, l'on mit des potences, pour effrayer ceux qui contreviendraient aux ordres. La menace n'était pas vaine, et, sur la route de Champigneulles, se balança longtemps le corps d'un pauvre diable qui avait désobéi ([1]).

Malgré toutes les mesures, la peste parut dans la Ville-Vieille en mars 1630. L'on coupa aussitôt les communications entre les deux cités ; l'on nomma même pour la Ville-Neuve un commandant particulier, sous les ordres du comte de Salm, gouverneur général de Nancy. Puis, pour supplément de précaution, l'on isola la Ville-Neuve de tous côtés. Le marché fut interdit ; au-devant de la porte neuve Saint-Nicolas, on établit simplement un hallier où les paysans des environs étaient tenus d'apporter leurs marchandises ; quelques personnes désignées par l'autorité servaient d'intermédiaires. Les bouchers de Jarville et de Laneuveville étaient tenus d'approvisionner ce marché de viandes ([2]).

En mars 1631, à l'approche du printemps, la contagion reparut. Cette fois-ci les deux villes furent atteintes. L'Hôtel-de-Ville prit aussitôt de sages mesures. Des commissaires devaient visiter les maisons et s'informer s'il y avait des malades. Un médecin et un apothicaire étaient payés par la cité pour aller s'enquérir de chaque cas douteux signalé. Reconnaissaient-ils la peste ? Aussitôt le malade était enlevé ; les habitants de la maison qui avaient échappé au mal étaient invités à chercher un meilleur air à Nabécor ou sur les hauteurs de Buthegnémont. La demeure était nettoyée aux frais de la ville ; on soumettait à des fumigations les matelas, les livres et les papiers. Nancy eut des fonctionnaires qu'on appela des *aéreurs*, ceux qui allaient aérer

1. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 221.

2. Ces décisions sont citées dans un article très bien fait du Dr Th. ARCHAMBAULT, « Mémoire historique, statistique et médical sur l'asile d'aliénés de Maréville », dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1847, p. 329 et ss. L'auteur avait à sa disposition un *registre des ordonnances pendant la peste de 1630 à 1637* (série EE des archives municipales) qui semble aujourd'hui perdu.

les maisons souillées. Si, dans la même maison, il y avait plusieurs victimes, le Conseil de ville la faisait démolir et même, si elle était entièrement isolée, on la livrait aux flammes. Tous les malheureux qui mouraient à Nancy même étaient enterrés sans cérémonie religieuse ([1]).

Mais que devenaient les malades qu'on emportait hors de leurs demeures ? A l'ouest de Nancy, sur le rebord du plateau de Haye, se creuse un enfoncement, abrité de trois côtés, et que les anciens textes nomment la Goulette-Maréville, ou la Gueule-Maréville, comme on dit la Gueule-du-Loup. On y remarquait un enclos qui, du nom du ruisseau voisin, s'était nommé le clos l'Asné. Vers 1541, la ville de Nancy avait acheté ce terrain, y avait établi ce clos ([2]) : en cas de contagion, elle faisait élever dans le clos des baraques en planches, des *bordes,* comme on disait, où l'on enfermait les malades. Au lieu de ces baraques provisoires, on eut l'idée de fonder un établissement permanent et régulier. Précisément il se trouva une noble femme, Anne Fériet, veuve d'Antoine Go, seigneur de Novéant-sur-Moselle, qui fit don à la ville d'une somme de 30 000 fr. pour réaliser cette idée ([3]). A la Goulette-Maréville, on commença par bâtir une chapelle qui fut consacrée à sainte Anne, le 6 mars 1602, par l'évêque de Toul, Christophe de La Vallée ([4]). Autour de la chapelle, on éleva des logements pour un concierge, un aumônier, des chirurgiens. Sous un hangard, on fit provision de planches, avec charnières, gonds, vis, etc., qu'il n'y avait plus qu'à monter pour former des loges, aussitôt qu'une maladie contagieuse était signalée. L'administration de cet hôpital fut laissée par Anne Fériet à l'Hôtel-de-Ville ([5]). Aux dons de la noble dame s'ajou-

1. *Articles concernants ce que les commissaires des quartiers doibvent faire en temps de soubçon de maladie contagieuse.* A Nancy, par Anthoine Charlot. M.DC.XXXI. Petit in-4 de 4 pages.
2. A. D. Comptes de deux de ville 1541-1542. B. 7250.
3. Le testament avec les codicilles aux archives municipales.
4. Lepage, *Les Archives de Nancy,* IV, pp. 115-116.
5. Archambault, *l. c.,* p. 341. Anne Fériet légua, en outre, à la ville 4 000 francs

tèrent quelques autres legs. Les ducs accordèrent à la maison 18 arpents de forêt dans le voisinage — qui aujourd'hui encore forment le bois du parc de Maréville [1]. C'est dans cet hôpital qu'on envoya les pestiférés de 1630 et 1631.

Les loges furent élevées avec rapidité et bientôt se remplirent de malades. Ceux-ci, arrivés à Maréville, se confessaient, recevaient la communion, puis étaient enfermés dans l'enclos. Là ils ne pouvaient plus voir d'autre personne que le confesseur, le chirurgien et le concierge qui les nourrissait aux frais de la ville ; s'ils mouraient, les corps étaient aussitôt enlevés par les *theugnons* ou croque-morts, enterrés dans un cimetière du voisinage à une très grande profondeur et recouverts de chaux. S'ils guérissaient, on les autorisait à sortir de l'enclos ; mais ils devaient subir une première quarantaine dans des loges dites loges *de santé* situées aux environs de Maréville, puis une seconde quarantaine d'environ huit jours dans les loges dites *de rentrée* à Nabécor ou à Buthegnémont. Une triple série de loges entouraient ainsi la ville de Nancy, les loges de rentrée, les loges de santé, puis les terribles loges de Maréville, où l'on était presque entièrement séparé des humains.

Naturellement, pendant la contagion, la vie sociale fut interrompue à Nancy. La ville était morne et sombre. Défense était faite aux habitants de sortir à 9 heures du soir, à moins de besoin extrême, et, dans ce cas, ils devaient être porteurs d'une lumière et accompagnés de leurs voisins. L'heure de la retraite était annoncée par les cloches, et l'on invitait tous les Nancéiens à prier à ce moment pour que Dieu eût pitié de la ville. Les tribunaux étaient interrompus, les boutiques fermées. Le magistrat voulut même interdire

pour l'érection d'une église paroissiale à la Ville-Neuve. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, I, 312-313. Elle mourut en 1604, et la ville réclama aux exécuteurs testamentaires le payement de cette somme.

1. Lettres patentes de Charles III du 29 décembre 1603. ARCHAMBAULT, *l. c.*, p. 343.

en 1631 de célébrer la messe dans les églises; mais les curés refusèrent d'obéir et l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François, fit lever la défense.

Les Nancéiens riches s'étaient retirés à la campagne avant que l'isolement de la ville fût complet. Tout commerce avait cessé, et ceux qui avaient pris à ferme les droits d'octroi, de marché et d'étal demandèrent des réductions de leur fermage, et l'on ne put pas les leur refuser. La ville, pour payer ses médecins, pour entretenir ses malades à Maréville, dut faire des emprunts, qui longtemps grevèrent son budget.

Combien de personnes périrent pendant ce fléau ? Il est difficile de donner une statistique, car les registres des paroisses sont très mal tenus en ces années funestes : ainsi, pour la paroisse Notre-Dame, on lit sur les registres des décès en 1631 : « Cent douze morts jusque au présent mois de juillet; les autres mois suivants nous étions hors la ville à cause de la peste »; et nous savons que de la maison voisine de l'Oratoire, deux pères seuls échappèrent à la contagion. En tout cas, la mortalité de ceux qui avaient dû demeurer fut effrayante; on peut estimer que la ville perdit un tiers de sa population. Quelques hommes illustres furent frappés. Sur les registres de la paroisse Saint-Sébastien, on lit à la date du 15 juin 1631 : « Mort de David Chaligny, maître fondeur de l'artillerie, aux loges [1]. » Des médecins payèrent leur tribut au mal. On les voyait circuler dans la ville, très affairés, tenant en évidence un bâton blanc qui invitait les habitants à éviter leur approche. Parmi ceux qui succombèrent se trouvait l'illustre professeur de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, Charles Lepois [2], et c'est fort justement que son nom a été donné à une rue de Nancy.

Les secours des hommes devenant impuissants, on eut recours à l'assistance divine. Le 14 juin 1631, au plus fort de la contagion, l'Hôtel-de-Ville de Nancy résolut d'implorer

1. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 315.
2. Abbé Eug. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 97.

la Sainte Vierge. « Afin d'apaiser l'ire de Dieu, dit la délibération municipale, et retirer les fléaux desquels il nous menace et pour en détourner le coup, comme pour garantir la ville et tout le pays, nous avons trouvé n'y avoir plus assuré et convenable moyen que de lui demander très humblement pardon [de nos péchés] et supplier Sa Très Sainte Mère, ainsi que nous faisons, d'interposer son autorité et crédit pour empêcher la contagion [1]. » En conséquence, le Conseil de ville décida de faire dire chaque semaine une messe basse en l'honneur de la Vierge, et de faire célébrer le 16 août, lendemain de l'Assomption, une messe haute pour le repos des cobourgeois décédés. Quand la peste eut cessé, en 1632, le vœu fut rempli; tous les samedis, les Minimes de Bonsecours avec qui la ville conclut un arrangement spécial, dirent la messe basse; et, le 16 août, les conseillers en corps assistèrent à la messe solennelle; aux cierges entourant l'autel, lors de cette solennité, étaient attachés des écussons aux armes de la ville. Cette messe fut célébrée sans discontinuation chaque année, jusqu'en 1791, et les conseillers municipaux se sont fait un devoir d'y assister. La Ville avait décidé en outre qu'un *ex-voto*, placé dans l'église, rappellerait le vœu fait par elle en un moment de détresse; la table fut posée beaucoup plus tard, en 1664, et entourée de trois statues sculptées par Siméon Drouin. Nous avons déjà fait l'histoire de ce monument et de celui que Stanislas lui substitua, en 1742, dans la nouvelle église de Bonsecours [2].

La peste dura à Nancy du mois de mars au mois d'octobre; avec l'automne, le fléau disparut [3], et la cour, qui

1. La délibération a été publiée par l'abbé GUILLAUME, *Nancy, ses vœux à Marie*, in-12. Nancy, A. Lepage, 1860.

2. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 577-578.

3. Il y eut encore quelques cas de peste en 1632; mais le fléau fut en somme bénin. Il y eut aussi quelques cas isolés en mai 1633; la contagion reparut en mars 1634 dans la Vieille-Ville, après l'occupation des Français, et elle redevint générale dans la terrible année 1635.

avait cherché un refuge à Épinal où s'étaient passées les scènes décrites plus haut, put rentrer dans la capitale. Charles IV, au lieu de prendre des mesures énergiques pour faire renaître la prospérité dans une ville et un pays si cruellement éprouvés, continua sa vie frivole, et les fêtes qu'il donna insultèrent au deuil public. Puis, il se lança dans une série de combinaisons politiques qui vont attirer sur le pays les foudres de Louis XIII et amener son occupation totale par les Français.

III

Charles IV lutte contre Gustave-Adolphe. — Louis XIII menace la Lorraine. — Le traité de Vic. — Mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. — Fourberie de Charles IV. — Gaston reçu de nouveau à Nancy. — Les Français en Lorraine. — Le traité de Liverdun. — Mort du duc François II.

Au moment où Gaston d'Orléans menait à la cour de Lorraine cette existence frivole, au moment où la peste sévissait dans le duché, le roi de Suède, Gustave-Adolphe, s'était jeté sur l'Allemagne, remportait victoire sur victoire et s'approchait à marches forcées du Rhin. Charles IV, qui avait combattu en 1620 pour l'Empire à la bataille de la Montagne Blanche, voulut, cette fois encore, prendre les armes. Convaincu qu'il aurait bien vite raison des Suédois, il mena ses régiments en Franconie (1631), enleva à Gustave-Adolphe deux petites forteresses, dispersa ses troupes en quartiers d'hiver, se rendit lui-même à Munich, à la cour de son oncle, le duc Maximilien, lorsque tout d'un coup il apprit que le roi Louis XIII était venu à Metz et menaçait la Lorraine [1].

La France ne pouvait tolérer que Charles IV fît directement la guerre à ses alliés. Puis le bruit s'était répandu que

1. D'Haussonville, t. I, p. 225-226.

le mariage de Gaston avec la princesse Marguerite était imminent : le duc d'Orléans ne quittait plus Remiremont, où la jeune fille avait été confiée à sa tante, l'abbesse Catherine de Lorraine. Louis XIII, en s'approchant de la Lorraine, espérait empêcher cette union. Il n'avait point encore d'enfant; Gaston était l'héritier légitime de la couronne de France : était-il admissible qu'il fît un mariage contraire aux volontés du roi? Charles IV, à la nouvelle de l'approche des Français, quitta l'Allemagne en grande hâte, arriva à Nancy, qu'il ne fit que traverser, et se rendit aussitôt à Metz, pour faire sa soumission. Le roi Louis XIII, qui venait d'enlever aux Impériaux la ville de Moyenvic, se montra impitoyable. Par un traité dont les bases furent jetées à Metz le 31 décembre 1631 et qui fut définitivement signé à Vic le 6 janvier 1632, Charles IV dut s'engager à se départir de toutes intelligences, ligues, associations et pratiques qu'il pourrait avoir avec quelque État ou prince, au préjudice du roi, à ne faire aucune alliance sans le consentement de Sa Majesté, à faire retirer de ses États tous les ennemis de la France, et, dans un article secret, il jurait de ne donner retraite ni assistance à Monsieur, à la reine-mère et à aucun des leurs; enfin il promettait de livrer entre les mains du souverain, dans les huit jours, la place de Marsal pour une durée de trois années [1].

Trois jours avant que le traité fût conclu, le 3 janvier 1632, à 7 heures du soir, à Nancy, Gaston d'Orléans et ses favoris, Puylaurens et le duc d'Elbeuf, s'engagèrent dans le passage qui encore aujourd'hui se trouve entre les nos 25 et 27 de la rue de la Hache et ils gagnèrent par une porte latérale l'église de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation que Catherine de Lorraine venait de fonder [2]. Devant l'autel les attendait Marguerite avec sa tante Catherine

1. Voir le texte dans SCHMIT, « Pièces originales sur la guerre de Trente ans en Lorraine », dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1866, p. 3.

2. Voir notre étude sur « Catherine de Lorraine », dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897.

et sa gouvernante, Mme de Laneuvelotte; le père Albin Le Tellier, supérieur du prieuré de Saint-Romaric, créé par Catherine à côté de son abbaye, était revêtu de ses habits sacerdotaux : deux autres moines bénédictins l'assistaient. Rapidement il dit la messe et maria Gaston et Marguerite. Comme les dispenses qu'on avait sollicitées en cour de Rome n'étaient pas arrivées, l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François, frère de Marguerite, avait donné des dispenses en son nom et permis qu'on agît sans retard ([1]). Lorsque le duc Charles était revenu d'Allemagne à Nancy, il avait été consulté et avait approuvé. Ainsi, au moment où il signa le traité de Vic, il savait que le mariage était célébré et consommé : mais il dissimula habilement. Longtemps d'ailleurs le mariage fut ignoré, même dans l'entourage immédiat de Monsieur. L'un de ses gens dira plus tard assez crûment à Marguerite : « Nous savions bien que Monseigneur couchait avec vous, mais nous ne savions pas que vous fussiez mariée ([2]). »

Il fallait bien exécuter, en apparence du moins, le traité de Vic. Gaston et sa suite quittèrent la Lorraine et cherchèrent asile à Bruxelles, où les avait précédés la reine-mère ([3]). Mais, dès que les armées de Louis XIII eurent quitté le pays, Charles IV ne se donna plus la peine de dissimuler ses vrais sentiments : il accueillit avec faveur à Nancy le général impérial Montecocculi et le baron de Leyde, député par le roi d'Espagne Philippe IV ([4]). Il intrigua avec Gaston qui, à ce moment, espérait provoquer un soulèvement des gouverneurs de province contre Richelieu; et, lorsque le duc d'Orléans quitta Bruxelles pour aller tendre la main en Languedoc au duc de Montmorency, il le reçut dans sa capitale (juin). Gaston passa à Nancy deux ou trois jours,

1. G. Morizet, *La Princesse Marguerite de Lorraine, l. c.*, p. 348.

2. Nicolas Goulas, *Mémoires*, t. I, p. 141.

3. Elle s'était enfuie de Compiègne le 18 juillet 1631 et s'était de nouveau retirée dans les Pays-Bas.

4. D'Haussonville, t. I, p. 238.

dîna chez le comte de Brionne et soupa chez François Fournier, conseiller d'État; il montra du reste une grande froideur envers Marguerite [1]; car une Espagnole, dona Blanca Coloma, l'avait séduit à Bruxelles et occupait son cœur. Mais Louis XIII n'en fit pas moins un crime à Charles IV de cette hospitalité accordée à son frère; puis, un détachement espagnol qui devait accompagner Gaston en son équipée avait rencontré sur terre lorraine, à Mars-la-Tour, des troupes françaises qui se rendaient dans les États de l'électeur de Trèves et les avait taillées en pièces [2]. La France tenait ainsi de bons prétextes pour envahir la Lorraine. Les maréchaux de La Force et d'Effiat, qui commandaient les troupes des Trois-Évêchés, mirent main basse sur Pont-à-Mousson, s'avancèrent sur Frouard et sur Champigneulles. Leurs vedettes vinrent même jusqu'à la Justice pour observer la ville, où l'on battit l'alarme [3]. Le roi lui-même accourait de la Champagne; il reçut, en passant, la soumission du Barrois, et, le 25 juin, il était à Liverdun, à trois lieues de Nancy. La ville, prise entre deux armées, était tout à fait incapable de résister. Il ne restait à Charles IV qu'à se soumettre et à accepter les conditions imposées. Louis XIII consentit à rendre au duc Bar-le-Duc, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson; mais il exigea qu'on lui livrât pour quatre ans les places de Stenay et de Jametz, et pour toujours la ville et le comté de Clermont-en-Argonne; toutefois, le roi s'engageait à indemniser le duc pour le revenu du comté. Charles IV promit de faire, dans l'année, hommage pour le Barrois mouvant, d'observer les engagements pris à Vic, de rester toujours uni et attaché aux intérêts de Sa Majesté, de l'assister dans ses guerres, de donner libre passage à ses armées [4].

1. Archives du ministère des affaires étrangères, Lorraine, t. X. Le comte de Brionne descendait de la maison de Lorraine par les Guise.

2. Archives du ministère des affaires étrangères, Lorraine, t. X.

3. *Mémoires* du duc de La Force, éd. La Grange, t. III, p. 33. D'Haussonville, t. I, p. 247.

4. Le traité de Liverdun est publié par Schmit, *l. c.*, p. 22. Les négociateurs pour le duc de Lorraine avaient été le marquis de Ville et le secrétaire d'État Janin.

La soumission était complète, absolue ; et, à quelques jours de là, le 8 juillet, Charles IV, dans une entrevue qu'il eut avec le roi de France à Seicheprey, implora en personne son pardon [1]. Une telle démarche dut coûter au fier prince, et cette année 1632, si mal commencée, finit dans le deuil. Le 14 octobre 1632, mourait le père de Charles, le duc François, et on l'enterra avec le cérémonial habituel à l'église des Cordeliers [2]. Quelques jours plus tard, on apprenait la défaite du connétable de Montmorency et la réconciliation de Gaston avec la cour ; audacieusement, le duc d'Orléans niait son mariage.

IV

Projets de Richelieu en Allemagne ; il a besoin d'occuper la ville de Nancy. — Charles IV intervient de nouveau contre les Suédois ; sa défaite à Pfaffenhoffen. — Louis XIII s'avance vers la Lorraine. — Négociations entre Louis XIII et le cardinal Nicolas-François. — Les trois entrevues de Château-Thierry, de Saint-Dizier et de Pont-à-Mousson. — Richelieu refuse toutes les offres : il exige la reddition de Nancy.

Pendant cette fin de 1632 et pendant les six premiers mois de 1633, le duc Charles IV demeura fidèle au traité qu'il avait signé à Liverdun. A ce moment, Richelieu désirait vivement qu'il commît quelque faute et lui donnât un prétexte de sévir, car les circonstances politiques étaient devenues telles qu'une occupation de Nancy et de la Lorraine lui semblait indispensable.

Après la mort de Gustave Adolphe, tué le 16 novembre 1632 sur le champ de bataille de Lützen, il était devenu évident pour le cardinal que tôt ou tard la France serait obligée d'intervenir directement dans la lutte formidable

1. Seicheprey, canton de Thiaucourt. RICHELIEU, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 391.

2. Il laissait diverses sommes aux paroisses et aux couvents de Nancy. DIGOT, t. V, p. 201. Voir son testament, Bibl. Mazarine, ms. n° 3394, fol. 298.

dont l'Allemagne était le théâtre. Mais comment envoyer des troupes sur le Rhin, comment s'engager loin des frontières de la France, si on laissait derrière soi la Lorraine indépendante, cette Lorraine dont les habitants, très catholiques, faisaient des vœux pour la maison d'Autriche et dont le duc était ambitieux et brouillon? Avant d'aller plus loin, la France devait occuper les places fortes de la Lorraine, et la plus importante de toutes, Nancy, dont les remparts, récemment achevés, passaient pour les plus beaux de la chrétienté. En cas de victoire, Nancy serait le quartier général; en cas de défaite, une retraite sûre pour les armées françaises.

Ainsi Richelieu était absolument décidé à s'emparer d'une manière ou d'une autre, par ruse ou par force, de la ville de Nancy, et, avec impatience, il attendait que Charles IV lui donnât une occasion de se mettre en campagne. A la fin de juillet 1633, Louis XIII vint s'établir au château de Monceau sur la route de l'Est; et l'on commença une concentration de troupes vers Châlons-sur-Marne. On avertit aussi le marquis de Saint-Chamont, qui avait remplacé le maréchal de La Force dans les Trois-Évêchés, d'être prêt à partir au premier signal et de s'avancer sur Nancy par le nord, tandis que le roi déboucherait du côté de l'ouest, renouvelant ainsi la tactique de juin 1632. Toutes ces dispositions étaient déjà prises lorsqu'on apprit que le duc de Lorraine avait marché en Alsace contre les Suédois, et qu'en voulant délivrer la garnison impériale de Haguenau, il avait subi le 10 août un grave échec à Pfaffenhoffen (1). Le prétexte cherché était trouvé. On lance contre Charles IV un long manifeste où lui sont reprochées toutes les infractions commises aux traités de Vic et de Liverdun; Saint-Chamont s'avance sur la route de Metz et de Pont-à-Mousson,

1. Pfaffenhoffen, canton de Bouxwiller, cercle de Saverne. Sur cette défaite, on lira une plaquette contemporaine : *La Défaite de l'armée du duc de Lorraine par les Suédois*. Elle a été réimprimée par M. Schmit, *l. c.*, p. 41.

le roi vient à Château-Thierry et se dispose à partir pour Châlons.

Charles IV essaie de conjurer l'orage; il envoie au roi son frère, le cardinal Nicolas-François, esprit fin et délié, mais un peu faible et toujours prêt aux concessions. Le cardinal trouve encore le roi à Château-Thierry le 19 août [1]; on lui arrache l'aveu que le mariage de Gaston et de Marguerite a été célébré; mais il s'engage, au nom de son frère, à le faire rompre; Charles IV se déclare tout prêt à se conformer en tout aux volontés du roi. Il était trop tard : Richelieu ne se laissera plus arrêter dans l'exécution de son plan. Avec une franchise brutale, il déclare que toute satisfaction est désormais inutile. « Le dépôt de Nancy était le seul moyen qui pût assurer le roi [2]. »

Nicolas-François était atterré: donner Nancy, la capitale, le centre, le cœur de la Lorraine, c'était livrer le duché tout entier; la donner sans combattre, c'était perdre tout ensemble le duché et l'honneur. On demandait Nancy sans bataille; mais quelle pire condition imposerait-on au duc à la suite d'une défaite? Puis, quelle garantie le duc aurait-il qu'un jour le dépôt lui serait restitué? On trouverait bien toujours un prétexte pour prolonger l'occupation à l'infini. Richelieu ne voulut rien entendre; Nicolas-François demanda la permission de retourner vers son frère et de chercher de nouvelles instructions; mais, quand il revint, la cour de France avait déjà dépassé Vitry-le-François; il la trouva le 23 août sur le chemin de Saint-Dizier [3]. Il fit un aveu et une concession plus graves: il avoua que le mariage entre Monsieur et Marguerite avait été consommé, et il offrit de demeurer à la cour de France comme otage de son frère; Charles IV ne livrerait pas précisément Nancy, mais le commandant de la ville prêterait serment au roi de France.

1. *Gazette de France*, p. 348. — Richelieu, *Mémoires*, p. 473 b.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 475 b.
3. *Gazette de France*, p. 363.

En même temps, Nicolas-François, qui n'avait point prononcé de vœux et n'était pas entré dans les ordres, revint sur un projet qu'il caressait depuis longtemps, disait-il : il demanda la main de la nièce préférée du cardinal, Mme de Combalet, la femme d'esprit élevé qui sera plus tard la duchesse d'Aiguillon et à qui Corneille dédiera le *Cid* (1). Mais Richelieu rejeta cette offre ; il ne cherchait point, disait-il, son intérêt personnel; il rappela que la réputation du cardinal d'Amboise avait été ternie par ses intrigues en Italie pour se faire élire pape. Il ne voulait pas qu'on pût l'accuser d'avoir entrepris l'expédition de Lorraine pour un avantage de famille. Il était parti pour qu'on remît Nancy au roi, et c'est Nancy qu'il voulait en dépôt et sans aucune condition. Une seconde fois, Nicolas-François retourna vers son frère.

Cependant, le roi de France continua sa marche du côté de l'Est. Le 24 août, il est à Bar-le-Duc et, le lendemain, il y célèbre la fête de la Saint-Louis (2). Comme Charles IV n'a pas encore prêté hommage, le parlement de Paris vient de déclarer la saisie du Barrois mouvant (3), et un de ses conseillers, M. de La Nauve, a fait exécuter l'arrêt. Par suite, Louis XIII laisse à Bar un gouverneur français avec une garnison, et, le 26 avril, il arriva à Sampigny (4). Le lendemain, il franchit la Meuse, couche à Seicheprey, et, le 28 août, il est à Pont-à-Mousson (5). Là il reçut la troisième visite du cardinal de Lorraine. Charles IV consentait à mettre en dépôt entre les mains du roi de France sa belle forteresse de La Mothe ; il promettait de livrer la princesse Marguerite (6). Richelieu répondit qu'il acceptait bien la remise de la princesse, mais comme place forte il n'en

1. Richelieu, *Mémoires*, p. 480.
2. *Gazette de France*, p. 364.
3. L'arrêt de saisie, daté du 30 juillet 1633, est publié dans Schmit, *l. c.*, p. 37.
4. Canton de Pierrefitte, arrondissement de Commercy.
5. La *Gazette de France* nous donne l'itinéraire exact.
6. Richelieu, *Mémoires*, p. 483.

voulait qu'une seule, Nancy, Nancy avec ses belles murailles, ses remparts redoutés. Les Lorrains, aux abois, cherchaient comment ils pourraient échapper à cette dure condition. Ils imaginèrent des expédients. Dans l'armée du roi de France se trouvait le nonce du pape, Mgr Bichi (1), qui inclinait vers les Lorrains, si dévoués au catholicisme; à son instigation, le cardinal de Lorraine proposa de consigner Nancy entre les mains du souverain pontife, Urbain VIII (2). La proposition est curieuse; et nous pouvons laisser courir ici notre imagination, nous figurer Nancy comme une seconde Avignon, gouvernée par les cardinaux en robe rouge et ayant comme fonctionnaires des prêtres en soutane noire ou violette. Richelieu naturellement refusa. Les Lorrains annoncèrent alors que Charles IV, suspect aux Français, allait se démettre de son duché en faveur de son frère le cardinal; Nicolas-François devenant le maître, tous les griefs tombaient contre Charles IV dépossédé. Richelieu objecta que sans doute Charles IV ferait tous ses efforts pour rentrer en sa dignité, l'armée du roi une fois partie (3). La conclusion était toujours la même, à l'entrevue de Pont-à-Mousson, comme aux deux précédentes de Château-Thierry et de Saint-Dizier : « Rien ne pouvait assurer le roi que le dépôt de Nancy. » Autour de Nancy tournait à ce moment toute la politique. Fermement résolu à prendre la ville, le roi quitta Pont-à-Mousson le 29 et vint coucher ce soir au château d'Amance (4), la vieille citadelle qu'avait jadis assiégée le roi d'Allemagne Frédéric II. Le 30, il tourna la place du côté est et s'en vint à Saint-Nicolas-de-Port. Il y trouva le maréchal de Saint-Chamont qui venait de battre les débris de l'armée lorraine, rentrant dans le duché après

1. Alexandre Bichi était évêque de Carpentras depuis 1630. Le 28 novembre 1633, il sera nommé cardinal du titre de Sainte-Sabine.

2. Marivin, *Mémoires de Brassac*, p. 24 du tirage à part.

3. Richelieu, *Mémoires*, p. 483 b.

4. *Gazette de France*, p. 365.

le désastre de Pfaffenhoffen. Le siège de Nancy allait commencer.

V

Investissement de Nancy. — Destruction des ponts et des bacs sur la Meurthe et la Moselle. — La petite circonvallation. — Les soldats pionniers. — Les paysans réquisitionnés. — Les Ricétins. — Activité de Louis XIII. — Son journal. — Description des lignes. — Les forts. — Campement des troupes. — Arrivée de renforts.

Le 31 août, Louis XIII reconnut la position de la place : il en fit le tour à cheval, à portée de mousquet, et désigna les endroits où devaient être creusées les lignes d'investissement. Le 1er septembre, les travaux furent commencés ([1]) : Louis XIII vint, le 2 septembre, s'établir avec le cardinal de Richelieu plus près de la cité, à Laneuveville : il s'y installa dans un vieux château délabré, à l'entrée du village ([2]), et y demeura pendant tout le temps que se poursuivirent les travaux d'approche. Le roi s'accommodait d'une résidence médiocre, lorsqu'il s'agissait des intérêts supérieurs du pays. Sous lui, le maréchal de La Force avait le commandement de l'armée ([3]).

On commença par rompre toutes les communications entre Nancy et le reste de la Lorraine. Tous les ponts sur la Meurthe, tous ceux de la Moselle jusqu'à Pont-à-Mousson furent coupés ; les bacs qui transportaient les voyageurs furent retirés à Metz. On ne laissa en place que ceux de Frouard et de Gondreville, surveillés de près par des soldats

1. On consultera l'*Histoire véritable de tout ce qui s'est passé au siège de Nancy*. A Rouen, chez Claude le Villain et Jacques Cailloüé, 1633. Cette relation est, du reste, formée par des découpures de la *Gazette de France*. Elle a été réimprimée par SCHMIT, *l. c.*, p. 96.

2. « Deux ambassadeurs de Cologne y arrivèrent aussitôt et furent très bien reçus de Sa Majesté que le bruit des armes n'empêche pas d'avoir toujours l'oreille et l'esprit tranquille aux prières de ses voisins » (*l. c.*, p. 99).

3. Le marquis de La Force, fils du maréchal, remplit les fonctions de maréchal de camp. *Mémoires* de LA FORCE t. III, p. 55.

français. On s'empara des forteresses et des châteaux du voisinage. Le marquis de Sourdis alla prendre Lunéville, où fut laissée une garnison de huit cents hommes. Les châteaux de Condé (aujourd'hui Custines), de Pagny-sur-Moselle [1] et de Mars-la-Tour, ceux de Bouconville, de La Chaussée et de Trognon, aujourd'hui Heudicourt [2], furent occupés par des troupes françaises. Nancy ne pouvait ainsi plus espérer aucun secours du dehors. Et autour d'elle les Français tracèrent des retranchements qui achevaient de l'isoler.

Les assiégeants pouvaient hésiter entre deux plans. La ville de Nancy est dominée au sud-ouest par des collines assez élevées, rebord du plateau de Haye; sur la pente se sont bâtis les coquets villages de Laxou, de Villers et de Vandœuvre. Quelques esprits timorés proposaient de mettre les retranchements sur ces hauteurs : des partisans lorrains ne pouvaient-ils pas venir par la forêt de Haye et incommoder l'armée du roi, campée en contre-bas [3] ? Mais Richelieu fit repousser cet avis. Le cardinal ne ressemblait point, à ce qu'assure la *Gazette de France,* « à ces ministres qui ne servent leurs maîtres que sur le tapis, où ils ne voient que les villes en peinture »; il avait fait, lui aussi, le tour de la place; le vainqueur de La Rochelle prétendait se connaître en l'art des sièges. Il demanda qu'on fît la circonvallation aussi rapprochée de Nancy que possible, pourvu que les lignes fussent à couvert du canon; là où les ennemis pourraient déboucher de la forêt de Haye, on établirait, en arrière des retranchements, des fortins. Le cardinal insistait sur la nécessité de se hâter : la grande circonvallation ne serait en état de défense qu'au bout de trois grands mois, tandis qu'un petit mois suffirait pour la petite. Ne fallait-il pas aussi laisser à la disposition du roi le plus grand nombre de troupes

1. Pagny-sur-Moselle, canton de Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.

2. Bouconville, Lachaussée, canton de Saint-Mihiel; Heudicourt, canton de Vigneulles, Meuse.

3. Richelieu, *Mémoires*, p. 484.

possible, afin qu'il pût venir en arrière avec rapidité, si les Espagnols tentaient une entreprise contre ses États? Or les grands retranchements n'auraient pu être gardés que par vingt mille hommes et deux mille chevaux (1).

Cet avis fut écouté; on se décida pour le retranchement le plus petit et on commença à planter les piquets. Louis XIII lui-même donna le premier coup de pioche, et, du 2 au 23 septembre, malgré les négociations dont nous parlerons plus loin, le travail fut continué sans relâche, jour et nuit. Six mille soldats, qui se relayaient de huit en huit jours, étaient constamment occupés à remuer la terre (2); on avait en outre réquisitionné environ dix mille paysans, astreints à cette dure corvée. On ne s'était pas seulement adressé aux habitants de la Lorraine; on avait fait venir des vignerons de la Champagne, habitués à donner de rudes coups de pioche. En Champagne notamment, à 13 kilomètres au sud de Bar-sur-Seine, se trouvent trois bourgs qu'on nomme les Riceys. Les habitants se distinguent de ceux des villages voisins par certaines particularités de la langue et du costume. Mais surtout ces Ricétins, comme on les appelait, s'étaient fait connaître comme terrassiers éminents. Louis XIII et Louis XIV en firent leurs ouvriers de prédilection. Ce sont eux qui, plus tard, sous la direction de deux de leurs compatriotes, MM. Mathelin et Dechanne-Maron, firent la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, les aqueducs de Marly, les bassins de Versailles (3). Louis XIII fit venir huit cents Ricétins au siège de Nancy (4).

Les opérations du siège furent favorisées par un très beau temps; un soleil d'automne encore chaud animait les travailleurs. Aucune maladie ne se déclara dans l'armée,

1. Voir le récit qui accompagne le plan de Tavernier.

2. *Histoire véritable...* (*l. c.*), p. 104.

3. Alexandre Guénin et Alexandre Ray, « Statistique du canton des Riceys », dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, t. XVI (1851-1852), p. 601.

4. *Histoire véritable...* (*l. c.*).

malgré la quantité de terres remuées sur des terrains marécageux par endroits. Louis XIII déployait l'activité la plus grande. Ce prince, qu'on se représente souvent si apathique, était capable d'un vigoureux effort dès qu'il avait pris une décision. Presque tous les matins à 5 heures, alors que les ténèbres enveloppaient encore les collines, il était à la tranchée et parfois il ne rentrait que la nuit. A la fin seulement, comme les opérations se prolongeaient, il montra de l'ennui et de l'indifférence. Il nous a laissé lui-même une relation de cette campagne où il se rend pleine justice (1) : ce récit du roi, légèrement remanié, fut envoyé au fur et à mesure à la *Gazette de France* par Richelieu, qui ne manqua jamais d'y intercaler quelques mots d'éloges pour lui-même.

On raconte que Louis XIII, la ville une fois prise, demanda à Jacques Callot, qui venait de représenter les sièges de Bréda et de La Rochelle, de dessiner aussi ce siège de Nancy, et le grand artiste aurait répondu : « Plutôt que de céder, je me couperais le pouce. » L'anecdote est controuvée. A défaut de Callot, Louis XIII s'adressa à son graveur ordinaire, Melchior Tavernier : et celui-ci reproduisit simplement sur une carte la ligne d'investissement avec l'indication des forts élevés par les Français. Mais, si sommaire que soit son plan, il nous permet de faire connaître les travaux d'approche exécutés autour de Nancy (2).

Les lignes d'investissement englobèrent les villes Vieille et Neuve de Nancy, les villages de Maxéville et de Malzé-

1. Ce journal de Louis XIII, où il a transcrit en général le récit de ses campagnes depuis le mois de septembre 1633, devant Nancy, jusqu'au 14 juin 1642 devant Perpignan, se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. français n° 3840. M. J.-A. Schmit en a extrait les passages qui se rapportent à la Lorraine. *M. S. A. L.*, 1868, p. 346 et suiv.

2. « *Description du siège de Nancy, commencé le 27e jour d'août et rendu le 23e de septembre mil six cent trente-trois.* A Paris, chez Melchior Tavernier, graveur et imprimeur du Roy pour les tailles-douces », 475 sur 408 millim. Le plan est accompagné d'une légende et d'un sonnet. Au dos, il porte une dédicace et un récit du siège de Nancy. Le plan a été reproduit par la maison Christophe pour le tome V de Digot ; le texte par d'Haussonville, t. I, p. 411.



ville, ceux de Dommartemont, de Saint-Max, d'Essey, de Tomblaine et de Jarville. Deux fossés assez profonds furent creusés et au devant d'eux se dressèrent deux remparts de terre, celui du côté de la ville très élevé. De distance en distance on éleva des forts en terre dont chacun portait un nom propre, en général celui d'un officier supérieur de l'armée assiégeante. La circonvallation avait à peu près 4 lieues d'étendue et sur ce cercle vingt-deux forts furent disposés ; il y eut en outre un certain nombre de redoutes extérieures.

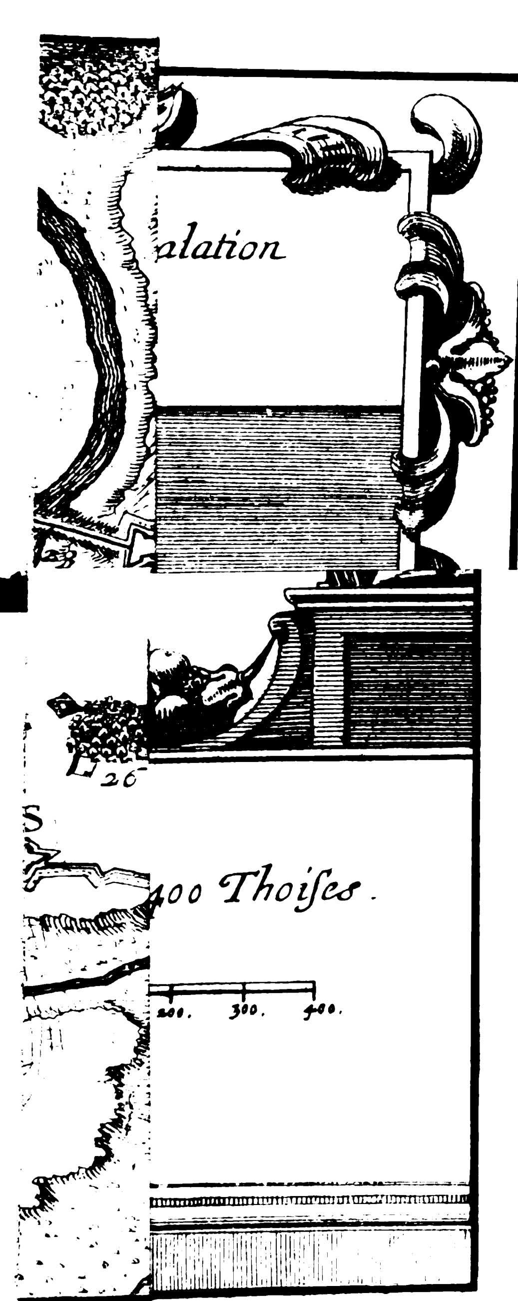
Faisons le tour de cette enceinte, en commençant au nord sur les bords de la Meurthe [1]. Nous sommes à l'endroit où les hauteurs sur les deux rives, la fourasse de Champigneulles et le plateau de Malzéville, paraissent se rejoindre, un peu au delà de la forge du Pont-Fleuri. Sur les bords de la rivière, à droite, est construit un premier fort (n° 5), le *fort d'Alluy*. Le retranchement escalade le plateau de Malzéville ; à l'endroit où il atteint la plate-forme, se dresse un nouveau fort (n° 4) que le plan de Tavernier appelle simplement *fort du Panchant*. Nous voici sur le plateau, derrière le bois de l'Hôpital, à un endroit dénudé. Le retranchement coupe le plateau en écharpe ; au point culminant, des deux côtés de la route qui de Dommartemont monte vers l'ermitage Sainte-Geneviève, deux forts : le *fort du Hallier* (n° 3), un nom que nous retrouverons, car du Hallier sera plus tard gouverneur de Nancy, et le *fort de la Butte* (n° 2). Les troupes qui surveillent ce côté sont peu nombreuses ; car par ces hauteurs aucun secours ne peut arriver aux assiégés. Il n'y a là, sous les ordres de du Hallier, qu'un petit nombre de compagnies suisses. Le retranchement descend ensuite sur l'un des contreforts du plateau de Malzéville, celui où se trouvent le Château-Haut et l'église d'Essey ; il englobe l'un et l'autre,

1. Nous nous efforcerons d'expliquer toutes les indications du plan de Tavernier.

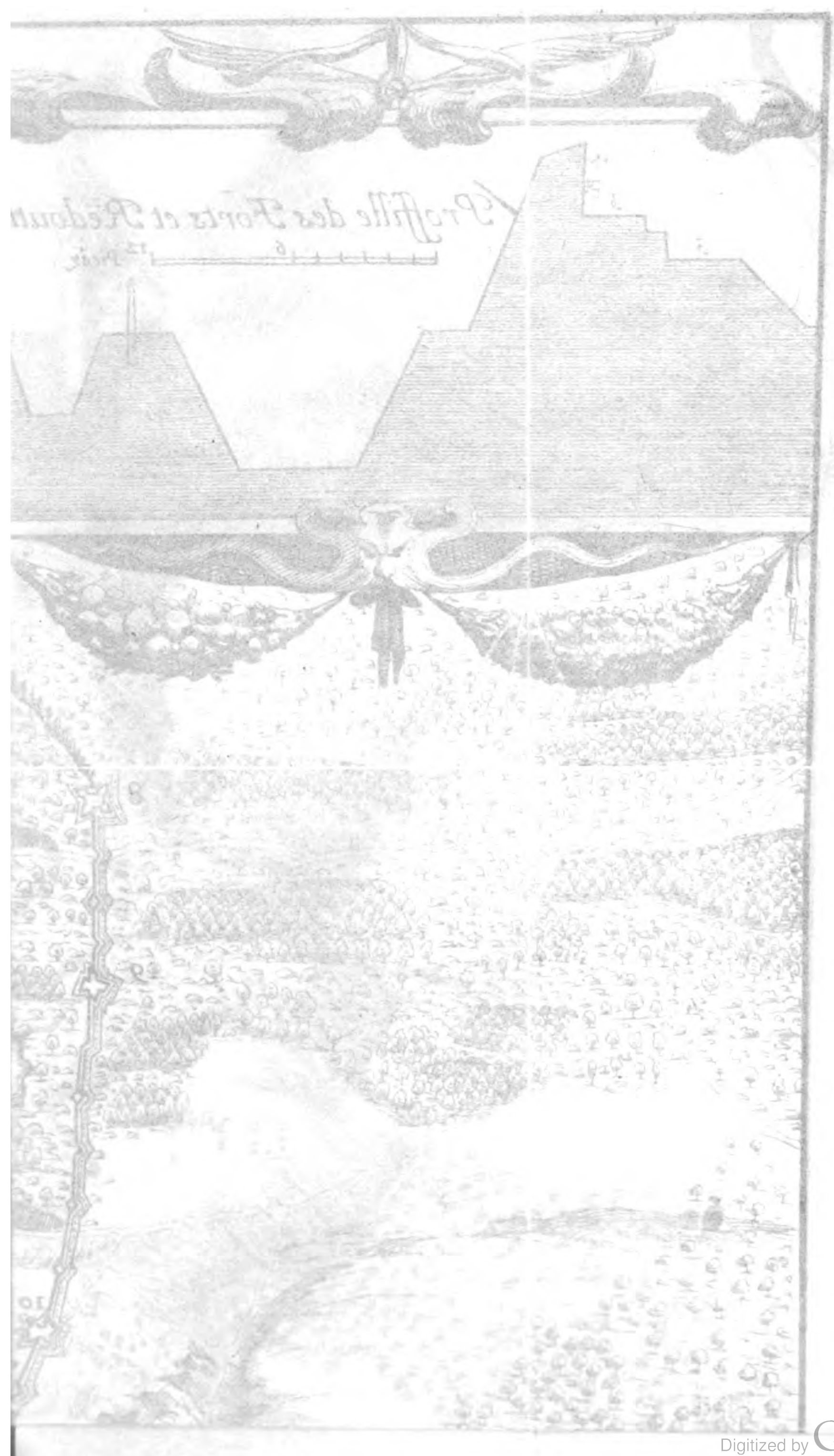
et atteint la grande route de Château-Salins, à peu près à l'extrémité du village d'Essey. A Dommartemont loge le régiment de Montausier (J), à Essey sont répartis les deux régiments de Saint-Aunoy (I) et de Sourdis (H). Quelque cavalerie, placée en arrière, occupe Pulnoy et Saulxures (F). Au Château-Bas d'Essey a pris son quartier le mestre de camp de cavalerie de Sourdis qui commande de ce côté (K). Nous franchissons la grande route de Château-Salins, puis le petit ruisseau du Grenillon; sur la hauteur commandant la route s'est élevé le *fort d'Essey* (n° 1). Plus loin nous nous heurtons au *fort du Vieil-Étang* (Z). Cette partie des retranchements est défendue par les régiments d'Hocquincourt, de Mesnillet et de Saint-Étienne, qui sont logés dans l'intérieur des lignes, au village de Tomblaine (G). Le retranchement franchit le ruisseau de Tomblaine, coupe le bois des Juifs, à peu près à la hauteur de Sainte-Marguerite, prieuré dépendant des cordeliers ou récollets de Nancy. Nous arrivons au bord de la Meurthe, où veille le *fort du marquis de La Force* (Y). La rivière est traversée par un pont de bateaux, et, comme pendant au fort de la Force, nous trouvons, sur l'autre bord, le *fort de La Suse* (X). Puis, successivement, entre Jarville et Laneuveville, nous rencontrons les *forts de Saint-Chamont* (V) et *de La Meilleraye* (T). Ils ont été élevés tout d'abord, dès les premiers jours de septembre. C'est de ce côté, on s'en souvient, à Laneuveville, que le roi a établi son quartier général (C); le village a été entouré d'un retranchement; de la cavalerie est amassée tout autour. Pour en surveiller les approches, et un peu en avant, a été installé le parc d'artillerie (D). Deux forts (Q et R), à l'ouest du village, gardent, en dehors des lignes de circonvallation, le parc et le quartier royal : ils sont séparés par le ruisseau de Fraheux; ce ruisseau a été coupé en deux endroits par une digue (n° 21) qui permet au besoin d'inonder la campagne environnante. Les régiments de Picardie et de Tonneins, logés au village

de Jarville, veillent sur cette partie du retranchement (E). Ils sont commandés par M. de Saint-Chamont. Nous passons le ruisseau de Heillecourt et en arrière de La Malgrange se dresse le *fort de Richelieu* (S). La Malgrange elle-même est convertie en magasins pour les vivres (n° 26). Sur le ruisseau de Jarville sont logés les *Liégeois* (n° 16), qui surveillent une immense redoute; à travers une forêt, reste du bois de Saurupt, le retranchement atteint le *fort du maréchal de La Force* (n° 15), coupe ensuite le ruisseau de la Madeleine; à la Chiennerie est le *fort de Navarre* (n° 14); puis se succèdent le *fort de Vaubécourt* (n° 13), où campe le régiment de Nettancourt, celui de *Saint-Louis* (n° 12) à quelque distance de la briqueterie ducale; puis, au delà du ruisseau de l'Asné, nous voici au *fort des Chartreux* (n° 11), à quelque distance de la chartreuse Sainte-Anne, plus tard transportée à Bosserville par le duc Charles IV. Un peu en avant du fort, M. de Longjumeau a établi son quartier (P). Toutes les rivières qui descendent du plateau de la Haye, ruisseaux de Heillecourt, de Jarville, de la Madeleine, de l'Asné, se trouvent barrées en dehors du retranchement (n° 20). Si une armée de secours se présentait par le plateau, l'on fermerait le barrage, toutes les vallées seraient inondées et il serait impossible à cette armée de s'approcher de Nancy. Pour mieux encore se garder contre une telle armée, l'on mit aux principaux débouchés des avenues trois forts isolés, au-dessus de Vandœuvre, en haut du Montet et au-dessus du château de Remicourt (19, 18, 17) : on garnit ces localités de cavalerie (F) [1]. Prévoyant même une bataille, on construisit, en avant des retranchements, entre les deux forts de Navarre et de Vaubécourt, une traverse pour mettre les soldats faisant face à l'armée de secours à couvert contre les boulets lancés de la ville (n° 25). Nous

1. Le plan de Tavernier contient ici des erreurs évidentes; il place au Montet le « château de Remicourt » ; là où se trouve Remicourt, il écrit *Romaincourt* : au lieu de *Valloire*, il faut lire Villers. L'I devant *Valloire* est un F mal gravé.



to Lith. Berger Levrault & Cie. Nancy



laissons maintenant Laxou en dehors des retranchements, et nous montons sur la côte de Buthegnémont, qui domine le fief de Turique et le couvent des tiercelins, dédié à Notre-Dame des Anges. Entre les deux routes de Toul, l'ancienne et la nouvelle, se dresse le *fort d'Arpajon* (n° 10), en avant duquel est campé, sous des huttes, le régiment de Champagne (O). Un peu en avant, dans l'intérieur du retranchement, au sommet de la Foucotte, se dresse un fortin isolé sur lequel s'appuie une seconde traverse; un barrage coupe le ruisseau de Boudonville. Enfin le retranchement escalade la côte Sainte-Catherine, que garde, sous des huttes, le régiment de Turenne (N). Sur l'enceinte nous trouvons le *fort de Nesle* (9) et un autre dont le nom n'est pas donné (8). Là le rempart cessait; il n'était pas besoin de travaux pour garder cette côte escarpée; on se borna à dessiner l'enceinte de façon assez grossière. A l'endroit où le sommet de la côte se rapproche de la Meurthe, on éleva un nouveau fort, dit aussi *de Navarre* (n° 7) [1]; et un dernier, celui *de la Digue* (n° 6), se dressait sur les bords de la Meurthe, en face de celui d'Alluy de l'autre côté. Des détachements de cavalerie étaient placés entre ces remparts et Maxéville (*Marchinville*); un quartier du régiment de Normandie occupait ce village (M) et, en arrière, à Champigneulles, était le quartier de M. de Chastelliers avec les régiments de Navarre et de Castelmoron (L). La Meurthe, resserrée ici entre les hauteurs, fut endiguée (n° 23) : Louis XIII pouvait aisément inonder l'espace entre la route de Nancy à Champigneulles et celle de Nancy à Lay-Saint-Christophe. Un petit nombre de troupes suffisait à surveiller les lignes de ce côté.

Tous ces travaux furent menés avec une grande activité du 2 au 20 septembre. Les lignes ne furent pas absolument achevées, car la place se rendit auparavant. Mais ce n'en

1. En arrière des retranchements, dans la vallée, à l'ouest de la route de Champigneulles, se trouvait un « fort pour garder cest avenue ».

furent pas moins, selon l'expression de Beauvau, « les plus belles lignes et les plus beaux forts qui se fussent vus jusque-là à aucun siège de place [1] ». Et de nouvelles troupes étaient sans cesse envoyées de France; vers le 20 septembre, Louis XIII eut à sa disposition trente mille hommes et quatre mille chevaux [2].

VI

La garnison de Nancy. — Le commandant en chef Henri de Mouy. — Le baron d'Esnes et M. de Serre. — Rôle de Henriette de Phalsbourg. — Échange de coups de canon. — Prise du troupeau communal. — Le vœu de Nancy à Notre-Dame de Lorette.

L'armée que ces troupes tenaient assiégée était infiniment moins nombreuse. Elle se composait à peine de trois à quatre mille hommes et de deux cents à trois cents chevaux. Une quarantaine de gentilshommes volontaires vinrent se joindre à elle, pour défendre leur petite patrie; parmi eux se trouvait le marquis de Beauvau, l'auteur des *Mémoires* [3]. A la tête de la garnison était un homme très énergique, décidé à faire tout son devoir. C'était un descendant du duc Antoine [4], un petit-fils de Nicolas de Vaudémont, Henri

1. *Mémoires*, éd. de 1689, p. 36.

2. *Histoire véritable...* (*l. c.*), p. 104.

3. *Mémoires*, p. 35-36.

4. En 1563, le duc Charles III avait fait de la terre de Chaligny, y compris Pont-Saint-Vincent et Lorey, un domaine héréditaire pour son grand-oncle, Nicolas de Vaudémont; ce Nicolas de Vaudémont sera le premier prince de Mercœur. Sa fille Louise épousa le roi de France Henri III. Nicolas de Mercœur mourut en janvier 1577. Le comté de Chaligny passa à son fils aîné, Philippe-Emmanuel, qui fut le fameux prince de Mercœur; celui-ci n'eut qu'une fille, Françoise, qui épousa un bâtard de Henri IV, César de Vendôme; au nom de sa fille, Mme de Mercœur vendit en 1610 le comté de Chaligny à François de Lorraine, frère cadet du duc Henri II, père de notre Charles IV. Philippe-Emmanuel ne portant pas le nom de comte de Chaligny, ce nom fut relevé par son frère puîné, né de Catherine d'Aumale, Henri de Chaligny. Ce dernier eut trois fils : 1° Charles, comte de Chaligny, qui entra dans les ordres et devint en 1616 évêque de Verdun; 2° Henri, qui prit le titre de marquis de Mouy et auquel on donne aussi parfois le nom de comte de Chaligny; c'est le défenseur de Nancy, qui vécut jusqu'en 1672. Son portrait, que nous reproduisons, a été gravé par Nanteuil;


SERENISSIMVS PRINCEPS HENRICVS DE LORRAINE MARCHIO DE MOY

de Lorraine, qui ajoutait à son nom celui de sa mère, issue d'une famille noble picarde ([1]); il s'appelait Henri de Mouy ou de Moÿ ([2]). Il venait de succéder comme gouverneur de Nancy au comte de Salm et brûlait du désir de se signaler par quelque action d'éclat. Il était assisté du baron d'Esnes, préposé à la défense de la Ville-Vieille ([3]), et d'un gentilhomme gascon, marié dans le pays, M. de Serre, qui avait sous ses ordres la Ville-Neuve ([4]). Le duc Charles avait quitté la cité à l'approche des Français; mais il y avait laissé sa sœur, Henriette de Phalsbourg, qui rêvait de devenir une héroïne. Elle avait contre Richelieu une haine profonde et l'accusait d'être la cause des malheurs des siens. Puis ce cardinal ne s'avisait-il pas de tenir en exil son amant Puylaurens? Car la réconciliation de Gaston et du roi, après la journée de Castelnaudary, avait été toute passagère; le duc d'Orléans avec les siens avait repris le chemin de Bruxelles ([5]). Henriette savait son amant infidèle; depuis qu'elle était libre, il ne se pressait pas de demander sa main; elle avait appris qu'à Bruxelles il avait quitté ses couleurs, un nœud bleu traversé par une épée, et

3° François, qui devint évêque de Verdun après son frère Charles. La famille de Henri de Chaligny ne se continua que par sa fille Louise, qui épousa un prince de Ligne. Tous ces faits ont été fort bien exposés par M. Paul Fournier, « Chaligny, ses seigneurs, son comté », dans les *M. S. A. L.*, 1903, p. 140-166.

1. Moÿ-de-l'Aisne, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Quentin. Cf. Paul Fournier, *o. l.*, p. 162, n. 1.

2. M. Louis Courajod suppose que le portrait n° 7 du musée de Reims, peint en 1631, représente Henri de Mouy (*J. S. A. L.*, 1871, p. 199). Son hypothèse a été acceptée, et on a inscrit au-dessus du portrait : *Henri II, marquis de Mouy, 1631*. Le tableau porte que le modèle avait alors trente-quatre ans; ce qui mettrait la naissance de Henri, *dit* de Mouy, en 1597.

3. Simon II de Pouilly, baron d'Esnes, seigneur de Louppy-sur-Loison, né à Esnes en 1565, acquit le 30 décembre 1617 le château et les deux tiers de la baronnie de Manonville. Il fut gouverneur des ville et citadelle de Stenay et, en mai 1621, fut pourvu de l'office de maréchal du Barrois. Il mourut de la peste à Louppy le 17 avril 1635. Voir sur lui Henri Lefebvre, « Manonville et ses seigneurs », dans les *M. S. A. L.*, 1891, p. 249-254. Esnes, au canton de Varennes, arrondissement de Verdun, Meuse.

4. La famille de Serre était une famille originaire du Midi, qui était venue en Lorraine au temps de René d'Anjou. C'est d'elle que descend le comte de Serre, ministre sous la Restauration (*J. S. A. L.*, 1882, p. 98-99).

5. Il y était arrivé le 21 novembre 1632. Goulas, *Mémoires*, I, p. 209.

avait adopté le ruban violet de la fille de la princesse de Chimay ([1]). Peu importait; elle continuait de prendre en mains les intérêts de son ancien amant, voulait montrer à ce volage quelle grande âme elle était. Elle se rendait sur les remparts, sans souci du danger; elle animait les officiers et les soldats et ne tarda pas à devenir populaire.

La garnison de Nancy si vaillante n'avait point reçu d'ordre de son duc. Elle ne savait si elle devait traiter en ennemis ces Français qui l'investissaient. Dans les premiers jours de septembre, quand les lignes commencèrent à être dessinées, les assiégés se bornèrent à tirer quelques mousquetades aux soldats qui s'approchaient trop près des murailles, et ils en blessèrent un certain nombre. Dans la nuit du 14 au 15, les Français vinrent en secret jusqu'au pont de Malzéville; ils en firent sauter deux arches ([2]); ils brûlèrent tous les moulins dans le voisinage, notamment les Grands-Moulins ([3]). Les communications avec la rive droite de la Meurthe étaient désormais coupées. Les Nancéiens subirent un dommage plus considérable. Cette même nuit, le troupeau de la ville — ce troupeau qui donnait à notre cité un aspect rural — fut pris par les Français. Il se composait de cent vingt vaches et de deux cents moutons ([4]). Les assiégés étaient menacés de la famine, comme au temps du Téméraire. Quand l'on apprit ces nouvelles à Nancy, l'indignation fut grande. La princesse de Phalsbourg exhala sa colère plus haut que les autres. Dès lors elle décida le marquis de Mouy à faire tirer quelques volées de canon le 15 et le 16 septembre. Le roi Louis XIII faillit être frappé par un boulet. Les Français répliquèrent; et l'on raconte parfois que le boulet de pierre encastré dans une maison de la Grande-Rue rappellerait encore aujourd'hui le siège de

1. Isabelle, fille d'Alexandre de Ligne-Aremberg, prince de Chimay, et de Madeleine d'Egmont. GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 228.

2. *Histoire véritable...*, *l. c.*, p. 105.

3. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 106.

4. *Histoire véritable...* *l. c.*,.

Nancy. Mais c'est là une légende sans fondement. Ce boulet est simplement l'enseigne d'une maison qu'on appelait : *Au Boulet*. Louis XIII envoya le 16 une estafette, le sieur Champvallon, pour faire des représentations; il se plaignit vivement de cette attaque, alors qu'on négociait. Le marquis de Mouy dut l'écouter et faire cesser le feu [1]. Cet ordre lui valut une vive altercation avec la princesse Henriette, qui prêchait la résistance quand même; il vaut mieux, disait-elle, s'ensevelir glorieusement en ses propres ruines, que de perdre lâchement l'honneur, les biens et la liberté [2]. Cette conduite lui vaudra la sympathie même des Français. Quand Louis XIII fut entré dans Nancy, il ne l'appelait que la *généreuse* et, en la montrant à ses gens, il disait : « C'est celle-là qui ne voulait pas nous laisser entrer ici, qui voulait y tenir bon, se bien défendre et tuer tout. » Pauvre Henriette, qui fut comme un prototype des héroïnes de la Fronde! elle eût mérité pour tant de courage un meilleur sort. Mais, réfugiée à Bruxelles, après s'être sauvée de Nancy en de dramatiques circonstances que nous rappellerons plus tard, elle y connut la misère noire; elle tomba amoureuse d'un hidalgo espagnol, don Carlos Guasco, marquis de Sallario, qu'elle épousa et qui acheva de la ruiner [3]; puis, pour vivre, elle épousa en troisième noces son banquier, chez qui elle avait une forte note, le marquis de Grimaldi [4].

La bourgeoisie de Nancy n'eût pas mieux demandé que de seconder la garnison. Mais elle n'avait pas d'armes; puis elle avait été décimée en 1631 par la peste. Tout en étant

1. Beauvau, *Mémoires*, p. 40.

2. *Id., ibid.*

3. Voir les lettres qu'elle écrivit, à propos de ce mariage, à divers personnages, à la bibliothèque de Besançon, ms. collection Chiflet, n° 24, fol. 552-640; ces lettres, sans aucune espèce d'orthographe, présentent un vif intérêt.

4. Elle put rentrer en Lorraine au moment de la paix des Pyrénées. Elle mourut le 16 décembre 1660 à Neufchâteau et fut enterrée au pelerinage de Sainte-Lucie. La seigneurie de Sampigny passa au marquis de Grimaldi. Bonnabelle, *Notice sur Sampigny*, p. 17.

décidée à faire son devoir, elle plaçait surtout son espérance dans le secours d'en haut. En 1631, au plus fort de la peste, le Conseil de ville avait fait un vœu à Notre-Dame de Bonsecours; en 1633, lorsque la guerre s'approchait de ses murs, il décida de s'adresser à une Vierge plus glorieuse encore. En ce temps, l'un des sanctuaires les plus renommés de Marie était celui de Lorette, dans la province d'Ancône, en Italie; là, dans l'édifice construit par Bramante, se trouve la célèbre madone en bois de cèdre attribuée à saint Luc lui-même et recouverte d'un manteau chargé de pierreries. Le 3 septembre 1633, le jour où les travaux d'approche commencèrent, les conseillers et les commis de la ville firent à Notre-Dame de Lorette le vœu suivant — nous citons la délibération textuellement : « La ville de Nancy, selon sa spéciale dévotion envers la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, de qui elle a toujours éprouvé la fidèle assistance en tous ses besoins, se trouvant pressée de menaces par l'armée française, a recours en toute humilité à l'inviolable asile de sa sainte protection pour la conservation de Son Altesse, de Sa Serenissime Maison, de l'État et de sa ville capitale, et à ce sujet [décide] envoyer un homme exprès à sa sainte maison de Lorette pour en son nom lui renouveler l'hommage et les vœux de sa fidélité, lui vouant de plus leur ville d'argent de la valeur de cent écus, qui sera l'image visible de l'éternelle devotion qu'elle nourrira pour son incomparable grandeur et bonté dans le cœur de tous ses citoyens [1]. » L'ermite de Sainte-Geneviève, chassé de sa demeure par les Français, frère Joseph Girardin, se mit aussitôt en route pour Lorette et apporta le 13 septembre au sanctuaire vénéré les vœux de la ville de Nancy [2]. On chargea le

1. Registres de la municipalité, BB, 3. Le texte de ce vœu a été publié par l'abbé GUILLAUME, *Nancy, ses vœux à Paris. Appendice à l'histoire du culte de la très sainte Vierge*. Nancy, Lepage, 1860.

2. Henri LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 225.

sculpteur César Foulon de faire la table d'argent représentant en relief les deux cités (1); mais le travail traîna en longueur; César Foulon mourut avant de l'avoir achevé, et il fallut s'adresser à un autre artiste, François Paténa (2), qui, lui aussi, ne termina pas le travail pendant de longues années. La table ne fut prête que vingt-cinq années plus tard, en 1658. Un joaillier de Nancy, membre du conseil de ville, Nicolas Lenoir, — homme pieux, fondateur de la communauté des prêtres de Saint-Sébastien, — se chargea de présenter la table d'argent à la *Santa Casa*. Il arriva heureusement à destination, et, le 6 novembre 1658, le gardien de la chapelle lui donna reçu d'une « cité d'argent bien conditionnée, représentant la ville de Nancy, métropolitaine de la Lorraine (3) ». L'*ex-voto* envoyé par Nancy subsiste-t-il encore? La chose est peu probable. Quand, en 1797, les Français entrèrent dans la ville sainte, le trésor fut dispersé, et, selon toute apparence, la table d'argent représentant Nancy a eu le même sort que le navire d'argent envoyé par Paris, ou que l'enfant d'or massif couché sur un coussin d'argent offert en 1638 par Louis XIII, quand, après vingt-quatre années d'une union stérile, il fut devenu père.

1. César Foulon devait représenter « les deux villes, vieille et neuve, vues de face, avec les boulevards, bastions et guérites, en leurs perspectives, et tous les édifices, tournelles, pavillons et autres bâtiments, le tout bien ciselé et recherché, selon le modèle en représenté ». Henri Lepage, *ibid*. Le modèle avait été approuvé par Callot et Drouin.

2. Le traité avec François Paténa aux archives municipales, BB, 36. On fit un nouveau modèle qui fut approuvé par Drouin. Ce modèle est décrit dans une délibération du conseil de ville du 6 février 1646. Le texte en a été publié par J. Favier, « Un plan en relief de la ville de Nancy à Notre-Dame de Lorette en 1658 », dans *J. S. A. L.*, 1889, p. 253.

3. Abbé Guillaume, *o. c.*, p. 39. Voir la lettre écrite par ce gardien de la *Santa Casa* aux conseillers de Nancy dans Favier, *l. c.*, p. 257. Cf. X. Barbier de Montault, « Les Ducs de Lorraine à la *Santa Casa* de Lorette », dans le *J. S. A. L.*, 1891, p. 159.

VII

Suite des négociations entre les cardinaux Richelieu et Nicolas-François. — Portrait de Marguerite de Lorraine; récit de sa fuite. — Le traité de Laneuveville. — Le marquis de Mouy refuse de rendre Nancy. — Négociations directes entre Charles IV et Richelieu. — Le traité de Charmes. — Charles IV prisonnier au camp de Laneuveville. — Il donne l'ordre de rendre Nancy. — Entrée dans Nancy du roi de France. — Séjour du roi, de la reine, de Richelieu. — Insouciance de Charles IV. — M. de Brassac gouverneur de la ville.

Le sort de Nancy ne dépendait ni de la défense que feraient la garnison et les habitants, ni même des travaux d'investissement que les Français poussaient sans relâche. Il devait être réglé dans les négociations qui se poursuivaient entre les deux cardinaux, Richelieu et Nicolas-François. Ce dernier continue de faire la navette entre le quartier du roi, la ville de Nancy et Épinal, où s'est retiré le duc Charles IV. Le 3 septembre [1], à peine Louis XIII s'est-il établi à Laneuveville qu'on lui annonce la visite de Nicolas-François, porteur de nouvelles propositions. Il offre de remettre au roi de France la Ville-Neuve de Nancy ; il demande seulement qu'on laisse au duc la Ville-Vieille, où se trouve le palais ducal. Richelieu accepte l'offre ; mais il exige qu'outre la Ville-Neuve les Lorrains livrent les trois bastions des Michottes, d'Haussonville et de Vaudémont, situés entre les deux cités et qui, bien que faisant partie de la Ville-Vieille, commandent la Ville-Neuve [2]. Nicolas-François veut en référer à son frère : il rentre passer la nuit à Nancy; toutefois, il ne dormit point : très habilement il prépara l'évasion de sa sœur, la princesse Marguerite, qu'il avait promis de livrer aux Français.

Marguerite de Lorraine présentait au physique avec sa

1. L'*Histoire véritable*... donne à tort la date du 4 septembre.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 485.



sœur aînée, Henriette de Phalsbourg, une ressemblance assez grande; mais, au moral, les deux sœurs offraient un contraste parfait. Élevée par sa tante, la mystique Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, Marguerite avait reçu une forte empreinte religieuse; toute sa vie, elle demeura pieuse et dévote. A quinze ans, alors qu'elle était encore une enfant, elle avait trouvé sur son chemin Gaston d'Orléans, beau, sémillant, parleur aimable; elle répondit à ses paroles d'amour et se donna, pour ne plus se reprendre; elle resta fidèle à son époux, malgré l'indignité de celui-ci, malgré l'abandon même; en ces tristes jours de détresse, elle puisa en sa foi une force véritable et elle sut rappeler avec une grande dignité son mari volage au devoir et au sentiment de l'honneur [1]. Par un contraste piquant, cette princesse si douce, si résignée, courut les aventures les plus extraordinaires; et sa fuite de Nancy, au matin du 4 septembre 1633, paraît être un épisode tiré de quelque roman où s'est donné carrière une imagination pleine de fantaisie.

Déjà, à deux ou trois reprises, on avait essayé de mettre la princesse en sûreté et de lui faire gagner les Pays-Bas; mais toutes ces tentatives avaient échoué. Or, il fallait coûte que coûte que Marguerite s'échappât, avant que les Français eussent achevé l'investissement de la place, si on ne voulait pas qu'elle tombât entre leurs mains. Il n'y avait plus un moment à perdre. Aussi, sur les conseils de Nicolas-François, rentré dans Nancy, Catherine réveilla sa nièce, qui était retirée à l'abbaye Notre-Dame de la Consolation; elle la revêtit d'habits d'homme, haut-de-chausse, pourpoint de drap d'Espagne noir, perruque, bottes avec éperons, la plume au chapeau et l'épée au côté; elle lui ternit le visage et les mains avec une composition de poudre et de safran. Marguerite, ainsi déguisée, alla faire une dernière prière à l'église du monastère et elle sortit par la petite

1. Sur ce caractère de Marguerite, voir le travail cité de M. Morizet.

ruelle qui donne sur la rue de la Hache. Son frère, le cardinal, l'attendait dans son carrosse; il était environ 4 heures du matin : c'était un dimanche. On ne tarda pas à atteindre les avant-postes français; le maréchal de camp qui commandait de ce côté n'était pas encore levé; on lui apporte le passeport du cardinal, qui est en règle, et il ordonne de laisser passer, faisant même présenter ses compliments au prélat. Les officiers de garde remarquèrent bien ce pimpant jeune homme qui, avec une négligence affectée, se couvrait du rideau du carrosse; mais ils le prirent pour un personnage de la suite de Monseigneur. Les lignes franchies, on se rendit en grande hâte à Frouard, où Marguerite se jeta dans la forêt de l'Avant-Garde. Elle y trouva un gentilhomme dévoué, le seigneur La Visé, avec des chevaux; à travers les hauteurs qui dominent la Moselle, elle chevaucha toute la journée; souvent ses mains et sa figure étaient écorchées par les branches et les épines. Elle resta treize heures à cheval et, harassée de fatigue, elle arriva le soir à Thionville, alors en Luxembourg (1). Elle était sauvée; elle quitta son costume et reprit ses habits de femme. Le 6 septembre, son mari Gaston la reçut à Bruxelles, au milieu des salves de mousquetade; l'un de ses poètes, Tristan l'Hermite, en des stances héroïques, chanta cette merveilleuse évasion et put comparer la douce Marguerite à Clorinde et aux autres héroïnes d'épopée (2). Quant au cardinal Nicolas-François, il était rentré paisiblement à Nancy dans la matinée du dimanche.

Ce même jour, Nicolas-François se rendit auprès de son frère à Épinal, pour lui porter les nouvelles propositions des Français; en passant à Laneuveville, il salua le roi et

1. Sur la fuite de la princesse Marguerite, on consultera la relation contemporaine qu'a publiée d'Haussonville, t. III, p. 403; dom Calmet, t. III, p. 232; Morizet, *l. c.*, p. 357.

2. N. M. Bernardin, *Tristan l'Hermite, sieur du Solier*, p. 155-156. Les vers de Tristan l'Hermite sur la fuite de la princesse Marguerite ont été réédités par M. Schmit dans le *J. S. A. L.*, 1862, p. 155-159.

Richelieu. Celui-ci avait entière confiance dans le négociateur, qui blâmait Charles du peu de franchise de ses procédés et qui « faisait profession d'une sincérité vierge et non entamée ([1]) ». Nicolas-François fut de retour au camp du roi le mardi 6 septembre. Il avoua la fuite de la princesse, sans faire mention de sa complicité; il regretta qu'on ne pût la livrer aux Français; mais, en même temps, il offrit aux Français avec la Ville-Neuve les trois bastions qu'ils avaient réclamés. Louis XIII dissimula sa colère; mais, comme il voulait avant tout entrer en possession de Nancy, il accepta les propositions de Nicolas-François, qu'assistait Janin, secrétaire d'État de Lorraine; et, après deux heures de discussion, on convint des termes d'un traité qui est connu dans l'histoire sous le nom de traité de Laneuveville. Comme précédemment, à Vic et à Liverdun, Charles IV renonçait à toutes ses alliances contraires à celles de la France; il s'obligeait à ne faire aucun armement pendant les troubles présents de l'Allemagne sans le consentement exprès de Sa Majesté; il consentait à remettre la ville de Nancy entre les mains du roi dans trois jours. Seulement, il fut décidé que la garnison française resterait tout entière dans la Ville-Neuve; elle occuperait aussi les trois bastions des Michottes, d'Haussonville et de Vaudémont entre les deux villes. Les canons et munitions de la Ville-Vieille devraient être livrés et transportés dans la Ville-Neuve, et le cardinal Nicolas-François pourrait faire séjour au palais ducal; on lui laisserait pour la garde de son logis une compagnie de cent hommes. Pour combien de temps la Ville-Neuve devait-elle rester entre es mains des Français? Les termes du traité portaient d'abord seulement : « jusques à ce que la bonne conduite du dit sieur duc et la pacification des troubles d'Allemagne ôtent lieu d'appréhender pareilles menées et entreprises à celles qu'il a faites contre le roi et ses alliés ». Mais ces trou-

1. Richelieu, *Mémoires*, p. 483b.

bles d'Allemagne ne risquaient-ils pas de se prolonger indéfiniment ? Nicolas-François insista pour qu'on fixât un terme maximum d'occupation; on se décida pour quatre années; si, au bout de ce temps, l'Allemagne n'est pas pacifiée, si les autres clauses du traité sont d'ailleurs remplies, Sa Majesté remettra entre les mains du duc le dépôt de Nancy. Qui pouvait alors prévoir qu'en réalité l'occupation française se prolongerait de si longues années? Le Barrois mouvant devait rester confisqué, jusqu'à ce que le duc eût prêté son hommage; la princesse Marguerite devait être mise dans les quinze jours entre les mains du roi [1].

Les termes du traité ayant été arrêtés, Nicolas-François repartit pour Épinal, afin de les soumettre à son frère. Il en revint le 10 septembre avec la ratification. En conséquence, le 13, les Français devaient entrer dans Nancy. L'évêque de Toul se rendit dans la ville, pour préparer les esprits à la reddition. Mais Charles IV avait donné des instructions particulières au marquis de Mouy: il l'avait invité à ne livrer la ville sous aucun prétexte, même quand on lui montrerait un traité signé de sa main; le gouverneur ne devait s'exécuter que si le duc lui envoyait un signe secret, sur les trois premières lettres de son nom CAR(*olus*). Il n'avait point reçu ce signe secret et n'entendait point se rendre. Le peuple de Nancy, de son côté, très agité par les meneurs, excité par la princesse de Phalsbourg, s'écriait que le traité, extorqué par la violence, était nul et non avenu. On faisait courir le bruit que le duc de Féria, gouverneur du Milanais, allait, à travers la Valteline et la Suisse, venir au secours de la Lorraine et de Nancy [2]. On croyait que Wallenstein, avec qui Charles IV entretenait de louches intrigues, levait en Bohême une armée de délivrance [3]. Devant

1. Le texte de ce traité a été réimprimé par Schmit, *l. c.*, p. 72.
2. Richelieu, *Mémoires*, p. 486.
3. Sur ces intrigues avec Wallenstein, voir les *Mémoires du comte de Brassac*, p. 26.

cette effervescence populaire, le cardinal Nicolas-François supplia Richelieu de lui accorder un nouveau délai jusqu'au 16 septembre; il le mettrait à profit pour décider son frère à donner l'ordre formel de capituler.

Mais le roi était décidé à ne plus rien entendre. Il envoya commission en France de lever quinze mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux qui devaient venir en grande hâte sous Nancy ([1]). Déjà il avait fait occuper par des détachements de troupes Bayon, appartenant à la princesse de Croy, qui faisait pour lui de l'espionnage en Lorraine; déjà il avait pris Charmes. Il envoya le maréchal de La Force contre le duc. Le maréchal força Épinal ([2]), d'où Charles IV s'enfuit en grande hâte à Remiremont tandis que Mirecourt était emporté par le sieur de Campremy ([3]). Le siège de Nancy fut en même temps poussé avec vigueur; c'est à cette époque que le roi fit sauter le pont de Malzéville et que le canon fut tiré de part et d'autre.

Charles comprit que tout était perdu; il allait être enfermé entre les troupes du maréchal de La Force, continuant dans les Vosges sa marche triomphale, et l'armée royale campée devant Nancy. Le 17 septembre, il demanda à traiter en personne; il réclama un sauf-conduit pour venir engager les négociations à Saint-Nicolas. La proposition parut louche à Richelieu : Saint-Nicolas était trop près de Nancy; qui sait si le duc ne tenterait pas de se jeter dans la ville pour prolonger la résistance? Richelieu assigna lui-même comme lieu de rendez-vous la petite ville de Charmes. Le 18 septembre, le cardinal français, accompagné du père Joseph, de M. de Brassac, d'un certain nombre d'officiers et d'une escorte de quatre cents chevaux, arriva dans la petite cité à 5 heures du soir, et il descendit dans l'ancienne maison seigneuriale qu'avaient achetée les ducs de Lorraine et qui

1. *Histoire véritable...* (*l. c.*), p. 104. — Richelieu, *Mémoires*, p. 486.
2. *Mémoires* de La Force, t. III, p. 57.
3. Richelieu, *Mémoires*, p. 485 et 486b.

existe encore (elle renferme aujourd'hui le *café de Paris* [[1]]). Le duc, muni de son sauf-conduit, n'arriva que tard dans la nuit, au moment où 11 heures sonnaient, et l'entrevue dut être remise au lendemain.

Le 19, les deux négociateurs entendirent la messe chacun de son côté; puis, dans la matinée, ils restèrent trois heures, dans l'après-midi quatre heures en conférence. Ils se disputèrent assez ferme; on entendait parfois du dehors des éclats de voix. Charles IV jurait et criait très haut qu'il mettrait le feu aux quatre coins de Nancy plutôt que de la rendre. On pouvait croire que tout était rompu; et, le 20 au matin, Richelieu allait dire adieu au duc, quand celui-ci se ravisa; il demanda une écritoire et, suivant un jeu de mots que les contemporains trouvaient spirituel, *charmé* par le cardinal, il signa le traité dit de *Charmes* [2]. Ce traité aggravait sur un point celui de Laneuveville : le premier avait accordé l'occupation de la Ville-Neuve et des bastions entre les deux villes; à Charmes, l'on permit aux Français de s'établir en outre entre les deux portes Notre-Dame ou de la Craffe, de tenir ainsi toutes les issues de Nancy; et ce, dit le texte de l'acte, « pour éviter les inconvéniens qui pourraient arriver des soupçons qu'on pourrait prendre, s'il était autrement [3] ». Mais en revanche on permit au duc de résider lui-même dans son palais ducal, s'il le trouvait bon. On promit de rendre à Charles la ville de Nancy, si, dans le délai de trois mois, la princesse Marguerite était remise au roi, « Sa Majesté, dit le texte, rasant les fortifications d'icelle, si elle le juge à propos ». Et Richelieu nous explique clairement en ses *Mémoires* que cet article n'était qu'une concession apparente. Le duc aurait peine à livrer

1. L'image de cette maison est reproduite dans Renauld, *La Ville de Charmes-sur-Moselle aux seizième et dix-septième siècles*. Nancy, 1871.

2. Voir, à la suite de l'*Histoire véritable...*, la *Relation très particulière de ce qui s'est passé depuis que le cardinal duc de Richelieu est arrivé à Charmes pour traiter avec le duc de Lorraine jusques à présent*, *l. c.*, p. 106.

3. Le texte du traité de Charmes, à la suite de celui de Laneuveville, *l. c.*, p. 77.

Marguerite qui s'était échappée; puis, à supposer même que la princesse fût mise entre les mains du roi, l'on susciterait mille difficultés; « ce qui allait à l'infini [1] ». Le traité de Laneuveville fixait un délai d'occupation pour Nancy : quatre ans; le chiffre était trop précis; sous l'apparence d'une concession, Richelieu le biffait : il comptait bien ne jamais rendre Nancy; mais avait-il le droit de reprocher à Charles IV sa mauvaise foi ?

Le traité signé, le duc de Lorraine voulut retourner dans les Vosges vers ses troupes; mais le cardinal lui fit observer que son devoir était d'aller saluer le roi. Charles IV y consentit, faisant contre mauvaise fortune bon cœur; bientôt même, en sa tête écervelée, s'était formé tout un projet d'évasion. Une fois à Laneuveville, il traverserait les lignes ennemies, entrerait en sa capitale et dirigerait lui-même la résistance. C'était fou, mais conforme au caractère du prince. Richelieu, lui aussi, avait son arrière-pensée, que les *Mémoires* de M. de Brassac nous font bien connaître : « Le cardinal dépêcha un gentilhomme, afin que Sa Majesté donnât l'ordre nécessaire pour profiter de l'avantage qu'Elle allait avoir d'avoir le duc en son pouvoir et auprès d'Elle [2]. » En bon français, cela signifie que Louis XIII, qui vient d'accorder un sauf-conduit à Charles IV et de traiter avec lui, le doit retenir prisonnier. Le cardinal de Richelieu, selon l'expression de Beauvau, « sut joindre la peau du renard à celle du lion [3] ».

En effet, quand, le lendemain 21, le cortège se présenta à Laneuveville, le roi fit, en présence de ses officiers, toutes sortes de caresses au duc. Il l'embrassa avec démonstrations de joie et d'amitié. Les gentilshommes français, en rangs serrés, accompagnèrent le duc au logis qui lui était préparé; sous prétexte de lui faire honneur, ils observaient toutes ses

1. *Mémoires*, p. 487-488.
2. *Les Mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy*, p. 29.
3. *Mémoires*, p. 41.

paroles et tous ses gestes. Ils demeurèrent auprès de lui jusqu'à 11 heures du soir; quand, enfin, ils se retirèrent, Charles IV comprit qu'il était prisonnier.

Toutes les avenues menant à Nancy étaient gardées par des détachements de cavalerie. Autour de la maison, de six en six pas, étaient disposées des sentinelles; un lieutenant des gardes avait l'ordre de ne pas perdre de vue les fenêtres de la chambre où le duc était couché. Une dizaine de soldats étaient dissimulés dans la maison même. A 1 heure du matin, Charles ouvrit une fenêtre et se mit d'abord à chanter à la lune; puis, étouffant sa voix, il appela une sentinelle. Le lieutenant des gardes lui répondit — ce lieutenant, de Pontis, fera plus tard son chemin; il écrivit des *Mémoires* dont se délectait M[me] de Sévigné, et c'est à eux que nous empruntons le récit. — « Est-ce à un officier que je parle? demanda le duc. — Non, mais à un pauvre cadet, votre serviteur, dit Pontis en déguisant la vérité. — Y a-t-il longtemps que tu fais le métier? — Monsieur, il y a dix ou douze ans. — Comment, dix ou douze ans. C'est être pourtant bien malheureux de demeurer toute sa vie en cet état sans monter à quelque charge; ne désirerais-tu pas d'avoir quelque emploi? Écoute, camarade; si tu veux, il y a bien moyen de faire ici la fortune d'un honnête homme. » Mais Pontis lui répondit : « J'attends la fortune de mon maître, le roi de France. Je suis assuré que je ne saurais manquer de lui être fidèle. » Charles IV comprit : « Va, mon camarade, tu es un brave garçon; je t'aime de cette humeur. Adieu. » Une heure après, il rouvrit encore sa fenêtre; mais, comme la même voix lui répondit, il la referma et se coucha, comprenant que toute fuite était impossible (1).

Le lendemain, 22 septembre, le duc de Beauvau se présenta de bonne heure. Il venait de la part de la garnison de Nancy et il était chargé de demander à Charles si, dans la

1. DE PONTIS, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 581.

capitulation, avait été inséré quelque article en faveur des Français qui avaient pris du service en Lorraine. Il trouva le duc encore au lit. Charles exhala toute sa colère, se récriant contre la perfidie des Français qui le tenaient prisonnier. Il exprima le vœu ardent de s'échapper, de gagner Nancy, de la défendre quand même; s'il n'était secouru, il en ferait sauter tous les bastions plutôt que de la rendre en état de pouvoir servir; mais il était si malheureux qu'il n'avait même pas un bon cheval auquel il pût fier sa vie et sa liberté. Beauvau lui offrit son propre cheval pour qu'il tentât l'aventure, et le duc commença à se lever. Mais, aussitôt, son valet lui vint dire qu'il y avait déjà à la porte sept à huit gentilshommes du roi qui demandaient à lui parler [1]. Toute évasion était impossible; Charles IV se dut résigner à son sort. Dans les journées des 22 et 23 septembre, on régla les derniers détails pour la sortie de la garnison lorraine et l'entrée des troupes françaises. Le duc envoya au marquis de Mouy le fameux signe secret pour la reddition de la place, et les maréchaux des logis français, assistés de douze fourriers, entrèrent dans les murs pour préparer les logements.

Le 24 septembre au matin, les troupes lorraines sortirent de la ville par la porte Saint-Jean et se retirèrent à Rosières-aux-Salines; ces soldats, qui n'avaient point combattu, qui rendaient, presque sans avoir fait le coup de feu, les dix-sept bastions des deux cités de Nancy, étaient désolés. Aussitôt la ville évacuée, l'armée française, sonnant les trompettes, battant les tambours, fit son entrée. Le grand-prévôt et ses archers, le duc de La Valette avec huit compagnies des gardes étaient en tête; ils passèrent sous la porte Saint-Nicolas et allèrent prendre possession des portes Notre-Dame, à la Ville-Vieille. Le maréchal de camp, de Chasteliers-Barlot, à la tête de six compagnies des gardes, occupa la porte Saint-Nicolas, tandis que du Hallier, avec ses Suisses,

1. Beauvau, *Mémoires*, p. 44.

descendus du plateau de Malzéville, prenait possession de la porte Saint-Georges, le comte de La Suse, avec le régiment de Picardie, de la porte Saint-Jean ([1]). Bientôt plus de dix mille hommes occupaient la Ville-Neuve, le reste de l'armée continuant de camper dans les retranchements. Les Français étaient maîtres de Nancy.

Louis XIII ne pénétra pas ce jour-là dans la ville; il n'y entra que le lendemain, 25 septembre, quand on lui eut assuré que tout était tranquille. La journée était magnifique; un soleil d'automne, encore très chaud, faisait étinceler dans la rue Saint-Dizier les dorures de son carrosse et les somptueux habits des gentilshommes qui caracolaient autour de lui. Parmi eux était le cardinal Nicolas-François et il eût préféré se trouver ailleurs. A quelque distance, Richelieu occupait le second carrosse, un peu moins entouré. Suivaient la série des fonctionnaires, déjà désignés : conseillers d'État, surintendants, trésoriers de l'épargne, maîtres des requêtes ([2]), qui s'abattront bientôt sur toute la Lorraine et l'exploiteront comme une proie. Le cortège descendit par l'Esplanade entre les deux villes et s'arrêta devant l'hôtel du sieur Rousselot d'Hédival, qui venait d'être construit en face de l'hôpital Saint-Julien ([3]). Louis XIII et Richelieu qui n'avaient pas voulu entrer dans la Vieille-Ville l'avaient choisi pour leur demeure.

Le lendemain, 26 septembre, nouvelle entrée dans Nancy. La reine, Anne d'Autriche, qui, pendant le siège, s'était arrêtée à Toul, se présenta à la porte Saint-Jean; le comte de La Suse la reçut au nom du roi, et l'accompagna jusqu'à l'hôtel Rousselot.

Le duc Charles IV n'avait point fait partie du cortège d'entrée du 25 septembre. Depuis sa déconvenue de Laneu-

1. *Gazette de France*, n° 91, p. 396.

2. *Histoire véritable...*, *l. c.*, p. 112.

3. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 2, d'après le journal de Jean Conrad de Malzéville. L'hôtel Rousselot a été englobé plus tard dans l'hôtel de ville.

veville, il logeait en une maison voisine de la Malgrange, et le 26 seulement, sur le soir, après l'entrée de la reine, il se décida à venir dans Nancy. Il alla présenter ses hommages au roi, et, les jours suivants, 27, 28 et 29 septembre, il fit au souverain les honneurs de sa capitale. Les habitants de Nancy, en le revoyant, criaient sur son passage : *Vive le duc de Lorraine,* moins par affection pour le duc que par patriotisme lorrain. Aussi s'empressa-t-on de désarmer la population. La reine visita les retranchements élevés autour de la ville, et, le 29 septembre, elle alla faire un pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port. Louis XIII demeura à Nancy jusqu'au 1er octobre [1]. Il vint coucher ce jour-là à Commercy et s'arrêta assez longtemps à Château-Thierry, pour se livrer au plaisir de la chasse et se reposer des fatigues supportées dans les tranchées de Nancy. Le cardinal de Richelieu partit le même jour; mais en route, à Saint-Dizier, il tomba gravement malade et même le bruit de sa mort courut un instant. Quant à la reine Anne d'Autriche, elle prit un itinéraire un peu différent. Charles IV, toujours galant, l'accompagna lui-même jusqu'à Toul; comme le temps était magnifique, la reine voyageait en carrosse découvert ; le duc à cheval devisait gaiement avec elle, lui rappelant le temps passé jadis ensemble à Paris; puis il faisait pour amuser la princesse des sauts de son cheval sur le carrosse, du carrosse sur son cheval. « La reine, nous dit le P. Vincent, historien de Charles IV, admira beaucoup cette adresse du prince et plus encore la force de son esprit dans les pertes qu'il faisait. » Mais cette force d'esprit n'était-elle pas véritable insouciance? Anne d'Autriche, toujours poursuivie par son grand désir, fit un détour pour visiter un fameux pèlerinage, celui de Sainte-Lucie, près de Sampigny sur la Meuse [2]. On disait que la sainte honorée en ces lieux ren-

1. *Gazette de France*, p. 411-412.

2. Elle visita le pèlerinage de Sainte-Lucie le 2 octobre et coucha ce soir à Sampigny; le 3, elle était à Bar; le 6, elle rejoignait le roi à Château-Thierry.

dait fécondes les femmes stériles. Anne d'Autriche ne fut point exaucée immédiatement : ce n'est que cinq années plus tard que naîtra l'enfant qui sera Louis XIV.

Avant de quitter Nancy, Louis XIII avait nommé un gouverneur. Cette place était destinée d'abord à Saint-Chamond; mais, pendant le siège, le fils de celui-ci s'était pris de querelle avec M. de La Meilleraye, cousin de Richelieu, et, malgré les édits contre le duel, lui avait fait un appel. Cette insubordination avait causé la disgrâce du père; un gentilhomme gascon, M. de Brassac, fut alors désigné; et sous lui devait commander M. de Miraumont. On leur laissa quatre mille cinq cents hommes de pied — c'étaient les régiments de Champagne, Montausier, Saint-Étienne, des compagnies des régiments de Navarre et de Piémont — et environ cent cinquante chevaux; d'autres troupes demeurèrent à Liverdun [1]. Les canons de la Ville-Vieille furent transportés dans la Ville-Neuve, et déjà l'espace entre les deux portes Notre-Dame, avec les bastions Le Duc et Le Marquis, se changeait en citadelle [2], dirigée contre la Ville-Vieille, qui restait aux Lorrains et où, dans le palais ducal, continuaient de loger le duc Charles IV, son frère Nicolas-François et sa sœur la princesse de Phalsbourg.

VIII

Importance de la prise de Nancy. — Les recueils de Boisrobert et les vers latins de Pierre Corneille. — Les triomphes de Louis le Juste de Jean Valdor. — Une ancienne gravure représentant la réduction de Nancy.

La prise de Nancy eut en France et dans toute l'Europe un immense retentissement. Les graveurs et les poètes célébrèrent à l'envi cet événement. Boisrobert eut l'idée, peu

1. *Les Mémoires du comte de Brassac*, p. 30. — *Gazette de France*, p. 412.
2. « Les Fortifications de Nancy », dans les *Annales de l'Est et du Nord*, 1905.

de temps après le siège de la ville, de former en l'honneur de Louis XIII et du cardinal de Richelieu un double recueil en vers, analogues à la *Guirlande de Julie*. Au premier, il dédia le *Parnasse royal* [1]; au second, le *Sacrifice des Muses au grand cardinal de Richelieu* [2]. L'un et l'autre recueil se compose de deux parties, l'une en français, l'autre en latin. Les pièces de vers sont signées de tous les poètes qui gravitaient autour de Richelieu et l'aidaient à composer ses tragédies. Nous trouvons là Chapelain, Colletet, Desmarets, Racan, de Scudéry, Tristan l'Hermite. Sous la plume de ces poètes courtisans le nom de Nancy apparaît souvent; ils rappellent les anciens sièges célèbres depuis celui de Troie, pour placer Louis XIII au-dessus des héros de l'antiquité et de tous les temps. Un poète, de Grandmont, écrit à la fin d'un sonnet :

> Nostre siècle faict honte à celuy de Prian,
> Où les Grecs en dix ans ne prenoient qu'une ville;
> Notre puissant monarque en prend dix en un án;

et, dans la partie latine, nous trouvons une pièce signée *Cornelius Rothomagensis,* Corneille de Rouen, dont nous détachons ce distique :

> *Arx quoque totius non impar viribus orbis,*
> *Nanceieum, viso vix bene Rege, patet.*

« et cette place qui aurait pu résister aux forces de tout l'univers, Nancy, à peine a-t-elle vu le roi, qu'elle se rend [3]. » Et on pourrait encore citer dans ces recueils des *Soteria Nancina,* vers de félicitations à propos de Nancy ; la ville

1. *Le Parnasse royal, où les immortelles actions du très chrestien et très victorieux Monarque Louis XIII sont publiées par les plus célèbres esprits de ce temps.* La partie latine est intitulée : *Palmæ regiæ invictissimo Ludovico XIII, regi christianissimo, a præcipuis nostri ævi poetis in trophæum erectæ.* A Paris, chez Sébastien Cramoisy. La première partie porte pour date M.DC.XXXV; la seconde M.DC.XXXIV.

2. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, M.DC.XXXV. La partie latine a pour titre : *Epinicia Musarum Eminentissimo Cardinali de Richelieu.* M.DC.XXXIV.

3. Cette pièce se trouve dans le second recueil. Elle a été reproduite dans les *Œuvres* de P. Corneille, éd. Ch. Marty-Laveaux, t. X, p. 65.



NANCY

Troye, aupres de ses murs l'espace de dix ans
Vit contr'elle les Dieux et les Grecs combattans
Et s'arma sans trembler contre la Destinee :

Grand Roy l'on auouera que l'eclat de tes yeux
T'a fait plus remporter d'honneur cette journée
Que la fable en dix ans n'en fit auoir aux Dieux

prend la parole pour se soumettre à son vainqueur, dont elle célèbre la générosité. Cette poétique officielle est en général médiocre, mais elle est très sincère.

Quelque temps après la mort de Louis XIII, un graveur liégeois, Jean Valdor, publia un grand ouvrage à figures sur les *Triomphes de Louis le Juste* (1). On y représente les plans des villes prises par Louis XIII, depuis Caen en juillet 1620, sous le ministère de Luynes, jusqu'à Perpignan, emportée en 1642; et nous trouvons ici une réduction du plan du siège de Nancy par Tavernier. En outre, une série de gravures y représentent, sous forme allégorique, les grandes actions du roi. Une planche nous montre une femme, qui symbolise Nancy, présentant ses clefs, la croix de Lorraine et la couronne ducale à Louis XIII, habillé en guerrier antique; derrière la ville, la Lorraine et des soldats lorrains suppliants. Au centre du groupe, Hercule, sa massue sur l'épaule: point n'avait été besoin de recourir à la force pour prendre la ville. Au bas de la gravure on lit six vers qui sont de Pierre Corneille :

NANCY

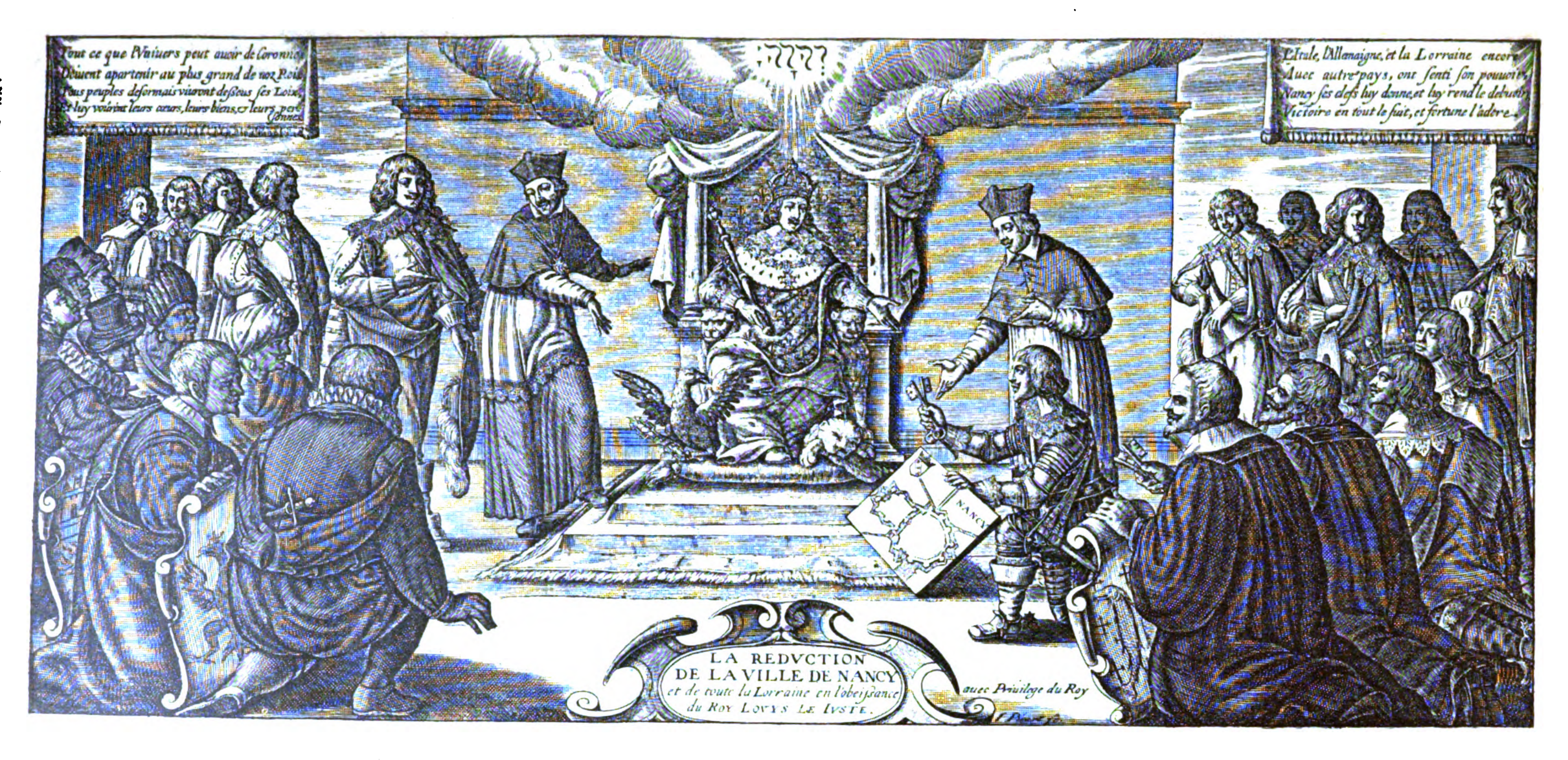
Troye, auprès de ses murs, l'espace de dix ans
Vit contre elle les Dieux et les Grecs combattans,
Et s'arma sans trembler contre la Destinée;
Grand Roy, l'on avouera que l'éclat de tes yeux
Te fait plus remporter d'honneur cette journée
Que la fable en dix ans n'en fit avoir aux dieux (2).

Une autre pièce en vers français est imprimée sur la page qui précède la gravure et traduite en latin sur celle qui suit. Nous en détachons ce passage :

Nancy veut arrester nos armes legittimes;
Ses ramparts sont des monts, ses fossez des abysmes.
Mais le roi ne craint pas ce peril apparent,
Et se montre partout, vangeur et conquerant;

1. A Paris, en l'imprimerie Royale, par Antoine Estienne... M.DC.XLIX.

2. Ces vers sont reproduits dans l'édition de Ch. Marty-Laveaux, t. X, p. 113. Tout au bas de la gravure, on trouve une traduction en hexamètres latins.


Tout ce que l'Vniuers peut auoir de Coronne
Doiuent apartenir au plus grand de noz Rois,
Tous peuples desormais viuront dessous ses Loix,
Et luy voüeront leurs cœurs, leurs biens, & leurs per-
sonnes.
L'Itale, l'Allemaigne, et la Lorraine encore
Auec autre pays, ont senti son pouuoir,
Nancy ses clefs luy donne, et luy rend le debuoir
Victoire en tout le suit, et fortune l'adore.
LA REDVCTION
DE LA VILLE DE NANCY
et de toute la Lorraine en l'obeissance
du ROY LOVYS LE IVSTE.
auec Priuilege du Roy
NANCY

Tous les jours, l'aube esclaire à ses travaux insignes,
Il marque là des forts, il trace icy des lignes;
Tout suant et poudreux, il instruit ses soldats
Et pour cette entreprise il met sa foudre bas;
De ses retranchements les merveilleuses traces
Ebranlent sans canon la plus forte des places;
Il fait des spectateurs de tous ses combattants
Et, sans toucher les murs, force les habitants.

Ces vers sont d'un autre poète, fort prisé de ses contemporains et aujourd'hui à peu près inconnu: Charles Beys, un ami de Colletet et de Scarron [1].

A côté de l'estampe de Valdor, nous en publions une autre qui n'a pas le même intérêt artistique, mais qui est beaucoup moins connue, œuvre de J. Picart [2]. Au centre le roi Louis XIII est assis sur un trône, le sceptre en mains, l'aigle à ses pieds. A gauche, le cardinal de Richelieu, suivi de cinq seigneurs de la cour, lui présente les diverses nations de l'Europe vaincues par la France; on distingue parmi elles, à leur écusson, l'Empire et l'Espagne. A droite, le cardinal de Lorraine, suivi aussi de cinq gentilshommes, présente cinq personnages à genoux dont le premier porte le plan de Nancy, le second l'écusson du Barrois. Au haut, dans deux cartouches, on lit ces vers:

Tout ce que l'Univers peut avoir de Coronnes,
Doivent apartenir au plus grand de nos Rois,
Tous peuples désormais vivront dessous ses Lois,
Et luy vouront leurs cœurs, leurs biens et leurs personnes.
L'Itale, l'Allemaigne, et la Lorraine encore
Avec autres pays, ont senti son pouvoir,
Nancy ses clefs luy donne, et luy rend le debvoir;
Victoire en tout le suyt, et fortune l'adore [3].

1. Voir les *Œuvres poétiques de Beys*. A Paris, chez Toussaint Quinet, M.DC.LII, in-4. Les vers des « Triomphes » n'y sont pas reproduits.

2. Jean Picart travaillait de 1620 à 1670. L'estampe a été reproduite d'après l'exemplaire qui se trouve dans la collection de M. Lucien Wiener.

3. J. A. Schmit, « Catalogue descriptif des estampes relatives à la guerre de Trente ans en Lorraine pendant la période dite suédoise » dans les *M. S. A. L.*, 1868, p. 317.

Les poètes et les graveurs avaient raison de célébrer la prise de Nancy ; les Français étaient les maîtres d'une belle ville aux remparts redoutables, que Charles IV n'avait pas su défendre ; et Nancy leur répondait de la Lorraine. Ils comprirent bien vite l'importance du gage saisi et ils ne voulurent plus le restituer. Entrés dans la ville le 25 septembre 1633, ils y demeurèrent sans discontinuation jusqu'au mois d'août 1663. Pendant tout près de vingt-neuf années, la ville de Nancy fut captive.

Christian PFISTER.

MÉMOIRE

CONCERNANT LA

SITUATION ÉCONOMIQUE

DE LA

FLANDRE MARITIME EN 1699

INTRODUCTION

Le document que nous publions sous ce titre n'est pas un des mémoires administratifs composés sur l'ordre de la cour, en 1697 et 1698, par les intendants des provinces. Le mémoire sur l'intendance de la Flandre maritime, rédigé en 1697 par l'ingénieur Hue de Caligny, directeur des fortifications d'Ypres, fut présenté au duc de Bourgogne par l'intendant de Madrys, en janvier 1698. Il a été inséré presque littéralement dans l'*Etat de la France* de Boulainvilliers (Londres, 1727, 3 vol. in-fol., t. I, p. 337-356), et a été publié, sous le nom de l'intendant de Madrys, par A. Desplanque dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord,* t. XI, p. 251-328.

Le mémoire de 1699, inédit jusqu'à ce jour, est tout autre. Son auteur est, à n'en pas douter, Charles-Honoré de Barentin, successeur de de Madrys à l'intendance de la Flandre maritime ([1]). Nous en avons des preuves suffisantes. Une copie de ce mémoire (Bibliothèque municipale de Lille, fonds Godefroy, *ms* 77) porte *in fine* l'indication : *Fait à Dunkerque le premier décembre 1699, signé : Barentin,* et, en tête, au-dessous du titre, ces mots de l'écriture de

1. François de Madrys fut intendant de la Flandre maritime de décembre 1680 à sa mort (9 janvier 1699). De Barentin, maître des requêtes, lui succéda aussitôt et mourut à Ypres le 7 septembre 1705.

Godefroy (1) : *par M. Barentin, le 1er décembre 1699*. En outre, un contemporain, le grand bailli de Dunkerque, Pierre Faulconnier, nous fournit, dans sa *Description historique de Dunkerque* (Bruges, 1730, in-fol.), quelques renseignements intéressants sur les circonstances qui en ont amené la composition (2).

« Au commencement de l'année seize cent quatre-vingt-dix-neuf, M. Demadrys, intendant de ce département, mourut à Dunkerque. Il fut remplacé par M. Barentin, maître des requêtes, qui ne fut pas plutôt arrivé en cette ville qu'il remarqua que le commerce y languissoit extrêmement et qu'il alloit périr tout-à-fait, si on ne lui donnoit un prompt et puissant secours pour le soutenir. Et comme on lui fit entendre que l'unique moïen de le faire fleurir étoit le rétablissement de la Franchise du Port, il y travailla sérieusement et en fit de si bons Mémoires, lesquels il appuia si vivement pendant un voiage qu'il fit à la Cour, qu'il l'engagea à remettre Dunkerque dans ses anciens privilèges... » Et Faulconnier ajoute : « Comme on ne sera pas fâché peut-être de sçavoir les principales raisons dont M. Barentin se servit pour engager la Cour à rétablir la franchise du Port de Dunkerque, je rapporterai ici un Extrait du Mémoire qu'il fit à ce sujet. » L'extrait est tiré du mémoire que nous publions. Il commence aux mots (3) : *Depuis que la guerre est finie* ... et se termine avec les mots : *accorder à cette ville la franchise de son port*.

Ainsi ce mémoire a été composé par l'intendant Barentin en vue d'obtenir des conditions meilleures pour le commerce de Dunkerque. Il ne fut pas inutile, puisque, dans les premiers mois de l'année 1700, Louis XIV accorda quelques-unes des demandes faites par Barentin : la franchise du port fut rétablie en son entier; une chambre de commerce et un siège consulaire furent créés à Dunkerque. D'ailleurs, on n'y trouvera pas seulement des renseignements sur le trafic maritime. Si les trois premiers chapitres (I. Description du pays, II. Justice et police, III. Finances) ne sont qu'un résumé des parties correspondantes du mémoire de Hue de Caligny, dans ceux qui suivent l'auteur donne un excellent tableau du commerce intérieur et extérieur de la Flandre maritime, fournit quelques renseignements précis sur l'agriculture

1. Il s'agit ici de Jean Godefroy, sr d'Aumont (1656-1732), qui fut président de la chambre des comptes de Lille à partir de 1681.

2. Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*, 2 tomes en 1 volume, t. II, p. 113.

3. Des notes indiqueront le commencement et la fin de ce passage, qui se trouve dans la deuxième partie du mémoire, à paraître dans le numéro d'avril 1907.

et l'industrie dans cette petite province et recherche les moyens de développer ses ressources économiques.

Nous ignorons ce qu'est devenu l'original de ce mémoire. Nous en avons deux copies, conservées à la bibliothèque municipale de Lille. L'une fait partie du *ms* 77, fonds Godefroy (1), qui renferme en outre une copie du mémoire de Hue de Caligny. Elle est d'une écriture de l'époque, et a dû être transcrite pour Godefroy (2), qui y a apporté, en quelques endroits, des corrections orthographiques et quelques observations. L'autre copie, celle du *ms* 577, est un peu postérieure (3). L'écriture est fort soignée, mais le texte primitif n'a pas toujours été respecté.

Nous publions le mémoire de Barentin d'après le *ms* 77, fonds Godefroy, qui est le plus correct. Les quelques annotations de Godefroy sont indiquées au bas des pages, entre crochets. Les variantes des deux copies sont tellement insignifiantes qu'il nous a paru inutile de les donner.

A. DE SAINT-LÉGER.

MÉMOIRE

CONCERNANT LA FLANDRE FRANÇOISE OCCIDENTALLE OU FLANDRE DU COSTÉ DE LA MER (4)

[I]. DESCRIPTION DU PAŸS

La Flandre françoise est divisée en deux parties, en Flandre walonne, ou Flandre orientalle (5), et en Flandre occidentalle ou Flandre du costé de la mer. Chacune de ces parties forme un département d'intendance (6).

1. Bibliothèque de Lille, *ms* 77 du fonds Godefroy. « Flandre maritime. Mémoires et pièces » au dos. XVIIe siècle, papier cartonné, dos veau, 325mm sur 210mm.

2. Jean Godefroy, sr d'Aumont.

3. Bibliothèque de Lille, *ms* 577 du catalogue, dix-huitième siècle, papier, 136 pages, plus les pages préliminaires A-D, rel. veau, 240mm sur 180mm.

4. [Par M. Barentin, le 1er décembre 1699]. Note de Jean Godefroy, à la suite du titre.

5. La Flandre dite wallonne par opposition à la Flandre *flamingante,* comprenait les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. La Flandre occidentale, appelée encore Flandre du côté de la mer, ou encore Flandre maritime, était la partie de la Flandre flamingante, enlevée par Louis XIV aux Pays-Bas espagnols.

6. L'intendance de Flandre wallonne, formée au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle,

La Flandre françoise du costé de la mer, qui est celle dont il s'agit en ce mémoire, est bornée du costé du Septentrion par la mer du Nort, du costé du Midÿ par la rivière de la Lÿs, du costé du Levant par la Flandre espagnole et du costé du Couchant par la rivière d'Aa et par une partie de l'Artois [1].

Dans sa plus grande longueur prise depuis Gravelines sur la rivière d'Aa, jusques à Wervick sur la Lÿs, elle contient seize lieues communes de France et douze de ces mesmes lieues dans sa plus grande largeur, prise depuis Merville sur la Lÿs, jusques à la mer du costé de Furnes [2].

Ses principalles rivières [3] sont la Lÿs, qui borne ce département du costé du Midÿ. Elle prend sa source dans l'Artois, porte batteaux depuis Aire, et va à Gand se jetter dans l'Escaut.

L'Ÿpper [4], petite rivière, qui n'est considérable que parce qu'elle donne son nom à la ville d'Ipre et qu'elle forme le grand canal qui communique depuis Ipre jusques à Nieuport.

L'Ÿser, qui prend sa source dans la châtelenie de Cassel,

comprenait primitivement la Flandre wallonne (Lille, Douai et Orchies), La Gorgue et le pays de Lalleu, la ville et verge de Menin, Tournai et le Tournésis. A la suite du traité de Nimègue, on adjoignit à l'intendance de Lille la ville et prévôté-le-comte de Valenciennes, la ville et dépendance de Condé, Cambrai et le Cambrésis, la ville et châtellenie de Bouchain. — L'intendance de la Flandre maritime avait été constituée en 1667. A cette date, Bourbourg, Gravelines et Dunkerque furent séparés de l'intendance de Picardie à laquelle ces villes avaient été rattachées en 1659 et en 1662, pour former avec les nouvelles conquêtes (Furnes et Bergues) une intendance séparée, qui, après Nimègue, s'agrandit d'Ypres, de Poperinghe, de Bailleul et de Cassel. Le siège de l'intendance se trouvait tantôt à Dunkerque, tantôt à Ypres, suivant les circonstances.

1. Au sujet des limites de la Flandre maritime, à la fin du dix-septième siècle, cf. A. DE SAINT-LÉGER, *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française (1659-1789)*. Lille, Tallandier, in-8, 1900. Voir notamment p. 57 et suiv., ainsi que la carte, à la fin du volume.

2. La Flandre maritime correspondait, en 1699, aux deux arrondissements actuels de Dunkerque et d'Hazebrouck, plus une partie du territoire belge voisin, notamment Ypres et Furnes.

3. A comparer avec le passage correspondant du *Mémoire de 1698 sur l'intendance de la Flandre maritime*, publié dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XI, p. 251 et suiv.

4. Aujourd'hui l'Yperlé. On considère cette rivière comme se jetant dans l'Yser.

porte batteaux depuis Rosebrug[1] et se jette à la Kenoque[2] dans l'Ipper.

L'Aa, petite rivière qui prend sa source dans le pays d'Artois, porte batteaux depuis Saint-Omer, se sépare en deux à Watten, où une de ses branches, qui va se jetter dans le canal de Bergues, prend le nom de Colme; l'autre qui se jette dans la mer à une lieue au-dessous de Gravelines conserve son nom.

Toutes les autres rivières, dont ce département est coupé, ne sont que des ruisseaux dont la pluspart tarissent en esté et ne méritent pas le nom de rivières. Mais quelques petites qu'elles soient, elles ne laissent pas d'estre très utiles au paÿs par la grande quantité de canaux que leur assemblage ÿ forme.

Ce département contient cinq villes fortifiées ou places de guerre, qui sont : Ipres, Furnes[3], Bergues, Dunkerque et Gravelines; trois forts séparez, qui sont : le fort Louis, dépendant de Dunkerque, le fort françois, dépendant de Bergues, et le fort de la Kenoque, dépendant d'Ipre; quatorze villes ouvertes ou gros bourgs à titre de villes, qui sont : Rousselar, Messines[4], Wervick, Warneston, Merville, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebourg, Watten, Bourbourg, Poperingue, Honscot et Loo[5], et deux cens trente-six villages ou enclavemens.

Les villes de Bourbourg, de Gravelines et leurs dépendances ont été cédées au roÿ par le traité des Pirénées[6].

Les villes de Bergues, de Furnes, leurs châtelenies et leurs dépendances luÿ ont été cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle.

1. Rousbrugge, aujourd'hui en Belgique, près de la frontière.
2. Le fort de la Knocke, au confluent de l'Yser et de l'Yperlé.
3. Ypres et Furnes, aujourd'hui en Belgique.
4. Rousselaer ou Roulers, et Messines, actuellement en Belgique.
5. Poperinghe et Loo, aujourd'hui en Belgique.
6. Sur la formation de la province, cf. A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*, p. 44 et suiv.

Le roÿ acheta des Anglois la ville de Dunkerque [1], en 1662, et s'empara de son territoire, que les Anglois avoient usurpé sur la châtelenie de Bergues.

Les villes d'Ipre, de Rousselar, de Wervick, de Warneston, de Bailleul, de Poperingue, de Cassel, de Hasebourg, de Watten, d'Estaires, de Merville, leurs châtelenies et leurs dépendances ont été cédées au roÿ par le traité de Nimègue.

[II]. Justice et police [2]

Chacune de ces villes a sa châtelenie [3], dont les unes sont indépendantes et font corps séparé des villes dont elles portent le nom; les autres en dépendent et ne font qu'un corps avec elles; et chacune des villes et des châtelenies qui font corps séparé ont leurs Magistrats particuliers qui les gouvernent.

Ces Magistrats sont composez de grands baillis, de bourguemaîtres ou avouez, d'eschevins, de pensionnaires, de greffiers et autres.

Les grands baillis sont perpétuels et héréditaires dans les justices qui dépendent du roÿ, en vertu de l'aliénation que Sa Majesté en a faite [4], et les seigneurs particuliers les nomment dans les villes ou châtelenies qui dépendent d'eux.

Les bourguemaîtres, avoüez et eschevins sont renouvellez tous les ans, et choisis par l'intendant entre les plus notables bourgeois, ou nobles du paÿs, suivant les diverses coutumes.

1. Cf. A. de Saint-Léger, *L'Acquisition de Dunkerque et de Mardyck par Louis XIV (1662)*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. II, p. 233-245.

2. On trouvera plus de détails dans le mémoire de 1698, publié dans le *Bulletin de la Commission historique*, t. XI, p. 302 notamment, et surtout dans A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*

3. [Il n'y a que les villes d'Ypres, Bailleul, Berghes, Bourbourg, Cassel, Furnes et Warneton qui ayent des châtellenies, les autres n'ont que de petits territoires.] Note marginale de Godefroy.

4. [En 1693.] Note marginale de Godefroy.

Les pensionnaires sont des graduez, establis dans chaque jurisdiction. Ils rapportent les procès, expliquent la loÿ et les points de droit qui sont aux procès, et donnent leur voix seulement consultative; ils sont pour cela nommez conseillers; ils sont aussi nommez pensionnaires à cause de la pension que leur donnent les villes ou les châtelenies. Ces places, aussÿ bien que celles de greffiers, trésoriers et autres officiers de judicature ou de ville, ont été aliénées par le roÿ et acquises par les communautez qui ÿ nomment des sujets à vie avec l'agrément de l'intendant.

L'autorité et les fonctions de ce Magistrat sont d'administrer la justice aux particuliers, les uns avec appel au conseil d'Artois et de là au Parlement de Paris(1); les autres avec appel au baillage nouvellement(2) établi à Ipre, et de là, au Parlement de Tournay; et de faire des règlemens pour la police, d'estre les tuteurs des mineurs et les administrateurs des hôpitaux, de faire chacun sur sa communauté des impositions soit pour le service du roÿ, soit pour les besoins particuliers du paÿs, d'en faire percevoir les deniers par leurs trésoriers et d'en ordonner l'emploÿ avec reddition de compte pardevant l'intendant.

[III]. Finances (3)

Il n'y a point de province qui, à proportion de sa grandeur, fournisse annuellement au roÿ autant d'argent que celle-cÿ.

Je distingueraÿ les deniers que fournit ce département en quatre classes :

Les deniers levez dans le paÿs et qui sont portez au Trésor roÿal;

1. Pour Dunkerque, Bourbourg, Gravelines et le plat-pays dépendant de ces villes.
2. Créé par édit de mars 1693.
3. Pour tout ce chapitre, voir A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime*, p. 179 et suiv.

Ceux qui sont levez dans le paÿs, qui ÿ restent et qui ÿ sont employez pour le service du roÿ;

Ceux qui sont levez dans le paÿs et qui ÿ sont employez pour l'entretien ou pour l'amélioration du paÿs mesme;

Et enfin ceux qui ÿ sont levez et employez en partie pour le service du roÿ, et en partie pour le bien du paÿs.

Les deniers qui sont portés au Trésor roÿal sont les traites, le domaine fixe, la coupe des forests domaniales, l'imposition à titre d'aÿde ou taille réelle, et le nouveau domaine.

Les traites[1], suivant le produit de l'année dernière, donnent 287 184#.

Le produit du domaine fixe qui consiste en moulins, en rentes foncières en grains qu'on appelle espiers, en redevances sur des charges, et en rentes sur des moulins, est de 30 000#.

Les coupes des forests de Houthulst[2] et de Nieppe[3], sont par an de 139 500#.

Ces trois articles estoient anciennement les seuls revenûs ordinaires des souverains de Flandre.

Avant que de marquer le produit de l'imposition à titre d'aÿde et du nouveau domaine, il est nécessaire d'en expliquer l'origine.

Les comtes de Flandres, et depuis les roÿs d'Espagne, souverains de ce paÿs n'ÿ levoient, ainsi que je viens de le remarquer, aucun impost et ÿ joüissoient seulement des traites, de leur domaine et des coupes de leurs forests domaniales. Lorsqu'ils avoient besoin de secours extraordinaires, ils assembloient les Estats du paÿs et leur en faisoient la demande. Ces Etats estoient divisez en quatre parties qu'on nommoit les quatre membres de Flandres[4], sçavoir: Gand, Bruges, Ipres et le Franc de Bruges; chacun de ces

1. Le droit des traites se percevait sur les marchandises qui sortaient et qui entraient par la frontière, aux bureaux de Dunkerque, Furnes, La Knocke, Ypres et Rousselaer.
2. Aujourd'hui en Belgique, dans les environs d'Ypres.
3. Arrondissement d'Hazebrouck.
4. Cf. A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*, p. 67.



membres envoÿoit au lieu de l'assemblée ses députez, composez du clergé, de la noblesse et du peuple ou Tiers-Estat. Ces députez délibéroient sur la demande de leur souverain. Lorsqu'ils l'avoient accordée, ils faisoient une imposition sur les terres ou sur les denrées du paÿs, et leur souverain, pour authoriser cette imposition, leur en expédioit en même temps ses lettres patentes, qui estoient enregistrées à la chambre des comptes et au bureau des finances. Ces imposts estoient proportionnez au subside qu'ils avoient accordée; ils en faisoient eux-mêmes la levée et en déchargeoient le paÿs dès que le besoing de les lever venoit à cesser.

Pendant la guerre qui s'esleva en 1673, les États du paÿs accordoient en chaque année au roÿ d'Espagne pour subside extraordinaire une certaine quantité de rations de fourage, plus ou moins forte, suivant que les besoins de chaque année estoient plus ou moins grands : cette quantité de rations estoit appréciée et paÿée en argent sur le produit des impositions qu'on establissoit pour ce sujet, tantôt sur les terres, tantôt sur les denrées du paÿs; et sur ce subside estoient déduits les secours particuliers que le besoin du service obligeoit quelquefois de fournir, comme chariots, pionniers, bateaux, fourages, bleds et autres choses nécessaires pour les diverses entreprises de la guerre.

Lorsque ces paÿs eurent été cédez à la France par le traité de Nimègue, le roÿ s'ÿ mit en possession du domaine en l'estat qu'il estoit alors, et qui consistoit en ce que l'on appelle présentement le domaine fixe, des traites, des coupes des forests domaniales, et aussÿ des droits qu'il trouva établis sur les boissons, sur les bestiaux et autres denrées, qui est ce qu'on a depuis appellé le nouveau domaine.

Pendant quelques années de la précédente guerre, le roÿ d'Espagne avoit jouÿ d'une imposition sur les terres, plus ou moins forte, suivant les différens besoins. Sa Majesté la continua et c'est ce qu'on a depuis appellé imposition à titre d'aÿde ou taille réelle.

Pour la fixer on examina quels avoient été ses divers produits pendant cette guerre, et on l'establit suivant l'année la plus forte, qui avoit été de 580 993 florins, dix pattars faisant en livres tournois (1) 726 242# 17s 6d.

Cette somme est tous les ans imposée par l'intendant, suivant le transport de Flandre, sur tous les villages du département en vertu de deux arrests du conseil qui luÿ sont envoÿez, l'un pour Dunkerque et ses dépendances portant imposition de 234 400 florins, faisant en livres tournois 293 000#, l'autre pour Ipre et ses dépendances, portant imposition de 346 593 florins, dix pattars, faisant en livres tournois 433 242# 17s 6d.

Cette imposition se fait en vertu de différens arrêts, à cause des temps différens où ces deux départemens (c'est-à-dire celuÿ de Dunkerque et celuy d'Ypres) ont été cédez au roÿ.

Ce que l'on appelle le transport de Flandre (2) suivant lequel se font toutes les impositions sur les terres n'est qu'un tarif par le moÿen duquel chaque village sçait quelle est sa cotte dans toutes les sommes imposées. Celuÿ sur lequel on se règle présentement est de l'an 1632.

Ce transport est très ancien ; il seroit nécessaire de le renouveler à cause de divers changemens qui sont arrivez depuis son établissement, et pour en faire comprendre la nécessité, il faut sçavoir que cette imposition fut établie non seulement sur les terres dans la campagne et sur les maisons dans les villes closes et dans les bourgs, mais encore sur le travail des mains (3) et sur l'industrie des habitans, en sorte que les villes et bourgs fort peuplez dans ce temps-là et où les manufactures fleurissoient beaucoup, furent chargez à proportion du nombre de leurs habitans et à proportion du commerce des ouvrages de leurs manufactures, et

1. Chaque florin valait 25 sols de France.
2. Cf. A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*, p. 73.
3. [Cela n'est pas certain], note marginale de Godefroy.

comme les guerres qui ont depuis ravagé cette province ÿ ont détruit, dans la plupart de ces endroits, et les habitans et les manufactures, le transport de 1632 n'est plus proportionné à l'état de ces lieux-là.

Le nouveau domaine[1] produit par an, suivant le dernier bail, 970 000#.

Il consiste en impost sur les bierres, vins, brandevins, vinaigres, sels, poissons salés, farines, dans les villes closes; tuages, sorties et pâturages des bestiaux. Ces droits sont encore levez suivant l'ordonnance des quatre membres de Flandres qui les avoient établis.

Outre ces sommes que le roÿ tire actuellement de ce département et qui sont portées à son trésor, il en a tiré de très considérables pendant la guerre en affaires extraordinaires, comme par la capitation, par les charges de nouvelle création, qui ont presque toutes esté rachetées par les communautez, et pour le rachat desquelles les villes et les chatelenies se trouvent fort endettées.

Les deniers levez dans le paÿs et qui ÿ sont consommez pour le service du roÿ, sont :

L'imposition de quatre pattars ou cinq sols de France sur chaque bonnier de terre pour l'entretien des fortifications des places. Le bonnier contient trois mesures, et la mesure contient onze cens trente-quatre toises, un pouce, huit lignes.

Cette imposition est faite aussÿ suivant le transport de Flandres et monte par chaque année, avec un autre droit imposé à Ipres pour le mesme sujet, à 43 815# 10s.

La plus-value des fourages[2] qui se consomment par les trouppes dans le département.

1. Cf. dans le Mémoire de 1698 (*Bulletin de la Commission historique*, t. XI, p. 313) le tarif pour la perception des droits des nouveaux domaines suivant les ordonnances des quatre membres de Flandre.

2. Le département devait fournir le fourrage aux régiments à demeure ou de passage dans la province. Le roi remboursait 6 sous par ration fournie.

Le roÿ n'en paÿe que six sols par ration, le surplus est pris sur le paÿs.

Le chauffage et les lits des trouppes.

Les logemens et ustanciles des officiers majors.

Les logemens payés en argent aux officiers des trouppes dans les lieux où il n'ÿ a point de casernes, et dans ceux où elles ne sont pas suffisantes. Cet article est considérable, et Ipres paÿe actuellement pour cela 3 000 florins par mois.

Les rentes paÿées à des particuliers pour des terres incorporées dans les fortifications des places.

La plus-value des chariots que les trouppes prennent en route. Elles n'en paÿent que trente sols par cheval, le paÿs paÿe le surplus.

En temps de guerre, les voitures de l'artillerie, les pionniers, les chariots, les avoines et les fourages extraordinaires, la confection et l'entretien des lignes et les quartiers d'hÿver dans le plat paÿs; toutes ces dépenses, qui sont tantôt plus tantôt moins fortes, montent toujours à de très grandes sommes.

Les deniers levés dans le paÿs et qui ÿ sont consommez pour l'entretien et l'amélioration du paÿs mesme, sont : les frais des assemblées et députations des magistrats pour les intérêts communs.

Les gages des magistrats et autres officiers de justice et de police.

Les frais des auditions des comptes et dépenses communes.

La confection, la réfection et l'entretien des grands chemins, ponts, chaussées, escluses et canaux.

Comme la plus grande partie de ce département est bas et fort sujet aux inondations, il a fallu, pour l'en mettre à couvert, et pour le rendre praticable en hÿver, ÿ faire des dépenses excessives en chemins, pavés, ponts, chaussées; et pour faire ces ouvrages publics, les communautez ont en divers tems pris des particuliers de l'argent en rente au de-

nier seize, et les grandes dépenses dont elles ont étez surchargées depuis, aiant mis hors d'estát de paÿer le cours de ces rentes, quelques-unes de ce communautez se trouvent tellement arriérées qu'il n'est presque pas possible qu'elles puissent jamais s'acquitter[1].

Les deniers levés dans le paÿs, et qui ÿ sont consommés en partie pour le bien du paÿs et en partie pour le service du roÿ, sont : la confection et l'entretien des casernes; celuÿ de la maréchaussée, montans par an à 17 475#.

Cette maréchaussée fut créée en 1679 pour la Flandre et le Hainaut et la répartition sur ce département pour son entretien fut alors réglée à la somme de 16 725#. Elle a depuis été augmentée sur ce département de 750# par an pour suppléer ce que paÿoient les villages de la dépendance de Beaumont et de Dinant, qui ont étez rendus par le traité de Rÿswÿck.

C'est encore suivant le transport de Flandre que cette somme est imposée sur le paÿs. Toutes ces dépenses et charges localles, exceptées celles imposées sur les terres, sont paÿées sur les octroÿs particuliers que le roÿ a laissez à ces conditions aux villes et châtelenies.

[IV]. Commerce

Après avoir marqué quelle est la finance que le roÿ tire de ce département, ou qui ÿ est emploÿée, soit pour son service, soit pour le bien du paÿs, il faut expliquer quelles sont les sources qui la fournissent. Il ÿ en a trois, sçavoir : l'abondance et le commerce des denrées du crû du paÿs, l'industrie des habitans qui consiste en manufactures et autres ouvrages de la main, et la navigation ou le commerce maritime.

1. Sur les dettes des villes, cf. A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*, p. 280 et suiv.

Ces trois choses sont, dans ce département comme dans tous les paÿs du monde, les principes de deux commerces généraux : Ce qui est nécessaire pour la subsistance des habitans, soit des denrées, soit des manufactures, fait le commerce du dedans du paÿs; et ce qu'ils ont de l'un et de l'autre plus qu'ils n'en peuvent consommer fait le commerce du dehors, et se consomme par la navigation, ou commerce maritime.

Commerce des denrées

Tout ce département contient 455 798 mesures de terre, et la mesure de terre contient, ainsi que je l'aÿ déjà expliqué, 1 134 toises, un pouce, huit lignes, en carré. De ces 455 798 mesures, il ÿ en a 30 119 incultes, par l'abandon des propriétaires que les trop grandes charges ont obligez de quitter le paÿs, ou qu'elles ont mis hors d'état de les cultiver, et 7 000 mesures du territoire de Furnes qui sont innondées et qui forment un lac qu'on appelle la Moëre [1].

Les denrées que produisent les terres cultivées sont ou comestibles ou manufacturables.

Les denrées comestibles consistent en grains, en beure, en fromages, en pasturages, en fourages, en bestiaux, en houblons, en fruits, herbages et légumes.

Dans les années communes, ce département produit beaucoup plus de toutes sortes de grains comestibles qu'il n'en faut pour la subsistance de ses habitans, et peut commercer du surplus avec les étrangers.

Il produit aussi du beure et du fromage beaucoup plus qu'il n'en peut consommer, le surplus est porté par la Lÿs dans la Flandre françoise orientalle [2], dans la Flandre espagnole et dans l'Artois.

1. Sur les Moëres, cf. notamment R. Blanchard, *La Flandre, étude géographique de la plaine flamande* (Paris, Colin, 1906), p. 286 et suiv.

2. C'est-à-dire dans la Flandre wallonne.



Les pasturages ÿ sont excellens, abondans, et suffisans, outre la nourriture des propres bestiaux du paÿs, à celle des bestiaux étrangers que les provinces voisines ÿ envoÿent à l'engrais. Ce commerce de paturage apporte un argent considérable dans ce département.

Les bestiaux ÿ sont dans une abondance plus que suffisante pour la nourriture des habitans; on ÿ a compté jusqu'à 89 000 bœufs ou vaches, et 40 000 moutons. Mais comme je viens de le remarquer, toute cette quantité n'appartient pas aux habitans du paÿs, une partie en appartient aux provinces voisines, qui les ÿ envoÿent pour les engraisser.

Le houblon vient en abondance en quelques cantons de ce département, et dans les bonnes années, l'Angleterre en tire beaucoup.

Les fourages, à cause de la grande quantité de troupes, qui sont toujours dans les villes de guerre de ce département, n'ÿ sont jamais trop abondans.

Les fruits, les herbages et les légumes ne sortent point du paÿs, et ne servent qu'à la subsistance des habitans.

Les denrées manufacturables sont la laine, les cuirs, le lin, le colsat [1], le bois à bruler et à bâtir, et le tabac.

Comme ce département est abondant en bestiaux, il l'est aussi en laines et en cuirs; l'une et l'autre ÿ sont de très bonne qualité et très propres aux manufactures dont ils sont la matière.

Le lin n'est nulle part si abondant et si bon qu'il l'est dans cette province; il est plus propre que celuÿ d'aucun autre paÿs aux toilles fines, au fil à coudre et aux dentelles. Les Hollandois mettent tout en pratique pour en tirer.

Le colsat est une espèce de choux sauvage, qui produit une graine dont on fait de l'huille à brûler; cette huille sert aussi à faire du savon blanc et noir. Les habitans du paÿs en cultivent beaucoup, et les Hollandois en tirent des

1. Le colza est une plante oléagineuse.

grosses parties, lorsque leur pesche de la baleine n'a pas été bonne.

Le bois à bruler et à batir n'est pas fort abondant et suffit à peine pour la consommation du paÿs.

Les habitans de quelques cantons du département plantent aussi du tabac; mais comme il n'est ni abondant ni de bonne qualité, il est, ainsi que le bois, entièrement consommé dans la province.

Commerce des manufactures

Il ÿ a six sortes de manufactures dans ce département :

Celles de laines, consistant en draps, serges, baÿettes [1] et estamines.

Celles de lin, consistant en toilles, linges de table, fil à coudre, bis, blanc et noir, et en dentelles.

Celles du colsat consistant en huille à bruler et en savon blanc et noir.

Celles des rafineries de sucre.

Celles des rafineries de sel ou salingeries.

Et celles de tannerie.

Les manufactures de draps ont autresfois tellement fleurÿ dans toute cette province, qu'il ÿ a eu dans Ipre seul quatre mil outils de draperie, sans compter ceux des serges, estamines et autres étoffes, et il ÿ en avoit dans les autres villes à proportion. Il ne reste plus dans tout ce département que quinze outils de draperie, et quelqu'uns répandus en divers endroits, pour les serges, pour les baÿettes et pour les estamines.

Les manufactures de toille et de fil à coudre subsistent encore, et il ÿ en a plusieurs outils en divers endroits de ce paÿs. L'abondance du lin, l'habileté à le préparer et la com-

1. Bayette, étoffe de laine non croisée, fort lâche, ressemblant à de la flanelle très grossière.



modité de le blanchir par la propriété des eaüx et du climat, ont empesché cette manufacture d'avoir la mesme destinée que celles des laines. Cependant elle est beaucoup diminuée de ce qu'elle estoit autrefois.

Il se fait à Ipres et en quelques autres endroits du département des belles dentelles, mais la réputation de celles de Malines et de Bruxelles empesche le débit de celles-cÿ. Néantmoins la plupart des dentelles qui se vendent en France sous le nom des premières sont faites icÿ ou à Lille.

Les manufactures d'huille à brûler et de savon, faites avec la graine de colsat, ne sont pas considérables : les huilles de baleine et les savons que les Hollandois apportent dans la Flandre françoise en empeschent l'augmentation, surtout depuis que le conseil de Bruxelles a mis un impost de 15# par tonne, sur les huilles à brûler qui passent de la Flandre françoise dans la Flandre espagnolle.

Il ÿ a dans ce département deux raffineries de sucre, une à Ipres, et une à Dunkerque.

Il ÿ a à Ipres et à Dunkerque plusieurs rafineries de sel, qu'on nomme salingeries. Cette manufacture consiste à blanchir le sel gris, en le faisant bouillir dans des chaudières de douze à quinze pieds de diamètre et d'un pied de profondeur. Par le moÿen de cette cuitte il perd son acreté, il devient blanc et conserve le mesme grain qu'il avoit auparavant.

La tannerie est une manufacture considérable dans ce département; elle ÿ a été soutenue par la grande quantité de bestiaux que produit et que nourrit le paÿs; cependant les Hollandois, par les cuirs apprestez qu'ils apportent, font un très grand dommage à nos tanneurs, et à la province par les sommes immenses qu'ils en tirent avec ce commerce.

Voilà, soit en denrées, soit en manufactures, tout ce que ce département produit. Il faut que toutes les autres choses nécessaires, ou à la vie, ou à la commodité luÿ, viennent d'ailleurs.

Commerce maritime

Les choses nécessaires à la vie ou à la commodité dont il manque dans ce département, et qui luÿ viennent d'ailleurs, sont : les vins, les eaux-de-vie, le sel, les bas, les chapeaux, les draps, les étoffes de soÿe et autres marchandises qu'il tire de France; les huilles d'olive, les raisins, les figues, les amandes, les soÿes et autres marchandises qu'il tire du Levant ou d'Espagne, ou de Portugal; le fer, le chanvre, le braÿ, le goudron, le cuivre et autres marchandises qu'il tire du Nort, la quincaillerie, le plomb, l'estain, etc.

Il faut que le surplus de ses denrées et de ses manufactures le pourvoÿe non seulement de ces sortes de choses, mais encore qu'il luÿ donne des retours suffisans pour subvenir aux charges qu'il paÿe au roÿ tous les ans.

Il ÿ a dans ce département deux voÿes principales par où entrent les choses qui luÿ viennent d'ailleurs et par où sortent celles de son crû, dont il commerce en échange avec les étrangers.

L'une est la rivière de la Lÿs, et l'autre est la mer.

Il tire par la Lÿs ce qui luÿ vient d'Artois, de la Flandre espagnole, de la Flandre françoise orientale, et une partie de ce qu'il luÿ vient d'Hollande et du Nort.

Il tire par la mer ce qui luÿ vient des autres provinces de France, et la plus grande partie de ce qui luÿ vient d'Hollande et du Nort, ce qui luÿ vient d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, d'Espagne, de Portugal et du Levant, et il transporte par cette voÿe dans tous ces paÿs, le surperflu de ses denrées et de ses manufactures.

Tout le commerce maritime de ce département et même de toute la Flandre françoise et de l'Artois se fait par les ports de Calais et de Dunkerque. Le port de Calais et son commerce regardent le département de Picardie, ainsÿ je n'en parleraÿ dans ce mémoire que par accident, et par le

rapport qu'il se trouve avoir avec celuÿ de Dunkerque auquel je m'attacheraÿ uniquement.

Je distingueraÿ le commerce qui se fait à Dunkerque en deux espèces : celuÿ que les Dunkerquois font par leurs propres vaisseaux et celuÿ qu'ils font par les vaisseaux des étrangers.

Les Dunkerquois font par leurs propres vaisseaux les pesches du hareng et de la morüe, le commerce qu'ils ont en France, en Espagne, en Portugal, au Levant et au Nort.

Ils n'envoÿent plus à la pesche du hareng que dix ou onze batimens.

Ils en envoÿent environ le même nombre à la pesche de la morüe sur Island, ou sur le Dogrebank.

Pour le commerce des vins, des eaux-de-vie, et du sel, ils envoÿent aprésent tous les ans, dix huit ou vingt vaisseaux à Bordeaux, à Nantes et à la Rochelle; quelques uns de ces vaisseaux vont à fret, pour le compte des marchands de Lille, d'Ipres, de Tournay et autres villes de la Flandre françoise; les autres vont pour le compte de ceux de Dunkerque. La plus grande partie de ce commerce se fait en argent; le reste se fait par échange de quelques denrées et manufactures du paÿs, qu'on ÿ porte.

Ils font un commerce très médiocre en Portugal; ils n'ÿ envoÿent tout au plus, chaque année, que trois ou quatre petites frégates. Ils ÿ portent des toilles, fil à coudre, estamines et autres manufactures de la Flandre françoise, et en raportent des huilles, des fruits, du sel, et quelques petites parties de tabac de Verine [1].

Comme il est resté de la dernière guerre plusieurs gros vaisseaux à Dunkerque, qui ne sont propres qu'au commerce de Cadix et du Levant, les Dunkerquois pour ne laisser pas ces sortes de vaisseaux inutiles, sont obligez de les envoÿer à ces deux commerces.

1. On appelait ainsi le tabac venant du Brésil et cultivé auprès de la ville de Cumana.

Ils envoÿent tous les ans à Cadix environ quinze ou vingt vaisseaux, en partie pour leur compte, en partie pour celuÿ des marchands de Lille, de Valenciennes, etc. Ils vont chargez des manufactures de toutes ces villes, et en rapportent des vins, des raisins, des huilles, des figues, de l'indigo, de la cochenille, des laines, etc.

Ils n'en rapportent point de barres nÿ de piastres, parce qu'elles n'ont pas un cours suffisant à la Monnoie de Lille, et lorsqu'ils en rapportent, ils les envoÿent en Hollande où elles valent davantage.

La qualité de ces mêmes vaisseaux trop grands pour les autres commerces, leur impose la même nécessité de faire le commerce du Levant, malgré le peu de profit qu'ils ÿ trouvent. Ils ÿ envoyent à peu près le même nombre de vaisseaux qu'à Cadix, et chargez de mesme, mais à cause de l'imposition de vingt pour cent sur les marchandises de retour, ils sont obligez d'envoyer ces retours en Hollande, ou presque tout est consommé en frais, en commissions et en changes et rechanges. Ainsÿ ce n'est, à proprement parler, que pour les Hollandois qu'ils font ce commerce.

Le commerce qu'ils font au Nort consiste en neuf ou dix vaisseaux qu'ils ÿ envoÿent tous les ans chargez de sel, de vin, d'eaû-de-vie, et de tabac; ils en rapportent du chanvre, du fer, du cuivre, du goudron, du braÿ, des mats, des planches, des poutres, de la graine de lin, et autres marchandises de ce paÿs-là.

Les commerces qui se font à Dunkerque par le moÿen des vaisseaux étrangers, sont : le commerce d'Hollande, le commerce d'Angleterre, celuÿ d'Irlande et celuÿ de Hambourg.

La surabondance qu'ont ces nations de toutes nos denrées, la deffense de la pluspart de nos manufactures dans léur paÿs et la difficulté qu'ÿ trouvent les étrangers pour ÿ charger à ceuillette [1] empechent les Dunkerquois d'ÿ

1. Charger à cueillette, c'est-à-dire former sa cargaison de diverses sortes de marchandises.

envoÿer leurs vaisseaux. D'ailleurs la vigilance et l'attention de ces nations à tout ce qui peut avancer leur commerce et leur rapporter quelque profit, leur fait toujours prévenir dans tous les paÿs du monde les besoins qu'on peut ÿ avoir de leurs marchandises et ne leur permet pas d'attendre qu'on aille les chercher chez eux.

Les Dunkerquois ne laissent pourtant pas d'ÿ envoÿer quelques bâtimens, mais cela est rare.

Les Hollandois, les Anglois, les Irlandois et les Hambourgeois apportent à Dunkerque, soit pour leur propre compte, soit pour celuÿ des marchands de Dunkerque, Lille, Tournay, Ipre, etc., du hareng, de la morue, du saumon, et autres poissons salés, du beurre, du fromage, du tabac, des moscouades [1], du sucre rafiné, de l'huille et des fanons de baleine, du fer blanc, des laines, du bœuf salé, du suif, de la cire, des épiceries, des drogueries, des soÿes, de la quincaillerie, du plomb, de l'estain, des fruits du Levant, etc., et font presque tout le commerce en argent.

(*A suivre.*)

1. Sucre brut.



BIBLIOGRAPHIE

I° RÉGION EST

A) Livres et brochures

LESNE (Abbé E.). — *Hincmar et l'empereur Lothaire*. Paris, 1905; broch. in-8 de 56 pages.

Nous ne pouvons par malheur que brièvement indiquer, sans la discuter comme nous en aurions eu le désir, la très sérieuse et très intéressante étude que M. l'abbé Lesne, professeur à la faculté catholique des lettres de Lille, a consacrée aux rapports de l'empereur Lothaire Ier avec l'archevêque Hincmar de Reims. L'auteur a examiné de très près les textes qui se rapportent à cette question, il les interprète avec autant d'adresse que d'ingéniosité. Toutefois, quelque vraisemblance qu'il ait su donner à ses conclusions, il nous est impossible de les admettre toutes.

Nous concédons volontiers à M. l'abbé Lesne qu'en 847, avant la réconciliation définitive de Charles le Chauve et de son frère aîné, celui-ci, renonçant à l'attitude hostile qu'il avait gardée jusqu'alors vis-à-vis du successeur d'Ebbon, a fort bien pu prier le pape d'accorder le *pallium* au nouvel archevêque de Reims. L'empereur, nous le reconnaissons, avait en définitive intérêt à vivre en bons termes avec le métropolitain de la première Belgique ; il est donc assez naturel qu'il ait cherché — par une démarche qui ne lui coûtait rien — à se concilier le prélat. Par contre, nous conservons les doutes que nous émettions, il y a quelques années [1], sur l'authenticité d'une certaine lettre de Léon IV à Lothaire Ier, lettre d'après laquelle l'empereur aurait demandé au pape d'autoriser Hincmar à porter le *pallium* tous les jours, et, qui plus est, de le nommer son vicaire en Gaule et en Germanie.

1. *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, appendice I : « Lothaire Ier et Hincmar », p. 737 et suiv.

La première de ces faveurs avait un caractère purement honorifique; en la sollicitant pour Hincmar, Lothaire ne compromettait en aucune façon ses intérêts. Pourtant, on doit remarquer que l'archevêque de Reims, pris à partie par Nicolas Ier à propos du port quotidien du *pallium*, ne souffla mot dans sa réponse au pape de la bulle pontificale qui lui aurait accordé ce privilège. M. l'abbé Lesne s'efforce d'atténuer la gravité de l'objection; nous ne croyons pas qu'il y ait réussi.

Mais est-il admissible que Lothaire ait cherché à faire d'Hincmar un vicaire du Saint-Siège, avec le secret espoir que celui-ci l'aiderait ensuite à reconquérir la suprématie dont il avait été dépouillé ? Aujourd'hui comme il y a huit ans, nous n'hésitons pas à répondre par la négative. Une partie de la province et même de l'archidiocèse de Reims avait beau se trouver dans les États de Lothaire Ier, Hincmar n'en était pas moins le sujet de Charles le Chauve, et l'empereur n'avait pas sérieusement prise sur l'archevêque. A supposer, ce qui ne nous paraît guère vraisemblable, qu'Hincmar eût consenti à devenir l'instrument de Lothaire, il s'exposait à la vengeance de son souverain Charles le Chauve ; c'était la déposition qu'il risquait, et le sort malheureux de son prédécesseur Ebbon l'aurait fait réfléchir. D'autre part, l'empereur n'avait-il pas lieu de craindre que l'archevêque utilisât au profit de Charles le Chauve -- et au détriment de l'empereur — les pouvoirs que lui conférerait le vicariat ? Il est impossible que Lothaire n'ait pas envisagé toutes ces éventualités, qu'il n'ait pas pesé le pour et le contre; si par hasard il a un instant songé à demander pour Hincmar le titre et les pouvoirs d'un vicaire apostolique, il aura certainement — après y avoir mûrement réfléchi — abandonné le projet. C'eût été de sa part une véritable folie que de mettre entre les mains du métropolitain des armes que celui-ci, au lieu de les employer au service de son bienfaiteur, aurait peut-être eu la tentation de tourner contre lui.

R. Parisot.

H. Stein et L. Le Grand. — *La Frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561)* [1]. Paris, A. Picard et fils, 1905, 1 vol. in-8 de VIII-326 pages.

Les variations de la frontière entre la France et l'Allemagne constituent la matière d'un chapitre intéressant de notre histoire nationale. La question touche à la fois les historiens et les géographes. Depuis

1. Cf. L. Germain, *La Famille du prévôt de Clermont, Claude de la Vallée, mort en 1538* (*Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 1905, p. 267 et suiv.). D'après notre savant collaborateur, le trisaïeul du prévôt de Clermont s'appelait tout

l'époque où César, dans ses *Commentaires,* indiquait le Rhin comme limite entre la Gaule et la Germanie, la politique a fait peu à peu reculer cette limite vers l'ouest, après l'avoir d'ailleurs à plusieurs reprises étendue bien loin à l'est du grand fleuve. L'histoire de ces variations se confond avec l'histoire générale de notre pays. Sur certains points cependant, et pour toute la période du bas Moyen Age, elle est toujours restée très obscure. De l'avènement de Hugues Capet (987) jusqu'à celui de Philippe le Bel (1285), c'est-à-dire pendant près de trois cents ans, on ne perçoit aucun changement sur la frontière nord-est du royaume capétien. La féodalité lotharingienne se développe et se meut sur le terrain du saint empire romain germanique. Mais, à partir de Philippe le Bel, on constate chez quelques-uns des membres de cette féodalité des sentiments nettement sympathiques à la France, et dès lors la frontière tend à se modifier. Ces changements se font sentir principalement dans les domaines des évêchés. Comme tous les seigneurs laïcs qui avoisinent ces évêchés, les rois de France cherchent à s'agrandir à leurs dépens.

Cet effort s'est surtout porté sur celui des Trois-Évêchés qui touchait le plus à la France, l'évêché de Verdun. Il s'est créé, dans les territoires de l'Argonne et de l'Ardenne, des confusions de frontières qui ont été habilement et fructueusement exploitées par la politique française.

De nombreux travaux ont été consacrés dans ces dernières années à l'étude historique de ces questions de frontière. Nous nous bornerons à citer les articles de M. Julien Havet (*La Frontière d'Empire dans l'Argonne,* Paris, 1881, in-8); de M. Paul Collinet (*La Frontière d'Empire dans l'Argonne et l'Ardenne,* Paris, 1903, in-8); de M. Émile Duvernoy (*Un Règlement de frontière entre la France et le Barrois en 1500,* Nancy, 1888, in-8). L'étude que MM. Stein et Le Grand viennent de consacrer au même sujet et au curieux procès de Claude de La Vallée est beaucoup plus importante et me paraît être un ouvrage capital et décisif pour ce coin de notre histoire.

Les auteurs se sont proposé de faire connaître dans tous ses détails l'état de la question au milieu du seizième siècle, en racontant le procès que la cour de Lorraine fit à un des principaux fonctionnaires du Clermontois. Claude de La Vallée, gentilhomme du pays de l'Argonne, exerçait les fonctions lucratives de prévôt à Clermont-en-Ar-

simplement Henryet ou Henriet. Mais, comme il avait épousé une demoiselle Marguerite de La Vallée, ses enfants ajoutèrent à leur nom patronymique celui de leur mère. A la deuxième génération, Henriet disparut : Christophe, père de Claude, l'avait déjà supprimé. (*Note de la Rédaction.*)



gonne, lorsqu'en 1535 le duc Antoine, à tort ou à raison, le destitua, le fit arrêter et condamner à la confiscation de tous ses biens. Claude parvint à s'enfuir, se réfugia en France, et, sous prétexte que le Clermontois, où étaient situés ses biens, relevait du Barrois mouvant, donc du royaume de France, il porta devant le parlement de Paris son affaire avec le duc de Lorraine et de Bar. Il en résulta un procès qui dura longtemps encore après la mort de Claude de La Vallée, à la requête de sa veuve et de ses enfants, et qui devint tout de suite un grave conflit politique entre la France et la Lorraine.

MM. Stein et Le Grand se sont moins attachés à montrer les conséquences qu'eut ce démêlé pour l'indépendance de la Lorraine qu'à mettre bien en relief la manière dont les questions étaient posées et l'état de l'opinion publique sur ces questions. Il est facile de se rendre compte, après avoir lu ce beau livre et les nombreuses pièces justificatives sur lesquelles il s'appuie, de l'existence au milieu du seizième siècle de plusieurs faits très intéressants.

D'abord il y avait en France, dans les sphères gouvernementales si j'ose ainsi m'exprimer, une politique nettement arrêtée d'envahissement sur la frontière du nord-est. Cette politique avait un instrument souple et puissant : le parlement du roi, qui interprétait toujours les coutumes féodales d'après les maximes du droit romain, dans un sens monarchique et absolutiste. Par l'exercice des droits de garde et d'appel, le roi intervenait entre le duc de Lorraine et ses vassaux. Ses gens étaient sans cesse à l'affût pour découvrir de nouveaux motifs d'intervention, lorsque les anciens ne suffisaient plus.

Le Clermontois appartenait notoirement, comme fief, à l'évêché de Verdun, et par conséquent comme arrière-fief à l'Empire, bien que situé à l'ouest de la Meuse. Les nombreux traités qui constituèrent la Lotharingie, à partir de l'année 843, furent faits pour les besoins de la politique et non pour ceux de la géographie, tout comme les traités des temps modernes. L'évêché de Verdun, qui s'étendait jusqu'à la Champagne, étant terre d'Empire, le Clermontois suivait le même sort. Mais d'une part les ducs de Bar, puis de Lorraine, qui s'étaient fait céder ce comté, n'échappèrent pas à la tentation de le rattacher au Barrois, et d'autre part les rois de France, ayant acquis la suzeraineté sur une partie du Barrois, ne se privèrent pas non plus de la faculté d'intervenir par le fait même dans le Clermontois. Il en résulta un conflit, dont les sujets mécontents du duc de Lorraine — il y en avait comme partout — tirèrent parti pour essayer de se défendre. Il y eut ainsi, dans le Clermontois comme dans tout le Barrois, un parti français que le parti lorrain s'efforça d'écraser. Le procès de Claude de La Vallée

n'est qu'un des épisodes, et, grâce à MM. Stein et Le Grand, un des plus connus, de cette lutte qui devait être fatale à la Lorraine.

Car, par le Clermontois, la France s'ouvrit la route des Trois-Évêchés ; par celle des Trois-Évêchés, celle de la Lorraine, et par la Lorraine elle gagna l'Alsace et le Rhin. C'est un des plus rares exemples de la continuité de notre politique nationale. Je n'hésite pas à dire que les arrêts rendus par le parlement dans l'affaire de La Vallée en 1542 sont des événements plus importants dans notre histoire que la victoire de Cérisoles, qui date à peu près de la même époque.

On notera qu'une des plus précieuses acquisitions faites par les hommes politiques français à propos de ce procès est la fameuse théorie des limites naturelles. A un moment donné, la géographie — bonne ou mauvaise, ne discutons pas — est venue au secours du droit défaillant. MM. Stein et Le Grand nous font assister à l'éclosion de ce nouvel argument. Ils nous montrent des procureurs au parlement épiloguant sur un texte de Sigebert de Gembloux et voulant à toute force que la France fût limitée par une rivière. Cette rivière, c'est la Meuse : elle arrive fort à propos pour donner le Clermontois aux Valois. Mais déjà apparaît une théorie encore plus hardie. On commence à prétendre que la vraie frontière du royaume, c'est le Rhin. Il est clair que la politique n'est pour rien dans cette invention : on ne voit pas que le Rhin ait jamais servi de frontière entre la France et la Germanie, sauf sur un petit parcours pendant de courtes périodes. C'est l'humanisme qui a créé la théorie du Rhin, frontière naturelle, ou plutôt qui a cru la ressusciter, d'après César et les géographes romains. Voilà pourquoi son apparition coïncide avec le procès du malheureux La Vallée et avec la querelle du Barrois mouvant. C'est l'humanisme qui est responsable de ce nouveau préjugé entre les Français et leurs voisins de l'est. On saura gré à MM. Stein et Le Grand d'avoir enfin jeté la pleine lumière sur tous ces faits par leur très précieuse contribution à l'histoire de notre frontière du nord-est.

F. Hamant.

Jules Vannérus. — *Le Cartulaire Tesch de Fresnoy-la-Montagne (1415-1746)*. Arlon, 1905, in-8 de 57 pages.

Le Manteau de cheminée du château d'Autel. Arlon, 1906, in-8 de 4 pages.

Les Familles luxembourgeoises du chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons. Arlon, 1906, in-8 de 69 pages.

M. Vannérus, archiviste aux archives de l'État à Anvers, s'occupe de l'histoire du Luxembourg, qui est sans doute sa province natale.

Les trois brochures qu'il lui consacre sont extraites des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg,* société savante qui siège à Arlon et qui a déjà un honorable passé de travail. Comme elles intéressent assez directement la Lorraine avec laquelle le Luxembourg avait autrefois tant de rapports, il est utile de les signaler ici.

La Bibliothèque de l'Institut du Luxembourg possède un manuscrit in-folio de 1 142 pages, qui est à la fois un livre de raison et un cartulaire, car on y trouve une généalogie de la famille Tesch et de ses alliés, des comptes de recettes et dépenses, des recettes de ménage et de pharmacie, la mention de naissances et confirmations dans la famille Tesch en 1726, enfin la copie certifiée des actes de toute sorte relatifs à la terre de Fresnoy-la-Montagne près de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) depuis 1415 jusqu'à 1746. Il a été écrit de 1725 à 1746 par François-Wolfgang de Tesch, seigneur de ce même Fresnoy et d'autres lieux. Il ne pouvait être question de reproduire en entier un manuscrit de cette dimension, et dont le contenu est de valeur inégale. M. Vannérus a transcrit textuellement la généalogie des Tesch, qui, avec de nombreuses notes, occupe une vingtaine de pages de sa publication, puis prenant les quatre-vingt-dix actes du cartulaire dans l'ordre chronologique, il en donne des analyses détaillées et même des extraits étendus qui font très bien connaître toutes les vicissitudes de cette seigneurie pendant plus de trois siècles. Et quelques-unes de ces pièces ont un intérêt plus général, par exemple les lettres patentes de ducs de Lorraine aux nos 27, 30, 70-72, une charte de Philippe le Beau au n° 6, un diplôme impérial au n° 65, de nombreux actes émanant de l'importante famille des Custines. Signalons encore à la page 46 la liste des maires de Fresnoy de 1464 à 1746, et une note de la page 48 où sont discutées les armoiries de la famille Tesch. Cette publication très soignée dispensera dans la plupart des cas de se reporter au cartulaire lui-même, et il serait à désirer qu'à défaut de l'impression *in extenso* qui n'est pas toujours possible ni nécessaire, on fît connaître selon le même plan les principaux cartulaires de notre région. Il faudrait seulement, pour en rendre l'emploi plus facile, mettre à la fin un index des noms de lieux et de personnes, qui sont forcément très nombreux dans un travail de ce genre.

Le manteau de cheminée du château d'Autel en Luxembourg a déjà été étudié, et on a essayé d'identifier les quatre écus qui y sont sculptés. M. Vannérus est de l'avis de ses devanciers qui attribuent les trois premiers aux familles d'Autel, de Kerpen, de Pallant, mais il se sépare d'eux au sujet du quatrième : cet écu, suivant lui, appartient à la maison rhénane des Kotzeler, et non à celle des Bourbons. Enfin, ce man-

teau de cheminée aurait été construit au début du seizième siècle, avant 1517.

L'accès du chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons avait été réglé dès 1214 : pour y entrer, il fallait, comme dans les chapitres analogues de la Lorraine, produire des preuves de noblesse qui étaient examinées très sévèrement et qui restaient ensuite dans les archives de l'établissement. M. Vannérus a extrait de cette riche collection et rangé dans l'ordre alphabétique des noms tout ce qui concerne les familles nobles luxembourgeoises ; il a dressé des tableaux généalogiques, analysé des contrats et actes de toute sorte du quinzième au dix-huitième siècle, fait connaître les alliances, décrit les armoiries, énuméré les distinctions et les charges obtenues. Parmi les nombreuses maisons dont il dresse ou complète ainsi les annales, nous relevons les suivantes comme ayant des rapports plus directs avec la Lorraine : Allamont, des Armoises, Apremont, Brandebourg, Custine, Han, du Hautoy, Hoffelize, Lambertye, Lenoncourt, Ligniville, Mercy, Raigecourt, Reiffenberg, Salm, Warsberg, Wiltz. Il serait bon que des dépouillements analogues fussent faits dans les fonds de nos quatre chapitres nobles lorrains, Remiremont, Bouxières, Épinal et Poussay : on y trouverait des matériaux de premier ordre et d'un aloi garanti.

E. Duvernoy.

Félix Stähelin. — *Ritter Bernhard Stehelin* (Separat-Abdruck aus *Basler Biographien*. III. Band, 1905).

C'est un épisode curieux de l'histoire des contingents suisses au service de la France que la vie et les aventures de l'aubergiste bâlois Bernard Stehelin, armé chevalier sur le champ de bataille de Renty par le roi Henri II. Le père de Stehelin, originaire de Schlestadt, émigré à Bâle, était étuviste. Bernard naquit vers 1520. Il fut élevé par charité à l'Alumneum. Il s'y préparait à suivre les cours de l'Université. La pauvreté le contraignit à solliciter, vers sa vingtième année, la place de sous-secrétaire de l'hôpital. Devenu secrétaire en chef, il épousa la fille du boucher Jacques Gysler, époux en secondes noces de Catherine Holbein, fille du célèbre peintre. En 1547, Stehelin se fit recevoir de la tribu des *Weinleute*. Après avoir recherché sans succès divers emplois de la ville, ceux de valet du tribunal, receveur de Saint-Alban, gérant de l'hôpital, il afferma, de guerre lasse, l'hôtellerie de la Tête d'or.

Mais ce scribe, cet hôtelier est de la *plebs animosa nimis*. Il vient en Alsace pour remplir ses tonneaux et charge le guet autrichien auprès du péage de la Hard. Peu après, il s'enrôle dans l'armée du roi de

France, sans renoncer à sa profession. On est en 1552. C'est l'instant où Henri II entreprend la guerre contre Charles-Quint et se dispose à s'emparer des Trois-Évêchés. Les troupes du roi comprennent un grand nombre d'éléments étrangers, écossais, anglais, allemands et suisses. Onze cantons, sur treize, avaient autorisé, par traité, le roi à lever des soldats dans leur territoire. Ces contingents suisses formaient des bataillons en nombre variable groupés en deux régiments, celui des villes et celui du plat pays. Le roi les convoquait chaque année, au début de la campagne, et les congédiait ordinairement lorsqu'arrivait le temps de prendre les quartiers d'hiver.

Stehelin entre dans le bataillon des mercenaires bâlois. Tout porte à croire qu'il a pris part à l'expédition de Lorraine et de Picardie. L'année suivante, il est capitaine dans son bataillon, et revient de la guerre la bourse bien garnie. Il achète l'hôtellerie de la Tête d'or et l'exploite désormais comme propriétaire. En 1554, il rejoint à Chalon-sur-Saône, suit l'armée à Laon, où le roi passe en revue les régiments suisses, fait la campagne du Hainaut et se distingue à Renty. « En rase campagne (*in fryem veldt*) », écrit-il au conseil de Bâle, il a reçu l'accolade (*Ritterschlag*) de la propre main de Sa Majesté, devant le connétable (Montmorency), le seigneur de Guise (le duc François) et toute la chevalerie. » Rentré dans son auberge, il voit arriver des lettres de Henri II lui accordant la noblesse et des armes. Mais dans le pays de Stehelin, les plus humbles pouvaient avoir des armoiries. Bernard a voulu que celles qu'il tient du roi de France fussent la reproduction partielle du blason qu'il a hérité de ses parents.

En 1555, l'hôtelier de la Tête d'or combat en Piémont et dans le Montferrat sous les ordres du maréchal Brissac. C'est seulement alors qu'il change sa manière de vivre. Dans sa tribu on lui donne désormais du « seigneur ». Il vend ou amodie son auberge, achète le château et l'étang de Pratteln, se remarie avec Anna Grebel, de l'antique famille patricienne de Zurich, et devient ainsi l'égal (*ebenbürtig*) des patriciens de la Suisse. Stehelin continue à servir Henri II. Il prend part à l'expédition de Picardie et de Calais, et ce n'est pas sans doute la dernière de ses campagnes. Il devient le chef d'un régiment de dix bataillons. Après la mort de Henri II, quand les guerres de religion éclatèrent en France, les cantons protestants défendirent à leurs sujets de servir dans les armées royales. Le conseil de Bâle rappela Stehelin. Il passa ses dernières années dans sa ville natale, employant pour « son » roi sa haute situation, qui le mettait à même de savoir bien des choses. Il mourut en 1570. Son beau mausolée orne aujourd'hui le Musée historique de Bâle.

Il y a plusieurs enseignements à tirer de l'histoire de Stehelin. Elle prouve, par exemple, une fois de plus que la distinction des classes n'était alors ni aussi profondément marquée, ni aussi ineffaçable que nous serions tentés de le croire. Un homme pouvait sans déchoir, sans s'avilir, sans déroger, exercer une profession honnête, mais qui nous semble incompatible avec une certaine dignité sociale. Bernard Stehelin, capitaine du roi de France dans la belle saison, hôtelier dans ses quartiers d'hiver, a des précédents : nobles de l'évêché de Bâle, cultivateurs au treizième siècle, la famille Kræmer de Bâle devenue vers la même époque la race noble de Hertenberg, gentilshommes francs-comtois, marchands et même lombards au quatorzième siècle, les Weber ou Tisserands de Delémont se transformant en barons du Vorbourg au siècle suivant. Aujourd'hui, dans plusieurs contrées de la Suisse, les choses ont-elles beaucoup changé et n'y rencontre-t-on pas certains cumuls qu'avec les préjugés d'une nation un peu vaine comme la nôtre, nous ne concevons même pas et que nous ne tolérerions pas chez nous ?

L'histoire de Stehelin nous montre encore le fonctionnement de la constitution puissante et despotique d'une république plébéienne du seizième siècle. A Bâle, la base de l'organisation communale était alors la corporation de métier. La municipalité n'était plus que l'ensemble des sociétés industrielles et marchandes. Cette organisation corporative emprisonnait l'homme. Stehelin au service du roi de France, officier, chevalier, noble, époux d'une patricienne, ne cesse d'être lié à la tribu des *Weinleute,* et de s'acquitter de ses obligations envers elle. Il se rend à sa tribu, de même que, plus tard, pendant la Révolution française, chaque citoyen allait à sa section ou à sa société populaire. Stehelin est électeur du conseil de la tribu entre deux campagnes. Sa corporation l'a tenu jusqu'à la mort, à plus forte raison la municipalité. On ne saurait s'imaginer la discipline pointilleuse, la surveillance exacte à laquelle ces orgueilleuses et défiantes communes pliaient leurs ressortissants. Elles croyaient avoir charge d'âmes. Les autorités se considéraient comme des sortes de pasteurs. Lorsque Stehelin part en 1553, le conseil avertit les mercenaires bâlois « d'être soumis à leurs capitaines, de se conduire honorablement, de s'abstenir du blasphème (*Gotteslästerung*) et d'autres voluptés (*Ueppigkeiten*) ». Même au loin, les mercenaires n'échappaient point à ce contrôle. Les capitaines avaient l'obligation de tenir leur ville au courant des événements. Stehelin emmène avec lui, en 1557, le fils d'une veuve, Hans Boni. La mère réclame son enfant au conseil, il est parti sans sa permission. Le conseil envoie à Stehelin une sommation conçue en termes sévères de renvoyer le fugitif.

Le travail de M. Stähelin, l'homonyme et le compatriote du capitaine de Henri II, est fait avec la précision, le soin et la conscience qui sont de rigueur chez l'historien. L'auteur a consulté les archives des États de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et le fonds français de la Bibliothèque nationale à Paris. Il publie plusieurs rapports des capitaines bâlois au Magistrat de leur ville sur les événements d'Artois de 1553, la revue de Laon de 1554 et le combat de Renty. Il joint à cette dernière relation la correspondance des capitaines de Lucerne et de l'envoyé français à Soleure, Sébastien de l'Aubépine, seigneur de Bassefontaine, sur la même affaire. Je signale enfin une autre lettre du même touchant la promotion de Stehelin à la chevalerie, deux dépêches adressées par les capitaines de Bâle aux autorités de la ville pendant la campagne d'Italie et quelques lettres de Stehelin à Bellièvre, l'envoyé français à Soleure, datant de la fin de sa carrière, où l'on voit bien son rôle d'agent diplomatique à la solde du roi de France.

L. Stouff.

Frantz-Heinrich Redslob. — *Ein Strassburger Professor am Anfang des 19. Jahrhunderts.* Strasbourg, J.-H.-Ed. Heitz, 1906.

Un petit-fils par alliance de Redslob, Th. Gerold, nous raconte, d'après des papiers de famille, la vie de son ancêtre. Il n'a point fait effort pour rattacher à cette biographie un tableau d'ensemble des institutions religieuses et académiques de Strasbourg à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècle; sa tâche, plus modeste, s'est bornée à rappeler le *curriculum vitæ* et les vertus privées de son héros, et à reproduire quelques passages qu'Ed. Reuss lui a consacrés dans ses Mémoires encore inédits.

François-Henri Redslob naquit à Strasbourg le 25 mars 1770; il fit ses études au Gymnase protestant et entra à la faculté de théologie de l'Université. Tout en étudiant, il fut chargé d'élever les enfants du baron Frédéric de Türckheim. En 1793, il s'engagea comme volontaire dans les armées de la Révolution, fut fait prisonnier en novembre à Fort-Louis et délivré en 1795 après la paix de Bâle. De retour à Strasbourg, il poursuivit ses études tant bien que mal, fut répétiteur au Gymnase, puis, en 1802, ouvrit dans la rue Saint-Thomas un pensionnat privé qui, fermé en 1810, à cause du monopole universitaire, trouva néanmoins moyen de se maintenir quelque temps encore, à la suite de quelques accommodements (1). En 1812, Redslob fut nommé

1. Le pensionnat était de nouveau ouvert en 1819 et subsista jusqu'en 1830. L'histoire de l'enseignement libre à Strasbourg est une des histoires les plus difficiles à faire.

professeur suppléant de philosophie au séminaire protestant et, en 1817, il fut appelé à la chaire. En 1819, au moment où fut créée la faculté de théologie, il fut chargé d'enseigner l'éloquence sacrée et de diriger les exercices de prédication; ses succès au Temple-Neuf, où il avait été appelé comme prédicateur depuis 1816, lui valurent cette désignation; à la mort de Haffner, en 1831, il fut en outre chargé du cours de dogmatique. De toute cette activité, il ne reste aujourd'hui rien que quelques sermons, assez agréables, mais qui ne nous paraissent point dépasser une honorable moyenne. Redslob mourut le 23 novembre 1834.

En appendice, M. Gerold publie un certain nombre de lettres adressées à Redslob, pendant sa captivité en Allemagne, par la baronne de Türckheim, celle qui fut la *Lili* de Gœthe; des lettres de Daniel Arnold, l'auteur du *Pfingstmontag*, et quelques poésies allemandes de Redslob lui-même.

C. P.

G. Pariset. — *La Revue germanique de Dollfus et Nefftzer (1858-1868) d'après la correspondance inédite des deux directeurs, avec un index alphabétique*. Paris, Alcan, 1906, gr. in-8 de 64 pages. (Extrait de la *Revue germanique* de 1905 et 1906.)

C'étaient des Alsaciens que Dollfus et Nefftzer, qui, vers la fin de 1857, fondèrent la *Revue germanique*, dans l'intention de faire connaître l'Allemagne à la France : aussi croyons-nous devoir signaler ici l'étude de M. G. Pariset. Le premier numéro de la *Revue germanique* fut publié en janvier 1858 avec une lettre-préface de Renan. De tels auspices lui valurent les attaques des protestants libéraux et surtout des universitaires dans le *Journal général de l'instruction publique*, plus tard la réserve des normaliens; mais elle n'en recruta pas moins d'illustres collaborateurs. Outre Dollfus et Nefftzer qui se multipliaient, elle compta parmi ses rédacteurs Renan qui y donna des articles et des traductions, Littré qui y fournit même des vers, Vivien de Saint-Martin, les deux frères Reclus, parmi les traducteurs Émile Deschamps, Louis Ratisbonne, parmi les correspondants Gaston Paris. Elle comprenait, en effet, des études littéraires, historiques, philosophiques et scientifiques, des traductions et des adaptations de l'allemand, une sorte de chronique universitaire; en un mot elle s'efforçait d'atteindre toute la pensée germanique. Cependant, à mesure qu'elle s'élargissait, la *Revue* ne gagnait pas de lecteurs; elle ne faisait pas ses frais. Nefftzer venait d'en abandonner la direction pour fonder le *Temps;* Dollfus resté seul voulut faire de son périodique un organe

libéral qui correspondrait à ce journal et en fit la *Revue germanique et française,* qui vécut de 1861 à 1865, embrassant l'histoire des idées à travers l'Europe et le monde, avec une chronique politique nettement libérale et un bulletin bibliographique très intéressant, et devint finalement la *Revue moderne,* plus spécialement orientée vers l'époque contemporaine, et qui finit en 1868.

Les origines de la *Revue germanique,* qui revit depuis 1905, étaient intéressantes à connaître tant pour la France que pour l'Allemagne, dont elle nous fait connaître le mouvement intellectuel et la pénétration réciproque pendant une partie du dix-neuvième siècle. M. Pariset les a magistralement exposées d'après la correspondance inédite des deux directeurs, communiquée par M. Charles Dollfus et Mme Heim-Nefftzer; il a augmenté encore l'intérêt de son étude en y publiant *in extenso* des lettres également inédites de Renan, Littré, Proudhon, Taine, Michelet, Élie et Élisée Reclus, Alexandre de Humboldt. Une table alphabétique de noms propres permet, d'ailleurs, d'en tirer tout le parti possible.

Louis Davillé.

B) Recueils périodiques et sociétés savantes

1° Alsace

Revue alsacienne illustrée. Vol. VII, 1905. Strasbourg. Un vol. in-4°, 132-52 pages.

H. Nerlisy, *Biographies alsaciennes.* XVI. *Eugène Ensfelder,* p. 1. — Né à Strasbourg en 1836, mort en 1876, il a traduit dans ses remarquables dessins une foule de scènes de la vie alsacienne.

Anselme Laugel, *L'Art populaire en Alsace,* p. 9, 53, 122. — Explique en quoi consiste cet art populaire, comment il est le reflet de l'esprit et des mœurs des paysans alsaciens; montre ensuite comment il s'est maintenu et développé en Alsace jusqu'après le milieu du dix-neuvième siècle, mais comment les révolutions politiques et surtout économiques l'ont tué; examine enfin comment on pourra le faire revivre dans l'architecture villageoise et dans le mobilier populaire.

Dr F. Dollinger, *A travers le vieux Strasbourg,* p. 22. — Rappelle deux maisons disparues de la ville.

Ernest Polaczek, *Das romanische Haus in Rosheim,* p. 26. — Étudie une très curieuse maison de la seconde moitié du douzième siècle.

Mme Frédéric Régamey, *Châteaux d'Alsace. La Robertsau,* p. 33.

— Construit au dix-huitième siècle, remanié à plusieurs reprises, il renferme des œuvres remarquables du style Louis XVI.

Jos. Gény, *Die Federzeichnungen Hans Baldungs zu Murners Uebersetzung der Weltgeschichte des Sabellicus*, p. 58. — Entre 1532 et 1537, Thomas Murner, d'Oberehnheim, traduisit en allemand les *Rhapsodiæ historiarum* ou *Ennéades* de Sabellicus. Il existe aujourd'hui un fragment de son manuscrit à Karlsruhe, un second à Sélestat, un troisième faisait jadis partie de la collection Firmin Didot. Tous trois sont ornés de dessins à la plume que l'on a attribués soit à Murner lui-même, soit à Hans Burgkman. M. Gény croit y voir l'œuvre du maître alsacien Hans Baldung Grien.

Les articles suivants sont consacrés à la question de la restauration des monuments anciens, si souvent discutée en pays annexés depuis les malencontreuses entreprises de Metz et du Hohkœnigsbourg. Après M. Maurice Barrès affirmant *Qu'il faut laisser vieillir la beauté*, p. 65, et M. André Hallays démontrant que *Restaurer un monument, c'est le détruire*, p. 68, M. Ch. Buls étudie les conditions de *La Restauration des monuments anciens*, p. 72, et M. le comte Wilczek, *Die Erhaltung von Werken der Bildenden Kunst*, p. 79. Viennent ensuite des exemples à l'appui des principes posés : Th. Berst, *Schlechte Restauration von guten Fachwerken im alten Strassburg*, p. 85, et Otto Piper, *Wie man nicht restaurieren soll* (*Die neue Hohkönigsburg*), p. 89.

Dr F. Dollinger, *Le Problème alsacien et la littérature*, p. 101. — Lettre à M. Charles Gruber à propos de son récent livre : *Zeitgenössische Dichtung des Elsasses* (Strasbourg, 1905). — Il y a une « culture » alsacienne, fécondée à la fois par les « cultures » allemande et française, mais distincte d'elles et ayant son individualité propre, comme la terre même et le climat de l'Alsace. Il ne doit pas y avoir dans la littérature alsacienne antagonisme entre les deux courants, ni surtout exclusion systématique de l'un des deux, et la *Revue alsacienne* s'efforce précisément d'empêcher que l'Alsace soit « sevrée de cette sève vivifiante de la pensée française ».

Romain Rolland, *La Musique française et la musique allemande en Alsace*, p. 111. — Application de la même idée à la musique : l'Allemagne ignore généralement la musique française ; l'Alsace peut et doit servir d'intermédiaire entre les deux écoles, les faire connaître l'une à l'autre et les fondre en elle.

Adolphe Seyboth, *Biographies alsaciennes*. XVII. *Henry Wolf*, p. 115. — Un des maîtres de la gravure sur bois, né à Eckwersheim le 3 août 1852.

Dr M. Mutterer, *Une correspondante alsacienne de Voltaire, Madame de Lutzelbourg,* p. 128. — Détails intéressants sur le séjour de Voltaire en Alsace à son retour de Prusse et sur les relations qu'il conserva ensuite dans la province.

J. Joachim.

2° Barrois, Lorraine et Trois-Évêchés

L'Austrasie, revue du pays messin et de Lorraine, historique, littéraire, artistique et illustrée, paraissant tous les trois mois. Metz, Imprimerie lorraine. 1re année, juillet 1905-avril 1906. In-8°, 512 pages.

On doit féliciter de son heureuse initiative le groupe de Messins et de Lorrains qui, sans se laisser arrêter par les difficultés de la tâche, a entrepris de faire revivre l'ancienne *Revue d'Austrasie.* Exposer l'histoire de Metz à ses diverses époques, étudier d'une manière approfondie ses monuments, sa littérature, ses mœurs et ses coutumes, montrer qu'il existe « un art messin, une architecture messine, un vitrail messin, un mobilier messin..., une musique messine, enfin » [1], commémorer en des biographies précises et détaillées le souvenir des hommes ou célèbres ou ayant joui de quelque notoriété qui sont originaires de la Moselle, suivre ceux qui vivent encore dans leur carrière d'artistes, d'industriels, de soldats ou d'écrivains, apprécier en tout esprit d'équité, mais avec une entière indépendance, les transformations qui s'opèrent actuellement dans la vieille cité de Metz, publier sur elle des documents rares ou complètement oubliés, tel est dans ses grandes lignes le programme que se sont tracé quelques Messins dévoués, jaloux de rendre hommage à leur ville natale. Mais le titre très large de *L'Austrasie,* qui est aussi la *Revue de Lorraine,* permet à ses collaborateurs de s'occuper, à l'occasion, des autres parties de la Lorraine. C'est ainsi que, dans le dernier numéro (juillet 1906), M. Louis Madelin nous donne quelques pages d'un volume, actuellement sous presse, qui promènera le lecteur de Bar-le-Duc à Metz et de Verdun à Epinal. Il nous entretient de Nancy et de ses bons ducs.

Ce nous est un plaisir de constater que *L'Austrasie* a pleinement répondu à ses promesses et aux espérances qu'elle avait fait naître. La meilleure manière de la louer est de donner une analyse sommaire du premier volume de cette publication.

Le premier numéro s'ouvre par la réimpression du *Grand Atour de*

1. P. 5, *Au Lecteur.*

Metz, contenant les statuts et ordonnances consentis entre les gouverneurs et les bourgeois de la ville en 1405. M. Ferdinand des Robert, qui est du très petit nombre des collaborateurs survivants de l'ancienne *Revue d'Austrasie*, a publié avec beaucoup de soin, en l'accompagnant de notes sobres et savantes, ce livre intéressant et devenu fort rare (nos 1, 2 et 3).

Un autre document curieux est la première partie, demeurée inédite, du *Voyage de Henri IV à Metz*, imprimé en 1610 par Abraham Fabert, le père du maréchal. Les éditeurs ont joint au texte original un fac-similé du manuscrit et quelques planches tirées de l'édition illustrée, que possède la bibliothèque de Metz (nos 1 à 4).

Nous devons ensuite mettre ensemble une série d'articles historiques relatant soit des faits peu connus, soit de dramatiques épisodes de l'existence de la cité messine aux différents siècles. Sur les confins de la légende et de l'histoire, voici saint Clément que nous présente notre éminent compatriote, M. E. Gebhart. Rattachant au lointain manichéisme qui réside au fond de toutes les religions la lutte des saints et des héros contre les monstres, incarnations des démons, il nous raconte avec beaucoup de charme plusieurs récits de la *Légende dorée* et le triomphe de saint Clément sur le Graouilly (n° 4).

De ce dragon, Rabelais a vu l'effigie pendant le séjour qu'il fit à Metz et sur lequel M. Ducrocq nous donne une notice vivante, pittoresque et bien au courant des travaux sur la question (n° 1). Dans le même numéro, M. le Dr J.-M. Raulin nous parle des services que rendit à Metz Ambroise Paré, le célèbre chirurgien, pendant le fameux siège de 1552.

Du seizième siècle nous passons sans transition à la fin du dix-huitième avec les extraits d'un livre, imprimé depuis, de M. Bultingaire sur le *Club des Jacobins à Metz* [1] [n° 3] et la liste dressée par M. P. Lesprand de *Nos condamnés à mort pendant la Révolution* (n° 4), études érudites, qui ont exigé de longues recherches.

Puis c'est à travers les guerres de la Révolution et de l'Empire que nous conduisent et la biographie du *général Jacquinot*, dont M. Ch. Le Picard nous dit la brillante carrière militaire (n° 2) et la conférence de M. Louis Madelin sur le *général Lasalle*, conférence d'un historien qui est en même temps un orateur plein de verve, et qui fait revivre à nos yeux « ce héros, ce prodigieux et prestigieux soldat, personnage de roman et presque de chanson de gestes..., un des enfants dont notre

1. M. G. Pariset a rendu compte de ce travail d'après le tirage à part dans les *Annales de l'Est et du Nord*, 2e année, 1906, p. 431.

Lorraine garde avec un soin jaloux et une légitime fierté l'enorgueillissant souvenir » (n° 3).

Le dix-neuvième siècle est surtout représenté ici par des monographies consacrées à des artistes. Ce n'est pas un des moindres attraits de *L'Austrasie* que ces études sur Th. Devilly, Em. Knœpfler, Léon Simon, Camille Durutte, composées par des écrivains qui les avaient vus de près ou même avaient vécu dans leur intimité. De nombreuses reproductions de croquis, de tableaux insérées dans le texte et de belles héliogravures et photographies tirées hors texte illustrent l'article si complet de M. L. Knœpfler sur Th. Devilly, où ses œuvres sont énumérées avec une conscience scrupuleuse et appréciées avec un goût très sûr, — légitime hommage rendu à l'artiste convaincu et au maître si dévoué qui dirigea, après la guerre, l'école des beaux-arts de Nancy et administra notre musée de peinture (n° 2).

Atalone révèle, on peut le dire, à un grand nombre de lecteurs un artiste remarquable, Émile Knœpfler, que sa distinction et sa modestie isolèrent toujours de la foule. C'était un coloriste de haute valeur, très estimé d'Eug. Delacroix. « Sa peinture savante, très méditée, d'une tenue sévère sous des dehors parfois négligés pour le vulgaire, est de beaucoup d'intérêt pour les peintres, les artistes et les penseurs. » Une douzaine de reproductions de fusains, cartons, esquisses ou tableaux permettent au lecteur de se faire une idée du talent d'Em. Knœpfler (n° 3).

Quelques-uns des plus beaux fusains de M. Léon Simon accompagnent aussi l'article où Atalone esquisse d'un trait alerte et précis la physionomie du sympathique dessinateur et caractérise en connaisseur son talent si personnel (n° 1).

L'homme d'esprit qui se dissimule sous ce pseudonyme d'Atalone nous silhouette ensuite le profil de Camille Durutte, savant compositeur et théoricien de la musique (n° 1). — Il esquisse enfin le portrait de l'ancien châtelain de Retonfey, Auricoste de Lazarque, fin lettré, ironiste aimable, chasseur intrépide, auteur de cette originale *Cuisine messine* [1], toute semée d'amusantes anecdotes (n° 2).

Cette série de portraits se continuera. Le premier numéro de la seconde année contient une très intéressante étude de M. Ferdinand des Robert sur Aimé de Lemud. D'autres artistes messins auront leur tour, Maréchal, Auguste Rolland, Faivre, etc., etc. Le filon est riche et il faudra du temps pour l'épuiser.

Je dois me borner à énumérer d'autres articles de *L'Austrasie* qui mériteraient mieux qu'une simple mention. Telles sont les justes obser-

1. Nancy-Metz, Sidot, 1892.

vations de M. Ducrocq sur l'*Utilité des remparts*, accompagnant la reproduction des anciennes portes et fortifications de Metz (n° 2), la notice de M. Louis Gilbert sur *Notre-Dame de Mutterhouse* (n° 2), et, du même : *la Légende de saint Hubert dans l'art lorrain* (n° 4), divers articles de M. Poinsignon sur les traditions et usages messins, etc.

On trouvera encore dans *L'Austrasie* (n° 4), orné de nombreuses illustrations, le texte de la conférence faite à Metz, avec tant de succès, sur les *Traditions architecturales du pays messin*, par M. Camille Eulart. Nul ne pouvait être plus compétent que le distingué directeur du musée de sculpture comparée au Trocadéro pour nous apprendre quelle place le pays messin occupe dans l'histoire de l'art du Moyen Age.

Ajoutons que la poésie n'est pas absente de *L'Austrasie:* MM. Georges Ducrocq, de Pimodan, Alex. de Metz-Noblat y continuent avec talent les traditions de l'ancienne *Revue* qui faisait toujours à la muse sa part.

A chaque livraison trimestrielle, l'*Austrasie* joint un supplément qui contient la chronique messine : notices nécrologiques, bibliographie, comptes rendus d'expositions régionales, renseignements de diverses sortes sur les musées, les monuments, sur les travaux qui s'exécutent à Metz, etc., etc.

Chemin faisant, j'ai parlé de l'illustration de *L'Austrasie,* qui est remarquable, mais je regrette que le format qui a été adopté la condamne à ne donner que des hors-texte de trop petite dimension.

L'impression est d'un beau caractère et très soignée ([1]). Souhaitons à cette nouvelle série de *L'Austrasie* une longue carrière et remercions ses zélés directeurs, et M. Ducrocq en particulier, qui font œuvre utile et pieuse en fixant, au moment où notre vieille cité se transforme, les glorieux souvenirs de son passé.

Albert Collignon.

2° RÉGION NORD

A) Livres et brochures

D. Ursmer Berlière. — *Suppliques de Clément VI (1342-1352)*. Lille et Paris, 1906. Gr. in-8, xxxviii-952 pages.

— *Inventaire analytique des Diversa Cameralia*. Paris, 1906. In-8, ix-327 pages.

Après quatre ans de séjour à Rome, l'éminent directeur de l'*Institut historique belge* a donné sa démission. C'est le moment de juger son

1. A noter, cependant, quelques fautes : p. 111, *Symphorien Champion*, pour *Symphorien Champier;* et (2e année, p. 39), portrait de *Jean Hiroux*, pour *Jean Gigoux*.

œuvre. Disons de suite qu'elle est considérable. Tour à tour ont paru : *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum* (1), *Suppliques de Clément VI, Inventaire analytique des Diversa Cameralia*, sans compter une foule de brochures que j'aurai l'occasion de signaler.

J'ai déjà parlé du premier de ces livres (2) ; les deux derniers se recommandent par les mêmes qualités. En tête, de substantielles introductions résument et complètent tout ce que l'on savait sur la matière. Les *Suppliques* comprennent 2511 numéros, conservant presque toujours le texte original dont on a élagué les formules. Comme dans l'ouvrage suivant, des notes indiquent le *curriculum vitæ* des principaux personnages.

L'inventaire des *Diversa Cameralia* comprend 813 analyses de pièces allant de 1389 à 1500 et dont 57 sont reproduites *in extenso*. Ces pièces ont rapport aux sujets les plus divers, mais particulièrement aux finances. Elles nous permettent d'étudier le mécanisme du transport de l'argent à cette époque, et complètent en plus d'un point la belle étude de MM. Samaran et Mollat (3). Je signalerai le n° 551 et les annexes 40 et 41, le premier ayant rapport aux indulgences accordées à la ville de Malines, les secondes au commerce de l'alun. L'annexe 40 était d'ailleurs connue et M. Finot s'en est servi dans son article sur le *Commerce de l'alun dans les Pays-Bas et la bulle encyclique du pape Jules II en 1506* (4). Des tables de noms de lieux et de personnes, comprenant respectivement 293 et 54 pages, terminent ces ouvrages et forment, surtout la première, un véritable dictionnaire de biographie et de topographie religieuse pour la Belgique de cette époque.

Il n'est pas étonnant que dans cette masse énorme de chiffres et de noms, quelques erreurs de typographie ou d'identification aient pu se glisser. Elles sont d'ailleurs excessivement rares. Malgré un usage fréquent de ces livres, je n'en ai encore relevé que deux : Nigella dans la Somme ne représente pas Noyelles, mais Nesles. En recherchant dans la table les abbés d'Anchin, je n'ai pu y trouver Amédée de Lévy indiqué au n° 1413.

On le voit, ces ouvrages sont une mine considérable, mais... ce n'est qu'une mine.

L'auteur est certainement l'homme que ses précédents travaux ont

1. Paris, Bruges, Rome, 1905, xxvii-317 pages in-8.

2. *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1905, p. 449.

3. *La Fiscalité pontificale en France au quatorzième siècle* (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, Paris, 1905, in-8).

4. Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902. J'étudie en ce moment d'autres documents trouvés sur ce sujet aux archives d'État à Rome.

mis à même de connaître le mieux le quatorzième siècle religieux, et pourtant, de cet amas de documents disparates, il n'a pu dégager encore les idées maîtresses, les points directeurs. Nous en trouvons la preuve dans l'absence d'introduction résumant l'ouvrage. C'est que, en effet, pour être mis en œuvre, ces documents doivent être complétés par ceux que peuvent renfermer les archives locales et par la suite des dépouillements.

En regardant la table des matières pour les suppliques, on est frappé de sa pauvreté relative. Ce qu'il y a de plus intéressant ce sont quelques mentions de lieux détruits par la guerre. Il faut sans doute imputer ce fait à la nature du fonds dépouillé. La publication des registres donnera certainement plus de renseignements au point de vue de l'histoire générale et politique, nous pourrons en juger bientôt par le travail de M. Fayen. Peut-être eût-on pu compléter en dépouillant complètement les divers fonds, comme le fera M. Karl Hanquet pour les registres d'Urbain VI et de Clément VII (1) et comme je l'ai fait moi-même en partie pour le *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II.* Le P. Berlière n'a pas cru devoir suivre ce système, il a préféré analyser séparément chaque fonds. Étant donné le but final de l'école belge qui a devant elle le temps, l'argent et les hommes, on ne peut que l'approuver. Toute critique, s'il devait y en avoir, disparaîtrait devant l'importance des résultats obtenus. D'ailleurs, dès maintenant, on peut par comparaison dégager quelques points. L'envahissement des charges par les membres de la curie est de plus en plus affirmé. De même, l'augmentation des désordres du clergé pendant et à la suite du grand schisme. On ne trouve de 1342 à 1352 que quatorze fils de prêtres recevant la dispense de parvenir aux ordres, tandis que ce nombre est plus que décuplé à la fin du règne de Martin V et dans les pontificats suivants. Le droit canonique, d'autre part, s'éclaire singulièrement par la lecture de ces documents.

Mais s'il faudra attendre pour écrire à l'aide de ces pièces une histoire générale définitive, on peut dès maintenant préparer cette histoire par des travaux de détail, les biographies de personnages, les études locales, etc. Si nous consultons la table des *suppliques,* nous trouvons pour une période de dix ans les noms de quatre prévôts, quatre doyens, deux chantres, quarante-cinq chanoines prébendés, à Saint-Donatien de Bruges; de deux prévôts, cinq chantres, trente-cinq chanoines prébendés à Saint-Pierre de Lille. A ce point de vue, la mine

1. M. Hanquet étend ses recherches aux diocèses d'Utrecht, Trèves et Cologne. Je me permets de regretter qu'aucun de ces auteurs n'ait compris dans ses recherches le diocèse d'Arras, si intimement uni à ceux de Cambrai, Tournai et Thérouanne par la géographie et l'histoire.



est presque inépuisable et ici le directeur de l'école belge s'est montré un metteur en œuvre merveilleux. J'ai sous les yeux la série de ses publications, elle est considérable.

Dans *Louis Sanctus de Beeringen* (1), publié à l'occasion de l'inauguration de l'Institut, l'auteur nous montre en ce personnage un ami de Pétrarque dont la personnalité avait toujours intrigué les admirateurs du poète. C'est le meilleur exemple à donner pour ceux qui seraient tentés de blâmer ces fastidieuses listes de chanoines et de bénéficiers, dont on ne peut saisir l'utilité à première vue. Dans le même ordre d'idées, signalons une étude sur *Jean de West* (2) dont les conclusions ont été contestées par M. de Pauw, d'autres sur *Gérard Doudal, bénéficier de Saint-Paul et de Saint-Jean à Liège* (3), *Henri de Suderlande, chanoine de Saint-Lambert à Liège* (4), *Pierre de Viers, abbé de Lobbes* (1348-1354) [5].

Ailleurs, l'auteur rétablit la chronologie des abbayes belges : *Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du quatorzième siècle* (6); *Une invasion de l'abbaye des Dunes en 1338* (7); *Documents vaticans concernant l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut* (8); *Notes sur les abbés de Vlierbeck aux quatorzième et quinzième siècles* (9); *Documents vaticans et chartes concernant l'abbaye de Gembloux* (10). Enfin, il faudrait citer ses critiques dans les *Archives belges* où il complète et élucide bien des points. Je me contenterai de mentionner celle concernant l'article de M. Cochin : *Recherches sur Stefano Colonna*, etc. (11).

En dehors de ces études, signalons encore *Causes belges en cour de Rome* (*1259-1263*) [12] qui ne contient que des procès pour des bénéfices; *Miscellanea Vaticana concernant les anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai* (13) comprenant des provisions de

1. Rome-Paris, 1905, 59 pages gr. in-8.
2. Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1904, 40 pages.
3. *Leodium*, 1906, p. 132, 133.
4. *Leodium*, 1905, p. 50, 51.
5. Extrait du tome XXXIII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 1904, 13 pages.
6. Extrait du tome XXXII, 1903, 29 pages.
7. Extrait des *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1905, 9 pages.
8. Extrait des *Bijdragen tot de Geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, 1904, 28 pages.
9. *Ibid.*, 1905, 19 pages.
10. *Ibid.*, 1906, 16 pages.
11. *Archives belges*, 1906, p. 280.
12. Extrait... *Commission royale...*, 1905, p. 28.
13. *Bijdragen...*, 1906, en publication.

prélats (1410-1432), liste des Belges et Néerlandais résidant à Avignon en 1376, noms des officiers de la curie romaine (1347-1352). Dans les *Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, il complétait par des documents des archives vaticanes, des notes prises précédemment (¹).

Telle a été l'œuvre de Dom Berlière. Ajoutons que dans sa studieuse retraite de Maredsous, il emporte de quoi ne pas oublier la ville éternelle. Nous ne croyons pas manquer à la discrétion en disant qu'il prépare actuellement les *Suppliques d'Innocent VI* et un travail sur les évêques auxiliaires de Thérouanne. Surtout, il reprendra la publication de l'œuvre de sa vie, ce *Monasticon belge*, qui, lui aussi, va profiter largement de ses recherches à Rome.

Henry Dubrulle.

Georges Doutrepont, professeur à l'université de Louvain. — *Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420)* [Publications de la *Commission royale d'histoire*]. Bruxelles, librairie Kiessling, 1905. In-8, xlv et 191 pages.

Il existe dans le fonds dit des *Cinq cents Colbert*, à la Nationale, à Paris, un document d'un réel intérêt pour l'histoire littéraire du quinzième siècle.

C'est un inventaire de ce que l'on pourrait appeler le *trésor* du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il a été dressé en juillet-août 1420, à la requête de ce prince, par Jean de Templeuve et Jean Bonost, ses officiers. Il comprend l'énumération plus ou moins explicite des richesses mobilières du duc, armes, joyaux, vêtements, ornements et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, de ses livres sacrés ou profanes.

Il faut dire que ce document n'est pas seul de son espèce. Il fait partie historiquement d'une série d'inventaires analogues, dont le premier date de 1404 et dont les derniers sont du seizième siècle ; sous forme de catalogues de livres, ils se prolongent même jusqu'en 1797.

Tous ces documents sont depuis longtemps connus des érudits. Ils ont été utilisés déjà, soit au point de vue archéologique, soit au point de vue de l'histoire littéraire. Barrois, Peignot, Matter, Dehaisnes en ont publié, plus ou moins complètement et avec plus ou moins de fidélité, les dix premiers, qui vont de 1404 à 1504. Seul, l'inventaire de 1420 était resté inédit. Laborde avait eu l'intention d'en imprimer le texte, mais il en avait été empêché par la mort.

1. Bruges-Paris, 1905, 178 p. in-8. Il y a lieu de signaler deux erreurs : p. 18, Longpont était du diocèse de Soissons et non de celui de Châlons ; p. 63, le document cité est de 1463 et non de 1462. Je laisse de côté les publications se rapportant à l'histoire bénédictine : *Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît* et *Un Projet de restauration bénédictine en 1815*.



C'est cette entreprise que reprend M. Doutrepont. Il a en ce moment sur le chantier une étude d'ensemble qui s'intitulera : *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*. Il a très justement pensé que la mise au jour et l'étude critique des sources demeurées à l'état manuscrit devait précéder sa grande publication, et il a bien voulu faire profiter les chercheurs de ses travaux liminaires, qu'il aurait pu jalousement garder pour lui seul.

Il convient de s'en féliciter. La publication des anciens inventaires n'est pas seulement utile, à titre de documentation, comme l'est l'apparition de tout texte ayant une valeur. Au point de vue méthode, elle offre, si je ne me trompe, un très grand intérêt pour tous ceux qui ont la garde de bibliothèques ou d'archives anciennes. Convenablement complétés, précisés et mis à point, ces inventaires primitifs constituent des répertoires très supérieurs à tous les autres catalogues.

Pour sa publication, M. Doutrepont s'est inspiré, à la fois, des principes généraux admis par la *Commission royale d'histoire* et de ses idées personnelles. Pour chaque article de la nomenclature de l'inventaire, il donne le texte complet, ramené à une graphie invariable et rectifié, s'il y a lieu : en somme, c'est non pas une copie matérielle, mais une copie diplomatiquement exacte. Ensuite, en dessous de l'article, il ajoute, en petit texte, l'*apparatus* suivant : 1° renvoi aux autres numéros de l'inventaire qui présentent des points de contact ; 2° histoire du manuscrit, indiquant les autres inventaires et catalogues, imprimés ou non, où il est décrit, avec citations s'il y a lieu, et la destination actuelle, s'il a pu la connaître ; 3° identification et renvoi aux bibliographies critiques, comme les *Sources* de Molinier par exemple. Enfin, au bas des pages se trouvent les notes philologiques ou archéologiques nécessaires.

Tel est le plan de l'ouvrage et l'on en conçoit les qualités : sûreté, concision, sincérité. L'auteur part d'une base certaine : ce qui a existé à un moment donné. Au lieu de refaire ce travail ancien, il le complète et le perfectionne; au lieu de démarquer et de moderniser de vieilles analyses, il y ajoute ce que ne savaient pas ou ne pouvaient savoir les rédacteurs originaux ; et, sans recopier ce qui a été bien dit ailleurs, il y renvoie par un mot et un chiffre.

On apprécie surtout une telle méthode quand on pense à tout ce qu'il a été gaspillé de temps et d'argent, surtout en France, à répertorier à nouveau les manuscrits et les pièces d'archives, en tenant pour non avenus tous les travaux déjà exécutés. On en revient d'ailleurs. M. Jules Finot, à Lille, a refondu le tome I de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, en prenant pour base l'ancien

catalogue des Godefroy. Dans l'Hérault, M. Berthelé commence son inventaire des archives communales de Montpellier par la publication des anciens catalogues de ce dépôt. Mais ces exemples sont encore des exceptions.

Le texte publié par M. Doutrepont a été copié à Paris par M. Bayot, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; il a ensuite été collationné par l'auteur, d'abord sur une copie que lui avait communiquée feu M. Bernard Prost, ensuite sur le manuscrit lui-même. C'est dire que ce texte a été établi avec tout le soin désirable.

L'introduction de 45 pages qui précède l'inventaire n'a pas été moins minutieusement étudiée. M. Doutrepont y examine les différents inventaires publiés ou inédits de la « librairie » des ducs de Bourgogne : c'est un exposé très complet du sujet. On y trouve une remarque curieuse, c'est que les principaux éditeurs de ces textes paraissent s'être ignorés les uns les autres. Ainsi Matter, qui fait paraître, en 1846, dans ses *Lettres et pièces rares ou inédites,* l'inventaire de 1405, ne sait pas qu'il figure dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, publiée en 1830. Dehaisnes, le dernier éditeur de ce même inventaire, ne parle pas dans ses *Documents sur l'histoire de l'art,* imprimés en 1886, des éditions antérieures de Barrois, Peignot et Matter, et les aurait ignorées, selon M. Doutrepont.

Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir l'intérêt de l'inventaire de 1420, considéré en tant que source d'information. L'auteur a d'ailleurs insisté sur ce point dans le paragraphe 3 de son *Introduction*. Je me bornerai à indiquer que l'examen du n° 8 (p. 7) de l'inventaire a permis de placer sûrement entre les années 1409 et 1420 le manuscrit n° 10987 de Bruxelles que l'on datait du quatorzième siècle.

Le texte se termine par un passage curieux. On y voit que le duc prêtait parfois ses livres à ses amis et serviteurs, sur reçu en bonne forme, signé de leur seing manuel. Il en avait ainsi prêté deux en 1413 et 1416 : ils n'étaient pas encore rentrés en 1420.

Émile DESPLANQUE.

DOUTREPONT (Georges). — *Epître à la maison de Bourgogne sur la croisade turque projetée par Philippe le Bon (1464).* Louvain, 1906. In-8, 56 pages (1).

M. Doutrepont, qui prépare une étude d'ensemble sur la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne et qui a déjà fait paraître

1. Tiré à part des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 3e série, t. II (XXXIIe de toute la collection).



dans la *Revue générale* des articles sur ce sujet, vient de publier l'*Epistre faitte en la contemplacion du saint voyage de Turquie, adreissant a la tres crestienne et tres heureuse Maison de Bourgoingne.* Ce document, « sans éclairer d'un jour nouveau les dessous de la politique bourguignonne, offre de l'intérêt par l'état d'esprit qu'il révèle chez son auteur et, ajoutons, même chez ses lecteurs ou ses auditeurs ». C'est une sorte de sermon belliqueux, sous forme d'exhortation et d'appel à l'entourage, à la noblesse et à tous les sujets de Philippe le Bon, pour les engager à prendre part à l'expédition contre les infidèles. Cette expédition, le duc de Bourgogne la désirait de tout son cœur et de toute sa foi, mais il n'était pas, au printemps de 1464, dans la possibilité de la diriger en personne. Il annonça au pape qu'il enverrait un corps d'avant-garde sous les ordres d'Antoine, bâtard de Bourgogne.

L'*Épître* doit dater de cette époque, où la décision du duc a été rendue publique. Son auteur, qu'il faut chercher dans l'entourage de Philippe le Bon, serait peut-être Georges Chastellain.

L'édition est faite avec le plus grand soin d'après le manuscrit 11594 (supplément français 588) de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrit qui provient de la riche *librairie* de Bourgogne et qui a été envoyé à Paris en 1795.

A. DE SAINT-LÉGER.

LEFEBVRE (Léon). — *Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille. Les ménestrels et joueurs d'instruments sermentés du quatorzième au dix-huitième siècle.* Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1906. In-8, 14 pages. — *Le Théâtre à Lille au dix-septième siècle : comédiens de campagne et théâtre régulier.* Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1906. In-8, 38 pages.

Ces deux brochures sont des études de détail sur la question qu'étudie M. Lefebvre depuis nombre d'années et viennent s'ajouter aux travaux qu'il a déjà publiés sur l'histoire du théâtre à Lille. Ses recherches aux archives municipales, surtout le dépouillement méthodique des comptes de la ville, lui fournissent un grand nombre de renseignements intéressants qu'il utilise avant de les fondre dans un travail de synthèse.

Dans la première plaquette, M. Lefebvre a réuni une série de mentions concernant les ménestrels lillois, joueurs de trompe ou trompette, de hautbois, de violon, membres de la confrérie de Notre-Dame du Joyel, à la fois musiciens municipaux, guetteurs de la ville, maîtres

de danse, etc. Il nous fait connaître leurs fonctions diverses, leurs obligations, leur salaire, etc.

La seconde brochure est tout à fait intéressante et permet de suivre le développement progressif de l'art dramatique à Lille. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, les documents sont peu nombreux et peu explicites. On voit que des troupes françaises, italiennes, anglaises venaient représenter soit des comédies ou des tragédies. En septembre 1653, les comédiens du prince d'Orange, dont la réputation était grande aux Pays-Bas, se firent connaître à Lille. En 1675, ils jouèrent une tragédie, intitulée *Hippolyte,* œuvre d'un jeune jurisconsulte lillois, Mathieu Bidar.

Du jour où Lille passa sous la domination française, les représentations théâtrales se multiplièrent. Des bandes de comédiens de campagne parcoururent le pays et c'est ici que Dancourt écrivit sa première comédie : *Les Nouvellistes de Lille* (1684). En mars 1695, une troupe lyrique s'installa à demeure : c'était celle du sieur Deseschaliers qui, ainsi que sa femme et le maréchal de Boufflers, défrayèrent largement la chronique scandaleuse du temps.

En 1698-1699, on reconstruisit une salle d'opéra à l'hôtel de ville. Le 17 novembre 1700, après une représentation de *Médée,* tragédie lyrique de Charpentier, un incendie se déclara et menaça tout le bâtiment. La *Bourse commune des pauvres,* qui avait été forcée de faire les frais de l'installation, ne retira de cette malheureuse entreprise que le tiers de ses débours.

A. de Saint-Léger.

A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac. — *Les Cahiers de la Flandre maritime en 1789, publiés avec une introduction et des notes.* Tome II. Ire partie. In-8 de 548 p. Fac-similé photographique de signatures autographes et d'une carte de la Flandre maritime. Dunkerque, Société dunkerquoise, rue Benjamin-Morel, 2 ; Paris, Alph. Picard, 1906.

Comme nous en avions exprimé le vœu en signalant ici même le premier volume de cet ouvrage, les éditeurs n'ont pas laissé écouler un trop long intervalle entre la publication des deux parties des *Cahiers de la Flandre maritime,* et il faut tout d'abord les féliciter de leur activité car, si intéressant que soit le tome I, il ne saurait suffire à faire connaître l'ensemble des doléances formulées en 1789 par les populations de cette partie de la Flandre française.

En effet, par suite du groupement très judicieux des cahiers par

bailliages, châtellenies ou territoires, il se trouve que les premières doléances publiées sont celles des populations rurales de la région. Mais, pour bien se pénétrer de l'état général des esprits, il est indispensable de ne pas les séparer des revendications des centres urbains qu'on nous apporte aujourd'hui.

Par plus d'un point, celles-ci diffèrent des réclamations des villages; ces dernières, œuvre de fermiers, de petits propriétaires, d'artisans, hommes intelligents et surtout pratiques, réclament la réforme des abus dont ils souffrent directement; au contraire, les habitants des villes visent plus haut et plus loin : les rédacteurs de leurs cahiers, pénétrés davantage des idées de réformes sociales qui se sont propagées au cours du dix-huitième siècle, s'élèvent à des conceptions générales. A Dunkerque, par exemple, le cahier demande la suppression de la gabelle, bien que la population n'ait jamais été assujettie à cet impôt vexatoire; mais l'aversion des privilèges n'ira pas jusqu'à supporter sans protester énergiquement la suppression de la franchise du port.

Dans cet ordre d'idées, rien de plus suggestif que de lire les *Cahiers des corporations* de Bergues qui ont été heureusement conservés. On y saisit sur le vif la lutte qui se livrait dans l'esprit des rédacteurs entre le désir de provoquer des réformes et celui de conserver la part aussi grande que possible de leur autonomie corporative et professionnelle.

De même, l'intérêt particulier dicte toute une partie du Cahier de Gravelines où, à côté de « Vues générales pour la prospérité du royaume », on consacre plusieurs pages à des « Vues relatives à la ville de Gravelines » qui ne sont que l'énoncé de griefs de clocher et de doléances locales.

Le Cahier général du tiers résume avec assez d'exactitude les doléances des cahiers particuliers, sous cette réserve que les commissaires tiennent beaucoup plus compte des doléances des citadins que des réclamations des ruraux.

Quant au Cahier général de la noblesse, s'il est curieux comme témoignage du progrès que les idées de réformes politiques et sociales ou financières avaient fait dans les Flandres parmi le premier ordre de l'État, on n'y trouve guère de stipulation caractéristique, les nobles de Flandre ayant rarement à se prévaloir de privilèges effectifs et réels; c'est ce qui explique que l'abolition des droits féodaux, dans la nuit fameuse du 4 août, n'eut que peu de répercussion dans la Flandre maritime.

En fait, les doléances des délégués flamands visent surtout la haute bourgeoisie que, par une expression heureusement trouvée, MM. de

Saint-Léger et Sagnac appellent « l'aristocratie d'hôtel de ville », c'est-à-dire toute cette catégorie de bourgeois qui s'était emparée des charges municipales.

Elle ne compte pas des adversaires moins ardents parmi le clergé, et telle lettre d'un curé de campagne est un terrible réquisitoire contre les fantaisies aussi ruineuses qu'inutiles de certaines administrations municipales. Mais ce n'est pas tout et les doléances ecclésiastiques mettent à nu les rivalités qui divisent le clergé régulier et le clergé séculier, le desservant besogneux et le prélat ou l'abbé richement renté. Ne poussons pas plus loin cet examen ; une conclusion s'impose et nous la formulerons comme suit :

Justement parce que le Flamand est un homme pratique, de sang-froid et de sens rassis, qui constate les faits sinon sans passion, du moins avec clairvoyance, par cela même qu'il est protégé contre les exagérations et l'emballement par son respect des traditions et son attachement pour sa province natale, les *Cahiers de la Flandre maritime en 1789* annoncent et font prévoir ce qu'il surviendra ensuite à Versailles pendant la première période de la Révolution, au moins tant que la Révolution restera monarchique ; mais, pour que cette conclusion s'impose, il a fallu toute la conscience et la probité historiques de MM. de Saint-Léger et Sagnac.

Ils ont borné leur ambition à recueillir des documents, à les grouper méthodiquement et à les publier tels que les archives les leur avaient livrés, avec leurs répétitions, leurs incohérences, leurs fautes d'orthographe, leurs bizarreries franco-flamandes de syntaxe. D'autres viendront ensuite qui pourront emprunter à ces matériaux authentiques accumulés dans les deux volumes les renseignements qui leur paraîtront utiles. Pour eux, ils ont accompli de main de maître une tâche laborieuse et difficile, car elle demandait beaucoup de savoir, d'attention, de tact et de discrétion. Peut-être même pourrait-on reprocher aux auteurs d'avoir été trop discrets. Au milieu de la quantité considérable de signatures qui indiquent combien furent nombreux les collaborateurs ou, du moins, les approbateurs des cahiers, quelques noms se détachent, portés par des individualités qui émergèrent de la foule et jouèrent un rôle politique : à ceux-là il n'eût pas été superflu de consacrer quelques lignes de biographie. Il y a là une lacune à combler. Nous demandons à MM. de Saint-Léger et Sagnac d'y songer pour la deuxième partie du tome II, dont la publication est prochaine et qui est réservée à des appendices, en particulier à un glossaire des termes de droit flamand, véritablement désirable ; il ne faut pas oublier que nous sommes en Flandre et que nombre d'expressions ou de termes d'origine



germanique, difficilement compréhensibles en dehors de la région, émaillent les cahiers.

En résumé, la publication entreprise par MM. de Saint-Léger et Sagnac, sous les auspices de la Société dunkerquoise, est d'un excellent secours pour tous ceux qui voudront connaître l'état moral et la situation matérielle de la Flandre maritime à la veille de la Révolution. De plus, elle est un modèle à suivre pour tous ceux qui voudront entreprendre de constituer des recueils analogues.

E. BOUCHET.

Charles REVILLION. — *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer*. Saint-Omer, impr. d'Homont, 1904. In-8, XII-207 pages.

L'école des Beaux-arts de Saint-Omer date de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Elle fut fondée en 1767 par Dominique Hermant, « bourgeois de cette ville et maître de sculpture, reçu en l'Académie de Paris » le 19 août 1758. Malgré le peu d'empressement du Magistrat à lui accorder les subsides nécessaires, l'école prospéra rapidement et son importance était telle qu'à la mort du fondateur (9 août 1777) il fallut lui donner deux successeurs, Nicolas Truit, peintre et directeur de l'Académie de peinture de Dunkerque, et Jean-Baptiste Gautier, sculpteur.

Cette courte note sur l'école des beaux-arts sert de préambule aux *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer,* qui affectent la forme d'un dictionnaire où chaque peintre a sa notice. Il n'y en a pas moins d'une cinquantaine, relatives pour la plupart à des artistes du dix-neuvième siècle. Chaque nom est suivi d'indications biographiques et de la liste des œuvres d'après les livrets des salons. Le plus souvent, on trouvera une description sommaire des tableaux et les appréciations de critiques d'art.

Le travail de M. Revillion n'est pas complet, car il est certain qu'on trouverait aux archives de Saint-Omer — et notamment dans les comptes — des mentions de peintres aux quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Tel qu'il est, c'est-à-dire pour le dix-neuvième siècle seulement, on peut le consulter utilement.

A. S.

Émile BOUCHET et Dr G. DURIAU. — *1870-1871. L'Année terrible à Dunkerque* (Extrait des *Mémoires de la Société dunkerquoise,* t. XLII, 1905). Dunkerque, imprimerie Dunkerquoise. Un vol. in-8 de 535 pages, 1 carte et 1 frontispice.

Deux Dunkerquois, deux fervents de leur cité, à qui rien n'est

étranger de tout ce qui a trait au passé de la « petite patrie », MM. Bouchet et Duriau, ont entrepris de laisser une image écrite de la vie de Dunkerque pendant les secousses de la guerre franco-allemande et de la Commune de Paris. A l'aide de leurs souvenirs personnels, en faisant appel à ceux des contemporains, en colligeant les journaux locaux de cette époque, les feuilles volantes de circonstance, même les programmes et les affiches, en utilisant les ouvrages publiés et quelquefois des documents privés ou peu accessibles [1], les auteurs sont arrivés à mettre au jour un nombre de faits extrêmement considérable.

Pour bien apprécier cet ouvrage, il convient de se rendre un compte exact de son genre et de son caractère. Ce n'est ni une histoire définitive, ni moins encore une histoire critique ; ce serait plutôt — si le mot pouvait s'appliquer à une œuvre du vingtième siècle — une chronique comme on en faisait autrefois. Le lecteur a, devant lui, le récit d'un contemporain qui écrit, à trente-cinq ans de date, ce qu'il a vu, entendu et pensé et qui atténue, complète et rectifie ses impressions premières, maintenant que les faits ont pris du recul.

Un livre de telle sorte ne comporte ni composition préétablie, ni divisions systématiques. L'ouvrage se poursuit, en se moulant, pour ainsi dire, sur le cours des événements, sous forme de narrations détachées, tantôt brèves, tantôt développées, selon les ressources de l'information. Théoriquement, le récit va de juillet 1870 à juillet 1871 ; mais des digressions et des explications complémentaires le font en réalité porter sur l'ensemble des deux années 1870, 1871. L'ordre chronologique est le seul observé, mais assez librement et non pas à la façon d'un journal composé au jour le jour : c'est plutôt, je le répète, une reconstitution de souvenirs vécus.

Cette forme, qui n'est pas très scientifique, a le mérite d'être très attrayante. Ce gros livre se lit avec plaisir. C'est du moins mon impression personnelle, et elle est sans doute plus vive encore pour les Dunkerquois, qui doivent y trouver l'évocation d'un passé prêt à s'estomper dans le vague de l'oubli.

L'œuvre est écrite avec un grand souci de tenue littéraire, et il contient des passages qui font honneur aux auteurs comme écrivains. La foule stationnant devant le grillage où sont placardées les dépêches officielles, le débarquement de l'amiral Bouët à Dunkerque, l'explosion de la cartoucherie du Casino constituent des tableaux très réussis. A propos de l'épidémie de petite vérole, quand le Dr Duriau parle de

1. Notamment pour ce qui a trait aux ambulances et au service des blessés hospitalisés à Dunkerque, partie qui paraît être l'œuvre propre du Dr Duriau.



« la longue suite de cercueils... qu'on croise tous les matins » en se rendant aux ambulances, il a une sensibilité sobrement émue qu'on ne trouve pas d'ordinaire sous la plume d'un médecin.

Mais *l'Année terrible à Dunkerque* n'offre pas que cette valeur de la forme. Dans le fond, elle réalise une source d'information très importante, tant au point de vue local que par rapport à l'histoire générale et à l'histoire militaire.

Ce n'est pas qu'il se soit passé, à cette époque, à Dunkerque, des événements particulièrement saillants ; mais d'abord, cette ville offre un bon exemple moyen de la mentalité générale et de l'opinion publique dans la plupart des centres urbains de la région du Nord, au moment de la guerre franco-allemande. Ici, comme dans toute la France, nous trouvons une nervosité générale excessive, et un esprit public nul. Avant les défaites, c'est la présomption, l'idolâtrie du militaire, la badauderie et le goût du plaisir. En janvier 1870, Dunkerque ne pense qu'à Troppmann ; puis il ne songe qu'à s'amuser, à l'instar de Paris. Les *Dieux de l'Olympe* descendent au bal du théâtre ; on joue des « revues » de fin d'année ; et quand la garnison part à la frontière, au grand incomplet et sans services auxiliaires, on n'a en tête que d'offrir des punchs et des fêtes patriotiques que rehausse la *Marseillaise*, réapparue.

Surviennent les désastres et alors c'est le chaos. Un mouvement de patriotisme, fait d'amour-propre froissé, de peur matérielle et de mécontentement contre le gouvernement, soulève la population. Mais si le sentiment est intense, les actes qu'il produit sont désordonnés et médiocres. On voudrait la victoire, on fait des sacrifices, mais on les sent lourdement, et le découragement alterne avec l'enthousiasme.

L'élément civil et l'élément militaire opèrent chacun de leur côté, sans se seconder et même en se contrariant. Le commandant de place prépare les remparts comme s'il allait être attaqué par une armée du dix-huitième siècle ; il rase les maisons, abat les arbres des glacis, mais ne songe même pas à occuper par une batterie les points d'où la ville peut être bombardée. La grande préoccupation du chef de la garde nationale est d'obtenir le silence sur les rangs. De Lille, on envoie à Dunkerque des trains entiers de blessés : on n'a rien pour les recevoir ; l'autorité militaire propose de faire des baraquements : la ville répond que ce n'est pas son affaire ; on demande des écoles : la ville les refuse. Les blessés s'empilent dans des salles trop petites et malsaines : on se décide à les évacuer par mer, et on les entasse à bord du bateau l'*Européen*, aménagé pour le transport des chevaux !

Tout cela s'est vu partout, malheureusement. Mais, il y a des choses

particulières à Dunkerque : les événements maritimes, par exemple. Les détails donnés à ce sujet constituent une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de l'ouvrage. Il y a, notamment, l'anecdote du chalutier calaisien, coupant son train de pêche et venant donner l'alarme à Dunkerque, qui est très peu connue. De même pour les tentatives de bombardement par mer qu'auraient projetées les Prussiens, pour le ravitaillement de la flotte de la Baltique, pour les prises amenées dans le port.

Des renseignements curieux se rencontrent aussi, au cours de l'ouvrage, sur l'établissement du régime républicain dans le pays. Ces matières politiques sont excessivement délicates à traiter; les auteurs les ont abordées avec autant de tact que de sincérité; on pourra utilement se référer à eux pour l'histoire contemporaine du département.

Il était difficile de raconter l'année terrible à Dunkerque sans en suivre les enfants sur les champs de bataille. C'est ce qu'ont fait MM. Bouchet et Duriau. A l'extrême rigueur, c'est là une digression; mais ce hors-d'œuvre se trouve être très intéressant, en raison de l'ignorance où l'on est encore sur bien des points de détail de la campagne de l'armée du Nord. La part prise aux opérations militaires par le 5e bataillon de mobiles du Nord (formé par le contingent de l'arrondissement de Dunkerque et du canton de Cassel) est importante et n'avait pas été suffisamment étudiée. On peut en dire autant du rôle des mobilisés, dont un bataillon commandé par E. Plaideau eut à remplir une mission sérieuse dans la colonne détachée Isnard. Toute cette partie militaire a été traitée avec un grand soin, en remontant aux sources, en les critiquant, en tenant compte des travaux déjà parus; ici, les auteurs ont fait réellement œuvre d'historiens.

Écrivant dans leur pays et pour leurs concitoyens, MM. Bouchet et Duriau se devaient, par délicatesse, de laisser dans une pénombre voulue certains faits et certaines défaillances. Ils n'ont rien escamoté : vous trouverez dans leur livre le laisser-aller de la garde nationale qui abandonne en masse les postes qui lui sont confiés, l'indiscipline des mobilisés qui vont jusqu'à briser leurs armes, la panique des mobiles à la bataille d'Amiens, l'étrange chassé-croisé qui eut lieu à la sous-préfecture entre M. Trystram et M. Herbart; vous trouverez tout cela, mais tellement gazé que ces histoires ne se comprendraient pas toujours très bien, si on ne les connaissait par ailleurs. En présence du patriotisme réel de la masse de la population, on a couvert bien des choses du manteau de la charité chrétienne.

Je n'en ferai pas un reproche aux auteurs; je ne m'amuserai pas

non plus à relever quelques petites erreurs de détail insignifiantes ([1]); s'il fallait leur adresser une critique, je leur ferais celle de n'avoir mis dans leur ouvrage ni titres de chapitre, ni tables. Quand on veut retrouver un fait ou une mention dont on ignore la date, la tâche n'est pas commode à travers les 535 pages du volume.

Émile DESPLANQUE.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes

L'HISTOIRE EN ARDENNE

I. *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*

Il est peu de pays où l'amour du sol natal soit aussi développé que dans les Ardennes françaises et peu de pays aussi où les études historiques furent plus négligées pendant la première moitié du siècle dernier. Il faut, je crois, en chercher la cause dans la dispersion et le peu d'importance non seulement des villages, mais encore des villes, qui, pour la plupart, ne furent jamais que de gros bourgs.

Mais aussi depuis vingt ans que de chemin parcouru, et l'on ne saurait trop féliciter ceux qui, par un effort continu, avec un courage et une volonté sans seconde, ont su relever le niveau de ces études, dans ce département riche et pittoresque entre tous et faire des Revues qui s'y publient des modèles du genre.

C'est en 1888, au sortir du collège, que plusieurs jeunes gens songèrent à créer une société dite d'Études ardennaises. Leur but était, après avoir parcouru, entre amis, sac au dos, ce beau pays d'Ardenne, de faire en un style alerte autant qu'imagé le récit de leurs attrayantes excursions.

Parmi ces jeunes gens devenus aujourd'hui des maîtres d'une érudition et d'un talent incontestés, nous citerons — que leur modestie nous le pardonne : MM. P. Collinet, professeur à la faculté de droit de Lille, Charles Houain, André Donnay, agrégés d'histoire et de langues vivantes, et Georges Deleau, le poète charmant et le dessinateur original connu de tous.

Au fur et à mesure que nos jeunes voyageurs « découvraient » leur pays natal, grandissait en eux le désir d'en connaître l'histoire et de propager à leur tour le goût du passé parmi leurs concitoyens. C'est ainsi que fut fondée, à Sedan, par cette même Société d'études, en novembre 1893, la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* alors que se pré-

1. P. 1 : Troppmann n'était pas guillotiné le 1er janvier 1870. Il fut condamné à mort le 30 décembre 1869, et exécuté le 19 janvier suivant. — P. 169 : « la caserne Saint-Waast à Lille », *lisez :* à Douai; il n'y a jamais eu de caserne Saint-Waast à Lille.

parait, à Mézières, comme nous le verrons plus loin, le premier numéro d'une autre *Revue* également fort intéressante : la *Revue historique ardennaise*.

A l'appel des Collinet, des Donnay, des Deleau, répondirent bientôt des écrivains de talent comme les docteurs Jailliot et Lapierre, Auguste Philippoteaux, Marc Husson, Stephen Leroy, Ernest Henry, des érudits comme Henri Jadart, Paul Pellot, Albert Baudon, Jean Bourguignon, Michaïlis; le maître conteur André Theuriet lui-même ne dédaigna pas de prêter l'appui de sa collaboration si recherchée à la jeune *Revue*.

La *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, — et c'est là son trait caractéristique — ne s'occupe pas exclusivement d'histoire locale, mais aussi de géographie (comptes rendus d'excursions), de *folk-lore*, de littérature et de botanique même à l'occasion. C'est aussi avec un soin scrupuleux que ses rédacteurs dépouillent revues, brochures et journaux de France et de l'étranger, pour en extraire ce qui touche aux Ardennes, et cette bibliographie compte parmi les meilleures du genre. La nomenclature des notices spéciales que publie la Société d'études ardennaises tient également une place honorable dans les divers numéros de la *Revue*.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de donner par le menu le titre de tous les articles intéressants parus dans la *Revue* depuis treize ans, nous indiquerons seulement les principaux d'entre eux publiés dans ces deux dernières années.

En **1905**, nous trouvons : DELCHEVALERIE et Edm. ROSTAND, *Les Albums de J. Delau*.

Ch. HOUIN, *Les Documents ardennais du manoir de Kériolet*.

J. DELAU, *L'Ardenne qui s'en va*.

P. PELLOT, *Les Fermiers du domaine de Boyaux au seizième siècle et l'ascendance de Taine*.

Dr JAILLIOT, *Le Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes*.

P. COLLINET, *Sceau du chapitre de Molhain au douzième siècle*.

J. VILLETTE, *Les Tremblements de terre dans les Ardennes et les régions voisines*.

HOUIN, *Acquisition par la Bibliothèque nationale de manuscrits intéressant l'histoire ardennaise*.

E. HENRY, *Biographies ardennaises de la Révolution et de l'Empire*. — *Découverte d'un hypocauste et autres antiquités gallo-romaines à Montcy-Saint-Pierre*. — *Trouvaille numismatique à Sy, etc.*

Illustration par DELAU de ses articles sur l'Ardenne; reproduction du sceau du chapitre de Molhain.

En **1906**. — Ch. HOUIN, *Un Ardennais condisciple de Bonaparte à*

l'école de Brienne : Castres de Vaux. — Un Episode de l'histoire de la Révolution à Charleville : les religieuses de la Providence de 1789 à 1802.

E. Henry, *Les Aveux et dénombrements intéressant les Ardennes déposés aux archives départementales de Metz. — Les Blanpain fondeurs de cloches à Francheval. — Notes sur la famille Morel de Charleville, la famille Castres de Vaux. Pierre Dumoulin.*

H. Menu, *La Famille maternelle des Colbert. 1. Recherches biographiques sur les Pussort.* — P. Pellot. *2. Généalogie de la famille Pussort.*

Ch. Houin et J. Bourguignon, *Notes sur le folk-lore de Givonne.*

E. Delahaye, *Le Séjour de Paul Verlaine dans les Ardennes (1877-1883).*

Limbour et Tuot, *Découverte de squelettes francs et d'objets préhistoriques près d'Angecourt.*

S. Leroy, *Les Entrevues princières dans les Ardennes au Moyen Age.*

A. Fage, *Feux d'herbes* (poésies), etc.

Illustrations de F. A. Cazals. Portrait de H. Pussort. Plaque de cheminée du dix-septième siècle [1].

II. *Revue historique ardennaise.*

A côté de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* dont nous nous sommes plu à louer le savant éclectisme et les excursions fort heureuses dans les domaines de la géographie, de l'archéologie et de la littérature, existe une autre *Revue* dont les articles d'érudition et d'histoire sont de tout premier ordre.

La *Revue historique ardennaise* fut fondée et est dirigée par M. Paul Laurent, archiviste du département, qui en jeta les bases à la fin de l'année 1893. La première livraison parut le 1er janvier suivant.

Cette *Revue* est, en quelque sorte, la continuation des *Variétés historiques ardennaises,* au nombre de douze, qui furent publiées par M. Laurent seul de 1890 à 1893 [2]. En effet, les six dernières livraisons de ces Variétés contenaient déjà un *Supplément,* composé de *Mélanges,*

1. Les abonnements à la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (5 fr. par an) sont reçus chez M. E. Laroche, imprimeur, 22, rue Gambetta, Sedan.

2. Les titres de ces douze livraisons méritent d'être cités : *Les deux plus anciens documents en latin et en français conservés aux archives des Ardennes. — Avant et après la bataille de Rocroi. — Souvenirs de l'abbaye de Signy. — Arrestation de Louis XVI à Varennes. — L'Histoire des Ardennes de l'abbé Boulliot. — Le Livre des statuts d'Ivois-Carignan. — Fragments d'un registre du comté de Rethel. — Correspondance de Frédéric II avec Duhan de Jandun. — La Pomme de terre dans les Ardennes avant Parmentier. — Les Préliminaires de Valmy. — Mézières pendant la défense de Bayard. — Le Droit d'asile à Charleville au dix-septième siècle.*

Bibliographie et *Chronique*, c'est-à-dire tous les éléments constitutifs d'une *Revue*, sauf le titre... et les collaborateurs.

M. Laurent fit appel aux personnes qui s'occupaient activement du passé historique de la région. Cet appel fut accueilli avec empressement ; ainsi fut créée la *Revue historique ardennaise*.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les très nombreux articles parus dans cette *Revue* de 1894 à 1904. Disons seulement qu'ils concernent à la fois les objets suivants : *Mélanges historiques, chartes de franchise, lieux ardennais disparus, biographies et généalogies, histoire ecclésiastique et militaire, archéologie, épigraphie, numismatique et sigillographie, découvertes d'antiquités, notices et documents sur la Révolution, bibliographie, chronique,* le tout accompagné de nombreuses planches. Comme on le voit, le champ parcouru par cette publication est beaucoup plus vaste que son titre le laisse supposer.

Nous nous bornerons à signaler les principaux articles contenus dans cette *Revue*, en 1905 et 1906, c'est-à-dire depuis la réorganisation des *Annales de l'Est et du Nord*.

En **1905** : *Le Château de Laubrelle*, par le D[r] O. GUEILLOT.

La Date de la fondation de Charleville, par Numa ALBOT.

Les Débuts du ministre de la guerre Bouchotte dans les Ardennes (*1789-1790*), par Paul LAURENT.

Étude archéologique sur la forêt des Pottées, par Louis PIERQUIN.

Le Journal d'André-Hubert Dameras, d'Hannogne-Saint-Remy (*1770-1836*), par Jules CARLIER.

Une Lettre du conventionnel Ferry, par Arthur CHUQUET.

Les Remontrances des habitants de Rethel et du bailliage de Vitry-le-François aux États généraux de Blois, en 1588, par Henri JADART.

La Date de la démolition du château de Montcornet, par N. HUBIGNON.

Épigraphie nobiliaire ardennaise, par Albert BAUDON.

Le Contrat de mariage du fondateur de Charleville, par Paul PELLOT, etc.

Pour l'année **1906**, nous mentionnerons notamment : *La Famille des Portes*, par Louis BOSSU.

Les Édifices religieux du département des Ardennes, par Henri JADART.

Les Archives révolutionnaires dans les Ardennes, par P. LAURENT.

Le Collège des Jésuites de Charleville (*1612-1762*), par C. DUBROUX.

La Verrerie et les verriers italiens dans les Ardennes, par Numa ALBOT.

La Sépulture d'Isabelle de Rumigny et les tombeaux de l'abbaye de Pont-aux-Dames, par G. HUSSON.

Un cas de tératologie à Mézières en 1664, par N. Hubignon.
Souvenirs de Bayard à Mézières, par P. Laurent.
Le Procès Vuibert, par Henri Bourin, etc.

Ajoutons que tous les exemplaires de cette *Revue* sont imprimés sur papier vergé d'Arches et en caractères elzévirs, ce qui en fait une édition de luxe, bien que le prix de l'abonnement (10 fr.) soit relativement modique.

M. Hénault.

Bulletin de l'Union Faulconnier, société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime, t. VI (1903), VII (1904) et VIII (1905).

Harrau (l'abbé), *Histoire de Gravelines, depuis son origine jusqu'à nos jours* (*suite*), t. VI, p. 5-78, 331-444. — L'auteur, qui avait fait paraître les premiers chapitres dans les précédents volumes du *Bulletin,* termine son étude par l'histoire de Gravelines de 1659 à nos jours. Il a fait de consciencieuses recherches dans les archives communales et il publie *in extenso* ou en extraits plusieurs documents importants. Malheureusement, il a négligé, ou il n'a pas connu, d'autres pièces (par exemple, le cahier du tiers état de Gravelines et des habitants des Huttes en 1789), et ses appréciations des événements ne sont pas toujours exactes.

Pyotte (l'abbé Joseph), *Le Roman du « Grand Cyrus » et le siège de Dunkerque* (*1646*), t. VI, p. 79-82. — Les passages de deux récits de siège, l'un du siège de Cumes par Cyrus, dans le *Grand Cyrus* de M[lle] de Scudéry, l'autre du siège de Dunkerque dans les œuvres de Sarrazin, sont à peu près identiques. Dans le roman de M[lle] de Scudéry, on retrouve, sous les noms antiques, les personnages et les événements du grand siècle.

Robyn (George), *Les Francs-vendeurs,* t. VI, p. 83-100. — Le franc-vendeur, chargé de procéder aux ventes mobilières après décès et aux ventes à l'encan, était au dix-septième siècle, à Dunkerque, désigné par le Magistrat pour exploiter dans la ville et le territoire. A plusieurs reprises, le gouvernement de l'ancien régime, pour avoir de l'argent, érigea ces fonctions en titre d'office. Chaque fois, le Magistrat racheta des deniers de la ville les charges de francs-vendeurs. Un décret de l'Assemblée constituante de juillet 1790 ordonna leur suppression et confia leurs fonctions aux notaires, greffiers, huissiers et sergents royaux, mais ils furent bientôt rétablis pour Paris par la loi du 27 ventôse an IX, sous le nom de commissaires-priseurs vendeurs de meubles et ils firent leur réapparition en province, dans les chefs-lieux d'arrondissement, en application de la loi du 26 juin 1816.

Teil (baron Joseph du), *Notice sur la famille Archdeacon en Angleterre, en Irlande, à Douai, à Bruges et à Dunkerque*, t. VI, p. 101-108. — Travail un peu sec et un peu bref, mais consciencieusement traité à l'aide de documents authentiques sur la généalogie d'une famille d'outre-Manche émigrée sur le continent à la suite de Jacques II.

Mancel (Émile), *Vergier (Jacques), 1655-1720*, t. VI, p. 108-220. — Le poète Vergier est surtout connu par ses contes dans le goût de La Fontaine, ses poésies fugitives ou de circonstance, ses chansons. M. Mancel n'a pas manqué d'étudier en lui le littérateur et, même sur ce point, son étude est véritablement originale, en ce qu'il nous le montre comme fondateur d'une sorte de caveau provincial, la société la « Méduse ». Mais Vergier n'est pas seulement un homme du monde et un versificateur non sans talent, il fut aussi un fonctionnaire actif, intelligent et dévoué : pendant un long séjour de vingt années à Dunkerque, il fut commissaire de la marine, et, à l'origine, président de la chambre de commerce. Grâce à ce double rôle, il eut la plus grande part dans toutes les mesures administratives prises pour assurer le développement commercial et l'importance militaire du port. Embarqué en qualité de commissaire sur l'escadre qui, en 1697, conduisit à Danzig le prince de Conti, élu roi de Pologne, Vergier a laissé sur cette brillante campagne de Jean-Bart une série de documents, parmi lesquels il en est d'inédits, que M. Mancel a très habilement utilisés. C'est là incontestablement la partie la plus neuve et la plus intéressante d'un travail très recommandable et que les historiens consulteront avec profit pour la période la plus brillante de l'histoire de la marine sous Louis XIV.

Leleu (l'abbé A.). *L'Instruction populaire en Flandre avant la Révolution*, t. VI, p. 221-236. — Travail de seconde main, qui offre le mérite d'être très clair et bien ordonné, mais qui n'ajoute aucun fait nouveau à cette grande enquête sur la situation de l'enseignement primaire qui se poursuit de toutes parts.

Lemattre (Henri), *Le Général Thevenet*, t. VI, p. 237-264. — Biographie précise et complète d'un vétéran de la Grande Armée qui devint maire de Dunkerque et rendit de grands services à sa ville natale.

Neerman (Adolphe), *M[me] Meric-Lalande*, t. VI, p. 265-271. — Courte note biographique sur une cantatrice célèbre qui doit à ce qu'elle naquit à Dunkerque en 1799 d'avoir une mention spéciale dans les publications de l'Union Faulconnier.

Nosten (Léon), *Nos anciennes Corporations : Les Charcutiers*, t. VI, p. 273-307; *Le Métier de Saint-Jean*, t. VI, p. 472-493; *Le Corps de Saint-Éloi*, t. VII, p. 155-208; *Le Corps des boulangers*, t. VII, p. 209-265; *Le Corps des bouchers*, t. VII, p. 491-536; *La Commu-*

nauté des cordiers, t. VII, p. 537-551 ; *Le Corps des meuniers,* t. VII, p. 551-559 ; *Le Corps des charrons,* t. VII, p. 561-566 ; *Le Corps de Saint-Louis,* t. VIII, p. 453-463 ; *Le Métier des maçons,* t. VIII, p. 463-502.

Le mouvement social qui se produit aujourd'hui dans le monde du travail et qui, à certains points de vue, semble nous ramener en arrière, donne un regain d'actualité aux études relatives aux corporations et corps de métiers sous l'ancien régime. Sous l'influence grandissante de la centralisation administrative et de la prépondérance du pouvoir royal, les divergences entre les règlements de corps de métiers, que l'on constate primitivement de province à province ou de ville à ville, s'étaient peu à peu atténuées.

Les pays flamands entrés des derniers dans la grande famille française avaient mieux conservé leur individualité et leur caractère. C'est justement ce qui fait le grand intérêt de cette série de monographies consacrées par M. Nosten aux anciennes corporations dunkerquoises ; mais elles en ont un autre encore : chacune d'elles est très précise, très exacte, appuyée sur des documents authentiques, amusante et suggestive parfois, toujours attachante et curieuse, d'autant que certains de ces corps de métiers, tels que les bélandiers ou les bouchers, étaient de véritables puissances, d'autant aussi que l'étude sur les maçons par exemple jette une vive lumière sur la situation économique du travailleur manuel dans la région et sur les rapports entre employeurs et employés. En somme, travail de mérite qui fait grand honneur à son auteur.

Wadoux (abbé), *La Correspondance de Mazarin et la région de Dunkerque,* t. VI, p. 309-330. — Voici un travail de compilation, un simple résumé tel qu'on en voudrait rencontrer souvent dans les bulletins de nos académies provinciales. Ces résumés, à défaut d'autre mérite, ont l'avantage de signaler aux érudits locaux et de résumer pour la portion qui les intéresse particulièrement les grandes publications qui leur sont difficilement accessibles. Encore faut-il que, pour faire œuvre véritablement utile, le compilateur soit parfaitement au courant du sujet qu'il traite, qu'il s'efface pour multiplier les citations et qu'il se montre prodigue de références. En n'en donnant aucune, en limitant son dépouillement à un petit nombre d'extraits, M. Wadoux n'a pas fourni au travailleur l'instrument qu'il aurait dû avoir sous la main. S'il a remonté aux bonnes sources, il n'a pas, tant s'en faut, tiré des ouvrages de Cheruel, du duc d'Aumale et de d'Avenel tout ce qu'ils contiennent relativement à Dunkerque et à sa région, pour la période historique si mouvementée de 1644 à 1648. Il n'eût pas été superflu, pour plus de

clarté, de remonter un peu plus haut et de faire quelques emprunts à la correspondance de Richelieu. Le travail de M. Wadoux est intéressant, il est regrettable qu'il soit aussi sommaire et aussi incomplet.

Lemattre (Henri), *Biographies dunkerquoises*, t. VI, p. 445-472; — *Mgr de Fontenoy, archevêque de Bourges (1754-1824)*; — *Le Baron Frémiot (1791-1872)*; — *Le Général Mamès de Villenoisy (1821-1903)*. — Trois biographies de Dunkerquois qui ont quitté de bonne heure leur ville natale pour n'y plus revenir. Les deux premières ne sont que deux courtes notes. La troisième plus développée est traitée avec soin. Elle concerne un officier doublé d'un écrivain militaire qui a joué un rôle à l'armée du Nord en 1870-1871 et qui, au cours des années suivantes, a beaucoup contribué à notre réorganisation militaire. Bon et utile travail.

Saint-Léger (A. de), *La Question de Dunkerque et le canal de Mardyck à la fin du règne de Louis XIV. Documents tirés du « Public Record Office », publiés avec une introduction et des notes*, t. VI, p. 493-595. — Ces négociations engagées à la fin du règne de Louis XIV entre le grand roi vaincu et les alliés, celles qui furent reprises après sa mort et se continuèrent jusqu'à la signature du traité de La Haye par le régent ont fait verser des flots d'encre et ont été l'objet de tant d'études remarquables, à des titres divers, qu'il semblerait qu'il n'y ait plus rien à dire sur ce que M. de Saint-Léger appelle la Question de Dunkerque. C'est une erreur profonde. Par la publication de documents inédits empruntés aux sources britanniques et qu'il serait infiniment désirable de voir continuer, il a renouvelé tout un côté du sujet. Cette excellente étude devra nécessairement être consultée avec fruit par tous ceux qui veulent approfondir l'histoire diplomatique au début du dix-huitième siècle. Une bonne et solide introduction résume et commente les pièces mises au jour. Travail du plus haut intérêt, dont il convient de féliciter et l'auteur et la société qui en a facilité la publication.

Lemattre (Henri), *La Messe dorée à Dunkerque*, t. VII, p. 13. — Dans certaines circonstances les corps de métier et corporations, ou même les simples particuliers, faisaient célébrer une messe solennelle que l'on appelait *Messe dorée*. M. Lemattre a patiemment réuni des renseignements divers sur cette antique coutume flamande, qui est vraisemblablement d'origine espagnole; il n'a malheureusement pas pu en déterminer la signification ni le cérémonial de façon certaine.

Mancel (Émile), *Gaspard Bart et ses descendants*, t. VII, p. 15-72; — *Famille et descendants de Jean Bart en ligne directe*, t. VII, p. 333-490; — *Jean Bart et le conseil de construction des vaisseaux à Dun-*

kerque, t. VIII, p. 329-351 ; — *Vie de Jean Bart, pages détachées*, t. VIII, p. 503-529 ; — *Le Chevalier de Saint-Pol-Hécourt*, t. VIII, p. 1-70 ; — *Notices historiques sur Jean Bart*, t. VIII, p. 365-371. — Ces diverses études sont rapprochées à dessein sous une même rubrique, car elles ont entre elles un lien commun et elles sont inspirées par une pensée unique, celle de célébrer le grand chef d'escadre. Toutes pivotent autour de lui, qu'il s'agisse de lui-même, de ses frères ou de ses descendants. La vie de Jean Bart dans toute son exactitude est encore à écrire. Il est regrettable que M. Mancel se soit borné à en tracer des pages détachées au lieu de peindre un portrait en pied ; mais il y a dans ces pages, copieusement documentées aux bonnes sources, presque tous les éléments d'une biographie qui laisserait derrière elle tous les travaux antérieurs. Avec cela, soit qu'il s'occupe des frères ou des neveux du chef d'escadre, ou qu'il donne une biographie complète de son fils Cornil, devenu dans sa vieillesse amiral du Ponant, soit qu'il suive ses descendants jusqu'à nos jours ou qu'il consacre quelques notices à ses collaborateurs, tels que Vergier précédemment et cette fois le chevalier de Saint-Pol-Hécourt, il n'est pas une de ces pages qui ne soit nourrie de faits nouveaux ou qui ne rétablisse dans toute leur exactitude des faits inexactement rapportés ; nous citerons par exemple le fameux combat de la *Danaé* contre deux frégates anglaises. M. Mancel n'a pas visé à autre chose qu'à rédiger des annales dunkerquoises ou familiales, en réalité ses recherches apportent aux historiens futurs de la marine française, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, tout un contingent de révélations qui intéressent l'histoire générale.

Rafin (abbé Georges), *Un Emprisonnement à Dunkerque sous la Terreur*, t. VII, p. 73-94. — Tout n'est qu'heur et malheur en ce monde. Le Dr Fockedey, député de Dunkerque à l'Assemblée nationale, devint suspect en 1793 et fut mis en arrestation au mois de novembre. Son emprisonnement fut de courte durée (vingt-six jours), mais les mémoires du prisonnier et les pièces d'archives, habilement mises en œuvre par M. Rafin, montrent très bien comment la Terreur, qui ensanglantait Paris, fit sentir son influence jusque dans nos plus paisibles provinces et mettent en scène sous un jour peu flatteur les clubistes dunkerquois.

Le Mercier (Albert), *Vie de M. Dupouy aîné (1772-1839)*, t. VII, p. 95-132. — Biographie d'une personnalité locale, rédigée avec soin à l'aide de papiers de famille.

*Voyage du journal du Roy (1680) avec la relation de ce qui s'est passé sur le vaisseau l'*Entreprenant *au combat des deux frégates à la rade de Dunkerque*, t. VII, p. 133-155. — Simple reproduction

de deux articles de la *Gazette de France*, déjà réédités en fac-similé dans une petite plaquette par M. Quarré-Reybourbon.

Harrau (Abbé), *Une Page détachée de l'histoire de Bourbourg. Les Pénitentes dites capucines religieuses réformées du tiers ordre de Saint-François (1614-1904)*, t. VII, p. 267-284. — Chapitre d'histoire religieuse qui ne présente qu'un intérêt tout local pour la ville de Bourbourg.

Durin (Henri), *Napoléon et l'impératrice Marie-Louise à Dunkerque en mai 1810*, t. VII, p. 285-298. — Rien d'original dans cette étude où l'auteur s'est contenté de grouper les articles parus à l'époque dans la presse locale, les harangues des autorités et autres documents. M. Durin n'a voulu rédiger qu'un fait divers. Celui-ci est amusant.

Lemattre (Henri), *Origine de la fabrication du genièvre dans la Flandre maritime*, t. VII, p. 301-332. — Les pages consacrées à la fabrication du genièvre, dans une région où elle a pris tant d'importance, sont mêlées avec un peu de confusion à des détails sur l'emploi de l'alcool dans la médecine ancienne et de considérations sur les ravages de l'alcoolisme. Quelques faits intéressants sont à glaner dans cette étude, qui eût gagné à être plus condensée. La partie la plus intéressante se trouve dans les annexes.

Rafin (abbé G.), *Pierre Anguier, lieutenant de frégate, officier de port à Dunkerque (1715-1787)*, t. VIII, p. 71-96. — On n'a pas affaire ici à un marin illustre : Anguier n'a pas atteint dans une laborieuse carrière les hauts grades de la hiérarchie, mais c'est justement cette obscurité même qui fait l'intérêt de cette biographie très scrupuleusement narrée dans tous ses détails par M. Rafin. La vie de P. Anguier est un bel exemple de dévouement obscur et d'attachement au devoir donné par un officier de l'ancienne marine.

Bril (Albert), *Le Théâtre de Dunkerque depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. VIII, p. 97-327. — La partie la plus intéressante, celle des débuts, est écourtée. Par contre, on ne se plaindra pas que M. Bril n'ait pas raconté par le menu l'histoire du théâtre de Dunkerque à l'époque contemporaine. Page par page, ligne par ligne, il a dépouillé soigneusement la presse locale et il a tout dit, trop dit même, car tout en rendant hommage à son labeur, le lecteur de son étude dégage difficilement une impression d'ensemble de la masse des faits insignifiants patiemment compilés. Néanmoins, à la réflexion on suit les évolutions du goût en matière théâtrale dans une ville de province et aussi, par répercussion, on a un écho des impressions scéniques et musicales du grand public parisien.

Bouchet (Émile), *La Visite de l'Allemand Golnitz à Dunkerque en*

1631, t. VIII, p. 335-363. — Golnitz fut un voyageur intrépide qui parcourut une partie des Pays-Bas, de la France et de l'Italie. Il rédigea en latin, sous le titre de *Ulysses Belgico Gallicus*, une sorte de guide qui jouit d'une grande notoriété et fut plusieurs fois réimprimé. M. Bouchet a extrait de ce vieux livre la page relative à Dunkerque et, en s'aidant des gravures contemporaines, a tenté de reconstituer la topographie de la ville et du port dans le premier tiers du dix-septième siècle. Les restaurations de ce genre ne sont pas, croyons-nous, à l'abri de toute critique, mais cet essai est aussi précis et intéressant que possible.

Un Manuscrit de 1711 : Abrégé mémorial des annales de la ville de Dunkerque, t. VIII, p. 373-398. — Cahier d'éphémérides locales jusqu'ici inédit, qui offre un certain intérêt, parce qu'il fait mention de plusieurs incidents de la vie locale, négligés par les historiens. Il n'est certainement pas de 1711, puisque la dernière mention porte la date de 1712. Il faudrait le comparer avec le *ms* de Diot, avec lequel il me paraît avoir beaucoup de ressemblance.

Lemattre (Henri), *Rapports des négociants dunkerquois avec le conseil de commerce au dix-huitième siècle*, t. VIII, p. 399-401. — Bref résumé de ce qui peut concerner Dunkerque, rédigé sans prétention à l'aide du recueil volumineux récemment paru sous le titre : *Conseil du commerce et Bureau du commerce au dix-huitième siècle, 1700-1791*.

Notice sur Dunkerque publiée en 1754, t. VIII, p. 405-429. — Simple reproduction textuelle d'un extrait du grand ouvrage de Piganiol de la Force.

Voyage à Dunkerque vers la fin du dix-septième siècle, t. VIII, p. 431-444. — Relation sans valeur tirée des papiers d'un particulier et qui paraît être apocryphe. Tout ce que l'on peut en dire, en la traitant avec indulgence, c'est qu'elle est amusante et pas mal pastichée.

Une journée à Dunkerque en 1801, t. VIII, p. 445-451. — Prétendue lettre qui raconte l'arrivée de la 46e demi-brigade à Dunkerque et qui ne paraît pas plus authentique que la précédente.

Harrau (l'abbé), *Les Savants de France à Dunkerque (1736)*, t. VIII, p. 531-539. — Récit anecdotique du passage de Maupertuis à Dunkerque. Il eut été bon d'en indiquer les sources, car la partie principale du récit (un dîner chez le grand bailli Faulconnier) est un banal fait divers.

E. B.



CHRONIQUE

Notre éminent collaborateur, M. Léon Vanderkindere, professeur à l'Université libre de Bruxelles, est décédé à Uccle (Belgique), le 9 novembre 1906, âgé seulement de soixante-quatre ans. Son œuvre historique est considérable. M. Guillaume Des Marez, professeur à l'Université de Bruxelles, a bien voulu se charger de rédiger pour les *Annales de l'Est et du Nord* une bio-bibliographie. Elle paraîtra dans le prochain numéro.

(La Rédaction des *Annales de l'Est et du Nord*.)

1° RÉGION EST

Université de Nancy. — **Faculté des lettres.** — Enseignement de l'histoire provinciale. — Dans une conférence ouverte au public, M. Robert Parisot, chargé du cours d'histoire de l'Est de la France, étudie la diplomatique des rois de Lorraine, des ducs de (Haute-)Lorraine, des comtes et des ducs de Bar, des évêques de Metz, de Toul et de Verdun. C'est la première fois que cette importante question fait l'objet d'une étude d'ensemble.

* * *

Distinctions honorifiques. — M. Chr. Pfister, professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la faculté des lettres de Paris, a été nommé professeur honoraire à la faculté des lettres de Nancy. On ne peut qu'applaudir à une mesure qui perpétuera le souvenir de M. Pfister dans l'Université de Nancy, où il a professé durant dix-huit ans, et pour la prospérité de laquelle il a tant fait.

* * *

Sociétés savantes. — En novembre dernier, notre collaborateur, M. Pierre Boyé, a été nommé vice-président de la *Société d'archéologie lorraine*, en remplacement de M. P. de Lallement de Mont, démissionnaire.

* * *

Conservation des objets d'art religieux. — Au mois de septembre 1906, Mgr Benzler, évêque de Metz, a fait paraître une communication officielle sur la conservation des objets d'art ancien appartenant aux églises : défense aux curés de vendre aucun objet précieux faisant partie du mobilier de leurs églises, sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de l'évêque. Mgr Benzler invite en outre les curés, pour le cas où ils auraient reçu la permission d'aliéner telle ou telle œuvre d'art religieux, à s'adresser non aux marchands d'antiquités, mais à la *Société lorraine d'histoire et d'archéologie* (de Metz). On éviterait ainsi que ces objets fussent transportés au loin et perdus pour le pays.

Puissent les instructions de Mgr Benzler être suivies! Si le clergé paroissial en avait plus souvent reçu de semblables, si dès le séminaire son attention avait été appelée sur la valeur archéologique ou artistique d'une partie du mobilier des églises, celles-ci n'auraient pas été dépouillées de tant d'œuvres intéressantes, que l'on trouve maintenant égarées dans des boutiques de brocanteurs ou dans des collections particulières.

* * *

Travaux en préparation. — Notre collaborateur, M. L. Davillé, a terminé l'une de ses thèses de doctorat, qui a pour sujet : *Les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France.*

Deux ecclésiastiques du diocèse de Verdun s'occupent, en vue du doctorat, de l'histoire politique et religieuse de leur ville épiscopale. L'un d'eux, M. l'abbé Aimond, étudie les *Rapports de Verdun avec la France de 1270 à 1552*, et prépare en même temps une édition de l'*Obituaire de la cathédrale de Verdun*. L'autre, M. l'abbé Sevestre, travaille à la biographie de l'évêque François de Lorraine-Chaligny, prélat d'humeur guerrière, de mœurs peu édifiantes, qui, après une existence aventureuse et mouvementée, finit en 1661 par quitter l'Église, où il aurait mieux fait de ne jamais entrer.

* * *

Livres parus. — **Généralités et travaux ne pouvant se classer dans une des périodes ci-dessous indiquées.** — *Documents.* — *Cata-*

logue sommaire des documents conservés aux archives de la cathédrale du chapitre. Colmar, Hüffel, 1906, broch. in-8 de 46 p. (XIIIe fascicule de la *Bibliothèque* de la *Revue d'Alsace*).

Guerre, armée. — BADEL (E.), *Les Gloires militaires de Lunéville*. Nancy, Kreis, 1906, broch. in-8, 28 p. avec grav.

Religion, clergé. — CHÈVRE (Mgr), *Les Suffragants de l'ancien évêché de Bâle*. Colmar, Hüffel, 1906, vol. in-8 de 196 p.

E. THIRIET, *La Céleste Consolatrice Notre-Dame de Benoîte-Vaux*. Bar-le-Duc, imprimerie Saint-Paul, 1906, vol. in-16 de VI-237 p.

Art et archéologie. — A. LAUGEL, *L'Art populaire en Alsace*. Strasbourg, bureaux de la *Revue alsacienne illustrée*, 1905.

A. LAUGEL, *De la Nécessité de conserver à nos villes alsaciennes leur véritable caractère*. Strasbourg, bureaux de la *Revue alsacienne illustrée*, 1906.

Travaux concernant des localités. — Abbé Ch. LEMOYNE, *Vigneul-sous-Montmédy. Quelques notes d'histoire locale. Détails inédits*. Montmédy, Girardot et Cie, 1906, broch. in-8 de 31 p.

Travaux divers. — A. M. P. INGOLD, *Miscellanea alsatica*, 4e série. Colmar, Hüffel, 1906, vol. in-8 de 160 p.

MADELIN (L.), *Croquis lorrains*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1906, vol. in-12 de 442 p.

Moyen Age. — *Documents.* — E. RODÉ, *L'Obituaire des chevaliers de Saint-Jean de Selestat*. Colmar, Hüffel, broch. in-8 de 68 p.

Critique des documents. — P. GUBIAN, *Le Formulaire de Marculfe est-il lorrain?* Nancy, imprimerie nancéienne, vol. in-8 de 124 p.

Justice, droit. — H. ARNOLD, *Das eheliche Güterrecht von Mülhausen in Elsass am Ausgange des Mittelalters*. Heidelberg, 1906.

Économie sociale. — E. DUVERNOY, *Les Corporations dans les duchés de Lorraine et de Bar, au quatorzième et au quinzième siècle*. Nancy, Crépin-Leblond, 1907, broch. in-8 de 41 p.

Période moderne. — *Documents.* — J. FICKER und O. WINCKELMANN, *Handschriftenproben des 16. Jahrhunderts nach Strassburger Original. Kleine Ausgabe*. Strasbourg, K. J. Trübner, 1906, vol. in-8 de IX-98 p. avec 35 héliogravures.

Histoire politique. — L. BERGSTRÄSSER, *Christian Friedrich Pfeffels politische Tätigkeit*. Heidelberg, C. Winter, 1906, vol. in-8 de V-95 p. (Collection des *Heidelberger Abhandlungen*).

A. HOLLÄNDER, *Wilhelm von Oranien und die Stadt Strassburg in den Jahren 1568 und 1569*. Heidelberg, C. Winter, 1906, in-8.

M. SPAHN, *Strassburger Beiträge zur neueren Geschichte*. Strasbourg,

1906 (Collection de monographies, dont deux déjà publiées; voir ci-dessous).

Religion, clergé. — J. CLAUSING, *Der Streit um die Kartause vor Strassburgs Toren, 1587 bis 1602. Ein Beitrag zur Geschichte der französisch-elsässischen Politik um die Wende des 16. Jahrhunderts.* Strasbourg, B. Herder, 1906, broch. in-8, III-71 p. (Fait partie du tome I des *Strassburger Beiträge zur neueren Geschichte*).

Ed. GFRÖRER, *Strassburger Kapitelstreit und bischöflicher Krieg im Spiegel der elsässischen Flugschriftenliteratur, 1569-1618.* Strasbourg, B. Herder, 1906, vol. in-8, V-121 p. (Fait partie du tome I des *Strassburger Beiträge zur neueren Geschichte*).

E. HŒPFFNER, *Der Pfarrer Georg-Jakob Eissen. Ein strassburger Zeitbild aus dem 18. Jahrhundert.* Strasbourg, J. H. E. Heitz, 1906, vol. in-8 de VI-127 p. et 1 silhouette (*Beiträge zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen,* 30e fascicule).

Période contemporaine. — **Documents.** — *Correspondance de* MALOUET, *préfet du Bas-Rhin (1820-1822).* Publiée par le professeur J. SCHWARTZ. Colmar, Hüffel, 1906, vol. in-8 de 130 p.

Histoire politique. — GERBER (P.), *La Condition de l'Alsace-Lorraine dans l'empire allemand.* Lille, Morel, 1906, vol. in-8 de 338 p. (Thèse de droit).

Mémoires de sociétés savantes. — ALSACE. — *Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* XXIXe année, 1905.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 26, 1906.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, XXII. Jahrgang, 1906.

BARROIS, LORRAINE, TROIS-ÉVÊCHÉS. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges,* LXXXIIe année, 1906.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 31e année, 1906.

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 17ter Jahrgang, 2te Hälfte, 1905.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, CLVIe année (1905-1906), 8e série, t. III, 1906.

***

Fouilles archéologiques. — **Période préhistorique.** — M. Mathieu Mieg a découvert à *Sierentz* (Haute-Alsace, Mulhouse, Landser) des os sur lesquels avaient été représentés une tête de cerf, une chèvre courant, des oiseaux, un cheval (?). Ce sont les plus anciens dessins sur os connus en Alsace.

2° RÉGION NORD

Collaborateurs. — Nous sommes heureux d'ajouter à la liste de nos collaborateurs les noms de MM. Léon Leclère et G. Des Marez, professeurs à l'Université libre de Bruxelles; Julien L'Hermitte, archiviste en chef du département de la Sarthe; Dr Ch. de Gheldere.

***

Université de Lille. — **Cours public de questions économiques intéressant la région du Nord.** — M. Aftalion, professeur à la faculté de droit, traitera cette année deux points très importants du développement économique, qui intéressent la région du Nord : *Les Syndicats ouvriers et les kartells.* Il commencera par l'étude des syndicats ouvriers à l'étranger et particulièrement en Angleterre. Il montrera la force des associations anglaises et s'attachera surtout à décrire les ressorts qui font mouvoir l'énorme machine syndicale; il précisera la tactique des syndicats, leur attitude en ce qui concerne la grève, et il insistera sur le but poursuivi par eux.

* * *

Doctorat ès lettres. — M. Gossart, étudiant à la faculté des lettres de Lille, soutiendra prochainement ses thèses pour le doctorat. Elles ont pour titres : *Le Genre satirique et la peinture de diableries dans l'art néerlandais à la fin du Moyen Age. Ihéronimus Bosch et son œuvre* (thèse principale); *Étude historique et bibliographique des Incunables néerlandais de la bibliothèque municipale de Lille* (thèse complémentaire).

***

Congrès. — **Congrès des sciences historiques à Dunkerque** (région du Nord et Belgique). — On nous communique, avec le programme, que nous avons déjà fait connaître, le règlement de ce congrès. Il aura lieu à Dunkerque, du 14 au 17 juillet 1907. La souscription pour les membres actifs est de 10 fr., payables ainsi qu'il suit : 5 fr. à la réception du volume des publications paraissant avant le congrès; 5 fr. en échange de la carte de congressiste. Les souscripteurs recevront, au fur et à mesure de leur publication, les différentes circulaires, le volume de mémoires qui paraîtra avant le congrès, et, après la clôture de la session, le volume renfermant le compte rendu

des séances, les travaux et communications. Voici l'horaire provisoire de ce congrès :

DIMANCHE 14 juillet 1907. — 10 heures et demie du matin : réunion du comité d'organisation ; nomination des président, vice-présidents et secrétaires. — 11 heures et demie : séance solennelle d'ouverture ; réception à l'hôtel de ville. — 4 heures : excursion en mer. — Soir : bal au parc de la Marine.

LUNDI 15 juillet. — 9 heures : réunion des sections. — Après-midi : excursion à Bergues ; conférence et promenade archéologique. — 8 heures : banquet par souscription.

MARDI 16 juillet. — 9 heures : réunion des sections. — Après-midi : excursion à Furnes ; conférence archéologique. — Soir : fête à l'hôtel de ville, kursaal ou théâtre.

MERCREDI 17 juillet. — 9 heures : réunion des sections. — Après-midi : séance de clôture.

* * *

XXIXe congrès pour l'étude de la langue et de la littérature néerlandaises. — Ce congrès s'est tenu à Bruxelles les 27, 28, 29 et 30 août. Il a été, malgré son titre, consacré surtout à l'étude des questions économiques et pédagogiques. Les diverses questions au programme ont été très intéressantes et les débats ont montré que le but du congrès était la constitution, sinon d'une union politique étroite, au moins d'une union douanière entre la Belgique et la Hollande. De nombreux orateurs ont montré l'importance d'une langue commune et à plusieurs reprises des vœux, applaudis par l'assistance, ont été émis afin que la langue flamande soit seule enseignée en Belgique dans les pays de race néerlandaise. Un des orateurs les plus brillants avait exposé dans un gros volume très documenté la nécessité de la création à Gand d'une Université où l'enseignement serait entièrement donné en flamand et où les facultés techniques (écoles industrielles, commerciales, agricoles et vétérinaires) seraient représentées. Je ne décrirai ici que les travaux présentés à la deuxième section (histoire, archéologie et folklore).

MM. Brants, professeur à l'Athénée de Gand, et Huysmans demandent que, dans les enseignements primaire et moyen, l'histoire de la civilisation tienne dans les programmes une place prépondérante. L'histoire de l'Europe doit être enseignée uniquement pour éclaircir la connaissance de l'histoire du pays. L'assemblée décide de renvoyer l'étude de cette question au prochain congrès.

MM. Tiberghien et Fris montrent l'utilité de publier un atlas historique néerlandais. A ce propos, M. Tiberghien indique les différents

atlas. Le plus récent date de 1831. C'est l'atlas des Pays-Bas, représentant l'état géographique et politique des dix-sept provinces aux différentes époques de l'histoire, par P. C. Van der Elst.

Pour la Hollande du Nord seule, on peut citer, pour les atlas ne s'occupant que de la description du pays depuis le seizième siècle, Mees : *Historische Atlas van Noord-Nederland van de XVI[e] Eeuw tot op heden* (Rotterdam, 1831) et aussi pour le pays de Delft la carte en vingt-cinq feuilles de N. Kruikinus (1712).

Comme dictionnaire géographique, pour le Noord-Holland existent le dictionnaire de Van der Aa et les travaux publiés par la *Nederlandsch Aardrijkskundige Genootschap* sous le nom de *Nomina geographica neerlandica.*

Pour la Belgique, ont paru : 1° Jusseret, *Atlas historique de la Belgique ancienne et moderne depuis Jules César jusqu'à nos jours* (Bruxelles, 1836) ;

2° Van der Maelen, *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique* (Bruxelles, en 4 feuilles).

En 1895, ont été couronnées par la Société archéologique de Bruxelles les cartes archéologiques de Belgique du comte de De Loë.

Pendant le dix-huitième et le début du dix-neuvième siècle, de nombreuses cartes générales ont vu le jour. Telles sont celles de Van Fricx, Ferraris, Van der Maelen, de Bonge. Il n'existe pas encore de dictionnaire de noms de lieux, mais on se sert des dictionnaires de Van der Maelen, Jourdain, Van Stalle, ainsi que des listes officielles de la Commission de l'orthographe des noms de communes et de l'Institut cartographique militaire. On doit citer aussi le *Dictionnaire d'encyclopédie géographique, topographique... historique du royaume de Belgique* (Bruxelles, 1866), que l'on trouve aux manuscrits, à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Pour ce qui concerne l'histoire de la Néderlande avant le seizième siècle, on a recours aux travaux du professeur Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au Moyen Age* (Bruxelles, 2[e] éd., 1902) et de Van den Borgh, *Handboek der Middelnederlandsche Geographie* (S'Gravenhage, 2[te] druk, 1872). Il y a donc nécessité de publier un atlas complet au courant des progrès scientifiques.

M. T. Sjœn, professeur à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, demande que l'orthographe des noms de lieux de Belgique et de Hollande soit revisée après entente officielle. Pour lui, c'est d'après la prononciation qu'on doit fixer l'orthographe. Déjà de bons travaux ont été publiés en Hollande par l'Académie des sciences et la Société de géographie, en

Belgique par la commission de réforme de l'orthographe des noms de lieux établie en 1895. M. Buvé est d'avis que l'étymologie doit l'emporter sur l'usage. La section adopte le vœu qu'une commission de philologues, employant tous les renseignements qu'elle juge utile de réunir, étudie cette question de noms.

M. Cuvelier, archiviste à la Bibliothèque royale de Bruxelles, montre la nécessité de connaissances juridiques pour tout candidat archiviste qui veut plus tard pouvoir dépouiller avec fruit les archives judiciaires et historiques.

M. Cuvelier fait adopter le vœu que les archives de l'État soient mises en possession des registres d'églises, vu l'intérêt de ces documents pour les études démographiques.

M. Fris montre la nécessité d'établir une histoire de la révolution de 1830, à l'aide des documents hollandais et belges, les documents hollandais ayant été fort souvent négligés par tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'indépendance belge. Il demande aussi l'établissement d'une bibliographie historique de la Flandre.

La section s'occupe ensuite de folklore. M. De Cock demande la création d'une société réunissant dans la Hollande du Nord et dans celle du Sud tous les documents épars et qui publierait une bibliographie générale du folklore néerlandais. Cette société centraliserait tous les matériaux que le chercheur recueille maintenant dans de nombreux périodiques et il serait à souhaiter que ses publications prennent modèle sur le *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, *Mélusine*, la *Revue des traditions populaires* et la *Tradition*. Il existe d'ailleurs déjà à Utrecht la *Vereeniging tot onderzoek van Taal en Volksleven in het Oosten van Nederland*.

M. Jacobs fait une communication sur la démonologie dans le folklore hollandais et l'assemblée, avant de se séparer, émet le vœu que l'on rassemble les chansons populaires dans les deux pays.

A la séance générale de clôture, on propose pour 1908 que le XXX[e] congrès se tienne à Leyde, Haarlem ou Maëstricht. Les congressistes ne pouvant se mettre d'accord, le choix est laissé à la décision de l'*Allgemeen nederlandsch Verbond*. Cette société, qui n'a que deux ans d'existence, a joué dans le congrès un rôle très important. Elle y a poursuivi son but : l'établissement d'une grande Hollande. Mais le congrès tenu dans la capitale de la Belgique, au milieu d'une population française, y a produit une émotion considérable. Les journaux politiques, suivant leurs opinions, y ont consacré leurs articles de tête, réveillant ainsi les sentiments particularistes wallons et flamands. Au point de vue français, on ne peut que déplorer le zèle du

parti flamand, qui veut à tout prix restreindre la zone d'influence française, sans se douter combien le Belge, au point de vue de son influence commerciale, est favorisé par la connaissance du français et du flamand, qui le met à même de se mettre facilement en relation sur tous les marchés du monde avec ses concurrents français, allemands ou anglais. VANRYCKE.

***

Travaux en préparation. — M. Karl Hanquet, professeur à l'Université de Liège, termine un travail sur le Grand Schisme.

M. Otto Cartellieri, professeur à l'Université de Heidelberg, consacre ses études aux Projets de croisade de Philippe le Bon.

M. G. Espinas pousse activement son travail sur l'Histoire juridique et économique de Douai.

Le tome II des *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre,* publiés par MM. ESPINAS et PIRENNE, s'imprime régulièrement.

M. le Dr Folet a entrepris des recherches sur une célébrité lilloise, fort oubliée aujourd'hui.

Il y a eu au dix-huitième siècle, à Lille, un médecin jouissant d'une sérieuse notoriété scientifique : correspondant de l'Académie royale des sciences, associé national (ou, comme on disait alors, régnicole) de l'Académie royale de chirurgie.

Pierre-Joseph Boucher a publié divers travaux d'hygiène régionale et des mémoires estimés de chirurgie de guerre sur divers sujets, entre autres sur les blessés de Fontenoy, dont bon nombre furent soignés à Lille aux hôpitaux Saint-Sauveur et Comtesse.

Boucher fut, de plus, professeur d'anatomie rétribué par la ville.

Il fit longtemps partie du Magistrat et fut mêlé à la vie municipale. Il mourut en 1793, âgé de soixante-dix-huit ans.

Boucher a-t-il des descendants à Lille ou ailleurs? S'il en existe et s'ils possèdent sur leur aïeul des documents, lettres, papiers, portrait, ils sont instamment priés d'en aviser M. le Dr H. Folet (232, rue Solférino, à Lille).

***

Pour paraître prochainement. — Outre les thèses de M. Gossart indiquées plus haut, signalons les travaux de M. Hénault sur *Simon Marmion* (dans la *Revue archéologique*) et sur *Les Tapisseries du Musée de Valenciennes.*

De M. Fris, *La Lutte des Gantois contre Maximilien.*

Le tome XXVIII des *Annales du Comité flamand de France.*

Le tome XXVII du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord.*

***

Viennent de paraître. — Instruments de travail et documents. — Léopold DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut.* T. III. Mons, Dequesne, Masquelier et fils. In-4, VII-551 p. 1906.

DE CLEENE, VERMAERE et FINOT, *Inventaire sommaire des archives communales et hospitalières de la ville d'Haubourdin (Nord).* In-4, XXXIV-121 p. Lille, Danel. 1906.

Léopold DELISLE, *Notice sur les manuscrits du « Liber floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer.* In-4, 219 p. et grav. Paris, Klincksieck. 1906.

Napoléon DE PAUW, *Jehan Froissart's cronyke van Vlaenderen, getranslateert uuten Franssoyse in Duytscher tale by Gerijt Potter van der Loo, in de XVe euuw.* Tweede deel, derde aflevering. In-8, p. 657-727. Siffer, Gent. 1906.

Jules VUYLSTEKE, *Cartulaire de la ville de Gand. 1re série. Commentaires relatifs aux comptes gantois des baillis de la commune (1280-1315), œuvre posthume de Jules Vuylsteke, publiée par MM. Van der Haeghen et A. van Werveke.* In-8, 248 p. Gand, Vuylsteke. 1906.

Paul FREDERICQ en zijne leerlingen, *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden.* Derde deel. Stukken tot aanvulling van deelen I en II (1236-1513). Algemeene registers op de drie eerste deelen. Gent. 1906.

Archéologie. — STAINIER, *Les Marbres rencontrés dans la villa belgo-romaine de Basse-Wavre.* In-8, 9 p. Bruxelles, Vromant et Cie, 1905. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*).

COMHAIRE, *Le « Pont des Romains » de Herstal. Le « Pons Mosæ » de Tacite.* In-8, 12 p. et pl. Anvers, imp. Van Hille-De Backer. 1906. (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*).

COMHAIRE, *La Sépulture carolingienne de Grivegnée.* In-8, 35 p. Bruxelles, Vromant et Cie. 1906. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*).

Georges CUMONT, *Intailles et monnaies romaines trouvées à Assche-la-Chaussée (Brabant).* In-8, 30 p. Bruxelles, Vromant et Cie. 1905. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*).

Georges CUMONT, *Découverte d'antiquités romaines et gallo-romaines à Castre.* 2e éd. Enghien, imp. A. Spinet. In-8, 43 p. 1905. (Extrait du *Cercle archéologique d'Enghien.*)

Martin et Ovion, *Contribution à l'étude de la cité lacustre de Condette (Pas-de-Calais)*. Petit in-8, 11 p. avec fig. Le Mans, imp. Monnoyer. 1906. (Extrait du premier Congrès préhistorique de France. Périgueux, 1905.)

Histoire militaire et diplomatique. — Mohr, *Die Slacht bei Rosebeke am 27 nov. 1382. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Kriegsgeschichte.* Dissert, Berlin. 1906.

V. C. (Capitaine V. Dupuis), *Les Opérations militaires sur la Sambre en 1794*. Dans la *Revue rédigée à l'État-major de l'armée.*

F. Donnet, *Quelques épisodes de l'occupation française sous le Consulat, dans le département des Deux-Nèthes.* (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*. 1906.)

Fernand Nicolay, *Napoléon Ier au camp de Boulogne, d'après de nombreux documents inédits.* In-8, Paris, Périn et Cie. 1906.

Histoire intérieure. — *La Nation belge 1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'exposition universelle et internationale de Liège, en 1905*. Gr. in-8, xxi-486 p. Liège, Desoer. 1906.

Fris, *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre maritime au douzième siècle.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. 1906.)

A. d'Herbomez, *Les Constitutions de Tournai sous Philippe de Valois*. Dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*. 1906.

Jules Marc, *L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422)*. [Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*. Dijon. 1905.]

D. Francisco Barado y Font, *D. Luis de Requesens y la politica española en los Paises bajos*. In-8, 156 p. Madrid. 1906.

Antonio Rodriguez Villa, *Correspondencia de la infanta archiduquesa Doña Isabèl Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma, y otros personajes*. In-8, xxvi-362 p. Madrid, Fontanet. 1906.

Adolphe Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au point de vue politique et social* (xvie siècle). In-4, 418 p. et une carte. Bruxelles, Hayez. 1906. (Extrait des *Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*. Nouvelle série, collection in-4, tome I, 1905).

Histoire économique et sociale. — Em. Vliebberg, *De landelijke bevolking der Kempen gedurende de XIXe eeuw. Beidrage tot de economische Geschiedenis.* (*Mémoires in-8 de l'Académie royale de Belgique*. 1906.)

Jules Finot, *Études historiques sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au Moyen Age*. In-8, xii-384 p. Paris, Picard. 1906.

Histoire religieuse. — D. Ursmer Berlière, *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai*. In-8, ix-327 p. Rome, Institut historique belge. Paris, Champion. 1906.

Abbé O. Bled, *Les Frères des écoles chrétiennes à Saint-Omer (1719-1906)*. Saint-Omer, impr. d'Homont. 1906.

Claude Cochin, *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque*. Dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Paris. 1905.

Pierre Bourdon, *Le Concordat de François Ier et l'indult de Charles-Quint. Leur conflit en Artois (1516-1521)*. Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'école française de Rome*. Rome. 1906.

J. Loridan, *Monographie des Récollets de Valenciennes*. Dans les *Études franciscaines*. Paris. 1906.

Histoire de l'art. — A. J. Wauters, *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du musée de Bruxelles*. 2e éd. In-8, xlvi-301 p. Bruxelles, Van Oest. 1906.

Destrée et Macoir, *Les Expositions d'art à Bruxelles à l'occasion des fêtes jubilaires du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale. Exposition d'art ancien bruxellois. Exposition rétrospective de l'art belge*. Grand in-8, 46 p. Bruxelles, Vromant et Cie. 1905.

Tulpinck, *Les Arts anciens de Flandre*. 2e année. *1906-1907*. In-fol. 52 p. et 10 pl. 1906.

Jules Helbig, *L'Art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*. T. I. Des origines à la fin du quinzième siècle. In-4, 152 p. et pl. Bruxelles, Van Oest et Cie. 1906.

K. Voll, *Die altniederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memling. Ein entwickelungsgeschichtlicher Versuch*. Leipzig. 1906.

Hans Memling. Cent reproductions d'après les tableaux les plus éminents du maître. Livr. 10e et dernière. In-fol., 10 pl. Haarlem, H. Kleinmann et Cie. 1906.

Dr P. H. van Moerkerken, *De satire in de Nederlandsche Kunst der Middeleeuwen*. In-8, 243 p. Amsterdam. 1904.

C. Mauclair, *Antoine Watteau, 1684-1721*. London, Duckworth, 1906.

C. Lemonnier, *L'Ecole belge de peinture (1830-1905)*. In-4, 140 reprod. Bruxelles, libr. Van Oest et Cie. 1906.

C. LEMONNIER, *Alfred Stevens et son œuvre*. In-fol. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906.

Rod. DE WARSAGE, *Histoire du célèbre théâtre liégeois des marionnettes. Étude sur un phénomène folklorique unique et curieux, propre au pays de Liège*. Bruxelles, Van Oest et Cie. 1906.

Charles GHEUDE, *André-Modeste Grétry*. In-8, 23 p. Liège. 1906. Hors commerce.

DANET DES LONGRAIS, *Notes historiques et généalogiques sur la famille « de Grétry »*. In-8, 9 p. Liège. 1906.

Paul BERGMANS, *Notes sur l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs belges*. I-III. In-8, 11 p. Besançon. 1905. (Extrait du *Bibliographe moderne*.)

Gustave CAULLET, *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629)*. In-8, 38 p. Courtrai, Beyaert. 1906.

Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales (suite) : *Picardie, Artois, Cambrésis, Hainaut, Namurois*. 2e éd. In-8, p. 243-276. Mâcon, Protat. 1906.

Monographies. — RODIÈRE et DE GUYENCOURT, *La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville. Canton de Rue. Canton d'Ault*. T. III, n° 3. In-4, 165-266 p. avec gr. et pl. Amiens, Yvert et Tellier. Paris, Picard et fils. 1906. (Publication de la *Société des antiquaires de la Picardie*.)

DE BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Monographies illustrées des maisons historiques de Bruges*. N° 1. « *Den Coevoet* ». *Origine et dénombrement*. In-8, 40 p. Gand, impr. Buyck frères. [1906.]

DE BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Nieuport. Documents historiques*. T. II. *Sigillographie, topographie, comptes, cadastre, etc*. In-8, 288 p. et pl. Ostende, impr. Bouchery. Le tome I paraîtra en 1908.

Arthur LEIGNEL, *Essai de biographie bouchainoise ou galerie des personnages remarquables de la ville de Bouchain*. In-8, 365 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. 1905.

Eugène POSWICK, *Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la maison de ce nom, aujourd'hui Mercy-Argenteau*. In-4, 240 p. Bruxelles, P. Lins. 1905.

Comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Études d'archéologie généalogique. Généalogie de la famille d'Ennetières*. 2e partie : *Les Dennetières après leur anoblissement*. In-8, 109 p. Tournai, H. et L. Casterman. 1906. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*.)

* * *

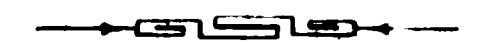


Découvertes archéologiques. — On vient de découvrir à Fontaine-Notre-Dame (canton ouest de Cambrai) seize vases funéraires et une certaine quantité de débris de poteries. Ces vases, les uns en terre noirâtre, les autres en terre jaune ou grise, sont tous ornés de dessins différents. Ils sont d'origine et de travail purement gaulois. Ils ressemblent aux urnes que l'on a découvertes dans les cimetières gaulois de Champagne. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais on n'avait pas encore trouvé de vases aussi anciens.

A Béthune, au faubourg de Lille, à proximité de la route de Lille, on a découvert un cimetière franc, que l'on est en train d'explorer. Si l'on rapproche cette découverte de celle faite par M. H. Rigaux d'un cimetière de la même époque à Esquermes (Lille), on est en droit de conclure que la route de Lille à Béthune est fort ancienne.

***

Nécrologie. — **Quarré-Reybourbon.** — La ville de Lille vient de perdre en M. Quarré-Reybourbon, décédé le 25 décembre 1906, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, un des hommes qui s'intéressent le plus à l'histoire de son passé. Depuis qu'il s'était retiré des affaires, il avait consacré tous ses loisirs à former une bibliothèque, riche en livres, en manuscrits et en documents, concernant le pays. Sa demeure était un véritable musée de souvenirs de Lille ancien. Bibliophile et collectionneur, il se faisait une joie de montrer ses richesses, et avec une bonne grâce sans pareille il les mettait à la disposition des travailleurs. Membre de la plupart des sociétés savantes de la région du Nord et de Belgique, M. Quarré-Reybourbon a publié un grand nombre de communications diverses et d'articles. Nous en donnerons la bibliographie dans le prochain numéro des *Annales de l'Est et du Nord.*



Le Gérant : R. PARISOT.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie



L'ÉGLISE D'OLLEY

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Le département de Meurthe-et-Moselle, assez pauvre en monuments d'architecture de la période romane, en possède cependant quelques spécimens assez curieux, parmi lesquels on doit en première ligne citer l'ancienne église prioraie d'Olley ([1]).

J'ignore l'origine du rustique village dont les maisons basses, aux toits plats, se serrent autour de l'antique édifice qui, transformé en forteresse « à cause des guerres ([2]) », servit maintes fois de refuge aux habitants menacés. Elle doit, en tous cas, remonter à une époque fort reculée, car on rencontre en plusieurs endroits, dans les substructions du monument que je me propose d'étudier, des fragments d'architecture, colonnes ou chapiteaux, provenant sans aucun doute d'un édifice plus ancien et dont les caractères accu-

1. Canton de Conflans, arrondissement de Briey.

2. Ces mots sont extraits de l'épitaphe d'un échevin de la paroisse de Saint-Jean-lès-Buzy, qui mourut « *estant réfugié à cause des guerres en ce lieu d'Olley* » l'an 1658, gravée sur un des piliers du sanctuaire. A une époque qu'il est difficile de préciser, l'église d'Olley fut, effectivement, transformée en forteresse. Le grand comble fut supprimé et l'édifice recouvert d'une toiture unique, posée sur les murailles surélevées des bas-côtés. Cette surélévation est encore apparente au transept et à l'abside. Dans ce refuge spacieux, plusieurs cheminées avaient été établies — les traces en sont encore visibles à l'intérieur des combles — et l'on y a trouvé, avec de menus objets, une lettre datée d'octobre 1632 et adressée par l'auteur à son « compère » habitant Rambercourt.

sent la période gallo-romaine [1]. La *villa* de quelque riche seigneur austrasien s'éleva-t-elle autrefois dans ce lieu, ou bien un temple dédié à quelque divinité champêtre? Aucun document ne m'a permis d'éclaircir cette question.

La plus ancienne mention d'Olley, *Aulegia,* se rencontre dans une charte dont un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Arnould, de Metz, nous a conservé une copie [2]. Ce document, dont certains éléments que j'examinerai par la suite permettent de reconstituer approximativement la date, n'est, selon toute apparence, postérieur que de très peu d'années au milieu du onzième siècle. On s'accorde assez généralement pour l'attribuer aux environs de l'année 1050. C'est un acte par lequel l'évêque de Verdun, Thierry, qui occupa ce siège épiscopal de 1046 à 1089, permet à l'abbé de Saint-Arnould d'établir « une communauté de moines dans sa paroisse qui est à Olley « *apud Aulegiam* » et confirme les biens que des fidèles ont donnés ou donneront au prieuré dont il autorise la fondation.

« Si je n'ai pu enrichir les églises, dit textuellement le prélat, j'ai cependant aimé ceux qui les dotaient; si je n'ai pu les honorer, j'ai aidé de tout mon pouvoir ceux qui les honoraient; lent au service de Dieu, j'ai constamment vénéré ceux qui le servent fidèlement et je me suis étudié à leur donner partout et de toute manière des preuves de mon dévouement.

« C'est pourquoi, me rappelant l'extrême charité et l'inestimable bienveillance de mon très cher abbé Walo de Saint-Arnould, et les fidèles et fréquents services qu'il a rendus à nos églises, j'ai donné mon consentement, ma permission, mon autorisation, à mon très fidèle abbé et à ses successeurs, pour qu'ils établissent une communauté de moines en

1. Un fort beau chapiteau corinthien, d'assez fortes dimensions, trouvé sous l'ancien maître-autel, a été creusé et transformé en fonts baptismaux.

2. Ce cartulaire est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Metz. La charte a été reproduite par les bénédictins dans leur grand ouvrage sur la ville de Metz (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 88; Metz, 1775).

ma paroisse qui est à Olley ([1]), à la condition pourtant que l'on rende perpétuellement à la mère-église de Verdun, à moi et à mes successeurs, l'honneur et le respect qui sont dus.

« J'ai aussi donné la permission de construire UNE AUTRE ÉGLISE PAROISSIALE (*concessi etiam ut ecclesia parochianis alia ædificaretur* [[2]]) dans laquelle l'évêque et l'archidiacre exerceront si charitablement leur juridiction que la paix et la solitude nécessaires aux moines n'en soient point troublées. Pour le salut de mon âme et de celles de mes successeurs et à cause de l'admirable piété dudit abbé, nous confirmons, par notre droit, les biens que les fidèles ont donnés ou donneront encore à cette église... »

Les caractères archéologiques du monument, qui, presque au centre du village d'Olley, excite la curiosité des rares touristes égarés en ces parages, permettent d'affirmer, avec la plus entière certitude, qu'il n'est autre que celui dont il vient d'être question. Tout, dans sa construction, depuis ses lourds piliers jusqu'à ses voûtes d'arête aux robustes doubleaux, atteste qu'il dut être élevé vers l'époque où l'évêque de Verdun autorisa la fondation du prieuré d'Olley et permit aux moines d'y construire une église.

Cette date, ainsi que je l'ai fait remarquer, n'est pas mentionnée dans la charte dont nous ne possédons d'ailleurs qu'une copie ; il est cependant assez facile de l'établir à quelques années près. Walo, désigné dans l'acte avec le titre d'abbé de Saint-Arnould, prit, en 1050, le gouvernement de cette abbaye et le conserva jusqu'en 1085, année

1. Jusqu'à la Révolution, la cure d'Olley, avec Jeandelize et Neuvron pour annexes, appartint à l'évêché de Verdun, doyenné d'Amelle, archidiaconé de Woëvre. Elle fut, lors de la réorganisation des diocèses après le Concordat, rattachée à celui de Metz. Elle est, depuis l'annexion, rattachée au diocèse de Nancy.

2. M. Auguste Prost a, dans son travail, donné une traduction inexacte de ce passage, (Cf. Auguste PROST, *Mémoire sur la classification chronologique des édifices religieux du pays messin, depuis le milieu du onzième siècle jusqu'au milieu du seizième*, dans le *Congrès archéologique de France, Metz, Trèves, etc..., 1846*. Paris, 1847, p. 271 à 305).



où il fut élevé sur le siège épiscopal de Metz ([1]). Dans cet intervalle, en 1073, le gouvernement de l'abbaye de Saint-Remy, de Reims, lui fut également confié ([2]). Comme la charte de l'évêque Thierry ne donne à Walo qu'un seul titre, il y a de sérieuses raisons de conclure qu'elle a été rédigée antérieurement à l'époque où ce dernier accepta la charge qui lui valut sa seconde dignité, c'est-à-dire entre les années 1050 et 1073.

Mais l'installation des religieux, et surtout la construction de l'église, peuvent fort bien n'avoir pas suivi immédiatement la signature de l'acte de fondation. Ces deux événements ne durent cependant guère tarder et la consécration de l'église doit, je le présume, être placée aux environs de l'an 1073. Un ancien martyrologe nous apprend que cette cérémonie eut lieu le VII[e] jour des ides de novembre et que l'édifice fut mis sous le patronage de saint Remi, de Reims ([3]). N'y aurait-il pas corrélation entre ce fait et la nouvelle dignité dont le fondateur était peut-être tout nouvellement investi? La chose est possible.

Quoi qu'il en soit, il demeure absolument certain que, vers le milieu du onzième siècle, l'évêque de Verdun autorisa la construction *d'une autre église paroissiale* au village d'Olley, ce qui prouve qu'il en existait déjà une auparavant et constitue un argument de plus en faveur de la haute antiquité du lieu.

La construction de la nouvelle église, que tous les archéologues reconnaissent dans le monument encore debout, suivit sans doute de bien près l'accord intervenu entre Walo de Saint-Arnould et Thierry de Verdun. « Cet édifice est pour nous, dit Auguste Prost, le type des constructions

1. Il avait été opposé par Henri IV et le parti impérialiste à l'évêque légitime, Hermann, qui s'était prononcé en faveur de Grégoire VII. Walo devait d'ailleurs renoncer à l'épiscopat avant même que l'année 1085 fût terminée.

2. *Histoire de Metz*, t. II, p. 148, 192.

3. « VII idus novembris, apud Aulegiam, dedicatio S[ti] Remigii » (D. Baillet. *Antiquitates Arnulphianæ*, biblioth. de Metz, ms. n° 62).

religieuses élevées à la fin du onzième siècle dans nos provinces. Nulle part on n'en rencontre un spécimen aussi complet, et les différents caractères réunis en lui se retrouvent épars dans quelques autres monuments à peu près contemporains ([1])... ». Il convient donc de l'étudier d'une façon un peu moins sommaire qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et de mettre en pleine lumière les divers éléments qui le caractérisent ([2]).

***

L'église Saint-Remy d'Olley se dresse au sommet d'une petite éminence de terrain sur les pentes de laquelle s'étagent les maisons du village. Elle est orientée selon les prescriptions liturgiques, l'abside tournée vers le point de l'horizon où le soleil se lève à l'équinoxe d'été, de façon à ce que le prêtre, officiant à l'autel majeur, ait le visage tourné vers l'orient. Sa façade forme le fond d'une petite place en bordure de la grande rue qui conduit à la route d'Étain.

Extérieur. — Le vieil édifice n'offre, à l'extérieur, aucune particularité remarquable; ses hautes murailles, souvent reprises et remaniées dans le cours des âges, ont en très grande partie perdu la décoration sévère dont les avait revêtues le premier constructeur. C'est à peine si l'on distingue de place en place, émergeant de l'épaisse couche d'enduit, quelques vestiges d'arcatures, quelques fragments de modillons ou de corniche. L'ensemble de la silhouette garde cependant, malgré les transformations et les mutila-

1. Auguste Prost, *Mémoire, etc.*, lib. cit., p. 275.

2. Je ne connais, sur l'église d'Olley, que deux travaux très sommaires : les quelques observations d'Auguste Prost dans le mémoire cité plus haut et une brochure publiée par l'abbé J. Didiot, *Notice historique sur l'église d'Olley*, Metz, 1868. Broch. in-8, 16 p. — M. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, Paris, 1902, cite deux fois l'édifice : la première, à propos de l'arc en mitre de la façade; la seconde, à propos des piliers. Ces deux éléments sont, pour lui aussi, des caractéristiques de la seconde moitié du onzième siècle.

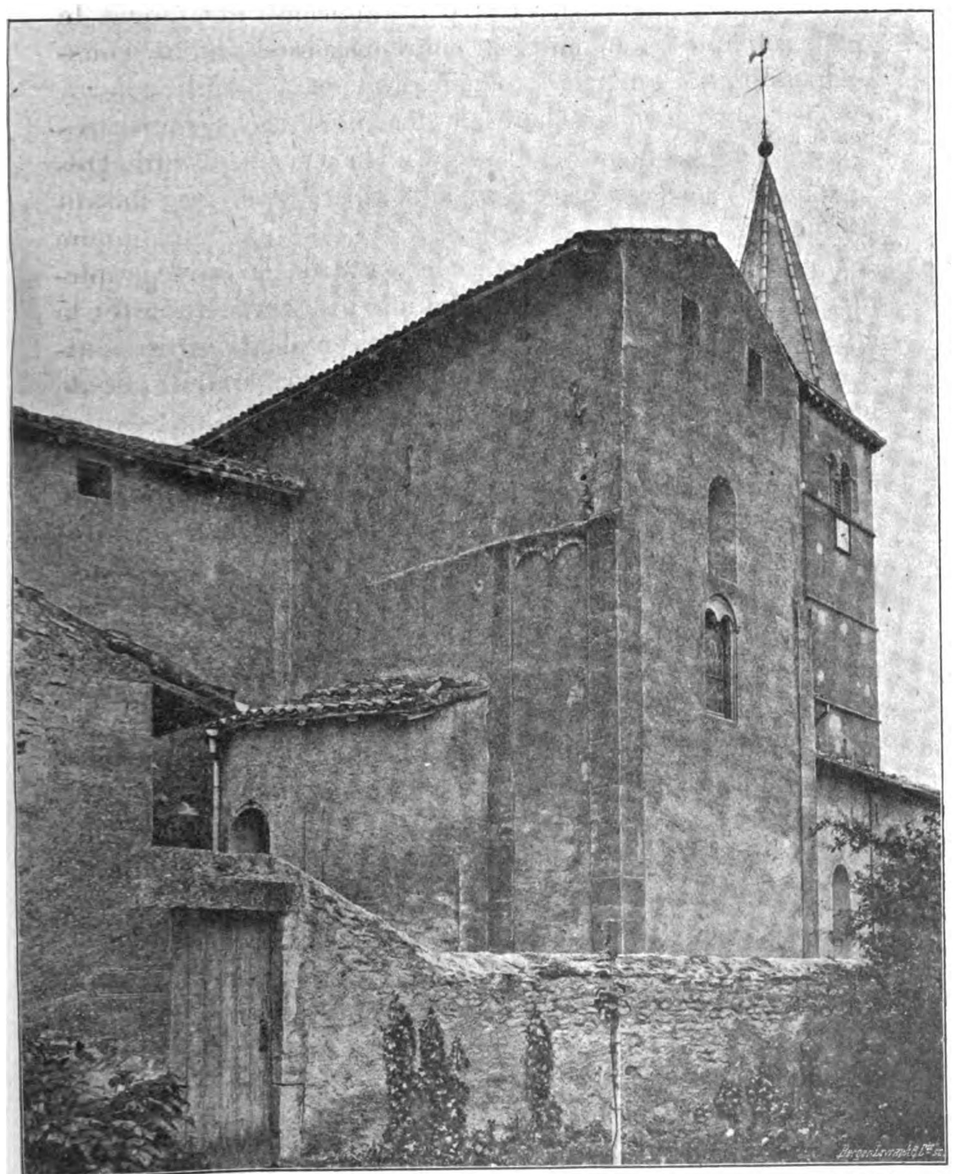
tions, un aspect robuste et sévère, qui accuse nettement le plan intérieur du monument et les nécessités de sa construction.

Les murs sont élevés en petits matériaux, d'appareil très irrégulier, dont la rusticité se dissimule sous un enduit. Des pilastres à faible saillie accusent chaque travée et, faisant office de contreforts — rares au cours de la période romane dans les constructions de la région lotharingienne et germanique — neutralisent d'une façon très insuffisante la poussée des voûtes intérieures. Ils sont, ainsi que les encoignures de la façade et des transepts, montés en pierres de taille disposées par assises régulières. D'après les quelques vestiges encore apparents en certains endroits, il est permis de supposer que ces pilastres étaient reliés les uns aux autres par un cordon, également en pierre de taille, creusé d'une série de petites arcatures semi-circulaires. Au-dessus, devait régner une corniche faite d'une simple tablette chanfreinée, supportée par des modillons dont certains — il s'en retrouve encore — étaient ornés de figures humaines grossièrement sculptées. Ce mode de couronnement des murailles était d'ailleurs fréquent vers l'époque qui nous occupe [1].

Une haute tour carrée, d'un aspect un peu lourd et qui eût peut-être, comme celle de la vieille église de Dugny (Meuse), une destination militaire, s'élève sur la face ouest. Elle est contrebutée à sa base par les murs en appentis des deux collatéraux et l'assemblage ainsi constitué forme la façade principale de l'édifice.

De regrettables mutilations ont enlevé tout caractère à la grande porte d'entrée percée à la base de cette tour, dont elle occupe à peu près toute la largeur et à laquelle on accède par un vaste perron. Elle n'offre plus aujourd'hui qu'un linteau plat, aux claveaux appareillés en triangle

1. Des décorations analogues se rencontrent notamment à l'église de Marmoutier (Alsace), de Laach (Province rhénane), monuments presque contemporains du nôtre mais beaucoup plus vastes.



Cliché P. Denis.

ÉGLISE D'OLLEY. — Vue extérieure, côté nord.

équilatéral, supporté par des piédroits à retraits, sur lesquels retombe un arc en plein cintre encadré d'une moulure à chanfrein. Le tympan est nu. A droite et à gauche, deux étroites ouvertures circulaires, largement ébrasées, sont pratiquées dans les murs des bas-côtés. Un peu au-dessus sont deux minuscules arcatures géminées, séparées par une mince colonnette à chapiteau cubique.

Dans l'espace compris entre le cintre de la porte et le premier cordon de la tour, s'ouvre une baie couronnée d'un arc en mitre, accostée de deux arcatures en plein cintre dont la clef s'orne d'une tête grimaçante. Cette particularité, dont un exemple très ancien se rencontre au baptistère Saint-Jean, à Poitiers, apparaît bien rarement dans notre région où je n'en connais, du reste, aucun autre exemple; elle se rencontre fréquemment dans le centre, où l'École auvergnate étendait sa large sphère d'influence.

La tour proprement dite est divisée en trois étages par des cordons de pierre ornés d'un simple chanfrein. Les deux étages inférieurs sont dépourvus de toute ouverture et le dernier, seul, est percé sur ses quatre faces de deux baies géminées, étroites et basses, séparées par une colonnette couronnée d'un lourd chapiteau cubique. Les piédroits n'ont pour tout ornement qu'une imposte chanfreinée, placée sous la retombée des cintres. Une corniche à large saillie, formée d'une tablette supportée par une rangée de modillons, couronne l'ensemble. Au-dessus s'élève une haute flèche octogone couverte d'ardoises.

Intérieur. — L'intérieur de l'église d'Olley répond à la simplicité de son extérieur; toute décoration en est pour ainsi dire bannie. C'est dans la disposition raisonnée des éléments constitutifs de sa construction, dans l'ordonnance sévère de ses lignes, dont chacune répond à une nécessité bien visible, que le maître de l'œuvre a puisé ses plus puissants moyens décoratifs. Mais très résolu, semble-t-il, à

affirmer, avant toute autre chose, son intention de résoudre le problème complexe et peu abordé encore du voûtement général de l'édifice et de l'éclairage de la grande nef, il s'ingénie, au détriment des proportions, à réduire des difficultés contre lesquelles son expérience l'a sans doute mis en garde. L'ensemble, de ce fait, manque d'ampleur et l'étroitesse du monument est peu en harmonie avec sa grande élévation.

Plan. — Bien que le plan des édifices élevés au cours de la période romane soit en général très varié, il ne diffère guère de ce qu'il était aux périodes précédentes que par le développement de certaines de ses parties. La forme basilicale, à laquelle vient s'ajouter un transept, est de beaucoup la plus fréquente. C'est ce qui peut, une fois de plus, se remarquer dans notre église. Elle comprend : une nef accostée de deux collatéraux; un transept saillant qui coupe l'édifice aux deux tiers environ de sa longueur; un sanctuaire formé d'une travée droite, précédant une abside en hémicycle cantonnée de deux absidioles également semi-circulaires.

Supports. — Ce qui contribue à donner à l'église d'Olley l'aspect grave et sévère qui reste sa caractéristique dominante, c'est l'exclusion absolue de la colonne, dont le chapiteau, si simple qu'en soit l'ornementation, jette malgré tout sur l'ensemble une certaine note décorative.

Le robuste support rectangulaire des basiliques carolingiennes a été seul employé à Olley. Deux rangées de piliers, de forme presque carrée, divisent la nef en cinq travées, dont la première constitue la base de la tour. Ils sont, à la croisée du transept, accostés de quatre pilastres d'une largeur un peu moindre, disposés en forme de croix autour du noyau central. Ces piliers reçoivent la retombée des arcs formés par la pénétration du berceau croisé des collatéraux, surmontés par les murs longitudinaux de la nef. Les doubleaux des voûtes des bas-côtés s'appuient, d'une part, sur ces mêmes piliers, de l'autre sur des pilastres engagés dans la

maçonnerie des parois latérales et cantonnés également de pilastres secondaires à l'intersection du transept.

Les piliers de l'église d'Olley, dont on rencontre des exemples analogues, mais dont la forme rectangulaire est plus accusée, dans les églises très typiques de Montiérender, de Vignory (Haute-Marne) et dans d'autres édifices certainement peu antérieurs au milieu du onzième siècle, reposent directement sur le sol, sans l'intermédiaire d'aucune base. Ils sont, ainsi que les pilastres, construits en belles pierres de taille disposées par assises régulières. Leur seul ornement consiste en une simple imposte moulurée, d'un vigoureux profil, placée directement sous la retombée des grands arcs. Le même système décoratif a été employé pour les supports des hautes voûtes, dont les doubleaux retombent sur des pilastres engagés et saillants qui coupent la muraille à intervalles égaux. Leur base s'appuie sur l'imposte même des piliers et leur partie supérieure est ornée d'une moulure qui, après avoir formé ressaut au droit de chacun d'eux, se continue en forme de cordon tout autour de l'édifice.

C'est la seule décoration que l'architecte ait cru devoir employer. Elle coupe heureusement, de sa ligne régulière, la nudité des hautes murailles et son rude profil accuse nettement la naissance des grandes voûtes.

Voûtes. — Les grands édifices de la période romane primitive sont rarement entièrement voûtés et les constructeurs ont tâtonné longtemps avant de trouver la solution du problème du voûtement général. Vers le milieu du onzième siècle, une première partie en était cependant couramment résolue par l'emploi de la voûte d'arête — résultat du croisement de deux berceaux posés transversalement et longitudinalement — pour la couverture des seuls bas-côtés. Des pilastres ou des contreforts appliqués sur les murailles, au droit de la retombée des cintres, en neutralisaient facilement la poussée. Mais comme on n'avait pas encore trouvé le moyen d'appliquer ce système à la grande nef — de dimen-



Cliché P. Denis.

Église d'Olley. — Grande nef.

sions généralement beaucoup plus vastes — celle-ci conserva longtemps, soit son plafond à lambris, soit, le plus souvent, sa charpente apparente.

Toutes les parties de l'église d'Olley, nefs et transepts, sont recouvertes de voûtes d'arête à plein cintre. Pour arriver à ce résultat, sans nuire à la solidité du monument, l'architecte n'a donné à la nef principale qu'une largeur (3m,30) sensiblement égale à celle des deux autres (2m,70). Puis, pour neutraliser la poussée des hautes voûtes sur les murs longitudinaux élevés au-dessus des grands arcs, il les étaya en quelque sorte par le moyen de murs transversaux, sortes de triangles en maçonnerie montés sur les doubleaux des voûtes des bas-côtés et dissimulés sous la couverture. Il obtint ainsi de véritables arcs-boutants qui, placés à la naissance des doubleaux de la grande voûte, en reportent la poussée sur les murailles et les pilastres extérieurs, qu'il eut cependant le grand tort de ne pas renforcer de contreforts.

Les voûtes, établies sur plan carré dans les bas-côtés et sur plan barlong dans la grande nef, sont construites en blocage de petits matériaux recouvert d'enduit, sans nervures, et chaque travée est séparée de la suivante par un puissant arc doubleau à intrados saillant. L'abside centrale, dont la hauteur est la même que celle de la nef, est voûtée en cul-de-four ainsi que les deux absidioles, qui s'ouvrent directement sur le transept par le moyen de deux grandes baies en plein cintre dépourvues d'ornements.

Le mode de construction que je viens d'expliquer et dont il existe, je crois, peu d'exemples antérieurs, devait amener encore un autre perfectionnement. Lorsque, comme à Saint-Savin [1] par exemple, l'édifice est complètement voûté, la nef centrale est ordinairement couverte d'un simple berceau en plein cintre surhaussé dont la naissance repose immédiatement au-dessus des grands arcs formés par la péné-

1. Haute-Vienne.





Cliché P. Denis.

Église d'Olley — Bas-côté nord.

tration des berceaux croisés des bas-côtés, de manière à ce que les voûtes d'arête qui recouvrent ceux-ci viennent contrebuter celui-là.

Ce parti architectonique supprime complètement les fenêtres hautes; la nef centrale demeure basse, sombre, et ne reçoit de lumière que par les jours ménagés dans les murs des collatéraux.

Le système adopté à Olley a modifié heureusement ce type lourd et écrasé; il a permis d'élever notablement les murs de la nef au-dessus des grands arcs et de la recouvrir de voûtes d'arête analogues à celles des collatéraux. Il est, par suite, devenu facile de pratiquer, sous les lunettes de ces voûtes, des ouvertures, à la vérité assez basses, mais suffisantes pour permettre un éclairage satisfaisant. Il a facilité ensuite l'établissement de combles séparés sur la nef et les bas-côtés, ce qui donne à l'ensemble de l'édifice, malgré ses proportions assez modestes, un aspect imposant et monumental.

Fenêtres. — D'étroites baies à plein cintre, sans aucun ornement extérieur ou intérieur, sont pratiquées dans les murs des collatéraux et immédiatement sous la lunette des grandes voûtes. Le sanctuaire n'est éclairé que par une seule fenêtre, percée tout au fond de l'hémicycle et surmontée d'un oculus. Je crois cependant que le nombre des ouvertures de cette partie de l'église devait être plus considérable; des traces encore assez visibles dénotent l'existence, à l'origine, de deux autres fenêtres, surmontées chacune d'un oculus. Une baie à plein cintre est également ouverte au fond de chaque absidiole. Le transept reçoit sa lumière par deux fenêtres géminées, pratiquées à une époque assez moderne et au-dessus desquelles sont encore très apparentes les anciennes baies romanes.

***

En résumé, tous les caractères de l'église d'Olley sont bien ceux qui se rencontrent dans les édifices élevés au cours de

la seconde moitié du onzième siècle et je n'hésite en aucune façon à me ranger à l'opinion qui la représente comme ayant été élevée par l'abbé Walo de Saint-Arnould, sur l'autorisation de l'évêque de Verdun, Thierry. Certaines particularités, comme les piliers carrés, les petits chapiteaux cubiques des colonnettes, la sévérité de l'ornementation, les arcatures de la corniche et l'absence de contreforts, la rattachent à l'école germanique.

Restaurée avec grand soin par Viollet-le-Duc il y a quelque quarante ans, ornée avec un goût sévère, bien en rapport avec son style, fort bien entretenue par son pasteur et ses paroissiens, elle constitue un des monuments les plus curieux de notre région et il est profondément regrettable de la voir si peu connue.

Paul Denis.

LE SERMENT

A LA

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

EN 1791

DANS LA RÉGION DU NORD

(NORD ET PAS-DE-CALAIS)

On sait qu'après avoir voté la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790), l'Assemblée constituante décréta, le 27 novembre 1790, l'obligation pour tout « ecclésiastique fonctionnaire public » de prêter le serment suivant, qui impliquait l'obéissance à tous les décrets et, par suite, à un des plus essentiels, la Constitution civile elle-même : « Je jure de veiller sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui m'est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » Dès janvier 1791, dans tout le royaume, on commença à prêter le serment ou à le refuser. Les uns le prêtèrent purement et simplement, d'autres refusèrent, d'autres, enfin, ajoutèrent des préambules ou des restrictions qui avaient pour but de réserver tout ce qui concernait l'Église catholique ; en réalité, c'était un refus mitigé. Dans certains pays, comme le Doubs, la Marne, etc., il y eut beaucoup de serments avec restriction. Il en fut de même dans le Pas-de-Calais et le Nord.

Les deux départements du nord de la France (Nord et Pas-de-Calais) furent parmi ceux qui comptèrent le plus de réfractaires à la Constitution civile. C'est ce que nous apprennent les statistiques officielles envoyées par les directoires de ces deux départements au Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, en 1791 [1]. Malheureusement la statistique du département du Nord n'est complète que pour six districts sur huit; les districts de Douai et d'Avesnes manquent complètement aux Archives nationales; nous n'avons pour le district de Douai qu'une liste de cures vacantes par mort ou défaut de prestation de serment, aux Archives départementales, à Lille, et pour le district d'Avesnes, des lettres du procureur syndic qui donnent le résultat général approximatif [2].

Dans le district de Douai, il est certain, d'après les documents, que l'on a la même proportion générale de réfractaires que pour le département tout entier (4/5); le district d'Avesnes est le seul qui accuse une majorité très nette de constitutionnels, il annonce les Ardennes où les deux tiers des prêtres sont constitutionnels [3].

Dans le département du Nord (six districts) il y eut 752 réfractaires et 202 constitutionnels (voir tableau I), soit une proportion de réfractaires de 79 %. Dans le Pas-de-Calais il y eut 930 réfractaires et 223 constitutionnels, soit 80 % de réfractaires. Ce sont, à peu près, les mêmes proportions. Dans l'ensemble du pays il y a environ 4/5 de réfractaires. Cette proportion n'est atteinte que dans un petit nombre de régions : la Bretagne, la Basse-Alsace (département du Bas-Rhin). Ailleurs, même en Normandie (Seine-Inférieure,

1. Elles se trouvent dans les papiers du Comité ecclésiastique, aux Archives nationales, DXIX, 22. — Voir notre étude générale sur la statistique du clergé constitutionnel et du clergé réfractaire en 1791 (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, novembre 1906).

2. Cf. à la suite de l'article, la note complémentaire II de M. C. Richard, sur le serment dans le district d'Avesnes.

3. Cf. Henri JADART, lettre publiée par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1906.

Calvados) ou dans le Bas-Languedoc (Hérault, Gard), les réfractaires sont beaucoup moins nombreux, et dans la majorité des départements ils sont en minorité, contrairement à la solennelle allégation du pape Pie VI dans son bref du 10 mars 1791 [1].

I. **Le département du Nord.** — Dans le Nord, les districts les plus réfractaires sont ceux de Valenciennes (98 °/₀) et d'Hazebrouck (95 °/₀); et le moins réfractaire est celui de Bergues (63 °/₀). Celui de Lille donne 82 °/₀. Les serments avec restriction furent nombreux dans les districts de Cambrai, de Valenciennes (32) et de Lille (16); c'est ce qui explique la si forte proportion de réfractaires à Valenciennes (nous avons compté les 32 restrictions parmi les refus).

Dans le district de Cambrai qui ne compte que 33 serments purs et simples contre 170 refus ou restrictions, c'est le canton de Cambrai qui renferme le moins d'assermentés : 3 sur 61, un seul curé et 2 ecclésiastiques enseignants. Tout le personnel de l'archevêché est réfractaire, l'évêque Ferdinand de Rohan et ses vicaires généraux, de même les directeurs et professeurs du séminaire. Malgré l'influence de l'archevêque, ce district est beaucoup moins réfractaire que celui de Valenciennes; cette influence ne s'est exercée très fortement que sur Cambrai et les environs; dans le canton du Cateau elle est déjà beaucoup moins puissante : 6 curés sur 21, 3 vicaires sur 15 y prêtent le serment pur et simple. Les uns, après avoir juré, se rétractent, comme ailleurs, après les brefs du pape; d'autres — cas plus rare — après avoir refusé le serment, le prêtent : tels le curé de Saint-Aubert et son vicaire, tel encore le curé de Ligny. Ce qui domine dans ce district, c'est le serment avec restriction, comme dans celui de Valenciennes, comme dans d'autres districts ou départements: restriction formulée de façon très diverse, ici comme ailleurs, mais tendant toujours à réserver

1. Sur tous ces points, voir l'article déjà cité.

expressément le spirituel que l'Assemblée seule n'a point compétence pour régler ([1]).

Il ne faudrait pas croire — comme le font trop souvent les écrivains catholiques plus soucieux des intérêts de l'Église que de la vérité — que ce fut la lie du clergé qui prêta le serment. Ce fut une grave affaire de conscience. Les esprits éclairés qui surent concilier avec les lois de leur pays le respect et l'amour de la religion, s'ils ne furent pas nombreux dans le Nord, furent du moins très souvent parmi les ecclésiastiques les plus vertueux, les plus en vue. Ainsi à Lille, sur 7 paroisses, 3 curés prêtèrent le serment pur et simple : Bécu, curé de Saint-Étienne; Nolf, curé de Saint-Pierre; Deledeul, curé de Saint-Sauveur, plus les deux vicaires Dubois et Deseul, à Saint-Sauveur et à Saint-Maurice. Les curés de la Madeleine, de Saint-Maurice, de Saint-André et de Sainte-Catherine refusèrent.

Dans le district de Bergues, le moins réfractaire de tous, le clergé paroissial fut en général réfractaire. Ainsi à Bergues les curés de Saint-Martin et de Saint-Pierre et leurs vicaires refusèrent le serment. De même, à Dunkerque, le curé et ses cinq vicaires.

Les professeurs de collège, considérés comme ecclésiastiques fonctionnaires publics, se divisèrent. A Lille, le principal et les professeurs du collège de Saint-Pierre, au nombre de 9, refusent le serment, mais les 6 professeurs du collège de la ville le prêtent. A Bergues 5 régents de collège sur 6 sont parmi les jureurs. A Dunkerque les 6 régents de collège sont réfractaires comme le clergé paroissial. A l'Université de Douai les professeurs des deux Facultés de droit refusent le serment, sauf un.

Des ecclésiastiques non fonctionnaires publics, non astreints au serment, se présentèrent devant les municipalités

1. Cf. à la suite de l'article sur le serment dans le district de Cambrai, la note complémentaire I de M. C. Richard, étudiant d'histoire à la faculté des lettres de Lille, faite d'après les documents des Archives départementales du Nord.

pour le prêter. Et c'est ce qui augmenta un peu la liste des assermentés. Ainsi, à Dunkerque il y eut 9 assermentés contre 12 réfractaires; mais ces neuf jureurs sont: 1 prêtre habitué à la paroisse, 2 aumôniers de régiment, 4 ex-récollets, 1 ex-capucin, et le desservant de la paroisse de Rosendaël. Partout, dans le Nord, comme dans la plupart des départements, des religieux jurèrent le serment; un vent de liberté soufflait sur les vieilles maisons monacales supprimées par la Constituante. C'étaient là des auxiliaires naturels; beaucoup allaient être élus par les assemblées d'électeurs aux cures déclarées vacantes par suite du défaut de serment de leurs pasteurs.

On eut beau diminuer le nombre des paroisses, il devint très difficile de pourvoir aux vacances, surtout dans les pays où la proportion des réfractaires était très élevée. On fit donc appel non seulement aux religieux, mais à des prêtres des autres départements, à des professeurs, des docteurs en théologie. Ainsi l'assemblée électorale de Lille, convoquée le 8 mai 1791, nomma curé de Sainte-Catherine, à Lille, Houzé, docteur en théologie à Paris; curé de Saint-André, Guffroy, professeur du collège de la ville. Elle élut curé de Sainghin-en-Weppes Garnier, ci-devant minime à Lille; à Lomme, Droulez, ci-devant religieux de Saint-Maur; à Haubourdin, Herbaux, ci-devant religieux à Loos; à Armentières, Chemin, vicaire de Saint-Médard, à Paris; à Tourcoing, Le Bacq, professeur au collège de Lille; à Fives, Lesage, docteur en Sorbonne, professeur de théologie; des religieux à Neuville, Bousbecques, Watrelos, Wambrechies, etc., etc. On voit la place que tiennent dans ces listes les religieux et les professeurs.

La situation des professeurs demande à être étudiée de près. Les professeurs ecclésiastiques étaient naturellement, à cause de leur qualité « d'ecclésiastiques fonctionnaires publics », soumis au serment par le décret du 27 novembre 1790. Mais les professeurs laïcs étaient-ils, eux aussi, astreints à ce serment? Le décret du 22 mars 1791 semble

trancher la question; l'article 3 dit, en effet: « Nul agrégé, et, en général, nul individu ne sera appelé à exercer, et nul professeur ne pourra continuer aucune fonction ou remplir aucune place dans les établissements appartenant à l'instruction publique dans tout le royaume, qu'auparavant il n'ait prêté le serment civique; et, s'il est ecclésiastique, le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques. » Les professeurs de la Faculté de droit de Douai furent invités par les commissaires municipaux de Douai à leur faire connaître l'état nominatif des professeurs laïcs n'ayant pas prêté le serment civique. Le prieur, Cahuac, et les professeurs furent embarrassés. Le serment civique, prêté au début de 1790, avant le vote de la Constitution civile du clergé, était à peu près semblable au serment du décret du 27 novembre; il emportait adhésion aux décrets et à la Constitution. Les professeurs, dans leur lettre au président de l'Assemblée, essayèrent d'épiloguer et, en somme, s'engagèrent à prêter une sorte de serment civique avec restriction en ce qui concernait la religion catholique [1].

Nous étions loin de penser, écrivent-ils, que l'article 3 de ce décret (le décret du 22 mars) qui est le premier qui impose la loi du serment aux professeurs laïcs, pût nous regarder personnellement. D'abord l'intitulé de la loi annonce uniquement qu'elle est relative aux recteur, professeurs et agrégés de l'Université de Paris. Et, à l'article 3, il est dit précisément que nul professeur ne pourra continuer aucune fonction, à remplir aucune place dans les établissements appartenant à l'instruction publique dans tout le royaume, qu'auparavant il n'ait prêté le serment civique. Il suffit donc, aux termes de la loi, d'avoir prêté ce serment pour pouvoir continuer ses fonctions dans le département de l'instruction. Or, il n'est aucun de nous, monsieur le Président, qui ne l'ait prêté dans les assemblées primaires... La loi du 22 mars qu'on nous oppose n'a point ordonné la réitération du serment à ceux qui l'auraient prêté auparavant... Il nous paraît que l'Assemblée nationale met une différence essentielle entre le serment des fonction-

1. Adresse des prieur et autres professeurs de la Faculté de droit de Douai au président de l'Assemblée nationale, 27 mai 1791 (Arch. nat., DXIX, 45).

naires ecclésiastiques et celui qu'elle exige des autres citoyens. Elle établit une distinction formelle à cet égard dans l'article 3 susmentionné. Et, en effet, le serment simplement civique nous est commun avec les non-catholiques de toute espèce. D'un autre côté, la liberté indéfinie des opinions religieuses est décrétée parmi les droits de l'homme. Et, des laïcs ne pouvant jamais exercer les fonctions spirituelles du saint ministère, il semble résulter avec force — et c'est une opinion qui s'accrédite de plus en plus — que leur serment ne peut tomber que sur des choses temporelles et civiles. Bien entendu qu'ils contractent l'obligation de ne rien faire ni enseigner contre la constitution du clergé...

Si notre serment doit embrasser tous les articles de la constitution du clergé, le sacrifice de nos places est la seule chose que notre conscience nous permet de faire. Car, enfin, il n'est pas possible de transiger avec sa conscience...

La constitution du clergé ne nous paraît point purement civile. Notre Faculté pense unanimement qu'il s'y trouve des choses d'un ordre tout spirituel, des choses qui affectent intimement le dogme, auquel cependant l'Assemblée nationale reconnaît ne pouvoir toucher.

Par exemple, sans tenir aux fausses prérogatives que les flatteurs de la cour de Rome lui ont attribuées, nous tenons, avec tous les vrais fidèles, à la primauté d'honneur et de juridiction qui est un attribut incontestable du Saint-Siège. Nous tenons que ce siège vénérable, qui est la chaire de Pierre, le centre de l'unité, exerce de droit divin, pour le spirituel seulement, une surveillance active et véritable dans tout le monde catholique; que, comme l'Église de France l'a déclaré solennellement en 1682, le Souverain Pontife tient la première place pour l'enseignement de la foi et que les décrets par lesquels il doit l'expliquer s'étendent à toutes les Églises en général et en particulier...

Par le décret du 19 octobre dernier, il fut ordonné que les rentrées dans les différentes écoles publiques se feraient cette année encore comme à l'ordinaire, ce qui semblait promettre aux peuples les bienfaits d'une année complète. Après cela, il serait d'autant plus douloureux pour les pères de famille de ces contrées de voir à présent l'enseignement bouleversé dans notre Faculté, que ce moment est celui où l'enseignement est près de finir naturellement... Il y a un concours annoncé et autorisé par le ministre de la justice. Ce concours est ouvert depuis trois semaines; il y a quatre concurrents[1]. Ce serait

1. Voir la lettre de Duport, ministre de la justice, à MM. les proviseurs de la dot de l'Université de Douai, 28 novembre 1790 (Arch. nat., DXIX, 44 [407 B]). La chaire vacante était celle de Bosquet. Le ministre maintient la loi du concours.

décourager tous ceux qui étudient les lois que de rompre brusquement le cours de leurs exercices...

Nous jurons d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui nous seront confiées.

Ainsi, après avoir épilogué sur le titre du décret — l'article 3 démontre que le titre était trop spécial — les professeurs disent que c'est un simple serment civique qu'on leur demande, mais qu'ils l'ont déjà prêté dans les assemblées primaires. S'ils l'ont prêté, que ne le prêtent-ils de nouveau ? Rien de plus simple. En réalité, ce n'est pas aussi simple. Le serment civique, prêté en 1790, avant la Constitution civile, n'entraînait pas adhésion à cette loi. Et maintenant le serment civique emporte adhésion à toute la Constitution dont la Constitution civile fait partie. En réalité, malgré la distinction de l'article 3 du décret du 22 mars 1791, il n'y a plus de différence essentielle entre les deux serments. Aussi sont-ils prêts, à la fin de leur longue adresse, à prêter ce serment; mais ils ne l'ont fait qu'avec restriction : ils n'acceptent pas une constitution du clergé, qui, suivant eux, n'est pas purement civile et touche au spirituel.

Le département du Nord fut vite troublé par les luttes entre réfractaires et constitutionnels. Le corps municipal de Lille se plaignit des réfractaires. Ils administraient les sacrements de baptême et de mariage; ils remariaient même des personnes déjà mariées par des curés constitutionnels. La municipalité délibéra, en conséquence, de demander à MM. Biron, Alquier et Boullé, députés à l'Assemblée, la fermeture des oratoires des maisons religieuses, de ceux des maisons d'éducation et de charité et de défendre d'introduire dans ces oratoires aucune personne qui ne fût membre de la maison. Le directoire du département, le 29 juillet 1791, décida d'écrire à l'Assemblée pour solliciter un décret enjoignant aux ecclésiastiques réfractaires de quitter le do-

micile de leurs fonctions et de se retirer à une distance de dix lieues au moins à l'intérieur du royaume. Cette délibération fut prise par quatre voix contre deux : Gossuin, Trocmé, Cochet, Rivière, contre Descamp et Top. Le directoire délibéra ensuite de demander que les religieux ayant adopté la vie privée fussent tenus de quitter leur ancien costume ([1]). A la même époque, dans d'autres départements — tels ceux du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure — les directoires avaient pris des délibérations et des arrêtés semblables qui furent transformés en décrets par l'Assemblée ([2]).

II. **Le département du Pas-de-Calais** ([3]). — Le département du Pas-de-Calais compte 223 jureurs et 930 réfractaires (refusants, assermentés avec restriction ou ne s'étant pas présentés). Entre ces districts il n'y a que des différences assez faibles. Les plus réfractaires sont ceux de Saint-Pol (96 °/₀ de réfractaires) et de Bapaume (93 °/₀). Le moins réfractaire est celui de Calais (69 °/₀) qui se rapproche ainsi du district voisin de Bergues, dans le département du Nord (62 °/₀).

Ce ne sont pas les districts dont le chef-lieu était, avant 1790, le siège d'un évêché, qui sont les plus réfractaires. Arras, Boulogne, Saint-Omer n'ont pas plus de réfractaires que Béthune (80 °/₀ pour Béthune) et en comptent beaucoup moins que Saint-Pol et Bapaume.

Dans les villes, sièges d'évêché, les curés et les vicaires refusent le serment : à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne. Pas un seul des 6 curés et des 10 vicaires de Saint-Omer ne le prête ; à Arras, 29 curés et vicaires le refusent ; seuls

1. Arch. nat., DXIX, 22, n° 365.

2. 19 juillet (Bas-Rhin), 23 juillet 1791 (Seine-Inférieure). Cf. le Procès-verbal de l'Assemblée constituante.

3. Deramecourt, *Le Clergé des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802)*, 4 vol. (1884-1886), t. II, étudie le serment, mais sans donner la statistique complète que nous publions d'après le document officiel. Mais il ajoute, sur divers ecclésiastiques, quelques détails auxquels nous renvoyons.

Porion, curé de Saint-Nicolas, et Herbet, vicaire de Saint-Aubert, le jurent. Par contre, les professeurs le prêtent souvent: ainsi, à Saint-Omer, les 8 professeurs du collège français, agissant contrairement aux 9 professeurs du collège anglais et du collège de Saint-Bertin; à Aire, les 5 professeurs du collège jurent aussi fidélité à la Constitution civile, mais à Arras les 4 professeurs du séminaire refusent.

Quelques religieux, considérés comme fonctionnaires publics, s'ajoutent dans le Pas-de-Calais, comme dans beaucoup d'autres départements, à la liste des assermentés. Ainsi, à Arras, 14 Pères de l'Oratoire prêtent serment. Les membres de la congrégation si éclairée de l'Oratoire furent souvent, on le sait, favorables à la Constitution civile du clergé, et c'est dans la chapelle de l'Oratoire, à Paris, que furent sacrés les premiers évêques constitutionnels.

***

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais forment une région de prêtres réfractaires à la loi, qui se détache nettement sur la carte de France. Ils sont entourés de départements nettement constitutionnels : les Ardennes et la Somme.

Dans le département des Ardennes (on a des renseignements complets pour Rethel, Vouziers et Mézières, et presque complets pour Rocroi et Sedan) le clergé est aux deux tiers constitutionnel [1]; il se rattache donc par là aux départements de la Marne et de toute la région de l'Est où la proportion de constitutionnels est toujours, sauf dans le Bas-Rhin et la Moselle, supérieure à 50 °/ₒ et va souvent au delà de 60 et de 70 °/ₒ.

Dans le département de la Somme il est certain que la majorité du clergé a prêté le serment. Nous avons les statis-

1. Cf. Henri Jadart, Lettre publiée par la *Revue d'histoire moderne*, décembre 1906, p. 252.

tiques de trois districts seulement : Amiens, Abbeville, Montdidier [1], mais partout le clergé constitutionnel l'emporte sur le clergé réfractaire, et, de plus, il y a progression vers le constitutionalisme en passant d'Amiens à Montdidier et en allant vers le Sud, vers l'Oise et Paris. Dans le district d'Amiens les forces des deux partis se balancent à peu près (51 °/₀ de constitutionnels); dans celui de Montdidier les constitutionnels forment 74 °/₀ du clergé. Or, à Abbeville les constitutionnels sont plus nombreux qu'à Amiens, sans doute parce que l'influence de l'évêque n'a pu s'y exercer (58 °/₀); il a dû en être, plus ou moins, de même dans les autres districts; la proportion d'assermentés que l'on peut induire de ces chiffres et de ces observations tendrait à être, pour la Somme, de 50 à 60 °/₀.

Le groupe du Nord doit être rapproché de celui, plus étendu encore, de l'Ouest (Bretagne, Vendée, Maine) et du groupe plus petit de l'Est, de langue allemande (Bas-Rhin, Moselle). On remarquera qu'une bonne partie de ces pays sont aux frontières et qu'une grande partie des habitants (Alsace et Lorraine, Bretagne, Flandre maritime) ne parlent pas la langue française, mais un dialecte allemand, divers dialectes bretons et le flamand. Au contraire, les vieux pays de France, l'Ile-de-France, l'Orléanais, berceau du royaume, la Champagne, la Bourgogne, le Centre, en général, sont constitutionnels en grande majorité. Nous ne voulons pas dire que la langue explique tout, ni même qu'elle soit une des raisons essentielles, loin de là, mais nous constatons seulement cette coïncidence, certain qu'elle a empêché les idées françaises nouvelles, celles de la philosophie du dix-huitième siècle, de pénétrer dans ces pays. Ajoutez-y les traditions, l'ignorance, plus grande qu'ailleurs, l'influence de la grande propriété foncière ecclésiastique (Bas-Rhin, Artois, notamment) et de la grande propriété des aristocrates, alliés

1. Cf. le tableau III, d'après l'abbé Le Sueur, *Le Clergé picard et la Révolution* (1905), t. II.

des évêques, leurs parents et amis, et exerçant une action indirecte sur les prêtres du second ordre, celle enfin d'une domination étrangère, comme, par exemple, la domination espagnole dans les *Pays conquis* (Flandre et Artois). Les Pays-Bas du Sud, étant devenus d'autant plus catholiques que ceux du Nord devenaient protestants, furent marqués d'une empreinte profonde; l'esprit ultramontain, jésuite, y dominait : sa forteresse, c'était l'Université de Douai, créée en 1562 pour combattre l'hérésie.

Le Nord et le Pas-de-Calais formaient un noyau isolé de réfractaires à la Constitution civile. Nul doute que la plupart des fidèles ne suivissent leur clergé. Nous n'avons pas, évidemment, de statistique des fidèles, mais cela est certain pour ces deux départements. Ce noyau avait beau être isolé; placé à la frontière, près de l'Autriche et des émigrés, il pouvait devenir très dangereux pour la Révolution, au moment de la lutte à mort entre l'Europe monarchique et féodale et la France révolutionnaire.

Ph. SAGNAC.

I — Tableau du département du Nord

	Assermentés	Réfractaires	Observations
Lille	42	199	Sur les 199 réfractaires, il y en a 16 qui ont prêté le serment avec restriction.
Le Quesnoy	38	72	
Valenciennes	3	127	Sur les 127 réfractaires, il y en a 32 qui ont prêté le serment avec restriction.
Bergues	49	82	
Hazebrouck	5	102	
Douai	»	»	Aux Archives départementales, à Lille, on trouve seulement (L, sous-série V, 343) un tableau des cures du district vacantes par décès ou refus de serment. Il y en a 51. Nous n'avons pas la liste des curés assermentés. Enfin, on ne trouve rien de satisfaisant sur les vicaires.
Cambrai	33	170	Arch. départ., L, 164 (cf. la note complémentaire I).
Avesnes	»	»	Cf. la correspondance du procureur-syndic du district (Arch. départ., L, 26 et 27, district d'Avesnes). N'ayant pas de chiffres, nous n'en avons fait figurer aucun; par suite, la proportion (79 % de réfractaires) devrait-elle être légèrement diminuée (cf. la note complém. II).
Total pour six districts	202	752	
Assermentés		202	Pour-cent des réfractaires. 79
Réfractaires		752	

II — Tableau du département du Pas-de-Calais

	Assermentés	Réfractaires			
	Serment pur et simple	Serment conditionnel	Refus	Non présentation	Total des réfractaires
Arras	33	75	62	10	147
Saint-Omer	46	15	65	71	151
Boulogne	38	22	51	27	100
Béthune	30	61	15	46	122
Bapaume	9	95	»	22	117
Montreuil	36	8	27	71	106
Calais	26	23	33	1	57
Saint-Pol	5	47	21	62	130
	223	346	274	310	930

Assermentés. 223
Réfractaires 930

Pour-cent des assermentés. 81

III — Tableau du département de la Somme

	Assermentés	Réfractaires	Observations
District d'Amiens	101	96	D'après l'ouvrage de l'abbé Le Sueur, *Le Clergé picard et la Révolution*, Amiens, 1905, tome II, qui tire ces statistiques des Archives départementales, à Amiens.
District d'Abbeville	86	61	
District de Montdidier	110	38	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

I

LE SERMENT DANS LE DISTRICT DE CAMBRAI
(Janvier-mai 1791)

Sur 203 prêtres, 170 refusent le serment ou y apportent des restrictions; 33 consentent le serment pur et simple.

La proportion des constitutionnels est donc très faible : 16,25 %.

Mais il convient d'observer que le district de Cambrai renfermait l'ancien archevêché, transformé en évêché du département du Nord — un grand séminaire, à Cambrai — deux collèges, à Cambrai et au Cateau.

Or l'archevêque, Ferdinand de Rohan, ses vicaires généraux, et le personnel enseignant (à deux exceptions près) refusent le serment, en masse.

Si, au contraire, l'on met à part les 108 curés ou desservants, on trouve 23 assermentés pour 85 insermentés, ce qui donne une proportion sensiblement supérieure : 21,29 %.

En revanche, sur 56 vicaires, 8 seulement prêtent le serment; la proportion est bien inférieure à celle des curés, inférieure même à celle de l'ensemble : 14,28 %.

***

Les éléments de cette statistique se trouvent aux *Archives départementales du Nord* (série L, 164, district de Cambrai) :

1° Un état indiquant, pour chaque commune, les prêtres qui ont prononcé, refusé ou modifié le serment.

2° Deux listes, celle des prêtres assermentés et celle des prêtres insermentés du district.

3° Un grand nombre de certificats et procès-verbaux des municipalités, d'après lesquels l'état et les deux listes semblent avoir été dressés.

Malheureusement, les contradictions ne manquent pas, soit dans l'état, soit entre l'état et l'une des listes, soit entre les deux listes.

Il arrive que certains noms figurent à la fois sur l'une et l'autre liste : il est évident qu'il y a eu erreur ou doute. L'examen des certificats des municipalités permet de s'en rendre compte. Beaucoup de prêtres ont en effet hésité et sont revenus sur une première décision.

Les uns, après avoir prêté serment, se rétractent, soit parce qu'ils ont eu connaissance de l'opinion des évêques ou du pape (c'est le cas du curé de Boursies, Lefèvre, qui, malade, prête serment le 8 janvier, se rétracte le 14 et meurt le 28), soit pour ne pas reconnaître l'évêque élu (avril-mai 1791). Certains même, que les municipalités, par ignorance ou par une fraude pieuse, avaient désignés comme s'étant conformés à la loi, protestent et affirment hautement qu'ils ont ajouté une restriction formelle.

D'autres, moins nombreux, qui ont d'abord refusé le serment pur et simple, se ravisent, et, forts des décrets où l'Assemblée nationale proclame son amour pour la religion et son intention de ne pas empiéter sur le spirituel, adhèrent au serment constitutionnel. Ainsi le curé de Ligny prête serment avec restriction le 6 février, mais le même jour, par un billet écrit et signé de sa main, promet au maire de se conformer à la loi; et, le 13, il prête le serment pur et simple.

D'une manière générale, le refus pur et simple est très rare; encore faut-il noter que bien des municipalités semblent n'avoir pas distingué le refus de serment et le serment avec restriction. Il ne paraît pas qu'il y ait eu entente préalable. Les vicaires généraux, en l'absence de l'évêque, avaient recommandé de faire des réserves expresses pour le spirituel. Les curés de Cambrai avaient signé une protestation collective contre les empiétements du pouvoir civil. Et l'on voit un curé de campagne déclarer qu'il suivra la même ligne de conduite que ses collègues de la ville.

Mais les formules n'en présentent pas moins une extrême variété : brèves ou longues, vagues ou précises. Quelques-uns se bornent à jurer « selon Dieu », ou encore « sans préjudice de leur conscience et de leur religion ». La plupart distinguent nettement le temporel, domaine de l'État, et le spirituel, domaine de l'Église. Beaucoup repoussent le serment, mais protestent de leur attachement à la chose publique.

D'ailleurs, malgré la proximité de l'évêché, une certaine indépendance et l'amour du bien général percent parmi les curés de campagne. On peut voir un fait symbolique de cet état d'esprit dans la conduite que tint à l'Assemblée nationale le représentant du clergé de Cambrésis : le curé Bracq prêta le serment pur et simple.

C. RICHARD.

		Insermentés	Assermentés	TOTAUX
CANTON DE CAMBRAI.	Evêché	22	»	22
	Enseignement	9	2	11
	Curés	10	1	11
	Vicaires	17	»	17
CANTON DU CATEAU.	Enseignement	6	»	6
	Curés	15	6	21
	Vicaires	12	3	15
CANTON D'ABANCOURT.	Curés	17	4	21
	Vicaires	3	»	3
CANTON D'ESTOURMEL.	Curés	16	4	20
	Vicaires	6	3	9
CANTON DE RIBECOURT.	Curés	14	6	20
	Vicaires	3	1	4
CANTON DE WALLINCOURT.	Curés	13	2	15
	Vicaires	7	1	8
	TOTAUX	170	33	203

II

LE SERMENT DANS LE DISTRICT D'AVESNES

La correspondance du procureur-syndic du district d'Avesnes (*Archives départementales du Nord,* L. 26 et 27. District d'Avesnes), sans fournir la statistique complète des prêtres assermentés et réfractaires, permet de s'en faire une idée approximative.

Dès janvier 1791, les prêtres séculiers de la ville d'Avesnes prêtent tous le serment, aux applaudissements du peuple. Et même, cinq récollets demandent spontanément à suivre cet exemple (lettre au procureur général syndic du 30 janvier 1791).

Dans le reste du district, la majorité était acquise aux constitutionnels dès le milieu de février (bien qu'à cette époque le procureur-syndic n'eût pas encore reçu les procès-verbaux de 25 municipalités).

Les autres, ou bien émettent des restrictions (curés d'Aulnoy, d'Aimeries, de Saint-Remi-Chaussée du Grand-Fayt et du Petit-Fayt, de Leval, d'Hautmont et de Trelon), ou bien refusent purement et simplement (les cinq curés du canton de Barbençon — les curés de Bachamp, de Maubeuge et leurs vicaires — le curé de Maroilles).

Ainsi, vers le 15 février, le procureur-syndic signale une majorité de constitutionnels, 8 serments avec restriction et 10 refus, autrement dit, une majorité d'assermentés, et 18 réfractaires (lettres des 16, 17 et 25 février).

Il est vrai qu'il manquait à cette époque les résultats de 25 municipalités; il est vrai que les mandements de l'archevêque de Cambrai provoquèrent un certain nombre de restrictions, de l'aveu même du procureur-syndic, et qu'il signale par exemple le vicaire de Floyon qui, après avoir prêté

serment, s'insurgea contre l'élection de l'évêque Primat (lettres du 6 mai et du 3 juin 1791).

Malgré tout, les assermentés conservèrent la majorité.

Le procureur-syndic l'affirme à cette époque et depuis.

Le 22 avril 1791, il envoie aux municipalités la liste des cures vacantes et annonce la prochaine assemblée électorale.

« Vous avez vu comme moi, avec plaisir, leur écrit-il, que la *grande majorité* des prêtres fonctionnaires du district s'est empressée de prêter le serment, convaincus que la première qualité d'un bon prêtre est d'être citoyen et soumis aux lois de l'empire. D'autres, *mais en petit nombre,* trompés ou de mauvaise foi, ont refusé ou fait des restrictions; le temps ni les exhortations n'ont pu les ramener dans la bonne voie. Il faut aujourd'hui exécuter la loi. »

Le 30 avril 1792, le Conseil général du département avait arrêté que tous les prêtres insermentés seraient internés à Cambrai ou mis en demeure de s'expatrier. Et le 26 mai, le procureur-syndic du district d'Avesnes écrivait : « Le *peu d'insermentés* qui existe dans cet arrondissement ne tardera pas à se rendre à Cambrai ou à abandonner le pays. »

Ainsi, il semble bien que le district d'Avesnes ait eu une majorité très nette de constitutionnels, contrastant d'une manière saisissante avec le reste du département, où la proportion était non de 50 °/₀, mais de 20 °/₀.

C. RICHARD.



ROSIÈRES DE CHAUDENEY

ET

L'« HISTOIRE DE CHARLES III »

Le manuscrit 795 de la bibliothèque municipale de Nancy (ancien n° 152) est un énorme volume de 923 feuillets (sans compter les folios liminaires A à E). Il a pour titre : « Histoire de Lorraine et des choses memorables advenues en France, Germanie, Hongrie, Bohème, Transsilvanie, Dannemarck, Polongne, Moravie, Moscovie, Suede, Angleterre, Ecosse, Italie, République de Venize, Espagne, Portugal et Païs Bas, durant soixante-trois années du regne de Charles troisième duc de Lorraine et de Bar. Dédié à Son Altesse par le sieur de R. D. C. 1630. » Comme l'a établi Beaupré [1], il a pour auteur Rosières de Chaudeney, qui l'offrit à Charles IV.

Qu'est-ce que ce Rosières? Il est assez facile de le savoir, car l'auteur n'a pas pris soin de le dissimuler. Dans

1. *Recherches... sur les commencements de l'imprimerie lorraine*, 1845 (Favier, *Catalogue*, n° 5587), p. 327, note 1. Le manuscrit était alors la propriété du lotharingiste Noël; Beaupré ne lui donne, par erreur, que 323 feuillets, transcrit le titre incomplètement (en remplaçant par *etc*. les mots depuis « Bohème » jusqu'à « Païs Bas ») et écrit à tort « par le P. R. D. C. », qu'il traduit « par *le Père* Rosières de Chaudeney ». Dans ses *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1856 (*Catal*. cité, n[os] 5588), p. 70 et note, il reproduit le titre au complet et rectifie le nom de l'auteur, qu'il identifie avec François Rosières de Chaudeney, prévôt de Saint-Mihiel.

sa dédicace à Charles IV, il rappelle que ses prédécesseurs ont servi les ducs de Lorraine depuis « René Roy de Sicile » et cite « feu monsieur de Rosieres, Grand Archidiacre de Toul », conseiller d'État de Charles III, comme étant son « oncle paternel » (1). C'est donc vraisemblablement le fils du frère de Francois de Rosières, seigneur de Chaudeney (2), archidiacre de Toul. François de Rosières écrivit pour Charles III les *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum* en 1579 (3) et, trois ans après, subit en France, au sujet de cet ouvrage, un procès devant le Conseil d'État (4). De plus, dans le courant de son livre, Rosières de Chaudeney a souvent parlé de sa famille, entre autres dans les passages suivants.

Au milieu de l'année 1589, les « garnisons frontières de Lorraine ravageaient trop licentieusement le Duché de Barrois enlevant les hommes et leur famille avec telle insolence qu'ils faisaient leurs courses et butin jusque dans les portes des villes. *Rosieres, Capitaine de Saint-Mihiel,* épioit depuis longtemps de les surprendre. » Averti, le 26 juin, que 80 hommes étaient à Fresnes, « traînant avec eux de pauvres villageois, il donna ordre à l'instant de tenir preste sa compagnie d'arquebusiers à cheval », sortit de Saint-Mihiel « avec six-vingts hommes tant à pied qu'à cheval » et les chargea; il fit 30 morts, 28 prisonniers, et ramena 50 chevaux. « Cette déconfiture soulagea tout le pays, que les Coureurs n'oserent plus aborder (5). »

Un fait du même genre est rapporté au 7 septembre 1591, lors du passage en Lorraine des Allemands conduits par

1. Fol. B.
2. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 843.
3. Favier, *Catalogue*, n° 401; voir plus bas, p. 201, n. 2.
4. Les pièces du procès ont été publiées par dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, deuxième édition, t. VII, Préface, col. lxxvii à xcvii. Cf. Nau, *Le Procès de lèse-majesté intenté en 1583 à François de Rosières, archidiacre de Toul, d'après la relation manuscrite conservée à Londres au British Museum* (*Journ. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1897, p. 124-129).
5. Fol. 495 v° et 496.

Turenne et Christian d'Anhalt à Henri IV. Ils traversèrent la Woëvre, brûlant les châteaux de Conflans et de Marcheville et « passant dans la forêt de Sommedieux, *Rosieres, capitaine de Saint-Mihiel* », fit alors venir les habitants dans les bois, leur fit charger les reîtres dans les précipices; beaucoup furent tués ou pris sans résistanee avec quantité de butin (1).

Bientôt, Henri IV étant venu auprès de Verdun, « à six lieues de Saint-Mihiel », ville « sans fortifications, sans canons, sans hommes, importante neanmoins comme celle en laquelle est le Parlement », Charles III avertit « *le commandant de la place Rosieres* » que le roi allait l'attaquer, qu'il devait exciter les habitants à défendre leur ville et lui envoyer 100 000 écus. Rosières recueillit cet argent, anima le courage de ses concitoyens et « résolut de s'ensevelir dans les ruines de la ville plutôt que de céder à la violence de ses ennemis et de sceller de son sang le service et fidelité *que ses aïeux et lui avoient toujours rendu aux ducs de Lorraine et de Bar* predecesseurs de Son Altesse » (2).

Enfin, en août 1592, Charles III « ayant advis que le Roy s'estoit advancé vers les Lorrains et depuis retiré à Epernay pour feindre une entreprise qu'il avoit sur le païs, il fit amasser toutes ses forces pour lui resister et *manda Rosieres d'estre sur ses gardes* d'autant que le principal dessein estoit sur la ville de Saint-Mihiel ». Le capitaine fit mettre aux bourgeois leurs biens « en lieu d'assurance; mais le roy se retira sans rien entreprendre d'avantage » (3).

Ces passages si précis nous avaient fait croire jadis (4) que l'auteur du manuscrit était ce Rosières, capitaine de

1. Fol. 612.

2. Fol 625 et v°. Il s'agit sans doute des prêts à 7 % des habitants de Saint-Mihiel; Albéric de Rosières fournit 1 000 fr. au duc (Dumont, *Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, 1860-1862, t. I, p. 253).

3. Fol. 640.

4. Dans notre mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie : *Les Relations de Henri IV et des ducs de Lorraine* (*1589-1610*), dont nous avons donné le sommaire dans les *Annales de l'Est*, t. XIV (juillet 1900), p. 434 et suivantes.

Saint-Mihiel. C'était une erreur. A ce moment, le commandant de cette ville était Albéric de Rosières, frère de l'archidiacre et qui devint vraisemblablement après la mort de celui-ci seigneur de Chaudeney; il exerça les fonctions de prévôt de Saint-Mihiel de 1578 à 1609 [1], qui est sans doute la date de sa mort. François de Rosières, son fils, « né à Saint-Mihiel à la fin du seizième siècle », lui succéda « dans la dignité de capitaine et prévôt de la ville » [2]. C'est donc Albéric qui est le héros des guerres ci-dessus racontées et c'est, comme nous allons le voir, son fils François qui dédia le manuscrit à Charles IV en 1630.

Nous possédons quelques détails sur ce François et sa famille. En 1586, Albéric avait obtenu 78 jours de terre de l'ancien camp des Romains « moyennant 3 carolus par jour, pour y chasser des lapins. François de Rosières, son fils, ayant construit une maison à l'extrémité, fut autorisé à y ajouter les buissons des alentours. » Cette demeure est aujourd'hui la ferme de Mont-Meuse [3], au sud-ouest de Saint-Mihiel. En août 1611, Antoine de Rosières fut nommé conseiller à la cour souveraine de cette ville et mourut en octobre, laissant un fils, Antoine [4]; peut-être était-il frère ou tout au moins cousin d'Albéric. C'est d'ailleurs tout ce que nous savons sur cette famille au dix-septième siècle.

Nous connaissons mieux l'esprit de François de Rosières. Il était d'un naturel dévot et précieux. « Cédant à l'esprit mystique de son temps », le nouveau prévôt de Saint-Mihiel « entreprit de célébrer sa dévotion dans le langage amphigourique à la mode pour ces sortes de productions ».

1. DUMONT, t. III, p. 116. Il indique Albéric comme seigneur de Chaudeney; mais l'archidiacre François l'était et le resta sans doute jusqu'à sa mort, survenue en 1607, puisqu'il voulait être enterré à Chaudeney (Dom CALMET, passage cité plus haut, p. 195, n. 4).

2. DUMONT, t. IV, p. 420.

3. DUMONT, t. IV, p. 219. L'acensement est daté de Nancy, 10 juillet 1586. Albéric de Rosières, « prevost, receveur et gruyer de Saint-Mihiel », reçoit 78 journaux, 2 quartiers et 45 verges de terres et bois à condition de payer 2 sols par arpent (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 55, fol. 118).

4. DUMONT, t. III, p. 173.

Il le fit en 1619 dans un ouvrage intitulé : « *Les roses de l'amour céleste fleuries au verger des méditations de saint-Augustin*. Dédiées à son Altesse, par le sieur Rosières de Chaudeney, capitaine et prevost de Saint-Mihiel. » Il y dit :

Saint-Mihiel est nostre Cyrrhe
Parnasse et Cyrrhe encore, en science féconde,
Cyrrhe, honneur souverain de nos ducals poissons.

Il y célèbre les Grands jours et les avocats. « Son substitut, maître Jean de Mussey, écuyer, avocat au parlement de Saint-Mihiel, lui répond dans un sonnet dont le dernier vers contient l'anagramme de François de Rosières :

Que tu sois pour jamais DANS nostre CIRRE ORFÉE [1]. »

Cet esprit se retrouve au début de l'Histoire de Charles III. Après la dédicace qu'il adressait au duc d'alors, vient une poésie « à l'Altesse Sérénissime de Madame Nicole Duchesse de Lorraine », composée de vers ridicules, dont deux seuls sont à remarquer :

Chêne et Laurier sacré des puissans Clodions,

et :

Les hoirs de Pharamond, Race du ciel donnée [2].

Ils prouvent que François de Rosières croyait, d'après l'ouvrage de son oncle, à l'origine mérovingienne des ducs de Lorraine. Il ne serait pas difficile, croyons-nous, de retrouver dans le cours de l'Histoire de Charles III des traces de ce mauvais goût : ce serait là un moyen efficace pour découvrir les passages qui sont du cru de l'auteur.

Ainsi, en 1619, François de Rosières avait dédié au duc

1. Dumont, t. IV, p. 410-412. L'ouvrage, dont Beaupré a donné des extraits dans ses *Nouvelles recherches*, p. 59-69, figure au *Catalogue* de Favier sous le n° 11431. Il est absolument illisible.

2. Fol. C v° et D.

de Lorraine un ouvrage imprimé; il devait, onze ans plus tard, lui en offrir un autre manuscrit, l'Histoire de Charles III. Nous n'avons aucun renseignement sur la date de composition de cet ouvrage; mais l'étude du manuscrit montre qu'il a été écrit en plusieurs fois. Un examen, même superficiel, permet, en effet, d'y reconnaître au moins deux encres et deux écritures différentes : l'une, pâle et en partie effacée, à caractères gothiques, est évidemment la plus ancienne et date de la fin du seizième ou tout au plus du début du dix-septième siècle; l'autre, plus foncée, très lisible, à caractères flamands, est certainement moderne et remonte aux dernières années du premier tiers du dix-septième siècle. La première forme le corps de l'ouvrage, et l'écriture la plus ancienne et la plus décolorée se trouve en particulier aux années 1545 à 1569, dans les mois de janvier à juin 1592 et les années qui suivent 1601. La seconde comprend à peu près uniquement les adjonctions et les retouches : certaines pages, visiblement recopiées (fol. 342 à 344 remplaçant un ou plusieurs feuillets découpés et fol. 359 v° répétant une partie barrée du fol. 339 v°), sont absolument de la même plume et de la même encre que l'introduction signée R. D. C. et les quatre premières pages (fol. A à 2) : elles sont incontestablement de la main du prévôt François de Rosières et de l'année 1630 ou d'une époque immédiatement antérieure.

Par qui donc a été écrit le corps du manuscrit? Par l'autre François de Rosières, si nous en croyons le prétendu auteur, les comptes des receveurs de Lorraine et tous les indices que l'on peut tirer de la composition de l'ouvrage.

Le prévôt de Saint-Mihiel écrit, en effet, dans sa dédicace : « Feu Monsieur de Rosieres Grand Archidiacre de Toul mon Oncle paternel qui fut en credit auprès de Charles IIIe... fit mettre en lumiere en sa faveur et par son commandement la Généalogie des Princes de notre Maison... C'et Auteur avoit dessein de laisser a la posterité les faits et

gestes de ce Grand Charles, mais il mourut avant qu'il ait pu satisfaire à son intention. *C'est Monseigneur l'ouvrage qui vous est dédié* tracé d'un pinceau beaucoup inegal à la plume diserte de ce docte et grave personnage qui promettoit la perfection de cette Histoire. Aussi pour se mettre à couvert du reproche et de la calomnie, elle voit le jour sous les auspices favorables de Votre Grandeur [1]. »

On pourrait croire, d'après ce passage, que l'archidiacre n'a pas écrit l'histoire de Charles III. Il n'en est rien. L'année qui précéda la mort de l'ecclésiastique, le 19 avril 1606, à Nancy, le duc faisait donner à « Jean Papigny Serviteur domestique de venerable maître tres cher et feal Conseiller d'Estat le sieur de Rozieres Grand Archidiacre en l'église de Toul la somme de six escus ducatons à vingt quatre francs monnoye de nos pays dont ceste foy luy avons fait don pour ses peines de nous avoir icy apporté *la traduction française en six volumes escritz a la main de l'histoire latine de nos predecesseurs Ducz et nous composée et traduitte par ledict de Rosieres et M. de Gleysenove* » [2]. Ainsi l'archidiacre avait d'abord écrit en latin l'histoire des ducs de Lorraine, y compris Charles III, divisée en plusieurs livres, puis il l'avait traduite en français. Il est permis de croire que c'est ce manuscrit que son neveu a repris, réunissant en un volume tout ce qui avait trait au dernier duc; il a refait les deux premiers feuillets afin de donner à l'ouvrage l'apparence d'un tout et sans doute il y a ajouté une fin, en comblant différentes lacunes, en recopiant quelques pages et peut-être en ajoutant quelques détails. C'est contre ce reproche de plagiat qu'il se défend, semble-t-il, dans sa dédicace.

L'examen de l'ouvrage montre, d'ailleurs, que l'auteur à écriture gothique est parfaitement renseigné sur le procès

1. Fol. B.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1293 (résumé par LEPAGE, *Inventaire sommaire des archives de la Meurthe*, t. I, p. 758).



de l'archidiacre, plus développé même (fol. 303 v° à 314) que le procès-verbal officiel, tout en renfermant les mêmes passages; qu'il détaille en particulier ce qui a trait à la ville de Toul (fol. 344-345, 509 v°) et au cardinal de Vaudémont (fol. 340 v° à 341 et 359 v°), qui fut évêque de cette ville; à celle de Bar, patrie de l'archidiacre (fol. 442, 507 v° à 509, 644 v°), comme à celle de Saint-Mihiel, où habitait son frère; qu'il donne de nombreuses pièces officielles que pouvait facilement connaître un conseiller d'État, tandis qu'après 1606, où s'arrêtait évidemment l'histoire présentée à Charles III, l'ouvrage est extrêmement restreint et ne contient plus un seul document [1]. Bien plus, il est permis de croire que le plan même de l'histoire de ce duc est repris des *Stemmata,* qui formaient une véritable histoire universelle : on ne peut croire, en effet, que Rosières, en 1606, avait reproduit dans son ouvrage la disposition de la *Chronologie septénaire* de Palma-Cayet, parue l'année précédente : il n'aurait eu le temps matériel de composer, en une année, un recueil en six volumes; il est beaucoup plus simple de croire que, dans l'histoire des ducs de Lorraine jusqu'à Charles III inclus, il avait exposé année par année l'histoire entière de l'Europe, comme il l'avait fait jadis dans son ouvrage latin [2].

Nous n'osons pas prétendre que le manuscrit de la bibliothèque de Nancy soit celui même qui a été offert à Charles III en 1606 : il faudrait dans ce cas expliquer comment il a pu revenir aux mains de François de Rosières,

1. Le fol. 908 v° traite de juin 1606 et l'ouvrage se termine au fol. 923, avec la mort de Charles III, le 14 mai 1608, soit moins de quinze feuillets pour les deux dernières années!

2. Ce titre de l'ouvrage : « *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum tomi septem... adhuc usque... Caroli Tertii, Ducis Lotharingiæ, tempora. In quibus præterea habes totius orbis nobiliorum familiarum ac rerum ubique gentium præclare gestarum a supremis Pontificibus, Imperatoribus... Regibus, Ducibus, Comitibus, etiam Turcis et Barbaris, perutile compendium, mirabile theatrum et ad vivum ex selectissimis et gravissimis quibusque Chronographis et Historicis delineatum simulacrum et instar Bibliothecæ omnium Historiarum esse possit* », rappelle à la fois le titre complet du manuscrit et l'avis au lecteur que nous citons plus loin dans le texte, page 203.

bien qu'il soit facile de comprendre que l'archidiacre ait pu le reprendre pour y faire quelques corrections et que sa mort et celle de Charles III, survenues dans les deux années suivantes, aient permis à ses héritiers de le garder; on peut croire simplement que c'en est une copie, sinon une minute. Il serait d'ailleurs intéressant et, selon nous, concluant de comparer l'écriture ancienne de l'Histoire de Charles III à celle, également gothique, du manuscrit français 11.809 de la Bibliothèque nationale, intitulé « Alliances et généalogies des sérénissimes, très puissants Ducs de Lorraine », qui contient en germe tous les *Stemmata* et, bien qu'anonyme, est sûrement de Rosières [1], sans doute écrit de sa main.

Si notre hypothèse est exacte, nous aurions à la fois, dans notre manuscrit, l'œuvre de l'archidiacre de Toul, François de Rosières, celle de son collaborateur Nicolas de Gleysenove, sieur de Marainville, conseiller et secrétaire des commandements de Charles III [2], et celle de François de Rosières, prévôt de Saint-Mihiel. L'ouvrage peut avoir ainsi une grande valeur d'information et remplace pour nous, jusqu'à un certain point, « le petit mémoire des choses arrivées de son temps », écrit par Gleysenove, dont Benoît Picard avait, au début du dix-huitième siècle, « une copie écrite de la main de M. Rousselot d'Hérival » [3], et qui paraît aujourd'hui perdu.

Quelles sont donc les sources de ce volumineux ouvrage, et qu'est-ce que le neveu de l'archidiacre a pu y ajouter? Dans l'Avis au lecteur, il écrit : « Je te présente une his-

1. Le manuscrit est anonyme, mais on y trouve exactement les mêmes références que dans les *Stemmata* et certains passages y sont identiques. Nous renvoyons, une fois pour toutes, sur les questions incidemment traitées dans cet article, à l'ouvrage : *Les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, que nous préparons.

2. Voir sur lui : *Annales de l'Est*, t. XV (1901), p. 88, n. 6, et *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e sér., t. X (1901), p. 279-280.

3. *Réplique aux deux lettres qui servent d'apologie du « Traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine »*, Toul, 1713 (*Catal.* cité, n° 433), p. 33 (Cf. dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, deuxième édit., t. V, col. 849 [non dans la première édit.]).

toire fidèlement recueillie de plusieurs admirables occurrences éparses en un grand nombre de bons et de doctes auteurs, et tirée de quantité de beaux et riches mémoires qui m'ont tombées entre les mains... je te prie de croire que j'ai suivi la vérité de l'histoire autant qu'il m'a été possible, et que j'en ai eu de connaissance, m'étant si fermement appuyé sur icelle qu'aux choses que j'ai reconnu douteuses au rencontre de la diversité des discours, pour n'offenser ceux de qui j'avais à parler. J'ai souvent donné l'une et l'autre opinion et transcrit au long plusieurs pieces de divers historiens qui seront les témoins de la sincérité que j'ai euë en cette recherche [1]. »

Il faut entendre cet avertissement comme s'il était de l'archidiacre, de qui il a peut-être été pris. Il est certain que Rosières s'est inspiré d'historiens, de publicistes contemporains, qu'il a transcrit certaines pièces *in extenso* et qu'il a volontairement omis certains faits. Voyons successivement ce qu'il a fait dans ces différents ordres d'idées.

En 1606, où l'ouvrage de Palma-Cayet venait à peine de paraître, où la première partie de l'*Historia mei temporis* (1606) de de Thou était seule éditée, il n'y avait à la disposition de Rosières qu'un historien français, Pierre Matthieu. C'est le seul, d'ailleurs, qui soit cité dans le manuscrit. Au mois de maï 1589, notre auteur écrit : « On vit en France un livret intitulé troisième édition de la *Guysarde* tragédie nouvelle revue et augmentée et dédiée à... Charles de Lorraine (le duc de Mayenne)... par *Pierre Mathieu,* docteur en droit et avocat à Lyon, Jacques Rousseau, 1589. L'épître dedicatoire duquel livre est daté du premier may, ceux qui verront le contenu en ce livret et la façon de parler de l'auteur et les deux tomes de l'*Histoire de Henri le Grand* avouée par ledit Mathieu, imprimée à Paris et divers autres lieux, *commençant en l'année de la paix 98, jusques en 1605* ver-

1. Fol. D v°.

ront comme il s'accommodait au temps et la contrariété de ses écrits [1]. » Ainsi Rosières a eu entre les mains cet ouvrage, qui avait paru en 1606. Il a connu aussi l'*Histoire des derniers troubles de la France*, qu'il cite à propos de la déclaration du duc de Guise après les Barricades [2], soit dans la première édition parue à Lyon en 1597, soit plus probablement dans celle de 1605 [3], mais son neveu n'a certainement fait usage ni de Scipion Dupleix, ni de d'Aubigné, édités depuis la mort de l'archidiacre, car il n'y en a pas trace dans les remaniements.

Outre les historiens, l'Avis au lecteur mentionne des « mémoires ». Il faut, croyons-nous, prendre ce mot dans l'acception qu'il pouvait avoir pour l'archidiacre. Les *Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1576, jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598,* par Simon Goulart, et dont la première édition avait paru de 1589 à 1599 [4], durent être pour le vieux compilateur une précieuse mine de renseignements. C'est pourquoi la plupart des faits qui y ont trait à la Lorraine se retrouvent dans le manuscrit de Rosières, principalement pour la prise d'armes de 1585, l'attaque de Toul et de Verdun (fol. 341-347) et la guerre de Jametz (fol. 378 v° à 379 v°, 430 à 438). On y retrouve presque textuellement le « véritable discours de la guerre et siège de la ville et château de Jamets, le sieur de Schelandre y commandant » édité en 1590 par Jean Scoffier et publié au tome III des *Mémoires de la Ligue* [5]. Il en est

1. Fol. 471 et v°.

2. Fol. 407.

3. La déclaration figure au folio 75 de la première partie; la seconde partie avait paru d'abord, en 1604.

4. Ce sont les dates des préfaces reproduites dans la seconde édition, publiée à Amsterdam en 1758, et que nous citons.

5. Rosières cite (fol. 342) le « Discours de la grande fortune qu'ont connu les Verdunois »; comme Scoffier (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 570), il écrit (fol. 879): « Lenoncourt, Baillif de Saint-Mihiel, lequel avoit... pratiqué plusieurs intelligences en France et dans le Luxembourg », évidemment d'après : « Lenoncourt, Bailli de Saint-

évidemment de même pour les guerres de Charles III sous le règne de Henri IV.

Outre ces recueils, Rosières a connu des pièces volantes. Il dit, par exemple, que le duc d'Épernon fut envoyé en mai 1584 vers Henri de Navarre « dont il y eut un discours imprimé à Francfort, portant titre *Double d'une lettre envoiée en un certain personnage, contenant le discours qui se passa au cabinet du Roy de Navarre, et en sa présence* » [1]; sans doute, il possédait ce discours. C'est, à notre connaissance, la seule pièce qui soit citée dans le manuscrit sans être reproduite; mais évidemment l'archidiacre a eu à sa disposition celles que publiaient les ligueurs et les Lorrains : c'est certainement ce qui explique pourquoi, dans le récit des luttes des Lorrains contre les Messins et les royalistes de Champagne, l'Histoire de Charles III se rencontre si souvent avec la *Chronologie novenaire,* qui ne devait pourtant paraître qu'en 1608: elles ont eu toutes deux les mêmes sources.

Nombreuses sont, de plus, les pièces officielles que transcrit Rosières, qu'il s'agisse de la France ou de la Lorraine. Parmi ces documents, toujours donnés ou traduits en français, on peut citer les lettres patentes pour l'université de Pont-à-Mousson, du 23 juillet 1580 (fol. 288-289) [2], les lettres d'exemption de l'imposition foraine pour les sujets de Son Altesse publiées en tous les bureaux de Champagne, du 19 novembre 1580 (fol. 329 v°-330), le prétendu concordat de Magdebourg, du 15 décembre 1584 (fol. 333 v°-334), la bulle de Sixte-Quint contre Henri de Navarre, du 23 juin 1589 (fol. 472 et suivants), les articles de la capitulation du château de Jametz, du 24 juillet (fol. 497 et v°), ceux de la trêve de Novéant, 28 juillet 1590 (fol. 573), la bulle de Gré-

Mihiel..., étant tantôt en France, tantôt en Luxembourg, pour pratiquer tout ce qu'il pouvait » (*Mém.* cités, p. 576); la phrase : Toutefois, « Schelandre Vuide Bource... fit travailler en deux retranchements, l'un près du château, l'autre auprès de la halle qui my partissait la ville » (fol. 430) est textuellement reproduite de Scoffier, à part la dernière phrase : « la halle qui coupait la ville en deux parties égales » (*Mém.*, p. 430).

1. Fol. 331 v°.

2. Encore ce projet est tout au moins recopié : l'écriture en est moderne.

goire XIII instituant le cardinal de Lorraine son légat *a latere,* le 22 juin 1591 (fol. 608-609), les articles de la trêve de Saint-Denis, du 2 août 1593 (fol. 658-659), sans parler de la correspondance des rois de France avec la ville de Metz [1], la paix de Vervins, 22 juillet 1598 (fol. 750 et v°), une bulle du pape, octobre 1598 (fol. 753 v°-755), un concordat pour le Barrois, 28 juillet 1599 (fol. 764-765), le partage des terres communes avec l'Espagne, 17 mai 1604 (fol. 881-885), etc.

Mais, si ce sont là des documents précieux et dont quelques-uns paraissent inédits, il en est naturellement beaucoup que l'archidiacre connaissait et qu'il n'a pas donnés. Bien plus, il semble qu'il ait volontairement passé sous silence ce qui eût été pour nous le plus important ou, tout au moins, le plus intéressant, à savoir le rôle capital que joua Charles III dans la Ligue. Ni les assemblées de Nancy de 1580, 1584 et 1588, dont la seconde est capitale pour la formation de la Sainte-Union et la dernière connue de tous les contemporains, ni celle de Chaumont en 1589 ne sont mentionnées dans l'Histoire de ce prince. Le P. Claude Mathieu, jésuite originaire du diocèse de Toul, provincial de Pont-à-Mousson, qui mérita le nom de « courrier de la Ligue », Pange, qui paraît avoir créé la Ligue dans une ambassade en Espagne (1580-1582), ne sont pas mentionnés une seule fois; Rosne et Bassompierre, qui furent avec lui les boutefeux de la Ligue en Lorraine, ne s'y trouvent indiqués qu'à propos d'événements militaires, connus d'ailleurs, jamais pour leurs intrigues politiques ou leurs négociations diplomatiques; l'envoi du dernier aux états généraux de 1593 n'est même pas relaté. Ni les ambassades de Pange, de Baretti et de Bardin en Espagne, ni celles de Lenoncourt et de Marainville lui-même en Toscane ne sont indiquées, pas plus que les ravages des Lorrains au comté de Mont-

1. Nous nous proposons de publier dans l'*Austrasie* une partie de cette correspondance.

béliard! Il y a là évidemment un parti pris de taire ou de cacher certains événements, qui s'explique aisément. L'archidiacre de Toul, généalogiste du duc de Lorraine, en était devenu l'historien officiel; il a dit, dans son récit, les faits seuls que Charles III voulait avouer : comme la Ligue n'avait pas réussi et qu'après la pacification du duc avec Henri IV et la double alliance de son fils aîné avec la famille royale [1] il ne devait plus en être question, il l'a tue, ou à peu près [2].

Nous pouvons maintenant, croyons-nous, rendre à chacun des deux François Rosières de Chaudeney — ces deux faussaires — ce qui lui est dû. Le premier, archidiacre de Toul et conseiller d'État de Charles III, est, avec Marainville, dont il nous est impossible de faire la part, le véritable auteur de l'Histoire de Charles III, son neveu s'étant borné à en refaire le début et peut-être à en composer la fin. Rosières en a sûrement écrit une portion, de 1605 à 1606; mais certainement aussi d'autres parties en sont antérieures : peut-être certaines ont-elles été composées au fur et à mesure des événements (par exemple la première partie de l'année 1592 et ce qui suit 1601). Quoi qu'il en soit, elle revêt pour nous un haut intérêt; écrite par un conseiller du duc, avec la collaboration d'un de ses secrétaires, elle peut être très bien informée : on sent, quand on a manié les archives, que certaines parties en ont été appuyées sur des documents inédits [3].

1. Voir nos articles : *Le Mariage de Catherine de Bourbon (1599-1604)* [*Annales de l'Est*, t. XV, 1901, p. 386-436], et *Le Mariage de Marguerite de Gonzague* (*Le Pays lorrain*, t. II, 1905, p. 73-77).

2. Les expressions mêmes de certains passages rappellent soit les déclarations officielles des ligueurs, soit les formules vagues des comptes des receveurs de Lorraine. Par exemple, en septembre 1591, Mayenne « s'achemina en Lorraine *pour y conférer avec Son Altesse* » (fol. 614 v°), Rosières ne dit pas sur quoi; en avril 1593, les princes lorrains s'assemblent à Reims *pour prendre résolution sur les importantes affaires selon l'occurrence des temps*, Son Altesse part de Nancy pour s'y acheminer » (fol. 650 v°); même observation. Ce sont pourtant là des réunions capitales, et il est pour nous très difficile de savoir ce qu'on y a fait.

3. Par exemple, ce qui a trait au traité de Nemours, en juillet 1585 (fol. 343 et v°) et à l'expédition allemande de 1587 (fol. 390 à 393 v°), dont une partie a été transcrite par M. Pfister, *La Fondation de la Ville-Neuve de Nancy et la distribution des emplacements* (Extr. des *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.* de 1905), Nancy, 1905, p. 11-12, note.

Beaucoup de renseignements que nous n'avons trouvés que là ont revêtu pour nous une importance considérable, quand nous les avons vus corroborés par les comptes des receveurs de Lorraine. De plus, la chronologie en est d'une rare précision, qu'il s'agisse de faits concernant la cour de Nancy ou la Lorraine en général ([1]). Mais cette histoire, encore qu'exacte et bien renseignée, est incomplète; parfois même elle est tendancieuse et sujette à caution ([2]). L'historien qui en fera usage ne devra jamais oublier qu'il s'agit là d'une œuvre officielle; il lui faudra toujours la critiquer et la contrôler, au besoin, par les documents d'archives.

Louis DAVILLÉ.

1. Par exemple pour la paix de Stenay, exactement rapportée au 18 novembre 1591 (fol. 621).

2. Ainsi, après la prise d'Épernay, « le roi pratiqua les Parisiens et *tenta de désunir de la Ligue Son Altesse* à laquelle il envoya La Rochepot pour traiter de paix *en lui présentant la carte blanche*, mais la poire n'était encore mûre » (fol. 639). Non seulement nous n'avons trouvé aucune mention de cette ambassade dans les comptes de Lorraine et la correspondance de Henri IV au sujet de sa pacification avec Charles III, mais jamais le roi n'a voulu même accepter les prétentions du duc au sujet de la paix; il est plus douteux encore qu'il ait choisi, pour le faire, le lendemain d'une victoire.

MÉMOIRE

CONCERNANT LA

SITUATION ÉCONOMIQUE

DE LA

FLANDRE MARITIME EN 1699

(*Suite et fin*[1])

Mémoire concernant la Flandre françoise occidentale ou Flandre du costé de la mer

[V]. RÉFLEXIONS SUR LE COMMERCE DES DENRÉES

J'aÿ expliqué en quoÿ consiste le commerce tant intérieur qu'extérieur de la Flandre du costé de la mer; il ne me reste plus qu'à faire quelques reflexions sur chacune des parties qui la composent, et qu'à proposer les moÿens qui peuvent l'avancer.

Les reflexions qui seront faites icÿ touchant les denrées ne regardent que les denrées comestibles; je parleraÿ des autres en parlant des manufactures, à quoÿ elles ont une liaison inséparable.

Quoÿ que ce département soit beaucoup moins peuplé qu'il ne l'estoit autrefois, puisqu'il ne contient à present dans toute son étendue qu'environ 200 000 ames, et que la seule

1. *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1907, p. 84.



ville d'Ipres en contenoit autant ([1]), l'abondance ÿ est toutefois moins grande qu'elle n'estoit alors. Cette diminution vient de trois causes principalles :

Premierement, de ce que plus de 30000 mesures de terre qui estoient cultivées en ce temps là, sont à present incultes et abandonnées.

En second lieu, de ce que faute d'habitans les terres mesmes qui sont cultivées ne le sont pas comme elles l'estoient autrefois et ne rendent pas ce qu'elles rendoient.

Et en troisième lieu, de ce que dans ce temps là où les manufactures de laines et de lin, qui fleurissoient dans la Flandre, ÿ attiroient des richesses immenses, toutes les provinces voisines ÿ apportoient leurs denrées, et en augmentoient l'abondance.

Comme ce département n'est plus soutenu par les manufactures, et que ses denrées sont maintenant la seule source où il faut qu'il puise la subsistance de ses habitans, le fond de son commerce avec les étrangers, et les subsides qu'il paÿe au roÿ, il est très important d'en augmenter le débit.

L'abondance ne s'en peut augmenter que par la culture des terres abandonnées et par l'augmentation des habitans. Les moÿens qui peuvent contribuer à l'un et l'autre dépendent de ceux que je vais proposer pour l'augmentation du débit.

Il ÿ a trois moÿens d'augmenter le débit des denrées, l'un qui regarde leur débit dans le dedans du département, l'autre qui regarde leur débit au dehors, et un troisième qui regarde l'un et l'autre.

Le moÿen d'augmenter le débit des denrées en dedans est de ne rien laisser entrer dans le paÿs des denrées étrangeres que celles que le paÿs mesme ne produit pas, et d'ÿ deffendre l'entrée, ou de charger de droits excessifs toutes

1. C'est de la légende. Voir H. Pirenne, *Les Dénombrements de la population d'Ypres au quinzième siècle*. Tiré à part de la *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*.

celles des étrangers que la province fournit, comme grains, beure, fromage, bœuf salé d'Hollande, d'Angleterre et d'Irlande.

Le moÿen d'augmenter le débit en dehors est de permettre dans les années abondantes leur transport chez les étrangers, et de diminuer les droits qu'elles paÿent à la sortie du roÿaume.

Mais comme dans les bonnes années mesme le roy pourroit avoir des raisons pour ne permettre pas chez les étrangers le transport du superflu des bleds et autres grains comestibles de la Flandre françoise, il seroit à souhaiter que dans ce temps-là, pour maintenir à un prix raisonnable cette denrée, qui fait une des plus grandes richesses du paÿs, Sa Majesté eut agréable d'en faire faire des magasins. Il n'en couteroit au roy que les avances de la première provision; dans les moissons suivantes, on vendroit les vieux bleds; du provenu de leur vente on rempliroit les magasins avec des bleds nouveaux et ainsÿ d'année en année on renouvelleroit et perpetueroit cette provision, de laquelle il resulteroit trois effets très avantageux : le premier que j'aÿ déjà marqué est que cela contribueroit à soutenir le prix des grains et leur commerce; le second, que dans les années de disette, ces bleds pourroient estre vendus au marché, et qu'on empescheroit par là les prix excessifs où les portent dans ces nécessitez publiques les laboureurs et les marchands; et le troisième est que, comme cette frontière est le théâtre le plus ordinaire de la guerre, Sa Majesté seroit sure d'ÿ trouver dans une occasion imprevüe des provisions suffisantes pour ses armées.

Le moÿen qui regarde le débit des denrées en dedans et en dehors consiste à faciliter leur transport.

Il ÿ a dans cette province des chatelenies toutes entières dont les terres sont très abondantes, comme celle de Cassel, qui, faute de chemins praticables ou des canaux qui communiquent aux grandes villes ou à la mer, ne peuvent

faire aucun débit de leurs denrées. Il arrive mesme que dans les années de disette ces sortes de cantons qui recueillent toujours plus de grains qu'il n'en faut pour la subsistance de leurs habitans, ne peuvent de leur superflu assister les chatelenies voisines qui en manquent.

Le moÿen donc de faciliter le debit des denrées par la facilité de leur transport seroit de faire des chemins pavez et des canaux où il en manque, et de rétablir les canaux et les chemins pavez dans les endroits où il y en a eü, et ou l'impuissance des communautez les a laissé détruire.

Il ÿ a trois chemins pavez à faire dans ce departement, sçavoir un depuis Bergues jusqu'à Cassel, de quatre lieues, et un autre de Cassel à Ipre par Bailleul, qui seroit de cinq lieues, et le troisième d'Ipre à Furnes qui seroit de sept lieues.

Il est absolument nécessaire de rétablir celuÿ de Poperingue à Ipre, et d'Ipre à Warneston, parce que c'est le grand chemin qui conduit de Lille à Dunkerque [1], et cet espace est de quatre lieues.

Il ÿ a eu autrefois un canal qui communiquoit depuis Hazebrouck jusqu'à la Lÿs, de deux lieues et demÿ ; il est presque comblé et il seroit très utile de le faire rétablir.

Il ÿ en auroit un autre de mesme grandeur à faire depuis Bailleul jusqu'à la Lÿs [2].

Monsieur de Vauban dans ses projets en propose un troisieme de la Kenoque à Loo, qui abrégeroit de trois lieues le chemin par eau d'Ipre à Furnes.

Les Espagnols estant maîtres de Gravelines avoient entrepris d'y creuser un canal, qui ne fut pas achevé ; ce canal, si on le perfectionnoit, pourroit établir la pesche et d'autres commerces dans cette ville qui est d'une extreme pauvreté.

1. La grande route de Lille à Dunkerque par Armentières et Cassel date seulement de 1756-1759.

2. Ce canal resta toujours à l'état de projet. Cf. V. DE SWARTE, *Un Canal de Bailleul à la Lys*. Saint-Omer, 1877.

Jusqu'à présent ces ouvrages publics ont été faits aux depens du paÿs, mais les dernières guerres aÿant mis cette province hors d'état de faire cette despense, il seroit nécessaire ou que Sa Majesté voulut bien ÿ contribuer quelque chose, ou qu'elle obligeât les communautez d'en faire l'entreprise, aux conditions d'octroÿs qu'elle leur accorderoit sur les chevaux, chariots, charettes, et marchandises voiturées sur les chemins ou canaux nouvellement faits, à l'égard sur tout, de celuÿ de Poperingue à Warneston, qui est impraticable, et qu'il est indispensable de refaire pour le service mesme du roy qui fait souvent conduire de Dunkerque à Douay des plombs et autres choses nécessaires pour son artillerie.

En faisant le dénombrement des terres incultes de ce département, j'aÿ marqué, qu'il ÿ a dans la chatellenie de Furnes un espace inondé de sept mille mesures de terre, qu'on appelle le lac de la Moere.

Ce terrain n'a pas toujours été couvert d'eau. En 1624, un ingénieur nommé Venceslas Coberg (1) entreprit et vint à bout de le dessecher, et ces terres desséchées se trouvèrent les plus fertiles de toute la chatelenie, mais en 1646, le marquis de Leÿde (2), gouverneur de Dunkerque, à l'aproche de Mons[r] le prince de Condé qui venoit l'assiéger, inonda de nouveau ce terrain en voulant inonder les dehors de sa place.

Comme depuis ce temps là le port de Dunkerque a été creusé de plus de huit pieds par les nouvelles écluses qu'on ÿ a adjoutées, le desséchement de ce lac seroit présentement bien plus aisé qu'il ne fut alors, et on pourroit former aussÿ quelque compagnie qui en fit l'entreprise aux conditions de jouir pendant un certain nombre d'années des terres qui seroient dessechées (3). Tout ce qu'il ÿ auroit à craindre

1. Wenzel Cobergher. Voir A. de Saint-Léger, *La Flandre maritime...*, p. 348, et R. Blanchard, *La Flandre*, p. 286.

2. Le marquis de Lède.

3. Par lettres patentes de juin 1669, Louis XIV avait fait don de ces marécages à Colbert et à Louvois, à condition de les dessécher. Ils ne firent aucun usage de leur concession.

sur cela ce seroit pendant la guerre les inondations de Nieuport, mais une digue, ou des présens au gouverneur de cette place en mettroit à couvert.

Par ces trois moÿens que je viens de marquer, on augmenteroit le débit des denrées du paÿs; par l'augmentation de leur débit, les terres reprendroient leur prix, les propriétaires de celles qui sont abandonnées seroient animez à les remettre en culture, et les laboureurs qui ont quitté la province ÿ seroient attirez par le travail et par le gain qu'ils ÿ trouveroient. Ainsÿ les mesmes moÿens qui serviront à augmenter le débit des denrées augmenteront aussÿ leur abondance, et le nombre des habitans.

[IV]. Reflexions sur le commerce des manufactures

Les manufactures, surtout celles de laines, de lin et de cuirs, ont autrefois fleurÿ dans cette province plus que dans aucune autre de l'Europe. Quelques unes, comme celles de draperie, ÿ sont entièrement tombées; les autres s'ÿ soutiennent encore, mais elles ÿ sont beaucoup diminuées.

Le paÿs est abondant en toutes les matières qui entrent dans la composition de ces manufactures; les habitans en sont adroits et industrieux; ils sont laborieux et appliquez; ainsÿ les causes de cette diminution ne peuvent qu'estre étrangères au paÿs, ou que violentes.

Les guerres continuelles dont cette province a été agitée depuis deux cents ans, et surtout dans le siècle passé, les guerres intestines pour la religion, sont la premiere cause de cette diminution.

Les manufactures pareilles que les Anglois et les Hollandois ont établies chez eux, et pour l'établissement desquelles ils ont attiré par des privilèges, par des exemptions et par des avantages considérables les ouvriers de cette province, en sont la seconde cause.

La troisieme cause vient de la facilité que malgré les deffences, ces étrangers ont trouvé et trouvent encore tous les jours à tirer du paÿs des laines, lins, et autres denrées manufacturables.

Et enfin la difficulté du débit des manufactures est la quatrième cause de cette diminution.

La paix, dont jouit à présent cette province aussÿ bien que tout le reste du roÿaume, a levé la première cause de cette diminution des manufactures; il ne me reste plus qu'a proposer des moÿens pour le rétablissement, par rapport aux trois autres causes que j'aÿ alléguées.

Le passage de nos ouvriers chez les Anglois et chez les Hollandois est la première de ces causes.

Il ÿ a deux sortes de gens nécessaires pour l'établissement des manufactures; des chefs ou entrepreneurs, et des ouvriers.

Comme, outre l'habileté dans les chefs et entrepreneurs, il faut qu'ils aÿent quelque fonds pour en faire l'etablissement et que peut estre ceux qui auroient le plus de capacité pour ces sortes d'entreprises seroient le moins en estat de les faire, il seroit nécessaire que le roÿ voulut bien en faire les avances : ces avances seroient faites sur les ordres de l'intendant, après avoir examiné la capacité des entrepreneurs, et les mesures qu'il ÿ auroit à prendre pour leur établissement; et ces avances seroient ensuite retirées et remboursées au roy année par année, à proportion du profit des manufacturiers. On pourroit mesme, pour mieux faire sentir au peuple ce bienfait du roÿ, prendre le fond de ces avances que Sa Majesté voudroit bien faire sur les impositions qu'elle tire du paÿs, qui pour cela n'en seroient en rien diminuées.

A l'égard des ouvriers, comme les privilèges, les exemptions, et les autres avantages que les étrangers leur ont accordez, les ont fait sortir de cette province, il faudroit pour les ÿ faire revenir leur proposer les mesmes appas.

Il faudroit mesme leur proposer des avantages plus grands que ceux qu'ils trouvent chez les Hollandois pour surmonter la difficulté qu'on trouvera à leur faire quitter un établissement déja fait, pour un établissement à faire et encore douteux.

Malgré les deffences de laisser sortir du paÿs les denrées de son crü manufacturables, les Hollandois et les Flamands espagnols trouvent tous les jours moÿen d'en tirer, soit par l'adresse des marchands, soit par la connivence des commis des traites. Ces denrées, les lins surtout, sont la matière de la plupart des ouvrages de manufactures que ces étrangers nous apportent, et par le moÿen desquelles ils tirent des sommes immences du royaume; il seroit important de réiterer et sous de plus griefves peines les deffences de les laisser sortir, mais il seroit important aussÿ de faciliter en mesme temps dans le paÿs l'entrée de ces mesmes denrées crues et non œuvrées; et pour cela il faudroit diminuer les droits qu'elles paÿent en entrant dans le royaume, parce que rien ne peut tant contribuer à l'augmentation des manufactures que l'abondance des matières qu'on ÿ met en œuvre.

Ces denrées sont la laine, le lin en bottes, le fil cru, les cuirs verts et salez [1] et la graine de colsat.

La quatrième et dernière cause de la diminution des manufactures en cette province vient de la difficulté de leur débit.

Les moÿens pour faciliter le debit des ouvrages de manufactures sont de trois sortes, aussÿ bien que ceux qui regardent le debit des denrées comestibles, sçavoir : les moÿens pour faciliter leur débit en dedans du département, les moÿens pour le faciliter en dehors, et les moÿens communs au débit en dedans et au debit en dehors.

1. Cuir vert (ou cru, ou frais) est la peau qui n'a reçu aucune préparation. Cuir salé est le cuir vert que l'on a salé avec du sel et de l'alun ou de la soude pour empêcher qu'il ne se corrompe.

Le moÿen qui se présente naturellement pour faciliter au dedans du paÿs le débit des ouvrages de ses propres manufactures est d'ÿ deffendre l'entrée des manufactures pareilles venant des étrangers, ou de les ÿ charger des droits excessifs. Pour tenir la main plus exactement à l'exécution de cette deffence, il faudroit donner la visitte de ces sortes de marchandises aux sindics des mestiers qu'elles regardent, et leur accorder dans celles qui seroient confisquées le tiers qu'on donne aux dénonciateurs. Cet interest particulier, joint à l'interest commun du mestier, les engageroit à une vigilance et à une exactitude qu'il est difficile de trouver dans les commis des traites.

Le moÿen qui se présente naturellement aussÿ pour faciliter leur débit au dehors est de diminuer les droits qu'elles paÿent au sortir de la province pour passer chez les étrangers, mais il n'est pas moins nécessaire de diminuer en mesme temps les droits que paÿent en entrant dans la province les ouvrages des manufactures dont le paÿs manque, et qui luÿ viennent des étrangers, parce que cette diminution facilite l'échange de ces sortes d'ouvrages, et que d'ailleurs ces droits retombent sur les sujets du roÿ, et non sur les étrangers.

Les ouvrages des manufactures de la Flandre françoise, en entrant dans les autres provinces du royaume, paÿent comme s'ils estoient des manufactures étrangères [1], et cela produit deux méchans effets : le premier est qu'il empesche que le débit des ouvrages des manufactures de ce paÿs ne soit si grand, et l'autre qui me paroit encore plus considerable est que les Flamands, naturellement affectionnez à leurs anciens souverains, se confirment sans cesse dans cette inclination, quand ils voÿent que la France les confond toujours avec les étrangers, et les traite toujours comme eux, ce qui donne lieu de croire qu'il seroit important de lever

1. La Flandre française formait avec l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis un groupe de provinces *réputées étrangères*.

cette distinction qu'on met entre eux et les autres sujets du roÿ.

L'inconvénient des fraudes à l'égard des manufactures étrangères qu'on pourroit en ce cas faire passer sous le nom de manufactures de la Flandre françoise, seroit aisé à empescher. Il n'ÿ auroit pour cela qu'a établir des bureaux aux passages des lignes, et en d'autres endroits de la frontière, avec les mesmes ordres que ceux qui sont établis à l'entrée de Picardie.

Il ÿ a deux moÿens communs au débit en dedans, et au débit en dehors du département; ils regardent tous deux le transport des ouvrages des manufactures.

Le premier a déjà été proposé en parlant du débit des denrées, et consiste en la confection et en la réfection des chemins et des canaux nécessaires pour communiquer aux grandes villes et à la mer.

Le second moyen, qui regarde aussÿ le transport de ces sortes d'ouvrages, consiste à empescher les vexations des commis des traites.

Pour tirer de l'argent des marchands, les commis des traites, malgré les acquits et les certificats de visite des premiers bureaux, menaçent de visiter et visitent effectivement, de poste en poste, les balles, ballots et caisses, boucauts, etc., qui sont transportéz dans la province, à moins que les marchands ne se rachettent de leurs visites par des présens, et ils obligent les marchands de prendre des passavans à chaque poste ou passent leurs marchandises.

Pour remédier à cet abus, qui inquiete les marchands, et qui interrompt leur commerce, il seroit nécessaire d'établir des bureaux aux passages des lignes; la garde de ces passages sera aisée; d'ordonner que les marchandises qui entreront dans la province par ces bureaux ou par celuÿ de Dunkerque, ÿ soient visitées et plombées; que les droits de celles qui devront rester dans le paÿs ÿ soient paÿez; que celles qui ne devront passer par la province que par voÿe de

transit, ÿ prennent leur acquit à caution, et qu'ensuitte de cette première visite et des acquits, certificats et passavans de ces premiers bureaux, il soit defendu à tous les commis des autres postes jusqu'au bureaux de leur destination de les visiter davantage, nÿ obliger les marchands de prendre des passavans; et donner de semblables ordres à l'égard des marchandises qui sont transportées d'une ville à l'autre, sans sortir de la province.

Il ÿ a eü autrefois dans ce département trois rafineries de sucre, une à Ipre, et deux à Dunkerque. Une de celles de Dunkerque est tombée; ainsÿ il n'en reste plus que deux, qui, avec celle qui est établie à Lille, fournissent toute la Flandre françoise, le Hainaut et l'Artois.

Ce qui a causé la cheute d'une des rafineries de Dunkerque est l'inégalité qu'il ÿ a entre les droits que paÿent les sucres rafinez à Ipre et à Lille, et ceux que paÿent les sucres rafinez à Dunkerque.

Les rafineurs d'Ipres et de Lille ne paÿent pour tout droit, que 50 s. par cent pesant qu'ils ont paÿez à Nantes pour leurs sucres bruts, lors qu'ils rafinent des sucres des colonies françoises; ou que les six livres par cent pesant qu'ils ont paÿez à Dunkerque lorsqu'ils rafinent des sucres bruts étrangers.

Les rafineurs de Dunkerque, outre les memes droits qu'ils ont paÿez pour leurs sucres bruts, soit à Nantes, soit en entrant à Dunkerque, paÿent encore pour leurs sucres rafinez, lorsqu'ils sortent de Dunkerque pour entrer dans la Flandre françoise, six livres par cent pesant.

Cette inégalité de droits mettant une inégalité de prix proportionnée entre ces sucres, ceux d'Ipres et de Lille ont la préference sur ceux de Dunkerque, et feront tomber cette dernière rafinerie, si on n'establit une convenance juste entre elle et ces deux autres, comme on l'a établie entre les diverses rafineries de France. Cette convenance ne sçauroit être établie qu'en levant le droit de six livres par cent pe-

sant que payent en sortant de Dunkerque les sucres qui ÿ ont été rafinez.

L'établissement de la rafinerie de Dunkerque a été fait par ordre de Mons[r] de Colbert en 1662. Il a couté au propriétaire plus de cent mille écus; ainsÿ il seroit juste de le soutenir.

D'ailleurs, comme toutes les trois rafineries meme suffisent à peine à la consomption de sucre qui se fait en ce paÿs, et qu'outre les sucres qu'elles rafinent, il s'ÿ en consomme encore beaucoup d'étrangers, il est necessaire de conserver celle-cÿ, pour oster aux Hollandois le débit de ce qu'on seroit obligé de consommer du leur, si on la laissoit tomber. Les veuës qu'on a eu dans l'établissement des rafineries de la Flandre françoise ont été d'augmenter la consommation des sucres bruts de nos colonies, et de diminuer en meme temps celle des étrangers qui auparavant en fournissoient tout ce paÿs. Cependant la difficulté de tirer des sucres de Nantes a, pendant presque toute la guerre, obligé ces rafineries à se servir de sucres étrangers qui venoient à Dunkerque par les prises, et meme à present, malgré le droit de six livres par cent pesant que payent les sucres bruts étrangers en entrant à Dunkerque, elles ne laissent pas de s'en servir souvent, soit à cause de la plus grande facilité d'en avoir, soit à cause de la meilleure qualité de ces sucres.

Pour empescher cet abus qui détruit tout le fruit qu'on pourroit tirer de l'établissement de ces rafineries, il faudroit examiner quelle est la quantité de sucres bruts nécessaire pour la consomption du paÿs qu'elles fournissent, d'en faire une répartition entre les trois rafineries, et de les obliger sous quelque peine de rapporter tous les ans aux directeurs des fermes des certificats et des acquits de Nantes de la quantité de sucres bruts pour laquelle chacune d'elles aura été repartie. On pourroit aussÿ, pour prévenir davantage toute contravention, augmenter encore les droits sur les

sucres bruts étrangers, et leur faire paÿer dix livres par cent pesant au lieu de six livres qu'ils paÿent.

Les salingeries ou rafineries de sel sont peu importantes; tout ce qu'il ÿ a à observer à leur égard est d'empescher dans le paÿs l'entrée des sels blancs d'Espagne et des sels rafinez en Hollande; et l'interest des fermes du roÿ est en cela meslé avec le leur.

[VII]. Réflexions sur le commerce maritime

Le commerce maritime de Dunkerque est extremement diminué de ce qu'il estoit autrefois, il dépérit tous les jours, et a besoin de prompts et puissans secours pour estre soutenu.

Il me semble qu'on peut proposer pour le rétablir des moÿens particuliers à chaque espèce de commerce et des moÿens communs à tout le commerce en général.

Moÿens particuliers.

La pesche du hareng a été anciennement le plus considérable commerce de Dunkerque. C'est cette pesche qui a jetté les premiers fondemens de cette ville et qui d'un hameau composé de quelques cabanes vagues et dispersées en a fait une place fameuse.

Ce commerce dont les Dunkerquois ont été les inventeurs, et auquel ils ont autrefois envoÿé jusques six ou sept cens bâtimens, est à présent reduit chez eux à huit ou neuf busses qu'ils ÿ envoÿent et dont les retours ne suffisent pas au quart de la consomption de leur ville.

Les Hollandois, toujours attentifs à se rendre maîtres de tous les commerces avantageux, ont detruit celuÿ-cÿ à Dunkerque, comme ils ont fait les manufactures dans le reste de cette province et presque dans tout le roÿaume.

Pour l'établir chez eux, ils commencèrent par ÿ accorder aux pescheurs des priviléges et des exemptions, et par leur donner gratuitement des batimens, des filets et des logemens; ces avantages firent passer en Hollande presque tous les pescheurs de ce paÿs-cÿ.

Ensuite pour achever d'anneantir à Dunkerque le reste de cette pesche, ils distribuèrent pendant quelques années dans tous le Paÿs-bas leurs harengs à si vil prix, que les Dunkerquois, obligez, pour avoir le debit des leurs, de les donner à perte et n'aÿant pas des veuës aussi éloignées que les Hollandois, leur abandonnèrent entierement ce commerce.

Cette pesche a été le principe de l'opulence et de la grandeur des Hollandois, et en est encore le soutien; elle est la matière de presque tous les autres commerces qu'ils font en Europe; ils envoÿent leurs harengs au Nort, en Portugal, en Espagne, au Levant, et les riches retours qu'ils en rapportent ne sont pour la plus grande partie que le prix de ce poisson.

Il seroit important de rétablir ce commerce à Dunkerque, et cette entreprise, qui est devenue très difficile par la concurrence des Hollandois, n'est pourtant pas impossible.

En commençant ce retablissement il ne faut se proposer que deux veuës, l'une de mettre les Dunkerquois en estat de fournir de ce poisson la Flandre françoise, le Hainaut et l'Artois, l'autre de les mettre en estat de pouvoir en envoyer dans le Levant.

Pour remplir la première veü il faudroit imposer sur le hareng étranger quelque droit, soit du roÿ, soit de ville, soit de revente, qui mit le nostre dans une concurrence avantageuse avec celuÿ des Hollandois.

La seconde veüe ne peut estre remplie que par la concession de la franchise du port, qui est un des moÿens généraux que je dois proposer pour le rétablissement du commerce.

Cette franchise ouvriroit aux Dunkerquois le commerce du Levant et comme à la faveur de la paix que nous avons avec les Barbares de la Méditérannée, ils pourroient primer dans ce paÿs là, les Hollandois qui pour ÿ aller sont obligez d'attendre des convoÿs, ils ÿ trouveroient un debit de leur hareng et plus facile et plus avantageux que les autres.

La pesche de la morue du Nort n'a jamais esté considérable à Dunkerque, quoÿque son port soit beaucoup plus commode pour cette pesche que tous ceux d'Hollande.

Pour la favoriser, il fut imposé, en 1687 et 1690, des droits sur les morues étrangères, vertes et sèches [1], mais les Dunkerquois, occupez alors à la course qui leur apportoit des profits plus grands que le commerce, négligerent cet avantage et n'avancerent point leur pesche. Il ÿ a bien de l'apparence qu'aprésent que ces droits vont estre de beaucoup diminuez, ils songeront encor moins à l'avancer.

Cependant comme ils ÿ envoÿent toujours quelques batimens, on pourroit, pour favoriser ceux qui n'ont pas entiérement abandonné ce commerce, augmenter les droits sur la morüe étrangere, si du moins cela est encore praticable, ou bien défendre dans le royaume l'entrée et le débit de toute autre morüe que de celle salée en grenier comme font nos terre-neuviers. Ce réglement ne pourroit avoir que des effets très utiles, car, ou il empescheroit le débit de la morue des Hollandois qui est toute salée en barils, et rendroit en même temps plus avantageux le debit de celle de nos terre-neuviers, ou si ce réglement obligeoit les Hollandois à saler en grenier la morue qu'ils apporteroient en France, il augmenteroit la consomption de nostre sel, qui est seul propre à cette sorte de salaison. Peut estre ce réglement même exciteroit-il les Dunkerquois à s'adonner un peu plus à cette pesche, parce qu'il osteroit aux Hollandois un avantage qu'ils ont en cela sur eux. Cet avantage consiste en ce que

1. Morues qui sont salées et séchées au soleil, par opposition aux morues vertes conservées, dans le sel, dans des barils ou en vrac (en grenier).

les Hollandois, pour saler leur moriie en barils se servant de sel blanc d'Espagne, et les Dunkerquois étant obligez de se servir de sel de France, le poisson des premiers est toujours plus blanc et plus beau que celuÿ des autres, et est toujours préferé.

Depuis que les Dunkerquois ont abandonné la pesche du hareng, ils ont fait leur principal commerce des vins, des eaux de vie, et du sel qu'ils vont prendre à Bordeaux, à Nantes, et à La Rochelle. Avant la dernière guerre ils fournissoient de ces marchandises tout le Paÿs bas espagnol, toute la Flandre françoise, le Hainaut, l'Artois, et en portoient en Hollande, en Angleterre, et dans le Nort.

Ce commerce est presque entierement tombé, et au lieu de cent cinquante batimens que les Dunkerquois ÿ envoÿoient autrefois, à peine ÿ en emploient-ils à présent dix huit ou vingt, pour la consomption de la ville, et pour les envoÿs qu'ils font dans le Nort.

L'inégalité des droits sur ces marchandises entre Calais et Dunkerque a causé cette chute.

Les vins, en sortant de France pour aller (1) à Calais, ne payent rien; en sortant de Calais pour aller en Flandre ils paÿent 12 # par tonneau.

Les vins en sortant (2) de France pour Dunkerque paÿent 12 # par tonneau; en sortant de Dunkerque pour la Flandre ils payent 24 #.

Ainsÿ les vins envoÿez en Flandre par Dunkerque paÿent de droits plus que par Calais, 24 # pour chaque tonneau.

Les eaux de vie en sortant de France pour venir à Dunkerque paÿent 12 # par tonneau; en sortant de Dunkerque pour passer en Flandre, elles paÿent 36 #.

Les eaux de vie en sortant de France pour venir à Calais ne paÿent rien; en sortant de Calais pour passer en Flandre, elles paÿent 12 # par tonneau.

1. Pour aller par mer à Calais.
2. Par mer.

Ainsÿ les eaux de vie payent par Dunkerque plus que par Calais, 36 # de droits.

Le sel par Calais, mesures egalisées, paÿe par rasière de Lille, 18ˢ1.

Le sel par Dunkerque paÿe pour la même mesure 30ˢ.

Ainsy le sel paÿe par Dunkerque 11ˢ11ᵈ plus que par Calais.

Il est aisé de comprendre que tant que cette inégalité subsistera les marchands des villes de Flandre, d'Hainaut et d'Artois, à qui le port de Calais est presque aussÿ commode que celuÿ de Dunkerque, tireront par là ces sortes de marchandises. C'est pourquoÿ il seroit nécessaire d'égaliser ces deux ports à cet égard, en sorte que celuÿ de Calais n'eust d'avantage sur l'autre, qu'à proportion du plus d'éloignement qu'il y a de Calais à Lille, Ipre, Saint-Omer, etc., que de Dunkerque à ces memes villes.

Le commerce de Dunkerque au Nort, en Angleterre, en Hollande, en Portugal, en Espagne et au Levant est très médiocre et ne peut trouver son rétablissement que dans les moÿens généraux que je vais proposer.

Moÿens généraux pour le rétablissement du commerce.

Le premier, le plus important et le plus nécessaire des moÿens, soit généraux, soit particuliers, pour rétablir le commerce de Dunkerque, est la franchise de son port ([1]).

Le Roÿ, par sa déclaration du mois de novembre 1662, aÿant en veüe d'augmenter le commerce de Dunkerque et de rendre cette ville florissante, luÿ accorda la franchise de son port pleine et entiere.

Cette veüe de Sa Majesté eut son effet : les marchands de Dunkerque à la faveur de cette franchise avancèrent leur

1. Cf. A. de Saint-Léger, *Histoire de la franchise du port de Dunkerque*, dans le *Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. I (1898), p. 93-130, et en tiré-à-part, 40 pages.

commerce et le rendirent considérable dans les autres ports de France, dans le Nort, à Cadix, en Portugal et au Levant.

Les étrangers, connoissant la commodité de ce port à cause de sa situation, de la facilité de son entrée et de sa sortie [1], et parce qu'il n'est jamais fermé par les glaces comme les ports d'Hollande, ÿ établirent leur entrepost pour toutes les marchandises de Portugal, d'Espagne, du Levant, d'Hollande, d'Angleterre et du Nort.

Le Roÿ donna la première atteinte [2] à ce privilège par son arrest du 20 décembre 1687, par lequel il imposa la perception d'un droit dans ce port de Dunkerque sur la morue des étrangers. La légèreté de cette atteinte et la guerre qui survint l'année suivante, empeschèrent les Dunkerquois d'ÿ faire attention. Ils se tournèrent entièrement du costé de la course, et ne s'apperçurent pas non plus du tort que faisoient à leur franchise les arrests du 25 avril 1690, 4 octobre 1691, 9 janvier et 3 juillet 1692, par lesquels le Roÿ ordonna la perception, dès l'entrée de leur port, de 6 ᵗᵗ par cent pesant de sucres, cassonades, moscouades et barboudes étrangères, de 12 ᵗᵗ par cent pesant sur les morues, cabilliaux, maqueraux et saumons salés venant des étrangers, de 6 ᵗᵗ par cent pesant sur les fromages venant aussÿ des étrangers et de vingt pour cent sur toutes les marchandises du Levant, d'autre part que de Marseille.

Depuis [3] que la guerre est finie et que le malheur de leur commerce a dissipé les sommes immenses que leur avoit produit la course [4], ils sentent vivement le deffaut de

1. Cf. Plocq, *Ports maritimes de la France*, t. I : *de Dunkerque à Étretat*. Paris, 1874, in-8.

2. Le privilège de franchise avait déjà subi des atteintes. Voir A. de Saint-Léger, *ouvrage cité*, et aussi E. Bouchet, *Mission des députés du Magistrat [de Dunkerque] à Paris, en 1682, au sujet des premières atteintes à la franchise* dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXXIX.

3. Avec ces mots commence la partie qui a été publiée en extrait par Faulconnier dans sa *Description historique de Dunkerque*. Bruges, 1730, in-fol., t. II, p. 113-116.

4. Pendant les neuf années que dura la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, les corsaires amenèrent à Dunkerque 6 436 prises, dont la vente produisit 22 167 000 ᵗᵗ.

leur franchise, et demandent avec instance qu'elle leur soit rendüe, et il me paroist qu'on ne peut se dispenser de la leur accorder.

La ville de Dunkerque est importante par les despences que le Roÿ ÿ a faites ; elle l'est aussÿ par elle même. Sa situation au milieu des nations maritimes, avec lesquels la France est le plus ordinairement en guerre la rend très utile dans ce temps-la, et son importance pendant la guerre merite qu'on ait attention à la soutenir pendant la paix.

Comme elle n'a nÿ denrées nÿ manufactures, elle ne peut estre soutenue que par son commerce maritime, et ce commerce ne peut estre soutenu que par la franchise de son port. L'utilité de cette franchise ne doit pas être seulement considérée par rapport à la ville de Dunkerque, mais aussÿ par rapport à la province, par rapport au roÿaume, et par rapport aux fermes du roÿ.

Par rapport à la ville, en ce que la ville de Dunkerque, n'aÿant, ainsÿ que je viens de dire, nÿ denrées, nÿ manufactures, ne peut estre soutenue que par le commerce maritime, et que ce commerce prest à tomber ne peut plus estre soutenu que par cette franchise.

Que la franchise rétablira dans la ville l'entrepost des étrangers, surquoÿ je feraÿ observer que bien qu'il n'ÿ ait que quatre espèces de marchandises qui paÿent des droits de l'entrée du port, sçavoir le poisson salé, le fromage, les sucres étrangers et les marchandises du Levant, la franchise du port et le commerce en sont autant interrompus que si toutes sortes de marchandises ÿ paÿoient, parce que les commis des traites, pour percevoir les droits de celles qui en doivent, visitent également celles qui n'en doivent pas; ils font déballer, descaisser et défoncer celles qui sont enfermées, causant par là aux marchands des frais de remballage et gastent souvent les marchandises. Adjoutez à cela que ces quatre espèces de marchandises, aÿant paÿez des droits dans le port, ne sont plus en estat de ressortir par

mer pour estre commercées en concurrence avec celles des autres étrangers qui ne les ont pas payez. Ainsy tant que ces droits subsisteront, les étrangers préfèreront toujours au port de Dunkerque, quoyque plus commode, les ports d'Hollande, pour leurs entreposts.

Cet entrepost, outre les richesses qu'il apportera aux marchands et aux bourgeois par les commissions, changes et magasinages, fera subsister un nombre infini de peuple par le travail qu'il luy procurera dans les chargements, déchargements, emballages, etc.

Les étrangers fretteront les vaisseaux de Dunkerque préférablement à tous autres pour le commerce dont les retours devront se faire dans leur ville ; et ainsy ces vaisseaux ne resteront pas comme ils sont apresent inutiles dans le port.

A la faveur de cette franchise les marchands de Dunkerque reprendront le commerce du Levant qu'ils ont presque abandonné, ou qu'ils ne font qu'au profit des Hollandois.

Pour faire le commerce du Levant avec plus d'avantage, les Dunkerquois seront excitez à rétablir la pesche du hareng.

Les Flamands espagnols, brouillez avec les Hollandois pour les deffences de leurs manufactures et de leur poisson, ne manqueront pas, dès que la franchise du port sera accordée, de se tourner du costé de Dunkerque pour en tirer les marchandises du Levant dont ils ont besoin : ceux d'Anvers ont dejà écrit sur ce sujet à des marchands de Dunkerque, et cet article mérite attention, par ce qu'il est important, et qu'il dépend d'une circonstance légère dont il faut se servir ; et si la franchise du port tarde trop à venir, les Flamands espagnols qui ne peuvent se passer de ces sortes de marchandises, et qui n'en peuvent eux-mesmes faire le commerce par mer, seront obligez malgrè leurs brouilleries de relier partie avec les Hollandois.

L'utilité de la franchise du port par rapport à la province

consiste en ce que par l'augmentation qu'elle apportera au commerce, et par le grand abord des étrangers, il se fera une plus grande consomption de ses denrées, soit pour les vivres de mer, soit pour les vivres de terre.

Que le commerce s'augmentant, la consomption des ouvrages des manufactures s'augmentera aussi par une suite nécessaire.

Que la plus grande consomption de ses denrées donnera lieu à la culture de ses terres abandonnées.

Que la plus grande consomption des ouvrages de ses manufactures donnera lieu à les augmenter, et que l'un et l'autre augmenteront le nombre de ses habitans [1].

Que la grande abondance qui se trouvera à Dunkerque des denrées et des ouvrages des manufactures étrangères, que ne produit pas le paÿs et dont il ne peut se passer, en répandra une bien plus grande quantité dans la province et en diminuera beaucoup le prix.

Que le grand abord des vaisseaux étrangers et autres qui viendront à Dunkerque, donnera lieu à un plus grand commerce par échange des denrées et ouvrages des manufactures, et qu'ainsÿ il sortira moins d'argent de la province.

La franchise du port de Dunkerque sera utile par rapport au roÿaume, en ce que empechant l'argent de sortir du paÿs autant qu'il fait apresent, et au contraire ÿ en faisant entrer, elle mettra la province en estat de paÿer plus aisement en temps de paix les subsides ordinaires, et en temps de guerre, les secours extraordinaires qu'elle fournit. Et enfin que l'augmentation qu'elle apportera au commerce de la ville de Dunkerque augmentera le nombre de ses vaisseaux et de ses gens de mer. C'est par le moÿen de cette franchise, des richesses qu'elle avoit repandues dans cette ville, et du grand nombre de vaisseaux et de gens de mer qu'elle ÿ avoit attirez, que dès le commencement de la der-

1. Les trois alinéas précédents d'après le *ms* 577. La partie correspondante du *ms* 77 a dû être mal transcrite par le copiste.

niere guerre, les Dunkerquois se sont veus en état d'interrompre dans toutes ces mers le commerce des ennemis, d'armer contre eux une infinité de vaisseaux, et de faire sur eux pour près de vingt millions de prises.

Avant que d'expliquer en quoÿ consiste l'utilité de la franchise du port de Dunkerque par rapport aux fermes du roÿ, je rapporterai les objections qu'on ÿ a faites à cet égard, et ce qui a dejà été repondu pour les détruire.

Dès les premières demandes qui ont été faites de la franchise du port de Dunkerque, on a objecté en premier lieu, que supposé cette franchise, on ne pourroit plus distinguer à la sortie de Dunkerque par terre les sucres rafinez dans la ville qui ne payent en sortant que 6# par cent pesant des sucres rafinez étrangers qui payent 22# 10.

On a répondu à cela que tous les sucres rafinez sortant de Dunkerque pour le compte de qui que ce soit que du rafineur, seroient réputez étrangers ;

Qu'on feroit faire au rafineur de Dunkerque un serment solemnel de ne faire sortir pour son compte que des sucres rafinez chez luÿ ;

Qu'il seroit obligé de déclarer au commis des traites tous les sucres bruts qu'il recevroit ; qu'il seroit ordonné au commis des traites, de vérifier de temps en temps, si la quantité des sucres rafinez, sortis pour le compte du rafineur, n'excede point celle qu'auroient pu produire ses sucres bruts, et que le rafineur seroit condamné à 3 000# d'amende pour toutes les fraudes où il seroit surpris.

On a objecté en second lieu que, supposé la mesme franchise du port, on ne pourroit plus distinguer à la sortie de Dunkerque par terre, les morües et autres poissons étrangers, qui doivent jusqu'apresent 36# de droits par tonne, de ceux de la pesche de Dunkerque qui ne doivent rien.

On a répondu que pour pouvoir les distinguer, il seroit mis par les magistrats une marque sur tous les barils des pescheurs de Dunkerque, lorsqu'ils sortiroient pour aller à

la pesche, qu'a leur retour ces barils seroient verifiez, que les propriétaires declareroient la quantité de ces barils qu'ils destineroient à la consomption de la ville et celle destinée pour passer dans la province ; que ceux destinez à la consomption de la ville seroient laissez libres, que ceux destinez à passer dans la province seroient déposez en des magasins dont les commis des traites et les propriétaires auroient chacun une clef, qu'ils n'en seroient tirez que pour estre transportez hors de la ville, et que tous autres poissons de cette qualité seroient réputez étrangers.

On a de plus répondu que, comme cette pesche estoit peu considérable à Dunkerque et le deviendroit bien moins encore si le droit sur le poisson étranger estoit diminué, les Dunkerquois, pour lever cette difficulté, consentiroient volontiers que leur pesche et celle des étrangers fussent également traitées.

En troisième lieu, on a objecté que la franchise du port étant accordée, on ne pourroit plus distinguer à la sortie de Dunkerque par terre les marchandises d'Hollande et d'Angleterre qui sont de mesme qualité et qui doivent des droits différens.

On a répondu qu'outre que ces marchandises sont aisées à distinguer par leur figure et par leurs qualitéz différentes, on n'aura sur cela aux portes de Dunkerque que la mesme difficulté qui se trouve apresent dans le port, lorsque ces marchandises du cru d'une de ces nations sont apportées sur les bâtimens de l'autre, comme par exemple, lorsque les fromages d'Hollande viennent sur un bâtiment anglois.

On a objecté, en quatrième lieu, qu'en supposant toujours la franchise du port, il ne seroit plus possible de distinguer à la sortie de Dunkerque les draperies étrangeres, qui doivent des droits, des ouvrages des manufactures du païs qui estant entrées à Dunkerque peuvent en ressortir sans rien païer.

Il a été répondu que pour prévenir toute fraude à cet

égard, les Dunkerquois consentiroient que toutes draperies fussent indistinctement réputées étrangères au sortir de leur ville.

Ces quatre objections contiennent toutes les difficultez qui ont étez proposées contre la franchise du port de Dunkerque par rapport aux fermes du roÿ, et comme il paroist suffisament par les reponces qui ÿ ont été faites que cette franchise ne sçauroit estre nuisible aux fermes, il ne me reste plus qu'à expliquer en quoÿ elle peut leur estre utile.

Le port de Dunkerque est grand et de difficile garde (1); les portes de la ville au contraire sont très aisées à garder. Cependant lorsque des marchandises qui doivent des droits dans le port ÿ ont passé en fraude, elles passent aux portes de la ville sans aucune difficulté et sans rien payer. Par la confrontation des registres des domaines qui perçoivent aux portes de la ville leur droit sur le poisson salé avec ceux des traites qui perçoivent ce même droit dans le port, il a été vérifié que depuis le 1er octobre 1697, jusqu'au 1er mars 1698, on a fraudé les fermiers des traites, sur les morües seules, de 45 000# de droits, et l'année précédente pour plus de 75 000#, qu'ils auroient reçus si, comme les fermiers du domaine, ils percevaient ces droits aux portes de la ville.

Il se fait des fraudes sur les autres marchandises à proportion, et ainsÿ il faut compter pour profit aux fermes du roÿ toutes les fraudes que la franchise du port leur épargneroit, en transportant la perception de ces droits du port aux portes de la ville.

La grande abondance des marchandises que la franchise du port attireroit à Dunkerque en feroit passer dans la Flandre françoise une bien plus grande quantité qu'il n'en passe présentement, et les droits des fermes seroient encore augmentez par là.

Le passage de Dunkerque dans la Flandre espagnole estant

1. Pour faire payer les droits au débarquement des marchandises.

commode par les canaux [1], et les marchandises se trouvant toutes transportées à Dunkerque, il est vraÿsemblable que les marchands du Paÿs-bas espagnol les feroient souvent passer par la Flandre françoise plutost que de les risquer par mer, ce qui feroit un nouveau produit pour les fermes.

Les fermiers n'aÿant plus à garder le port, épargneroient pour 6 000# des gages qu'ils paÿent aux commis et autres entretenus pour sa garde.

Tout ce que la franchise du port peut faire perdre aux fermes du roÿ ne consiste qu'aux droits qui auroient été perçus dès le port sur ce qui sera consommé dans la ville des quatre espéces de marchandises qui doivent actuellement des droits, parce que le surplus de ces marchandises passant par terre dans la Flandre francoise paÿera aux portes de la ville les mesmes droits qu'il auroit paÿé dans le port.

Messieurs Lenormand et Langlois fermiers généraux qui ont examiné la chose sur les lieux ont évalué cette perte à 25 ou 30 000 livres, en supposant mesme que de tout ce qui ÿ est consommé de ces sortes de marchandises rien n'en soit passé en fraude, et si l'on compare cette perte avec les avantages qui en reviendroient aux fermes, on la trouvera très legére et peu digne d'attention.

Pour toutes ces raisons et surtout pour empescher la chute entiere du commerce de cette ville, il me paroist qu'on ne peut se dispenser d'accorder à cette ville la franchise de son port [2].

Le second moÿen général que j'aÿ à proposer pour le rétablissement du commerce de Dunkerque regarde le crédit de ses marchands.

Le peu d'exactitude des marchands de Dunkerque à acquitter leurs lettres de change et le peu de justice qu'ont trouvez dans cette ville leurs creanciers pour les contraindre

1. Par le canal de Furnes.

2. Avec ces mots se termine l'extrait inséré par FAULCONNIER dans sa *Description historique de Dunkerque*, t. II, p. 113-116.

au payement ont tellement décredité les Dunkerquois dans toutes les villes de France et chez les étrangers, que leurs lettres n'ont plus cours nulle part.

Pour remédier à cet inconvénient, il seroit nécessaire d'établir à Dunkerque une jurisdiction consulaire qui rendit la justice gratis, et sans autres frais que ceux du greffe, qui seroient taxez par un reglement. Cette jurisdiction seroit composée de trois membres du magistrat et d'un pensionnaire choisis par l'intendant entre les plus éclairez de ce corps ; qu'un des trois juges fut renouvellé tous les ans, que cette jurisdiction put juger et décider en dernier ressort des affaires du commerce jusqu'à une certaine somme reglée par le Roÿ, et en première instance de toutes celles au dessus avec appel au parlement de Paris, sans que pourtant l'appel put empecher l'exécution du jugement des consuls par provision, en donnant bonne et suffisante caution par l'intimé de rapporter les sommes reçues avec l'intérest en cas d'infirmation du premier jugement.

Cette jurisdiction par sa prompte justice et par ses contraintes rendroit les marchands plus exacts à payer leurs lettres et rétabliroit leur credit chez les étrangers.

Le troisieme moyen général pour le rétablissement du commerce de Dunkerque regarde l'union des commerçants.

Il ÿ a peu d'amitié entre les marchands de cette ville, et la communauté d'intérest, qui est un lien pour tous les autres hommes, ne fait que désunir ceux-cÿ. Cela fait qu'ils sont incapables des veües et des entreprises qui ne peuvent estre soutenües que par des sociétez et où il faut un grand fond et un grand credit.

Le moyen d'établir l'union entre eux seroit de former à Dunkerque une chambre de commerce sur le modèle de celle de Marseille et de luÿ donner quelque endroit dans l'hôtel de ville où les marchands pussent s'assembler et traiter de leurs affaires.

Le quatrième et dernier moÿen général pour le rétablissement du commerce regarde l'amirauté.

Les marchands se plaignent que les Ostendois, les Hollandois et les Hambourgeois, qui sont en guerre avec les Barbaresques, surprennent tous les jours en diverses amirautez de France des lettres de mer, au moÿen desquelles ils font en toute seureté, sous le pavillon de France, leur commerce en Portugal, à Cadix, et dans la Mediterranée.

Il seroit nécessaire de donner sur cela des ordres aux juges de l'amirauté pour empescher cet abus, et pour conserver aux sujets du roÿ les avantages d'une paix que ses soins leur ont procurée.

[VII]. Récapitulation des moÿens proposez dans ce mémoire pour le rétablissement du commerce de la Flandre françoise du costé de la mer.

Deffendre dans le paÿs l'entrée des denrées comestibles des étrangers de mesme espèce que celles que le paÿs produit.

Deffendre dans le paÿs les ouvrages des manufactures étrangères lorsque le paÿs en fournit, ou les charger de gros droits.

Permettre dans le paÿs l'entrée des denrées comestibles que le paÿs ne produit pas, et en diminuer les droits.

Permettre dans le paÿs l'entrée des ouvrages des manufactures étrangères que le paÿs ne produit pas, et en diminuer les droits.

Permettre dans le paÿs l'entrée des denrées manufacturables non ouvrées, quoÿque le paÿs les produise, et en diminuer les droits.

Deffendre la sortie des denrées manufacturables non ouvrées, du cru du paÿs.

Permettre la sortie des ouvrages des manufactures du paÿs, et en diminuer les droits.

Traiter à l'entrée de France les ouvrages des manufac-

tures du paÿs comme celles des autres provinces du royaume et non comme étrangéres.

Faire rétablir les grands chemins et les canaux dans les endroits de ce département qui n'ont pas de communication, et former des compagnies qui en fassent l'entreprise aux conditions des droits perçus sur les chemins et canaux.

Former une compagnie pour l'entreprise du dessèchement de la Moere, aux conditions de la jouissance des terres desséchées pendant un certain temps.

Faire par le Roÿ, dans les années abondantes, des magasins de bled dans ce paÿs, ou en permettre la sortie.

Accorder des exemptions et des privilèges aux ouvriers des manufactures pour les rappeller dans le paÿs.

Faire par le roÿ des avances aux chefs et entrepreneurs de nouvelles manufactures, et leurs accorder des exemptions et des privilèges.

Établir les bureaux des traites aux passages des lignes, deffendre aux commis de visiter les marchandises qu'aux premiers et aux derniers bureaux, nÿ obliger les marchands à prendre des passavans à chaque poste.

Égaliser les droits entre la rafinerie de sucre établie à Dunkerque et celles établies à Ipre et à Lille, et les mettre au pair.

Régler la quantité de sucres bruts qui devra estre façonnée dans chacune de ces rafineries, et obliger les rafineurs de présenter tous les ans des acquits et certificats de Nantes pour cette quantité de sucres bruts.

Imposer des droits du Roÿ, ou de ville, et de revente sur les harengs des étrangers.

Deffendre dans le royaume l'entrée et le débit de toute autre morue que de celle salée en grenier.

Égaliser les droits sur les vins, sur le brandevin et sur le sel, entre Calais et Dunkerque.

Accorder la franchise du port de Dunkerque [1].

1. Par arrêt du 30 janvier 1700 et par déclaration du 16 février de la même année, la franchise du port fut rétablie entièrement.

Établir à Dunkerque une jurisdiction consulaire pour les affaires du commerce ([1]).

Y établir une chambre de commerce comme celle de Marseille ([1]).

Deffendre aux juges des amirautez de France de donner des commissions, nÿ des lettres de mer, à tous autres batimens qu'à ceux appartenans aux sujets du Roÿ.

Renouveller le transport de Flandre.

Voilà toutes les lumières et tous les éclairsissemens que je puis donner sur l'état de ce département, sur son commerce, tant intérieur que maritime, et les moÿens qui, selon ma connoissance, sont les plus propres à rétablir et à avancer l'un et l'autre. La plupart de ces moÿens ont d'abord des dehors rebutans, ils ne proposent que des diminutions de droits et semblent aller à la destruction des fermes du roÿ. Mais si l'on considère combien cette diminution augmentera la consomption et le commerce des marchandises dont les droits seront diminuez, on trouvera que l'un sera bien récompensé, et audela, par l'autre.

Fait à Dunkerque, le premier décembre 1699.

Signé : Barentin.

1. Un édit de février 1700 établit à Dunkerque une chambre de commerce et un tribunal consulaire.

DEUX DOCUMENTS

RELATIFS A

CATHERINE DE BOURGOGNE

DUCHESSE D'AUTRICHE, COMTESSE DE FERRETTE ET D'ALSACE

EXTRAITS DU

Trésor de la chambre des comptes de Dijon

1421-1422 — 1423-1424

Les documents suivants viennent de l'époque où, pour la première fois, des pays alsaciens furent placés sous une domination française. Il y aura bientôt cinq siècles. Catherine de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi et veuve de Léopold le Superbe, duc d'Autriche, régnait alors dans la Haute-Alsace à un double titre. Comtesse d'Alsace, elle y possédait le landgraviat dont les Habsbourg étaient titulaires dès le douzième siècle. Comtesse de Ferrette, son domaine foncier s'étendait en pays de langue allemande et de langue française, comprenant la plus grande partie du Sundgau, avec Belfort, Delle, Altkirch, Thann, Massevaux comme places principales. Ensisheim était le chef-lieu des deux comtés. La mort de Léopold, en 1411, en ouvrant les droits de diverse nature qu'elle tenait de son traité de mariage, lui avait donné la jouissance de ce vaste territoire.

Le traité lui-même, conclu en 1378, l'année de la naissance de Catherine, avait été complété par une copieuse

série de conventions [1]. La prudence des conseillers de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Catherine les avait accumulées pendant près de trente ans. Les Bourguignons avaient vite appris à connaître les princes autrichiens, fastueux, cupides et besogneux. Parmi ces conventions accessoires, les unes avaient pour but de ménager quelque compensation territoriale pour la perte probable des joyaux et de la partie de la dot qui avait été payée. Les autres étaient destinées à mettre le *morgengabe,* les acquêts de Catherine et le douaire à l'abri d'entreprises qu'il était tout aussi facile de prévoir.

De fait, la mort de Léopold fut le point de départ de difficultés plus longues encore que les négociations qui l'avaient précédée [2]. Catherine fut sollicitée, obsédée par son beau-frère Frédéric à la Bourse vide au sujet de ses conventions matrimoniales. Pour échapper aux menaces qui suivirent de près les supplications, la fille de Philippe le Hardi s'enfuit en Bourgogne. A peine un an s'était-il passé depuis le commencement de son veuvage. Il ne lui restait plus que les châtellenies de Belfort et de Rosemont. Mille péripéties ne remplirent pas moins de dix années. En 1421, Catherine fit préparer un long mémoire par la chambre des comptes de Dijon. Elle y faisait le récit de ses tribulations, exposait ses droits ainsi que les pourparlers dont ils avaient été l'objet et proposait un accommodement. C'est ce texte que nous publions.

Dans les premiers mois de l'année 1423, Catherine recouvrait ses terres d'Alsace, grâce à l'intervention de Rodolphe, margrave de Bade, et de la ville de Bâle. Elle les conserva jusqu'à sa mort, au mois de janvier 1426. Le compte allemand des dépenses de son hôtel, que l'on trouvera plus loin et qui est peut-être unique, a été dressé à l'époque de

1. On avait fait le traité pour la sœur aînée de Catherine, Marguerite. Catherine fut substituée à sa sœur en 1385. Elle épousa Léopold en 1393.

2. Elles n'étaient pas terminées en 1454.

sa réintégration. C'est apparemment le premier compte de l'hôtel qui ait suivi le retour de la princesse bourguignonne à Ensisheim.

I

Mémoire pour Catherine de Bourgogne contre les héritiers de Léopold le Superbe, duc d'Autriche, son mari, relatif à ses conventions matrimoniales.

1421, 6 décembre-1422 (n. st.), 9 janvier [1].

[Fol. 1, r°.] S'ensuiguent les choses que tres haulte et puissant princesse ma dame *Katherine* de *Bourgoingne*, duchesse d'*Austeriche*, fille de feu bonne memoire tres hault et puissant prince monseigneur le duc *Phelippe* de *Bourgoingne*, derrenierement trespassé, et seur de feu monseigneur le duc *Jehan*, pere de monseigneur le duc de *Bourgoingne* à present, demande au duc *Fedrich* d'*Austeriche*, sur lesquelx choses ont esté tenues pluseurs journées tant au viuant de feü monseigneur le duc *Jehan*, cui Dieu absoille, comme de monseigneur de *Bourgoingne* son filz, cui Dieu doint bonne vie, sanz ce que fin ou conclusion y soit encore esté prinse, sur lesquelles choses, par le moien des bourgois de *Basle*, a esté prins vng appointement cy apres escript, par lequel appointement monseigneur de *Bourgoingne* sy doit donner ses lettres, dont en ycelly appointement est faite mencion. Et pour donner congnoissance de la matiere, et se le dit appointement est ou sera proffitable pour monseigneur de *Bourgoingne* et ma dicte dame d'*Austeriche* sa tante, il est vray ce qui s'ensuit.

Premierement ja pieca mariaige sy fut contrait, sollempnisé et accomply entre feu le duc *Lupol* d'*Austeriche* et ma dicte dame *Katherine* de *Bourgoingne*, par lequel mariaige monseigneur le duc *Phelippe* sy donna à ma dicte dame sa fille cent mil frans, à paier à certains termes ; et ou cas quelle yeroit de vie à trespassement sanz hoirs de son corps, les diz c^m frans ou se que s'en seroient paiez deuoient retourner à monseigneur de *Bourgoingne* et à ses heritiers, et par icelly

1. Arch. de la Côte-d'Or, B, 1047. Original. Cahier de papier de huit feuillets.

traictié de mariaige le duc *Lupol* promettoit de acquerir heritaige de ce qu'il resiuroit des deniers du dit mariaige, ou yceulx assigner bien et conuenablement, c'est assauoir pour chascun mil frans, c frans de rente. Voust et accorda ycellui duc *Lupol* par le dit traictié de mariaige ma dicte dame sa femme estre douhée, se douaire auoit lieu, de x^m frans, chascun an, de rente, ou cas toutes uoies qu'il seroit paiez des dessus diz c^m frans ou que luy seroient assignez.

Item et il est vray que feu monseigneur le duc *Phelippe* de *Bourgoingne,* à son viuant, sy paia xx^m frans des deniers du dit mariaige, pour lesquelx furent assignez par icellui duc *Lupol,* au proffit de ma dicte dame sa femme, IJ^m frans de rente sur certains chasteaulx et forteresses declairies en la dicte assignacion.

[Fol. 1, v°.] Item et que par feu monseigneur le duc *Jehan* de *Bourgoingne* ont esté paiez à ycellui duc *Lupol* autres xx^m francs des deniers du dit mariaige, pour lesquelx furent et sont estez assignez, au proffit de ma dicte dame, II^m frans de rente sur certains chasteaulx et forteresses, et par ainsy ont esté paiez à ycellui duc *Lupol* des deniers d'icellui mariaige XL^m frans [et pour yceulx XL^m frans assigner IIIJ^m liurées de terre] [1].

Item et pour parfaire le paiement des deniers du dit mariaige, monseigneur le duc *Jehan* sy essigna au duc *Lupol,* à ma dicte dame sa femme, VJ^m liurées de terre, chascun an, en ses duchié et conté de *Bourgoingne,* duquel assignal monseigneur le duc *Lupol,* ma dicte dame sa femme, se tindrent pour content.

Item et pour ce que par le dit traitié de mariaige ycelly duc *Lupol* sy deuoit assigner à ma dicte dame sa femme, pour son douaire, x^m frans de rente, chascun an, sy tost qu'il seroit contenté des deniers du dit mariaige, qui a esté fait comme dessus est declairie, ycelly duc *Lupol,* pour parfaire et accomplir ce qu'il auoit promis, sy assit à ma dicte dame sa femme yceulx x^m frans sur pluseurs chasteaulx et forteresses assises ou païs de *Farrates* et païs d'*Assay,* desquelx assignaulx, tant des dessus diz IIIJ^m frans comme des diz x^m frans ma dicte dame fut mise en saisine et possession, [et en a joy par aucunz temps] [2].

1. Ajouté, de la même écriture.
2. Ajouté, de la même écriture.



Item et il est vray que, au temps du dit mariaige, ycelluy duc *Lupol* sy auoit vng oncle frere germain de son pere appellé le duc *Aubert* d'*Austeriche*, et sy auoit IIJ freres, c'est assauoir le duc *Guillame*, le duc *Herne* et le duc *Fedrich*, tous ducs d'*Austeriche*, lesquelx ducs, par leurs lettres, sy consentirent et esprouerent le dit traitié de mariaige et le promirent auoir et tenir ferme et estable, ensemble tout ce qui s'en ensuigroit.

[Fol. 2, r°.] Item et il est vray que messeigneurs les ducs d'*Austeriche*, quant ilz se marient, sy ont accoustumé, et leur est chose licite, de donner à leurs femmes heritaiges [apres les nosses faictes] (1) que l'on appelle ou païs *morgangab*, lequel heritaige et donnacion sy est et appartient à la dicte dame en heritaige perpetuel, pour elle et ses heritiers, et en suiuant ycelle vsance et coustume, monseigneur le duc *Lupol* sy donna à ma dicte dame sa femme certaines forteresses declairies en la dicte donnacion, et desquelles elle fut mise royaulment et de fait en saisine et possession, [qui puent valoir enuiron IIJ^{m} liurées de terre, comme l'on dit] (2).

Item et qu'il est coustume et commune vsance entre messeigneurs les ducs d'*Austeriche* et leurs femmes que, quant ilz vont de vie à trespassement deuant elles, la femme surviuant sy a et emporte tous ses meubles et joyaulx qu'elle auoit au temps du trespassement de son seigneur et mary, et auec ce a, emporte et doit auoir tous meubles qui demeurent de son dit seigneur et mary, et des dictes coustumes et vsances les duchesses d'*Austeriche* qui ont esté ou temps passé, ont joy et vsé sanz aucun contredit ou empeschement; et se aucun contredit ou empeschement leur y a esté mis, sy leur a y esté leué et osté, tellement qu'elles en ont joy.

Item et il est vray que en l'an mil IIIJ^{c} et neuf monseigneur le duc *Lupol* sy enuoia ma dicte dame d'*Austeriche* sa femme ou païs du conté de *Farrates* et d'*Assay*, pour venir dedeuers monseigneur le duc *Jehan* son frere besoingnier d'aucunes choses, et laissa ma dicte dame de ses meubles et joyaulx par deuers monseigneur le duc *Lupol* son mary qui vailloient plus de IJ^{c} mil frans, [et en se temps ma dicte dame d'*Austeriche* fut deuers ma dame de *Bourgoingne* au lieu de *Vesu*, où ly furent baillies IIIJ^{m} frans sur les deniers de son dit mariaige] (3).

1. Ajouté, de la même écriture.
2. Ajouté, de la même écriture.
3. Ajouté, de la même écriture.

Item et que ma dicte dame d'*Austeriche* estant ou dit païs de *Farrates* et païs d'*Assay*, lequel elle auoit et tenoit, auec autres choses, tant pour l'assignal de son mariaige, son *morgangab*, comme pour son douaire, sy oït nouuelles que monseigneur le duc son mary sy estoit alé [fol. 2, v°] de vie à trespassement, dont elle fut moult triste et courrosie.

Item et que de ycellui duc *Lupol* furent heritiers ses freres, c'est assauoir le duc *Herne* et le duc *Fedrich*. Apres le trespassement duquel duc *Lupol* yceulx ducs *Herne* et *Fedrich*, et mesmement le duc *Fedrich*, sy prinrent et meirent par deuers eulx les meubles et joyaulx de ma dicte dame qui vailloient IJ^c mil frans, comme dit est, et auec ce tous les meubles demourez d'icellui duc *Lupol* qui vailloient plus, comme l'on dit, de v ou de VJ^c mil frans, sanz ce qu'il les aient voulu rendre ou restituer à ma dicte dame, jasoit ce que par pluseurs foiz et souffisamment ilz en aient estés sommés et requis.

Item et que en l'an mil IIIJ^c et XIJ ma dicte dame d'*Austeriche* estant ou dit païs d'*Ausay* et conté de *Farrates*, le duc *Fedrich* sy vint par deuers elle, et pour ce qu'elle ne vousit pas faire tout ce que ly requeroit, il prit debat à elle et tellement que conuint qu'elle partit hors du païs, delaissie es chasteaulx et forteresses d'icelluy grant quanteté de meubles, et s'en vint à refrigere par deuers monseigneur le duc *Jehan* son frere, en ses païs de *Bourgoingne*, qui ly a tousjours soustenuz son estat, sa vie durant, et encore à present monseigneur son filz.

Item et que feu mon dit seigneur de *Bourgoingne* en son viuant, ma dicte dame d'*Austeriche* sa seur, sy ont par pluseurs foiz fait sommer et requerir ycelluy duc *Fedrich* qu'il lui vousit rendre sa dicte terre qui ly auoit esté baillie pour l'assignal de son mariaige, son *morgangab* et son douaire, comme dit est, ses meubles et ses joiaulx qu'il luy detenoit à tort et sans cause, que ly vousit aussy rendre ce qu'il auoit leué de ses dictes terres, de quoy faire il a esté renus et deffaillant, ja soit ce que pluseurs journées en aient esté tenues à tres grant fraiz et missions.

[Fol. 3, r°.] Item et que enuiron la Saint Jehan (24 juin) mil IIIJ^c et XX, fut prinse vne journée sur les choses auant dictes que ma dicte dame d'*Austeriche* demandoit entre elle et le dit duc *Fedrich*, à laquelle journée furent enuoiez de par monseigneur de *Bourgoingne* et ma dicte dame d'*Austeriche* sa tante, messire *Jaques* de *Villers* et

le bailli de *Dijon*, et là fut parlé, en la presence de ma dame d'*Austeriche*, femme d'icelly duc *Fedrich*, que l'on bailleroit à ma dicte dame *Katherine* de *Bourgoingne*, duchesse d'*Austeriche*, les chasteaulx de *Dele, Florimont, Auteclique* et *Farrates* deschargies de toutes charges, excepté des charges dont les dictes forteresses estoient chargies VJ ans deuant la dicte journée, auecques les chasteaulx de *Belfort* et de *Rosemont*, que ma dicte dame tient ja de present, et que l'on rendroit à ma dicte dame ses joyaulx et meubles que le duc *Fedrich* auoit et qu'elle laissa à *Vienne*; et les meubles et joyaulx que ycelly duc *Fedrich* n'auroit point, elle les deuoit demander aux autres ducs d'*Austeriche*, et des meubles que ma dicte dame demandoit demourez du duc *Lupol* son mary, l'on ly feroit selon les vs et coustumes de *Vianne*.

Item et ou cas qu'il ne plairoit à ma dicte dame d'*Austeriche* tenir le dessus dit traictier et que le duc d'*Austeriche* ne seroit d'acort de le faire, les gens d'icellui duc *Fedrich* estans auec ma dame sa femme sy presentoient la forteresse de *Dele* auec les diz *Belfort* et *Rosemont*, deux mil florins en or de rente, sa vie durant tant seulement, et pour sauoir la voulenté des parties des diz traittiez dessus pourpalez, fut accordé vne journée au lieu d'*Anguesain* au lendemain de la Saint Michiel (30 septembre) mil IIIJ^c et xx. Et deuoit ma dicte dame d'*Austeriche* bien asseurer ycelly duc *Fedrich* qu'il reust toutes les dessus dictes forteresses apres la mort de ma dicte dame.

Item et que le double du dessus dit traittié sy fut enuoié par deuers monseigneur de *Bourgoingne* par tres reuerend pere en Dieu monseigneur de *Tournay*, son chancellier, auquel monseigneur de *Tournay* fut faicte responce que mon dit seigneur estoit bien d'acort que ma dicte dame d'*Austeriche* sa tante print les dessus dictes forteresses, se mieulx ne pouoit auoir, pourveu que mon dit seigneur fut seur de rauoir les dessus diz XLIIIJ^m frans apres le trespassement de ma dicte dame, qui auoient esté paiez au duc *Lupol* son mary des deniers de son mariaige, et donna mon dit seigneur ses lettres patentes à certains ses commis pour aler à la dicte journée et traitier auec le duc *Fedrich* ou ses gens, laquelle journée sy fut rompue pour le cousté du dit duc *Fedrich*, sans en vouloir panre point d'autre [jasoit ce que les gens de mon dit seigneur et de ma dicte dame furent au chemin pour aler à la dicte journée] [1].

[Fol. 3, v°.] Item et que le roy, le roy d'*Engleterre* et monseigneur de

1. Ajouté, de la même écriture.

Bourgoingne sy ont eu rescript par pluseurs foiz à ycelly duc *Fedrich* qu'il vousit faire raison à ma dicte dame d'*Austeriche*, leur parente et de leur lignaige prouchain, comme cousine germaine du roy et tante de monseigneur de *Bourgoingne*, et est à presumer que, pour reuerence des dictes lettres, ycelly duc *Fedrich* sy a prinse journée admiable auec ma dicte dame d'*Austeriche*, laquelle journée admiable c'est tenue au lieu de *Maisonual* le second jour du mois de decembre derrenierement passé (1421), à laquelle journée ont esté de par monseigneur de *Bourgoingne*, aiens pleniere puissance de ly, par lettres seellées de son grand seel, messire *Jaques* de *Villers* et maistre *Guy Gelenier*, et pour le costé de ma dicte dame pluseurs, et de par monseigneur d'*Austeriche* y ont esté grant foison de grans seigneurs.

Item et que à ycelle journée par le dit maistre *Guy* ont esté faictes de grans demandes aux gens qui se pourtoient par icelly duc *Fedrich*, en remonstrant comment la chose touchoit grandement monseigneur de *Bourgoingne*, pour ce qu'il deuoit estre heritier de ma dicte dame d'*Austeriche*, et aussy que apres le trespassement d'elle mon dit seigneur sy deuoit tenir l'essignal de IIIJ^{m} liurées de terre qui auoient estés faiz pour XL^{m} frans paiez du dit mariaige, comme dessus est touchie.

Item et que apres les dictes demandes ainsi faictes, furent du cousté du duc d'*Austeriche* faictes de grandes demandes à ma dame d'*Austeriche* et respondu à ses demandes en mettant auant que ma dicte dame sy auoit fait lettres au dit duc *Fedrich* d'*Austeriche*, par lesquelles il deuoit demourer quitte des diz XL^{m} frans et par pluseurs moiens qui bien longs seroient à resiter, à quoy fut reppliqué, pour le cousté de mon dit seigneur de *Bourgoingne* et de ma dicte dame d'*Austeriche*, en remonstrant clerement comment les dictes demandes ne valoient riens, que des lettres dont ilz se vantoient il n'en estoit rens, et supposé qu'ilz les eussent, sy ne les auoit peu faire ma dicte dame d'*Austeriche*, pour pluseurs causes qui pour lors furent alleguées et qui seroient bien longues à resiter.

[Fol. 4, r°.] Item et que à la dite journée estoient venuz pour le cousté de ma dicte dame d'*Austeriche* deux notables personnes de *Basle*, c'est assauoir vng cheualier et vng bourgois et autant pour le cousté d'icelly duc *Fedrich*, lesquelx de *Basle* sy se trauailloient moult fort de trouuer bon appointement entre les parties, mais les gens d'icelly duc d'*Austeriche* reculoient ce qu'il pouoient à panre appoin-

tement en la dicte matiere, en offrant à ma dicte dame choses de petite valeur et ne queroient que rompre la dicte journée.

Item et pour ce que l'on remonstroit clerement aux gens d'icelluy duc d'*Austeriche*, en la presence des diz de *Basle*, comment icelluy duc d'*Austeriche* sy deuoit rendre à ma dicte dame les terres dont il l'auoit boutée hors, ensemble ses meubles et joyaulx et les fruiz qu'il auoit leuez d'icelle terre, qui montoient par le temps qu'elle en auoit esté mise hors, environ C et L^m frans, les commis et ambassadeurs d'icellui duc d'*Austeriche* sy deirent que des choses que ma dicte dame demandoit et des choses qu'ilz demandoient, ilz s'en submettoient au droit, en declairant icelluy droit, c'est assauoir que se que par l'empereur et les prinses de l'empire en seroit rapporté par raison et les coustumes des paÿs, ilz le tenroient, disant que ilz presentoient assez. Et sur ce se volurent departir, sanz voloir panre autre appointement ou journée, qui fut esté grant dommaige à ma dite dame.

Item et de par ma dicte dame d'*Austeriche* et les diz de *Basle* fut remonstré aus diz ambassadeurs du duc *Fedrich* que, veu les empeschemens que l'empereur et les prinses de l'empire sy auoient, se droit seroit vne chose tropt longue, et jamaiz n'en seroit fin, que ma dicte dame deuoit estre restituée et remise en sa possession de ses terres, et sy deuoit rauoir ses meubles et joyaulx, et apres pluseurs debas par les diz de *Basle* qui se monstroient auoir vne tres grant amour et affeccion enuers monseigneur de *Bourgoingne* et ma dicte dame d'*Austeriche*, et qui se doubtoient que, se la chose ne prenoit fin admiablement, qu'il en pourroit venir de grant guerres et debas, dont le paÿs d'enuiron *Basle* porroit estre gastés et à tres grant peine et dengier, fut pris l'appoinctement contenu en la cedulle dont la teneur s'ensuit :

[Fol. 4, v°.] Sur les debas et contens meuz entre tres hault et puissant prince le duc *Fedrich* d'*Austeriche*, etc., d'une part, et tres haulte et puissant princesse dame *Katherine* de *Bourgoingne*, duchesse d'*Austeriche*, etc., d'autre part, est dit et accourdé, aujourdui date de cestes, au lieu de *Maisonual*, par aucuns enuoiés par la cité de *Basle*, qu'ilz ont traitié et accordé entre les dictes parties par la forme et maniere qui s'ensuit. C'est assauoir que les conseilz des dessus nommés seigneurs et dame repporteront cest dit traictié et appointement à leur diz seigneur et dame et apres ce retourneront à vne journée au lieu de *Basle*, aient pleniere puissance, à huit jours apres la Puriffìcacion Nostre

Dame prouchainement venant, estre le soir au dit lieu de *Basle*, et l'andemain au matin parler de celle dicte matiere plus applain. Et se ainsy estoit que le traitier et appointement cy apres escript ne pleust à nos diz seigneur et dame, ou que bonnement ne le peussent faire, ou ne leur pleust de enuoier tenir la dicte journée, l'une des partie puet contremander ou desdire la dicte journée à l'autre xv jours au deuant.

Premierement que nostre dit seigneur le duc *Fedrich* d'*Austeriche* doit rendre et remettre [à] nostre dicte dame *Katherine* de *Bourgoingne*, duchesse d'*Austeriche*, toutes les forteresses et bonnes villes de ça du *Rin*, desquelles par auant l'auoit deppossessionnée et mis hors, ensemble le païs et les appartenances, par la maniere que il de present le tient, et aussy que nostre dicte dame d'*Austeriche* donnera à nostre dit seigneur le duc *Fedrich* vne nuefue lettres seellée de son seel, par lesquelles elle confermera toutes les lettres qu'elle ly a faictes pour ce par auant, et que ycelles demouront en leur valeur, et aussy qu'elle ne mettra nulx es dictes forteresses, se non par la maniere ja sur ce entre eulx accordée et escript, especiaulment des bons notables cheualiers et escuiers, natifz des contrées d'*Ausay* et de *Songo*, et qu'ilz soient fieftiez et hommes de la conté de *Farrates* ou viconté du dit *Ausay*, lesquelz se obligeront par leurs lettres et jureront de garder les dictes forteresses par la forme et maniere contenue es dictes lettres ja sur ce faictes, et aussy que les forteresses et chasteaulx de *Belfort* et de *Rosemont* retourneront et seront gardées comme les autres forteresses dessus dictes, et donnera tres hault et puissant prinse nostre tres redoubté seigneur le duc *Phelippe* de *Bourgoingne* ses lettres de consantement sur ce.

Item aussy, comme aucunes des forteresses et bonne villes des diz païs soient en gaiges, nostre dicte dame puet prendre et doit leuer vne aide de surence sur le dit païs pour rembre et remettre à soy les dictes forteresses et bonnes villes, et nostre dit seigneur d'*Austeriche* ly en doit donner sa voulenté et lettres de consantement seellées de son seel.

[Fol. 5, r°.] Item doit aussy nostre dit seigneur d'*Austeriche* rendre à nostre dicte dame d'*Austeriche* tous les joyaulx qui lui ont esté baillies et qu'il a appartenu à nostre dicte dame, et tout ce que de ceulx il saura, en loyaulté et en parolle de prince, et, quant il aura ce fait, nostre dicte dame ly en donnera lettres de quittance seellées de son seel.

Item doit aussy nostre dit seigneur le duc *Fedrich* d'*Austeriche* luy

trauaillier, prier et faire le mieulx qu'il pourra enuers son frere le duc *Hernestem* qu'il rende à nostre dicte dame les joyaulx appartenans à elle qu'il a encoures par deuers luy.

Item noble seigneur messire *Maximian* de *Ribaulperre* ne doit auoir aucunes seigneuryes, puissance, ne congnoissance quelconques es diz païs, chasteaulx et bonnes villes, ne mettre aucuns empeschemens es diz seigneurs d'*Austeriche.*

Item toutes choses entre nos diz seigneurs et dame doiuent demourer en sur estat jusques à l'uitaine de Pasques prouchainement venant, et sont fait trois memoriaulx semblables de cestui appointement, dont le bailli de nostre dit seigneur d'*Austeriche* en aura l'un, le conseil de nostre dicte dame d'*Austeriche* vng autre, et le IIJ^e^ auront les diz messaigers et conseil du dit *Basle.* Ce ycy est escript en la ville de *Maisonual,* le VJ^e^ jour de decembre, en l'an mil quatre cens et vint vng. *CN.*

[Fol. 5, v°.] Item et pour ce que les diz ambassadeurs de monseigneur de *Bourgoingne* et de ma dicte dame d'*Austeriche* veirent que autre appointement ilz ne pouoient auoir, ilz se departirent du lieu de *Maisonual* où estoit tenue la dicte journée, et s'en vindrent à *Gray* deuers ma dame d'*Austeriche,* ly monstrerent le dit appointement, et ly resiterent les lettres qu'elle auoit faictes au duc *Fedrich* des diz XL^m^ frans, en ly demandant par les diz messire *Jaques* de *Villers* et maistre *Guy Gelenier* c'elle auroit bien aggreable le dit appointement, laquelle respondit que oy, et que il ly sembloit ycelli appointement estre tres bon, car quant elle auroit recouurées ses terres et elle en auroit la possession, monseigneur de *Bourgoingne* et elle porroient bien trouuer des querelles et appointemens, pourquoy les terres seroient en auenture de non jamais partir hors des mains de monseigneur de *Bourgoingne.*

Item et par les diz messire *Jaques* et maistre *Guy* fut dit à ma dicte dame d'*Austeriche* que ilz tenoient que monseigneur de *Bourgoingne* ne confirmeroit jamaiz le dit traitié, pour ce qu'il perdroit les diz XL^m^ frans qui ly doiuent reuenir apres le trespassement de ma dicte dame, et apres pluseurs grans remonstrances, aterquácions et debas, et que des dictes lettres que ma dicte dame d'*Austeriche* sy auoit faictes au dit *Fedrich* des diz XL^m^ frans, elle n'auoit oncques fait semblant à feu mon seigneur le duc *Jehan* son frere, au dit monseigneur de *Tournay,* quant il auoit esté par de ça, ne à autres du conseil de mon-

seigneur, [dont elle auoit] (1) mal fait, ma dame d'*Austeriche* respondit pluseurs choses, et entre les autres que des dictes lettres il ne ly souuenoit [que ele les heut faites] (2), et disoit que pour les diz XL^m frans l'on ne deuoit point laissier de passer le dit traitié et que monseigneur son nepueu ne le confirmast [et que elle ly rendroit bien] (3).

Item et se monseigneur de *Bourgoingne* vouloit auoir recompensacion des diz XL^m frans, ma dicte dame offroit que, quant l'on ly bailleroit ses joyaulx et meubles, que l'on doit bailler et rendre au lieu de *Basle*, à la journée, c'elle se tient, elle vouloit que d'iceulx joyaulx et meubles qui vaillent plus de C^m frans, l'on en prinst jusques à L ou LX^m frans, et feussent apportés à *Dijon*, mis en vng coffre en l'eglise de *Saint Benigne*, ouquel coffre eust trois [fol. 6, r°] clefz, dont monseigneur de *Bourgoingne* eust l'une, elle l'autre, et l'abbé de *Saint Benigne* l'autre, que se mon dit seigneur aloit de vie à trespassement deuant elle, sanz hoirs de son corps, que les diz biens meubles reuenissent à elle plenement, que c'elle aloit de vie à trespassement deuant mon dit seigneur, mon dit seigneur pourroit panre les diz biens meubles comme les siens, et aussy auroit il tous les autres biens que ma dicte dame auroit, comme ce qu'il sera son vray heritier, et autres choses ne peurent auoir les diz messire *Jaques* et maistre *Guy* de ma dicte dame d'*Austeriche*, [se non que tousjours prioit elle et requeroit que le dit traitier se passast] (4).

Item et que des *Gray* les diz messire *Jaques* et maistre *Guy* vindrent par deuers ma dame de *Bourgoingne*, ly monstrerent le dit traitié, et deirent les debas qu'ilz auoient euz à la dicte journée, dont mencion est faicte dessus d'une partie, en disant la voulenté de ma dicte dame d'*Austeriche*, sur quoy ma dame de *Bourgoingne* enuoia le dit maistre *Guy* par deuers le conseil à *Dijon*, où fut la matiere debatue en grant nombre de conseil pour sauoir se monseigneur et ma dicte dame d'*Austeriche* deuoient passer ou non le dit traitier fait à *Maisonual*.

Et premierement fut touchie que mon dit seigneur et ma dicte dame ne deuoient point passer le dit traitier, pour ce que, se monseigneur le passoit, il perdroit XL^m frans au regart du duc *Fedrich* d'*Austeriche*,

1. Récrit sur un grattage.

2. Ceci est en marge et de la même écriture que plus loin, au folio 8, r°, les mots : « ces choses n'ont heu àucune conclusion ». Il y a un renvoi dans le texte après le mot « souuenoit ».

3. Ajouté, de la même écriture que les additions des paragraphes précédents.

4. Ajouté, de la même écriture.



et ma dicte dame par icelluy traitié ne rauoit pas toutes les terres qu'elle demandoit, et aussy l'on ne ly rendoit point les fruiz de ses terres, que le duc *Fedrich* auoit leuez depuis qu'il auoit boutée hors ma dicte dame d'icelles terres, qui montoient à vne grant somme, et sy auoit la dicte terre engaigie, comme l'on disoit, en la main de pluseurs gens pour la somme de vj ou viij^m florins, que veu et consideré que monseigneur sy tenoit en sa main *Belfort*, qui est vng tres bel chastel, le chastel de *Rosemont*, qui sont les entrées du conté de *Farrates*, que se mon dit seigneur venoit par deça a toute vne grant puissance de gens d'armes et de trait, qu'il pourroit bien recouurer toutes les terres de ma dicte dame, vousit ou non le duc *Fedrich* d'*Austeriche*, que les vassaulx et feaulx d'icelle conté de *Farrates* et païs d'*Ausay* sy auoient pieça fait le serement de feaulté en la main de ma dicte dame, et pour ce seroient tenuz de ly aidier à recouurer le dit païs, pourquoy il sembloit, de premiere face, que le dit traitié ne se deuoit pas passer.

[Fol. 6, v°.] Item et pour autres raisons il sembloit que monseigneur et ma dicte dame d'*Austeriche* sy deuoient passer le dit traitié. Premierement, car monseigneur recouure parmy les joyaulx qui lui seront baillies, comme touchie est dessus, les xl^m frans qui ont estés baillies pour le mariaige de ma dicte dame; que les diz xl^m frans estoient heritaige de ma dicte dame, et elle les auoit quittez par ses lettres au duc *Fedrich*, et par ainsy monseigneur ne les pouoit jamaiz demander; que ma dicte dame sy recouuroit toute la conté de *Farrates* et le païs d'*Ausay* qui est vng moult grant et riche païs, et est joingnant au conté de *Bourgoingne*, où il a pluseurs beaulx chasteaulx et bonnes villes; que pour traitié que oncques mais fut esté parlé, ma dicte dame n'auoit peu auoir tel ne sy grant appointement; que par icelly traitié ma dicte dame recouure ses meubles et ses joyaulx qui vaillent plus de cent ou de vj^xx mil frans, comme le dient ceulx qui les ont veu et à qui le duc *Fedrich* les a monstré depuis trois mois en ça; que, se monseigneur vouloit recouurer les dictes terres par force, il y mettroit vng grant temps, car il y a des chasteaulx et forteresses [comme] (1) imprenables; que pour ce il faudroit que monseigneur feist vne grande mission tant en paiement de gens d'armes et de trait, comme d'abillement de guerre; que ma dicte dame perdroit ses meubles et joyaulx que le duc *Fedrich* sy a par deuers ly; que de la valeur d'iceulx se deffendroit et feroit sa guerre; que, se mon dit seigneur

1. Ajouté, de la même écriture.

vouloit auoir le païs par force, et il le pouoit auoir ainsinz, sy ne le pourroit il recouurer qu'il ne fut premier destruit et gastés (1), et fauldroit que ly et ses gens feissent de grans domaiges à pluseurs grans seigneurs voisins des diz conté de *Farrates* et païs d'*Ausay*, que seroit vng grant engendrement de guerre pour le temps aduenir; que monseigneur sy est bien empeschié pour le present pour les debaz estans ou royaulté de *France*, pourquoy il est à doubter que presentement il ne puet entendre au recouurement des dictes terres par voie de fait, pourquoy il semble que le dit traitier se deuroit passer, et mesmement, se le duc *Fedrich* a engaigie le dit païs pour vj ou pour viijm florins, il vuelt par le dit traitié que l'on les requeuure sur le païs, et le dit païs est bien d'acort de les paier.

[Fol. 7, r°.] Item et pour autres raisons il semble que mon dit seigneur et ma dicte dame d'*Austeriche* sy doiuent passer le dit traitier, car bien veu la teneur d'icelluy, ma dicte dame ne fait nulle quittance des arreraiges et pluseurs autres choses qu'elle demandoit, et par ainsy c'elle auoit la possession du dit païs, mon dit seigneur et elle y pourroient bien tellement pouruoir que, auant ce que jamaiz il partit de leurs mains, il pourroient bien recouurer non pas tant seulement les xlm frans, mais plus de cent mil, par les moiens des demandes qui ont esté faictes au duc *Fedrich*, á la journée derrenierement tenue et autreffoiz, et se vng bien petit seigneur auoit la possession du dit païs, il trouueroit tousjours tant de querelles et de trauers que à peine l'en pourroit l'on jamaiz mettre hors de ses mains. [Et se le dit traittié ne se tenoit ou qu'il se prolongast, ma dicte dame d'*Austeriche* perdroit iijm florins qui sont deuz ou pays de *Ferretes* et d'*Auxays* à ce prouchain Caresme prenant (2)].

Item et il fait bien à doubter se que le duc *Fedrich* sy presente à ma dicte dame en ly offrant de ly faire droit par l'empereur et les princes de l'empire de ce qu'elle demande, qui seroit une chose sy longue que jamaiz l'on n'en venroit au bout, que, se le duc *Fedrich* enuoioit par deuers les bonnes villes d'*Allemaigne*, en leur remonstrant ce que il presente, et il se vouloit alier avec eulx, que à tres grant peine et mission, et de cy à longtemps, en porroit l'on venir à bout, pourquoy, etc.

1. Correction dans l'interligne, de la même écriture que plus bas, fol. 8, r° : « Le ixe jour de janvier... » : lesdiz païs de *Ferrates* ne fust destruiz et gastez et les païs de *Bourgoingne* tres grandement dommagiez.

2. D'une autre écriture, qui paraît être la même que celle du folio 8, r° : « ces choses n'ont heu aucune conclusion... »

Item et sy fait bien à doubter que, se la journée qui se doit tenir par le dit traitié, se ront, et que l'on ne passe le dit traitier du cousté de monseigneur et de ma dicte dame, que jamais ou à tres grant piece l'on ny requeuure, car icelluy duc d'*Austeriche* sy est malade, et s'il moroit, le duc *Herne* son frere sy est vng moult puissant et saige seigneur, et qui a de moult grans et notables aliences, et par ainsy l'on auroit plus fort à faire à besoingnier auec le duc *Herne* que auec le duc *Fedrich*, et supposé que le duc *Fedrich* ne morut, c'est vng homme de voulenté et bien muable et, s'il veoit que l'on ly vousit faire guerre, il auroit tantost fait de grans aliences, ou il pourroit mettre les terres que ma dicte dame demande en sy fort main que jamais l'on ne les pourroit recouurer, que se ne fut à tres grant mission. [Et dit l'en en *Bourgoingne* a enuoyé deuers le duc *Fedric* le requerir d'aliances, et que le duc *Loys* de *Bauiere*, frere de la royne, a requis au dit duc *Fedric* de lui baillier par eschange la dicte conté de *Ferrates*, et en oultre lui baillera c^m florins d'or, qui est vne chose fort à doubter [1].]

[Fol. 7, v°.] Item et se le dit traitié se passe, et il est bien conduit et demené, pour le temps aduenir, monseigneur et ma dicte dame en pourront auoir vng tres grant proffit, et pour ce monseigneur en pourra faire et mander son bon plaisir par de ça, car il semble à ma dame sa mere et au conseil de mon dit seigneur de par de ça que mieulx vauldroit passer le dit traitier que non.

Item et s'il est le plaisir de monseigneur de passer le dit traitier, il fauldroit que monseigneur donnast ses lettres patentes adressans à telz de ses conseilliers que bon ly sembleroit, et lesquelx eussent puissance de traitier, passifier et accorder de et sur tous debas que ma dicte dame d'*Austeriche* pourroit auoir auec le duc d'*Austeriche*, par quelque maniere que ce feust, de ratiffier pour et en nom de mon dit seigneur toutes lettres faictes de par ma dicte dame à ycelluy duc *Fedrich*, que ycelle puissance vint si atant que l'on la peust auoir à la dicte journée qui sera l'utaine de la Chandeleur prouchainement venant, et ceulx à cui s'adressera la dicte puissance seront et deuront estre sy saige qu'ilz ne confirmeront chose qu'ilz ne voient ou qui puet estre au dommaige de mon dit seigneur.

Item et pour ce que pluseurs personnes qui ont grant puissance et congnoissance du dit païs de *Farrates* et païs d'*Ausay*, sy ont fait

1. Ajouté, de la même écriture que plus bas, fol. 8, r° : « Le ixe jour de januier... »

sauoir à ma dicte dame d'*Austeriche* que, se deuant la journée elle se traoit jusques à *Belfort,* que sanz faulte elle recouureroit son païs, auquel lieu ma dicte dame ne vouldroit point aler se non par le plaisir de monseigneur de *Bourgoingne,* et, c'elle y aloit, sy vouldroit elle tantost reuenir, qu'il pleust à mon dit seigneur d'en mander son bon plaisir par deça, et qu'elle fut bien en compaignie.

Item et sy plaisoit à mon dit seigneur que li dit traitier se tint, il semble par deça, s'il estoit le plaisir de monseigneur, que monseigneur deuroit rescripre bien affectueusement aux bourgois et gouuerneurs de la cité de *Basle* qu'ilz vousisient tenir la main ou fait de ma dicte dame d'*Austeriche,* sa tante, en eulx remerciant le bon portement et diligence qu'ilz ont prinse à la journée derrenierement tenue, et en la fin creance sur les ambassadeurs qu'il commettra.

[Fol. 8, r°.] Item et que mon dit seigneur sy fit pluseurs lettres de creance sur ses diz ambassadeurs, sanz y mettre point de superscripcion, pour les baillier et adresser à ceulx que les diz ambassadeurs aduiseront.

Item et se mon dit seigneur ne venoit par deça deuant la dicte journée, s'il estoit son plaisir, il pourroit rescripre vne bien admiable lettre à ma dicte damé d'*Austeriche,* sa tante, qu'elle vousit bien tenir la main en ceste matiere, et que ilz se donne moult grant merueille des lettres qu'elle a faictes au duc *Fedrich* d'*Austeriche,* veu qu'elle n'en auoit fait aucune mencion ou semblant à feu monseigneur son père ne à leur conseil.

[Ces chouses n'ont heu aucune conclusion pour pluseurs causes (1).]

[Ma dame d'*Austeriche* s'ans ala à *Beauffort,* où elle demoura pour aucuns temps, et des la s'ans reuint à *Gray,* où elle mourut, sans ce que aucum traictier soit esté fait ou passé sur les choses dont dessus es faicte mencion, que monseigneur de *Bourgoingne* et ma dicte dame se demendoie au duc d'*Auterriche.*

Et des choses que disoient et demandoyent les gens du duc d'*Auterriche,* il n'en faisoient aucune foy ou montroient aucun enseignement, et tousteuoiz les enbasadeurs de monseigneur le duc de *Bourgoingne* si leur presentoient de leur faire toute raison de ce qu'il leur demendoient

1. D'une grosse écriture du quinzième siècle. Ce qui suit entre crochets est d'une troisième écriture du même siècle.

et de leur monstré enseignement. Item et si pourra l'on dire que le conte de *Ferrette* tient en fierd de monseigneur mile florins d'or, *Belfort, Rosemont, Salygny* et la plus grant partie de la conté de *Ferrette*, comme il appert par belles lectres qu'il sont ou tresor de monseigneur, et monseigneur le duc *Federic* d'*Auterriche* qu'il tient ledit conté de *Ferrette* n'en fait point son deuoir enuers monseigneur de *Bourgoingne*, jaysoy ce que par pluseurs fois ly et ses gens en soient esté requis par pluseurs fois, et fera bien monseigneur d'y pourueoir voirement.]

[Le ixe jour de januier mil ccccxxj (1422, n. st.), le double des choses contenues cy dessus a esté baillie par messeigneurs des comptes à messire *Hugue Briot*, prestre et chappellain de ma dame d'*Austeriche*, pour porter à monseigneur de *Bourgoingne* ou à monseigneur son chancellier.]

***

[Fol. 8, v°.]

B) **Memoires et instructions touchant la querelle de monseigneur contre monseigneur d'*Austeriche***

[Et de la même écriture que la phrase : « Ces choses n'ont heu aucune conclusion »] : *Oteriche* et *Ferrates*.

II

Compte des dépenses de l'hôtel de Catherine de Bourgogne

1423, 21 septembre-1424, 10 janvier (1).

[Fol. 1, r°.] Dis ist das bůch da an geschriben stat alles das dz die amptlüte minem herren dem hoffmeister verrechnet hǻnd, von allem dem bruch so verzert ist worden in miner frowen von *Osterrich* hoffe, syder das ir gnade von *Befort* gescheiden ist, das was an Sant Matheus tag des heiligen zwölfbotten (21 septembre) nach Cristi gebúrt viertzehenhundert vnd drú vnd zwentzig jare, vnd ist diss bůch gemacht

1. Arch. de la Côte-d'Or, B, 1047. Original. Cahier de papier de onze feuillets, de deux écritures, dont la seconde est du chancelier Hugues Briot.

an mentag zů *Ensisshein* vor Sant Symons vnd Sant Judas tag der heiligen zwölfbotten (25 octobre) in dem vorgenanten jare etc.

[C'est le compte qui fut fait par messire d'*Esuelz* aux officiers de l'ostel de ma dicte dame, ley estant pour leurs au lue d'*Engessey*, de la despance qu'elle a fait depuis son partement de *Belfort* pour aller *Engessey* (1).]

[Fol. 2, r°.] Item des ersten, hat *Singer* der spiser, vf den selben tag, dem vorgenanten minem herren dem hoffmeister, da by ouch der landuogt herre *Heinrich* von *Roterstorff*, herre *Hug* der cantzeler vnd herre *Hans Symoni* daby gewesen sind, vnd von allen dem so er verbrucht hăt, die vorgenanten zite, vff den mentag vor Sant Symons vnd Sant Judas tag (25 octobre), gerechnet, vnd bringet das da vertŏn ist worden in dem selben ampte xxviiJ lib. viJ s.

Daruff er enpfangen hat von minem herren dem hoffmeister viiiJ lib. iiJ s. viJ den., also belibt man schuldig was da verzert ist worden in dem selben ampte, die selben zite, xviiJ lib. xiiJ s. vJ den. [Dz ist also. *Hug Briot* (2).]

[Item *Singer* hat gerechnet von dem mendag vor Symons und Jude (25 octobre) vncz vff die mittwuch nach Sant Martins tag (17 novembre), tůt sin vsgeben vmb brot xv lib. viiJ s. x d. So hat er ingenommen xiiiJ lib. iJ s., vnd wenn also innemen vnd vsgeben, die vorgenante zit, gerechnet ist, dennocht so belibt im mine fraw schuldig J lib. vJ s. x d. *Hug Briot* (3).]

[Fol. 2, v°.] [Mattheo xxiiJ° [21 septembre] (4).]

Item *Singer* der spiser hăt gerechnet an fritag nach Sant Andres tag apostoli (3 décembre), vnd hăt vertăn an brŏt, von dem mendag nach Sant Symon vnd Sant Judas tag (1er novembre) vntz vf den vorgenanten fritag, das da bringet xviJ tag. In den selben xviJ tagen ist verzert worden xviJ lib. xiiJ s., daruf hăt er souil emphangen mit dem korn, so ime geantwurt ist worden von *Cüntzel Swŏbel*. Da belibt man ime der selben rechnung iJ lib. vnd v s., vnd syder der ander rechnung xviJ lib. xiiJ s. vnd vJ den., vnd aber vmb die mitteln rechnung J lib. vJ s. vnd x d., also bringet alles das dz man dem selben spiser schuldig belibt vntz vf den obgenanten frytag, xx lib. v s. iiiJ d.,

1. Seconde écriture.
2. Seconde écriture, paraphe de Hugues Briot.
3. Seconde écriture, paraphe. La page est cancellée.
4. Seconde écriture.

damit er die brötbecken vssrichten vnd gnügig sol machen. [Anno ut supra. *Hug Briot* (1).]

[Fol. 3, r°.] [An mentag vor Hylary (10 janvier) anno xxiiij, hat *Stephan* der spiser gerechnet sider der mittwuch nach der Kúdlin tag (29 décembre) vntz vff den egenanten mentag, vnd also, nach sins registers sag, wenn innemen vnd vsgeben gerechnet vnd eins gegen dem andern abgezogen wirt, von brots wegen, so belibt *Stephann* miner frowen schuldig j lb. stebler. In der selben zit hat er emphangen xxxvij viertel ij sester haber, den hat er verfürtert als sin register wiset, vnd, von des liechtes wegen, da hat er ein gancz tertsch vorhanden das im *Johannes* gelassen hat, vnschlit liechter sol er vff morn zinstag anvahen ze rechnen vnd das brot vff hútt mentag (2).]

[Fol. 4, r°.] Item *Rüly* der schenck hatt, vff den selben tag, dem vorgenanten minem herren dem hoffmeister, daby ouch der landuogt herre *Heinrich* von *Roterstorff*, herre *Hug* der cantzeler, vnd herre *Hans Symoni* daby gewesen sind, vnd von allem dem so er verbrucht hät, die vorgenanten zite, vff den mentag vor Sant Symons vnd Sant Judas tag (25 octobre), gerechnet, vnd bringet das da vertän ist worden in dem selben ampte, vmb allen dem win so vff die vorgenanten zite gekouft vnd vertän ist worden, än den win den man miner frowen gnaden geschenckt hätt. Bringet die summe xxvj lib. xj s. x den.

Darüff er von minem herren dem hoffmeister empfangen hät xviij lib. xj s. vj den. Also belibt man schuldig vberal dem schengkern, von der vorgenanten vergangnen zite, vmb souil wins so er in sin ampte vertän hat. Bringet [summe (3)] viij lib. xvj s. vj den. [Das ist also, *Hug Briot* (4).]

[Item *Rúhlin* hat gerechnet sider dem mentag vor Symonis vnd Jude (25 octobre) vncz vff die mittwuch nach Sant Martins tag (17 novembre), vnd wenn sin vorgeschriben vnd dise húttige rechnung innemen vnd vsgeben gerechnet vnd eins gegen dem andern abgezogen wirt, so belibt man im by allen rechnungen schuldig iij lib. xiij s. *Hug Briot* (5).]

[Fol. 4, v°.] [An mentag vor dem zwentizigisten tag (10 janvier),

1. Seconde écriture, paraphe.
2. Seconde écriture.
3. Seconde écriture.
4. Seconde écriture, paraphe.
5. Seconde écriture, paraphe.

hant der marschalk, der landuogt vnd herre *Walther* von *Andlo* gerechnet mit *Rühlin* dem schenken, sider sinen vordren rechnung, die da beschah vff die mittwuch nach Sant Martins tag (17 novembre) vncz vff den egenanten mentag, vnd wenn sin vorder rechnung vnd dise hüttige rechnung gerechnet, vnd eins gegen dem andern abgezogen wirt, denocht so belibt *Rühli* miner frowen gnad schuldig IJ lib. XVIIJ den. So spricht herre *Hanns* min frow sie im schuldig XV viertel habern, die er nit gerechnet hab, vnd im noch vsstanden (1).]

[Fol. 6, r°]. Item *Johannes* der liechtkamrer hat, vff den selben tag, dem vorgenanten minem herren dem hoffmeister, daby ouch der landuogt, herre *Heinrich* von *Roterstorf*, herre *Hug* der cantzeler, vnd herre *Hans Symoni* daby gewesen sind, vnd von allem dem so er verbrucht hat, die vorgenanten zite, vff den mentag vor Sant Simons vnd Sant Judas tag (25 octobre), gerechnet, vnd bringet das da vertān ist worden in dem selben ampte, es sie von liechtern, wachs, lilment oder anders, vnd belibt man ime schuldig IIIJ lib. IIJ s. IIJ den., wand er kein gelt daruff empfangen hatt. [Das ist also, *Hug Briot* (2).]

[Item so hat der vorgenante liechtkamrer, sider mentag vor Symonis vnd Jude Apostolorum (25 octobre) vncz vff cinstag nach Martini (16 novembre), tůt sin vsgeben in gelt, vmb liechter, als sin register wiset, XVIIJ s. VJ d. *Hug Briot* (3).]

[Item so hat er, die vorgenanten zit XX tag, gelifert hundert VJ viertel habern. *Hug Briot* (4).]

[Fol. 9, r°.] Item *Walther* der kuchyschriber hat, vff den selben tag, dem vorgenanten minem herren dem hoffmeister, daby ouch der lantuogt herre *Heinrich* von *Roterstorff*, herre *Hug* der cantzeler, vnd herre *Hans Symoni* daby gewesen sind, vnd von allem dem, so er verbrucht hāt, die vorgenanten zite, vff den mentag vor Sant Symons und Sant Judas tag (25 octobre), gerechnet, vnd bringet das da vertān ist worden in dem selben ampte, es sie von rindefleisch, spinnwider, sweins, hünr, eiger, angken, kēsch vnd anders das in die küchy gehōrt, vnd bringet die summe, so verzert ist worden, die selben zite, in dem selben ampte, CXXXIX lib. VIIJ s.

1. Seconde écriture.
2. Seconde écriture, paraphe.
3. Seconde écriture, paraphe.
4. Seconde écriture, paraphe.

Daruff er enpfangen hät von minem herren dem hoffmeister LXXXVIJ lib. V s., vnd also belibt man im vberal schuldig von allem dem so in dem selben ampte vertän ist worden, die vorgenanten zite, LIJ lib. IIIJ s. [Das ist also, *Hug Briot* (1).]

[Nota. So hat min gnedige frow von *Österrich* an der obgenanten rechnung vorhanden, was von dem vih das in derselben vorgenanten rechnung gerechnet, geuallen vnd komen ist, es sien hút, vnschlit vnd anders, wenn man da minem heren dem hofmeister darumb, von miner frowen wegen, benüglich rechnung vnd vsrichtung getän hat, so wil er ouch bezalen was die obgenante rechnung weiset.

[Fol. 9, v°.] Kuchenmeister.

Item *Walther* kuchenmeister hat, an dem hüttigen tag, das ist die mittwuch nach Sant Martins tag (17 novembre), gerechnet was vff die kuchin gangen ist, sider dem suntag nach Sant Lux tag (24 octobre) vntz vff die vorgenante mittwuch, vff den imbis tût sin vsgeben, die vorgenante zit, nach sins register wisung, XXXVIIIJ lib. VIIIJ s., daran ist im worden XJ lib. XIIIJ s., vnd wenn also innemen vnd vsgeben gerechnet, vnd eins gegen dem andern abgezogen wirt, dennocht so belibt man dem kuchenmeister XXVIJ lib. XV s. stebler. [*Hug Briot* (2).]

Kuchenmeister [sider dem vorgenanten tag vncz vf dem fritag nach Sant Andres tag (3 décembre) [3].

Item von aller vergangnen zit hardan, sider das miner fröwen gnade ǵen *Ensiszhein* kam, da ist gerechnet mit *Walther Kopfernagel*, kúchenmeister, vntz vff fritag nach Sant Andres tag (3 décembre), vnd belibt ime min frowe schuldig LXV lbr. stebler vnd XV den., daby sint gesin herre *Hans* von *Mörsperg*, ritter, vnd herre *Hug* der kantzeler, das do gewesen ist by *Húgelin* dasur zit, das ist darhinne nút begriffen, anno Domini M° CCCC° XXIIJ°. [*Hug Briot* (4).]

[Fol. 10, r°.] [An mentag vor Hilary (10 janvier), hat herre *Hanns* von *Mörsperg* gerechnet, in gegenwürtikeit des landuogts vnd herren *Walthers* von *Andlo*, von allem dem innemen vnd vsgeben daz er getan hat sider der mittwuch nach dem Wihnacht tag (29 décembre) vntz vff den egenanten mentag, vnd, nach sins registers sag, wenn innemen vnd vsgeben gerechnet, vnd eins gegen dem andern abgezogen wirt, dennocht so belibt herre *Hanns* miner frowen frowen schuldig

1. Seconde écriture, paraphe.
2. Seconde écriture, paraphe. — Le paragraphe est cancellé.
3. Seconde écriture.
4. Seconde écriture, paraphe.

IIJ lib. IIIJ s. IIIJ den., vnd ist herren *Hannses* zedel, von sins fûtergeles wegen, die er den vorgenanten zeigte, harinne nit begriffen (1).]

[Fol. 10, v°.] [An Sant Jhans tag nach Wiennæcht (27 décembre), hat min herre von *Hassenburg*, hofmeister, etc., herre *Hans* von *Mœrsperg*, ritter, und *Estart* von *Villey* mit herren *Hûg* dem kantzler gerechenet, vmd allez dz flesche ochsen, spine, wider vnd swinnen die man gen *Einsishein*, in miner frowen von *Osterrich* hoff, von *Wellischem* lande hat bracht, die ouch der selben herre *Hûg* den kofflúte, die es verkofft hant, bezallen vnd vssriechten sol, dz sich traf in somen IIJ^{c} XIJ gulden vnd J^{c} LVJ lib. vnd XVJ s. IJ den., daran er enpfangen hat von dern innemen ze *Salins* zwein húndert franken, die sint fur IJ^{c} gulden angeslagenn, vnd hat aber min ergenante frow vertrætten an *Volker* hundert vnd IJ gulden, vnd ist ime abeschlag LX schilt in golde ban dem rott pferde, so er wider genomen hatt, vnd alle sachen also geleyt vnd eins gen andern abgezögen, so belibet min frowen gnad dem selben herren *Hûg* schuldig húndert vnd vúnfzig lbr. stebler, anno Domini M° CCCC° XXIIJ°, an dem obgenanten tag (2).]

[Fol. 11, r°.] Item, an suntag vor Sant Symons vnd Sant Judas tag der heiligen zwolfbotten (24 octobre), hand herre *Hug* der cantzeler vnd herre *Hans Symoni* mit minem herren von *Hasemburg* dem hoffmeister gerechnet, das er vnder allen mälen dar gelúhen hät in miner frowen notdurfft, das da nit gerechnet noch begriffen ist worden in der vorgenanten emptern des hoffes rechnung, noch miner frowen gnade ime nit wider geben hät, vnd belibt man minem herren schuldig XIIJ lib. XVJ s. VIJ den. [*Hug Briot* (3).] — [Darvf hat er VIIJ gulden. *Hug Briot* (4)].

[Fol. 11, v°.] Domine *Frúch*.

L. STOUFF.

1. Seconde écriture.
2. Troisième écriture.
3. Seconde écriture, paraphe.
4. Seconde écriture, paraphe.

BIBLIOGRAPHIE

I° RÉGION EST

A) Livres et brochures

Les Thèses lorraines à la faculté de droit.

Les thèses historiques sont rares dans nos facultés de droit, et celles d'histoire juridique locale rarissimes. Rien dans nos études, déjà bien touffues cependant, ne prépare à la recherche et à l'utilisation du document; or, c'est au seul document qu'il faut recourir pour l'ancien droit provincial encore si mal exploré, et l'on ne peut sérieusement demander au futur magistrat, avocat, avoué ou notaire de conquérir, pour une seule œuvre sans lendemain, la longue initiation de l'historien juriste. Presque toujours, quels que soient ses goûts *a priori*, c'est vers le droit actuel qu'il se tourne.

Notre faculté lorraine, avec les vingt-cinq thèses historiques qu'elle a reçues en dix ans, est, croyons-nous, une privilégiée, mais elle a longtemps connu la même disette. En 1887, pour la première fois depuis sa fondation, elle se voyait présenter une thèse historique, lorraine en même temps, celle de M. Victor Riston : *Contribution à l'étude du droit coutumier lorrain. Fiefs. Censives. Servitudes réelles.* Paris, 1887, 353 pages. Mais cet exemple hardi devait rester longtemps encore sans imitateur.

En 1890 cependant se fondait, sans aucun caractère officiel d'ailleurs, un cours de bibliographie historique qui, transformé peu à peu, s'ouvrait à des lectures de travaux d'étudiants avec critique du professeur président et devenait la conférence Rogéville (1). Il fut prouvé

1. Le nom, heureusement choisi, avait été proposé par M. G. Goury, dont nous ne retrouverons pas le nom plus loin parce que sa thèse historique n'est pas lorraine, mais qui fut un des zelés travailleurs de cette conférence et un des fondateurs de la « Bibliothèque ».



qu'avec quelques conseils le terrain de l'histoire n'était pas inabordable pour des juristes.

En 1896 se fondait de même, toujours sans caractère officiel, sous le nom de « Bibliothèque de la Conférence Rogéville », une collection destinée à grouper les bonnes thèses d'histoire qui seraient présentées à Nancy, spécialement celles qui intéresseraient la Lorraine et l'Alsace (1). La maison Berger-Levrault et Cie acceptait d'en être la dépositaire et l'éditeur et de la faire figurer sur ses catalogues. Ces travaux se trouvaient ainsi profiter du prestige que donne le groupement et ce fut pour leurs successeurs un encouragement sérieux.

Cependant, en parcourant cette collection, on est frappé de ce fait qu'à part une seule thèse, en 1898, les dix premiers numéros de la série appartiennent à l'histoire du droit français en général; ils restent étrangers au droit de notre province. Visiblement, pour le droit local, nos travailleurs novices continuent à manquer de préparation première.

En décembre 1899 enfin, en vertu d'une décision qui devait faire le plus grand honneur à notre université et susciter des imitations dans deux autres facultés de province, commençait un cours d' « histoire du droit et des institutions juridiques de l'Est de la France ». C'était un simple cours complémentaire. Il ne pouvait, comme le cours en apparence similaire créé à la faculté des lettres, mettre son détenteur à même de devenir avant tout l'homme de l'histoire lorraine, ce détenteur eût-il été un Pfister ou un Parisot, ce qu'il n'était pas; mais il le mettait en mesure de donner à cette histoire une partie notable de son temps, de commencer des explorations dans ce terrain presque entièrement neuf et de guider ainsi, avec un peu plus de compétence chaque année, les chercheurs qui voudraient l'y suivre. Le bon effet de cette création ne se fit pas attendre, et lorsque arrivèrent à la thèse les générations d'étudiants qui avaient pu suivre le nouveau cours au début de leur doctorat, alors enfin les thèses lorraines apparurent en une série presque continue d'année en année : en 1902, une; en 1903, deux; en 1904, trois; en 1906, trois; 1907 en comptera au moins quatre (sur la tutelle en Lorraine, le droit de l'ancienne principauté de Salm, la

1. Cette collection ne s'ouvre que sur avis d'un petit jury dont le président est le professeur d'histoire générale du droit français. Elle demande aux études qui veulent se faire admettre en elle le dépôt chez l'éditeur d'un certain nombre minimum d'exemplaires, le nom de la « Bibliothèque » sur la couverture, etc. Elle n'embrasse donc pas toutes les thèses historiques présentées à la faculté, quelques-unes ne semblant pas suffisamment sûres au point de vue scientifique; d'autres, que l'on aurait admises volontiers, n'ayant pas satisfait aux conditions du règlement de la Bibliothèque. Elle ne compte encore que dix-huit numéros.



Chambre des comptes de Bar-le-Duc, les avoueries ecclésiastiques en Lorraine); 1908 plusieurs aussi (sur le précaire, le douaire, etc.).

Ce mouvement si bien lancé est arrêté. Les *Annales* ont annoncé déjà la suppression, pour raisons pécuniaires impérieuses, du cours dont partait l'impulsion. Le droit privé lorrain pourra faire quelques apparitions encore dans des leçons *ex professo* sur l'ancien droit français en général, mais c'en est fait des exercices pratiques (1) sur textes lorrains dont sont sortis la plupart des derniers travaux; et c'en est fait également du droit public qui, lui, ne peut trouver place dans l'ancien droit public français.

Qu'il nous soit permis de dresser ici, non sans chagrin, l'inventaire de la partie lorraine de cette collection modeste encore, mais qui était si riche en promesses, et de rendre hommage aux travailleurs qui en ont été les bons ouvriers.

1°-3° Nous ne ferons que rappeler les thèses déjà anciennes de MM. V. Riston, P. Boyé et Ch. Sadoul. La première, commode tableau d'ensemble des dispositions des principales coutumes de notre Lorraine sous leur dernière forme, aussi bon et complet qu'il pouvait l'être à un moment où, dans ce domaine du droit privé, tout était à faire et qui conserve, avec le grand mérite d'avoir été un précurseur, une utilité pratique très réelle; la deuxième, œuvre d'un homme dès alors rompu aux bonnes méthodes et auquel étaient familiers les coins et recoins de l'époque dans laquelle il s'est jusqu'à nouvel ordre presque cantonné; la troisième, sur les *Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold Ier*, 1898, VII-233 pages, travail de débutant, que son auteur compléterait et corrigerait aujourd'hui, mais où se montraient déjà sa curiosité des vieilles choses et ses qualités de finesse et de précision; somme toute, malgré quelques lacunes et peu graves erreurs, fort bon petit tableau d'ensemble de l'ancienne organisation judiciaire si complexe de notre Lorraine; cette thèse avait été fort appréciée de M. Pfister, auquel la faculté de droit avait été heureuse de pouvoir offrir au sein de son jury une place obligeamment acceptée.

4° Marchal (Gaston), *Droit coutumier de la ville de Toul. Législation civile et criminelle. Organisation judiciaire et procédure*. 1902, 230 pages. — Travail qui a trop embrassé et par suite a dû rester superficiel. Il ne met pas suffisamment en relief, en particulier, le

1. Pratiques en 1903-1904 surtout, année où M. Duvernoy voulut bien faire gracieusement à nos étudiants une dizaine de leçons de lecture sur fac-similés de chartes lorraines.

caractère de pays de droit écrit que le territoire de Toul a conservé jusqu'à la promulgation de nôtre Code civil. En plein pays de coutume, Toul a de simples *usages* qui tiennent en une petite plaquette et sont considérés comme des règles d'exception ; le droit commun est le droit romain, interprété, il est vrai, comme le faisait une jurisprudence avisée, c'est-à-dire hardiment adapté aux besoins de la pratique. Malgré cette demi-lacune et bien des petites erreurs, cet ouvrage n'en a pas moins le mérite d'avoir le premier donné une vue d'ensemble du droit toulois ; à d'autres maintenant de compléter et détailler, si c'est possible, une œuvre déjà utile qui a sérieusement commencé le défrichement. Pourront-elles faire beaucoup mieux ? Ce sera dur. Les documents semblent manquer.

5° Mathieu (Edmond), *Institutions judiciaires et politiques du Barrois non mouvant jusqu'à la fin du dix-septième siècle*. Nancy, 1903, 143 pages. — Comme toutes ces œuvres d'étudiants, celle-ci laisse percer en deux ou trois endroits une certaine jeunesse d'instruction historique pour ce qui n'est pas strictement son sujet. C'est ainsi que (suivant en cela d'ailleurs une habitude à laquelle sacrifient même des ouvrages savants) l'auteur, même pour le Moyen Age, qualifie d'Allemagne le saint-empire romain ; volontiers il oublie que ce dernier n'est en somme qu'une fédération d'États, dont beaucoup n'ont rien de germanique et qui sont souverains chacun dans son territoire ; il ne peut alors admettre (p. 14) qu'un empereur ait pu « ériger le Barrois en domaine indépendant et héréditaire », « aliéner ainsi d'une façon complète sa souveraineté sans en conserver le domaine éminent (encore un anachronisme) ». Il parlera de même (p. 15) de la partie « allemande » de la Lorraine.

Ce n'en est pas moins une bonne étude, quoique trop rapide, intéressante et généralement très exacte. — A la bibliographie, ajouter en particulier le « Mémoire de l'envoyé de Lorraine touchant les droits de souveraineté de S. A. R. Mgr le duc de Lorraine en qualité de duc de Bar dans le Barrois mouvant [par Arrault], in-f° ».

6° Garnier (Pierre), *Les Gains de survie de la veuve en Lorraine*. 1903, 122 pages. — Bonne petite thèse, beaucoup plus sérieuse que ne le feraient croire ses dimensions exiguës, œuvre d'un esprit distingué qui ne cherche pas, et même pas assez, à étoffer et faire valoir ce qu'il sait et dissimule sous une forme élégante et facile les résultats d'un travail très méritoire. On pourra sans peine, en fouillant dans les chartes, corser et renouveler son travail pour la période de la formation première de notre droit jusqu'au treizième siècle. Mais il sera difficile de faire beaucoup mieux pour les époques suivantes. Les pro-

fanes liront avec intérêt l'incident des « bagues et joyaux » de Christine de Danemark, p. 53 *in fine* et pages suivantes.

7° THIÉBAULT (Lucien), *Le Privilège de masculinité et le droit d'aînesse en Lorraine et Barrois*. Paris, 1904, XIX-252 pages. — Il est peu de sujets plus intéressants à la fois au point de vue social, familial et économique. Cette différence entre garçons et filles, aîné et cadets est une des plus curieuses institutions du passé. Elle est ici excellemment traitée en un travail tout à fait hors ligne.

La table des références (p. XII-XIX), à elle seule, en nous donnant la très longue liste des actes analysés et utilisés par l'auteur, montre l'importance de sa documentation ; et l'on comprendra la peine qu'elle lui a coûtée en observant qu'une bonne partie de ces actes sont inédits et puisés directement aux archives.

La conclusion de cette remarquable étude est que le droit lorrain se sépare nettement en cette matière et du droit allemand et du droit français, même des provinces les plus voisines.

8° FRIRY (Édouard), *La Condition juridique du clerc en Lorraine sous l'ancien régime*. Paris, 1904, IV-179 pages. — La thèse aurait gagné beaucoup en valeur scientifique si elle avait cherché à remonter jusqu'au Moyen Age. En se restreignant à l'époque moderne, elle s'est condamnée à n'être qu'une compilation ; mais telle quelle, en évitant des recherches encore assez longues, elle rendra de réels services. Un chapitre intéressant pour les non-juristes sera le chapitre préliminaire sur la « composition du clergé », la qualité exacte des chanoinesses et des hermites au point de vue clérical. Il serait cependant un peu bref, s'il n'était une sorte de simple préambule. Peut-être aussi aurait-il pu poser tout au moins la question que soulevait, en ce qui concerne la situation juridique des religieuses, la différence des deux législations française et lorraine : la première exigeait l'autorisation royale pour les congrégations dont les membres voulaient compter juridiquement comme religieuses ; la deuxième n'exigeait rien de pareil, et en dehors de toute intervention ducale, les filles qui avaient prononcé leurs vœux étaient frappées de mort civile. L'occupation française devait les ressusciter, et avec effet rétroactif puisque la Lorraine était, aux yeux de nos juristes, pays français non pas conquis, mais repris, de tout temps soumis en droit à la loi française. D'où nécessité d'admettre ces pseudo-religieuses aux successions dont on les avait exclues, et conflit avec les parents nantis et récalcitrants. La question a été portée plusieurs fois devant les tribunaux en Flandre. Elle a dû l'être en Lorraine.

9° ROGÉ (Henri), *Droit coutumier de Verdun et du pays verdunois*. Nancy, 1904, 182 pages. — I. Étude des sources ; II. Organisation

sociale (condition des personnes à Verdun, puis dans le pays verdunois, clergé, noblesse, bourgeoisie, étrangers, gens de mainmorte; condition des terres au point de vue social); III. Particularités de la coutume de Verdun en droit civil, famille (puissance paternelle, autorité maritale, tutelle, curatelle et garde, contrat de mariage, douaire, retrait lignager) et propriété (modes d'acquisition [dans lesquels la succession *ab intestat,* qui cependant, en un sens, appartient plutôt au droit familial], prescription, servitudes); enfin appendice sur la coutume d'Hattonchâtel, tel est le plan général de cette étude, qui s'est, on le voit, attaquée à de gros morceaux. Le sujet de la première partie dépassait même de beaucoup les forces d'un débutant historien; cette question des sources ou origines du droit coutumier est bien complexe. Dans la troisième, peut-être eût-il été bon de donner plus de place aux deux premières formes de la coutume. D'une façon générale aussi, nous croyons que ni Melinon, ni les chartes n'ont dit à l'auteur leur dernier mot. Il laisse encore beaucoup à glaner derrière lui ou dans des directions qu'il n'a pas prises. Mais c'est là plutôt une constatation qu'une critique. Comment demander du définitif à ces explorateurs de forêts vierges? Celui-ci nous donne bien des aperçus intéressants, par exemple sur la condition des terres et le servage.

10° Bretagne (Pierre), *Le Testament en Lorraine, des origines au dix-huitième siècle. Ses formes, son contenu et son exécution.* Nancy, 1906, 106 pages. — Voilà un sujet, vaste encore mais plus restreint, et qui va permettre à l'auteur une marche plus scientifique. Nous le voyons, en effet, conformément à la bonne méthode, commencer par étudier les traditions qui vont se juxtaposer par la juxtaposition au cinquième siècle des deux populations gallo-romaine et franque, tradition romaine, tradition barbare, la première avec une organisation raffinée des testaments, la deuxième étrangère à cette notion d'une volonté continuant à produire des effets après la mort. Dans une deuxième partie, nous voyons la barbarie franque l'emporter en ce sens que (sauf chez les clercs peut-être, l'Église vivant sous la loi romaine) le testament *proprement dit* sort de la pratique, car ce n'est pas lui qu'on retrouve dans les actes auxquels on donne son nom; à moins de considérer comme lorrain le formulaire de Marculfe, mais ce n'est pas ce que fait l'auteur; les habitudes romaines, d'autre part, font qu'à ce testament, qui est pour les indigènes un besoin, on cherchera, dans la mesure du possible, des remplaçants, donation en nue propriété avec réserve d'usufruit au profit du donateur, donation *in extremis* à un tiers avec obligation de restituer à celui que l'on veut gratifier, etc. Au treizième siècle seulement, de par la renaissance du

droit romain sans doute, le vrai testament reparaît et nous faisons alors connaissance avec ses formes, les dispositions qu'il contient le plus souvent, etc. Cette seconde partie ne pourrait répondre à toutes les questions qui se poseraient pour une législation en vigueur, elle ne peut être considérée comme un traité complet sur le droit testamentaire de l'ancienne Lorraine, mais nous semble suffisante pour donner une idée générale de l'ancien testament lorrain ; la première partie, à l'appui de laquelle on pourrait seulement apporter quelques documents supplémentaires, nous paraît arrivée à des résultats définitifs.

11° GUBIAN (Paul), *Le Formulaire de Marculfe est-il lorrain ?* Nancy, s. d. [1906] 122 p. — Ce formulaire est le plus important de tous ceux qui nous sont parvenus. Les actes dont il nous donne des modèles appartiennent à presque toutes les branches du droit public et du droit privé. C'est un vrai trésor pour l'histoire de l'époque et du pays auxquels on doit l'attribuer. Seulement, quel est ce pays ? L'Ile-de-France, comme on l'a cru longtemps ? ou le Berry, comme l'a pensé le P. Labbe ? ou enfin la Lorraine, comme l'ont voulu Bonvalot et Pfister ? On voit de quel intérêt est la question.

M. Gubian ne trouve pas concluants les arguments fournis à l'appui de cette dernière thèse, et, d'après la première partie de son travail, l'origine lorraine du formulaire n'est pas prouvée.

La deuxième, spécialement intéressante, prend l'offensive et cherche à établir, par l'examen de chartes nombreuses, que le formulaire ne peut être lorrain parce qu'il connaît des institutions que la Lorraine franque n'a pas connues : le testament, dans les donations la *stipulatio subnixa* accolée à la clause pénale, l'*allegatio gestis municipalibus*.

Une troisième partie place le lieu de naissance du formulaire dans les environs de Bourges.

Ces trois parties nous semblent de valeur inégale. La première nous apparaît comme très solide, quelque suspicion que nous inspire le fait de ne pas être avec M. Pfister. La deuxième est très intéressante, et si nous faisons quelques réserves en ce qui concerne la *stipulatio subnixa,* nous croyons prouvé que la Lorraine du temps des chartes invoquées par M. Gubian n'a connu, en effet, ni le testament, ni l'*allegatio gestis*. Un scrupule cependant nous reste. Est-il absolument légitime de raisonner comme le fait l'auteur et de dire : « La Lorraine, *même* aux onzième et douzième siècles, ne les connaissait pas, *a fortiori* en est-il de même de l'époque du formulaire » ? Je ne suis pas sûr que l'histoire du droit lorrain pendant la période franque ne soit pas une « déromanisation » progressive contre laquelle il n'y a eu réaction qu'au treizième siècle. La troisième partie est trop rapide, beaucoup

trop rapide ; il semble que l'auteur ait été brusquement forcé, par des nécessités de carrière ou autres, de conquérir son grade de docteur ; et la thèse présentée, telle quelle, suffisait largement à le lui faire obtenir ; mais, au point de vue scientifique, elle reste quelque chose d'incomplet. Très bon travail cependant, bien au courant de la bibliographie du sujet (mise à part une étude parue en Allemagne trop peu de temps avant lui) et qui a introduit dans la question des éléments nouveaux.

12° Louyot (Maurice), *Recherches historiques sur le notariat en Lorraine et Barrois*. Nancy, 1906, 493 pages. — Après une liste de ses sources, liste qui montre une documentation sérieuse, l'auteur, dans une première partie, étudie l'histoire générale du notariat lorrain, depuis l'ordonnance de Mathieu II, de 1232, jusqu'à la loi de ventôse, puis l'organisation de l'institution (qualités requises pour être notaire, nomination, prérogatives, conflit avec les notaires impériaux et ecclésiastiques, transmission des offices, etc.). Une deuxième partie traite des actes notariés (personnes qui doivent y figurer, rédaction et passation de ces actes, copies, sceau, etc., et enfin force probante). Quelque chose manque à cette étude, un peu de vie peut-être, par exemple des données sur la situation sociale des notaires, leur place dans l'opinion publique, leur position de fortune. Nous aurions aimé aussi une comparaison avec le notariat français et le notariat germanique, pour voir quelle a pu être en cette matière l'originalité de la Lorraine. C'était là, il est vrai, un gros, très gros supplément de peine. Nous pourrions signaler également quelques légères erreurs ou impropriétés d'expressions (1). Mais ce sont là des vétilles. Un regret plus vif sera que l'auteur n'ait pu fouiller les archives de quelque étude pour y trouver des applications pratiques des règles légales par lui citées. Tel quel, consciencieux et excellent travail, dans lequel on peut avoir une grande confiance.

En somme, l'impression que laisse cette collection, c'est que d'année en année la valeur moyenne de ces thèses s'accroissait, en raison précisément de l'outillage et du matériel qui s'emmagasinaient peu à peu. Une seconde série de travaux revenant sur le terrain déjà rapidement parcouru aurait évidemment donné des résultats infiniment meilleurs. C'est cette seconde série que nous n'aurons pas. Le mouvement lancé ne s'arrêtera pas avant l'écoulement des générations qui ont eu en première année le bénéfice du cours disparu, c'est-à-dire avant deux

1. P. 186, 6e avant-dernière ligne, les actes notariés finirent par emporter hypothèque de plein droit ; p. 188 *initio*, l'arrêt du 25 mai 1742 a été mal interprété.

ans. Cette espèce de rapport aura donc une suite. Mais après, ce sera fini. *Morituri te salutant.*

G. Gavet.

Duvernoy. — *Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au quatorzième et au quinzième siècle.* Nancy, Crépin-Leblond, 1907.

Dans ce volume, où le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle a réuni une série d'articles parus dans l'*Annuaire de Lorraine* de 1905 à 1907, sont retracés les débuts et l'évolution en Barrois et en Lorraine, pendant le cours du Moyen Age, de ces fameux corps de métiers qui ont tenu une si grande place dans l'histoire économique et sociale des pays voisins, et on ne sait ce qu'on doit le plus louer dans l'exposé qui nous en est présenté, de la précision des recherches ou de l'aisance du récit. Tous les érudits qui ont le souci de retenir l'attention du grand public savent combien il est difficile de remédier à l'aridité des sujets qu'ils traitent à l'ordinaire et d'intéresser un lecteur, qui n'est point préparé par des études antérieures, à des questions très ardues comme l'origine et le développement des corporations dans une région aussi morcelée que la nôtre. C'est parce que M. Duvernoy me semble avoir particulièrement réussi dans cette tâche que j'insiste sur la belle ordonnance et la clarté de ce court historique qui est un traité complet sur la matière.

L'auteur commence par nous peindre en larges traits le pays ou plutôt les pays de Lorraine et Barrois, dans lesquels ont surgi les corporations, et nous explique brièvement pourquoi le Barrois et surtout la Lorraine se trouvaient sous le rapport économique moins favorisés dans le haut Moyen Age que la France, les pays flamands, l'Allemagne et même les Trois-Évêchés, et cela pour des raisons purement géographiques, ou, pour mieux dire, à cause de la difficulté des transports, particulièrement de l'insuffisance des voies d'eau qui étaient les seules routes de pénétration et de communication alors ouvertes au commerce. De là le petit nombre et le faible peuplement de villes où le commerce est languissant et l'apparition tardive des corporations que l'activité et la fréquence des mines de fer, des salines, des verreries et des papeteries ne pouvaient susciter, puisque ces industries répugnent par leur nature aux agglomérations urbaines.

Cependant, dès le commencement du quatorzième siècle, les souverains se préoccupent de réglementer le travail des artisans, mais les corporations avec leurs statuts, leur hiérarchie, leur juridiction profes-

sionnelle ne se dégagent des confréries religieuses que vers le milieu de ce siècle. Alors on constate l'existence à Bar en 1384 de la corporation des drapiers qui resta là, comme presque partout ailleurs, en tête de toutes les autres, autant par droit d'antériorité que par le prestige de la richesse; de semblables groupements se forment vers la même époque à Gondrecourt et à Saint-Mihiel. En Lorraine, pays de chevalerie, où les métiers sont moins actifs que dans le Barrois, où la fabrique est encore plus faible que le commerce, la première corporation est celle des merciers, puis vient celle des maçons et charpentiers : par exception, les drapiers ne se constituent en association régulière qu'à la fin du quatorzième siècle à Saint-Nicolas-du-Port, alors la seule ville trafiquante de la région. Un des traits caractéristiques de l'histoire des corporations dans la Lorraine et le Barrois est l'extension d'une corporation à tout un groupe de bourgs et de villes et même à tout un pays, surtout grâce à la faveur que ce mouvement semble avoir rencontrée chez les dépositaires de la puissance publique; c'est là un fait qui donne à nos corporations lorraines une place à part dans l'histoire économique de ce temps, et il en faut conclure que les « trust » et les « cartel », toutes les associations de production remontent plus haut que le dix-neuvième siècle.

M. Duvernoy signale encore d'autres corporations, celle des bouchers à Bar, en 1392, à Lamarche, à Charmes, à Nancy, à Saint-Nicolas-du-Port, celle des cordonniers et tanneurs à Saint-Mihiel et à Bar, celle si curieuse des barbiers à Bar, celle des forgerons à Nancy et des maréchaux à Bar, celle des tisserands à Bar, enfin il existe beaucoup d'autres métiers, qui s'érigent en corporations dans la seconde moitié du quinzième siècle, entraînés par le succès des premiers groupements professionnels.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans son exposé du recrutement, de l'organisation intérieure, de la vie religieuse des corporations, de même que dans la rapide revue, placée à la fin du volume, des industries de l'alimentation, du vêtement, de la transformation du cuir : ce sont d'ailleurs des questions plus connues et où l'on remarque, pour ce qui regarde la Lorraine et le Barrois, beaucoup moins de conceptions originales que dans l'établissement même des corporations, bien qu'on puisse y relever quelques détails curieux.

L'auteur termine son ouvrage en indiquant ce que nos corporations renouvelées pourraient emprunter à leurs devancières pour améliorer des débuts plus bruyants qu'efficaces jusqu'à présent. Il serait à souhaiter que les syndicats, qui semblent, au regard de plusieurs, n'avoir été créés que pour servir d'instruments de lutte et de désorganisation

sociale, surtout là où ils sont divisés en deux fractions, patronale et ouvrière, par une conception toute contraire à l'esprit du Moyen Age, que nos syndicats, dis-je, revendiquent comme un legs de leurs ancêtres non seulement l'esprit d'union professionnelle mais encore la vieille charité fraternelle si oubliée de nos jours.

P. d'Arbois de Jubainville.

Archives départementales de la Meuse. Archives communales de Verdun. État sommaire des fonds de la période révolutionnaire. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1906, in-8 de 100 pages.

Ce travail a été entrepris et rédigé en grande partie par M. Lesort, alors archiviste de la Meuse, achevé et imprimé par M. d'Arbois de Jubainville, son successeur. Il est extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* pour 1905, et doit être inséré en même temps dans un ouvrage d'ensemble que prépare le ministère de l'instruction publique, et qui donnera le tableau des archives révolutionnaires dans tous lès départements de France. Il est du reste plus étendu que cette publication ministérielle, car, dans celle-ci, on trouvera seulement l'état sommaire de la série L, c'est-à-dire des documents administratifs de toute sorte compris entre 1790 et 1800, et conservés aux archives départementales, au lieu que la présente brochure fournit, pour la Meuse, l'analyse de cette série L, de la série Q qui contient les dossiers relatifs aux biens nationaux, et de la portion révolutionnaire des archives communales de Verdun. En tête est placée une introduction d'une dizaine de pages qui retrace à grands traits l'organisation du département de la Meuse pendant la Révolution, et dont une carte de ce même département, avec sa division en huit districts, facilite l'intelligence ; à la fin est un index alphabétique des noms de lieux. Un tel répertoire, très clair et pratique, rendra de réels services aux personnes qui s'occupent de l'histoire de la Révolution dans l'Est de la France, et non pas seulement dans la Meuse. Ajoutons que, dans le numéro de février 1907 du *Bulletin mensuel* de la même société de Bar, a paru un bref *État sommaire* des archives communales de Bar-le-Duc pendant cette période révolutionnaire, en sorte qu'on est maintenant également renseigné sur les fonds d'archives du dépôt départemental et des deux principales villes du département.

E. Duvernoy.



E. Huber. — *Sarreguemines au dix-septième siècle. Documents.* Metz, P. Even, 1906, vol. in-4 de 564 pages.

Tous les lotharingistes doivent une vive reconnaissance à M. Huber, riche industriel de Sarreguemines, qui depuis bien des années n'a cessé de subventionner des fouilles archéologiques ou des publications destinées à faire connaître le passé de sa ville d'adoption et de la région avoisinante.

Le volume dont nous nous occupons aujourd'hui comprend deux parties distinctes : 1° la guerre de Trente ans en Lorraine et à Sarreguemines (1618-1648); 2° Sarreguemines et la Lorraine durant l'occupation française (1648-1698). Chaque partie est disposée en forme d'annales, accompagnées, année par année, de pièces justificatives, qui se trouvent ainsi mises immédiatement après les événements qu'elles concernent. Le récit est plus développé dans la première partie, plus bref dans la seconde, où les documents prédominent.

Il y aurait quelques erreurs à relever dans l'exposé des faits (1). M. Huber aurait pu, croyons-nous, se dispenser de reproduire des documents déjà imprimés, par exemple des extraits de la *Gazette de France* et du *Journal de dom Cassien Bigot,* ou encore des lettres du cardinal de La Valette, qu'il a empruntées aux *Campagnes de Charles IV,* de M. F. des Robert (2). Si ce volume se termine par une bonne table alphabétique des noms de personnes ou de lieux, on regrette l'absence d'une table alphabétique des pièces justificatives.

Mais, c'est la composition même de l'ouvrage qui nous paraît mériter les critiques les plus sérieuses. Au lieu d'amalgamer dans son travail deux choses très distinctes, M. Huber n'aurait-il pas mieux fait de les répartir entre une brochure consacrée à un récit historique, et un volume de documents inédits? Ce volume aurait été destiné aux érudits, la brochure au grand public, qui connaît encore mal les calamités épouvantables dont fut accablée la Lorraine au dix-septième siècle.

Tel qu'il se présente, le travail de M. Huber n'en rendra pas moins de très grands services, et nous devons lui savoir gré d'avoir mis au jour un nombre considérable de pièces inédites relatives à la ville de Sarreguemines. Un de ces documents, le compte de l'année 1661, pré-

1. P. 1, M. Huber semble oublier que, bien avant de donner asile à Gaston d'Orléans en 1629, Charles IV avait manifesté les sympathies qu'il éprouvait pour la maison d'Autriche. — P. 6, l'armée ducale ne s'est jamais élevée au chiffre de 30 000 à 40 000 hommes, que lui attribue M. Huber. — P. 7, la date de 1618 est un peu hasardée pour l'achèvement des fortifications de Nancy. M. Pfister propose 1630.

2. Pourquoi M. Huber n'a-t-il pas indiqué la page de l'ouvrage de M. des Robert où chaque pièce se trouvait imprimée ?

senté à la Cour des comptes de Nancy par Jean Peterolff, receveur et châtelain du domaine de Sarreguemines, n'intéresse pas seulement l'histoire financière ; on y trouve une foule de renseignements précieux sur la vie économique de Sarreguemines au dix-septième siècle, et en particulier sur les six corporations, ou *hans,* qui existaient alors dans cette ville.

On ne lira pas sans émotion les suppliques où les pauvres gens de Sarreguemines retracent l'affreuse détresse à laquelle la guerre les avait réduits. En butte aux violences des soldats, aux extorsions de toutes sortes que ceux-ci leur arrachent, ils ne sont pas pour cela quittes des contributions régulières, et le fardeau est d'autant plus accablant qu'à certains moments ils sont obligés de contenter deux maîtres, le duc de Lorraine et le roi de France. S'ils avaient cru que le traité de Vincennes, en restituant à Charles IV ses duchés, allait mettre un terme à leurs misères, ils ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur. Sous un prétexte ou sous un autre, le duc continua d'entretenir une petite armée, dont un régiment fut justement cantonné à Sarreguemines, chez l'habitant : on sait qu'à cette époque il n'existait pas de casernes. Bien entendu, la seconde occupation française, de 1670 à 1698, ne fit qu'accroître encore les charges qui pesaient sur la population.

Aussi, durant une soixantaine d'années, ce ne sont que requêtes, il y en a quatre-vingts environ, adressées par les « pauvres habitants de Sarreguemines » aux gouverneurs et aux intendants français, aux ducs de Lorraine ou à leurs agents, pour obtenir soit une remise totale ou partielle des contributions, soit une réduction du nombre des gens de guerre à loger. Si l'on ne fait pas droit à leurs doléances, les gens de Sarreguemines menacent d'abandonner leur ville et d'aller s'établir ailleurs. Le plus souvent les ducs faisaient droit aux réclamations de leurs malheureux sujets ; mais il n'en était pas toujours de même des intendants français, qui se montraient beaucoup moins pitoyables.

Les documents édités par M. Huber nous apprennent qu'à plusieurs reprises les gens de Sarreguemines entrèrent en conflit avec les habitants des villages qui dépendaient du même office et de la même châtellenie qu'eux ; on voit les bourgeois essayer de rejeter sur les paysans une partie du fardeau qui les écrasait ; naturellement, ces tentatives soulèvent les vives protestations des villageois. C'est à qui se dérobera ; chacun étale et peut-être exagère la misère où il est tombé. Il semble du reste que la situation des paysans n'ait pas été meilleure que celle des bourgeois eux-mêmes ; la guerre de Trente ans fut aussi funeste aux uns qu'aux autres. En 1645, Sarreguemines ne compte plus que quatorze bourgeois ; mais quelques villages voisins, Remelfing, Eber-

singen, Schweigen, Guerswiller sont déserts en 1661; leurs habitants ont péri ou bien ont émigré, fuyant un pays où les horreurs de la guerre avaient rendu la vie intenable.

A partir de 1698, le pays se repeupla et connut sous le règne réparateur de Léopold une prospérité à laquelle il n'était plus habitué depuis longtemps.

R. Parisot.

Pierre Boyé. — I. *Animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux quinzième et seizième siècles*. 12 pages in-8 (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1905).

II. *Essai de culture du riz en Lorraine au dix-septième siècle*. 12 pages in-8 (Extrait du même *Bulletin*).

III. *Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766)*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 89 pages in-8 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*).

IV. *La Querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort*, 31 pages, avec un portrait gravé. (Extrait du *Pays lorrain*, 1905 et 1906.)

V. *Les Abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 108 pages in-8 (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*).

I. — Le duc René II avait l'habitude d'entretenir à la cour de Lorraine, depuis 1479, divers animaux exotiques : léopards, lions, civettes. Il offrit même aux habitants de Nancy des spectacles où l'on vit des taureaux combattre contre ses lions et succomber. M. Pierre Boyé réunit avec beaucoup de soin toutes les mentions qu'il a trouvées sur ces fauves dans les comptes du cellérier de Nancy. L'article est fort pittoresque.

II. — M. P. Boyé nous a naguère exposé, dans son étude : *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas*, l'historique de la culture du mûrier blanc en Lorraine. Il nous dit, dans le présent article, comment le duc Charles III et, après lui, Marguerite de Gonzague, seconde femme de Henri II, ont essayé de créer des rizières sous le froid climat du duché. Charles III tenta d'en établir une à Jarville en 1603, une autre à Revigny-aux-Vaches dans le Barrois ; Marguerite de Gonzague fit des expériences semblables, en 1623 et 1624, à Nomeny, dans les prairies le long de la Seille, à quelque distance du pont sur la route de Nancy. D'assez grandes sommes d'argent furent dépensées

en pure perte. En 1631, commencèrent les malheurs de la Lorraine, et l'heure n'était plus des améliorations agricoles. Tous ces détails, entièrement inédits, ont été tirés par M. Boyé des comptes du trésorier général de Lorraine, de ceux du receveur du domaine de Nancy et du receveur-gruyer de Nomeny.

III. — Quand Stanislas Leszczynski se fut évadé de Dantzig en 1734, il reçut pendant vingt mois l'hospitalité à Kœnigsberg, chez le roi de Prusse. Il se montra reconnaissant à Frédéric-Guillaume Ier de l'accueil qui lui fut fait; et il porta une partie de cette reconnaissance sur le prince-héritier, le futur Frédéric II, qui était venu le visiter dans cette retraite. Aussi, quand le roi de Pologne fut devenu duc de Lorraine, une correspondance d'un ton très amical s'engagea entre lui et Frédéric-Guillaume d'abord, puis Frédéric II. Si Stanislas ne peut accueillir les demandes des rois de Prusse en faveur des protestants de Lixheim et de Fénétrange, il protège les capitaines prussiens qui viennent dans le duché chercher des recrues de haute taille. A l'avènement de Frédéric II, il s'empresse de lui envoyer ses félicitations, et il le complimente sur sa victoire de Mollwitz. Après la guerre de la succession d'Autriche, il lui envoie les quatre albums de Héré représentant les châteaux qui viennent d'être élevés en Lorraine et les embellissements de Nancy; et Frédéric II de lui répondre : « Les grandes choses que Votre Majesté exécute avec peu de moyens en Lorraine doivent faire regretter à jamais à tous les bons Polonais la perte d'un prince qui aurait fait leur bonheur. Votre Majesté donne en Lorraine l'exemple à tous les rois de ce qu'ils devraient faire. » Les relations de Stanislas avec Frédéric II se refroidissent avec la guerre de Sept ans où la France et la Prusse combattent de côtés opposés; pourtant, lorsque, à la fin de 1759 et au début de 1760, il est question de la réunion d'un congrès pour rétablir la paix, le roi de Pologne écrit à Frédéric II pour mettre en avant Nancy (20 janvier 1760) : « Je me donne la liberté d'offrir à Votre Majesté ma ville de Nancy, comme une des villes la plus propre à la tenue d'un congrès, la plus capable de contenir un grand nombre de personnes et, par sa situation, la plus à portée des puissances intéressées au grand ouvrage de la paix. » Ces lettres de Stanislas aux rois de Prusse, les réponses de ceux-ci, disséminées aux archives secrètes du royaume de Prusse à Berlin, au Musée historique lorrain, à la bibliothèque de Nancy, ont été réunies au nombre de trente-neuf et éditées avec beaucoup de soins par M. Boyé; le texte est enrichi de notes abondantes qui ne laissent aucun fait sans éclaircissement. M. Boyé connaît admirablement toute cette période du règne nominal de Stanislas, à laquelle il a déjà consacré des études si importantes.

IV. — M. Boyé nous donne ici d'avance un chapitre du grand ouvrage qu'il prépare sur l'administration de la Lorraine sous Stanislas et l'intendance des La Galaizière. Il nous raconte l'émotion profonde que souleva en Lorraine l'édit qui, au mois de septembre 1757, imposa au duché un second vingtième, avec effet rétroactif, — l'impôt devait être perçu à dater du 1er octobre 1756. — La Cour souveraine fut l'interprète du sentiment public; elle refusa d'enregistrer l'édit et fit remontrance sur remontrance. Le chancelier de La Galaizière essaie de briser la résistance; l'édit est couché sur les registres le 30 avril 1758 par un véritable coup de force : onze conseillers sont exilés; trois de ceux-ci, Protin, de Beaucharmois, Aristay de Châteaufort sont en outre destitués, en violation du principe de l'inamovibilité de la magistrature. La Galaizière était allé trop loin. Il rappela presque tout de suite les huit exilés; mais cela ne suffit pas. En présence de l'opposition générale de toute la province, de l'interruption complète de la justice, le gouvernement de Versailles résolut de faire des concessions. On permit à la Lorraine de s'abonner pour les deux vingtièmes au prix de 1 375 000 livres de Lorraine; on rendit leurs charges aux trois conseillers destitués; et lorsque Aristay de Châteaufort rentra le 12 septembre à Nancy de son exil de Saint-Hippolyte, le peuple le reçut avec des acclamations; son retour fut triomphal. M. Boyé a raconté cette journée avec beaucoup de verve; et il montre très bien que le triomphe de la population ne fut qu'apparent. En réalité, le crédit de La Galaizière n'était pas ébranlé à Paris et, au mois de septembre, son fils, intendant de Montauban, était appelé à l'intendance de Nancy, le père conservant la chancellerie et la direction véritable des affaires de la province. Pourtant, à notre avis, et en ceci nous différons de M. Boyé, le 12 septembre 1758 reste une date dans l'histoire de Nancy et de la Lorraine. Quelques principes avaient été posés dans la lutte : l'État ne doit plus imposer arbitrairement les sujets, les impôts doivent être consentis; et ces principes parurent triompher. Le 12 septembre fut la première journée révolutionnaire de Nancy.

V. — M. Boyé, licencié ès sciences naturelles, aime les abeilles et peut donner d'excellents conseils aux apiculteurs. Aussi lui seul était capable d'écrire une histoire de l'apiculture en Lorraine. Cette étude est tout entière originale; il n'existe aucun ouvrage antérieur sur lequel il pût s'appuyer. Il a tiré ses renseignements des comptes des receveurs et des trésoriers généraux, de ceux des cellériers et des gruyers, qui nous sont conservés dans les archives des chambres des comptes de Lorraine et de Bar; il y a trouvé tout ce qu'il était possible de savoir sur les ruches qui appartenaient au domaine ducal. En outre, de-ci

de-là, soit dans des chartes privées, soit dans d'anciens auteurs, il a découvert quelques indications sur les ruches des particuliers, dont il s'est empressé de faire son profit et le nôtre.

Au moyen âge, en Lorraine, de nombreuses abeilles sauvages vivaient dans les forêts. Ces essaims devaient appartenir dans le Barrois au seigneur haut justicier, comme une épave non réclamée, en Lorraine, moitié au seigneur, moitié à l'inventeur, comme un trésor fortuitement découvert. Le domaine devint ainsi propriétaire d'abeilles; il les remettait à des paysans qui « en faisaient garde ». Ceux-ci soignaient les mouches à miel domaniales et devaient par contre avoir droit à la moitié des profits. Deux fois par an, des hommes du métier, nommés par le duc *maîtres des mouchettes* ou *briseurs jurés,* parcouraient les divers villages et procédaient au partage des produits, miel et cire; ils coulaient le miel et confectionnaient la cire pour les magasins ducaux. Mais, au seizième siècle, ces fonctions disparaissent; les ruches domaniales sont amodiées contre une quantité fixe de miel et de cire ou même contre une somme d'argent. Au dix-septième siècle les ruches domaniales elles-mêmes sont supprimées et les forestiers cèdent de la main à la main les essaims qu'on leur apporte; l'industrie devient entièrement une industrie privée.

Dans les chapitres suivants, M. Boyé nous fournit les détails les plus curieux sur les soins qu'on donnait sous l'ancien régime aux mouches à miel, sur la manière dont on faisait la récolte, dont on séparait le miel et la cire; il nous montre que le miel a servi à de nombreux usages et n'a été remplacé qu'au dix-huitième siècle par le sucre, qu'exclusivement la cire fut employée pour le luminaire; il cherche à déterminer le prix de ces denrées.

Au dix-huitième siècle, les abeilles sauvages ont à peu près disparu et l'apiculture est en déclin dans les deux duchés. Elle est ignorée dans la vallée de la Seille et médiocrement en honneur dans les Hautes-Vosges; elle ne prend un développement que dans le nord, à Étain, à Villers-la-Montagne, dans la subdélégation de Lunéville. Mais, même dans ces régions, les méthodes sont défectueuses. Si l'on commence à avoir recours aux deux procédés nouveaux de la *taille* et de la *traversée* pour la récolte, on emploie encore trop souvent la suffocation : on étouffe les abeilles des ruches grasses, afin de prendre le miel. L'auteur des *Mois,* le poète Roucher, proteste en 1779 contre cette méthode barbare, encore usitée, écrit-il dans ses notes, « dans quelques cantons de la Lorraine ». François de Neufchâteau, lieutenant général au présidial de Mirecourt, signale le passage à l'intendant de La Porte, qui ouvre en 1780 une enquête sur l'état de l'apiculture en Lorraine; mais

les choses en restèrent là. L'ancien régime finit sans que rien eût été tenté dans notre province pour relever cette industrie. Il y eut quelques efforts isolés; il parut quelques publications estimables — la principale fut celle de Palteau, de Metz, qui préconisait, dès 1756, la ruche à tiroirs —; mais l'apiculture ne se relèvera qu'à la fin du dix-neuvième siècle, après la grande réforme du mobilisme.

Chr. Pfister.

B) Recueils périodiques et sociétés savantes

1° Alsace

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens. XXII. Jahrgang. Heitz, 1906, 296 pages. — *Mitteilungen aus dem Vogesenclub,* n° 40. — *Bulletin du Club vosgien,* n° 23 [1].

P. 1. Ernst Martin, *Curt Mündel,* Nachruf. Mit Porträt. — Article nécrologique, suivi de la liste des publications du défunt.

P. 9. Heinrich Lempfrid, *Ein Bild Kaiser Friedrich Rotbarts aus dem 12. Jahrhundert zu Hagenau.* Mit vier Abbildungen. — Il s'agit du bas-relief déjà étudié par l'abbé Guerber en 1861 dans sa *Notice sur une pierre trouvée dans l'ancienne commanderie des chevaliers de Saint-Jean* (*Bull. mon. hist. d'Alsace,* t. I, 4, p. 245. Cf. Kraus, *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen,* t. I, p. 84). Mais, tandis que M. Guerber croyait que la pierre provenait d'un des portails de l'église Saint-Georges de Haguenau et représentait la consécration d'un curé de cette église par l'évêque, M. Lempfrid se base sur un passage (4 mai 1158) de l'*Epitome fastorum Neocastrensium* (cf. *Revue d'Alsace,* 1860, p. 42 et 65) pour attribuer ce débris à l'abbaye cistercienne de Neubourg (sur la Moder, en amont de Haguenau), en situer l'origine entre 1158 et 1160 et donner une interprétation minutieuse des figures et des faits qu'il doit évoquer.

P. 37. Theobald Walter, *Orschweier, ein Beitrag zur Geschichte der Dorfschaften in der* (sic) *ehemaligen Obermundat.* — On trouvera ici l'histoire documentaire de la colonge d'Orschwihr, près Guebwiller, et du légendaire Bollenberg, dominant ce village, qu'il ne faut pas confondre avec Orschwiller au pied du Kœnigsbourg; on y trouvera aussi une notice sur le château voisin de Stettenberg et, en appendice, trois chartes relatives, la première, aux privilèges de la cour colon-

1. Pour l'année précédente, voir *Annales de l'Est et du Nord,* t. II, p. 593.

gère en 1467, la seconde, au transfert, dans le village même, de l'église qui était auparavant sur le Bollenberg (1550), la dernière, au manoir de Stettenberg (1416).

P. 62. Id., *Der Ursprung des Klosters Klingenthal.* — C'est la simple communication de trois documents concernant la fondation du couvent de femmes de Hüssern près Pfaffenheim, berceau de celui de Klingenthal.

P. 65. Aug. Hertzog, *Die Bruderschaft der elsässischen Scherer.* — C'est encore, précédée d'une courte notice explicative, la simple reproduction des statuts (1429) de la corporation des barbiers, dont le siège était à Rouffach.

P. 76. E. Herr, *Das Gutleuthaus in Ingweiler.* — Ingwiller possédait une léproserie dont on ne savait, jusqu'à présent, presque rien, si ce n'est qu'elle se trouvait à 1 kilomètre de la ville, vers la ferme de Rauschenbourg (du nom d'un vieux château), sur la route de Wimmenau, et qu'elle disparut pendant la guerre de Trente ans. Aussi la contribution de M. Herr est-elle précieuse. Elle est basée sur douze pièces des archives ecclésiastiques d'Ingwiller, allant de 1428 à 1630, et surtout sur l'étude d'un registre des revenus de la maladrerie, déposé aux mêmes archives et qui embrasse les années 1506 à 1530. Nous avons donc affaire principalement à l'histoire administrative et financière de l'hôpital au commencement du seizième siècle. L'auteur n'a encore rien trouvé sur les origines de l'établissement, mais ne renonce pas à l'espoir de voir ses recherches couronnées de succès, de ce côté également.

P. 107. Th. Renaud, *Das Tagebuch des cand. theol. Magisters Philipp Heinrich Patrick aus Strassburg über seinen Aufenthalt an deutschen Universitäten 1774 und 1775.* — Un candidat en théologie strasbourgeois passe le semestre d'été 1774 à Halle, l'hiver suivant à Leipzig, d'où il va visiter Wittemberg, et revient en été 1775 par Erlangen, Nuremberg, Tubingue et Stuttgart. Ce sont les quatre derniers cahiers de son journal de voyage, conservés à la bibliothèque de l'université de Strasbourg, que M. Renaud édite ici. Ils vont du 14 décembre au 9 juillet. Un *post-scriptum* de l'éditeur nous apprend que les quatre premiers cahiers ont été retrouvés depuis à Kronenbourg-Strasbourg. Quant au candidat Patrick, qui suivait la tendance piétiste, il devint en 1780 pasteur de Romanswiller, entre Saverne et Wasselonne.

P. 204. E. M., *Ein Stimmungsbild aus dem Elsass 1815.* — Le 23 juillet 1815, le curé de Reiningen près Mulhouse écrivit à un ami de Bavière une lettre fort intéressante par les détails qu'elle donne sur

les Cent-Jours, sur l'invasion et en général sur l'opinion populaire en Alsace à cette époque. Le village était occupé par les fameux hussards de Zeckler, et le curé vante la société de leurs officiers comme très amusante.

P. 210. F. ZEYER, *Die Herderfeier in Reichenweier am 9. Juli 1905. Mit einer Abbildung.* — On sait que la femme de Herder naquit au château de Riquevihr, qui sert aujourd'hui d'école. C'est cet événement que célébrait la fête racontée ici et que commémore la plaque mise à la maison en question. Caroline Flachsland rencontra Herder à la cour de Darmstadt, où elle habitait chez sa sœur aînée, Mme de Hesse.

P. 220. J.-D. ARNOLD, *Jugenddichtungen.* — Quelques poésies de jeunesse (janvier et février 1800) et deux bluettes en prose du futur auteur du *Pfingstmontag,* provenant des collections Heitz, étaient conservées dans deux petits cahiers à la bibliothèque de l'université de Strasbourg. Ce sont ces productions juvéniles qu'on pourra lire ici; elles n'ajouteront rien à la renommée d'Arnold, mais peuvent avoir quelque importance dans l'histoire de son développement et comme caractéristique de l'esprit de l'époque.

P. 255. Adam KLASSERT, *Zu Thomas Murners Entehrung Mariä durch die Juden.* — Ce sont quelques additions à l'article de l'année précédente.

P. 280. Ernst MARTIN, *Rückblick auf das Wörterbuch der elsässischen Mundarten.* — Ce discours, prononcé le 12 novembre 1905 à l'assemblée générale du Club vosgien, développe quelques considérations générales sur le lexique des patois alsaciens, qui est près d'être achevé, sur des jugements dont il a été l'objet et sur la nature même de ces patois, ainsi que sur leur degré de dépendance des patois voisins.

Le n° 40 des *Mitteilungen aus dem Vogesenclub* donne, comme d'habitude, les rapports sur l'activité des 51 sections et des 7 150 membres, plus le procès-verbal de l'assemblée générale, tenue cette fois à Guebwiller. Les neuf dernières pages contiennent la liste des 400 photogravures alsatiques faites par les soins du Club. — Le n° 23 du *Bulletin du Club vosgien* résume ce contenu des *Mitteilungen.* — Rappelons ici que le comité central publie une carte des Vosges, dont quatorze feuilles ont déjà paru, au prix de 1 m. 75 la feuille simple et 2 m. 65 la feuille double (sur toile, 2 marks et 3 marks).

Th. SCHŒLL.

2° BARROIS, LORRAINE ET TROIS-EVÊCHÉS

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, LXXX[e], LXXXI[e] et LXXXII[e] années, 1904, 1905, 1906. Épinal, 1904-1906, 3 vol. in-8 de 480, 448 et CLXIII-353 pages.

Le docteur Alban Fournier donne dans le volume de 1904 la onzième partie de sa *Topographie ancienne du département des Vosges,* qui sera la dernière, l'auteur étant mort sans avoir pu achever son œuvre. Cette partie est consacrée à Épinal, Arches, Bruyères, Châtel-sur-Moselle, Charmes. La ville d'Épinal surtout, avec ses rues, ses quais, ses murailles, son château, est décrite longuement; les changements de cours de la Moselle sont expliqués avec plans à l'appui.

M. Nicolas Haillant a donné deux études de toponymie : en 1904, *les Noms de lieux habités des Vosges. Remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons.* On ne trouve pas de sons spéciaux dans les Vosges; en revanche, beaucoup de sons usités dans le reste de la France manquent aux noms de lieux de ce pays ou sont très rares. De plus, les noms de lieux sont les témoins d'une prononciation ancienne différente de l'actuelle; — en 1905, *les Formes originales des noms de lieux vosgiens et leurs formes officielles.* Les formes originales sont fournies par les nombreux documents d'archives; les formes officielles sont celles qu'adoptent le cadastre, la carte d'état-major, le dictionnaire des postes, les cachets de mairie. Et il y a souvent une forte discordance entre celles-ci et celles-là. Une table des formes anciennes termine ce travail, qui ne remplace pas, il s'en faut, un *Dictionnaire topographique des Vosges,* mais pourra cependant être consulté et rendre des services en attendant que l'érudit très compétent qui a entrepris l'élaboration de ce dictionnaire l'ait menée à bonne fin.

M. Bergerot continue dans les volumes de 1904 et 1905 son historique de *Remiremont pendant la Révolution.* Cette troisième partie (voir l'analyse des deux premières dans les *Annales de l'Est,* 1902, p. 478, et 1904, p. 343) s'occupe de la Terreur, 1793-1794, et comprend quatre chapitres : dans le premier, il est question du comité révolutionnaire remiremontais, des émigrés, des suspects, des certificats de civisme et des diverses mesures de police; dans le second, de la disette, des fêtes civiques, des brûlements de titres féodaux, du maximum, des suspects encore, du nouveau calendrier et du changement du nom de Remiremont en Libremont; dans le troisième, de la liste des émigrés dressée dans la ville, des mesures contre le culte catholique et tout ce qui le rappelait, des tentatives d'instaurer de nouvelles religions, celle

de la Raison, puis celle de l'Être suprême ; dans le quatrième, encore de ces cultes nouveaux, des exécutions de condamnés, des prêtres qui abdiquent la prêtrise. Nous allons ainsi jusqu'au 9 thermidor. En appendice est une liste des membres de la Société populaire de Libremont.

M. Stéphane Mougin entreprend et mène à bonne fin, en ces trois volumes de 1904, 1905 et 1906, une *Notice historique sur le palais abbatial de Remiremont*. Comme il a été rendu compte ici même (1906, p. 436) du tirage à part de cette étude, nous n'avons pas à y revenir.

En 1906, nous trouvons, sous la signature de MM. Émile Badel et Albert Sonrier, *En remontant la Moselle. De Charmes à Remiremont.* Au cours de treize excursions faites en 1901 et 1902, les auteurs ont décrit les souvenirs historiques et archéologiques, les objets pittoresques qu'ils ont rencontrés à Charmes, Portieux, Nomexy, Châtel-sur-Moselle, Épinal, Bouzey, Remiremont, et autour de ces localités ; ils ont déchiffré nombre d'inscriptions dans les églises, sur les tombes, sur les maisons, reproduit diverses sculptures. Nous leur ferons observer que *Portus suavis* (p. 150) n'est pas le nom latin de Portieux, mais de Poussay. Plusieurs des localités visitées ont été déjà étudiées plus complètement, par exemple Châtel et Nomexy par M. l'abbé Olivier ; sur Épinal et Remiremont, les travaux de détail abondent. Ces excursions ont donc le mérite de raconter et de décrire agréablement plutôt que de découvrir du nouveau ; elles divulgueront largement des faits connus sans doute, mais trop peu connus ; elles assureront un peu plus de respect, on ose l'espérer, aux vestiges du passé, et empêcheront sans doute des actes de vandalisme. En appendice sont données encore quelques inscriptions toutes modernes qu'on ne penserait pas à chercher dans ce travail, car elles ont été relevées à Azerailles, à Bulgnéville, à Varangéville, à Frolois, à Vaudeville près Haroué, et même à Nancy et à Soulzmatt (Alsace). Il serait bon de fournir quelques explications à leur sujet, de nous dire par exemple dans quelle maison on lit celle de Vaudeville, d'en noter les dimensions et la place exacte.

C'est l'école lorraine de Gallé, ses idées, ses tendances et ses productions que M. René Millot étudie en 1904 dans un discours sur *l'Art lorrain*, en faisant ressortir que le mérite de cette école est l'étude directe et sincère de la nature.

M. Dreyfuss, professeur au collège d'Épinal, et déjà connu par une monographie de cette maison, parle en 1906 de *l'Abbé Janny, professeur à l'école centrale des Vosges (1795-1802) et premier principal du collège de Remiremont (1802-1818)*. Il n'eût pas été inutile de dire quelques mots de la vie de ce personnage avant 1790 ; l'entrée en ma-

tières est un peu *ex abrupto*. Janny prêta le serment civique, et « par sa modération, lisons-nous page 304, il échappa aux rigueurs de la loi des suspects ». Mais, précisément, la modération ou, comme on disait alors, le modérantisme, suffisait à rendre quelqu'un suspect et à le mener à l'échafaud ; Danton fut condamné pour modérantisme. Il est donc à croire que Janny ne mérite pas tout à fait l'éloge qui lui est décerné, qu'il a quelque peu hurlé avec les loups. Dès la création de l'école centrale des Vosges en brumaire an IV, Janny y fut nommé professeur de belles-lettres. C'était un peu une sinécure : cette classe n'avait que trois élèves pour quatre-vingt-trois dans celle de dessin. Aussi Janny ne dut-il pas trop regretter la disparition de l'école centrale sous le Consulat. Alors du reste il fut chargé d'organiser le collège de Remiremont, qui compta bien vite une centaine d'élèves, et où il acheva sa carrière.

E. DUVERNOY.

2° RÉGION NORD

A) Livres et brochures

Justin DE PAS. — *L'Échevinage de Saint-Omer, 1144-1790. Liste des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales et des modifications apportées à la composition et au mode de nomination du Magistrat, suivies d'une table générale des noms et d'un armorial des familles échevinales.* Saint-Omer, d'Homont. 1906. In-8, XII-346 pages et 2 planches.

L'histoire de l'échevinage de Saint-Omer est assez bien connue, grâce aux travaux de Giry et de M. Pagart d'Hermansart. M. Justin de Pas a cependant jugé à propos d'y apporter une contribution nouvelle en donnant la liste des échevins et des jurés de la ville depuis les origines jusqu'à la Révolution. Pour établir cette liste, l'auteur a dépouillé les cartulaires, les autres documents publiés ou même inédits et, à partir de 1306, les registres au renouvellement de la loi. Naturellement, ce travail n'a rien de définitif pour la période du haut Moyen Age, mais il sera facile de le tenir au courant à mesure que, par le dépouillement des documents inconnus, apparaîtront d'autres noms. D'ailleurs, sauf pour les origines, la nomenclature est déjà très fournie.

M. de Pas a eu soin de mentionner, à leurs dates, les modifications introduites dans les modes d'élection : les réformes de la comtesse

Mahaut, de Philippe le Bon, de Philippe le Beau, les règlements de Philippe II, l'autorité donnée aux intendants sous l'administration française.

Les historiens trouveront, dans ce volume, beaucoup de renseignements intéressants.

A. de Saint-Léger.

Paul Hymans. — *Frère-Orban*, t. I, 1812-1857. 1 vol. in-8. Bruxelles, Lebègue et Cie, 1906.

Entre tous les écrivains belges, M. P. Hymans était le mieux qualifié pour écrire l'histoire de l'orateur et homme d'État, Frère-Orban. Avocat et jurisconsulte, M. Paul Hymans peut apprécier le législateur. Orateur éloquent, spirituel et prompt à la riposte, nul, mieux que lui, ne pouvait goûter et faire admirer les grands discours prononcés au Parlement par le chef du parti libéral. Mais c'est surtout parce qu'il s'inspire de sa doctrine et prétend continuer sa tradition que M. Hymans a entrepris d'écrire une histoire documentée de Frère-Orban. « La jeunesse de Frère correspond à celle du libéralisme en Belgique. L'homme et le parti ont en quelque sorte grandi ensemble, sont en même temps arrivés à maturité. » Et ailleurs : « Frère devance souvent son époque, alarmant les uns, déconcertant les autres. Dans le domaine économique, il atteint d'emblée des solutions devant lesquelles l'opinion moyenne recule; tels, son plan d'organisation du crédit foncier, qui, adopté par la Chambre, ne sortit point du Sénat où le retinrent et l'étouffèrent les préjugés conservateurs de la grande richesse terrienne, et le projet d'impôt sur les successions en ligne directe, dont il dut, après une défense passionnée, subir la mutilation. » Dans ces lignes et dans mainte page, on sent la préoccupation de montrer au parti libéral selon quelle direction il doit s'orienter et qu'il ne saurait, en beaucoup de questions, mieux faire que de reprendre l'œuvre inachevée de Frère-Orban.

Mais si M. Hymans appartient à un parti, si, donc, il n'est pas impassible, il est, certes, un historien impartial. Sa méthode est excellente. Il n'isole pas Frère de son milieu, il montre au contraire comment ce milieu agit sur lui. « Je n'ai pu l'isoler du courant des idées et des événements, auquel dès sa première accession au pouvoir il se mêla si étroitement, l'orientant souvent, précipitant ou retenant sa marche. »

Comme l'indique le titre, ce premier volume comprend les années 1812-1857. L'historien insiste sur les années de jeunesse de Frère et montre la formation de son esprit. Après un exposé de la situation

politique de 1840 et de l'état des partis, il relate le rôle de Frère au congrès libéral de 1846; et, à ce propos, il publie des fragments d'un manuscrit intitulé : *La Politique et les partis en Belgique.* Il ne laisse, d'ailleurs, jamais échapper aucune occasion de citer lettres et discours, nous permettant ainsi de discuter chacun de ses jugements.

M. Hymans suit Frère au ministère des travaux publics, puis des finances, analysant projets de lois et discours. Toute l'œuvre du cabinet de 1847 est étudiée dans le moindre détail. Les questions les plus complexes de commerce, de finances, d'instruction publique, sont démêlées avec une admirable sagacité. Le livre se termine avec les élections de 1857, victoire libérale.

Le livre de M. Hymans se lit sans fatigue. L'intérêt y est toujours ménagé avec art. L'ouvrage est composé. Le style est sobre, clair, rapide. L'auteur est un écrivain de bonne tradition française. L'ouvrage a eu grand succès en Belgique. Il faut souhaiter qu'il ait en France de nombreux lecteurs; car il fait connaître la période la plus intéressante de l'histoire parlementaire belge et l'un des hommes qui ont le mieux représenté les idées de tolérance et de liberté.

Médéric Dufour.

F. Lennel. — *Calais par l'image.* Troisième album et troisième fascicule. Calais, impr. Peumery, 1906.

Nous avons signalé, au moment de leur apparition, les deux premiers albums de cet ouvrage. Dans le troisième et dernier sont réunis les documents iconographiques qui se rapportent à l'histoire de Calais depuis la Révolution jusqu'à nos jours. L'auteur présente de nombreuses reproductions, qui donnent les aspects de la ville et du port avant les modernes transformations. Il a réuni les portraits des personnages qui, à un titre quelconque, ont joué un rôle à Calais et à Saint-Pierre, et il en a formé une véritable galerie.

L'ouvrage est terminé, mais M. F. Lennel annonce une histoire de la ville et de ses institutions. Ainsi sera complet le monument élevé à la gloire de Calais.

A. D.

G. Monteuuis. — *Histoire de Leers.* 1906, xlv-336 pages, in-12; 12 vues, plans et portraits phototypiques. En vente au profit des œuvres paroissiales, chez l'auteur, au presbytère de Leers.

Ce livre, consacré à la monographie d'une modeste localité rurale du canton de Lannoy, mérite de ne pas passer inaperçu. Il montre que,

pour un érudit et un écrivain habitué à mettre en œuvre des documents historiques, il n'est pas de sujet banal ou indifférent. La monographie de M. Monteuuis peut être considérée comme un modèle du genre et, si la part de l'histoire de la paroisse, considérée en tant que foyer religieux, est très large, il ne faut pas oublier que dans toutes les localités rurales, selon la très juste remarque de l'auteur, « c'est autour du clocher, dans l'église et sous la direction des pasteurs, que les seigneurs, châtelains, censiers, paysans et tisserands se retrouvent pour former, à proprement parler, le village ».

On nous permettra pourtant de formuler une réserve. Nous sommes surpris que M. l'abbé Monteuuis n'ait pas utilisé davantage les cahiers que les habitants de Leers rédigèrent lors de la convocation des états généraux. On y eût recueilli des indications précieuses sur l'état des esprits à l'aurore de la Révolution. L'*Histoire de Leers* n'en est pas moins un véritable modèle dont tous ceux qui entreprendront de publier une monographie communale feront bien de s'inspirer. Rédigées avec le soin et l'exactitude scrupuleuse qu'a su y mettre M. Monteuuis, écrites avec goût, ces notices sont attrayantes et apportent une utile contribution à l'histoire du pays.

E. Bouchet.

Méresse. — *Histoire du Cateau*. Cambrai, Deligne, 1906. In-8 de xvi-269 pages.

Jusqu'ici, on ne connaissait sur Le Cateau que la *Chronicon sancti Andreæ* publiée par Bethmann dans les *Monumenta Germaniæ* et quelques pièces échappées aux multiples dévastations de la ville, pièces dont M. Finot a dressé l'inventaire. M. l'abbé Méresse a eu le rare bonheur de rencontrer des fragments d'une chronique inédite du Cateau, composée par un moine de l'abbaye de Saint-André. Grâce à eux, il a pu compléter les renseignements déjà connus et publier un livre très intéressant qui apporte une utile contribution à l'histoire générale.

Fondé par l'évêque Erluin, Le Cateau appartenait en propre aux évêques de Cambrai. Placé à la limite de la France et des principautés belges, n'ayant que des remparts insuffisants, il eut souvent à souffrir des guerres qui dévastèrent ces régions, et les chroniques ne mentionnent pas moins de quatre destructions totales de la ville. La dernière eut lieu en 1642, et, pendant deux ans, les habitants ne purent revenir dans leurs foyers. La Révolution y suscita des luttes violentes entre partisans de l'ancien et du nouveau régime. Au dix-neuvième siècle, la ville recouvra la paix et, grâce au commerce et à l'industrie, se

développa rapidement. Cette dernière partie est particulièrement intéressante par le soin qu'a pris l'auteur de noter les diverses manifestations de la vie sociale.

Il y a lieu de signaler surtout le chapitre où il est question du protestantisme au Cateau. On y remarque, en effet, d'une façon évidente, un fait qui confirme l'hypothèse de M. Pirenne sur l'influence du facteur économique dans les luttes de cette époque; si le protestantisme trouve d'abord des adeptes dans la bourgeoisie, c'est l'élément populaire, composé des « faubourtiers », qui le fait révolutionnaire et qui arrive à dominer le conseil de la ville.

On étudiera aussi avec utilité le régime municipal de cette ville, qui, jusqu'à la Révolution, resta sous la domination directe des évêques. Au plus fort de la Terreur, ce sont encore les membres de cette administration que la junte militaire de Valenciennes établit au Cateau. L'auteur a fait aussi une large part, trop large peut-être, à l'étude des monuments de la ville : le palais des archevêques, l'hôtel de ville, le beffroi, l'église de l'abbaye, monuments intéressants d'ailleurs.

M. Méresse semble avoir tiré tout le parti possible des archives de la ville, de celles de Cambrai; il a fait de larges emprunts à celles du département et aux archives nationales. Les pièces justificatives qui terminent le volume sont en grande partie la reproduction des fragments de la chronique citée plus haut. Malheureusement, le copiste à qui nous devons ces fragments a imité l'exemple de plusieurs de ses confrères du dix-huitième siècle et a souvent dénaturé le texte en le traduisant en langage du temps. De bonnes tables terminent le volume.

Il est pourtant un point faible à signaler. Gêné probablement par l'étude précédente du Dr Cloez [1], qui s'occupe uniquement de l'histoire de la Révolution, et ne pouvant donner à cette période une extension semblable, l'auteur a été amené à résumer considérablement cette partie, et les faits saillants ne se détachent peut-être pas toujours suffisamment.

Quoi qu'il en soit de cette critique, nous pouvons dire que l'ouvrage est une excellente monographie, et qu'il est appelé à prendre un rang honorable dans nos bibliothèques d'histoire locale [2].

Henry DUBRULLE.

1. *Étude historique sur Le Cateau-Cambrésis avant et pendant la Révolution*, Le Cateau, 1895, in-8.

2. A signaler une faute probable d'impression, p. 74. Est-ce *Castres* ou *Castries* qu'il faut lire ?

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série, t. XXXIV (1903), XXXV (1904), XXXVI (1905), XXXVII (1906) et le volume du Congrès des sociétés savantes de juillet 1904 (1905).

Comte G. DE HAUTECLOCQUE, *Le Maréchal de Lévis, gouverneur général de l'Artois (1765-1787)*, t. XXXIV, p. 7-156. — Suite du travail qui a paru dans les tomes XXXII (p. 75) et XXXIII (p. 7). Dans cette intéressante monographie, l'auteur suit pas à pas, pendant une période de vingt-trois ans, l'histoire de la province d'Artois et de son administration.

L. VILTART, *F.-N. Chifflart* (1825-1901), t. XXXIV, p. 157-192. — Biographie de cet artiste, né à Saint-Omer le 21 mars 1825, mort à Paris le 19 mars 1901. Peintre et aquafortiste, François-Nicolas Chifflart s'est rendu populaire par l'illustration des œuvres de Victor Hugo (édition Hetzel).

Chanoine J. DEPOTTER, *Les Échevins du pays de Lalloeue*, t. XXXIV, p. 201-234. — La terre de l'Alloeue appartenait au monastère de Saint-Vaast d'Arras depuis le septième siècle. Elle comprenait les paroisses de Laventie, Fleurbaix, Sailly et la partie rurale de La Gorgue. L'abbé de Saint-Vaast était le seigneur temporel de ce petit pays.

R. RODIÈRE, *Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes*, t. XXXIV, p. 235-390, et t. XXXV, p. 179-443. — Ces prieurés, situés dans l'ancien Ponthieu, entre la Canche et l'Authie, dépendaient de la célèbre abbaye bénédictine de Marmoutier en Touraine. Le monastère de Beaurain, dont les archives sont perdues, a appartenu, du huitième au neuvième siècle, à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et passa à celle de Marmoutier on ne sait ni quand ni comment. L'auteur a trouvé dans un recueil de la Bibliothèque nationale (*ms* latin 5411) trente-trois chartes de Beaurain qu'il reproduit en entier ou qu'il analyse.

Maintenay fut fondé en 1104-1124 par le seigneur du lieu. Ses archives ont été transportées de Marmoutier à Arras. On y trouve vingt-sept chartes originales de 1100 à 1268. M. Rodière a publié ces documents, presque tous inédits, à la suite de son travail.

Comte G. DE HAUTECLOCQUE, *Les Cent-Jours dans le Pas-de-Calais (20 mars-8 juillet 1815)*, t. XXXVI, p. 29-185. — La nouvelle du retour de l'île d'Elbe et de l'arrivée de Napoléon à Paris excite peu d'enthousiasme. La plupart des municipalités du Pas-de-Calais, composées de royalistes, font une opposition sourde au rétablissement de l'Empire.

Les populations, soumises aux réquisitions militaires, sont hostiles ; les soldats désertent. Quand on apprend à Arras que Louis XVIII est arrivé à Cambrai, trente ou quarante personnes de la ville vont saluer le roy. La grande majorité des habitants du Pas-de-Calais témoignent leur joie de la restauration monarchique. — M. de Hauteclocque expose ces faits avec abondance et donne de nombreux détails, dont quelques-uns ne manquent pas de piquant.

Roger Rodière, *Répertoire des noms de familles contenus dans les chartes des prieurés de Beaurain et de Maintenay*, t. XXXVII, p. 7-136. — Très précieux pour les généalogies d'anciennes familles, les d'Argoules, les Beaurain, les Brimeu, les Créqui, les Fiennes, les Fruges, les Nempont, etc. — Suivi d'un *Appendice sur l'origine du lieu de Saint-Josse-aux-Bois*.

Comte de Loisne, *Table onomastique du Cartulaire de Saint-Vaast*, p. 157-254. — Faite en vue de faciliter les recherches dans le cartulaire publié par l'abbé Van Drival. L'auteur a relevé tous les noms de personnes et de lieux, en renvoyant au texte, et il a aussi rectifié, entre parenthèses, les mauvaises lectures.

Comte G. de Hauteclocque, *La Seconde Restauration dans le Pas-de-Calais (1815-1830)*, p. 255-475. — Le comte de Hauteclocque continue l'histoire du département du Pas-de-Calais au dix-neuvième siècle : après les Cent-Jours, il aborde la seconde Restauration. Dans ce premier article, il ne dépasse pas l'année 1816. On y voit la réorganisation de l'administration départementale, l'occupation militaire par les alliés, les élections législatives d'août 1815 et d'octobre 1816, les premières ultra-royalistes, les autres plus modérées. Voici comment, dans une lettre au ministre, le préfet du Pas-de-Calais caractérisait la politique des ultras : « Monseigneur, la voix de la raison se fait bien peu entendre auprès des royalistes exagérés. Ils me regardent comme étranger à leurs intérêts parce que je parle d'union et d'oubli du passé. Ils voudraient que je servisse leurs passions, leurs haines personnelles et c'est là ce qu'ils appellent la cause du roi. »

H. Potez, *La Capitale poétique de la France au treizième siècle*, vol. du Congrès, p. 27-39. — Causerie sur Arras au treizième siècle, d'après Jean Bodel et Adam de le Hale.

Parenty, *La Renaissance d'Artois et Boullenois. Le château de Hesdin en Artois, berceau effectif des artistes et des arts de la Renaissance flamande*, p. 41-57. — C'est, dit l'auteur, « l'esquisse très écourtée et malheureusement fort aride d'une étude importante en cours de publication, *Les Origines de Monseigneur Thomas de Parenty, soixante-douzième abbé de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* ».

Levé, *Caractères français de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe*, p. 59-64. — Les œuvres du douaisien Jean Bellegambe (fin du quinzième — début du seizième siècle) sont généralement classées dans l'école flamande. Elles ont incontestablement un caractère français, et M. Levé le démontre avec des arguments fort ingénieux.

E.-T. Hamy, *Un Collaborateur oublié de Dumont d'Urville, le lieutenant de vaisseau Marescot-Duthilleul, né à Boulogne-sur-Mer (1809), mort à bord de l' « Astrolabe » (1839). Notice biographique*, p. 65-80.

Abbé Michaux, *Les Caractères architectoniques de l'église de Wismes* (Pas-de-Calais), p. 81-91. — Extraits d'une brochure déjà parue sur cette église. On a peu de renseignements certains sur l'histoire de cet édifice. « Tout au plus savons-nous que sa partie la plus ancienne, d'architecture romane, a été construite vers le douzième siècle; que du treizième au quatorzième siècle, on y a ajouté les deux nefs latérales, ainsi que la flèche de son clocher; qu'au quinzième, le chapitre de Saint-Omer, à qui il appartenait, ou celui de Thérouanne, dont il relevait au spirituel, firent bâtir en style ogival le chœur que nous admirons aujourd'hui, et que, du quinzième au seizième, des modifications et des réparations importantes furent probablement apportées aux voûtes et à la nef principale. »

Abbé Th. Leuridan, *Projet de fédération d'histoire locale entre les sociétés savantes de la région du Nord*, p. 94-101. — L'abbé Leuridan montre la nécessité pour les historiens locaux d'avoir des relations entre eux, et le grand progrès qui serait réalisé, dans nos études, si les travaux des sociétés savantes étaient mieux connus. De là, l'idée de publier une bibliographie complète des articles, mémoires, documents et communications qui paraissent dans les publications des sociétés sur l'histoire de la région. De là aussi, le projet de former une fédération qui aurait un organe mensuel. Cet organe serait — dans l'esprit de M. Leuridan — le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*.

L'idée de l'abbé Leuridan est excellente. D'autres que lui avaient si bien compris les avantages qui devaient résulter d'une union plus étroite entre les érudits que, dans tous les départements, s'établissaient des comités régionaux pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution et qu'en ce qui nous concerne, l'université de Lille se mettait d'accord avec celle de Nancy pour publier les *Annales de l'Est et du Nord*. Un des secrétaires de la rédaction des *Annales* a fait, de son côté, une communication à ce sujet. On la trouvera dans le *Bulletin du Comité flamand de France*.

Edm. LECLAIR, *Rapport sur les travaux de la Société d'études de la province de Cambrai*, p. 103-107. — Indique les principaux travaux de la Société d'études : la table des noms de lieux mentionnés dans les huit volumes de l'inventaire sommaire de la série B des archives départementales du Nord ; l'épigraphie du département du Nord, la bibliographie d'histoire locale.

H. DUBRULLE, *Études d'histoire provinciale à Rome*, p. 109-111. — Notre collaborateur l'abbé Dubrulle, en mission à Rome, expose les travaux qu'il a entrepris aux archives vaticanes. .

L. QUARRÉ-REYBOURBON, *Les Sociétés savantes de la région du Nord et leurs travaux historiques*, p. 113-117. — Date de la fondation des sociétés, indication de leurs principaux collaborateurs, etc.

Dr LANCRY, *Projet de fédération amicale des sociétés savantes de province*, p. 119-122. — L'auteur propose, au nom de la Société dunkerquoise, de prendre l'initiative d'une fédération de toutes les sociétés savantes de province et de faire paraître un bulletin bibliographique. C'est l'idée exposée par M. Leuridan, mais étendue, puisqu'il ne s'agit plus seulement des sociétés d'*histoire* et des sociétés *régionales*. Le projet peut paraître bien ambitieux.'

Paul COLLINET, *Les Sources et l'auteur du coutumier d'Artois*, p. 123-127. — Le coutumier d'Artois a été composé entre 1283 et 1302 par un anonyme, probablement un avocat ou un procureur du pays. Le compilateur a emprunté maints passages aux trois sources suivantes : le *Conseil de Pierre de Fontaines*, les *Établissements de Saint-Louis* et l'*Ordo judiciarius* de Tancrède. Le reste de l'ouvrage est relatif au droit local et rappelle, souvent avec détails précis, les procès plaidés dans le pays. M. Collinet a préparé une édition critique de ce coutumier.

Ed. EDMONT, *Quelques mots sur l'emploi du français provincial dans le langage populaire artésien*, p. 129-144. — L'auteur passe en revue quelques-unes des diverses transformations que font subir aux mots patois les gens du peuple quand ils veulent parler français. Il examine l'action analogique des principaux sons artésiens dans la formation du français provincial, en prenant comme exemple quelques phrases de ce français, recueillies dans la région de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Paul NANCEY, *Extraits des travaux sur les voyages à Dunkerque du premier Consul, en l'an XI, et de Napoléon en 1810*, p. 145-168. — Résumé des articles publiés par M. Nancey dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXXIX et XL. Voir le compte rendu dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. II (1906), p. 121-122.

Th. PRUVOST, *Le Général Deplanque 1820-1889. Sa carrière militaire*

et sa correspondance, p. 169-186. — Né à Auxi-le-Château, Deplanque prit part à l'expédition de Crimée, à celle du Mexique, aux campagnes en Algérie et commanda une brigade dans l'armée de la Loire.

Comte DE LOISNE, *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais, d'après la forme primitive de leur nom,* p. 187-248. — L'auteur passe successivement en revue : I. Les noms d'origine gauloise ou celtique ; II. Les noms d'origine gauloise ou gallo-romaine ; III. Les noms d'origine purement romaine ; IV. Les noms d'origine gallo-franque (saxonne, germanique pure, francique romanisé) ; V. Les noms d'origine romane ; VI. Les noms d'origine française.

A. DE SAINT-LÉGER, *L'Enquête industrielle de 1781-1782 dans l'intendance de Flandre et Artois,* p. 249-263. — Après avoir indiqué à quelle occasion eut lieu cette enquête, M. de Saint-Léger retrace la situation de l'industrie dans la Flandre wallonne, dans la Flandre maritime et dans l'Artois, vers 1782, d'après les documents conservés aux *Archives départementales du Nord, liasse 187 du fonds de l'Intendance de la Flandre wallonne.*

Alph. LEFEBVRE, *Mon enquête sur la colonne milliaire de Devernia* (*Desvres, Pas-de-Calais*), p. 265-270.

R. RODIÈRE, *Rapport sommaire sur les monuments historiques classés et à classer du département du Pas-de-Calais,* p. 271-283. — Le département du Pas-de-Calais ne compte que douze monuments classés. Il faudrait obtenir le classement de la tour romane de Guarbecque, du chœur de l'église d'Ames (treizième-quatorzième siècles), de l'église d'Auchy-les-Moines (treizième-quatorzième siècles), de celle de Calais (quatorzième-quinzième siècles), de la chapelle du lycée de Saint-Omer, ancienne chapelle des jésuites, du château de Boulogne, etc.

M. ENLART, *Nos cathédrales disparues, Térouanne, Arras, Boulogne,* p. 291-311. — Dans cette conférence, faite en séance solennelle de clôture, M. Enlart étudie successivement : la cathédrale de Boulogne, édifice en grande partie roman, qui fut vendue et démolie en 1797 ; — la cathédrale d'Arras, « une des plus belles œuvres du style gothique primitif, contemporaine de la cathédrale de Noyon, qui lui ressemble et qu'elle surpassait », qui fut détruite sous le Consulat ; — la cathédrale de Térouanne, détruite en 1553, dont on ne connaissait rien jusqu'à ces dernières années. Grâce à deux vues générales de la ville au seizième siècle et aux fouilles dues à la généreuse initiative du propriétaire du terrain, M. F. de Bayenghem, on peut se faire une idée exacte du plan et reconstituer l'élévation extérieure de ce monument, qui était « une merveille de l'art du treizième siècle ».

A. D.

Actes de la Société de géographie de Boulogne-sur-Mer (1903-1905).

Année 1903. — A. Lefebvre, *Notes historiques sur les mouvements du port de Boulogne en 1814-15*, p. 70-109. — Publication, d'après le registre tenu à cette époque par les officiers de port, des faits relatifs au désarmement et au rapatriement des prisonniers et des troupes anglaises, au passage des voyageurs, au commerce d'importation et d'exportation et à la contrebande active qui s'exerçait alors entre les côtes de la France et de l'Angleterre.

Année 1905. — A. Lefebvre, *Situation commerciale du port de Boulogne au milieu du dix-huitième siècle (1740-1752)*, p. 45-63. — L'auteur n'examine pas la situation commerciale du port de Boulogne dans son ensemble : utilisant un registre aux déclarations des capitaines de navires étrangers arrivant au port de Boulogne (Arch. commun. n° 1058), il limite son étude aux seules importations : thé, eaux-de-vie, sels, savons, bois, blés, etc.

Bécar.

Société académique de Boulogne-sur-Mer (1903-1905).

1. **Mémoires**, t. XXII. — La Grammaire du patois boulonnais, due à l'abbé Haigneré, et parue dans le tome XXI, devait être complétée par un *Vocabulaire*. La mort a surpris l'auteur au moment où il allait achever son travail, et c'est M. de Rosny qui l'a publié dans le tome XXII des Mémoires. L'ouvrage compte environ 8 000 mots, idiotismes, proverbes, tournures spéciales employées couramment par les paysans, les matelots, les gens de commerce. M. de Rosny y a ajouté plusieurs centaines d'expressions populaires, qu'il a essayé d'expliquer en utilisant des comptes, aveux et chartes locales des quinzième et seizième siècles. L'abbé Haigneré a consulté avec profit le Vocabulaire manuscrit pour le roman d'Eustache le Moine, le Dictionnaire manuscrit du patois boulonnais de Henry et son Vocabulaire boulenois, le Glossaire du patois des matelots de Deseilles (1886) ; mais son travail est surtout le fruit de longues et patientes recherches faites dans les bibliothèques et les archives régionales et particulières.

T. XXIII. — Dr E. Hamy, *François Panetié, premier chef d'escadre des armées navales (1626-1696). Étude historique et biographique.* — L'auteur retrace la carrière de cet officier de marine, qui passa trente et une années de son existence au service de Louis XIV, et prit part à presque tous les événements maritimes de notre pays entre

1666 et 1694, en utilisant, aux archives de la marine, la correspondance qu'il échangea avec Colbert, Seignelay, Begon, Pontchartrain ; à la Bibliothèque nationale, les Mélanges Colbert ; enfin, en se servant de 125 pièces originales provenant de la collection Toussaint au Havre. M. Hamy a versé à la bibliothèque municipale de Boulogne, à la disposition des chercheurs, tous les documents maritimes contemporains de Panetié (1660-1696) dont il n'a pas tiré un parti immédiat.

II. Bulletin, année 1904. — Rigaux, *Le Nom de Bononia*, p. 6. — Ce nom aurait été substitué à Gesoriacum entre 297 et 306, à l'époque où Constance Chlore établit dans cette ville une *cohors Bononiensis civium romanorum*.

A. Hamy, *Notes préliminaires sur divers projets pour les établissements de jésuites à Boulogne*, p. 12. — C'est en 1616 qu'il est question pour la première fois d'installer à Boulogne un collège de jésuites. L'idée est abandonnée, lorsque les oratoriens s'établissent en 1629 dans la vieille abbaye de Saint-Wulmer. Toutefois, l'évêque de Boulogne songe, un siècle plus tard, en 1716, à créer, en faveur des pères jésuites, un établissement d'instruction ; ses vues sont déjouées par un gentilhomme janséniste, Du Blaizel, qui achète le couvent destiné à l'installation dudit collège.

A. Hamy, *Les Jésuites anglais et leur expulsion en 1752*, p. 21. — Épisode intéressant de l'hostilité des deux congrégations des jésuites et de l'Oratoire. Deux Pères anglais de Saint-Omer sont venus ouvrir en 1742 aux portes de Boulogne un modeste pensionnat qu'ils transfèrent en ville en 1747. Afin de s'agrandir, il achètent en 1751 une propriété par l'entremise d'une dame Panting et du sieur Cléry. Les oratoriens s'élèvent aussitôt contre la concurrence qui est faite à leur établissement, et la municipalité, crainte de représailles de l'Angleterre contre le port, si elle tolère l'existence d'un collège catholique anglais dans la ville, multiplie les démarches pour obtenir, par arrêt du Conseil d'État du 4 février 1752, l'expulsion des jésuites anglais.

A. de Rosny, *Mémoire sur Tingry et Hucqueliers vers 1641*, p. 72.

A. Lefebvre, *Lettres de confirmation des privilèges, franchises et exemptions de la ville de Desvres*, p. 99. (Emprunté aux Arch. départ. Arras, C. 81[52].)

A. Hamy, *Deux combats devant Boulogne. Officiers de marine boulonnais sous Louis XIV et Louis XV*, p. 111.

Bulletin, année 1905. — A. de Rosny, *Lettre de Jean de Courteville sur les fiançailles de François Ier et de Claude de France*, p. 125.

A. de Rosny, *Faramus de Boulogne. La famille de Bolonia en Angleterre. Descendance des comtes de Boulogne*, p. 148. Étude d'après

des documents empruntés aux archives publiques ou particulières d'Angleterre.

GIARD, *Le Hareng du Boulonnais*, p. 186.

SAUVAGE, *Nouveau Catalogue des poissons des formations secondaires du Boulonnais*, p. 190.

Dr E. HAMY, *Le Premier Maître de Sainte-Beuve : Louis Blériot (1813-1818)*, p. 222. Éducation ancien régime : études scientifiques presque nulles, punitions corporelles appliquées.

SAUVAGE, *Sépultures franques et carolingiennes du Boulonnais*, p. 229.

C. ENLART, *Séances des citoyens de Boulogne réunis en la salle de la Société populaire les 25 et 26 thermidor an II*, p. 257. Communication intéressante de deux procès-verbaux de séances de la Société des Amis de l'égalité de Boulogne : pratiques de délation, jalousies locales et mesquines apparaissant à propos de la réception de plusieurs candidats.

Dr E. HAMY, *Le Lieutenant de vaisseau Marescot-Duthilleul (1809-1839)*, p. 275. Il prend part à l'expédition de Dumont d'Urville, en 1837-1839, et y trouve la mort.

BÉCAR.

Société d'Émulation d'Abbeville. — Années 1905 et 1906.

Bulletins trimestriels. — 1905. N° 1. — M. GOSSELIN publie le récit, par le citoyen Pitz, d'une fête patriotique qui a eu lieu à Machy, canton de Rue, le 16 ventôse an VI. — Cette fête a, comme il convient, une allure gesnérienne, attendrissante et sentimentale. On y voit des « vieillards » avec des baguettes blanches ; une déesse de la Liberté, des « garçons » qui portent des bannières. Détail curieux, sur un grand drapeau tricolore on lit : BIENTOT ! BUONAPARTE, sur une autre bannière : HATE-TOI, BUONAPARTE. Plantation d'un nouvel arbre de la Liberté, cérémonie à l'autel de la patrie. On accorde aux « papistes » un *Te Deum*. Bals, chants et « cantiques », rafraîchissements. Quelques filles et femmes, « encore coiffées du fanatisme papal », ont refusé d'assister à la procession parce qu'elle n'avait pas été précédée d'une messe. — Ce document est intéressant et d'une couleur amusante.

M. l'abbé RANÇON étudie les fouilles pratiquées en 1903 et 1904 au lieu dit Marca, sur le territoire d'Yonval-Cambron, à 6 kilomètres d'Abbeville. La tradition y place une « ville » romaine, peut-être une *villa*. On y a découvert jadis des sarcophages. Les nouvelles fouilles ont donné des fragments de poteries, les restes d'une colonne.

N° 2. — M. Em. Delignières communique à la société une lettre de M. Pajot de Charmes, sous-inspecteur des manufactures d'Abbeville, adressée en 1785 à M. de Montaron, de Saint-Chamond, pour lui demander des mémoires et des dessins concernant les procédés employés dans les établissements levantins du Midi pour préparer, arçonner et filer le coton.

M. Mallet fait une lecture sur la pairie de La Queute (territoire de Pont-Remy et de Francières), cédée en 1611 par Louis d'Aoust à Charles Paschal, ambassadeur aux Grisons.

Une curieuse communication de M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre sur « quelques factures et mémoires du dix-huitième siècle ». L' « état des commissions » faites par le messager d'Abbeville pour Mlle de Villers eût réjoui les Goncourt.

« Bail perpétuel des marais de Cambron au profit de la communauté des habitans dudit lieu » (6 octobre 1537), publié par M. le comte de Brandt de Galametz. Ce bail est concédé par Marie d'Albret, veuve de Charles de Clèves, comte de Nevers, ayant la garde de son fils, François de Clèves.

M. F. du Grosriez étudie les armoiries françaises de la maison Supersaxo à Sion en Valais, notamment les écussons de Brulart de Sillery, de Louis Le Fèvre de Caumartin, qui appartenait à une famille illustre du Ponthieu, d'Eustache de Reffuge, de François Hotman de Mortefontaine, de Mery de Vic.

N°s 3-4. — Compte rendu d'une excursion à Saint-Omer et Calais (10 juillet 1905), par M. Macqueron.

La peinture sur verre « fixé peint » à l'église Saint-Vulfran, communication faite par M. Em. Delignières. — M. Em. Delignières, qui a publié une excellente monographie sur cette œuvre d'art, veut bien accepter une interprétation que j'ai cru pouvoir lui proposer touchant le premier mot de la devise inscrite sous ce tableau.

Lecture de M. le comte de Richoufftz, sur le testament dicté par un de ses ancêtres, Erich de Richoufftz, à Marignan, après la bataille où il avait été blessé. « Je remercie Dieu, déclare l'enseigne des lansquenets, de ce qui m'a tiré de la bataille, si blessé, pour le moings avec honneur, mon enseigne saulve et les ennemis chassés. Je prie mes amiz assistans de le réciter à monseigneur père, quand ils seront de retour à la maison, affin qu'il aye moings d'ennuy de ma mort. »

M. Delignières restitue à Daniel Hallé un tableau représentant saint Vulfran, attribué naguères à Choquet ou à Bommy, tous deux Abbevillois. Dans un autre article, il signale les contrefaçons qui ont été faites de la fameuse Sainte Face de Mellan. M. Delignières a publié déjà de

nombreux et très distingués travaux sur les artistes de sa ville natale. Sa sûreté et l'étendue de son information, la finesse et la pénétration de sa critique, la délicatesse de son goût font souhaiter qu'il nous donne une œuvre d'ensemble sur les sculpteurs, peintres et graveurs d'Abbeville.

1906. Nos 1 et 2. — Documents communiqués par M. Macqueron. — Transaction sur homicide du 9 septembre 1650 : — Le meurtre d'André Parment coûte 300 livres au sieur de Maisoncelle, père du meurtrier, le sieur de Frévent. — Frais faits pour l'enterrement du maître brasseur Carbonnier (1649). (Extrait des minutes du notaire Boujonnier.) — Document concernant la milice bourgeoise d'Abbeville. — Liste de prétendus exempts de la garde, avec les annotations de l'intendant Chauvelin (1689).

Étude sur les origines du notariat, par M. Eugène Huré. — Renferme des détails sur la région abbevilloise (Chap. IV, VIII, IX, X, XII).

Promenades épigraphiques. — *L'Église de Miannay,* par M. Roger Rodière. — Dans cette monographie, écrite avec le soin et la précision que son auteur apporte dans tous ses travaux, on trouvera d'intéressants détails sur la famille de Bours, à laquelle appartenait Nicolas de Bours, commentateur de la coutume de Montreuil, et une curieuse description de funérailles seigneuriales à Abbeville, au dix-septième siècle.

Nos 3-4. — Ce fascicule mentionne et analyse une communication verbale faite par M. Macqueron sur la vente de la collection de l'amateur abbevillois Joseph Traullé, faite en avril 1832, à Paris (quelques objets provenant d'Abbeville et des environs).

M. Rodière rend compte de l'excursion que la société a faite, en juin 1906, dans la vallée de l'Oise, et décrit les églises de Saint-Leu d'Esserent, de Précy-sur-Oise, de Boran, de Bruyères, de Chambly et de Champagne.

M. Em. Delignières étudie, dans un mémoire, la vente faite par le roi au présidial, en 1713, de l'hôtel de la Gruthuse. L'hôtel avait été commencé vers 1492 par Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et gouverneur d'Abbeville. Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, plus tard (1502) gouverneur du roi en Picardie, acheta l'édifice inachevé, le fit terminer et lui donna son nom. Cet hôtel passa plus tard, à une date inconnue, dans le domaine du roi. M. Delignières s'efforce de retrouver l'emplacement et de reconstituer l'aspect de ce remarquable édifice. En 1583, la Gruthuse devint le siège du présidial ; elle fut

incendiée le 5 janvier 1793 (reproduction d'un dessin de M. Delignières de Saint-Amand représentant les ruines). L'hôtel fut vendu au présidial en 1713, par suite de la pénurie du trésor royal. Le roi était si pauvre qu'il dut contraindre les magistrats à acheter eux-mêmes les lieux où ils rendaient la justice. — M. Delignières donne de curieux détails sur cette vente et les obligations qu'elle impliquait. — Il adjoint à son travail, en bas de page, une note très développée sur le tribunal civil actuel.

M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre communique une délibération de l'échevinage du 4 décembre 1789, à l'occasion de la naissance d'un fils du mayeur en charge. Il s'agit de faire tenir l'enfant sur les fonts baptismaux par un échevin délégué.

Mémoires. — Tome XXI[e] de la collection. 2[e] partie. **1906.** — Le volume s'ouvre par une curieuse publication de M. Rodière. Il édite et commente les brèves notes de route d'un Abbevillois qui, du 24 juillet au 2 août 1697, s'est promené entre la Somme et l'Authie, à la recherche des blasons qui ornent les voûtes des églises, les tombeaux, les verrières, les chasubles. Ce n'était pas un savant homme; il s'embrouillait dans les fasces, pataugeait dans les bandes et trébuchait parmi les barres. Il a orné ses relations de dessins, grossiers et inexacts. Heureusement, M. Rodière connaît beaucoup mieux que lui l'art héraldique. Confrontant les descriptions et les barbouillages, admirablement renseigné d'autre part sur tout le monde féodal de cette région, il a extrait de son auteur toute la substance utile qui en pouvait sortir. Et surtout il a enveloppé ce maigre manuscrit d'un très copieux et très riche commentaire. Le bonhomme qui a péniblement rédigé ces notes il y a deux siècles ne pouvait s'attendre à pareille fortune. Il a visité Forest-Montiers, Nouvion, Quend, Villers, Le Titre, Hautvillers, Rue, Le Crotoy, Le Hamelet, Vron, Regnière-Écluse, Vironchaux, Dominois, Argoules, Valloires, Douriez. Il n'a pas perdu son temps, comme on le voit.

Vient ensuite une étude où M. le commandant de Montessus de Ballore montre que nos nouvelles institutions militaires n'ont point contribué, comme on le dit souvent, à amener la dépopulation des campagnes.

Puis, deux intéressantes monographies. L'une, due à M. Macqueron, décrit l'église de Bouillancourt-sous-Miannay et en raconte l'histoire. — M. Macqueron a eu la bonne fortune de consulter un document très curieux, le registre où les curés Dubourg (1731-1758) et son successeur Adrien Levêque ont consigné, d'après les archives fabriciennes, divers faits qui se rapportent à l'histoire de l'église. On trouvera notamment,

dans ce travail, trois intéressants inventaires de sacristie, de 1581, 1717 et 1750.

Ensuite M. Georges DE LHOMEL consacre au village de Sorrus (arrondissement de Montreuil-sur-Mer) une importante étude. Ce village méritait d'attirer l'attention à divers points de vue. On y situe une légende des temps mérovingiens. Il renferme deux œuvres d'art ancien qui présentent un vif intérêt, un bas-relief du seizième siècle et un retable en albâtre du quinzième. Une industrie céramique (de produits populaires) y prospérait dès la fin du dix-septième siècle. Le travail de M. de Lhomel est très complet. Il constitue une excellente monographie. Déjà des efforts très méritoires se sont produits en ce sens, notamment celui de M. Liébron, qui s'est occupé d'un village voisin, Campigneulles-les-Petites. Le prix annuel fondé par Auguste Braquehay, à l'Académie d'Arras, devrait encourager les travailleurs de l'arrondissement de Montreuil à construire ainsi, commune par commune, l'histoire de cette région.

M. Ph. DES FORTS apprécie le manuel d'archéologie de M. Enlart, lui donne des éloges mérités et propose quelques modifications de détail.

Henri POTEZ.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. L (1903), LI (1904), LII (1905).

S. LENNEL, *Histoire du collège d'Amiens,* t. L, p. 231-528. — Travail intéressant, fait d'après les sources et bien composé. M. Lennel distingue trois périodes dans l'histoire du collège. Dans la première, qui s'étend de la naissance de la grande école ou collège séculier (treizième siècle) à l'introduction des jésuites (1608), on assiste à la lutte qui se livre entre la municipalité et l'autorité religieuse, représentée par l'évêque, le chapitre et l'écolâtre, l'une voulant prendre part à la direction du collège et l'autre la garder exclusivement pour elle. Dans la seconde, le collège est aux mains des jésuites, qui en sont à peu près les maîtres absolus. Leurs différends avec la ville, l'évêque, le chapitre et les curés sont intéressants. Dans la troisième, le collège est, après l'expulsion des jésuites en 1762, redevenu séculier. Il est soumis à un régime tout nouveau et ce sont surtout la question des études et celle de la discipline intérieure qui retiennent l'attention de l'auteur. En l'an V, le collège, moribond, fit place à l'école centrale.

O. THOREL, *Détails rétrospectifs sur l'Académie d'Amiens,* t. LI, p. 57-88. — En 1746, apparaît la Société littéraire, qui, après une

existence de quatre années, disparaît pour faire place à l'Académie. M. Thorel précise le rôle joué par Gresset dans la fondation de cette compagnie et donne des renseignements sur le sceau, le timbre, les médailles et les jetons de présence.

LELEU, *Éloges d'académiciens depuis 1804 jusqu'à 1835*, par MM. Demaux, Limonas et Natalis Delamorlière, analysés et abrégés par M. Leleu, t. LI, p. 211-440.

DELIGNIÈRES, *Souvenirs de l'exposition des primitifs français à Paris en 1904. La part de la ville d'Abbeville (école de l'Amiénois)*, t. LII, p. 1-28. — L'école picarde était représentée par un certain nombre d'œuvres, dont la ville d'Abbeville avait fourni une bonne part. C'était d'abord, envoyé de l'église Saint-Vulfran, un grand panneau en longueur représentant la *Résurrection* (quatorzième siècle); puis sept panneaux (quinzième siècle) provenant de l'ancienne chartreuse de Saint-Honoré (située au faubourg de Thuison-lès-Abbeville avant la Révolution) et représentant la Cène, l'Ascension, la Pentecôte, la Vierge, saint Hugues de Grenoble, saint Jean-Baptiste et saint Honoré.

E. DAVID, *Cabotins et Marionnettes. Les Théâtres populaires à Amiens*, t. LII, p. 29-99. — Sous le titre de « chés cabotans », on désigne les théâtres de marionnettes de la ville et de la banlieue d'Amiens. Il y a trente ans environ, on en comptait une dizaine; ils sont encore aujourd'hui au nombre de six. Détails sur la fabrication des artistes en bois, sur les représentations, sur les pièces jouées, enfin sur le principal rôle, celui de Lafleur, valet ou paysan picard. Ce Lafleur n'est qu'une des nombreuses dénominations de Polichinelle, dont il a tous les traits de caractère. Son nom vient probablement, suivant M. David, d'un certain Lafleur, valet de lieutenant du roi, qui, en 1648, prétendit empêcher la procession de l'Assomption et dont le procès eut un grand retentissement. Quoi qu'il en soit de son origine, il représente à merveille le tempérament picard, aussi bien les Amiénois du vingtième siècle que ceux du dix-septième.

DEBAUGE, *Notes sur l'industrie linière*, t. LII, p. 317-352. — L'auteur montre d'abord ce qu'avait été à l'origine l'industrie du lin, industrie familiale où tout se faisait à la main; puis il indique comment la découverte de Philippe de Girard (1810) transforma cette industrie en permettant d'employer des procédés mécaniques pour la production rapide et économique des fils; il recherche enfin quelles sont les causes du déclin progressif de cette fabrique.

A. D.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXXIII (1904) XXXIV (1905) et XXXV (1906).

Hachez (Félix), *La Chapelle de Notre-Dame-de-Salut à Hornu-lez-Saint-Ghislain*, t. XXXIII, p. 1-4 et 1 pl.

De la Roche-Marchiennes, *Notice sur Harvengt et ses seigneuries*, t. XXXIII, p. 5-128, et XXXIV, p. 1-56. — Intéresse surtout les seigneurs et dames d'Harvengt et de Marchiennes.

Poncelet (Édouard), *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons*, t. XXXIII, p. 129-240 ; XXXIV, p. 112-304, et à suivre. — Excellente étude de sigillographie.

Berlière (D. Ursmer), *Pierre de Viers, abbé de Lobbes (1348-1354)*, t. XXXIII, p. 241-254. — La vie mouvementée de cet abbé est « un exemple frappant de cette chasse aux bénéfices qui fut une des plaies de la société religieuse du quatorzième siècle ».

Gosseries (Alphonse), *Un Concordat pour la conservation des bois de Chimay et de Couvin au dix-huitième siècle*, t. XXXIII, p. 255-272. — Il s'agit d'un acte passé entre le prince de Liège et le prince de Chimay au sujet de leurs forêts respectives.

Bernard (Valère), *Épitaphier d'Herchies*, t. XXXIII, p. 273-284.

Matthieu (Ernest), *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Bethléem ou de Bélian, à Mesvin*, t. XXXIII, p. 285-304. — Manuscrit des dix-septième-dix-neuvième siècles, contenant une chronique de l'abbaye.

Decamps (Gonzalès), *L'Abbaye de Grœninghe-lez-Courtrai et ses possessions dans le Hainaut. Quelques souvenirs sur la bataille de* [illegible] XXXIV, p. 57-80.

[illegible]), *La Maîtrise de Saint-Nicolas-au-Bois*, à [illegible]

[illegible] *usson de la porte d'entrée de la cha-* [illegible] XIV, p. 109-111.

[illegible] *n séjour de Michel de Saint-* [illegible] 18.

[illegible] *ince-évêque de Liège et* [illegible] XIV, p. 319-338. — [illegible] lamée à toutes les [illegible]

[illegible] *e Cat tailleur* [illegible], t. XXXV, [illegible] d'un bas-

Dewert (Jules), *Sépulture belgo-romaine à Flobecq,* t. XXXV, p. 25-27.

Hodevaere, *Le Serment des archers de Saint-Sébastien de la ville de Binche,* t. XXXV, p. 29-36.

Hachez (Félix), *Maison d'habitation de madame Royale, à Mons,* t. XXXV, p. 37-45.

Dom Berlière, *Les Abbés de Lobbes au quatorzième siècle,* t. XXXV, p. 47-58.

Gosseries, *Une Question de préséance à la procession de Binche en 1767,* t. XXXV, p. 59-66.

R. P. Hahn, *Description du mur d'enceinte de l'ancien château de Mons,* t. XXXV, p. 67-90.

Hachez (Félix), *Disgrâce de la douairière de Stolberg à cause du mariage de sa fille,* t. XXXV, p. 91-103.

Quarré-Reybourbon, *Une Consultation des jurisconsultes du château de Mons,* t. XXXV, p. 105-111. — A propos de la seigneurie d'Haubourdin, enclavée dans la châtellenie de Lille.

Gosseries, *Monographie du village de Céply,* t. XXXV, p. 113-159.

Poncelet, *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État, à Mons* (suite), t. XXXV, p. 160-336.

De Behault de Dornon, *Mons en 1650, d'après Duplessis l'Escuyer,* t. XXXV, p. 337.

Matthieu (Ernest), *Tableaux du peintre de Soignie,* t. XXXV, p. 338.

Puissant, *Anciennes mottes à Chièvres et à La Hamaide,* t. XXXV, p. 339.

A. S.



CHRONIQUE

LÉON VANDERKINDERE

Né à Molenbeek-Saint-Jean, le 22 février 1842, décédé à Uccle, le 9 novembre 1906, Léon Vanderkindere est une des figures les plus intéressantes du monde scientifique belge. Il contribua puissamment à la rénovation des études historiques qui s'est faite en Belgique pendant les vingt-cinq dernières années du dix-neuvième siècle, et peut être considéré comme le chef de l'école politico-juridique dans notre pays.

Au début de sa carrière, il s'occupa de différentes disciplines, d'ethnographie, d'anthropologie, de philologie et même de philosophie. Dans la suite, il se consacra presque tout entier à l'étude de l'histoire du Moyen Age en Belgique, et c'est principalement comme historien national que Vanderkindere occupe une place brillante parmi nos historiens.

Une circonstance inattendue décida de sa vocation de médiéviste. Il fut appelé, en 1872, à succéder à son maître Altmeyer dans la chaire d'histoire du Moyen Age à l'université libre de Bruxelles. Jusque-là, cette partie de l'histoire, « par une bizarrerie que lui-même ne s'explique pas », lui avait échappé. Il avait tout étudié et tout abordé, sauf le Moyen Age. Ses nouvelles obligations professionnelles l'entraînèrent forcément vers un horizon nouveau. Un tel enthousiasme s'empara bientôt de lui qu'il résolut de se consacrer principalement aux études médiévales. Il le fit avec éclat.

Vanderkindere eut l'insigne mérite d'attirer l'attention des historiens belges sur les travaux allemands. Au delà du Rhin s'était épanouie, depuis Savigny, une admirable école historique. On s'y occupait passionnément du problème de l'origine des villes et, la théorie romaniste ayant été définitivement rejetée, on s'était mis à édifier des théories nouvelles. Wilda, Arnold, Hegel, Heussler, Nitzsch avaient construit des systèmes qui tous comptaient des partisans enthousiastes et d'habiles défenseurs. En 1869-1870, peu de temps avant l'avènement de Vanderkindere à la chaire d'histoire du Moyen Age, von Maurer

lança dans le public des idées qui eurent sur l'esprit de notre historien une influence décisive. On sait que von Maurer essaya de retrouver dans la communauté villageoise la marche, les premiers commencements des institutions qui, en se transformant, devinrent les institutions urbaines. Vanderkindere vérifia cette théorie à la lumière de nos textes, et l'adopta pour la Belgique. Il publia, en 1874, dans les *Bulletins de l'Académie royale*, un remarquable mémoire sur les *magistrats communaux*, où il prétendit qu'il fallait assigner à la magistrature communale une double origine : l'une se rattachant aux *scabini* qui jugeaient dans la centène ; l'autre remontant aux administrateurs de la marche, qui vont apparaître dans l'organisation première de la commune sous le nom de *jurati* ou de *choremanni*. Dans la suite, les *jurati* disparaissent ou voient leur rôle limité à celui de conseillers. Les *scabini* s'érigent alors en tribunal urbain, mais ils assument, à côté de leurs attributions judiciaires anciennes, les fonctions administratives enlevées aux *jurati*.

Vanderkindere réfléchit pendant trente ans à ce problème difficile et ardu des origines urbaines, et publia à la fin de sa vie, coup sur coup, quatre dissertations qui, toutes, laissent clairement entrevoir que l'historien de 1905 était resté fidèle aux idées générales qu'il avait défendues en 1874. La première de ces dissertations parut dans les *Annales de l'Est et du Nord* (t. I, 1905-1906, 321-367) sous le titre : *Première Phase de l'Évolution constitutionnelle des communes flamandes*. Les trois autres dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique : La Politique de Philippe d'Alsace et ses conséquences ; — Liberté et Propriété en Flandre du neuvième au onzième siècle ; — La Notion juridique de la Commune*. Ces quatre études fixent chacune un des éléments du débat : la coexistence des *scabini* et des *jurati ;* la persistance de la liberté personnelle et de la propriété libre, qui explique le maintien de la centène ; la définition de la commune, destinée à fixer davantage les attributions de police et d'administration de cette personnalité de droit ; enfin, la substitution des *scabini* aux *jurati*, dans les grands centres flamands, par Philippe d'Alsace. On sent fort bien que toute la démonstration tend à un but final que Vanderkindere devait atteindre dans une œuvre d'ensemble sur les institutions urbaines en Flandre. Malheureusement, la mort le surprit et nous priva de cette œuvre, appelée à renouveler nos connaissances en matière d'histoire constitutionnelle des villes.

Deux autres ouvrages d'une extrême importance viennent se placer à côté de ces études sur les communes belges : la *Formation territoriale de la Belgique au Moyen Age* et le *Siècle des Artevelde*.

Dans la *Formation territoriale*, dont M. Parisot a parlé longuement ici même [1], et qui emporta l'année dernière le prix quinquennal d'histoire nationale, Vanderkindere reconstitue patiemment la mosaïque de nos provinces. Il fallait vraiment sa perspicacité, son sens critique, pour se retrouver dans le dédale des données, souvent contradictoires, qui se dégagent des textes des neuvième, dixième, onzième et douzième siècles. Dans le premier volume, après avoir rappelé les circonstances qui ont contribué à l'établissement dans notre pays de la frontière entre la France et l'Empire, il explique la formation du comté de Flandre et poursuit cette étude jusqu'au règne de Louis de Male. Dans le second volume, c'est l'histoire embrouillée de la Lotharingie qu'il éclaircit. Il s'arrête au début du douzième siècle, au moment où, sur la carte enchevêtrée de la Lotharingie, émergent définitivement les principautés issues du morcellement territorial : au sud, le Hainaut, le Luxembourg, le comté de Namur; au centre, le Brabant et le Limbourg ; au nord, la Hollande, la Frise, le comté de Clèves, la Gueldre; au milieu d'eux, les principautés ecclésiastiques d'Utrecht et de Liège, pour ne citer que les États qui intéressent directement notre histoire. Ici encore, la grande œuvre que Vanderkindere voulait réaliser est restée inachevée : il projetait, en effet, un troisième volume, dans lequel il se proposait d'étudier l'histoire de la Basse-Lotharingie, ou plutôt des petits États qui s'y sont formés, depuis le douzième siècle jusqu'à l'époque bourguignonne.

Le *Siècle des Artevelde*, publié en 1879, fit sensation non seulement dans le monde savant, mais même dans le grand public. Par cet ouvrage, Vanderkindere attira pour la première fois l'attention de ses contemporains sur l'aspect économique et social du problème historique. Il y fait moins l'histoire des deux Artevelde que celle du peuple flamand tout entier, arrivé, précisément au quatorzième siècle, à l'apogée de sa grandeur.

Comme historien, Vanderkindere réunit en lui les qualités les plus remarquables : la clarté, la précision, l'objectivité, un sens critique à toute épreuve, une logique impeccable. Ces dernières qualités, il les puisait dans son éducation juridique, et il est intéressant de constater qu'en lui le droit et l'histoire se réunissaient dans une heureuse alliance. Il considérait le droit comme une source de l'histoire, et l'histoire comme une source du droit. Sa rigueur juridique remédiait à ce qu'il pouvait y avoir de trop spéculatif dans la vision de l'historien, et peut-être bien était-ce au nom de ses principes juridiques que Vanderkindere se tint en garde contre les constructions historiques à base économique,

1. *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, t. I, p. 99 à 107.

qui, à ses yeux, tenaient trop peu compte de l'aspect juridique des questions.

Vanderkindere enseigna avec éclat à notre université pendant plus de trente ans, de 1872 à 1906. Il y conduisit les études d'histoire à un haut degré de prospérité. Tous ceux qui ont été ses élèves ont pu apprécier la clarté de son exposition, sa profonde science et, aussi, le dévouement constant qu'il témoigna aux intérêts intellectuels de ses disciples.

Vanderkindere joua également dans le pays un rôle politique remarquable. Profondément libéral, il sut en toutes circonstances se garder d'un doctrinarisme exclusif et autoritaire. Son esprit, éminemment évolutif, était sans cesse accessible aux réformes démocratiques. Il fut élu conseiller provincial du Brabant en 1870, fut membre de la Chambre des représentants de 1880 à 1884, conseiller communal d'Uccle depuis 1878 ; il devint, en 1900, bourgmestre de cette commune.

Plusieurs sociétés savantes ont eu l'honneur de compter Vanderkindere parmi leurs membres : l'Académie royale de Belgique, la Commission royale d'histoire de Belgique, la Société d'anthropologie de Paris, la Société des amis des sciences de Moscou, l'Historisch Genootschap d'Utrecht, etc., etc. Il avait fondé, en 1882, la Société d'anthropologie belge.

Il collaborait à de nombreuses revues. Quand les *Annales de l'Est et du Nord* parurent, en 1905, Vanderkindere fut parmi les premiers collaborateurs.

La science historique en général, et la science historique belge en particulier, subissent par la mort de Vanderkindere une perte irréparable. Un comité vient de se créer à Bruxelles afin d'honorer par la construction d'un monument et par la réédition de certaines de ses œuvres la mémoire de l'illustre disparu.

G. Des Marez,
Professeur à l'université libre
de Bruxelles.

I° RÉGION EST

Collaborateurs. — Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la rédaction des *Annales* s'est assuré le concours de M. P. Braun, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, et de M. P. Denis, archiviste de la ville de Nancy.

***

Sociétés savantes. — M. R. Parisot a commencé à la **Société d'archéologie lorraine** la lecture de son travail sur *Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale.*

L'**Académie de Stanislas** a entendu *La Bibliothèque du duc Antoine*, de M. Collignon ; *La Primatiale de Nancy* et *Les Débuts du règne de Charles IV*, de M. Pfister.

Parmi les travaux présentés à la **Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,** nous relevons celui du capitaine Chavanne, *L'Ancien Doyenné de Belrain.*

***

Travaux en préparation (1). — Deux anciens élèves de la faculté des lettres de Nancy travaillent à leurs thèses de doctorat. L'un d'eux, M. Ch. Étienne, chargé de cours au lycée de Bourg, a choisi pour sujets : *L'Histoire topographique du département de la Meurthe de 1790 à 1870* et *L'Assemblée provinciale de la Lorraine et du Barrois.* L'autre, M. l'abbé Claude, vicaire à Rosières-aux-Salines, traitera de *L'Histoire religieuse du département de la Meurthe pendant la Révolution.*

M. l'abbé Nicolas, curé de Laneuville-sur-Meuse, près de Stenay, prépare le *Répertoire archéologique du département de la Meuse* pour la collection publiée par le ministère de l'instruction publique, et sollicite le concours de toutes les personnes à même de lui fournir des renseignements.

Notre collaborateur, M. Paul Marichal, archiviste aux Archives nationales, donnera, dans la même collection, le *Dictionnaire topographique du département des Vosges.*

M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, s'occupe d'une *Histoire du prieuré de Belval* (commune de Portieux, Vosges, Mirecourt, Charmes).

Notre collaborateur, M. Ch. Sadoul, est en train de rédiger les tables générales du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, à Saint-Dié. M. Sadoul ayant publié, en 1903, une table analogue pour la *Société d'archéologie lorraine*, on peut être certain que son nouveau travail sera exécuté avec une méthode parfaite; et c'est ici l'occasion d'engager toutes les sociétés savantes de la région à faire ainsi cataloguer leurs travaux, qui seront dès lors mieux connus et plus accessibles.



1. Nous devons la plupart de ces renseignements à l'obligeance de notre collaborateur, M. E. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle.

Livres parus. — Généralités et travaux ne pouvant se classer dans une des périodes ci-dessous indiquées. — *Documents.* — E. HERR (Pfarrer), *Die Urkunden der Kirchenschaffnei Ingweiler. Ein Beitrag zur elsässischen Ortsgeschichte.* Strasbourg, E. van Hauten, 1906, vol. in-8 de IV-239 p.

Histoire générale. — O. SCHÖNEMANN, *Das Elsass und die Elsässer von den ältesten Zeiten bis zum Jahr 610 nach Christus.* Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1907, vol. in-8 de IX-204 p.

Guerre, armée. — PARDIELLAN (commandant DE), *Récits militaires d'Alsace.* Illustrations de F. RÉGAMEY. Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1906.

Travaux concernant des localités. — H. BARDY, *La Pierre de la Miotte à travers les siècles.* Belfort, E. Devillers, 1906, broch. in-8 de 26 p. (Extrait du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*).

R. BRIEGER, *Die Herrschaft Rappoltstein.* Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1907, broch. in-8 de 78 p. (31e vol. des *Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen*).

C. DUBLANCHY, capitaine au 160e de ligne, *Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse.* Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1906, vol. in-8 de 176 p. (Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, etc. de Bar-le-Duc*).

GEHIN (abbé), *Notes d'histoire sur Attigny-en-Vosges.* 1er fascicule, *Histoire générale.* Épinal, Fricotel, 1906, vol. in-8 de 124 p.

Cartes. — *Höhenschichten-Karte von Elsass-Lothringen und den angrenzenden Gebieten.* 1 : 200 000 m. Höhenlinien von 100 zu 100 m. Publiée par la « Direction der geologischen Landes-Untersuchung von Elsass-Lothringen », dessinée par F. GRÆFF. 2 feuilles 70 × 94 et 59,5 × 94 imprimées en couleur. Texte explicatif du Dr VAN WERVEKE. 58 p. in-8, fig. et 1 tableau. Strasbourg, 1906 (Berlin, Schoopp).

Travaux divers. — LE MAGNIN DE ROUGEMONT, *Contes de l'Alsace.* Paris, G. Ficker, 1907, vol. in-8.

Moyen Age. — *Théâtre.* — L. SIG, *Das geistliche Schauspiel im Elsass. Ein Beitrag zur Geschichte des mittelalterlichen Theaters.* Strasbourg, F. X. Le Roux et Cie, 1906, broch. in-8 de 48 p.

Période moderne. — *Histoire générale.* — C. HOFFMANN (abbé), *L'Alsace au dix-huitième siècle, au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux.* T. III, Grenoble, impr. Notre-Dame, 1907, vol. in-8 de 544 p. (*Bibliothèque de la Revue d'Alsace*).

Histoire politique. — O. ZIEGLER, *Die Politik der Stadt Strassburg*

im bischöflichen Kriege (1592-1593). Strasbourg, B. Herder, 1906, vol. in-8 de 113 p.

Histoire anecdotique. — P. Pillement (Dr), *Etudes médico-historiques sur Léopold, duc de Lorraine, et sa famille.* Nancy, Crépin-Leblond, 1907, broch. in-8 de 26 p.

Noblesse. — P. Pillement (Dr). — *Les Anoblis des ducs de Lorraine, médecins et chirurgiens.* Paris, Champion, 1906, broch. in-8 de 58 p. avec fig. (*Bibliothèque historique de la France médicale*).

Art. — H. Wendland, *Martin Schongauer als Kupferstecher.* Berlin, E. Meyer, 1907, vol. in-8 de vii-130 p. et 32 gravures.

Période contemporaine. — **Guerre, armée.** — G. Flayeux (abbé), *Souvenirs de la guerre franco-allemande. La Défense des Vosges dans la vallée de la Meurthe.* Saint-Dié, impr. Cuny, 1906, broch. in-8 de 60 p.

E. Picard, chef d'escadron d'artillerie breveté, *1870. La Perte de l'Alsace.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1907, vol. in-16 avec 2 cartes.

Biographies. — H. Bardy, *Gustave Dauphin (1804-1865), peintre d'histoire.* Belfort, E. Devillers, 1906, broch. in-8 de 30 p. (Extrait du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*).

J. Forget, *Notice sur Wlodimir Konarski, vice-président du conseil de préfecture de la Meuse (1852-1906).* Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1907, broch. in-8 de 61 p., avec grav. et portrait (Extrait de l'*Annuaire de la Meuse* pour 1907).

G. Vigo, *Un Maire de Bar-le-Duc sous le premier Empire : M. Jean-Louis Pierre (1808-1813).* Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1906, broch. in-8 de 19 p.

Mémoires de sociétés savantes. — Barrois, Lorraine, Trois-Évêchés. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* t. LVI (4e série, 6e volume), 1906.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 4e série, t. IV, 1905-1906.

Revues. — Une nouvelle revue, *Die Vogesen, Zeitschrift für Touristik und Landeskunde,* est publiée à Strasbourg par Adrian Mayer depuis le commencement de 1907.

***

Monuments historiques. — Les châteaux de Moyen (Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Gerbéviller) et de Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Badonviller) ont été classés parmi les monuments historiques.

La **Commission départementale des sites et monuments pittoresques de Meurthe-et-Moselle** a demandé le classement de nombreux châteaux ou édifices religieux qui présentent un intérêt archéologique ou artistique.

La **Société d'émulation des Vosges** a décidé d'établir un catalogue de tous les sites et monuments pittoresques du département des Vosges. Il est à souhaiter que pareil travail soit fait pour les autres départements lorrains.

***

Fouilles archéologiques. — L'infatigable comte Beaupré a découvert au Bois-l'Évêque, commune de Sexey-aux-Forges (Meurthe-et-Moselle, Toul-Sud), une enceinte et un monument mégalithique, dans lequel se trouvaient des os à moitié calcinés, ainsi que des débris de verres ou de poteries. C'est le troisième monument mégalithique dont M. Beaupré constate l'existence dans cette région depuis 1905.

2° RÉGION NORD

Collaborateurs. — MM. Eugène Déprez, docteur ès lettres, archiviste en chef du département du Pas-de-Calais, Georges Durand, archiviste en chef du département de la Somme, et le commandant Lévi, de l'état-major du 1er corps d'armée, ont bien voulu nous promettre leur précieuse collaboration.

***

Université de Lille. — **Doctorat ès lettres.** — M. Maurice Gossart, étudiant à la faculté des lettres de l'université de Lille, a soutenu avec succès ses thèses pour le doctorat ès lettres le mardi 19 mars 1907. Le jury était composé de MM. G. Lefèvre, doyen, F. Benoit et E. Langlois, rapporteurs des thèses, H. Lemonnier, professeur à la Sorbonne, M. Dufour, Ch. Petit-Dutaillis et A. de Saint-Léger. Les thèses ont pour titre : *Jérôme Bosch, le « Faizeur de Dyables » de Bois-le-Duc* et *Les Incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille. Catalogue historique et critique.* Un compte rendu détaillé de la soutenance paraîtra dans le prochain numéro des *Annales*.

Faculté de droit. — Nous constatons avec plaisir qu'un certain nombre d'étudiants en droit, sous l'impulsion de leurs professeurs, et no-

tamment de MM. Collinet, Aftalion et Giffard, choisissent comme sujets de thèses des questions qui intéressent notre région. Outre les thèses de MM. Raviart, Dorchies, Bécu, indiquées plus bas aux ouvrages parus, il faut citer, en préparation, les travaux suivants : de M. Senlis, *L'Industrie du tulle en France;* de M. Debruille, *Le Paupérisme et l'assistance publique à Lille;* de M. Dervaux, *Le Développement des sociétés coopératives dans le département du Nord.*

Enseignement de l'histoire locale. — M. Aristote Crapet, ancien élève de la faculté des lettres de Lille, professeur d'histoire et de géographie à l'école normale de Douai, vient de publier une *Petite Histoire des provinces du Nord de la France* (*Flandres et Artois, Hainaut et Cambrésis*). Paris, Félix Juven, 1907, in-8, 72 p. avec de nombreuses reproductions de monuments, tableaux, etc. — Ce petit livre n'est pas un ouvrage d'érudition. Nous tenons cependant à le signaler aux lecteurs des *Annales de l'Est et du Nord,* parce qu'il est appelé à rendre de réels services. Non seulement les enfants des écoles primaires, auxquels il est destiné, mais encore les élèves des lycées le liront avec profit.

D'une façon générale, on ne peut que féliciter l'auteur du soin et de la conscience qu'il a apportés dans la confection de ce manuel. Quelques chapitres sont excellents. Les gravures sont bien choisies. Malheureusement, il a laissé passer quelques erreurs assez graves, qui disparaîtront, sûrement, à la prochaine édition.

A. de S.-L.

***

Congrès. — **Congrès des sciences historiques à Dunkerque** (région du Nord et Belgique). — Le volume préliminaire est sur le point de paraître. Parmi les résumés de communications qui s'y trouvent insérés, nous relevons les suivants : de M. Willemsen, *Histoire de la lutte économique entre les villes et le plat-pays de Flandre aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles ;* de M. de Saint-Léger, *L'Industrie de l'impression des toiles à Lille;* de M. G. Lefebvre, *Les Subsistances dans le district de Bergues;* de M. J. de Pas, *Les Coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque et les autres villes de Flandre aux dix-septième et dix-huitième siècles ;* de M. Ph. Sagnac, *Le Serment des ecclésiastiques dans les départements du Nord de la France;* de M. Dewachter, *Le Recul de la langue française en Belgique ;* de M. Léon Lefebvre, *Le Brunin, société littéraire de Lille;* de M. Bouchet, *Le Parler dunkerquois ;* de M. A. Ledieu, *Introduction à une grammaire du patois picard,* etc.

Rappelons que ce congrès aura lieu à Dunkerque du 14 au 17 juillet 1907.

Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. — La XX[e] session aura lieu à Gand du 2 au 7 août 1907, sous la direction de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. Le programme comporte trois sections : 1° *Préhistoire et protohistoire;* 2° *Histoire;* 3° *Archéologie*, et dans chacune d'elles un certain nombre de questions que des spécialistes se sont engagés à traiter. Leurs rapports seront imprimés et distribués avant l'ouverture du congrès. Le comité organisateur est composé de MM. H. Pirenne et Ch[ne] Vanden Gheyn, *présidents;* G. Hulin et V. Van der Haeghen, *vice-présidents;* P. Bergmans et Roersch, *secrétaires*.

Nous venons de recevoir un tirage provisoire des rapports et mémoires suivants : G. Rutot, *Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre;* J. van den Gheyn, *La Confection d'un album belge de paléographie;* H. Pirenne, *Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges;* H. Rousseau, *La Figure hybride dans l'art décoratif;* Ch. Buls, *Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique.*



Sociétés savantes. — Dans sa séance solennelle du 30 décembre 1906, la *Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* a décerné les prix suivants :

A M. R. Blanchard, aujourd'hui professeur à l'université de Grenoble, pour sa thèse sur *La Flandre*, soutenue l'an dernier devant la faculté des lettres de l'université de Lille, la grande médaille d'or de 500 fr.;

A M. l'abbé H. Dubrulle, pour ses thèses de doctorat ès lettres, *Cambrai au Moyen Age* et le *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, ainsi que pour ses travaux postérieurs, la grande médaille de 200 fr.;

A M. Maurice Gossart, étudiant à la faculté des lettres de Lille, pour son étude sur *Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre*, une grande médaille d'argent;

A M. Cantineau, pour ses études sur Cassel, une médaille d'argent;

A M. le docteur Coulon, pour ses travaux sur l'histoire de Cambrai, une médaille de vermeil;

A M. Chamonin, pour son étude intitulée *Les Origines de Lille des temps mérovingiens au milieu du quinzième siècle. La Légende de*

Lyderic du Buc et son origine, un rappel de grande médaille d'argent;

A M. Leriche, professeur à la faculté des sciences de l'université de Lille, pour sa thèse de doctorat sur *Les Poissons fossiles du Nord de la France et des régions voisines*, le prix Gosselet.

***

Une nouvelle publication. — Dans le courant de l'année dernière a paru une nouvelle publication : *Revue des Flandres, revue régionaliste d'art, de littérature et de sociologie, organe de la vie flamande en France et en Belgique*. En dépôt à Lille aux librairies Tallandier, Leleu, Giard; à Bruxelles, à la librairie Dechenne, 20, rue du Persil.

***

Travaux en préparation. — M. Legrand, bibliothécaire de la Chambre des comptes, s'occupe de dresser une *Bibliographie des anciennes Chambres des comptes*.

M. Kooperberg, étudiant à l'université d'Amsterdam, étudie l'histoire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

M. Boulanger recueille de nombreux documents concernant la campagne de 1792 et le siège de Lille.

Voir aussi : **Université de Lille, Faculté de droit.**

***

Pour paraître prochainement. — L'*Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne, t. III, a paru en allemand. Très prochainement, le texte français paraîtra chez l'éditeur Lamertin à Bruxelles. Le tome III va de la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe. La *Revue de Belgique* (1906) a inséré un chapitre de ce volume.

M. le vicomte de Grouchy et M. Léon Dorez ont soumis à la Société de l'histoire de France un projet de publication des *Mémoires du duc de Croy*. La partie militaire de ces mémoires est importante pour l'histoire des guerres de la seconde moitié du dix-huitième siècle et plus particulièrement pour la connaissance des places fortes de Flandre et de Picardie, ainsi que des ports de guerre de la région du Nord. La société a pris en considération le projet de MM. de Grouchy et Dorez, mais leur a demandé de réduire le texte en faisant quelques suppressions.

M. Victor Fris prépare une *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du quinzième siècle*.

L'Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution, par l'abbé Alfred Pastoors, est en souscription.

***

Viennent de paraître. — Instruments de travail et documents. — Robert Schoorman, *Inventaire sommaire des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale*. S. l. n. d. [Gand, chez l'auteur, 1906], gr. in-8, 143 p.

E. de Moreau, *Chartes du douzième siècle de l'abbaye de Villers en Brabant*. Louvain, bureau des Analectes, 1906, in-8, 117 p. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*).

Maurice Gossart, *Les Incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille. Catalogue historique et critique.* Thèse pour le doctorat ès lettres. Lille, Danel, 1907, in-8, 83 p.

Histoire diplomatique et militaire. — E. T. Hamy, *Conférence pour la paix entre l'Angleterre et l'Espagne tenue à Boulogne en 1600. Étude historique suivie d'un choix de lettres relatives à cet événement.* Boulogne, Hamain, 1907, in-8, 25 p.

Colonel H. Coutanceau et chef d'escadron C. de la Jonquière, *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord*, 2e partie : *Opérations*. T. I, *Le Plan de campagne. Le Cateau. Landrecies*. Paris, Chapelot, 1907, in-8 de xiv-819 p. en 2 vol., dont le second comprend les documents annexes et les cartes.

Histoire intérieure. — E. Maugis, *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la commune à la fin du seizième siècle. Étude d'histoire municipale.* Paris, Picard et fils, 1906, in-8, xxvii-662 p.

E. Maugis, *Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens de 1300 à 1600*. Paris, Picard, 1906, in-8, iii-90 p.

H. Pirenne, *L'Organisation politique dans les Pays-Bas*. 15 p., in-8 (Extrait de la *Revue de Belgique*, 1906).

B. de Mandrot, *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession, 1415-1525*. Dans la *Revue historique*, janvier-février 1907, p. 1-45.

Félix Rachfall, *Wilhem von Oranien und der niederländische Aufstand*. Halle, Max Niemeyer, 1906, in-8, xi-642 p.

Ernest Gossart, *Espagnols et Flamands au seizième siècle. La Domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8, viii-303 p.

J. Finot, *Notice sur l'origine et la formation des archives de la*

Révolution (série L) dans le département du Nord, leur classement et leur inventaire. Lille, Danel, 1906, br. gr. in-8, 14 p.

Histoire du droit. — Henri Raviart, *La Coutume de Saint-Amand en Pévèle, édition critique et commentaire*. Thèse pour le doctorat (sciences juridiques). Lille, 1907, 216 p.

Histoire religieuse. — R. Maere, *Les Origines de la nonciature de Flandre. Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du seizième siècle*. Dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Louvain, t. VII (1906).

J. Loridan, *Monographie des Récollets de Valenciennes*. Dans les *Études franciscaines*, t. XVI (1906).

Histoire économique et sociale. — J. Finot, *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes, au Moyen Age*. Paris, Alph. Picard, 1906, in-8, xii-384 p.

H. Lonchay, *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte*. Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, 102 p.

Prosper Claeys, *Les Associations d'ouvriers débardeurs ou porte-faix « aerbeiders » à Gand, au dix-huitième siècle*. Gand, Vuylsteke, 1906, gr. in-8, 115 p., et pl. hors texte.

Aftalion, *Le Développement de la fabrique et le travail à domicile dans les industries de l'habillement*. Paris, Larose, 1906, in-8, 316 p.

François Bécu, *Le Travail agricole et la condition des ouvriers agricoles dans le département du Pas-de-Calais*. Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques). Arras, Boileux, 1907, in-8, 203 p.

Émile Dorchies, *L'Industrie à domicile de la confection des vêtements pour hommes dans la campagne lilloise*. Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques). Lille, impr. centrale du Nord, 1907, in-8, 156 p.

Histoire de la littérature et histoire de l'art. — A. Boinet, *Un Bibliophile du quinzième siècle. Le Grand bâtard de Bourgogne*. In-8, 17 p. et 3 pl. (Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1906).

E. Soyez, *Le Puy Notre-Dame, ancienne confrérie amiénoise*. Amiens, Yvert et Tellier, 1906, in-8 carré, ix-122 p.

E. T. Hamy, *L'Apothéose du poète de Belloy par le peintre Jollain et les critiques de l'historien de Calais, Jacques-Barthélemy Lefebvre (1765)*. Boulogne, Hamain, 1907, in-8, 15 p.

L. Leblanc, *Meubles flamands du quatorzième au dix-septième siècle*. Collection de 60 photographies en 2 albums in-4. Paris, 1907, librairie de l'Art français.

R. Lemaire, *Les Origines du style gothique en Brabant*. T. I. *L'Architecture romane*. Bruxelles, Vromant, 1906.

E. Lefèvre-Pontalis, *Les Influences normandes aux onzième et douzième siècles dans le nord de la France*. Caen, 1906, in-8, 39 p. avec gr. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental*).

Maurice Gossart, *La Peinture de diableries à la fin du Moyen Age: Jérôme Bosch, le « faizeur de Dyables » de Bois-le-Duc*. Thèse pour le doctorat ès lettres. Lille, imprimerie centrale du Nord, 1907, in-8, 321 p. avec grav.

L. Maeterlinck, *Le Genre satirique dans la peinture flamande*, 2e édit. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1907, in-8, III-386 p. et grav.

Max Rooses, *Jordaens, sa vie et ses œuvres*. Anvers, librairie Néerlandaise, 1906, in-4, VIII-306 p. et grav.

G. Durand, *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le nord de la France*. In-8, 78 p. avec grav. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental*).

G. Durand, *L'Architecture religieuse et civile en Picardie*, conférence. Cayeux, 1906, in-16, 47 p.

J. Cuvelier, *La Matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035)*. Bruxelles, Misch et Thron. In-8, 12 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. IV [1906]).

Monographies. — Abbé Méresse, *Histoire du Cateau*. Cambrai, impr. Deligne, 1906, in-8, VIII-269 p.

Lejear, *Histoire de la ville de Verviers. Période hollandaise et révolution belge de 1830 (1814-1830)*. Verviers, P. Feguenne, 1906, in-8, 264 p.

E. Prarond, *Ad Paucos. Circa Abbatis villam. Adjiciantur Lineamenta Ris-Paquot*. Abbeville, impr. Lafosse, 1907, in-16, II-74 p.

Manuel. — Aristote Crapet, *Petite Histoire des provinces du nord de la France (Flandres et Artois, Hainaut et Cambrésis), avec de nombreuses reproductions*. Enseignement primaire supérieur. Cours supérieur et cours moyen des écoles primaires élémentaires. Paris, Félix Juven, 1907, in-8, 72 p.

***

Nécrologie. — Nous rappelons que **L. Quarré-Reybourbon** est décédé à Lille le 25 décembre 1906.

Suivant notre promesse, nous donnons aujourd'hui la liste de ses ouvrages relatifs à l'histoire locale :

Esquermes, La Madeleine-lez-Lille. Notices publiées en 1851, dans le journal *la Liberté*. Lille, 1875, in-8.

*Lettre sur quelques publications de V. Leleux, fondateur de l'*Écho du Nord (*Le Propagateur,* 4 février 1880).

François Courmont, juge de paix de Marquion (*Le Propagateur,* 12 août 1880).

Notes inédites pour servir à l'histoire de la musique à Lille. Lille, 1882 (*Semaine musicale,* 2e année, nos 18-20).

Journal du roy en Flandre. Réimpression. Lille, 1883, in-24.

Causerie sur Rameau (*Bulletin de la Société régionale d'horticulture.* Lille, 1883, p. 534-548).

L'Horticulture à Lille avant 1792. Lille, 1883, in-18.

Une Monnaie frappée à Lille. Bruxelles, 1883, in-8 (*Revue belge de numismatique,* 1884, p. 81).

Biographie béthunoise. Jean-François Le Petit, historien. Béthune, 1884, in-12.

Biographie béthunoise. Antoine Deslions, poète et historien. Béthune, 1884, in-12.

Abbaye de Liessies. Notice sur dom Etton Larivière, religieux de cette maison. Lille, 1884, in-12.

Un Document sur la confrérie de Saint-Eloi. Béthune, 1884 (*Journal de Béthune,* 10 février 1884).

Un Tour en Artois en 1728. Béthune, 1884 (*Journal de Béthune,* 9 et 16 mars 1884).

Béthune d'après une Notice allemande publiée en 1710. Béthune, 1884 (*Journal de Béthune,* 30 mars 1884).

Chronique d'une Maison lilloise, racontée par ses parchemins. Lille, 1885, in-12.

Histoire de la ville de Béthune. Manuscrit inédit publié avec une table des matières. Lille, 1885, in-24.

Jubilé de sœur Saint-Hippolyte, religieuse de Bon-Secours à Lille (*Le Nouvelliste,* 30 juin 1885).

Biographie artésienne. Un Régicide, étude historique. Béthune, 1886, in-12.

Souvenirs béthunois. Un Épisode de la Révolution. Lille, 1886, in-12.

Essai bibliographique et Catalogue de plans et gravures concernant le bombardement de Lille en 1792. Lille, 1887, in-8.

Pascal-François-Joseph Gosselin, géographe lillois. Lille, 1887, gr. in-8.

Rapport sur l'histoire d'Iwuy, par l'abbé O. Dehaisnes et l'abbé Bontemps (*La Vraie France,* 1887).

Procession de la Fête-Dieu en 1671. Lille, 1887, in-8 (*Souvenirs religieux de Lille et de la région,* t. I).

Ephémérides de 1887. Lille, 1887, in-8..

Fête donnée à Lille à l'occasion de la canonisation de saint Jean de la Croix, le 24 août 1727. Lille, 1887.

Bénédiction des drapeaux de la Garde nationale de Lille du 25 avril 1790. Lille, 1887, in-8.

Les Statues de la sainte Vierge dans les rues de Lille. Lille, 1887, in-8.

Lepers, Louis-Joseph, prêtre lillois ordonné à Tournai avant le Concordat. Lille, 1887, in-8.

Le Choléra à Lille en 1832. Lille, 1887, in-8.

Arnould de Vuez. Lille, 1887, in-8.

Église de La Madeleine-lez-Lille. Lille, 1887, in-8.

Un Livre rarissime sur Notre-Dame de la Treille. Lille, 1887, in-8.

Les Mémoriaux d'Antoine de Succa, recueil de dessins artistiques concernant les Pays-Bas. Paris, 1888, gr. in-8.

Guide de la ville de Lille. Lille, 1888, in-12.

Notice sur Jean-Baptiste Waeles. Lille, 1888, gr. in-8.

Bruges. Excursion archéologique, 3 mai 1888. Lille, 1888 (*Bulletin de la Société de géographie de Lille,* t. X, p. 7).

Éphémérides de 1888. Lille, 1888, in-8.

La Grosse Cloche de Saint-Sauveur à Lille. Lille, 1888, in-8.

Dévotion à saint Antoine de Padoue. Lille, 1888, in-8.

Confrérie de Saint-Éloy à Lille. Lille, 1888, in-8.

Relique de la sainte vraie Croix, dans le trésor de l'église Saint-Étienne à Lille. Lille, 1888, in-8.

Aspect de quelques maisons lilloises au commencement du dix-septième siècle. Lille, 1889, gr. in-8.

Lille. L'Histoire locale au jour le jour, par un collectionneur lillois. Lille, 1889, gros vol. in-8.

Les Gâteaux traditionnels. Flandre française et région du Nord. Paris, 1889.

Artistes et choses disparus. Fête de la Toussaint à l'église Saint-Étienne de Lille en 1845. Lille, 1889.

A propos des cloches de l'église Saint-André à Lille. Lille, 1889 (*Au jour le jour,* chronique sur Lille et la région, t. IX, p. 285).

Les Guides de la ville de Lille. Lille, 1889.

Récit en prose et en vers d'un voyage de Paris à Dunkerque. Lille, 1889.

Le Meurtre de Dillon. Lille, 1889 (*Au jour le jour,* t. XI, p. 46).

Les Bâtons de chantre. Lille, 1889, in-8.

Paroisse et église collégiale de Saint-Pierre en 1772. Lille, 1889, in-8.

Paroisse et église de Saint-Étienne en 1772. Lille, 1889, in-8.

Paroisse et église de Saint-Maurice en 1772. Lille, 1889, in-8.

Notre-Dame des Sept-Douleurs. Lille, 1889, in-8.

Épisodes de la vie de garnison à Lille (1743-1750). Lille, 1890, in-12.

La Vie, les voyages et aventures de Gilbert de Lannoy, chevalier lillois, au quinzième siècle. Lille, 1890, gr. in-8.

Les Miniatures et la reliure artistique du cartulaire de Marchiennes. Paris, 1890, in-8.

La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1820. T. I, chapitre IV (*Siège de Lille.* p. 184). Lille, 1890, in-8.

Saint Homobon, patron des couturiers et tailleurs. Lille, 1890, in-8.

Lille. Notice publiée dans l'atlas des villes de la Belgique au seizième siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer. Bruxelles, 1891, gr. in-folio.

La Porte de Paris à Lille et Simon Vollant, son architecte. Paris, 1891, in-8.

Lille. Notes historiques avec le plan de la ville. Lille, 1892, in-8.

Guide du voyageur dans la ville de Lille. Seconde édition. Lille, 1892, in-12.

La Bourse de Lille. Paris, 1892, in-8.

Desséchement des watteringues et des moeres. Lille, 1893, in-8.

Béthune. Notice publiée dans l'atlas des villes de la Belgique au seizième siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer. Bruxelles, 1893. gr. in-folio.

La Bassée, notice publiée dans le même atlas. Bruxelles, 1893, gr. in-folio, plans.

Une Fausse miniature concernant la ville de Lille. Paris, 1893, in-8.

Notice sur Gaston Thys, prix de Rome. Lille, 1894, in-8.

Fêtes célébrées à Lille en 1729, d'après un manuscrit. Paris, 1894, in-8.

Pierre Le Monnier, voyageur lillois du dix-septième siècle. Paris, Imprimerie nationale, 1894, in-8.

La Porte de Paris et Simon Vollant son architecte. Lille, 1894, in-8.

Un Compte de la recette générale de Philippe de Croy, duc d'Arschot. Mons, 1895.

La Vie, l'œuvre et les collections du peintre Wicar. Paris, 1895, in-8.

Les Monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Tournai, 1896, in-8.

Le Colisée de Lille, étude historique et descriptive. Lille, 1896, in-8.

Nomenclature de tous les curés et des bénéficiers du décanat de Lille, de 1625 à 1674. Lille, 1896, in-8.

Les Bouquets et l'assemblage artistique des fleurs au dix-septième siècle. Lille, 1897, gr. in-8.

Les Enseignes de Lille. Paris, 1897, 24 p. in-8.

Monseigneur Dehaisnes, président de la Commission historique. Lille, 1897.

Pierre-Louis Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois, voyageur au dix-septième siècle. Paris, 1898.

Les Peintres Van Oost à Lille, à propos d'un tableau lillois de notre collection. Paris, 1898, in-8.

L'Église et la paroisse du Sacré-Cœur de Lille. Lille, 1898, petit in-8.

Voyage dans les Pays-Bas, Flandre, Hainaut et Artois en 1695. Lille, 1899, in-8.

L'Abbé Désiré Carnel, aumônier de l'hôpital militaire. Esquisse biographique. Lille, 1899, in-8.

Inauguration du monument commémoratif en l'honneur de Mgr Dehaisnes. Lille, 1899, in-8.

Trois Recueils de portraits au crayon ou à la plume représentant des souverains et des personnages de la France et des Pays-Bas. Lille, 1900, gr. in-8.

Iconographie et bibliographie de Notre-Dame de la Treille. Lille, 1900, gr. in-8.

Lille et Béthune. La Peste à Lille en 1667 et la Confrérie des charitables de Saint-Éloi de Béthune. Lille, 1900, gr. in-8.

Plaques de foyer lilloises, au point de vue artistique et historique. Paris, 1900, gr. in-8.

Notice nécrologique sur M. Van Hende (*La Dépêche* du 2 novembre 1900).

Discours prononcé sur la tombe de M. Van Hende (*Bulletin de la Société de géographie*, t. XXXIV, p. 270).

Hondschoote et Bergues. Bailleul, 1901, in-8.

Translation des cimetières de Lille en 1779. Lille, 1901, in-8.

Château de Bondues. Soignies, 1901, in-8.

L'Ancienne faculté de droit de Douai, 1562-1793, par P. Collinet. Compte rendu (*La Dépêche*, janvier 1901).

Plans anciens et modernes de la ville de Lille suivis des cartes de la châtellenie de Lille. Paris, 1901, in-8.

Vitrail de Saint-Arnould (*Jadis* Recueil archéologique et historique pour tout l'ancien territoire de la Belgique féodale, 1901, numéro d'octobre, p. 150-151).

Inauguration du buste de M. E. Van Hende (*Bulletin de la Société de géographie de Lille*, t. XXXVI).

Fonts baptismaux les plus intéressants de la région (*Nord et Pas-de-Calais*) [*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. III, p. 128-133].

Un Retable du seizième siècle à Wattignies (*Nord*). Paris, 1901, in-8.

Un Manuscrit géographique du dix-septième siècle. Lille, in-8.

Ordre de la Toison d'or (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 30, novembre 1902).

Le « De Profundis » aux repas des funérailles (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 10, décembre 1902).

André-Corneille Lens, peintre anversois, et ses tableaux conservés à Lille. Paris, 1902, in-8.

Une Impression lilloise à gravures sur bois. Lille, 1903, in-8.

Arnould de Vuez, peintre lillois (*1644-1720*). Paris, 1903, in-8.

Notre-Dame de la Treille; gravures et images. Lille, 1904, in-8, 9 grav. (*Bull. de la Soc. d'études de la province de Cambrai*, t. VI, p. 26).

Une Collection d'autographes de M. de Banquemare, gouverneur de Bergues (*1695-1696*). Bailleul, 1904, in-8 (*Bull. du Comité flamand de France*).

Sainghin en 1793. Lille, 1905, in-8 (*Bull. de la Soc. d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 44).

Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois. Lille, 1905, in-8 (*Bull. de la Soc. d'études de la province de Cambrai*, t. VII et VIII).

Les Sociétés savantes de la région du Nord et leurs travaux historiques. Arras, 1905, in-8.

Les Vieilles enseignes de Lille. Discours de président à la Société des sciences de Lille. Lille, 1905, in-8.

Documents sur le Hainaut qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque de Lille. Mons, 1905, in-8.

Émile Salomé, peintre de genre; Louis Salomé, graveur en taille-douce; Adolphe Vandervinck, décorateur. Paris, 1905, in-8.

Souvenir de la paroisse Saint-Étienne de Lille en 1698. Lille, 1906, in-8 (*Bull. de la Soc. d'études*, t. VIII, p. 313).

Une consultation des jurisconsultes du château de Mons. Mons, 1906, in-8.

Auguste Herlin, peintre lillois.

Le Gérant : R. PARISOT.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie



ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DES JUIFS

DU HAINAUT

AU XIV[e] SIÈCLE

Lorsque, au mois de septembre 1306, les juifs français, expulsés par Philippe le Bel, quittèrent leur pays natal, après y avoir abandonné leurs biens et leurs créances, ils prirent avec douleur le chemin de l'exil. Cette mesure extrême, si inopinément prise contre eux, avait d'autant plus lieu de les surprendre que le roi leur avait accordé précédemment (1) sa protection contre le clergé. Comptant sur une modification possible de la politique royale, une partie d'entre eux se réfugièrent tout près de la frontière, dans les provinces limitrophes de la France.

Le comté de Hainaut était gouverné alors par Guillaume I[er] dit le Bon (1304-1337), prince bienveillant et éloigné de toute idée de fanatisme. La proximité de ce pays commerçant, la réputation de bonté du comte étaient les motifs probables de leur immigration. Nous allons essayer, à l'aide de

1. LAURIÈRE, *Ordonnances des Rois de France,* t. I, p. 137.

quelques documents, en partie inédits, de reconstituer leur histoire pendant le quatorzième siècle.

L'ancien comté de Hainaut avait la forme d'un parallélogramme limité au nord par le Brabant et la Flandre, à l'est par le Brabant et la principauté de Liège, au sud par le Cambrésis et la France, et à l'ouest par l'Artois et la Flandre. Les deux tiers à peu près de ce territoire font actuellement partie de la Belgique et le troisième de la France. Ses villes principales étaient alors Mons, Ath, Lessines, Enghien, Binche, Soignies, Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Bavay, Le Quesnoy et Landrecies.

La première trace officielle de l'existence des juifs dans le comté date du 29 juin 1307, un peu moins d'un an après leur expulsion de France. C'est un édit (1) de Guillaume qui accorde à Joseph le juif, à ses enfants et à ses « maisnies », c'est-à-dire à tous ceux qui se rattachaient à sa maison à un titre quelconque, le droit de demeurer dans n'importe quelle ville du Hainaut, à leur choix, pourvu qu'il n'y résidât pas de Lombards (2). Guillaume leur donne la permission de « marchander de leur argent sans meffait » depuis la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1307 jusqu'à pareille date de l'année suivante. De plus, il les prend sous sa garde et les exempte de morte-main (3) et de winaiges (4) ; ils payeront simplement la malelôte (5) comme les autres bourgeois. Dans le cas où il leur plairait de quitter le pays avant l'expiration du terme fixé, il leur promet de les faire conduire par un de ses sergents à travers toute l'étendue de ses terres.

1. Émile Gachet, *Un Cartulaire de Guillaume, comte du Hainaut*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série. Bruxelles, 1852, in-8, t. IV, p. 72.

2. Il nous semble difficile de trouver la raison de cette étrange restriction. Était-ce pour éviter des conflits possibles entre Lombards et Juifs qui y pratiquaient le même commerce, ou était-ce, au contraire, pour fournir ainsi, à des villes qui n'en avaient pas encore, des banquiers et des prêteurs d'argent ?

3. Morte-main. Droit du seigneur sur les biens de ceux qui meurent sans héritiers et, en général, droits prélevés sur les successions.

4. Winaige ou vinage. Droit prélevé sur le vin et les blés.

5. Impôt pour les frais de guerre.

Un second édit (1), daté du 15 juillet 1308, accorde à Lyon le juif, à ses enfants et maisnies, les mêmes droits qu'aux précédents, pour une durée de trois ans. Ici cependant, soit que Guillaume se fût lassé déjà d'accorder des faveurs gratuites, soit qu'il eût entrevu là une source abondante de bénéfices pour l'avenir, il soumet les faveurs qu'il octroie au payement annuel d'une redevance de 40 livres de noirs tournois. Il reconnaît avoir reçu d'avance 80 livres, par l'intermédiaire de Gillion de Biauffort, receveur du Hainaut. Pareille faveur est accordée à Hakin le juif et à Abelye le juif, leurs enfants et maisnies, moyennant une redevance annuelle de 20 livres (2).

Voilà donc une série de familles juives établies dans le Hainaut. Quels sont les motifs de l'accueil libéral fait par le comte aux juifs expulsés de France? C'était, sans aucun doute, un seigneur bienveillant et juste, témoin la condamnation à mort prononcée contre un de ses baillis, coupable d'avoir frustré un malheureux, et dont le souvenir resta gravé, sous une forme symbolique, pendant plusieurs siècles, à la façade de la mairie de Valenciennes (3). Mais l'on risque fort de se tromper, lorsque en parlant du Moyen Age on veut attribuer des actes généreux à des intentions absolument désintéressées. Déjà, pour les trois derniers édits, nous avons vu que le droit de séjour devait être payé par Lyon, Hakin et Abelye. Mais il est probable que ces juifs devaient rendre d'autres services au comte, sans doute en lui prêtant d'importantes sommes d'argent. C'est ce qui semble ressortir

1. Émile Gachet, *Un Cartulaire, etc.*, p. 100.

2. Les pièces ci-dessus font partie d'un cartulaire en velin (*Cartularium comitum Hannoniæ, Hollandiæ...*), in-4, demi-maroquin rouge du Levant, qui n'embrasse que quelques années du règne de Guillaume. Ce manuscrit, ayant appartenu à J.-B.-Théodore de Jonghe, à Bruxelles, a été acheté pour les Archives générales du royaume de Belgique en 1830.

3. Henri d'Oultreman, *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes*. Douai, 1639, in-fol., p. 157, et R.-P. Delewarde, *Histoire générale du Hainaut*. Mons, 1778, t. IV, p. 118.

d'un édit (1) du mois de septembre 1310, d'ailleurs conçu en termes très bienveillants :

Chest li lettres des Juis ki doient demorer en Haynnau V ans.

Nous Philippes (2), comtesse de Haynnau, faizons savoir à tous, que nous avons prins en nostre sauvegarde Hakin (3) le Juif, con dist Dou Tour, ses enfants mariés et à marier, tous ses serourges sannet (4) frère et vallet audit Hakin, leurs maisnies, leur femmes et leur maris. Et nous plaist et est nostre bonne volenteis ke il demeurent en nos villes en le contei de Haynnau partout u il vorront, fors mis le ville de Binch tant seulement; il durra li dis demoraiges dou jour dou noël prochain venant en chiunc ans prochains et ensuiwans se tant leur i plaist à demorer. Sauf chou ke si li dit Juif ne si maintenoient couvignaulement, nous leur feriens dire kil se pourveissent et aparilloissent pour aler demorer ailleurs dedens le demie année après chou ke nous leur ariesmes fait dire et ensi s'en deveroient il aler apriès le demie année que nous leur ariesmes fait savoir. Et se li dit Juif u aucuns d'iaus se voellent hierbegier pour paour de guerres se elles estoient ou paiis u pour aucunne aventure des croiziés, ensi com il ont eut autrefois, il se puent herbegier en nos fortreches à Binch et par toutes nos fortreches en nostre terre; e les warderons com nos bourgeois. Et poront li dis Juif marchander de leur argent en toutes les manières ke il vorront miex leur pourfit et ne les en porons de riens occoisonner ne faire occoisonner par nous ne par nos gens. Et les devons bien garder et faire garder les dis Juis et leur biens tout le dit tans. Et ne povons prendre ne faire prendre riens d'iaus ne de aucun d'iaus pour cause dou demoraige tous les V ans dessus dis, *car li dit Juif en ont bien fait notre greit en bontés et en serviches ki nous en ont esteit fait, et les en quittons dou tout* . . . .

. . . .

. . . .

1. Archives du Nord, Chambre des comptes de Lille, art. B, 1584. Troisième cartulaire du Hainaut, pièce 4, n° 4730 de l'inventaire Godefroy. Ce document a été publié par Léopold Devillers, dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg*. Bruxelles, 1874, in-4, p. 594-596.

2. Pour une raison encore inexpliquée, beaucoup d'édits de l'année 1310 sont au nom de Philippine de Luxembourg, mère du comte Guillaume et femme de Jean d'Avesnes.

3. Sans doute le même dont il est question dans l'édit précédent.

4. D'après M. Devillers, il faut lire ici « ses serourges sonnet », ce qui veut dire : ses beaux-frères déclarés.

En tesmoingnage de chou, et pour chou ke ce soit ferme chose et estaule, nous Philippe, comtesse dessus dite, avons ceste lettre saïelée de no saïel.

Donné l'an de grasce mil trois cens et dis, le merkedi, prochain après le jour Sainte Crois, en septembre.

Peut-être, en dehors des services rendus au comte, dont parle expressément la lettre de 1310, y a-t-il encore à cet accueil une autre cause, déjà indiquée par quelques historiens [1]. Guillaume voulait-il, comme l'insinue l'abbé Hossart, repeupler ses États, éprouvés par les guerres récentes, et notamment la ville de Mons? Toujours est-il que les juifs semblent avoir gagné assez vite la sympathie du seigneur, puisque la première charte n'était faite que pour une période d'un an, la seconde parle déjà de deux, et la troisième de cinq ans. D'ailleurs, à la suite de ces premiers convois, il a dû en venir beaucoup d'autres; car une charte de 1337, dont nous parlerons plus loin, mentionne des juifs établis un peu partout et notamment à Maroilles, Binche, Dourlers, Mecquignies, Forest, Péronne, Neuville, Crespin, Ath. Dans divers comptes de la ville de Mons, il est question de juifs de Hautrage. Dans un document étudié par M. Ouverleaux [2], il s'agit d'un juif de Blaton. A Mons, ils paraissent avoir été en assez grand nombre, car on leur fixa bientôt un quartier spécial. La rue des Sœurs-Noires, la Croix-Place, la rue des Chartriers et le trou Oudart ne formaient alors qu'un seul emplacement, dénommé la Juiverie [3]. On trouve, de plus, une rue des Juifs dans les localités suivantes : Bavay, Maroilles, Sains-du-Nord, Hautmont, Wasmes, Grosage, Enghien, Frasnes-lès-Buissenal. Ces indications diverses

1. L'abbé Hossart, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*. Mons, 1792, in-8, p. 106, et le R. P. Delewarde, *loc. cit.*, p. 129.

2. Ouverleaux, *Notes et documents sur les juifs de Belgique sous l'Ancien régime*. Paris, in-4, 1885, p. 5.

3. Félix Hachez, *Promenades historiques dans les rues de Mons*. Mons, 1853, in-8, et Charles de Bettignies, *A travers les rues de Mons, promenades historiques*. Mons, 1864.

nous permettent de conclure que le pays devait contenir une colonie juive assez importante. Nous ne possédons pas de données précises sur les métiers qu'ils exerçaient; toutefois, la charte de 1337 cite, entre autres, un médecin, qui exerçait sa profession à Binche, et trois rabbins désignés généralement par le titre de « maistre ». Les juifs ne paraissent pas avoir porté de signe distinctif, ni coiffure particulière ni rouelle.

Lorsque vers 1320 se produisit en France le soulèvement des pastoureaux, il s'étendit très rapidement vers le nord et surtout vers le Hainaut et le Brabant. Des hordes de fanatiques, auxquelles vinrent se mêler bientôt tous les fauteurs de troubles, se ruèrent sur les villes et les villages et, sous prétexte d'entraîner le peuple à une nouvelle croisade, se livrèrent au vol et au pillage. Les juifs étaient une proie toute désignée pour cette foule furieuse; aussi ne furent-ils pas épargnés dans ce déchaînement des plus violentes passions. Il faut dire à l'éloge du comte de Hainaut et de Jean II, duc de Brabant, qu'ils prirent aussitôt les juifs sous leur protection. Ce dernier leur assigna la forteresse de Genappes, afin de les mettre en lieu sûr. Les pastoureaux eurent l'audace de les y attaquer et Jean II dut recourir aux armes et massacrer la plupart des assaillants. Guillaume réunit ses juifs et les logea dans un quartier de sa seconde résidence, à Mons, probablement celui qui plus tard reçut le nom de Juiverie [1].

Mais bientôt la vie des juifs du Hainaut fut profondément troublée par un événement tragique, qui eut une importance et un retentissement considérables, et dont le souvenir s'est perpétué presque jusqu'à nos jours, après avoir inspiré toute une littérature pendant plusieurs siècles : nous voulons parler de l'affaire de l'abbaye de Cambron [2].

1. François VINCHANT, *Annales du Hainaut*. Bruxelles, 1648, et F. Christophe BUTKENS, *Trophées de Brabant*. Bruxelles, 1657, in-fol., p. 363; — CARMOLY, *Essai sur les juifs de Belgique* (*Revue orientale*, Bruxelles, 1841, t. I, p. 66 et 320).

2. Wabe CAOULT, *Miracula quæ ad invocationem B. Virginis Mariæ apud Tungros, Camberones et Servios in Hannonià, etc... effulsere, ab a. 1081 ad a. 1605*. Cologne,

A cette époque vivait à Mons un jeune orphelin juif, qui fut baptisé et porta le nom du comte Guillaume, son parrain. Le jeune homme était doué, paraît-il, d'une vive intelligence et le comte, qui le protégeait tout particulièrement, lui donna un emploi d'huissier à sa cour de Mons. Ce poste conféré à un juif baptisé devait inévitablement provoquer la jalousie des bourgeois et la colère du clergé. L'année 1322 allait fournir le prétexte qui permît de lancer contre le malheureux Guillaume une de ces accusations redoutables qui furent toujours assurées du succès au milieu des populations ignorantes ou fanatiques.

Envoyé un jour à Hérimel, pour y remplir un devoir de sa charge, il logea à l'abbaye de Cambron, située tout près de là. A la vue de l'image de la sainte Vierge, prétendit l'accusation, son cœur aurait été saisi d'une haine aveugle et il aurait frappé l'image de cinq coups de javelot. Du sang jaillit aussitôt des blessures, et l'abbé Hossart, à la fin du dix-huitième siècle, assure que de son temps, quoique les coups eussent été portés depuis plus de quatre cents ans, ils paraissaient aussi récents qu'ils auraient pu l'être de la veille. Un frère charpentier, Jean Mandidier, ayant entendu le bruit de ces coups, accourut aussitôt pour frapper le coupable de sa hache; mais le frère Mathieu de Lobbes l'en empêcha, jugeant plus à propos d'en faire un rapport au chef de l'ab-

1607; — GAZET, *L'Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*. Valenciennes, 1614; — Nicolas DE GUYSE, *Mons Hannoniæ metropolis*. Cambrai, 1621; — BRASSEUR, *Origines Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum*, dans les *Monuments pour l'histoire de Namur, Hainaut, etc.*, tome I, édit. du baron DE REIFFENBERG; — DELEWARDE, *Histoire générale du Hainaut*. Mons, 1718, t. IV; — DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons*. Mons, 1725; — MATTHÆUS, *Veteris ævi analecta*, t. II. La Haye, 1738; — *Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron*. Mons, 1760; — HOSSART, *loc. cit.*; — DEPPING, *Les Juifs dans le Moyen Age*, p. 173; — CARMOLY, *loc. cit.*; — P. HÉDOUIN, *Le Sacrilège, chronique de la Flandre au quatorzième siècle*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*. Saint-Omer, 1836, t. III, p. 210-234, et Calais, 1849; — A. DINAUX, *Le Miracle de Cambron*, dans les *Archives du Nord de la France*. Valenciennes, 1853, t. II, 3e série; — F. HACHEZ, *loc. cit.*; — L. DEVILLERS, *La Chapelle de Notre-Dame de Cambron à Mons*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*. Anvers, 1862, t. XIX, p. 499; — Th. LEJEUNE, *La Vierge miraculeuse de Cambron*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. VII, p. 67-95; — Jules DE SOIGNIES, *Les Mauvaises Langues du bon vieux temps*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XVIII.

baye, Nicolas de Harchies. Qu'il le voulût ou non, le comte dut faire arrêter le juif et le mettre à la question. Malgré les tortures, le juif n'avoua rien, bien entendu, puisqu'il n'avait pas commis le sacrilège qu'on lui reprochait. Aussi dut-on le remettre en liberté, ce qui prouve bien que personne n'avait vu le prétendu crime, car, contre le juif, la déposition d'un seul témoin eût été un élément de condamnation plus que suffisant.

Mais le malheureux Guillaume n'en fut pas quitte pour cela. Quatre ans après, au commencement de l'année 1326, un vieux forgeron d'Estinnes-au-Mont, petit village des environs de Mons, nommé Jean le Febvre, qui était paralysé de tous ses membres, aurait eu un jour, à en croire nos vieux chroniqueurs, une vision miraculeuse, dans laquelle la Vierge lui apparut et lui enjoignit l'ordre de venger l'insulte faite à son effigie et de combattre le juif en champ clos. Dès son réveil, le forgeron se sentit guéri de son mal et se déclara prêt à obéir aux injonctions reçues. Mais, comme l'Église avait toujours été peu favorable à l'institution du duel, il fallut au préalable obtenir l'autorisation du pape Jean XXII. L'abbé de Cambron se chargea de la formalité, et la date de ce combat extraordinaire fut fixée au 8 avril 1326. Une foule immense se porta autour du lieu choisi, près de la porte du Parc à Mons, ainsi que le comte lui-même et les seigneurs de sa cour. « Le juif, raconte le père Delewarde, était armé d'un bâton et d'un bouclier chargé de clochettes, *pour se railler de ce bon vieillard,* qui était habillé de blanc, semé de croix avec un écusson à la gauche et un bâton à la droite. » Le combat s'engagea, et le forgeron chargea le juif avec une telle vigueur que du premier coup il lui fit sauter le bâton de la main, et, comme Guillaume se baissait pour ramasser son arme, l'autre lui asséna sur la tête un coup si violent qu'il le jeta à terre à moitié assommé. La preuve de sa culpabilité était ainsi faite, et le comte ordonna d'arrêter le combat. Cette chute malencontreuse fut son arrêt de mort,

et le juif fut exécuté séance tenante, avec des raffinements de cruauté inouïs. Attaché au gibet, la tête en bas, on alluma un feu qui consuma ses chairs, pendant que deux chiens affamés lui déchiraient les flancs.

Cet événement si glorieux pour l'abbaye de Cambron eut un retentissement immense. Les habitants d'Estinnes, reconnaissants au ciel de ce qu'il avait choisi un des leurs pour champion de sa cause, organisèrent un pèlerinage annuel et commémoratif à l'abbaye. Cette fête devint bientôt fort populaire dans tout le Hainaut et, il n'y a pas cent ans, elle se célébrait encore à Mons et aux environs. En l'année 1550, Jean Antoine, abbé de Cambron, fit bâtir près du lieu du combat une chapelle commémorative. Les échevins d'Estinnes et de Bray firent graver sur leur sceau communal la scène principale du miracle.

Mais le souvenir de cet événement prit une plus grande extension encore : la poésie, le théâtre, la peinture l'illustrèrent tour à tour. Antoine Lewaitte a publié en 1672 [1] le récit d'un trouvère probablement contemporain, dont il ne nous donne que les fragments suivants :

Et dist que l'image peinte
Avait li fauls juifs si pointe
De sa glaive si cruellement
Que sang en yssoit à présent.
. . . .
. . . .
Au lit de celi vint tout droit
O il endormis se gisoit
Nostre Dame si l'appella :
Bien amy Jehan, cœur [2] ten va
A Cambron tost vir mon image
Qui navrée est au visage...
. . . .
. . . .

1. Antoine Lewaitte, *Historiae Camberonensis pars...* et Arthur Dinaux, *Archives historiques du Nord*, 3e série, 1851, t. II, p. 445, et du même auteur, *Les Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*. Bruxelles, 1865, in-8, p. 5.

2. *Cœur*, cours.

Puis vint à Mons ni s'astarga (1),
Jehans le Baillieu demanda;
On li enseigna estamment (2),
Si le salua hautement
Puis luy a dis : « Douls syre, oyès
« C'est li iuwif renoyès (3)
« Qui Nostre Dame despita
« Scachiés sen..... mara (4). »

. . . .

. . . .

Mais li leres (5) plainter (6) d'avoir
Eut, et des seigneurs à son voloir
Qui li aidoient grandement
Dont fust escapé vrayement
Quand Nostre Dame n'oublia
Le mesfait qui chieux fait li a.

. . . .

. . . .

« Comment osas-tu despiter
« L'image ensi navrer ?
« Géhir ten feray ton mesfait
« Venus yés ores a mes plait. »
Lors à son gaige jus (7) gietait
Et li anvier la releveit
Et dist qu'il s'en deffendera
Et que moult bien s'en purgera.
Dist li Baillieus : « Jehan, oïès
« Ne soyès de vous si hastés
« Prendant de li or et argent
« Je vos loè bonnement. »
« Si Dieux m'eit et bonne foy »,
Dist Jeban, « teneit ma foy
« M'en avay maille ne denier
« Camp vel avoir, or despletier (8). »

1. *S'astarga*, s'attarda.
2. *Estamment*, instantanément.
3. *Renoyés*, renié.
4. *Mara*. Lewaitte reconnaît ici n'avoir pas su bien lire le texte.
5. *Leres*, brigand.
6. *Plainter*, abondance.
7. *Jus*, à terre.
8. *Despletier*, défier.

Adonc dist le Baillieu : « Jehan,
« Laissès nous conseiller avant
« Car quand devant my demandra
« Sa quarantaine [1], il aura. »

. . . .
. . . .

C'est droiture et c'est raison
Willames manda un breton [2]
Et Jehan un autre ensement,
Ensi furent moult longuement
Tant que on eut le camp fermeit
Destackiet [3] bien et cordeit...
Quand Willames au camp entra
Saveis vous qui li amena ?
Scachiès de vrais uns chiens tous noirs
Ce fu li ameiniès ses roys.
Et quand Jehans au camp entra
De sa diestre main se saigna [4]
Quant et faire s'orison
En très grande dévotion,
Dist le Baillieus : « Ensemble aleis
« Et feis ce que vous deveis. »
Adonc se traïssent tout arrière
Puis va viers l'autre a laude chière [5].

. . . .

Ce jour eut Jehan grand valloir
Dont eust eut grand avoir,
Mais or ne veut maille, ne denier
Ains s'en alla, sans attargier
A Bouloigne, en pélérinage
Moult dignement fit son voyage
Et à Cambron s'en retournat
Tantost après il s'en r'alla
En Avignon pour impetreir [6]
VI jours ensi och compter
De Pardons de par Saint Père,

1. *Quarantaine*. Période de quarante jours de retraite préalable au combat.
2. *Breton*, bretteur, maître d'armes.
3. *Destackiet*, palissadé.
4. *Saigna*, se signa.
5. *A laude chière*, à visage courroucé.
6. *Impetreir*, obtenir.

Avant parlier ceste cose clère
Fu Roys de France sans dangier.
Chieux qui les pardons li donna
(En genoux Jehans) le bailla
En soupirant moult humblement
Et il le recheut dignement.
Et a Cambron les apporta
Et moult de bien et de fait a
Cil sont en bulle de Saint Père
En present la Viergène Mère
Qui si exucusement fut plaié
Dou fauls juwuifs cui Dieux maldie.
. . . .
. . . .
En cest lieu bien li peut on vir
Qui sen filz et li veult servir
Car moult de biel serviche y sont
Fait, pour li et en son nom.
Car la dame le lieu moult aime
As miracles pout souvent maite
Dont aucuns feront mention
Chi après veir le puet on.

Il existe à Estinnes-au-Mont, dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, une peinture en bois (1), de 3m,25 de longueur sur 2m,80 de hauteur, qui reproduit les diverses phases de l'événement. Elle est divisée en douze compartiments; au dessous de chacun se lit un quatrain explicatif en caractères gothiques. Ce tableau remonte au seizième siècle. — En 1639, un écrivain de Mons, Philippe Brasseur, publia un poème en vers héroïques sous le titre de *Diva Virgo Camberonensis* et, en 1665, Quentin de Roy, un frère bénédictin, fit représenter une tragédie sur ce sujet au collège de Grammont. Un curé de Trévillers (comté de Bourgogne), messire Claude François, composa également un petit poème sur ce sujet en 1701. — Il existe dans divers musées de la

1. Cette peinture est reproduite dans l'étude de Th. Lejeune (*Annales du cercle archéologique*, t. VII).

Belgique de vieilles tapisseries, d'Arras et de Flandre, qui reproduisent les scènes principales du drame et, en 1607, Théodore Galle d'Anvers dressa quatorze estampes sur les gravures d'Aubert le Mire relatives au même sujet. Enfin, l'on peut encore voir la reproduction de cet épisode dans une peinture de l'église Sainte-Waudru [1], à Mons, dans le quatrième chapitre de gauche.

Quelles furent pour les juifs de Mons les conséquences de ce triste événement? Prit-on contre eux des mesures de répression particulières, ou procéda-t-on à leur expulsion? Nous devons à la vérité de reconnaître que nous n'en savons rien. Il n'existe pas, à notre connaissance, de documents relatant une de ces mesures extrêmes et nous en sommes réduits aux suppositions. Ce que nous croyons, c'est que les juifs, par crainte de représailles, auront quitté d'eux-mêmes cette ville qui leur fut si inhospitalière, pour se retirer à la campagne, car, dans un recensement de 1337, dont nous parlerons, il n'est question que d'un seul juif habitant Mons. Cette particularité serait inexplicable autrement, pour une ville qui avait affecté un quartier entier à la population juive.

Après cet incident dramatique, l'histoire des juifs du Hainaut présente une lacune d'une dizaine d'années, due, sans aucun doute, à l'absence d'événements saillants, car pour eux plus que pour personne, il est vrai de dire que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Ils semblent avoir vécu paisiblement dans le pays, se livrant au prêt d'argent, seul commerce et seule profession qui ne leur fussent pas interdits.

A la mort du comte, en 1337, le premier acte de son fils et successeur Guillaume II fut de réglementer, dans l'année même de son avènement, la situation des juifs. Il fait procéder à leur recensement et leur impose une taxe annuelle et collective de 200 mailles de Florence. Il nomme une commission de trois fonctionnaires, à laquelle il adjoint

1. Particularité très curieuse, l'église Sainte-Waudru fut celle qui avait vu le baptême du jeune Guillaume.

un juif, et il les charge de répartir cet impôt entre tous les juifs et de fixer la quote-part de chaque nouvel arrivant. Cet édit [1] est fait pour une période de cinq ans, à courir des Pâques de l'an 1337 jusqu'à celles de 1342. Nous croyons superflu de citer tout au long ce texte, qui n'offre aucune particularité intéressante et qui a d'ailleurs été publié par Félix Hachez dans la *Belgique communale,* en octobre 1848.

Nous nous contenterons de publier l'acte de recensement [2] qui contient le nom des juifs entre lesquels était répartie la taxe, et les endroits qu'ils habitaient. Ces noms sont semblables à ceux de tous les juifs français de l'époque, tels qu'on les trouve dans la *Taille des juifs de Paris de 1296 et 1297,* publiée par Isidore Lœb dans la *Revue des Études juives,* t. I, p. 63. Il y a dans notre acte 18 groupes de familles, disséminées à travers le pays, de préférence dans les bourgs et les villages :

CE SONT LI NON DES JUIS QUI SONT PAIAULE ÈS IIc FLORINS [3] CONTENUS ES LETTRES DESSUS DICTES

Premiers

Elie de Maroel
Eliot son valet
Douce sa cousine
Et le fil à la dicte Douce

Se doivent de le Pasques qui fu l'an XXXVII jusques à le Pasques l'an XXXVIII, x livres.

Item, Abraham le mirre [4] de Binc
Benoit son fil
Et Benoit son genre [5]

Se doivent de le Saint Jehan prochain venant jusques à le saint Jehan l'an XXXVIII, XII florins.

1. Chambre des comptes de Lille, art. B, 1583, et deuxième cartulaire du Hainaut, pièce 285, n° 7159 de l'inventaire de Godefroy.

2. Chambre des comptes de Lille, art. B, 1583, deuxième cartulaire du Hainaut, pièce 286, n° 7160.

3. Dans le document précédent, on parle de 200 mailles de Florence.

4. *Mirre de Binc,* médecin à Binche.

5. *Genre,* gendre.

Item le maistre des Juis et maistre Deie, se sire, se doivent de le dicte Saint Jehan jusques à le saint Jehan l'an XXXVIII, x florins.

Item Jacob Baron joie et son père, de le dicte Saint Jehan jusques à l'autre l'an XXXVIII, x florins.

Item Salemon de Doullers, paiet jusques a I an.

Item Ysaac de Péronne, Belevigne son genre et maistre Sanse, son serouge, paiet jusques a I an.

Item Jacob de Mickegnies (1) paiet un an.

Mikiel de Pons et sa fille paiet un an.

Item Lamendant Loncle et maistre Sanse son serouge doivent . . . . x florins.

Item Lamendant son neveu se mère et se dame doivent . x florins.

Item Jacob de Foriest (2) doit . . . . x florins.

Item Hagin de Berron (3) . . . . id.

Item Abraham de Nueville (4) . . . . id.

Item Sanse de Crespin . . . . id.

Item maistre Lyon d'Ath et ses enfants lequel sont en le frankise de monseigneur.

Item Abraham de Foriest.

Item Hastée et son fil.

Item Oursiel frère maistre Léon lè Juis d'Ath et tous les enfants dou dit Lion mariés et non mariés.

Item Florie de Mons qui fu fille maistre Elie.

Somme que li Juis devront en tout le dit terme qui est avenir VI^{xx} II florences et demie.

Le règne de Guillaume II (1337-1345) paraît avoir été assez heureux pour les juifs et il ne s'y produit aucun de ces incidents habituels au Moyen Age et qui ont d'ordinaire pour eux de si redoutables conséquences. Un certain nombre d'immigrants nouveaux viennent se joindre aux anciens, et au bout de quelques années, ces juifs arrivés en Hainaut avec une somme (5) de 12 gros tournois par tête, prospèrent rapidement et font des affaires brillantes. Le livre des

1. *Mickegnies*, Mecquignies, arrondissement d'Avesnes.
2. *Foriest*, Forest, arrondissement d'Avesnes.
3. *Berron*, Péronne, arrondissement de Lille.
4. *Nueville*, Neuville-sur-Escaut, arrondissement de Valenciennes.
5. Théodore Reinach, *Histoire des Israélites*. Paris, 1884, p. 165.

comptes [1] du prévôt de Mons de l'année 1349 donne l'avoir de plusieurs juifs du pays :

Chi s'ensuit li remanens de biens des Juys, tant par lettres, par chirograffes comme par les papiers lesquelles sont extraites pour cahier des remanens que Wuillaume de Somaing adonc prouvos de Mons rendé a ses comptes qu'il fust au Noel l'an XLIX de tous les biens des Juys qui vinrent a se cognissenche :

Hanginet par lettres 510 livres, par chyrographe 1045 livres 18 sols, par papiers 1 470 livres 13 sols.

Joye le Juif par lettres 470 livres, par chirograffes 337 livres.

Vivant [2] le Juif par lettres 40 livres, par chirograffes 10 l. 14 sols.

Jacob le Juif par lettres 208 livres.

Amandant d'Hautrage par lettres 104 livres, par chirograffes 38 livres et par papiers 349 livres.

Abraham le Juif par lettres 48 livres, par chirograffes 58 livres.

Voilà six négociants israélites qui, en un temps relativement court, sont arrivés à posséder ensemble des créances s'élevant à la somme de 4 687 livres, chiffre fort respectable à cette époque.

L'année 1348 fut terrible pour presque tous les juifs d'Europe. La peste noire fit alors son apparition en Occident et, comme il fallait trouver sur l'heure une explication à cette épouvantable calamité, la plus simple, pour des esprits ignorants et fanatiques, était que les juifs eussent empoisonné les sources et les fontaines. On sait quels horribles massacres engendra cette calomnie, notamment en Allemagne, et avec quelle barbarie on traita les juifs, ces boucs émissaires, au Moyen Age, de tous les malheurs et de tous les crimes. Ce mouvement s'étendit bientôt au Brabant [3], d'où l'on

1. Conservé en original dans le registre n° 15109 de la Chambre des comptes, aux Archives générales du royaume de Belgique.

2. Dans le document original de Bruxelles, ce nom est défiguré et s'écrit Vinant.

3. D'après un chroniqueur contemporain de ces événements, Li Muisis, les Juifs de Bruxelles auraient beaucoup souffert, à cette époque, malgré la protection d'un de leurs coreligionnaires, trésorier du duc Jean III. Les fanatiques circonvinrent le fils du duc, qui leur promit d'avance la grâce pour tous les crimes futurs contre les juifs : 500 victimes tombèrent en ce jour et le trésorier lui-même fut mis à la torture. — Pareil malheur, d'après Matthæus, *Analecta*, t. I, p. 28, arriva aux juifs de Louvain.

pouvait craindre, non sans raison, qu'il n'envahît à son tour le Hainaut. Or, malgré l'exemple d'un pays voisin et la contagion habituelle de la persécution, il ne semble pas qu'il s'y soit produit d'événement grave, car les chroniques sont muettes sur ce point. Il ne s'y trouve que la trace d'un seul fait de ce genre, ayant eu pour théâtre le petit village de Hon, aux environs de Bavay. Au mois d'août 1349, les juifs de ce village, qui ne se composaient que de deux familles, furent arrêtés, jetés en prison, accusés de *méfaits*, selon l'expression d'un historien local (1), et brûlés sur la place publique de Bavay, le 28 du mois. Les Archives du Nord (2) contiennent une pièce relatant l'inventaire et la recette de vente des biens de ces condamnés. Nous y voyons que ces deux malheureux se nommaient Abrehan et Le Begge, et que la vente rapporta pour le premier « 30 livres et 16 sols tournois, pour le second, 57 sols et deux deniers tournois ». — Mais l'incident de Bavay paraît avoir été isolé, sans portée générale pour le Hainaut.

De 1349 à 1356, absence complète de renseignements sur les juifs du Hainaut. Nous possédons une ordonnance (3) du duc Guillaume de Bavière (28 août 1356) interdisant aux juifs et aux Lombards de recevoir en gage les armes des bourgeois d'Ath. Le duc tenait à ce qu'aucune des armes disponibles dans la ville ne fût livrée au commerce, afin de les soustraire à l'exportation et les tenir prêtes à la défense de la ville. D'après De Boussu (4), pareille mesure aurait été prise pour les juifs de Mons.

En 1369, survint un événement qui eut pour les juifs du Brabant surtout, mais aussi pour ceux du Hainaut, des conséquences extrêmement graves. C'est un drame terrible, qui s'est joué bien souvent au cours du Moyen Age, mais qui

1. Delhaye, *Histoire de Bavay*. Douai, 1869, p. 374.
2. Comptes de la prévôté de Bavay, ancien B, 453.
3. Publiée par Emmanuel Fourdin, archiviste d'Ath, dans l'*Écho de la Dendre* (numéro du 16 avril 1863). L'original de cette charte est aux archives d'Ath.
4. De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*. Mons, 1725.

cette fois devait avoir un retentissement particulier. Quoique les scènes principales, ainsi que le dénouement, se soient passés à Bruxelles, le premier acte s'en est joué dans le Hainaut, et l'histoire mérite d'avoir sa place dans une monographie sur le Hainaut [1].

A Enghien vivait un riche juif nommé Jonathan, avec sa femme et son fils Abraham. C'est sans doute à sa fortune qu'il faut attribuer la jalousie qui bientôt se dressa contre lui de toutes parts et en fit l'objet de la malveillance publique. Un jour, toutes ces haines latentes aboutirent à une de ces accusations qui perdent celui dont elles font leur victime plus sûrement que le glaive et le poison. Les chroniqueurs — et ils sont légion — racontent cet événement avec force détails, qui font honneur à leur imagination, sinon à leur jugement et à leur équité. Tout est faux dans cette histoire, il est à peine besoin de le dire, si ce n'est, hélas ! le dénouement, qui ne fut que trop vrai.

Poussé, disent les chroniques, par la prétendue haine qu'il portait à la religion catholique, et irrité du respect que les chrétiens témoignaient au saint sacrement, il aurait désiré depuis longtemps se procurer quelques hosties, pour les insulter. Pour réaliser ce désir, Jonathan jeta les yeux sur un juif converti [2] qui demeurait à Bruxelles, maître Jean de Louvain. Il lui écrivit donc, au mois d'octobre 1369, pour l'inviter à se rendre à Enghien, et Jonathan lui proposa, à son arrivée, l'affaire suivante : maître Jean se procurerait d'une façon quelconque des hosties et les vendrait à Jonathan

1. Étienne IDENS, *Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*; — Pierre de CERFMEYER, *Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*; — R. P. DELEWARDE, *Histoire générale du Hainaut*. Mons, 1718-1722 ; — Gérard VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas, traduite du hollandais*. La Haye, 1732 ; — Félix de GRAVE-HELLIN, *Histoire du Très Saint-Sacrement de Miracle, 1370-1870*. Bruxelles, 1871 ; — Ernest MATHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*. Mons, 1876.

2. Il faut remarquer que, dans presque chacune de ces accusations de sang, si fréquentes au Moyen Age, il se trouve mêlé quelque juif converti. C'étaient, en effet, les ennemis les plus redoutables de leurs anciens coreligionnaires, d'autant plus à craindre que leur origine semblait augmenter la vraisemblance de leurs affirmations.

pour 60 moutons [1] d'or. Le marché conclu, maître Jean s'introduisit avec effraction dans l'église Sainte-Catherine, près de la porte de Flandre, et y vola un ciboire contenant cinq hosties, qu'il apporta de suite à Jonathan. Celui-ci les jeta sur une table et les insulta en présence de sa femme, de son fils et de plusieurs autres juifs. Mais, ayant été assassiné quinze jours après dans son jardin par des voleurs de grand chemin, sa femme résolut de se défaire des hosties. Elle les porta à la synagogue de Bruxelles. L'année suivante, au jour du Vendredi-Saint, les juifs se seraient réunis dans leur temple, auraient jeté les hosties sur la table près du tabernacle, se seraient mis à les percer et à proférer contre elles d'horribles blasphèmes. Il est étonnant de voir quelle pauvreté d'imagination se révèle dans ces légendes populaires contre les juifs; car ici, comme à l'abbaye de Cambron, du sang aurait coulé des blessures, et les juifs, effrayés à cette vue, seraient tous tombés à la renverse. Le vol de l'église se découvrit plus tard, les juifs furent arrêtés et Wenceslas, duc de Brabant, fit instruire leur procès par le Conseil d'État. La veille de l'Ascension, ils furent condamnés à être transportés sur des chariots depuis la prison jusqu'au marché, de là à l'église Sainte-Catherine, pour être tenaillés à tous les coins de rue avec des fers rouges, et brûlés ensuite tout vifs près de la tour de Wollendries, qui se trouvait entre les portes de Hal et de Namur. La sentence fut exécutée, les biens des condamnés confisqués et vendus aux enchères. Carmoly a retrouvé dans le livre des Comptes de Bruxelles un passage relatant les noms de quelques juifs et la somme rapportée par la vente de leurs biens. On ne dit pas ce que devint, dans cette répression sévère, le premier coupable, maître Jean de Louvain. Bien loin d'être puni autant que les autres, ou plus qu'eux, il obtint sans doute la juste récompense de ses services, car ses calomnies formaient le

1. Pièces de monnaie de la valeur d'environ 8 florins, ainsi nommées parce qu'elles portaient l'empreinte d'un mouton.

seul fond de l'affaire d'Enghien. — Aussitôt après l'exécution, le duc rendit un décret d'expulsion générale contre les juifs du Brabant. Marguerite d'Autriche, un peu plus tard gouvernante des Pays-Bas, établit une procession qui se célébra tous les ans, le premier dimanche après la Sainte-Marguerite.

L'*Histoire métallique des Pays-Bas* [1] raconte qu'au mois de juin 1670, lors de l'arrivée à Bruxelles de don Carlos d'Arragon, le nouveau général de la cavalerie royale dans les Pays-Bas, tout le monde dans la ville était fort occupé à ériger des arcs de triomphe et à orner les maisons pour célébrer avec une pompe extraordinaire le troisième jubilé de cette procession. On ne se contenta pas d'y apporter cette année-là une solennité inaccoutumée, mais on fit frapper à cette occasion une médaille et un jeton.

La médaille contient l'image de la châsse dans laquelle sont conservées trois de ces hosties, et elle est entourée de ce chronographe, tiré du Psalmiste : *Tu es Deus, qui facis mirabilia.* Les trois couronnes et le manteau sous lesquels on a représenté les hosties, au milieu d'une croix en or, sont brodés de perles à carreaux et enrichis partout de pierres précieuses. Au revers de la médaille se trouve l'inscription suivante : *Perfossus dominus trecentis jubilat annis.*

Le jeton représente la même châsse avec les hosties, auxquelles une main libérale fait une offrande, avec cette inscription circulaire : *Deo suo jubilanti munifica,* et sur le revers ces mots : T. AB ELSHOUT EX HEUSDANA FAM. BRUX. THE. qu'il faut lire : *Theodorus ab Elshout, ex Heusdana familia, Bruxellæ thesaurarius.*

Bientôt, naturellement, ces hosties, conservées dans une église de Bruxelles, passèrent pour opérer de nombreux et éclatants miracles. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le livre d'Étienne Idens, pour en voir la longue série reproduite

1. Gérard Van Loon, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, t. III (1732), p. 34-35.

dans de superbes dessins. Au commencement du siècle dernier on montrait encore à Enghien une vieille habitation qu'on disait avoir appartenu à *Jonathan*. Une des tours de la maison s'appelait la tour du Diable. Actuellement, on voit sur la grande place d'Enghien une maison antique avec un grand perron, connue sous le nom de « la Maison des juifs ». La planche III de l'ouvrage d'Ernest Mathieu (*Histoire de la ville d'Enghien*) donne une vue de cette maison; mais, par son aspect extérieur, elle paraît remonter tout au plus au seizième siècle.

Quelles furent les conséquences pour les juifs du Hainaut de cet événement si fatal à leurs coreligionnaires du Brabant?

A Mons, le duc Aubert, sur les instigations de l'évêque de Cambrai, Robert de Genève ([1]), nomma un inquisiteur des juifs, et le premier investi de cette charge fut Jean de Malines. Avec lui la persécution officielle fait son entrée dans le Hainaut, accompagnée d'une série de tracasseries qui rendirent aux juifs la vie insupportable. Émigrèrent-ils en masse, ou furent-ils expulsés du Hainaut? Nous ne le savons pas d'une façon précise; mais nous inclinons plutôt vers la première hypothèse, car la seconde eût laissé des traces formelles dans les archives ou les chroniques contemporaines. Toujours est-il qu'à partir de cette époque jusque vers le seizième siècle, on ne trouve plus le moindre renseignement sur leur existence dans le Hainaut.

L'histoire des juifs du Hainaut, pendant le quatorzième siècle, n'est, en somme, comme nous venons de le voir, qu'un chapitre détaché de l'histoire des juifs français, puisque ce

1. Plus tard pape Clément VII.

sont ces derniers qui formèrent presque exclusivement le gros de la colonie hainuyère. L'intérêt de cette histoire consiste donc surtout dans ce fait qu'elle nous permet, pendant une assez longue période, de suivre la destinée d'une partie de ces exilés, dont on ne savait pas grand'chose. Nous n'avons fait que grouper, compléter et disposer dans leur ordre chronologique les événements qui se trouvaient épars çà et là dans les chroniques et monographies, en y ajoutant quelques renseignements puisés dans les archives de Lille, Mons et Bruxelles.

. Cette histoire présente d'ailleurs les caractères habituels et classiques de toute histoire juive. L'accueil est excellent au début : les juifs sont des banquiers donnés par la nature et leur arrivée dans un pays imprimera un essor nouveau aux affaires. Aussi les reçoit-on à bras ouverts et les dispense-t-on de tout impôt supplémentaire. Le droit de résidence, accordé d'abord pour une période très courte, comme un essai à tenter, est bientôt prolongé pour trois et même cinq ans. Il devient renouvelable à volonté; mais, dès qu'on s'aperçoit que ces juifs, tout en faisant l'affaire du pays, font aussi la leur propre, le gouvernement juge le moment venu de leur faire payer ce droit de séjour par une taxe spéciale et annuelle, et les juifs deviennent ainsi un élément doublement productif. Les juifs prospèrent dans le pays et gagnent la faveur du comte. L'un d'entre eux (juif converti, il est vrai, mais juif tout de même pour la masse ignorante) jouit de la bienveillance particulière du comte, qui lui donne un emploi important à sa cour. C'est là, en effet, un passe-droit inconcevable et le favori va payer cher son élévation d'un jour. L'affaire de Cambron est taillée sur le modèle de toutes les affaires similaires : image sainte ou objets sacrés profanés, miracles de la Vierge, tortures de l'accusé, etc., etc. Ici, il est vrai, ce n'est que quelques années plus tard que le prétendu coupable est puni; mais le châtiment emprunte à la barbarie la plus effroyable ses raffinements les plus étranges.

Après ce drame poignant, il semble que le calme renaisse bientôt dans leur existence. Ils vivent ignorés et tranquilles, se livrant à un commerce qui réussit entre leurs mains : les livres de comptes du pays en font foi. Le mouvement des pastoureaux et celui de la peste noire passent presque inaperçus dans le pays. Les comtes qui se succèdent en Hainaut tiennent à leurs juifs et ils les protègent contre les assauts du dehors. Il a fallu une nouvelle accusation, d'hosties percées, lancée contre les juifs de Bruxelles, dans laquelle on enveloppe un juif d'Enghien, pour inaugurer dans le Hainaut une ère de persécution officielle, qui mit fin pour longtemps à l'histoire des juifs de ce pays.

Félix Meyer.

LE NOVICIAT

ET

LE COLLÈGE DES JÉSUITES

DE NANCY

Les jésuites ont eu à Nancy trois maisons, qui poursuivaient des buts différents. C'était d'abord un noviciat où se formaient les jeunes gens qui se destinaient à servir la compagnie; ils y passaient trois années de probation, complétaient leur instruction, s'initiaient à la vie de renoncement et à l'obéissance passive. C'était, en second lieu, le collège où les religieux élevaient les enfants de la bourgeoisie nancéienne, leur faisaient faire leurs classes, depuis la septième jusqu'à la rhétorique, et les marquaient de leur empreinte. Ces deux premiers établissements datent du début du dix-septième siècle : le noviciat fut fondé en 1602, le collège en 1616. Le troisième établissement des jésuites, celui des Missions royales, a été créé beaucoup plus tard, par Stanislas, en 1739; les pères qui l'habitaient devaient fournir des missionnaires pour aller prêcher dans les campagnes. Nous avons déjà raconté l'histoire de la troisième de ces maisons[1]; nous nous proposons aujourd'hui d'exposer celle des deux premières.

1. Dans le *Pays lorrain*, t. III (1906), pp. 167-176, 226-236, 264-270.

I

Les jésuites en Lorraine. — Erric de Lorraine, évêque de Verdun; ses intrigues avec Mlle de Vatan; il est exorcisé. — Sa pénitence, ses créations à Nancy. — Le noviciat des jésuites transporté de Saint-Nicolas-de-Port à Nancy par Antoine de Lenoncourt. — Description de l'église du noviciat. — Les différentes chapelles. — L'église sert à la paroisse Saint-Nicolas depuis 1770. — Les bâtiments du noviciat. — Les biens du noviciat : Barbonville et le prieuré de Neuves-Maisons. — Principaux jésuites ayant fait leur probation à Nancy. — Séjour de Bourdaloue à Nancy : il prêche à Malzéville le carême de 1665.

Les jésuites trouvèrent, aussitôt après la création de la compagnie au seizième siècle, des protecteurs dans la maison de Lorraine. Le grand cardinal de Lorraine, Charles, se déclara en leur faveur au concile de Trente, et il fit tous ses efforts pour les introduire en France. Il y réussit après le colloque de Poissy, en 1561; et, peu de temps après, les jésuites prenaient pied en Lorraine. En 1572, fut fondée, par le cardinal et par son illustre cousin le duc Charles III, l'université de Pont-à-Mousson, dont la direction fut donnée aux jésuites. Ceux-ci régnaient en maîtres au collège, établi sur la rive droite de la Moselle, et, d'un œil jaloux, ils surveillaient les professeurs de droit et de médecine, installés sur la rive gauche [1]. Mais ces jésuites qui enseignaient à Pont-à-Mousson venaient du dehors; ne fallait-il pas, sur le sol lorrain même, un établissement où se formeraient les pères et où seraient éprouvées les vocations ? Un prince de la maison de Lorraine, ancien élève du collège de Pont-à-Mousson, résolut de le fonder.

Ce prince était Erric de Lorraine, fils de Nicolas de Lorraine, premier duc de Mercœur; il était le petit-fils du duc Antoine et frère de la reine de France, Louise de Lorraine, femme d'Henri III. Des documents, publiés en ces derniers

1. Voir abbé Eug. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*. Nancy, 1891.

temps[1], ont jeté un jour curieux sur ce personnage, jusqu'à présent assez mal connu. Il était le quinzième enfant de son père qui, à trois reprises diverses, convola en justes noces. Malgré son caractère bouillant et ses escapades de jeunesse, on le destina à l'état ecclésiastique; en 1593, quand il avait à peine dépassé la vingtième année, on en fit un évêque de Verdun. Les chanoines de cette ville réclamèrent en vain leur droit d'élection; ils durent s'incliner devant les dispenses et la bulle de nomination du pape Clément VIII. Cependant, le prince Erric prit son rôle au sérieux; il dépensa son ardeur de jeunesse en de nombreuses fondations. Il aida dom Didier de La Cour à réformer les monastères bénédictins et à fonder la congrégation de Saint-Vanne; il visita exactement les paroisses de son diocèse. Il protégea les jésuites; il favorisa le collège de Verdun, que les bons pères dirigeaient ; il lui unit le prieuré du mont Saint-Martin, près de Longwy [2]. On lui doit la création, vers la même époque, du noviciat des jésuites de Saint-Nicolas-de-Port qui, plus tard, sera transféré à Nancy. Mais, tout d'un coup, Erric devait faire naître un beau scandale. Toutes ses passions comprimées, qu'il essayait de calmer par l'exagération de son zèle dévot, se réveillèrent à la vue d'une belle religieuse, Mlle de Vatan; il en tomba éperdument amoureux, le jeune monseigneur; et, comme un cavalier ordinaire, il l'enleva de son couvent. Pour comble de scandale, la religieuse se convertit au protestantisme; et il se trouva un prêtre complaisant pour bénir l'union des deux amants, qui allèrent cacher leur bonheur au fond du Berry; mais leur retraite fut découverte; l'affaire fut déférée au pape Paul V, qui chargea son nonce apostolique à Paris, Maffeo Barberini, de l'instruire.

1. Ernest LANGLOIS, *Un Évêque de Verdun, prince de Lorraine, ensorcelé et condamné par le tribunal de l'inquisition*, dans *A. D. E.*, 1895, p. 277 et suiv.

2. Sur les fondations de l'évêque Erric à Verdun, voir N. ROUSSEL, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*. Édition revue et annotée. Bar-le-Duc, 1864, t. II, pp. 42 et suiv.

Et alors se passa une véritable comédie. Erric, à qui ses liens commençaient à peser, prétendit qu'il avait été ensorcelé; il allégua que son sommeil était agité et troublé par des frayeurs soudaines; il était sujet, disait-il, à de violentes crises, et ses douleurs augmentaient lorsqu'il regardait le portrait de sa complice : plus de doute, un démon s'était logé dans le corps de l'évêque, et un religieux ambrosien, le P. Michel, l'exorcisa. Le démon sortit du corps avec de terribles contorsions. Le prélat, guéri, promit de faire pénitence; le 19 décembre 1605, dans une salle du couvent des bonshommes de Vincennes, le nonce le suspendit de ses fonctions épiscopales et de la célébration de la messe jusqu'à ce que le pape en eût disposé autrement; il l'exila du diocèse de Verdun; il le condamna à réciter les sept psaumes de la pénitence une fois par semaine, à jeûner tous les samedis, à recevoir la communion tous les dimanches; il devait en outre constituer une dot de cent écus d'or à huit jeunes filles pauvres et renvoyer un certain nombre de serviteurs qui avaient favorisé ses amours [1]. Erric se retira pendant un certain temps chez les jésuites de Pont-à-Mousson; puis, croyant ainsi avoir donné satisfaction à l'opinion publique, il vint à la cour d'Henri IV; mais, là, se trouvait M. de Vatan, le frère de la religieuse qu'il avait débauchée; et celui-ci menaçait de le tuer, en quelque lieu qu'il le rencontrât; Erric dut demander des gardes au roi de France pour protéger sa personne [2]. Il vécut ainsi dans des terreurs continuelles, et sa faute sans cesse était présente à son esprit. A cause de ses craintes, il fit un retour sur lui-même, fut saisi par le remords, regretta bien sincèrement le scandale qu'il avait causé. La ferveur religieuse qu'il avait

1. La sentence publiée par Ernest Langlois, *loc. cit.*, p. 296.

2. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Jouaust, t. IX, p. 82. Après avoir parlé des menaces de M. de Vatan, L'Estoile ajoute : « Punition, à la vérité, bien deue à l'impudicité, infidélité et révolte de cest évesque, plus paré d'hypocrisie que de foy, indigne (disoit-on) de la maison et armes qu'il portoit, mais qui devroit estre exemplaire, et non par les mains d'un particulier. »

montrée dans les premiers temps de son épiscopat se réveilla; il comprit qu'il ne pouvait garder son siège épiscopal. Il résigna, par suite, en 1610, l'évêché de Verdun en faveur d'un de ses neveux, Charles, fils d'Henri de Chaligny [1]; il vint à Nancy, où il prit le titre de duc Erric, et se consacra dès lors aux œuvres pieuses. Il retrouva dans cette ville les jésuites qu'il avait établis à Saint-Nicolas-de-Port et se déclara une seconde fois leur protecteur. Il fit bâtir, à côté du noviciat, le couvent des capucins; il favorisa les carmes, qui s'établirent en notre cité en l'année 1618; il seconda la fameuse possédée de Nancy, Élisabeth de Ranfaing, lorsqu'elle créa le monastère du Refuge. Lui-même fonda, à Saint-Nicolas-de-Port, un couvent de capucins : il ordonna, comme dernière volonté, que son corps fût inhumé dans ce monastère, dans l'habit gris d'un religieux, et, quand il mourut, le 27 avril 1623, ses intentions furent exécutées

Il était nécessaire de présenter ce personnage, assez complexe, que l'on retrouve à l'origine d'un grand nombre de monastères de Nancy. Nous revenons au noviciat des jésuites, qu'il avait créé à Saint-Nicolas-de-Port. Le dimanche 3 mars 1601, un grand seigneur, Antoine de Lenoncourt, dont le nom revient souvent dans l'histoire de la Lorraine, recevait l'ordre de la prêtrise, en présence de la cour, dans la magnifique église qu'avait élevée, en ce bourg, Simon Moycet. Après la cérémonie, l'on visita le noviciat des jésuites; mais l'on trouva qu'il était peu commode, que la chapelle était trop étroite. Ne valait-il pas mieux transporter cette maison à Nancy, pour lui donner plus de lustre ? Précisément, à l'extrémité sud de la nouvelle ville de Charles III, à côté de la porte Saint-Nicolas, contre le couvent des capucins, bâti en 1592, Antoine de Lenon-

1. Henri de Chaligny était, comme Erric, né du troisième mariage de Nicolas de Mercœur, celui avec Catherine d'Aumale. En réalité, il ne possédait que le titre, et non le comté même de Chaligny; ce comté était passé à son frère aîné, Philippe-Emmanuel, le fameux prince de Mercœur.

court possédait un terrain [1] où il avait bâti pour lui une « maison de récréation » — nous disons aujourd'hui une maison de plaisance. Il donna cette maison aux jésuites, pour qu'ils y établissent leur noviciat ; et, dès la fin de 1601, ils se transportèrent à Nancy. Près de la demeure, Antoine de Lenoncourt leur fit élever une église assez belle, qui fut bénite par le primat de Nancy, Charles de Lorraine, fils de Charles III, le 4 septembre 1602 [2].

Cette église du noviciat est aujourd'hui détruite; mais il en reste encore l'antique façade qui donne sur la rue Saint-Dizier. On y accédait autrefois par un perron en pierre à deux rampes. Au-dessus de la porte était sculpté le nom de Jésus, et de chaque côté était un vitrail géminé de forme cintrée. L'église était vaste ; elle n'avait pourtant qu'un plafond lambrissé de planches. Elle contenait un assez grand nombre de chapelles fondées par des particuliers. Dans l'une a été enterré le fondateur, Antoine de Lenoncourt; une pompeuse inscription rappelait une partie de ses titres [3]: il fut prieur de Lay-Saint-Christophe et abbé de Beaupré, près de Lunéville. A la mort du cardinal Charles de Lorraine, il devint primat de Nancy; il mourut pendant l'occupation française, le 6 juillet 1636, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Et, précisément, un peu plus loin, dans une autre chapelle, on voyait l'image de son prédécesseur dans la primatie de Nancy, du cardinal Charles de Lorraine. Cette chapelle avait été fondée par la sœur de celui-ci, Antoinette de Lorraine. Princesse malheureuse entre toutes ! On l'avait, par calcul politique, mariée à une espèce de fou furieux, Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, dont la succession, en 1609, mit l'Europe en feu. A la mort du mari, elle revint en Lorraine et, avec sa sœur, Catherine, la future abbesse de

1. En 1598, lorsque fut arrêté le « rôle des places », ce terrain appartenait à la duchesse de Brunswick (Dorothée de Lorraine). Elle avait promis de bâtir et, sans doute pour s'éviter cet ennui, elle avait vendu l'emplacement à Antoine de Lenoncourt.

2. Lionnois, t. III, p. 184 (d'après Claude Guillemain).

3. L'inscription a été reproduite par Lionnois, t. III, p. 186-187.

Remiremont, elle consacra sa vie à des œuvres charitables. En cette chapelle, elle fit placer une image de la Vierge, taillée dans le chêne où s'était montrée, disait-on, la célèbre Notre-Dame de Montaigu, dans le Brabant, et destinée à rappeler un miracle, accompli grâce à l'intercession de la mère de Jésus. Le primat de Nancy, Charles, souffrait de maux atroces; quoiqu'il fût encore assez jeune, la goutte le clouait sur son lit. La science des médecins se déclarant impuissante à apaiser tant de douleurs, il résolut de demander la guérison à Notre-Dame de Montaigu. On le conduisit par eau, avec des ménagements infinis, jusqu'à Cologne; et de là on le porta au lieu du pèlerinage. Le cardinal sentit quelque soulagement: à son retour, il se montra gai sur son brancard, lui qui pouvait à peine endurer auparavant d'être touché par les siens ([1]). En reconnaissance, il fit tailler la statue dont nous venons de parler; elle fut placée dans une niche superbe; la tête de la Vierge et celle de l'enfant furent surmontées de couronnes en or très fin. Puis, dans un tableau analogue à celui qui se trouve aujourd'hui à la cathédrale, Charles III se fit représenter par son peintre, Jean de Wayembourg, aux pieds de la Vierge de Montaigu, avec sa femme et avec ses fils : Henri, François de Vaudémont, le cardinal Charles, et ses filles : Antoinette de Clèves, Élisabeth de Bavière, Christine, grande-duchesse de Toscane, et Catherine de Lorraine. On y voyait, à côté d'Henri, sa femme, Marguerite de Gonzague, et leur fille aînée Nicole, en très bas âge; à côté de François, sa femme, Christine de Salm, et leurs trois enfants, Charles, Nicolas-François et Henriette.

Les princes de Lorraine étaient enterrés soit à la collégiale Saint-Georges, soit aux Cordeliers; mais ils voulurent que leur cœur reposât dans l'église du noviciat. On y déposa ceux du cardinal Charles, de son père, le duc Charles III, d'An-

1. Chanoine de la primatiale de 1617, dans dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 47.

toinette de Lorraine; on y enterra même le corps de Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick, suivant le désir qu'elle avait exprimé. Quand, après les longues occupations françaises, la famille ducale rentra dans ses États, la tradition ancienne fut renouée. On plaça ici le cœur du duc Charles V, quand ses restes furent transportés à Nancy; celui du jeune Léopold-Clément, fils aîné du duc Léopold, celui du duc Léopold lui-même.

Cette église, qui rappelait tant de funèbres souvenirs, était très vénérée des Lorrains. Des particuliers y élevèrent d'autres chapelles; ainsi, Regnauld de Gournay, bailli de Nancy [1] [chapelle de saint François-Xavier; sur l'autel on posa, au temps de Léopold, le plus célèbre tableau de Claude Charles : *Saint François-Xavier prêchant aux Indiens*]; Jean des Porcelets, maréchal de Lorraine et du Barrois (chapelle des saints Apôtres); Dominique Hatton, de Rambervillers, qui fut longtemps agent de Charles III à Rome (chapelle des Martyrs).

Nous passons sur les épitaphes des divers personnages qui ont été enterrés dans cette église [2]; nous nous bornons à dire que pendant un certain temps elle fut église paroissiale de Nancy. Quand, en 1731, fut créée la paroisse Saint-Nicolas pour les quartiers situés au sud de la rue de la Hache, les offices se firent d'abord dans l'église des capucins, à l'angle sud-est des rues Saint-Dizier et Charles III. Pendant quelques dimanches seulement, en 1745, alors que l'église voisine était en réparation, l'on emprunta pour la paroisse celle du noviciat. Mais, en 1770, après l'expulsion des jésuites de Lorraine, la ville acquit définitivement l'ancienne église de la compagnie. Le 25 mars 1772, on transporta en grande pompe, à la chapelle ronde, les cendres des princes

1. Regnauld de Gournay, sieur de Villers, fut nommé bailli de Nancy en 1577; en 1585, il devint maître de camp d'un régiment d'infanterie; en 1586, conseiller d'État et chambellan de Charles III.

2. Voir Lionnois, t. III, pp. 188 et suiv.

lorrains déposées dans la chapelle de Montaigu [1]; on agrandit la nef en détruisant les chapelles à droite et à gauche; on construisit un nouvel autel à la romaine. L'église fut respectée pendant la Révolution et elle servit, au dix-neuvième siècle, de chapelle à l'hospice Saint-Stanislas. Mais, faute d'entretien, elle tomba en ruines et l'on finit par en faire une simple remise. En 1875, à la suite d'un orage, la toiture, à pente très inclinée, comme celle de l'ancien hôpital Saint-Julien, s'effondra sans causer heureusement d'accident de personnes. Depuis ce temps, le sol de l'église est devenu une cour; du monument d'Antoine de Lenoncourt, il ne reste que la façade sur la rue Saint-Dizier et les murs du fond du chœur; dans l'ancienne sacristie est installée aujourd'hui la buanderie de l'hospice.

Les bâtiments du noviciat étaient situés au sud. Ils entouraient une cour intérieure, l'édifice principal formant bordure sur la rue Saint-Dizier. La façade en fut rebâtie au début du dix-huitième siècle par le duc Léopold. Ce prince accorda aux jésuites une autre faveur. Quand eut été achevé le mur autour de la Ville-Neuve, il leur permit d'y appuyer, au delà de la rue Paille-Maille (*rue des Fabriques*), des bâtiments qui devaient servir de retraite aux jésuites âgés, et ainsi étaient réunis à Nancy ceux qui entraient pleins d'ardeur dans l'ordre et ceux qui, après l'avoir servi, goûtaient le repos, en attendant la mort [2]. Une arcade au-dessus de la rue permettait de correspondre du noviciat à la maison de retraite. Cette dernière fut vendue à la Révolution [3], tandis que le noviciat devenait l'hospice

1. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 652.

2. Ces constructions ont été remplacées par la fabrique de poteries de M. Weissemburger.

3. Le 25 fructidor an IV (11 septembre 1796), à Jean-Jacques Beaulieu, demeurant à Nancy, pour une somme de 11 780 fr. Le bien est ainsi défini : « Un jardin de la consistance d'environ treize ommées, les bâtiments, cour, hallier et écuries, le tout à côté de la porte de la Constitution, ci-devant Saint-Nicolas, le long du mur d'enceinte de la ville et au derrière du ci-devant collège. Ce domaine était occupé par les administrateurs du ci-devant collège » (A. D., Q, 586).

Saint-Stanislas en vertu de la loi du 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801) [1]. Le bâtiment principal n'avait alors qu'un étage; il fut surélevé d'un étage nouveau en l'année 1859. Cette construction fut entreprise surtout pour donner de l'occupation aux ouvriers, pendant la guerre d'Italie.

Il ne fallait pas seulement loger les jésuites qui venaient s'initier à la vie religieuse à Nancy; il était nécessaire d'assurer leur existence. On leur donna par suite des biens-fonds. Erric de Lorraine leur fit cadeau de la seigneurie du village de Barbonville [2]; les jésuites y nommèrent le curé, levant la dîme, touchant d'innombrables droits féodaux [3]. A cette seigneurie était jointe celle de Sainte-Marie qui, longtemps, forma un ban séparé, aujourd'hui réuni à celui de Barbonville. Erric procura aux pères un bien plus important encore. Sur le territoire de Neuves-Maisons, au sud de Nancy, avait été élevé, au onzième siècle, un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz. Il fut uni au noviciat; et, en vertu de ce titre, les jésuites devinrent seigneurs décimateurs des communes de Chaligny, Chavigny, Neuves-Maisons, Messein et Maron. Ils touchèrent le dixième du vin récolté sur ces territoires, déjà fort riches, au dix-septième siècle le dixième du blé et une série de menus droits féodaux. Mais ils durent, à propos de ces droits, soutenir d'innombrables procès. En qualité de

1. Le noviciat, devenu en 1776 le collège (cf. *infra*, p, 378), fut abandonné en 1793. On en fit, pendant un certain temps, une prison, dite la Réunion, pour les prêtres infirmes; puis les constructions servirent de dépôts. Au début du dix-neuvième siècle, les bâtiments furent réparés pour recevoir l'hospice des enfants et, en 1805, ils étaient prêts. On y installa successivement les petites filles de l'hôpital de la Bienfaisance (*Saint-Julien*), les garçons de la Vénérie, les garçons du premier âge de la Bienfaisance; puis, en 1809, les enfants du deuxieme âge. En 1811, un tour fut placé à la porte principale pour recevoir les enfants exposés. Le 12 juillet 1820, l'hospice reçut le nom d'hospice Saint-Stanislas, sous lequel il est connu. L'histoire en a été faite par L. Boppe, *Les Établissements publics hospitaliers à Nancy*, dans *M. S. A. L.*, 1905, p. 190.

2. Canton de Bayon, arrondissement de Lunéville.

3. Les religieux de Belchamp étaient décimateurs du village voisin de Damelevières; ils prétendaient avoir le droit de *raportage* sur le ban de Barbonville, c'est-à-dire le droit de lever la dime sur les terres que cultivaient sur ce ban les gens de Damelevières. Il y eut à ce sujet un procès entre les jésuites du noviciat et les religieux de Belchamp. Voir les factums nos 7590 et 7591 dans le *Catalogue du fonds lorrain*, de M. Favier.

seigneurs décimateurs, ils étaient tenus d'entretenir l'église, de payer au curé la portion congrue, c'est-à-dire le maigre traitement qui lui permettait de ne pas mourir de faim, de fournir aux habitants les bêtes mâles, taureau, bouc et verrat. Or, au début, il n'y avait sur tout ce territoire qu'une seule église paroissiale, celle de Chaligny; Maron, Chavigny et Messein ne possédaient que des chapelles de secours. Peu à peu, Maron et Messein s'érigèrent en cures indépendantes. Les habitants réclamèrent aux jésuites la portion congrue pour le curé; ils leur demandèrent de payer la construction de l'église; les pères refusèrent : d'où un procès qui dura plus d'un siècle. On alla devant toutes les juridictions, bailliage, Cour souveraine de Lorraine, parlement de Metz. Nombreux sont les mémoires qui furent rédigés par les deux parties en présence. Les habitants de Maron malmenèrent quelque peu dans les leurs les jésuites (1). En échange, un anonyme, dans lequel on reconnut bien vite le P. des Menoux, injuria l'avocat de la communauté, Me de Nicéville. Le barreau prit fait pour le confrère offensé, dénonça le libelle diffamatoire à la Cour, et celle-ci, le 13 mai 1761, ordonna qu'il serait brûlé par l'exécuteur des hautes œuvres, devant la grand'porte du palais, et que l'on rechercherait l'auteur et l'imprimeur de cet écrit (2). Mais le gouvernement intervint; le roi Stanislas cassa l'arrêt, fit défense de poursuivre l'information, pour éviter un scandale. Les barreaux de Metz et de Paris se solidarisèrent avec celui de Nancy. Il y eut une véritable levée de boucliers contre les jésuites, et l'ordre tout entier reçut des coups, à cause de la lutte du noviciat de Nancy et des habitants de Maron. Ces incidents entretenaient l'agitation contre la compagnie qui, peu après, devait être expulsée de France, en attendant qu'elle fût chassée de Lorraine. Quant au procès sur l'église de

1. Nos 7553-7560 du *Catalogue du fonds lorrain*, de M. Favier.

2. Journal de Durival, t. V, fo 119 « Il paraît que cela fait plus de plaisir que de peine au public. Le bas peuple trouvait fort singulier qu'on eût sonné la cloche pour du faux papier. »

Maron, il n'était pas encore terminé au moment de l'expulsion des jésuites [1]. Les contestations à propos des bêtes mâles avaient été moins graves; pourtant, les gens de Maron et de Chaligny ne cessèrent de se plaindre des taureaux que les jésuites leur fournissaient, les trouvant de mauvaise qualité.

C'est de Barbonville et des communes voisines de Chaligny que les jésuites du noviciat tiraient leur subsistance. Ils avaient encore d'autres biens moins importants, une part dans la haute, moyenne et basse justice de Jarville, que leur racheta plus tard le duc Léopold; des gagnages et quelques vignes au ban de Faulx et à celui de Montenoy [2]. Ils recevaient parfois des sommes d'argent soit par testament, soit par donation entre vifs. Ces revenus suffisaient à l'entretien d'une quarantaine de novices.

Ces places à la maison de Nancy étaient en général très recherchées. A côté de jeunes gens pauvres ou appartenant à la bourgeoisie de la ville, l'on voit figurer sur le registre d'entrée des membres de la plus illustre noblesse lorraine, des Haraucourt, des Beauvau. Quelques religieux éminents de l'ordre se sont formés à Nancy. Parmi eux, nous citerons le P. Louis Maimbourg. Il était né dans notre ville le 10 janvier 1610 et y fit ses études. Il prit une part active aux controverses religieuses du siècle de Louis XIV. Il écrivit une série de traités contre les protestants, et ses travaux de polémique, *Histoire du Luthéranisme* [3], *Histoire du Calvinisme* [4] préparèrent ceux de Bossuet. Quelques-uns de ses ouvrages, comme l'*Histoire de l'Arianisme* [5], l'*Histoire des Croisades* [6], *du Grand Schisme* [7], ont encore

1. Voir notre article sur *Le P. des Menoux et les Missions royales*, dans le *Pays lorrain*, 1906, p. 175.

2. Faulx et Montenoy, canton de Nomeny. Tous ces détails sont empruntés aux archives du noviciat A. D., H., 1803-1905.

3. Paris, 1680, in-4°; 2e édit. 1681. 2 vol. in-12.

4. Paris, 1682. in-4°; nouvelle édit., Paris, 1682, in-12.

5. Paris, 1673, 3 vol. in-12.

6. Paris, 1675, 2 vol. in-12.

7. Paris, 1678, in-4°.

un certain intérêt et méritent d'être consultés. Ils ont été traduits en allemand, en anglais, certains même en polonais ([1]). Le P. Maimbourg ne resta pas fidèle jusqu'au bout : très adulé par Louis XIV, il prit la défense des libertés de l'Église gallicane et, sur une injonction du pape, il dut quitter la compagnie (1681) [[2]]. Parmi les jésuites lorrains qui ont séjourné au noviciat, nous citerons encore le P. Christophe Mérigot ([3]), qui a écrit la vie de Philippe de Gueldre, femme de René II ([4]); le P. Claude Maillard ([5]), qui devint plus tard recteur du collège de Nancy, et qui a laissé un certain nombre d'ouvrages mystiques. Mais, surtout, il faut signaler la présence de l'illustre prédicateur de l'ordre, le P. Bourdaloue. Celui-ci avait accompli ailleurs ses deux premières années de probation et avait déjà enseigné dans un certain nombre de collèges, quand ses supérieurs l'envoyèrent à Nancy pour y faire sa troisième année, avant de prononcer ses vœux définitifs. Ce fut pendant l'année 1664-1665 : il comptait alors trente-deux ans. Or, en cette année 1664-1665, nous trouvons, dans un registre du noviciat, cette mention : « Nos novices allaient, chaque semaine, suivant la coutume, instruire les enfants dans les écoles; et pendant le carême, ils prêchaient dans les villages du voisinage. Or, entre tous, l'un d'entre eux se distinguait par une telle force d'éloquence, qu'après le carême un notable de la paroisse fut délégué au père recteur, pour le remercier bien chaleureusement et pour lui dire que ce novice lui avait arraché des larmes. » Ce novice est, sans contestation, Bourdaloue; et la paroisse où il a prêché est celle de Malzéville ([6]). Nous savons que les habitants du village ne bornèrent pas leur

1. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 343 et suiv.

2. Il se retira à l'abbaye Saint-Victor de Paris où il mourut d'apoplexie le 13 août 1686.

3. Il était né à Nancy en 1589.

4. Deux éditions parurent la même année (1627) à Pont-à-Mousson chez Jean Appier Hanz. et Jean Bernard; l'une de VI-436 pages in-12, l'autre de VI-266 pages in-8.

5. Il était né à Bayon en 1586; parmi ses traités, nous signalerons : le *Bon Mariage*, la *Magdeleine convertie*, etc.

6. On a prétendu parfois que Bourdaloue aurait prêché dans la chaire qui existe

remerciement à des paroles; ils envoyèrent au père recteur une pièce de dix mesures de leur vin, « qui passait pour un des meilleurs du pays » (1). Une inscription récente, placée au-dessus de la porte de la sacristie de Malzéville, rappelle ce souvenir; pourquoi faut-il que la date donnée soit fausse? Bourdaloue a prêché ici non en 1656, comme le porte l'inscription, mais neuf années plus tard, en 1665 (2). Il y a prêché non pas un avent et un carême, mais seulement un carême (3).

Tels sont les souvenirs qui se rattachent au noviciat. Les jésuites de cette maison, par leurs prédications, avaient sans doute une certaine influence sur la ville de Nancy; mais l'établissement servait surtout à l'ordre même : il assurait le recrutement de ses membres; il les instruisait dans leurs devoirs. Le second établissement des jésuites fut mêlé directement à la vie même de la cité.

II

Projet de créer à Nancy un collège. — Indiscipline de la jeunesse. — Les fondateurs du collège : la ville de Nancy, le duc de Lorraine Henri II, l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane. — Augmentations des revenus du collège. — Les jésuites s'installent entre la rue des Carmes et la rue Saint-Dizier. — Description de l'église. — Le tombeau de Jean des Porcelets de Maillane. — L'église sert à la paroisse Saint-Roch. — Description du collège. — Les bâtiments sont vendus en 1770. — Construction de maisons nouvelles de 1770 à 1795. — Les bas-reliefs de Clodion.

A peine les jésuites étaient-ils installés dans le noviciat qu'ils songèrent à établir à Nancy un collège pour instruire

encore à l'église de Malzéville; mais cette chaire ne paraît pas antérieure au dix-huitième siècle.

1. Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 33. — Lionnois, t. III, p. 185-186.

2. Abbé Marchal, *Note sur le séjour du P. Bourdaloue dans la maison du noviciat des jésuites et sur sa prédication dans l'église de Malzéville*, dans le *J. S. A. L.*, 1856, pp. 36 et suiv.

3. Voir sur cette question M. Lauras, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1881, t. I, p. 18. — E. Griselle, *Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication*. Paris, 1901, t. I, pp. 247-250.

les enfants de la bourgeoisie [1]. Nous avons déjà dit qu'au quatorzième siècle l'école, située près de la collégiale Saint-Georges, était sous la surveillance de l'écolâtre de ce chapitre et qu'en 1576, elle fut transportée dans la rue du Maure-qui-Trompe [2]. Mais, bien qu'elle fût qualifiée de « grande école », elle était tout à fait élémentaire : on n'y apprenait que les rudiments du latin. Les Nancéiens qui voulaient poursuivre plus loin leurs études étaient obligés de se rendre à Paris où, en général, ils entraient au collège de La Marche, fondé au quinzième siècle par un seigneur lorrain, Guillaume de La Marche [3]. En 1572, fut créée l'université de Pont-à-Mousson, et ce fut désormais au collège de cette ville que les jeunes gens de notre cité firent leurs études secondaires. Pont-à-Mousson était sans doute rapprochée de Nancy; pourtant, comme Nancy prenait sous Charles III un grand développement, on réclama pour elle un établissement spécial. Dès 1594, dans une assemblée tenue à Paris, la congrégation provinciale des jésuites ne s'arrêta pas à la crainte de porter atteinte à la prospérité naissante de Pont-à-Mousson; elle décida de fonder un collège à Nancy et obtint la permission du général, le R. P. Claude Aquaviva; elle ne mit à cette création qu'une condition. Chez les jésuites, l'enseignement était gratuit; il fallait donc assurer au collège des ressources, des revenus en terres [4]. Elle en demanda à des hommes ou à des corps à qui elle s'engagea à donner en retour le titre de fondateurs. Après toutes sortes de pourparlers, la ville de Nancy, le duc de Lorraine Henri II et l'évêque de Toul, Mgr Porcelets de Maillane, consentirent, au début du dix-septième siècle, à être ces fondateurs.

L'Hôtel-de-Ville et les habitants de Nancy désiraient vive-

1. Les archives du collège ont été en grande partie conservées (A. D., H, 1946-2054).
2. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 231.
3. Lamarche, chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâteau, Vosges.
4. A. D., H, 1947.

ment la création du collège. La jeunesse, quittant de plus en plus la grande école, folâtrait dans les rues; les enfants ne se souciaient pas, dit un chroniqueur, « d'apprendre choses propres pour leur donner commencement d'une vie vertueuse » ([1]). Cette indiscipline frappa vivement le maître échevin, Claude Bourgeois, qui avait succédé dans ce poste à Nicolas Remy, et qui est lui-même auteur d'une *Pratique criminelle pour les tribunaux de Lorraine.* Un jour que ce magistrat se trouvait, avec d'autres échevins, chez le primat Antoine de Lenoncourt, le fondateur de l'église du noviciat, la conversation roula sur cette dissipation de la jeunesse. Tout le monde tomba d'accord que le vrai remède serait la création d'un collège dont la direction serait confiée aux pères jésuites. Si les enfants ne devaient point y faire d'études complètes, au moins ils serviraient Dieu et ils pourraient, à leur sortie, apprendre un métier. Antoine de Lenoncourt s'entendit avec l'Hôtel-de-Ville; celui-ci décida d'affecter à la création du collège les fonds de la grande école et d'acquérir un immeuble pour y loger les jésuites.

Le duc de Lorraine Henri II, de son côté, se montrait favorable à cette création. Un collège serait un ornement pour la Ville-Neuve de Nancy, qui achevait de se créer. Il attirerait dans les murs de nouveaux habitants, et toute une série d'artisans vivraient de l'institution. Précisément Henri II venait de confisquer sur Jacquemin Cueillet, autrefois gruyer à Nancy, une maison située entre la rue Saint-Dizier et la rue des Carmes, et entourée de petites maisonnettes et de jardins. Le Conseil de ville proposa au duc de lui acheter ces bâtiments et ce terrain; il fit marché, le 10 mai 1612, pour 60 000 fr. Il offrit en plus 6 000 fr. pour l'achat des meubles ([2]). Pour payer cette somme assez considérable, il prorogea un impôt extraordinaire qu'il levait depuis quelque

1. Chanoine de la primatiale de 1617, dans dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 64.

2. A. D., H, 1947 — Lionnois, t. II, p. 411.

temps sur les marchandises qui passaient par Nancy, et les sols que, chaque semaine, il levait sur les conduits ou sur les maisons de la ville.

On avait ainsi trouvé un local et quelques fonds : il manquait encore le capital que les jésuites réclamaient et qui devait rapporter les 4 000 fr. de rente nécessaires à l'entretien des professeurs; il fallait aussi construire une église pour le collège [1]. Le capital fut donné par l'évêque de Toul, Mgr Jean des Porcelets de Maillane, très dévoué à l'ordre de Jésus [2], ayant fait ses études dans les collèges de la compagnie, à Pont-à-Mousson et à Ingolstadt.

Les revenus destinés au collège ne tardèrent pas à s'accroître : M. de Marcossey donna 300 fr. sur sa terre d'Essey, Érard Maimbourg et Catherine Bertrand, sa femme, 250 fr., et méritèrent le titre de cofondateurs. Les jésuites acquirent dans la suite des rentes sur les salines de Rosières; diverses maisons à Nancy, entre autres la maison dite Malherbe dans la rue des Moulins (aujourd'hui *rue Saint-Thiébaut*) et celle du procureur général Marcol; le gagnage de Sainte-Marie, aux portes de la ville, des biens à la Garenne; des bois au-dessus de la ferme de la Trinité et cette ferme elle-même [3]; d'excellentes vignes à Écuelle, Bouxières-aux-Chênes et Moulins; des héritages à Jarville, Frouard, etc. [4].

Les dernières difficultés furent aplanies, après entente de la ville et des jésuites, le 13 août 1616, et les classes purent

1. On songea d'abord à affecter au collège le prieuré de Belval, qui valait 4 000 fr.; mais, comme le prieuré n'était pas libre, les jésuites se seraient contentés, jusqu'à libération, de 1 200 fr. qu'aurait payés l'Hôtel-de-Ville. Les négociations engagées sur ces bases par MM. Rollet et Vigneulles échouèrent (A. D., H, 1947). Belval, aujourd'hui commune de Portieux, arrondissement de Mirecourt, Vosges. Le prieuré de Sainte-Croix fut peu après transféré à Nancy. Cf. p. 366.

2. Mgr des Porcelets de Maillane acheta pour eux deux gagnages à Nancy et Coiviller (aujourd'hui canton de Saint-Nicolas) valant 14 000 fr., et il leur constitua divers autres revenus.

3. Ces biens furent cédés aux jésuites par le duc Erric, le 24 mai 1619. Il y ajouta en 1622 deux pièces de terre d'environ 7 ommées chacune, bans de Malzéville et de Saint-Max. LEPAGE. *Quelques environs de Nancy. — La Trinité. — La Gueule-le-Loup* dans le *J. S. A. L.*, 1885, p. 200.

4. A. D., H, 1967 et suiv.

s'ouvrir en octobre. Trois classes étaient organisées, la cinquième, la quatrième et la troisième. Le 29 eut lieu la séance de rentrée. Le P. Christophe Mérigot fit une belle harangue latine, en présence du duc Henri II, de son frère François, comte de Vaudémont, de l'évêque de Verdun, Charles de Lorraine, et de son jeune frère ([1]), le marquis de Mouy, des seigneurs de la cour et des principaux bourgeois de Nancy. Dès la fin de l'année, le collège comptait 250 élèves. Le 31 mars 1617, le duc Henri II approuva solennellement la fondation ([2]).

1. *Mémoires* de Balthazard Guillermé, dans *J. S. A. L.*, 1869, p. 76 (A. D., H, 1946).

2. Nous donnons ici, d'après l'original, le texte des lettres ducales :

« Henry par la grace de Dieu duc de Lorraine marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont à Mousson et de Nommeny, comte de Provence, Vauldemont, Blamont, Zutphen etc. à tous presents et à venir salut. Nous avons reçeu la supplication tres humble de reverends nos chers et bien amez les peres recteur et aultres de la compagnie de Jesus du college nouvellement estably en ceste nostre ville de Nancy, tendante à ce qu'il nous plaise aggréér, confirmer, approuver et authoriser la donnation faicte à leur dite compagnie par nos amez et feaulx les gens du Conseil de notre ville de Nancy tant de la maison en laquelle est presentement erigé et estably ledit collège que de quelques sommes pour aider et subvenir à leurs ameublements, nourriture et entretenement pendant quelques années, comme du tout appert par les lettres de donnation sur ce faictes et passées du treziesme du mois d'aoust dernier en l'an mil six cen et seize, et, en ce faisant, declairer aussy ce qui a esté de notre volonté et intention pour leur establissement en notre dite ville et charge qu'ils y ont accepté d'y instruire la jeunesse et de faire autres exercices et fonctions de piété conformes aux regles de leur institution. De ce est-il qu'ayant eu pour fort agréable le dessein des dits de notre Conseil de ville d'appeller les dits pères en ce lieu de Nancy, pour y vacquer aux functions prédites de leur institution pieuse, en ce qui est du contenu de la dite donnation et mettants d'ailleurs en bonnes et justes considérations le grand zele, soing et travail qu'apportent les dits pères tant à l'advancement et instruction de la jeunesse en ce qui est de la piété, doctrine et bonnes lettres qu'à la conservation et manutention de la religion catholicque, apostolicque et romaine, cathechizants, preschants et confessants, Nous, pour le soing et dezir singulier qu'avons tousjour eu et desirons avoir de plus en plus pour l'advenir a bien faire instruire ladite jeunesse signamment en ce qui est de la piété chrestienne et manutention de la pureté de la religion catholicque, apostolique et romaine, par toutes les terres de notre obeissance, avons aggréé, approuvé, confirmé et auctorisé et par la teneur des présentes aggréeons, approuvons, confirmons et auctorisons tout le contenu es dites lettres de donnation, lesquelles voulons sortir leur plein et entier effect, sans qu'il y soit ores ny pour l'advenir contrevenu et desrogé en sorte et façon qui soit; disons et desclairons pour nous et nos successeurs ducs de Lorraine que de notre gré, vouloir et consentement, les dits pères ont estes choisis, prins et appelez oudit collège aux fins d'y enseigner ladite jeunesse et y faire autres exercices et functions de leur compagnie; qu'en effect nous agréons et confirmons le choix et establissement susdit, ordonnons qu'ils puissent librement et sans aulcun contredict ou empeschement enseigner en ceste nostre ville de Nancy et faire et exercicer par toutes les terres de nos pays et obeissance, ce qui est des aultres pieuses et louables functions de leurdite compagnie. Sy donnons en mandement à tous nos mareschaulx, séneschaulx, baillys, leurs lieutenans, procureurs generaulx, leurs substituts et aultres nos officiers justiciers et subjects qu'il appartiendra de laisser et faire jouyr pleinement et paisiblement lesdits pères de l'effect de nos presentes lettres de confirmation, approbation et declaration, sans leur donner ou apporter

L'église du collège, construite aux frais de Mgr des Porcelets de Maillane, s'élevait exactement au coin de la rue Saint-Dizier et de la rue Saint-Jean, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le magasin de meubles de M. Saumier. La façade principale était tournée rue Saint-Jean. On y montait, comme à l'église du noviciat, par un perron en pierre de taille. Le monument, d'une façon générale, ressemblait à l'église du noviciat. On creusa des souterrains très profonds; on construisit des murs épais, mais, par mesure d'économie, on posa sur ces murs un simple plafond en bois. Quand Léopold fut rentré dans ses États, il le fit peindre par son peintre ordinaire, Claude Charles, aidé d'un Italien, Barilli. Dans divers cadres architectoniques, ces artistes représentèrent les principaux épisodes de la vie d'Ignace de Loyola. Au fond du chœur, ils peignirent à fresque un temple de Jérusalem : Jésus y expliquait aux docteurs de la Loi ancienne l'Évangile nouveau qu'il apportait au monde (1). Ces œuvres, jadis très admirées, furent assez vite détériorées. Le libraire Nicolas écrit en son *Journal :* « Comme les jésuites ne sont pas propres de leur naturel, ils ont laissé gâter toutes ces belles peintures (2). » Le chœur était flanqué de deux chapelles, l'une dédiée à la Vierge, l'autre à saint François-Xavier. Au dessus de l'autel Saint-François, l'on avait placé un tableau de Claude Charles qui représentait le saint baptisant les Indiens. Dans l'église étaient suspendus huit autres tableaux de Jean Leclerc, peintre assez habile du dix-septième siècle, qui s'était formé en Italie.

On admirait aussi, dans l'église, un certain nombre de

ni souffrir leur estre donné ou apporté aulcuns troubles, destourbiers ou empeschements contraires. Car ainsi nous plaist. En foy et asseurance de quoy nous avons ausdites presentes signées de notre main faict mettre et appendre notre grand seel. Donné à Nancy le dernier mars mil six cent et dix-sept. » A. D., H. 1947.

1. Lionnois, t. II, p. 419.

2. Les peintures étaient de 1717 (*Journal* de Nicolas, p. 53). Les peintures du chœur avaient été remplacées au milieu du dix-huitième siècle par d'autres, que Lionnois ne peut s'empêcher de trouver de mauvais goût : « Ce qu'on a mis en place a son mérite. Mais, outre le très grand inconvénient qu'il a par sa nouveauté d'ôter à la peinture du plafond tout son éclat, il n'est pas assez distingué d'un édifice théâtral. »

monuments funéraires. Dans le chœur était le tombeau du fondateur, Mgr des Porcelets de Maillane, avec une pompeuse inscription latine. Sur un socle, au-dessus du tombeau, étaient placées trois figures de grandeur naturelle : un jeune homme tenant un médaillon ovale qui renferme le buste du prélat, deux figures de femmes, la Foi et l'Espérance. Toutes les trois ont été sauvées au moment de la Révolution et recueillies dans la chapelle de la Visitation. Aujourd'hui, le jeune homme avec le médaillon est au Musée lorrain; les deux statues de femmes encadrent, à l'église des cordeliers, le monument de Léopold [1]. La statue du Génie peut être critiquée; les deux autres sont très remarquables, peut-être un peu froides, avec leurs emblèmes classiques, mais d'une impeccable exécution. Elles sont l'œuvre de César Bagard et ont été faites dans les années 1679-1680 [2]. Aux deux extrémités du monument, on voyait les armoiries parlantes du prélat : *d'or au porc passant de sable*. On racontait qu'une aïeule de cette famille, peu charitable, avait refusé l'aumône à une femme pauvre, mère de deux jumeaux, et que celle-ci avait jeté sur elle son imprécation : « Vous aurez autant d'enfants que cette truie a de petits », et la noble châtelaine aurait eu neuf rejetons, fort bien constitués : telle serait l'origine de la famille des Porcelets [3]. Nous n'insisterons pas sur les autres monuments funéraires de l'église, ceux de Gérard Rousselot, seigneur d'Hédival; de Charles Lefebvre, procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine, d'Érard Maimbourg, seigneur d'Housséville et maître échevin de Nancy. Maimbourg avait créé le collège des jésuites de Saint-Nicolas et enrichi celui de Nancy; lui-même, sur le tard, prit l'habit de jésuite. C'était le père de Louis Maimbourg, dont il a été question plus haut.

1. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 637.

2. Elles ont été commandées, longtemps après la mort de l'évêque, par les jésuites du collège et les carmes. Contrat fut signé entre eux et l'artiste le 16 mars 1679. Cf. *J. C. A. L.*, 1871, p. 69.

3. Lionnois, t. II, p. 422.

Pendant les années 1722 et 1723, alors qu'on reconstruisait Saint-Sébastien, l'office paroissial se fit en l'église du collège. En l'année 1731, l'Hôtel-de-Ville emprunta cette même église pour les offices de la nouvelle paroisse Saint-Roch, et, le 25 novembre, le premier curé de Saint-Roch, François de Tervenus, y dit sa première messe [1]. Quand les jésuites furent expulsés de Lorraine, la ville l'acquit définitivement, le 10 août 1770, et l'église servit jusqu'en 1791. A cette époque, la paroisse Saint-Roch fut jugée inutile. On vendit l'église avec ses deux sacristies comme propriété nationale dès le 8 novembre 1792 [2]; elle fut démolie et remplacée par un magasin. L'enseigne du magasin fut : *Au coin de Saint-Roch*, et, aujourd'hui encore, un tableau représentant le saint avec son chien fidèle indique l'emplacement du temple démoli.

Les bâtiments du collège étaient contigus à l'église. Ils s'étendaient sur tout l'espace entre la rue des Carmes et la rue Saint-Dizier. L'entrée principale était rue des Carmes. Au-dessus, on lisait en grosses lettres dorées, sur une plaque de marbre, ces mots : *Hanc domum et scholas fundavit et dotavit civitas Nanceiana, die decima quinta Augusti 1616* [3]. C'était un fouillis de maisons et de cours dont il serait aujourd'hui assez difficile de reconstituer la topographie exacte. Quand l'ordre des jésuites fut supprimé en Lorraine, l'on songea à loger ici l'université de Pont-à-Mousson transférée à Nancy [4]. Mais l'on renonça à ce projet et l'on bâtit sur

1. Le marquis de Gerbéviller, gouverneur de Nancy, y donna le pain bénit (*Journal* de NICOLAS, p. 83.)

2. A. D., Q, 481 (biens nationaux de la première origine, n° 136). La ville réserva de la vente les autels, grillages en fer, tableaux, mausolées, épitaphes, orgues, cloche, confessionnaux, stalles, bancs, bénitiers en marbre. L'église avec les deux sacristies fut partagée en quatre sections par l'architecte Miroménil. Ces quatre sections furent mises en vente le 25 octobre 1792, mais aucun acheteur ne se présenta. Quinze jours après, le 8 novembre, le corps de biens, fut mis en adjudication en bloc et laissé à Nicolas Bertrand, citoyen de Tomblaine, pour une somme de 31 000 livres (les procès-verbaux sont accompagnés du plan de Miroménil).

3. La ville fit remettre cette inscription en 1756 par le marbrier Lechien. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. II, p. 383. La vraie date est plutôt 13 août, au lieu de 15.

4. La faculté de droit y fut installée provisoirement de 1768 à 1770.

l'Esplanade le bâtiment qu'on appelle encore l'Université, la bibliothèque publique actuelle. Les maisons du collège furent vendues, en 1770, à divers particuliers. Elles furent abattues et remplacées par des maisons privées en façade sur la rue des Carmes, la rue Saint-Jean et la rue Saint-Dizier; celles-ci comptaient, à la fin du dix-huitième siècle, parmi les plus belles de Nancy. D'autres immeubles succédèrent, de 1793 à 1795, à l'église et aux deux sacristies de Saint-Roch. Il se trouvait alors à Nancy un artiste de grande valeur, Claude Michel, plus connu sous le nom de Clodion. Il était pour le moment sans ouvrage et il consentit à décorer la façade de deux de ces demeures : le n° 22 actuel de la rue Saint-Dizier (maison du Bon-Marché) appartenait à un marchand de fer, et le sculpteur plaça sur la façade de charmants bas-reliefs se rapportant au commerce et à la fabrication du fer ([2]); le n° 2 de la rue Saint-Jean, où est installée aujourd'hui la Banque d'Alsace-Lorraine, fut orné par lui d'autres bas-reliefs délicats célébrant le commerce.

III

Histoire du collège. — Les classes fermées de 1633 à 1651. — Réouverture en 1651. — Création d'une classe d'humanités et de rhétorique. — Léopold favorise l'établissement. — Les « fondations » de Stanislas. — L'établissement n'a pas d'internat.

L'histoire du collège est intimement liée à celle de la ville : l'une reproduit exactement les mêmes phases que l'autre. Le collège fut prospère de 1616 à 1633. On ajouta aux basses classes les classes d'humanités et de rhétorique; l'Hôtel-de-Ville paya de ses deniers les nouveaux professeurs. Les terribles malheurs qui, en 1633, fondirent sur Nancy eurent leur contre-coup sur le collège. Le Conseil de ville, appauvri, fut contraint de retirer aux jésuites leur rétribution et les classes furent fermées.

1. Malheureusement, le bas-relief principal a été remplacé par l'enseigne du magasin actuel. Les piques surmontées du bonnet phrygien indiquent l'époque de la construction.

Il s'adressa à une autre congrégation, celle des bénédictins, dont le prieuré de Sainte-Croix venait de s'élever dans la Ville-Neuve; — le prieuré deviendra, au temps de Léopold, une abbaye qui fut placée sous l'invocation de saint Léopold. — Les bénédictins consentirent, moyennant certaines faveurs, à ouvrir des classes gratuites, qui furent assez fréquentées, de 1648 à 1651, à un moment où la guerre s'éloignait de la Lorraine. Les dominicains firent, dans le même temps, des cours de philosophie dans leur couvent, si bien que les jeunes gens pouvaient achever leurs études à Nancy même. Ces religieux y joignirent un cours de théologie, et l'un et l'autre enseignement se continuèrent de façon discrète jusqu'au dix-huitième siècle.

En l'année 1651, les jésuites comprirent la faute qu'ils avaient commise: avec l'éducation de la jeunesse, ils perdaient leur influence; ils annoncèrent à l'Hôtel-de-Ville leur intention de reprendre leurs cours gratuitement. La ville dut consentir; elle remercia les bénédictins de leurs soins empressés; elle leur adressa par écrit le témoignage de sa gratitude, leur accorda divers avantages matériels. Et les basses classes ouvrirent derechef rue des Carmes et se tinrent tant que dura la première occupation française. Avec le retour de Charles IV (1663-1670), des élèves plus nombreux se pressèrent sur les bancs; et, quand les Français occupèrent une seconde fois la ville (1670-1698), l'établissement continua de fonctionner [1]. Même, comme, en l'année 1674, la ville vota une indemnité de 500 fr. pour le traitement de deux nouveaux professeurs, les jésuites rouvrirent une classe d'humanités et de rhétorique [2].

Quand Léopold revint en Lorraine, l'ordre de Jésus salua

1. Les archives départementales, H. 1959, ont conservé un curieux manuscrit : « Histoire française du Collège de Nancy, seconde partie, depuis le 1er de novembre 1681. » C'est un journal où sont consignés jusqu'au 15 février 1733 tous les petits événements de la vie intérieure du collège. La première partie est perdue.

2. En 1703, sur une requête du recteur, exposant que toutes les denrées avaient augmenté, l'indemnité fut portée à 700 fr.

son retour avec enthousiasme; les élèves du collège de Nancy jouèrent même dans la salle neuve du palais ducal un drame par lequel ils célébraient cet heureux événement (1). Le duc se montra favorable à la compagnie. Pour rendre un peu de vie à l'université de Pont-à- Mousson, il supprima, dans l'intérieur des couvents, tous les cours de philosophie et de théologie, et ainsi disparut l'enseignement des dominicains. Il supprima aussi les humanités et les rhétoriques dans tous les collèges, exceptant seulement de cette mesure, jusqu'à nouvel ordre, les trois collèges de Bar-le-Duc, d'Épinal et de Nancy. Un nouvel ordre ne fut jamais donné, et ainsi Nancy conserva ses classes supérieures. Mais ce fut surtout sous le règne de Stanislas que le collège de la ville acquit une haute situation. Déjà sous Léopold il comptait plus d'élèves que celui de Pont-à-Mousson; bientôt, grâce aux « fondations » du roi de Pologne, il n'eut plus rien à envier à l'établissement voisin.

En 1760, Stanislas y créa deux chaires de philosophie, l'une de ces chaires pour la logique, la seconde pour la physique; le cours de logique devait commencer à la rentrée de 1760, celui de physique à la rentrée de 1761. Le roi assurait par une rente le traitement des deux professeurs (2). Ainsi notre ville possédait un enseignement complet; le rhétoricien n'était plus obligé, pour achever ses études, de se rendre à Pont-à-Mousson.

Par le même décret, Stanislas transféra à Nancy la chaire de mathématiques qu'il avait précédemment établie à Pont-à-Mousson; il assura le traitement du professeur et créa des prix en faveur des élèves les plus méritants. Après le décès du prince, tous les livres et machines de mathématiques qu'il avait réunis à son hôtel des Cadets, à Lunéville, devaient être transportés à Nancy, pour servir au cours de ma-

1. *Serenissimo Lotharingiæ Duci Leopoldo felicem adventum allegoria pastorali gratulabantur selecti alumni collegii Nanceiensis Societatis Jesu in aula theatrali principis, die 28 Augusti 1698.*

2. *Recueil des fondations*, p. 108.

thématiques. Outre le traitement que Stanislas garantissait au professeur, on devait lui attribuer, à la mort de M. de Solignac, la place de secrétaire perpétuel de l'Académie; il devait aussi avoir le titre de bibliothécaire de la ville [1]. Dans la pensée du souverain, des liens étroits devaient attacher le collège, l'Académie, la bibliothèque. Les deux professeurs de philosophie et celui de mathématiques portèrent le titre de professeurs royaux. En même temps que le roi de Pologne instituait ces trois chaires, il unit et agrégea le collège à l'université, privilège précieux, puisqu'il entraînait pour lui le droit de décerner le diplôme de maître ès arts. La Cour souveraine enregistra cet édit du roi-philosophe avec un très grand empressement; elle célébra la nouvelle création sur un ton lyrique : « Heureuse, s'écrie-t-elle, heureuse, dans cette conjoncture, notre jeunesse, cette portion si chère à l'État, si, secondant les vues d'un monarque père de la patrie, elle apporte aux instructions qu'il lui procure cette application vive et constante qui peut seule les lui rendre utiles ! Heureuses les familles, qui, désormais sans inquiétude et sans des frais toujours onéreux, verront s'élever au milieu d'elles leurs plus chères espérances, et pourront animer de leurs regards et hâter, par des applaudissements domestiques, des progrès flatteurs et glorieux [2] ! »

La libéralité de Stanislas ne se borna pas là. Fier du succès de ses précédentes créations, il dota, en 1761, le collège d'une chaire d'histoire et de géographie [3]. Il songea aussi à rebâtir les bâtiments : la même année, il avança aux jésuites de la province de Champagne la somme de 50 000 livres, qui, après son remboursement, devait être employée à cet usage [4]. Mais, en réalité, le collège n'a pas été rebâti.

1. *Recueil des fondations*, p. 108-112, où est rappelée toute l'histoire de la chaire de mathématiques, attribuée d'abord au collège de Pont-à-Mousson.

2. *Recueil des ordonnances*, t. X, p. 65.

3. *Recueil des fondations*, p. 178 (supplément).

4. *Ibid.*, p. 180. La compagnie de Jésus, qui cherchait à se défendre en France,

Le collège de Nancy est toujours resté un externat. L'internat était chose plus rare qu'on ne se figure, sous l'ancien régime. Il a été surtout propagé par le système militaire introduit dans l'Université par Napoléon Ier. Les jésuites, en particulier, étaient défavorables à l'internat; les pères ne devaient-ils pas avant tout se consacrer à la vie religieuse? Ne devaient-ils pas, avec une véritable jalousie, pratiquer la pauvreté? Et un pensionnat les enrichirait! Ils n'acceptèrent de pensionnaires qu'après le concile de Trente; mais ce furent des boursiers qui étaient élevés gratuitement à leurs côtés. Peu à peu seulement, des jeunes gens riches ou de familles nobles furent autorisés à suivre à leurs frais le régime des boursiers. La porte s'ouvrit de la sorte au pensionnat proprement dit, qui devait toujours être l'exception. Pour en établir un, il fallait l'autorisation du général. En France, au dix-huitième siècle, on ne comptait que 15 pensionnats sur 98 collèges; il y en eut un en Lorraine, à Pont-à-Mousson, un en Franche-Comté, à Dôle; les deux internats les plus célèbres furent Louis-le-Grand et La Flèche. L'internat n'a été introduit que plus tard à Nancy, par Lionnois qui, après l'expulsion des jésuites, fut appelé à diriger le collège.

IV

L'enseignement dans le collège. — Le fond et la forme. — Le style des jésuites. — Les exercices publics. — Les représentations théâtrales. — Les fêtes religieuses. — L'abjuration des protestants et des juifs. — La canonisation de Louis de Gonzague et de Stanislas Koska. — La congrégation de la Conception de la Vierge.

Nous avons parlé des progrès matériels du collège. Il est inutile de parler des maîtres, puisque ceux-ci changeaient sans cesse; les jésuites de Lorraine étaient aux ordres du

venait d'imposer de fortes sommes aux jésuites des diverses provinces. Celle de Champagne, dans laquelle la Lorraine était comprise fut taxée à 250 000 livres. Stanislas avança les 50 000 livres qui étaient imposées aux religieux de la Lorraine.

père provincial de la province de Champagne et du père général, qui les envoyaient d'un collège à l'autre, évitant qu'ils ne prissent racine quelque part. La plupart de ces maîtres étaient des étrangers au pays. Pourtant, ils s'acclimataient assez vite, s'attachaient à leurs élèves lorrains, leur montraient un grand dévouement. Le collège était pour eux leur patrie, après l'ordre. Beaucoup de Lorrains qui ont marqué dans l'histoire ont fait leurs études au collège de Nancy. Ces hommes, en général, ont rendu justice à leurs professeurs, même quand ils ont suivi des voies différentes. Le fameux abbé Grégoire, né à Vého, près de Lunéville, écrit dans ses *Mémoires :* « J'étudiai chez les jésuites de Nancy, où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles enseignements. »

L'enseignement donné à Nancy ne différait guère de celui des autres collèges de jésuites. Les mêmes méthodes étaient appliquées partout, en France comme en Allemagne, en Espagne comme en Italie. Bien plus, la même langue était parlée dans tous les collèges, puisque cette langue était le latin. Cette uniformité fut un grave défaut. Que l'éducation soit la même pour des novices qui veulent renoncer au monde, on le conçoit; mais qu'il en soit ainsi pour les jeunes gens qui, dans leur patrie, doivent se créer une position, qui, en une certaine mesure, doivent intervenir dans la vie de leur pays, voilà ce qu'on a peine à admettre. Et, dans ces classes qui s'échelonnent de la sixième à la rhétorique, qu'apprend-on ? Exclusivement les deux langues classiques : le latin et le grec; et, encore, les jésuites s'attachent moins aux idées des auteurs anciens qu'à la forme seule. Ils leur empruntent les belles expressions et aussi — nous le disons à leur éloge — cette mesure exquise qui constitue le bon goût, cette parfaite proportion qui fait d'une composition une œuvre d'art; mais ils sacrifient toujours le fond. Eux qui ont tant étudié les auteurs latins, ils ne les ont jamais replacés en leurs temps, et, en somme, ils n'ont rien

compris à l'antiquité. Cette forme même que nous louons entraîne de graves défauts. Ce n'est pas la forme qui résulte, d'elle-même, de l'intelligence du sujet traité ; c'est une forme indépendante du fond, qui se juxtapose au sujet comme à quelque chose d'étranger; elle reste apprise et conventionnelle et, bien vite, elle dégénère en mignardise et en maniérisme. Le style des jésuites rappelle le style des églises qu'ils ont élevées, avec leurs autels rocailles et, dans le lointain du chœur, l'image d'une sainte Vierge avec une écharpe bleue et un globe constellé d'étoiles. Les six classes ont été consacrées à enseigner cette forme. Au moins, dans les deux années de philosophie que Stanislas créa en 1760 au collège de Nancy, apprendra-t-on quelques éléments scientifiques? Invitera-t-on les jeunes intelligences à réfléchir aux graves problèmes que soulève l'existence de l'homme, du monde extérieur et de Dieu ? Non, le cours de philosophie sous forme de syllogismes est dicté; on en est resté aux universaux, aux catégories, aux *Analytiques* d'Aristote, corrigés, édulcorés par saint Thomas d'Aquin. Nous avons conservé un certain nombre de ces cours; ils sont peu intéressants et tous se ressemblent ; aucun ne porte une marque personnelle. Et, dans la seconde année de philosophie, celle qu'on appelle la physique, l'on ne s'applique pas à l'étude des phénomènes naturels; l'on n'observe pas la nature, en la violentant par l'expérimentation; l'on préfère se livrer à des spéculations abstraites sur la matière et sur ses qualités occultes. A Nancy, depuis Stanislas, il y a eu pendant quelque temps un professeur d'histoire et un professeur de mathématiques. Mais ceux-ci enseignent en dehors des heures réglementaires; chaque jour non férié, ils font une heure de cours en français, et les élèves de toutes les classes y peuvent assister, s'ils le veulent; on permet même aux personnes de la ville de les suivre; et, en ces leçons, il faut chercher l'origine des cours publics de nos facultés des lettres. Et, si Stanislas affecta des prix aux

meilleurs élèves qui suivaient ces cours, ce fut précisément pour en attirer un plus grand nombre.

Tel était l'enseignement du collège de Nancy. Pour pousser les jeunes gens à l'étude, les jésuites excitaient surtout l'émulation. Les premiers de la classe recevaient des titres pompeux empruntés à l'antiquité classique : c'étaient des censeurs, des consuls, des préteurs ; chaque classe était distribuée en deux camps : Carthaginois et Romains, et chaque élève d'un camp avait son adversaire dans le camp opposé ; le professeur les mettait aux prises et jugeait les coups. Il n'y avait sans doute pas de prix au collège de Nancy ; il n'y eut pas avant Stanislas de généreux donateurs, *agonothètes* qui auraient laissé des rentes pour acheter des livres précieux ; mais, sans cesse, les meilleurs jeunes gens se produisaient en public : ils récitaient de belles harangues latines devant leurs camarades ; et même, à certaines de ces solennités, à la rentrée ou à la fin de l'année scolaire, tous les notables de la ville étaient invités à la cérémonie. Les élèves s'exhibaient surtout en jouant un rôle dans des pièces de théâtre, représentées soit à l'intérieur de leur maison, dans la salle de la congrégation, soit à la cour, dans la salle neuve du palais ducal. Ils montèrent même, au temps de Léopold, sur les planches de l'Opéra, derrière le palais ducal, ou, un peu plus tard, sur celles de la salle de comédie aménagée au premier étage de la Poissonnerie. Ils jouaient la plupart du temps des tragédies latines, et sans doute leur public, qui n'y entendait rien, bâillait [1]. Mais ils dan-

1. Voici l'indication de quelques pièces jouées, en latin ou en français, par les élèves du collège de Nancy au dix-huitième siècle :

Marthésie, première reine des Amazones, tragédie chantée devant Leurs Altesses Royales et représentée à Nancy le 19 février 1700. Nancy, 1700, 56 p. in-4.

Celse, martyr, tragédie latine. 26 mai 1700 (sans doute par le P. Bretonneau).

Abdolonyme, tragédie. 5 février 1702 (par le P. Alexis Petit).

Pastorale sur la Résurrection de Notre-Seigneur. 11 juin 1702.

Suspiciosus. 1706.

Miésa, roi de Moab. 2 mars 1707.

La Séparation de Jonathas et de David. 4 mars 1707.

Les Menteurs, comédie en cinq actes. 10 février 1707.

Thyrsis. Drama allegoricum in mortem Leopoldi Clementis, regii Principis a Lotha-

saient aussi, parés et légèrement fardés, de véritables ballets; ils jouaient parfois des tragédies en français composées par leurs maîtres, et aussi des pièces de comédie du répertoire courant : *le Joueur,* de Regnard, *le Grondeur,* de Brueys, *le Distrait,* de Destouches. Ces pièces avaient grand succès; elles étaient pour le collège une excellente réclame; elles mettaient en lumière les jeunes acteurs, choisis parmi les jeunes gens les plus nobles du collège ou parmi les fils des conseillers de la ville. On apprenait au collège, mais aussi on s'y amusait; et l'éducation elle-même devenait une sorte d'amusement.

Ce n'est pas seulement par l'instruction et par ces innocentes récréations que les jésuites agissent sur les enfants qui leur sont confiés. Ils enveloppent tout doucement ces jeunes âmes, pour les attirer à Dieu, à la foi catholique et à leur ordre. De leurs écoliers, ils veulent faire des gens du monde très corrects, très doux, mais surtout des hommes bien pensants, des croyants, sans toutefois susciter ces crises intérieures qui tourmentent les hommes de grande foi. Pour inculquer dans les cœurs ce christianisme de menues pratiques, ils multiplient les solennités religieuses, qui sont une autre manière de représentations théâtrales.

Les fêtes religieuses ramènent, les dimanches et à certaines dates, les écoliers au collège, les réunissent dans des

ringia, dabitur in theatrum a selectis rhetoribus in aula majore collegii Nanceiani Societatis Jesu, die 6 Augusti anno 1721. Nanceii, N. Balthazard, 4 pages in-4 (distribution des rôles).

Manlius Torquatus. 1727.

Thémistocle, tragédie. — *Le Duelliste,* comédie, seront représentées sur le théâtre de l'Opéra de Nancy par les humanistes du collège, le mercredi 23 février 1729.

Lucius Junius Brutus, premier consul des Romains, tragédie, sera représentée sur le théâtre de Nancy, le mercredi 7 février. — Suit : *L'Honneur mal entendu,* en vers français, l'un et l'autre seront entremêlés de danses.

Mauritius, drama tragicum. 28 mai 1732.

Daphnis, chef des bergers de Thessalie, pastorale allégorique qui sera représentée par les écoliers du collège de Nancy, devant Claude Drouas de Boussey, à l'occasion de son avènement à l'évêché de Toul. 1754.

Cf. Sommervogel, *Dictionnaire de la Compagnie de Jésus,* t. V, col. 1563. L. Maggiolo, *Le théâtre classique en Lorraine* (1574-1736) dans les *M. A. S.,* 1887, p. 265 et suiv.

exercices communs. Ils s'y confessent, ils y communient. C'est en Lorraine, au collège des jésuites de Pont-à-Mousson, qu'on eut l'idée de faire faire en bloc la première communion aux jeunes enfants du même âge [1] et de les préparer à cet acte par une retraite de quelques jours. Le mysticisme propre à cet âge est augmenté par le courant magnétique qui s'établit entre les âmes. Les jésuites créent des retraites, même pour les jeunes gens plus âgés, ainsi, la semaine sainte, où les études sont interrompues. Pendant la journée, toute communication avec le monde, même avec les parents, est interdite ; les heures se passent en exercices spirituels. Puis, souvent, pendant une longue durée, le saint sacrement est exposé sur l'autel, et les écoliers viennent s'incliner devant lui. Il y a un cycle de fêtes dans l'année, comme un cycle de travaux scolaires, et les unes et les autres ont un même but : garder l'étudiant à Dieu et à l'ordre. A côté des fêtes ordinaires, on invente des fêtes extraordinaires. L'élève assiste aux cérémonies où quelque ancien et souvent son propre maître prononce les trois vœux monastiques *soli Deo et non homini,* et y ajoute le quatrième, celui de se consacrer à l'enseignement de la jeunesse. Dans son église du collège, il entend des abjurations faites par des protestants, dans les environs de 1685 ; c'est l'époque de la révocation de l'édit de Nantes et les Français occupent, à cette date, Nancy. Plus tard, ce sont des juifs qui s'y proclament chrétiens. Le libraire Nicolas écrit dans son *Journal,* à la date d'avril 1722 : « On baptisa dans l'église du collège pendant trois dimanches consécutifs un juif à chaque fois [2] » ; et, un peu plus loin : « Le 8 septembre 1724, on baptisa une fort belle juive dans l'église du collège [3]. » Gageons que cette belle juive s'est bientôt distinguée par son zèle intolérant et qu'elle a renié avec affectation ses origines. L'une

1. De Rochemonteix, *Le collège Henri IV à la Flèche.*
2. P. 60.
3. P. 66. A ce moment, la paroisse Saint-Sébastien était transférée au collège.

des plus magnifiques fêtes célébrées dans cette église du collège fut celle du 20 juin 1728. C'était entre tous les ordres religieux une lutte à qui obtiendrait en cour de Rome la canonisation de l'un de ses membres décédés; et les nombreux couvents de Nancy exultaient quand l'un des leurs était mis au nombre des saints. Le pape Benoît XIII venait de donner ce titre à deux jésuites : Louis de Gonzague et Stanislas Koska. Les pères du collège se préparèrent à célébrer cet événement. Le duc Léopold vint exprès, pour assister à la cérémonie, de Lunéville à Nancy, où il ne mettait plus les pieds que rarement. L'église était ornée des tapisseries de la cour, les plus belles de l'Europe, surtout celles qui représentaient la vie d'Abraham et les conquêtes du duc Charles V sur les Turcs. On y avait aussi transporté toute l'argenterie du palais, puis, « des illuminations des mieux entendues formaient un spectacle également pompeux et respectable » (1). Toutes les autorités de l'État et de la ville assistèrent à la messe à 7h 30 ; puis à 8h 30, se déroula la procession, qui se rendit du collège au noviciat. Deux bannières en tête représentaient les nouveaux saints; tous les écoliers suivaient, portant partie des flambeaux, partie des étendards. Enfin, le soir, un magnifique feu d'artifice fut tiré.

Par toutes ces fêtes, les jésuites frappent les intelligences et le marquent d'une empreinte. Ce n'est pas tout. Ils forment avec les meilleurs de ces jeunes gens des congrégations; les « congréganistes » s'imposent des aumônes, des prières, des exercices de piété supplémentaires. Une fois les portes du collège franchies, ils continuent de faire partie de l'association ; celle-ci réunit aux élèves actuels les anciens ; elle relie les diverses générations; elle transporte hors du collège l'esprit des jésuites ; elle est comme le rayonnement de cet esprit dans le monde.

La première congrégation fut créée au collège romain, au *Gesu,* par une bulle du pape Grégoire XIII (1584). A

1. *Journal* de NICOLAS, p. 75.

peine le collège de Nancy eut-il été fondé qu'il en eut une semblable. Elle fut approuvée le 17 février 1618 par le général de l'ordre, Mutius Vitelleschi, et placée sous le titre de la Conception de la Vierge — plus tard l'on dira de l'Immaculée Conception; — elle fut agrégée à la congrégation de Rome et obtint mêmes privilèges, mêmes indulgences. Ses règlements, qui furent imprimés, indiquent très nettement le dessein poursuivi : « La fin de cette congrégation est de travailler au salut et à la perfection par l'exercice des bonnes œuvres qui se pratiquent en icelle, surtout par la fréquentation des sacrements de confession et de communion et par l'imitation des vertus de la glorieuse Vierge. » Tout nouveau membre commence par se confesser et fait chaque mois une nouvelle confession. A la tête est un père et un préfet; on laisse entendre qu'on doit se confesser de préférence au père, qui dirigera tous les membres dans une même voie. Les exercices spirituels de chaque jour sont réglés; tout membre qui se rend en voyage se recommande aux prières des confrères; celui qui tombe malade en agit de même; s'il meurt, tous les confrères doivent l'accompagner à sa dernière demeure. A ce règlement, on ajouta à diverses reprises de nouveaux articles; Stanislas approuva toutes ces décisions une dernière fois en 1765; acte important, car, à cette date, les jésuites étaient déjà chassés de France. Une chapelle spéciale dans le collège, près de la porte d'entrée, rue des Carmes, était destinée aux exercices de la congrégation; elle renfermait de beaux tableaux et avait un trésor très riche : ciboires, calices, lampes, couronnes, etc. [1].

Nous possédons encore la liste des confrères [2]. Elle contient les plus grands noms de la Lorraine; on y relève ceux des princes régnants : François II, Charles IV, Nicolas-François; ceux des artistes illustres de la Lorraine : Jacques

1. La chapelle fut détruite avec le collège, et tout le mobilier fut vendu en 1780.
2. Au moins pour la période de 1631-1696. A. D., H, 2026. Cf. 2033 et 2034.

Callot « calcographe »; Jean Leclerc, peintre; Jean Gérard, sculpteur; Jean Héraudel « avocat »; presque tous les personnages connus de Nancy défilent devant nous. La congrégation avait ses biens particuliers; les confrères riches, au lieu de donner des cierges à leur entrée, remettaient des sommes d'argent. Elle reçut même des rentes et des terres; Antoine Richier lui donna les deux tiers des grosses et menues dîmes sur les bans de Foug, Laneuveville-derrière-Foug et Savonnières; elle possédait dans ces villages des vignes et autres biens [1]. Avec ces recettes, la congrégation achetait de beaux soleils d'or, des dais, des bannières, des chasubles; elle commandait aux graveurs des images représentant l'Assomption; elle organisait ses fêtes et acquittait toutes sortes de menues dépenses [2].

On devine bien, par tous ces détails, quelle dut être l'influence des jésuites à Nancy au dix-septième et au début du dix-huitième siècle; elle s'accrut encore lorsque en 1743 Stanislas créa pour eux une troisième maison, celle des Missions royales. Mais, en 1768, ces jésuites, qui paraissaient si puissants, étaient chassés de Nancy et de la Lorraine.

Dès 1762, le parlement de Paris leur avait interdit l'enseignement dans son ressort et avait fermé le collège de Bar-le-Duc, cette ville étant située dans le Barrois mouvant; puis, en 1764, l'ordre avait été déclaré aboli en France. On avait invité Stanislas à proclamer ces arrêts dans la Lorraine et le Barrois non mouvant; mais, très favorable à la compagnie, le roi de Pologne s'y était refusé et avait accueilli gracieusement les jésuites expulsés du royaume. Après sa mort, après la réunion de la Lorraine à la France, il fallait bien appliquer à la nouvelle province les lois françaises. En juillet 1768, les jésuites étaient renvoyés du duché; on leur permettait seulement d'y vivre en particuliers, sous l'autorité

1. H, 2051-2054.
2. Nous possédons les comptes de la congrégation de 1639 à 1767 (H, 2035-2050).

spirituelle des ordinaires ; tous leurs collèges, toutes leurs maisons devaient être fermés au 1er septembre ; et ainsi disparurent le noviciat, le collège et les Missions royales de Nancy [1].

L'histoire des jésuites à Nancy ne se termine pas avec l'année 1768. Quand, au dix-neuvième siècle, la compagnie se fut reconstituée, elle a cherché à prendre racine dans la ville. Sans doute, elle n'a pas réussi à y fonder un collège ni un établissement important. Mais, en 1856, elle y a acquis, sur le cours Léopold, la maison n° 23, où jadis était mort le dramaturge Guilbert de Pixerécourt. Elle y fonda une résidence qui, pendant quelque temps, fut dirigée par l'un de ses prédicateurs les plus éloquents de l'ordre, le P. Félix [2]; à côté de la maison, elle éleva, en 1866, une coquette petite chapelle. Lors de l'application des décrets de Jules Ferry, en 1881, les jésuites furent expulsés malgré les protestations de quelques catholiques ; ils revinrent, songèrent à faire de leur résidence une maison de retraite pour les pères infirmes ou âgés ; lorsque le gouvernement mit de nouveau en vigueur les décrets, ils durent définitivement quitter et vendre leur immeuble à des particuliers.

Nous avons dit, dans un autre article, ce que devinrent les bâtiments des Missions royales et, plus haut, nous avons exposé ce qui fut fait de ceux de l'ancien collège ; sauf l'église, qui continua, jusqu'en 1792, de servir à la paroisse Saint-Roch, ils cédèrent la place à des maisons privées. Dans les immeubles occupés jadis par le noviciat, la ville de Nancy institua un nouveau collège. L'histoire de ce collège jusqu'à la Révolution doit servir de complément et d'appendice à l'histoire de celui des jésuites.

1. En 1773, le pape Clément XIV lui-même abolit l'ordre de Jésus.

2. Il quitta Nancy en 1873 pour prendre la direction de la maison des jésuites à Paris.

V

Le nouveau collège. — Le bureau d'administration. — Les professeurs pris parmi les prêtres séculiers. — Lionnois principal. — Le pensionnat. — La discipline. — En 1776, les chanoines réguliers se chargent de l'administration du collège. — Les exercices de l'année 1777-1778 : cours, thèses, discours latins. — Esprit nouveau des professeurs et des élèves. — Les chanoines prêtent pour la plupart serment à la constitution civile du clergé. — Leur dispersion en 1791. — Les professeurs nommés par le département. — Le collège transporté dans le couvent de la Visitation. — Conclusion.

Le collège nouveau fut rattaché à l'université qui venait d'être transférée de Pont-à-Mousson à Nancy [1]. Même les classes supérieures du collège, la rhétorique et les deux philosophies, formèrent la faculté des arts de l'université de Nancy. Le collège fut gouverné d'une manière autonome par un bureau d'administration, composé de l'évêque de Toul — il sera remplacé plus tard par l'évêque de Nancy, après la création en 1777 du siège épiscopal de cette ville — du premier président de la Cour souveraine, du procureur général de cette Cour, du lieutenant général de police, du conseiller de la ville pour la noblesse, de deux notables de la ville nommés par le bureau, du recteur de l'université et du principal du collège [2]. A ce bureau sont soumises toutes les questions graves qui intéressent l'établissement. Il se réunit deux fois par mois et tient registre de ses délibérations [3]. Le collège se compose d'un principal, d'un sous-principal, aux appointements de 1 200 et 1 000 livres, d'un professeur de rhétorique et de cinq régents. Les fondations de Stanislas, — deux chaires de philosophie, une de mathématiques, une d'histoire et de géographie — sont maintenues.

1. Nous nous permettons de rappeler que nous avions commencé dans les *Annales de l'Est*, t. VIII (1894), p. 548-582 et t. XVIII (1904), p. 177-252, une *Histoire de l'ancienne université de Nancy;* nous y avons traité de l'organisation de l'université en général et des trois facultés de théologie, de droit et de médecine. On voudra bien considérer ce chapitre sur le collège et la faculté des arts comme la fin de cette histoire.

2. En 1768, le bureau fut composé de Mgr Drouas, Cœurderoy, Marcol, Viot, Breton, André de Pirouel, Richer, Dumast et Lionnois.

3. Ce registre paraît perdu; nos recherches pour le retrouver sont demeurées inutiles.

Les classes s'échelonnent de la sixième à la rhétorique et sont couronnées par les deux années de philosophie. Le cours de mathématiques, celui d'histoire et de géographie ne font pas partie de l'ordre régulier des classes : ils reçoivent des auditeurs bénévoles. Les professeurs et régents sont nommés par le bureau d'administration pour la première fois ; plus tard, le choix sera fait par l'université, à la suite d'un concours. Comme cette organisation n'eut qu'une courte durée, aucun concours n'eut effectivement lieu. Les professeurs furent choisis presque tous parmi les membres du clergé séculier ; ils logeaient près du collège même, dans la maison appuyée sur les fortifications de la ville, rue Paille-Maille, qui avait servi autrefois de maison de retraite aux jésuites ; ils recevaient un traitement de 600 à 800 livres, avec promesse d'une retraite au bout de vingt ans de service. Ces traitements et les autres dépenses du collège devaient être acquittés sur les biens des jésuites ; on avait vendu, de 1768 à 1770, quelques-uns de ces biens, pour parer aux besoins les plus pressants ; les autres, administrés par un économe-séquestre, devaient être employés à l'entretien des collèges, entre autres de celui de Nancy. On annexa au collège de Nancy celui de Saint-Nicolas-de-Port, qui fut supprimé, — les deux villes étant trop voisines. Le séquestre était seulement tenu de payer les quatre bourses fondées autrefois pour des écoliers de Saint-Nicolas [1].

Sur le collège de Nancy, l'État ne s'était réservé qu'un droit, celui de désigner le principal, et il eut la main fort heureuse ; il nomma Lionnois, le futur historien de Nancy, qui avait jusqu'à cette époque très bien dirigé un pensionnat de nobles [2]. Lionnois était ennemi des jésuites, — on lui lançait volontiers à la tête l'épithète de janséniste, — et tout faisait prévoir qu'il imprimerait à son établissement une di-

1. *Lettres patentes de Louis XV portant confirmation du collège de Nancy*, dans le *Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 393-398.

2. Voir notre *Éloge de Jean-Jacques Lionnois* (Extrait des *M. A. S.*, 1890). Lionnois, étant principal, avait le titre de doyen de la faculté des arts.

rection plus libérale; ce choix souleva quelque colère dans les rangs du clergé. L'évêque de Toul, Mgr Drouas, surtout, se montra hostile; il se retira sous sa tente et, précisément à ce moment, il fonda, de dépit, à Toul, le petit séminaire de Saint-Claude, avec toutes les classes, depuis la septième jusqu'à la rhétorique [1].

Lionnois déploya, dans la direction, une grande activité. Grâce à lui, la rentrée put avoir lieu dans le nouveau local, dès le 3 novembre 1768 [2]. On avait laissé Lionnois libre de créer un pensionnat; il profita de la permission; il fit, pour loger les pensionnaires, des constructions très coûteuses sur la seconde cour du noviciat, du côté de l'est, et jamais il ne put rentrer dans les sommes qu'il avait déboursées.

Un règlement approuvé par la Cour souveraine le 17 avril 1770 nous donne les détails les plus curieux sur la discipline du collège [3]. Le principal doit visiter les classes; il réunit une fois par mois ses professeurs et régents, pour s'entretenir des progrès des élèves. Ceux-ci sont formés aux pratiques de la religion catholique; la classe débute par une prière; dans la semaine, les écoliers récitent l'épître et l'évangile du dimanche suivant. Une fois par mois, ils sont tenus de se confesser. Les professeurs doivent donner l'exemple de la piété. Pour qu'ils imposent davantage à leur auditoire, on leur ordonne de faire la classe dans leurs robes académiques.

La rentrée est fixée au 3 novembre, avec célébration d'une messe du Saint-Esprit; un professeur prononce, après la cérémonie religieuse, un discours latin ou français, approuvé par le principal. Les classes commencent à 8 heures et durent jusqu'à 10h15; elles reprennent de 2 heures à 4h30.

1. Mgr Drouas obtint plus tard un grand privilège pour son séminaire; les études y furent réputées académiques. Ce petit séminaire ne forma pas seulement concurrence au collège de Nancy, mais à celui de Saint-Léon de Toul que dirigeaient depuis longtemps les chanoines réguliers. Ce dernier collège dut fermer ses portes en 1777. Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 597-600.

2. *Recueil des ordonnances*, t. X, p. 423. La rentrée fut retardée, parce que les enfants des campagnes étaient, au mois d'octobre, occupés aux vendanges.

3. *Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 209.

On recommande au maître d'être sévère; si l'élève n'obéit pas après plusieurs admonestations, il est renvoyé à ses parents (il n'est plus question de la peine du fouet). Chaque mois, a lieu une petite distribution des prix; à la fin de l'année, les lauréats sont admis à concourir pour les grands prix [1]. La distribution se fait toujours après un exercice public. Mais jamais, sous aucun prétexte, il ne pourra être représenté de tragédie ni de comédie. On donne congé chaque semaine le jeudi; il y a, en outre, de petites vacances à Noël, au carnaval, quinze jours à Pâques, les jours de la fête et de la naissance du roi de France. Les grandes vacances s'ouvrent, pour la deuxième année de philosophie, le 25 août; pour la première, le 8 septembre; pour la rhétorique et les basses classes, le 21 septembre. Les thèses ont lieu dans la forme accoutumée, pour le baccalauréat ès arts à la fin de la première année de philosophie ou logique, pour la licence, à la fin de la seconde année ou physique. Le principal confère ces grades; mais les lettres sont intitulées du nom du chancelier de l'université, c'est-à-dire de l'évêque. Le principal doit veiller à ce que, dans ces thèses, rien ne soit affirmé de contraire à la religion, aux bonnes mœurs et aux maximes du royaume.

Quelques réformes furent introduites dans le programme des classes. On donna une place plus grande à l'enseignement du français; on étudia le grec avec une méthode plus rigoureuse; on se servit dans les classes des livres de pédagogie que Lionnois avait jadis composés; le professeur de mathématiques devait conduire ses écoliers aux environs de Nancy, pour leur apprendre à lever des plans; il leur donnait des notions sur l'artillerie, sur l'art des fortifications. Mais ces réformes ne furent pas assez radicales; le système des jésuites continua d'être suivi en ses traits essentiels. C'était toujours la *ratio studiorum*, peu modifiée, qui servait de base aux études.

1. L'argent nécessaire était sans doute fourni par l'économe-séquestre.

Cette organisation ne devait pas durer bien longtemps. Le collège était entretenu, à part une petite indemnité donnée par la ville, sur les revenus des biens des jésuites ; mais, sur ceux-ci, pesaient un très grand nombre d'autres charges: il fallait servir des pensions aux anciens membres de l'ordre, fournir des indemnités au recteur, aux professeurs des facultés de théologie, de droit, de médecine. Pour faire face aux dépenses, on continua à vendre des biens, sacrifiant ainsi l'avenir au présent. Les revenus ne furent bientôt plus suffisants, et l'État se décida à accepter les offres que faisait une congrégation enseignante, celle des chanoines réguliers, dite de Notre-Sauveur [1]. Par lettres patentes de Louis XVI [2], en date du 23 janvier 1776, ceux-ci étaient chargés de desservir les collèges de Nancy, de Pont-à-Mousson et d'Épinal [3]; les anciens prêtres séculiers étaient remerciés et on leur accordait une simple pension viagère de 100 ou 200 livres. Le roi donna aux chanoines l'administration et la jouissance, en tous fruits, revenus, bâtiments, des biens possédés autrefois par les jésuites; on n'en exempta que la maison des Missions à Nancy et certains édifices de Pont-à-Mousson. Ces biens devaient être visités par une commission qui dresserait procès-verbal de leur état. L'entretien des bâtiments était à la charge de la congrégation; celle-ci devait aussi prendre les servitudes qui pesaient sur les biens; quand ces servitudes, pensions à payer aux anciens jésuites et aux anciens professeurs, auront disparu, elle devra fonder des places gratuites dans les collèges, de plus, payer une subvention de 1 500 fr. au nouveau séminaire de Nancy. Les bureaux d'administration des collèges cessaient de fonctionner; la discipline appartenait aux chanoines; le parlement de Nancy avait seulement le vague devoir de veiller au main-

1. Les chanoines réguliers dirigeaient déjà de véritables collèges à Lunéville et à Toul.

2. *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 466.

3. Le collège de Bouquenom continuait provisoirement à être dirigé par ses anciens professeurs.

tien des règles et du bon ordre [1]. Ainsi l'enseignement à Nancy fut mis entre les mains d'une congrégation assez libérale sans doute, mais dont les membres n'avaient certainement pas la valeur des prêtres séculiers dirigés par Lionnois.

A la tête du collège des chanoines était un principal (*primarius*), qui portait le titre de doyen-né de la faculté des arts de l'université. Les principaux, de 1776 à 1790, furent Jean Durbuy, Charles-François Georges, Nicolas Blampain et Nicolas Dieudonné.

Dans leur enseignement, les chanoines continuèrent la tradition de Lionnois. Le Musée lorrain possède un recueil de tous les actes qui ont été imprimés touchant le collège, de 1777 à 1784; il nous permet de nous rendre compte de la marche des études [2]. Parcourons les pièces de l'année 1777-1778. Une affiche annonce les cours. Elle débute par une invocation à Dieu; par une belle formule, elle cite d'abord le cours de religion, qui sera fait par le principal. Elle indique plus loin les cours supérieurs : celui de physique, de mathématiques, de logique; notons que les élèves de physique devaient connaître déjà le cours de mathématiques. Le professeur de physique n'instruira que « *alumnos mathesi prius edoctos* »; probablement, ils suivaient ce cours tout en faisant la classe de logique. Pour la logique, le professeur promet d'enseigner « *metaphysicam vacuis quæstionibus purgatam* ». La métaphysique n'est plus guère en honneur; on fait redescendre la philosophie du ciel sur la terre. Vient l'histoire ; mais elle est considérée comme une chose accessoire; ce cours a lieu « *diebus dominicis, festivis ac feriatis* », les dimanches et les jours de congé, de 10 heures

1. La congrégation du Saint-Sauveur fut mise en possession des bâtiments du collège le 1er septembre 1776; elle fut autorisée à emprunter les sommes nécessaires pour l'achat des objets mobiliers (*Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 614). Au début, il fut stipulé que les chaires de philosophie de Nancy et de Pont-à-Mousson devaient être remplies par des ecclésiastiques séculiers, à la nomination des évêques diocésains; mais bientôt les chanoines réguliers y pourvurent eux-mêmes.

2. On trouvera aussi un certain nombre de ces actes réunis dans un recueil de la Bibliothèque de Nancy, n° 5178 du *Catalogue du fonds lorrain* de M. Favier.

à midi, de 4 heures à 5. Il se réduit à des conférences. Aussi ce cours ne subsistera pas longtemps; il disparaîtra bientôt et la rente que Stanislas y avait affectée fut consacrée à une chaire de septième pour les débutants.

En rhétorique, on explique des discours de Cicéron et de Démosthènes; « puis, si le zèle des élèves répond à l'ardeur du maître », — *si discipulorum diligentia magistri ardorem adæquat,* — on comparera entre eux des discours de Bossuet, de Fléchier et de Thomas. On ne recule pas devant le moderne, puisqu'on interprète les œuvres académiques de Thomas ! Un trait sur l'affiche sépare la faculté des arts des basses classes gouvernées par des régents et qui vont de la sixième à la deuxième. Le français y est déjà assez en honneur. Il semble bien qu'il dispute la place au latin et au grec. On explique Boileau, Racine, même *Ruffæi odas,* les odes de Jean-Baptiste Rousseau, même le poème épique de la *Henriade.* Dans les basses classes, on donne des leçons d'histoire et de géographie; mais, bien plus, depuis la sixième jusqu'à la troisième, on enseigne des éléments d'arithmétique. Les élèves n'arrivent plus à la philosophie sans aucune notion de cette science.

Comme deuxième pièce de cette année scolaire 1777-1778, figure une affiche annonçant un discours latin, qui sera prononcé par un professeur dans la grande salle publique du collège de Nancy, le 16 décembre, à 9 heures du matin : il doit rouler sur la poésie. On y invite les citoyens de Nancy : *adeste, viri Nanceiani, et favete.* C'est tout ce qui reste des anciennes représentations des jésuites. Il n'y a plus de théâtre, plus de ballet. Il faut noter comme signe des temps que le discours est parfois en français et qu'il est débité quelquefois par un élève.

Nous trouvons ensuite dans le dossier une série de thèses : voici celles qui ont été soutenues, le 17 juillet 1778, par des physiciens, des élèves de deuxième année de philosophie.

Elles sont au nombre de douze; ce sont des *conclusiones ex universa philosophia;* elles roulent sur toutes les sciences. Elles sont dédiées à l'évêque de Nancy, Mgr de La Tour du Pin-Montauban. Elles ne sont pas signées par tous les physiciens, mais seulement par des *selecti physici,* au nombre de deux : Joseph Bernard de Gugney, Christophe Dieudonné de Ménil [1]. Après cette soutenance, les deux jeunes gens furent nommés licenciés et docteurs ou maîtres ès arts. Un peu plus tard, au mois d'août, a lieu le baccalauréat. Quatre philosophes soutiennent ensemble six thèses de philosophie. Au haut des thèses imprimées, une image représente la sainte Vierge portant les armes de Nancy, avec un livre ouvert; au loin, apparaissent les deux tours de la cathédrale.

Tous ces examens annoncent que les vacances approchent. Déjà, dans les classes ont lieu les exercices de fin d'année. Pour chacune d'elles, on publie un programme in-quarto, généralement rédigé en français, avec l'indication des matières sur lesquelles porteront les exercices. Tous les assistants ont le droit d'interroger les élèves; le professeur de la classe ne doit intervenir qu'à défaut d'autre interrogateur.

Le plus brillant élève de rhétorique, le *selectissimus eloquentiæ candidatus,* subit son examen le dernier, avant la distribution des prix. Nous avons l'affiche annonçant que le samedi 5 septembre 1778, Claude-Antoine Bertier répondra à toutes les questions qu'on lui voudra bien poser sur la seconde *Philippique* de Démosthènes, sur le *Conciones,* sur le sermon de Massillon, intitulé : le *Triomphe de la religion,* etc. Voici plus loin l'affiche portant qu'après l'exercice, le collège universitaire « *alumnos suos solemni apparatu coronabit et remunerabitur in aula majore* ». Finalement, voici le palmarès, depuis la rhétorique jusqu'à la sixième, avec les différents prix et l'indication de ceux *qui proxime accesserunt.*

1. Gugney, cant. de Vézelise ; Ménil, village qui est devenu un faubourg de Lunéville.

Pour les élèves qui suivaient le cours de mathématiques, il y avait des exercices à part, puis avait lieu la distribution des prix, pour lesquels le roi Stanislas avait laissé une rente.

En parcourant toutes ces feuilles volantes d'une année, nous constatons de la sorte que bien des progrès ont été réalisés. L'enseignement s'est modifié; en même temps, dans cette jeunesse, assise sur les bancs du collège, pénètre un esprit nouveau, celui de la Révolution française. Les maîtres eux-mêmes n'ont plus le respect de l'autorité; à la distribution des prix de 1780, un chanoine régulier se moque des graves riens qui occupaient les conciles de Nicée et d'Ephèse; or, ces graves riens, c'est la doctrine de la divinité du Christ. Si les maîtres sont hardis, on peut s'imaginer ce que furent les élèves. Dans leurs pupitres sont cachés le *Contrat social*, les *Confessions...*, et il en était ainsi non seulement chez les chanoines réguliers, mais encore dans les maisons mieux surveillées, au petit séminaire de Saint-Claude, à Toul. Là, étudie le jeune François de Neufchâteau, membre de l'Académie de Stanislas! Il y a introduit les œuvres de Voltaire; on est obligé de l'admonester avec plusieurs de ses condisciples, notamment celui qui sera l'abbé Bexon. Et voilà que la sympathie s'attache à eux; on en fait des victimes de l'intolérance; on proclame qu'ils ont été persécutés pour avoir adopté l'orthographe de Voltaire [1].

On devine qu'à l'approche de la Révolution, les esprits étaient très agités au collège de Nancy. Les chanoines régu-

1. Abbé Mathieu, *L'Ancien régime dans la province de Lorraine*, p. 337. Cf. Buisson, *L'Abbé Bexon, sa vie et ses œuvres*, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1888-1889, p. 279 (M. Buisson ne parle pas de cet incident). Pour avoir une idée de l'esprit qui régnait dans le collège de Nancy, on lira le *Discours destiné à être prononcé à la distribution des prix de l'Université de Nancy, laquelle a été remise par M. le principal du collège après la rentrée de la Saint-Martin, dans l'espérance qui s'est réalisée qu'à cette époque la magistrature serait rendue aux vœux de la nation et que la cérémonie serait honorée, suivant l'usage, de la présence du Parlement*. Nancy, Leclerc, 1788. L'auteur, un chanoine régulier, fait l'éloge du *sexe* « sans la présence duquel le Paradis terrestre n'était pour l'homme qu'un désert affreux et sauvage ». Il célèbre en termes grandiloquents les magistrats : « Ils ont été dans l'arche; ils en sortent. »

liers continuent, cependant, leurs classes de 1789 à 1790 (1); ils rentrent même en 1790 comme d'habitude. Mais bientôt se posa pour eux la grave question du serment à la constitution civile du clergé, qui fut exigé par la Constituante en novembre 1790.

Le dimanche 23 janvier 1791, les officiers municipaux se présentèrent au collège, pour demander aux professeurs ce serment. La majorité des chanoines n'hésita pas à le prêter. Il n'y eut que deux oppositions : celle du principal, le P. Dieudonné, et celle du P. Robert, régent de cinquième. Mais, avec cette mobilité propre à leur âge, les élèves blâment maintenant cet acte de leurs professeurs, qu'ils jugent trop complaisants envers les autorités établies; ils y voient une véritable félonie, et, le lundi 24, ils portent aux professeurs insermentés une couronne de laurier. Ils ne veulent pas assister à la messe que célèbre l'un des jureurs. Un écolier se place à la porte de l'église pour éloigner le peuple, en lui disant qu'il ne faut pas entendre l'office d'un schismatique. L'après-midi, le désordre augmente; quatre conseillers municipaux en écharpe entrent avec des membres de la garde nationale et réussissent avec peine à ramener le calme. Un commissaire est nommé pour interroger les mutins. On prononce contre eux une peine; mais leurs professeurs sollicitent la grâce, qui est accordée (2).

Cependant, au cours de l'année 1791, les ordres monastiques sont supprimés. Les chanoines réguliers quittent tous le collège; la plupart sont élus curés constitutionnels dans des paroisses rurales. Le directoire du département se

1. Voici quelle était, au moment de la Révolution, la composition du collège : Nicolas Dieudonné, principal; Quirin Deshaye, professeur de physique; François-Xavier Vallier, professeur de mathématiques; François-Xavier Birclain, professeur de logique; Jacques-Alexandre Chamerois, professeur de rhétorique; ces professeurs, avec Lionnois, comme doyen honoraire, constituaient la faculté des arts. Les régents des classes étaient ensuite : Richier, Masson, Mauvais, Burguet, Robert et Haingray (Lionnois, t. III, p. 219).

2. Registres du corps municipal, t. III, p. 94 et 95. — Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Nancy, de Toul et de Saint-Dié*, t. III, p. 94.

charge de recruter les professeurs au concours; il met à leur tête Mougin, vicaire épiscopal constitutionnel, qui prend le titre de doyen-né de la faculté des arts. A la rentrée de novembre, le collège demeure à l'ancien noviciat, et la municipalité de Nancy put écrire, en février 1792, à la Législative : « Le bâtiment qui sert au collège est très vaste, propre à recevoir beaucoup d'élèves et à loger convenablement les maîtres; il est certainement bien situé; il renferme de vastes cours, des jardins très étendus; on peut y faire tous les établissements de gymnastique nécessaires à l'éducation » (1).

En l'année 1792-1793, les classes furent naturellement très troublées. Un des nouveaux professeurs, Pitoy, avait fait un plan d'éducation patriotique qui fut accepté un moment par le directoire départemental. Mais son exaltation, ses dithyrambes en faveur de Marat et de Lepelletier, son amitié pour le révolutionnaire Mauger, le firent bientôt rayer de la liste des maîtres. Il protesta par diverses brochures, en dénonçant quelques-uns de ses collègues, notamment l'ancien chanoine régulier Deshayes, physicien de valeur (2).

On ne pouvait faire au bâtiment du collège qu'un reproche, celui de se trouver trop éloigné du centre de la ville, et, comme la confiscation des couvents rendait vacants des immeubles au cœur même de la cité, on résolut d'installer le collège dans l'un d'entre eux. En novembre 1793, la rentrée eut lieu dans l'ancien couvent de la Visitation, à quelques pas des bâtiments de l'Université. Le collège y resta jusqu'en 1796, date où il fut remplacé par l'École centrale, à laquelle fut substitué, en 1804, le lycée. Encore aujourd'hui, le lycée se trouve dans ces bâtiments, et il a débordé sur le couvent voisin des Minimes.

1. Archives nationales, F[17], 1004, n° 365.

2. *Le Citoyen* François Pitoy, *officier municipal de la commune de Nancy, aux citoyens représentants du peuple composant le comité de sûreté générale de la Convention nationale*. Paris, an II, 42 pages in-8.

Cette étude ne demande point de conclusion; nous avons dit ce que furent les deux maisons d'enseignement des jésuites : le noviciat et le collège; nous avons exposé ce que devint le collège après l'expulsion de l'ordre hors de la Lorraine jusqu'au moment où fut créée l'École centrale. Nous avons fait, en somme, l'histoire de l'éducation de la bourgeoisie à Nancy, au cours des dix-septième et dix-huitième siècles; ce sujet méritait de retenir assez longtemps notre attention. L'histoire d'une ville n'est pas seulement celle des monuments qui y ont été élevés; c'est aussi celle des idées qui ont pétri l'âme des hommes et déterminé leurs actes.

Chr. Pfister.

UNE NOUVELLE

RELATION DU SIÈGE DE LILLE

EN 1667

Elle se trouve aux archives du Nord, série C, fonds de Flandre wallonne, portefeuille 339. Elle est anonyme. Mais, au 21 août, à propos d'une explosion de poudre, l'auteur écrit : « Ie n'estois pas fort esloingné de la pour distribuer les poudres. » Or il raconte lui-même que, le 17 août, on désigna quatre religieux de chaque ordre pour distribuer la poudre aux soldats sur les remparts et y assister les blessés et les mourants. L'auteur est vraisemblablement un de ces moines.

Ce devait être un Minime. Le 16 août, il note la visite du gouverneur au couvent des Minimes ; il décrit tout au long l'office que ces moines allèrent célébrer dans l'église Saint-Pierre, le 22 août. Peut-être le R. P. Pierre Ruteau, qui, d'après notre relation, donna, le 21 août, l'absolution à un canonnier éventré par un boulet, n'est-il autre que l'auteur lui-même.

Ce récit est donc l'œuvre d'un témoin oculaire. C'est même un véritable journal. Le 15 août, comme le bruit court que l'ennemi va donner l'assaut, l'auteur écrit : « Si cela arriúe vòus le voyerés dans la Relation suiúante dù joúr de

demain a scauoir du 16 aoúst. » Il a donc reproduit ses notes en leur conservant naïvement leur forme primitive. Aussi son récit abonde-t-il en détails ; peut-être le jugera-t-on plus vivant et plus pittoresque que les relations officielles.

On a publié deux versions lilloises du siège de 1667 : l'une paraît du reste n'être qu'un abrégé de l'autre. En tous cas, elles ont été inspirées toutes deux par le Magistrat [1]. Elles critiquent très vivement le gouverneur et la garnison et leur attribuent la chute de la ville ; incapacité, lâcheté, gaspillage criminel : l'acte d'accusation est formidable. On souhaiterait d'autant plus qu'une version espagnole nous eût été conservée. Mais on n'en connaît point. On sait seulement — ce sont les Lillois qui nous l'apprennent, et ils s'en indignent — que les Espagnols rejetaient en grande partie la responsabilité de leur échec sur les habitants et le Magistrat.

Or notre Minime a assisté aux opérations militaires et il les a notées au jour le jour : son témoignage peut être de quelque poids dans ce débat. Il loue grandement la milice bourgeoise. Il reconnaît les sacrifices du Magistrat sans se

1. Une de ces versions a été imprimée en 1782 dans une sorte d'almanach intitulé : *Renouvellement de la Loi de la ville de Lille, du 1er novembre 1782 pour l'année 1782 à 1783* (à Lille, chez J.-B. Henry, in-12, s. d.). Elle est intitulée : *Journal du siège de Lille, fait par les armées françaises l'an 1667*. Une note l'attribue à « un citoyen contemporain ». Elle existe en original dans les manuscrits 632 (fos 97-108) et 650 (fos 3-39) de la bibliothèque communale de Lille. Une note du manuscrit 650 nous apprend qu'on la trouva dans les papiers de Gilles Tesson, greffier de la ville de Lille. — L'autre version a été réimprimée par Brun-Lavainne et Brun (*Les sept sièges de Lille*. Paris, Derache, et Lille, Vanackere, in-8, 1838, p. 212-243). Elle est intitulée : *Journal du siège de la ville de Lille, imprimé par ordre du Magistrat, 1667*. Mais Brun-Lavainne ne décrit pas le volume d'où il l'a tirée. Cette version concorde sur bien des points avec la premiere et elle a probablement la même source. Mais ses critiques, sans être moins âpres, sont exprimées en termes moins vigoureux. — On connaît aussi deux relations inédites qui font toutes deux partie de chroniques rédigées par des Lillois contemporains. L'une de ces chroniques est conservée à la Bibliothèque communale de Lille (*Manuscrits* 637 et 905) : c'est le journal de Louis Bocquet « demeurant en la rue des Robbletz à Lille, paroisse de Saint-Sauveur ». L'autre, la Chronique de Mahieu Manteau et de Pierre-Ignace Chavatte, est la propriété de M. Van der Cruysse de Waziers (Voir sur cette chronique la communication de M. Debièvre à la Commission historique du Nord, 13 novembre 1900). Ces deux relations renseignent peu sur les opérations militaires. — On sait qu'il existe deux versions françaises imprimées : celle du *Mercure* et celle qu'a imprimée Brun-Lavainne (ouvrage cité, p. 243-268).

lamenter comme lui sur la dépense. Mais il n'est guère moins élogieux pour la garnison. Il ne fait de réserve que sur le rôle de la cavalerie, sans du reste mettre son courage en doute. Selon lui, la sortie projetée pour le 19 août fut empêchée par l'orage et les dispositions de l'ennemi et non, comme l'insinuent les Lillois, par la pusillanimité de l'état-major. Le 21 août, il montre les soldats se disputant les postes les plus périlleux. Il assiste à l'assaut du 24-25 août : cet assaut fut très vigoureusement soutenu. Si les Français réussirent, c'est que la pluie avait trempé les poudres et qu'on ne pouvait se servir des mousquets ([1]). Lors de l'assaut décisif du 26-27 août, les soldats se défendirent « comme des lions », tandis que les Lillois les accusent d'avoir presque tous lâché pied. On peut estimer que ce témoignage ne suffit pas à trancher le débat et que le Minime a pu ignorer bien des défaillances. Il sert néanmoins, et fort utilement, de contre-partie aux relations lilloises dont l'hostilité paraît trop systématique. C'est plutôt le gouvernement espagnol qu'il eût fallu accuser ([2]).

S'il n'est pas d'accord avec les Lillois sur ce point, notre auteur partage entièrement leurs sentiments belliqueux et antifrançais. Au début, il manifeste très vivement son affection pour l'Espagne (à propos notamment de la procession du 15 août) ; il est plein de confiance et se montre même un peu narquois à l'égard des Français. Mais le siège s'avance, le bombardement commence et ce zèle décroît promptement sans qu'on cesse d'ailleurs de faire son devoir. Puis la

1. Notre relation confirme sur ce point le *Journal historique* du baron de Wuœrden (tome II, p. 245, Lille, 1686 ; reproduit par Brun-Lavainne, ouvrage cité, p. 255 en note).

2. Les contemporains y ont bien pensé. Le journal de l'abbaye de Marquette (Archives du Nord, G, 251), qui donne d'ailleurs quelques détails sur les opérations autour de Lille, constate que le pays était à peu près sans défense, les troupes « mal vestües et mal payees ». Et il ajoute : « Encore estoit-il à s'estonner que dans la maúúaise conjecture et goúuerne du temps il s'en treúúast tant. » Il critique vivement le gouvernement de Castel-Rodrigo qui épuisa les finances et négligea de payer les troupes pour fortifier Charleroi dont il fut obligé de faire sauter les ouvrages avant que les Français ne prissent la ville. Ce journal dit aussi à propos de l'assaut final : « La milice ayant lâché le pied à l'attaque de la contrescharps ».

capitulation conclue, on ne peut s'empêcher d'admirer la belle prestance et la magnificence du roi de France. Ce changement d'opinion apparaît moins clairement dans les relations officielles que dans le journal du Minime. S'il avait poursuivi sa narration, il nous aurait donné, sur l'opinion lilloise au début de la domination française, des renseignements qui nous font presque entièrement défaut [1].

1. Les renseignements les plus positifs qu'on possède sur ce point nous sont donnés par le Journal de Bocquet et par la Chronique de Chavatte. Bocquet décrit assez longuement la proclamation de la paix d'Aix-la-Chapelle qui eut lieu à Lille, le 2 juin 1668 (f° 43v°). On chanta un *Te Deum* à Saint-Pierre « la où ne se retroüùerent güerre de personnes qùoy qùe seraient esté closes les maisons et bouticles toùte la joùrnée par ordonnance de ceùx dù Magistrat ». « Et sùr les noeùf heùres fùrent allumés des feùx de Joÿe quoÿ qu'elle ne fùt guerre grande a raison que la ville demeùroit aùx francois. » Le lendemain, 3 juin, à là procession annuelle, les quatre serments (compagnies bourgeoises) ne parurent pas dans le cortège, non plus que « les chariots de triomphe ».

Au début, la situation parait avoir été quelque peu tendue entre la garnison française et la population. Voici les considérants d'une ordonnance du Magistrat en date du 22 septembre 1667 : « Ayans auec regret entendu les insolences commises par aucuns de leurs Bourgeois ou Manans en la personne d'un Ayde de Major, qui reuenant de chez Mgr le gouverneur chercher les ordres et la parole et s'en allant au marché aux bestes aux environs de l'Escu d'Arthois et maltraité de fait et de parole et considerans la mauuaise conséquence de semblables actions attendu le grand soing que prennent mondit seigneur le Gouuerneur et autres officiers à establir et maintenir en ceste uille tout bon ordre et repos... » (Arch. du Nord, Flandre wallonne, port. 305, placard). Le 9 novembre 1668, Chavatte raconte que, ce jour-là, « fut mis un jeune homme sur un houre avec des verges derriere son dos pour ce qui estoit dans un cabarez avec des Suites [Suisses] et les Suites beuvent a la santé du roy de france et le bourgeois beu à la sante du roy d'espagne et alors ont prints des querelles lun contre l'autre et le bourgeois fut prie et emmenez en prison et peu de jour apres fut my dessus un houre avec des verges derriere son dos ». Bocquet mentionne (f° 44), le 23 juillet 1668, la pendaison d'un habitant de Lille « poùr aùoir monstré le chemin d'Ipre à aùcùns soldats francois de la garnison, qùy pretendoient deserter comme l'on disoit,..... par sentence de ceux de la goùùernance a la requisition dù goùùerneur ». « Il mourut sans cause », dit Chavatte.

Chavatte mentionne plusieurs rixes entre bourgeois et soldats. Le 2 juillet 1668, « a la porte de five sur le pret vasein des bourgeois contre des soldats ont prins des disputes lun contre l'autre lequel eut un francois de tuez et deux a 3 bourgeois de blessee et 3 prisonnier et quatre qui s'enfuit et peu apres ont revenus. » (Autre rixe, le 26 août.) Il signale également les violences que les soldats se permettaient contre les habitants et les exécutions militaires qui s'ensuivaient : le 24 août 1668, des soldats dépouillent un jeune homme et le mettent « tout nud » ; on en pend deux. Le 2 septembre, des soldats pénètrent dans une maison de la rue du Curé où ils pensaient surprendre une jeune fille au lit. Le 4 octobre, un soldat tue un carton (charretier).

On peut tirer aussi quelques renseignements d'un « Sommaire des lettres de la cour au marquis d'Humières » qui existe aux archives du Nord (Flandre wallonne, port. 99). Le marquis d'Humières fut envoyé à Lille par lettre datée de Saint-Germain, 27 septembre 1667, pour y remplacer comme gouverneur le marquis de Bellefonds. Le 20 octobre 1667, il écrit que « les gens de Lille sont credules et ont la perfection de craindre beaucoup ». C'est lui qui en décembre 1667 présida aux premiers travaux pour la construction de la citadelle (cf. Bocquet, f° 42) : il est parlé du projet de citadelle dans une lettre de la cour à d'Humières, 8 octobre 1667. La première pierre fut posée

On a respecté l'orthographe de l'auteur; mais la ponctuation étant à peu près absente, on a ajouté quelques signes qui ont paru indispensables à l'intelligence du texte.

G. LEFEBVRE.

ABBREGÉ

DE TOUT SE QUIL S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE

aú siège de la ville de Lille l'an 1667 10 Aoúst

Le 10 du mois d'Aoúst, Ioúr du glorieúx martyr S[t] Laúrent, la Caualleric françoise est venú filler à l'entoúr de la ville en grande abondance, l'alarme fut donnée et le tocsin sonnée, et aussitost tous les soldats et bourgeois, se trouuerent aux fortification de ceste ville en toutte diligence et dexterité, et voyant que l'ennemi entourroit la ville, et qu'ils marchoient de toús costé, noús les auons salúé auecq quelques vnes des Principalles pieces de l'artillerie, poúr leúr dire la bien venú ; ainsi que depuis les cincq heures dú matin iusques a huict heure dú soir, lon at touiours apperceúe que l'armee continuoit a noús entoúrrer, et le soir leur ayant donnée quelques vollées de Canonades et craingnans qu'ils nous auroient donné quelques alarmes toutte la Bourgeoisie at esté en armes, et sur leurs garde.

Le 11[e] Aoúst a la pointe dú ioúr, voyant qúe les ennemis auoient pris leúrs quártiers et que toúttes les tentes estoient desia dressees, les assiegees ont donnè vn salúe aúx ennemis aúec sept vollees de Canon et puis ayant recognú leúrs quartiers l'on at continúé toutte la ioúrnee a faire voller des Balles. ce mesme ioúr l'on at abbatue et demoly une partie des faúxboúrgs et ceux qu'ils n'auoient pas esté demoli en

par d'Humières le 17 avril 1668 (Chavatte). Le 26 novembre 1667, dans une lettre datée de Paris, la cour l'approuve d'avoir destitué et exilé deux greffiers de la ville, créatures et domestiques du comte de Brouay, l'ancien gouverneur espagnol; le 9 décembre, même approbation pour avoir fait sortir tous les domestiques du comte de Brouay. Le 12 mars 1668, une lettre datée de Saint-Germain lui ordonne de faire désarmer tous les bourgeois de Lille. Mentionnons aussi, quoiqu'elle ne concerne pas Lille, une lettre du 1[er] mai 1669, l'approuvant d'avoir fait mettre en prison les échevins de la Gorgue qui avaient refusé de prêter le serment de fidélité et lui ordonnant d'en nommer d'autres.

24 heúres lon a mis le feu dedans, pour tant mieux descoúúrir l'ennemis l'orsquils feront leúrs approches. daútrepart les ennemis ont aussi mis le feú en díuerses endroict, mesme ont brúllé diuerses campagne de grain et de bled, plusieurs Censes et chasteau, maisons de plaisances &ª, et se sont emperé de la redoútte aù pont de Canteleúr (1), l'artillerie de la place assiegee Iouant continúellement, et apperceúant que l'ennemis auoit desjà leue terre, l'on at iugé qu'ils vouloient faire vn siege formel.

Le lendemain 12ᵉ Aoúst, l'ennemis estant toúsioúrs campé a leur poste ordinaire, noús aúons veu les trenchees et parapettes assé esleuées et a trois heure du matin, les ayant derechef reueillé auec cincq vollees de Canon, de dessus le bastion de Sᵗ Saúueúr, et aútant d'aútre costé, les ennemis nous ont aussi salúé auec cincq pieces sur vne batterie qu'ils aúoient aúpres de la Magdeleine mais ils n'ont rien operé et le Canon de la place continúant toutte la joúrnee a faict beaucoup de bresche. les bourgeois et volontaires escarmoúchoient incessament dans les Hayës.

Ce mesme iour, Monsieur le Gouuerneúr, le Conte de Brouay, at faict púbblier au son des Tambours et trompettes que tous manans et habitans de la ville qui se voudront enroller dans le regiment du Conte de Raiche (2) ou de Mʳ Maziet pour se melanger aúec les soldats aúront dix soúls le joúr si longtemps qúe le siege dúrera, et apres, ils pourront estre libre comme auparauant. Messieúrs dú magistrat at aussy taxé le grain la chair le beúr la bierre le vin &ª le tout a júste prix.

Ledᵗ Jour lés ennemis s'estant mis dans qúelqúes maisons guerre loing de la porte de Sᵗ Pierre, et tirant continuellement súr nos gens ainsi que noús ne les pouuions voir, qúelqez soldats aúec grand nombre de bourgeois ont deliberé de les aller enchasser hors la dᵗᵉ maison, Comme de faict ils ont faict aúec grande generosité, et s'en sont emparée et incontinent apres ont mis le feú dedans, affin que doresenauant elles nous empescheroient plus de descouurir les embuscades des ennemis.

Et la nuict il y a plus de 5 000 hommes tant soldats que bourgeois qui ont coúchée dans les contrescarpes et Iusques a maintenant lennemis na pas encor faict des approches formelles, estans tousiours empesché a faire leur trenchees lesquels sacheúeront dans peu de Iour.

Le quartier du Roy est a Enquin (3) et celuy de Turaine a l'Abbaye de Marque (4) mais ils changent soúúent.

1. Canteleú.
2. Rache.
3. Ennequin, commune de Loos.
4. Marquette. Le journal de cette abbaye (Arch. du Nord, G, 291) ne parle pas de ce séjour de Turenne.

Le 13 Aoust quelques Coureúrs ennemis enuiron les deúx heures du matin se sont aduancé vers la porte de S[t] Pierre la ou ils ont quelqúe peú escarmouché et a 4 heure lon a derechef salúé l'ennemis auec cincq belles vollee d'artillerie, l'ennemis en aÿant aússi tiré trois où quattre pieces apres la ville sans touttefois auoir faict qúelqúe attacque ou approche cette journee là.

Le 14[e] Aoúst a la point dú Ioúr les assiegees ont esúeillé l'Ennemÿs aú bruict de la Canonade lesqúels continuoient atrauailler aúx trenchees et ayans apperceúe qu'Ils faisoient une batterie vers la porte de Fiues auecq 25 tronnières (1), cela a faict iúger aúx assiegees quils auoient dessein de les attacqúer de ce coste là deqúoy led[ts] assiegée ne s'esbranloient gúerre, et iusqúes amaintenant le peúple n'estoit non plus esmeú, que sil nÿ auroit pas eù de siege.

Le 15 Aoúst sur les deúx heúres du matin, l'ennemis est venu tirer quelques coúps de mousqúetterie dans nos contrescarpes mais le succes ne leúr a pas esté fort adúantageúx.

Ce mesme Ioúr fút faict vne procession generale; la Chasse de nostre dame de la Traille y fut exposé. Tous les Religieux en corps y assisterent, le Gouuerneur, le magistrat et infinité d'autre personnes et grande quantité de flambeaú. La messe fut chanté solemnellement en músicq et apres le sermon, tout dans leglise Collegiale de S[t] Pierre, poúr implorer le secours de la Vierge delaquelle lon celebroit sa glorieuse assomption, laquelle autrefois at encor secourue la ville lorsquelle fut attacquee par les ennemis.

Ce mesme ioúr l'on s'est apperceúe qúe l'ennemis faisoit vne batterie hors la porte de Fiues et celle de S[t] Maúrice aúec 25 tronnieres et les assiegees se preparoient aussy en toutte diligence a se bien deffendre lorsquils ferons leurs approches.

Le Religieux ont eú ordre de distribúer la poúdre chacún a son district et quartier.

La nuict passée la sentinelle perdue des Anglois at esté túé noús ne scauons pas comment cela est arriuée.

Lon at ceiourdhuÿ donné à tous soldats de ceste garnison vn patagon et lon continúera de leur en donner aútant touttes les septmaines poúr leur donner tant plus de Coúraige.

Depuis que la ville at este siegee le Religieúx traúaillent continuellement aúx fortifications de dehors non sans peril dú canon des ennemis.

J'oúblie de uoús dire qúe la procession s'est passé fort deúotement; il y auoit aux enúiron de trois mille flambeaú deuant le ss. sacrement,

1. Trônière, embrasure d'une batterie de canons.

et vne infinité de monde qui le súiuoit Commé aussy Mons[r] le Conte de Broúay nostre Goúúerneúr, Messieurs du magistrat en Corps, les gens de la goúúernance en corps; a touttes les plus grandes places de ceste ville les Trompettes, Timbals, tambours &c[a] joúoient incessament; pendant que la procession passoit sùr le marché il y aúoit vne Compagnie de Boúrgeois, ou bien vn serment de S[t] Michel en arme pour faire entendre le bruict de la moùsqúetterie lorsque le venerable passoit, et a mesme instant lón a mis vn estandart, oú banniere, bien grande, tout au sommet de la Tourre de S[t] Estienne, auec la Croix de Bourgogne au milieú pour faire scauoir aúx ennemis que noús aúons encor des cœúrs espagnols et Boúrgúignons et non pas francois et qúe les assiegees etoient tous resoúbs de moúrir poúr leúr Roÿ, (qúoÿ qúencore Innocent), plústost qúe de se rendre esclaúe soúbs les loix dvn aútre Roÿ. ainsÿ qúe par toús ou la procession passoit l'on n'entendoit rien aútre chose que le son des Tamboúrs, Fanfare des Trompettes et Iubilation des Orges, Tinbals, Carillons et Cloches lésquelles n'auoient pas sonnée depuis que la ville at esté siegee, et le peuple estant tellement animé poúr la defence et Conserúation de leur ville et poúr Conserúer la fidélité inuiolable a leúr Ieúne Roy qu'vn chacúm s'offroient de Coucher dans les dehors; et ce mesme Ioùr lon a tiré plus de 200 vollee de Canon sur les ennemis.

L'apresdiné il y auoit vn brúict dans la ville qùe les ennemis donneroient la nuict suiuante la premiere attacqúe; si cela arriúe voùs le voyerés dans la Relation suiúante dù joúr de demain a scauoir du 16 Aoust.

Le 16[e] Aoust a la pointe du Ioùr, Comme le bruict estoit que noús aurions eu l'attacque, les assiegees ont montre qúils les attendoient et quils estoient sur leurs gardes et ayant salúé l'ennemis aúec vne centeine de vollee de Canon, Ils en ont aussy laschee quelques vnes súr la ville sans effects.

Ce mesme ioùr, lon at Commandé aux Bourgeois et habitant de la ville de tenir a leúrs portes quelqúes Cuúelles où tonneaúx remplis d'eau, pour l'auoir a la main, si en cas le feú se metteroit quelqùe part et l'ont at aussy estably la plús belle pollice qùe de loingtemps l'on n'a veú desamblable.

La nuict passee la sentinelle perdue neapolitaine s'at esté rendre aùx ennemis pour leur dire le mot où la parolle, cepourquoÿ Mons[r] le Gouuerneúr en ayant esté adúertÿ est vittement courü a tout les poste de la ville poúr changer la parolle.

Ce mesme ioúr a 11 heúre du matin, deúx gros de Caúallerie ennemie s'aduancant vers la ville les Batteliers qui ont ordre de Gouuerner le

Canon les ont laissé quelque peu approcher et puis ayans adúerty leurs compagnons qui estoient la aux enuiron on láschée toús ensamble sept vollee de Canon toút au millieu des deux gros et lon voyoit les ennemis saúter en aire.

Le d[t] Iour, Monsieur le Goúúerneur aúec quelques autres du Magistrat ont venu visiter le Conúent des Peres Minimes pour voir si les places quils auoient destinees pour ý mettre les choses necessaires poúr le serúice du Roy et de la ville estoient en seúreté et sil nÿ pouúoit aúoir aúcún peril &[a].

Le brúict estoit icÿ quil y estoit hier arriuee au Camp des ennemis 30 piece de Canon lesquelles nón encor rien faict Iusques a present, les assiegees les attandant a pied coÿ.

Le 17 Aoust, Octaúe du glorieúx S[t] Laurent, les assiegee ont derechef tiré quelques vollee de Canon apres lennemis lesquels trauailloient incessament a leurs batteries ; lon croid quelles seront bien tost acheué puisquil y a huict Iours que le Roy estoit deuant la ville, sans encor auoir faict aucuns exploicts digne de sa personne.

Led[t] Ioúr, vn Certain Capitaine reformé natif de Lille lequel auoit esté enuoyé dans le camp des ennemis passe huict Iours pour y espier ce qui sy passoit en est retourné et noús a rapporté que l'ennemis estoit enuiron 25 mille hommes auplús, qúe les lignes estoient fort peú adúancé et quil estoit fort facile de secourir la ville.

Le mesme Ioúr, Messieúrs dú magistrat ont appellé tous les Superieurs des Conúens de la ville et les ont supplié et donné Commission d'auoir soing de prendre bien garde du feú qui pouroit arriúer dans la ville pendant que les ennemis noús donneroient l'attacqúe, d'empescher les querelles, dissentions, múrmures, Pillage, mútinations et le d[ts] S[rs] ont Commandé et ordonné aux d[ts] Religieúx de faire mettre en prison toùs ceúx et celles qui seront cause des choses susdittes et qui ne voudront obeys aux Religieúx en ce qui concerne le bien et repos de la ville en des occasions samblables. Ils ont aussy commandé de ténir prest quattre Religieux des plus courageúx et hardy de chasque ordre pour distribuer la poúdre aux soldats et les encoúrager et en necessité et occúrrence absoúdre les agonisans ou blessé qui seront dans les parapettes lorsque les attacques se feront.

Le 18 lon at tire a onze heure de nuict deúx pieces d'artillerie pour aduertance que mons[r] le Goúúerneúr auoit receú les lettres que lon luy auoit enuoyé par quelqúe espion et amesme temps l'artillerie de Cambray s'at aussy faict entendre ([1]).

1. C'est-à-dire, sans doute, qu'on a cru entendre l'artillerie des troupes de secours qu'on espérait voir accourir des garnisons voisines et particulièrement de Cambrai.

Ceiourdhuy aúx enuiron les 4 heures dú matin, les assiegees ont laschee diúerses pieces d'artillerie apres les ennemis les voyans mener grande quantite de fassines; voir aucuns en ont conté huict cens chariots tout chargee, surquoy les assiegees ont juge que les ennemis donneroient dans peu de temps quelqúe attacque, les Bourgeois estans tous vnanimement resolúes de se bien deffendre sur lespoir que lon leur auoit donné que le secoúr vienderoit bientost.

Le Magistrat at Commandé de dresser vne potence súr le marché pour y púnir ceux et celles qui feront quelques Jnsolences ou desordres, mútinations durant le siége ou bien ceúx qui diront mal du Roy Catholicque et ceúx qui diront de ne se vouloir deffendre. Noté que ie súis incertin de la verité de cet article.

Led[ts] S[rs] ont aussy faict publier aú son de la trompette que tous ceúx qui ont des cheuaux de montúre tant a la noblesse, Marchand, Bourgeois, qu'au paysans, de les prester a la ville dúrant le siege et en ayant passé la monstre, lon en at trouué 2 200 lesquels seront monté par ceúx qui se sont voulú faire enroller dans le Regiment du Conte de Rache ou de Celuy de monsieur Maziet pour les melanger aúec les soldats [1].

La bonne preúoyance de Messieúr du Magistrat a faict aússi Commandement a tous paysans refugiez dans la ville de Comparoittre a la maison de ville pour en scauoir le nombre et apres en aúoir faict le denombrement lon en at trouué trois mille refugiez capables deporter les armes.

Depuis messieurs du Magistrat ont esté aduerti que l'ennemis faisont vne batterie derière l'Eglise Vazennes [2] et quils remplissoient lad[te] Eglise de terre mais l'on ne poúúoit apperceúoir a cause des arbres.

L'Eglise de la magdeleine est aùssi toùte remplie de françois, un Ioúr ou deux deúant estre siegé lon auoit dessein de l'abbatre, maintenant il est trop tard.

Le 19 Aoúst, l'Artillerie de la ville se fit encor entendre par diúerses vollees de Canon, l'ennemis traúaillant tousiours aúx lignes; mais du costé de la porté de Fiue l'ennemÿs s'est emparé du chasteau de Monsieur de Bonneair [3] leqúel n'est qu'vn demy quard d'heúre de la ville et de núict ont venú escarmoúcher contre les contrescarpes de la porte de Fiue voir estoient desia si aduancé quils ont blessé quelques personnes qui estoient súr les rampars.

Les ennemis donc approchant toúsioúrs de plúŝ pres de la ville, et

1. L'ordonnance prescrivant aux manants et réfugiés de venir présenter leurs chevaux est du 15 août.

2. Wazemmes, commune aujourd'hui annexée à la ville de Lille.

3. Celui probablement que les relations lilloises appellent château de la Phalecque.

affain destre tant mieux garanty poúr faire leúrs boyaúx et approches : ils ont mis grande qúantité de sacqz remplis de terre l'vn apres l'autre et deriere les d[ts] sacqz commencoient a leúer la terre et peu de temps apres ils y fúrent a coúúert et tiroient continuellement apres les nostres et les nostres apres eúx, Ce mesme ioúr lon at tiré plus de 50 vollees de Canon apres le chasteaú de bonneair affin de l'abbattre, mais l'on na sceù, le Canon ne faisont que le troú de la balle et aúcúne fois l'on voyoit les françois saúter hors de fenestres pour se saúúer.

Apres midy Monsieúr le Goúuerneúr qui at tousiours eú vn soing singúlier de preuoir toútes choses expedientes et necessaires pour la deffence et conseruation de la ville, a Commandé toute la Caúallerie et quelque Infanterie de se tenir prest a la premiere semonce et iugeant quil estoit necessaire de chasser les ennemis de leùr poste et ne leùr pas donner le loisir de s'aduancer plus proches, ny de leuer dauantage de terre quils n'auoient faict et puis estant sùr le poinct de sortir de la ville l'oraige at commencé, la pluÿe, la tonnerre et le foudre luy ont empesché ce iour là d'exécuter ses desseins, Et l'ennemis ayant peut estre soubçonné qúe les assiegees deúoient faire vne furieuse sortÿe ont faict aduancé huict mille homme du costé de fiúe pour donner sur nos gens lorsquils sortiroient. Le clocman (1) qui estoit aúx aguéz sur la tourre de S[t] Estienne estant venú adúertir messieúrs du magistrat enuiron les 8 heure dú soir quil y auoit encor deúx regiment d'Infanterie ennemie qui descendoient encor apres le mesme costé auec huict pieces d'Artillerie, et les assiegees iugeoient quils donneroient quelques attacques la nuict, y ayant bien trois a quattre mille hommes tant soldats qúe Boúrgeois pour garder la d[te] Porte lesquels ont bien faict entendre le bruict de leúr mousqúetterie laquelle at duré toute la nuict, il sambloit que c'estoit vn enfer on n'y voyoit que feú et flammes de tous costés, sans toutefois quil y en eut fort peu de tuéz des nostres mais bien auscúns blessees, Il y auoit quattre Religieux de chasque ordre poúr distribúer les balles et poúdres et poúr encoúrager les soldats.

Cette mesme nuict par ordre de Mess[rs] du Magistrat quattre Religieux de chasques Conuents ont faict la Patrouille aúec les Prestres seculiers pour obuier aux Inconúeniens súsd[ts] comme ils continúeront tousiours durant le siege.

Lón at exposé aussy toús les corps saincts des Églises, les RR. PP. Jésuittes ont exposé le corps de S[t] Victor, les Peres Minime le corps de S[te] Felicité martÿr &[a] ainsy des aútres pour implorer leúr secoúrs et faúeúrs.

1. Guetteur.

Le 20 Aoust, iour de S[t] Bernard, a la pointe dú Ioúr, voyant que les Boyaúx des ennemis adúancoient et quil y auoit force de monde dans le chasteau de bonnair, lon at derechef laschee apres led[t] chasteaú enúiron 20 vollees de Canon affin de le detruire, lesquelles vollees ont assé bien sortÿ leúrs effects et la mousqueterie continúant toúsioúrs, et les soldats commençant a se lasser, pour les rafraischir et prendre des noúúeaúx coúraige, l'on at donné à aucúns de leaú de vie aúx autres de la bierre et a manger. Enuiron les huict heúres dú matin il y eut enuiron cincqúante caúalliers qui sont sortÿ hors les parapettes entre la porte des malades et celle de S[t] Saúúeúr et ont esté attacqúer vne compagnie de Caúallerie ennemie laqúelle n'estoit pas fort esloingnee delá, les ont fort bien frotté, et escarmoúché qúelqúe temps. Il y en a eú quantité de blessées, entre les ennemis deúx officiers tuéz sur la place aúec 18 soldats, des nostres trois de tuéz et 12 blessé, les nostres auoient le dessús, mais ils ont esté contrain de se retirer pour deúx gros de Caúallerie qui y sont surúenús.

L'apresdiner Monsieúr de Gaúelence, le Colonel Maziet et monsieur le Visconte de Langre fils aisné du Gouuerneur de la ville aúec quelques autres soldats ont faict vne sortie sur les ennemis, lesquels n'estoient que cincquante contre 50 et se sont coúrageusement defendu, mais le malheur est que tous les coup que nos gens tiroient contre les ennemis cela ne seruoit de rien : ils estoient tous dúrs. Monsieur Maziet at esté blessé aú costé dun coúp de pistolet, et quelqúes aútres tuéz &[a]. Monsieur Oniat maistre de la Chambre des comptes du Roy at esté blessee d'un coúp de moúsqúet sur le rampars.

Le 21 au matin l'Ennemis aÿant posé de núict diuerses pieces d'artillerie sur leurs batteries qu'ils aúoient faict a la porte de fiue ont faict entendre le bruict de leurs Canons si furieusement quil est incroÿable auec des balles de 48 liures de pesanteúrs. Voicÿ le premier Ioúr quils ont commencé a battre la ville, ils estoient fort adextre, ils ont persé diuerses Eglises et maisons Tourres &[a]. Toutes les maisons de la rue de fiue et des celle de S[t] Saúúeúr sont endomagé du Canon. Un Canonier at eú la teste emporté d'une balle de Canon, son Compagnion qui estoit aússi súr les rampars at esté éúentré aussi par le Canon et a eu labsolution du R. P. Pierre Ruteau minime.

Nonobstant les continúelles vollees des balles de Canons, les nostres lesquels jouoient incessament ne faisoient pas moindre bresche sur eúx ; nous en aúons veú nœuf emporté d'un seúl coúp de Canon, iugés dú reste, ils tiroient 24 pieces de Canon apres la ville toutes a la fois iúges qu'elle bresche cela pouuoit faire; il sambloit quils n'auoient autre dessein qúe de battre la ville en ruine pour espouuenter le peúple, lequel

estoit toút aù contraire aux autres : tant plus que les ennemis tiroient tant plus estoient ils animé et ne se soúcioient de rien, et les bourgeois le tesmoignioent assé éuidemment par leúr continuelle moúsqúetterie, voir il sambloit qúils estoient infatigables, y ayans aucúns qui n'ont retourné chez eúx l'espace de trois iours et núict, ce qui est bien loúable poùr tesmoingner la fidelité qui portoient a leur Roy natúrel.

Ce mesme loùr le Canon des ennemis continúant sur la ville aúec vne telle fúrie et impetúosité que de longtemps l'on n'auoit veú ny oúye, les corps de gardes de la porte de fiue furent entièrement abbatús comme aussi lad^te porte laquelle at esté toute tiree en rúine, le pont devie at esté aussy rompú entierement par les pierres de lad^te porte que le Canon des ennemis auoit faict tomber lequel a continué iusques a 10 heùres du soir, et toute la núict le bruict de la moúsquetterie des assiegees ne se faisoit pas moins entendre, les Espagnols et les Anglois qui estoient dans les contrescarpes ont bien tesmoingné leurs zele et coúrage, chacúm vouloit sacrifier sa vie pour leúr Roy et estre a la premiere place de l'attacque, mais pour obuier aux difficultez qui pouuoient arriuer, ont at melangé quelques anglois aúec les espagnols pour dire quils estoient au lieu de l'attacque, comme aussy quelqúes espagnols aúec les anglois et ainsy toutes les difficultées furent assoúpies.

Les Bourgeois qui estoient dans la demÿ lúnes de lad^te porte de Fiúe ne firent pas moins paroitre leùr couraige par les effects de leur moùsqúetterie. Et Comme ses occurrences icy ne se passent [ordina]irement sans malheùrs principalement en des matieres les plùs dangereúses du monde comme sont les pouldres. Car enuiron les 10 heúres et demy dú soir, dans le Parapettes aù quartier des Neapolitains le feú s'est mis dans vn tonneaú de poudre, par accident que la mesche de quelque mousquet est sortÿ hors de sa foúrchette et est tombee dans la poúdre donc dix où douze Napolitains qui estoient la aupres ont esté entierement brúllee depuis les pied iusqúes a la teste, chose bien triste a voir on leur quittoit la peaú des mains pieds visages, comme lon qúitteroit des gans, et comme ie n'estois pas fort esloingné de la pour distribúer les poúdres ie me suis approché et les ay veu dans ce piteux estats crians misericorde et peú apres ont esté conduit les uns a l'hospital contesse les autres a celúy de St Saúúeur.

Nonobstant tout ce que dessús les assiegees trauailloient toúte la núict sur les rampars poúr se tant mieúx garantir du canon des ennemis et ÿ auoient faict cincq nouuelles tronieres ÿ aÿant posé cincq nout úelles pieces d'Artillerie oútre les autres qui y estoient aúparaúan pour correspondre a ceux de la batterie des ennemis.

Le 22 d'Aoúst sur les trois heúres et demÿ dú matin, l'Ennemÿ tira une descharge de 20 pieces de Canon apres la porte de Fiúe et les rampars circumvoisins, Comme aussy apres le bastion de la noble toúr, et apres les Canons du rampars &ca, peú de temps apres les Canoniers de la ville aÿant aussÿ dressee leur artillerie ont donné pareillement quatorse a quinze vollees de Canon apres les deúx batteries des ennemis de dehors la porte de Fiue, les ennemis estans tous estonné d'entendre vne si belle descharge ne pensant pas quil ÿ auoit tant de belles pieces de Canon a cest endroit là, veu que iour auparaúant il y en auoit fort peú, mais ont les auoit posé de núict comme Iay dict cy dessûs, dont toute la journee ainsÿ l'artillerie des ennemis et celle des assiegees se faisoit continuellement entendre, toutefois sans fort peú de perte des nostres, mais aucuns de blessees.

Les Boúlets de Canons raúagoient toútes les eglises et maisons de ce costé la, la maison des Peres Aúgústin at esté bien endommagé par le grand nombre des boúlets qui lont trauersé, l'Eglise de St Saúúeúr n'a pas est moins endomagé et ruiné que laútre, tous les pignons et trois des maisons des Rues de St Sauueur et Fiue ont esté entierement abbatús et plúsieúrs maisons tombée en rúine tant par l'effects des bombes qúe de celuÿ dú Canon, ÿ ayant eù quelqùes personnes tuéz sùr les rampars.

Messieúrs du Magistrat ayant tousiours eu vn soing particulier de pouruoir aux choses necessaires; ont commandé a tous habitans de la ville de mettre toutes les nuict deuant leurs maison vne lanterne aúec vne chandelle allúmee poúr esclairer les rúes.

Ce mesme Ioùr, Octaúe de la très glorieuse assúmption de la vierge, les Peres Minimes ont esté en corps a l'Eglise de St Pierre pour implorer le secours de nostre dame de la Traille Protectrice de la ville de Lille et enuiron les onze heúres du matin la messe fut solemnellement chantee par les dist peres a l'autel de la dte B. V. Le Reúerendissime P. Balthasard d'Auila Ex general de l'ordre desdt Peres minime, autrefois chanoine de la dte Eglise officia, la messes acheuee les deúx chantres entonnerent le lytanies de la vierge apres lesquelles les Collectes furent chantee par le dt Reuerendissime Pere officiant, et puis les chantres entonerent le tantum ergo Sacrament. &ca et la benediction du St Sacrement fut donnee, y ayant grand concoúrs de peúple et diuers chanoines qui assisterent a ceste solemnité laquelle at esté loué et approuuee dvn chacún, le mesme ont faict les Peres Capucins et Recolets.

Le 23 le Canon des ennemÿs fut entendú plús furieusement que les autres joúrs ils deschargeoient 24 pieces de canons a la fois, l'Artillerie

de la ville ne cessoit aussÿ de joúer continuellement sur eúx; diuerses bombes tomberent dans la ville ÿ ayant eu quelqúe maisons enfoncé et l'vne desquels il ÿ auoit vn viellard qúi sestoit coúché dans la caúe et at esté escrasé par l'effect d'vne bombe.

Monsieur le gouuerneúr voyant quil n'estoit plús possible depasser par la porte de fiue sans peril de la vie a caúse du canon des ennemÿs a donne les ordres pour la faire boucher aúec du fúmier.

Messieurs du Magistrat ont aussy commandé de visiter les jardins des maisons Religieuses pour ÿ couper tout ce que l'on troúúera propre et conúenable pour faire des fascines. Les ennemis ont tiré ce iour lá plús de 2 000 boúlets de canon après la ville... furie que des siecles passees l'on n'at entendú chose samblables dont la ville en est grandissimement incommodé ÿ ayant eú diuerses personnes tuéz.

Le 24 Aoust la nuict passee les espagnols ietterent qúantité de grenades dans les boÿaúx des ennemis et en ont tuéz beaúcoúp des personnes considerables.

Mons[r] le Goúúerneúr at esté toúte la núict a la porte de Fiue, où la aux enúirons, pour donner les ordres necessaires en des occúrrences samblables.

Sur les 9 heúres du matin la Caúallerie de la ville est sortÿe a dessein de donner sur quelque qúartiers mais la pluÿe les at empesché d'executer leurs dessein et iusques a maintenant les ennemis n'auoient pas encor gaigné vne Pallisade mais ils auoient fort debilité les rampars par l'assidüe vollee des boúlets de 30 à 40 liures de pesanteurs.

Le 25 Aoúst, Jour de S[t] Louys, les assiegees ont iugé que les ennemys donneroient quelque assault ce iour la, comme de faict ils ont faict, a scaúoir aux enuiron les 11 heures a minuit les d[ts] ennemis sont venú foncer les contrescarpes et Pallisades des dehors la porte de Fiue et se sont iette dedans a corps perdús, toutefois sans tirer un coúp de moúsqúet, seulement l'espee dans l'vne des mains et dans lautre vne grenade et sadúanceant furieusement vers deúx pointes de Contrescarpe apres auoir ietté quantite de grenades s'en sont rendú les maistres, et les soldats Anglois, Irlandois et quelques Neapolitains ont esté repoussees ce qui n'auroit pas arriuee si la pluÿe ne les eut empeschée de descharger leurs moúsqúets. Monsieur le Conte de Brouay Gouuerneur de la Ville voÿant que les Anglois auoient abandonné leurs poste, mit aussitost la main a lespee et leur frotta si bien les oreilles quils ont esté contraints de reprendre en iettant quantités de grenades, ce quils auoient laissé perdre, et les ennemis ayant esté par deux fois repoussé de deúx pointes quil aúoient gaigné, puis redoúblant derechef leúrs efforts les soldats ont esté contraint de se retirer; le malheur estoit que

l'on ne pouuoit tirer la moúsquetterie a caùse de la grande pluÿe, il ÿ en a eü dix-huict ou vingt de tuéz súr la places entres lesquels deux braúes capitaine anglois, un Alfer aussi anglois, sept Napolitanes et autres, quant aux blessees il y en at eú enuiron 70 tous griesúement blessees; qúant a la perte des ennemis et dú nombre des blessees cela m'est incognú, quoy que ie fus present lorsqúe l'attacq se faisoit, il ne faut pas doúter qu'ils en ont perdú beaucoup daúantage qúe noús (1).

Lesdts ennemis battoient continuellement la ville et se fortifioient dans les pointes quils auoient gagnéz, iettoient beaucoups de baúmes (2) desquels aucuns bourgeois ont esté tué et aucunes maisons brulees mais l'on ÿ at apporté le remede aússitost que l'on voyoit du feú.

Et puis Monsieur le Gouuerneúr ayant faict retirer dans la ville toute l'Infanterie qui auoit esté dans les dehors la nuict passé laquelle estoit fort arrassee et fatiguee du Combat et de la pluÿe pour prendre du rafraischissement et se disposer a reprendre le soir les deux pointes quils auoient perdú la nuict passee et jncontinent quelques Compagnies de Cauallierie ont mit pied a terre pour conserúer les dehors pendant que les aútres pietons reposeroient.

Ce mesme ioúr donc súr les cincq heúres dú soir l'Infanterie est sortÿe de la ville poúr aller a leùrs poste et puis tenter de reprendre les deux pointes que les ennemis auoient gagnéz la núict precedente (3), les espagnols et Italiens ont faict toút leurs possible et ont donné assé furieúsement súr l'ennemis ainsy qúils ont esté contraint de se retirer quelqùe peú hors des deúx pointes mais leúr ayant venú dú renfort, les espagnols et Italiens ont esté quelque peù repoússe a caúse quils n'estoient pas secondé par la Caúallerie laquelle deuoit donner a mesme temps súr les ennemis, Ce qui a causé que ledts ennemis ont tousiours maintenú leúrs pointes.

[Sur] les 7 heúres dú soir les ennemis poúr Honorer la feste de leur Patron St Louÿs..... fois toute lartillerie de leur Camp aux quattre endroict de la ville et en auoient posé 20 pieces a chasqúe costée selon quon a peú entendre.

Le 26 Aoust sur le point du Iour, les ennemis firent encor entendre le bruict de leur artillerie si crúellement et estrangement que des viuans d'hommes Iamais l'on n'auoit entendu chose samblable, ils tiroient leúrs canons nÿ plús ny moins que si s'auroit esté une mousqúetterie continúelle. Sur les deux heúres, l'alarme fút donnée dans la ville et aussitost toúte la caúallerie et infanterie se sont trouué a

1. Cet assaut eut lieu dans la nuit du 24 au 25.
2. Bombes.
3. Les autres relations ne parlent pas de cette sortie du 25 août.

leurs poste et les bourgeois samblablement et puis aÿant donnee une faúlse alarme dú costé de la Porte de S[t] Maúrice pour attirer les ennemis de ce costé la, cependant que les autres Soldats et Bourgeois tacheroient de reprendre derechef les deúx pointes qúe les ennemis Possedoient, et quil ÿ troueroient moins de resistance.

Cependant doncq qu'on donnoit l'alarme de l'autre costé, les espagnols et Italiens aúec vn grand nombre des Boúrgeois (quoy que le Gouuerneur ne les vouloit pas laisser sortir de la ville) se sont ietté sur les ennemis et les ont contraint de se retirer quelque peú plús aúant dans leúrs boyaúx, mais les Soldats et Bourgeois n'estant derechef pas secondé par la Caúallerie ont esté obligé de se retirer et les ennemis sont rantré dans leurs Poste ÿ en ayant eú quelque blessee et tuez de part et d'autre.

La nuict suiuante sur les onze heures et demy du soir, les francois ont derechef commencé a donner vne furieuse attacque l'aquelle dúra bien l'espace de qúattre heúres. Le premier chef ou Capitaine qui est venú forcer les contrescarpes du coste de la porte de fiue, auoit la casque en teste, la Cuirasse endossee, l'espee ou sable en lvne des mains la Grenade en l'autre et ceúx qui le suiuoient estoient tout de mesme qúe le premier toúte noblesse volontaire et qúelqúes compagnies des Suisses et aútres officiers qui auoient offert de sacrifier leur vie pour le seruice du Roy de france. Doncq ils se ietterent toús à corps perdús dans les contrescarpes, grande qúantite de Noblesse et officiers aÿant esté tué súr la place et vn nombre inexplicquable des blessee. Les soldats espagnols et Wallons qui estoient dedans lesd[tes] contrescarpe se sont defendu come des Lions et ont esté presque tous tuéz súr la place, grand nombre de blessees par les grenades, ainsy que des soldats de Monsieúr de Rache qui estoient a l'attacque il n'y en a que huict qui sont retoúrné sains et saúúes, les aútres Italiens, anglois et espagnols ne poúúant plus resister ont esté contrain d'abandonner les deúx demÿ lvnes de la porte de Fiue et se retirer dans la Cortine aú pied dú rampar la où ils ont escarmouché jusques a la pointe du Joúr, le Conte de Brouay Goúúerneur de la ville se deffendoit aussy valereúsement et tiroit le moúsqúet auec les Bourgeois.

Les espagnols et Italiens doncq estans repoússee hors des Parapettes et consecútiuement hors de deux demy lunes les francois en ont pris la possession et se sont mis a Coúúert en peú de temps.

Le 27 Aoust les Pietons estants fatiguéz de la núict precedente le matin Monsieur le Gouuerneúr Commanda a la Caualleríe de prendre le moúsquet et se mettre en la places des aútres pour leur donner qúelque peu de repos.

Le Canon des francois sambloit se múltiplier toús les Ioúrs ils ont

battú la ville dvn costé totalement en rúine de sorte quelle ne pouuoit pas tenir longtemps.

Messieurs dú magistrats, Ceúlx de la Chambre des Comptes, la Gouuernance, la noblesse, Marchant, boúrgeois, ayant diuerses fois supplié le gouuerneúr de faire vn effort affin de chasser les ennemis hors des pointes et voÿant quil estoit presque Impossible et scachant que les ennemis auoient pris la nuict precedente deux demy lunes et que pour la prochaine l'on deúroit asseúrement soúffrir un assaúlt general, ont demande a Monsieur le Goúúerneúr scaúoir sil ÿ auoit qúelqúe apparence de secoúrs et sil estoit d'auis de reprendre les demy lúnes, quils tienderoient encor quelqúes joúrs, puis les d[ts] sieurs ont supplié le Gouuerneur de ne rien dissimúler et de leur dire sincerement d'une sorte ou dautre. luy romontrant quil n'estoit pas necessaire de laisser battre la ville daúantage en ruine quelle n'est poúr lheúr, voyant que les ennemis auoient desia . . . . comme plusieurs ont remarquee et quil aúoient encor posé quattre pieces [d'artillerie] a lencontre les Contrescarpes pour tant mieux faire bresche aux rampars et Creúer les soldats qui estoient dans la Cortine aù pied dú rampart.

Donc Monsieúr le Goúúerneúr poúr donner satisfaction ausd[ts] Sieurs leúr dit quil n'auoit pas d'Infanterie súffisante poúr en chasser les ennemis hors des demylunes et que la Cauallerie ny pouuoit rien faire, quand aux secoúrs, selon les lettres qu'on luy auoit enuoÿe, on n'en debuoit pas attendre deúant le qúinziesme de laùtre mois qúoy qu'encor estoit il incertain; cequayant meúrement consideré les Messieurs ils ont iugé quils ne pouuoient plus endúrer le siege plus longtemps, voyant quil ny auoit point dapparence de secours, ny de ne pas permettre plus grande perte a la ville que celle quis auoient soúffert depuis dix huicts Ioúrs qu'ils auoient esté siegée. Ce pourquoy le mesme Ioúr, on a resoúbs de parlementer dont les articles sont imprimés tant ceux qui concernent la ville que des estats et de la Cambre des Comptes, et peu apres lon a donné la Chammade où l'appel enuiron les dix heúres et les despúté fúrent enúoÿé de part et daútre poúr traicter, le Marquis de Rischeboúrg at es'é deputé de la part du Goúúerneur, et ainsi des aútres, le Roy n'ayant pas voúlú traicter si on ne luy donnoit une des porte de la ville en asseúrance, comme aucúns disent, et laccomodement estant faict tout s'est passé comme il sen suit.

Le 28 Aoúst a nœuf heures dú matin, Monsieùr le Goúúerneúr, le Marquis de Richeboúrg et autres colonels sortirent auec la garnison laqúelle consistoit enuiron trois milles hommes tant Cauallerie qu'Infanterie auec quattres pieces de Canons et deux mortiers, armes, bagages, tambours battans, balles en bouches, mesches allumees et drappeaú

desployé et ont passé deuant le Roÿ et amesme temps les francois sont aussy entrée dans la ville et en ont pris la possession.

Le Roy desirant entrer dans la Ville pour ÿ entendre la messe dans l'Eglise de S[t] Pierre, le Preúost et toús les chanoines estans reuestú en chappes Brodées pour le Receuoir et ayant attendu depuis 10 heúre jusqúes a douze, l'on at aduerty Messieurs de S[t] Pierre que sa Ma[té] ne vienderoit pas sitost et que se seroit bien trois heúres apres midÿ deúant quil seroit a la ditte Eglise pour y entendre le Te Deúm donct il entra enuiron les deux heúres dans la ville et les Clefs luy fúrent presentees a la porte (1) par Messieurs du Magistrats qui le complimenta, il estoit suiuie de grand nombre de Noblesse tous chamarees d'or et dargent Comme aussy de toutes les Compagnies des gardes aussy tous galonnees d'argent, vingt quattres trompettes dargens qui precedoient le Roÿ lesquels joüoient incessament beaucoup des Timbals, tambours, fluttes &[a] toutes cerclees d'argent &[a], les enseignes toútes brodees, les herault aúec leurs dalmaticques toutes brodées comme aussi le Staffiers et Archiers &[a] enfin le Roÿ lequel estoit monté súr un cheual Comme un Cesar la teste esleué droicte dune bonne taille, son Iústaúcorps toút entierement brodee de fin or et argent, le fond estoit bleú; il auoit sur sa teste un chapeaú aúec vne Pannache roúge dressee, les deúx moústaches qui luy pendoient súr les espaúles estoient lié aúec deux rúbans roúges il estoit ceing d'vne escharpe de bleúe moúrant bordee de grande dentelle dor et frainches aussy d'or et argent, des belles bottes et esperons de fin or, vn mouchoir aú Col aúec vne dentelle grande de 8 doibt lié aúec vn liston aússÿ roüge. Enfin il auoit toutes les qúalitees requises ala maiesté dvn Roÿ. Monsieúr le Dúcq d'Orleans n'estoit pas moins esquipee qúe son Frere. Et púis entrans dans le Cœur de S[t] Pierre auec toutte sa Noblesse et ayant entendú le Te Deúm, se retira dans la chapelle de nostre dame de la traille la où il a receù les sermens et Compliment des Corps a scauoir la Gouuernances, des Estats, de la Chambre des Comptes dú Roy et de tous les superieurs Conúents. Ce qu'estant acheuee il remonta sur son cheúal auec toute sa súite [et sortit (?) par la porte Saint-] Pierre et s'en alla coúcher (2)..... jour très prochain une entree plus solemnelle auecq la Reine.

Voicy Messieurs ce que iay puis remarqúer nonobstant que ie n'ignore pas quil y ait encor diúerses choses leqúelles se sont passee dont elles ne m'ont pas esté cognúes.

1. La porte des Malades (Bocquet).

2. « Dans une maison appelée la Tour à Marcq » (Journal imprimé dans le *Renouvellement de la Loi*). Le roi « monta à la porte de Saint-Pierre et fit le tour de la ville sur les remparts lequel achevé print son chemin vers Marquette et coucha dans la cense de la toúr guerre esloingnee dela » (Bocquet).

BIBLIOGRAPHIE

Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française

A) *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, publiés et annotés par F. Gerbaux et Ch. Schmidt. Tome I : Assemblée Constituante (première partie : 2 septembre 1789-21 janvier 1791). Paris, Imprimerie nationale, 1906. In-8, xxiv-774 pages.

B) *Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial* (1789-1793), documents publiés par Ph. Sagnac et P. Caron. Paris, Imprimerie nationale, 1907. In-8, xliv-826 pages.

Les publications du Comité d'histoire économique de la Révolution sont déjà nombreuses. Si nous n'en retenons que deux, c'est que les autres n'intéressent directement ni le nord de la France, ni les départements alsaciens et lorrains.

MM. Gerbaux et Schmidt ont commencé la publication des *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce* des trois premières assemblées révolutionnaires. Elle comportera plusieurs volumes. Le premier nous mène au 21 janvier 1791 et contient une quantité considérable de renseignements relatifs à l'état économique de la France au début de la Révolution. Avec ces *Procès-verbaux* et les *Cahiers,* on pourrait déjà tracer une esquisse d'ensemble dont les études particulières ne feraient sans doute que préciser les traits [1]. Pour ces travaux de détail, le présent recueil sera donc un instrument indispensable soit qu'il guide les recherches, soit qu'il fournisse commodément des points de comparaison.

Mais il est appelé, grâce aux recherches des éditeurs, à rendre aux travailleurs d'autres services encore. On sait qu'aux Archives nationales,

1. M. Demangeon, professeur à l'université de Lille, a montré le parti que l'on peut, d'ores et déjà, tirer de ces recueils dans un article des *Annales de géographie* (15 mai 1907) : *Les Recherches géographiques dans les archives.*

certaines parties de la série F, et tout particulièrement la sous-série F^{10} (agriculture), sont difficilement utilisables. Or MM. Gerbaux et Schmidt ont recherché les mémoires et rapports dont il est fait mention dans les *Procès-verbaux* et ils en ont retrouvé environ le quart. Dans leurs notes, ils en donnent les cotes ; ils les analysent, en font des extraits. C'est un service inappréciable qu'ils nous rendent. Dans l'état actuel de la publication, il est un peu déprécié par l'absence d'index : les tables prendront place dans le dernier volume et il est certain que le maniement de l'ouvrage sera ainsi beaucoup plus commode.

Le volume de MM. Sagnac et Caron suffit au contraire à remplir la tâche que les éditeurs s'étaient proposée, c'est-à-dire de publier les documents les plus caractéristiques de la série DXIV (13 cartons) et du carton 359 de la série DIII des Archives nationales. Ils en ont retenu 368, soit le douzième des documents existants. Cette publication offre donc, comme la précédente, un double intérêt : elle fournit les éléments d'un tableau d'ensemble dont les éditeurs ont du reste tracé le cadre dans leur introduction ; elle servira aussi de guide aux travailleurs provinciaux. Or elle ne renseigne pas seulement sur l'abolition du régime seigneurial proprement dit, mais aussi, sur des questions connexes et particulièrement sur celle des biens communaux, qui sont d'un vif intérêt pour tous ceux qu'intéressent l'agriculture et la condition des paysans. Les deux recueils se complètent donc dans une certaine mesure. Voici, semble-t-il, en quoi ils touchent principalement le nord et l'est de la France (1).

En ce qui concerne les questions proprement agricoles, le Nord et le Pas-de-Calais sont peut-être mieux partagés que l'Alsace et la Lorraine dans les *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce*. On voit bien qu'à la fin du dix-huitième siècle, l'agriculture faisait l'objet de vives préoccupations. Des particuliers, parfois humbles, adressent des mémoires qui traitent de la situation générale de l'agriculture (Gerbaux et Schmidt, p. 71, 309, 347, 352, 371, 445). On voit se poursuivre la lutte de la petite culture contre les grosses fermes chères aux économistes. Le Pas-de-Calais se plaint de la démasuration des terres (Gerbaux et Schmidt, p. 115, 213 ; voir aussi p. 134, note 7). L'attention dont l'agriculture était l'objet fut l'origine de grands progrès. On poursuivit avec acharnement, au cours du dix-huitième siècle, la conquête des marais, des friches et des bois à la culture. En particulier, la colonisation des dunes et le desséchement des moëres préoccupent le comité (Ger-

1. Il convient de remarquer que le secrétaire du Comité d'agriculture et de commerce de la Constituante était Herwyn, qui y représentait la généralité Flandre-Artois (Schmidt et Gerbaux, p. 2).

baux et Schmidt, p. 172-3, 308, 401 ; — 140-1, 228-9, 245, 725, 746 ; voir aussi p. 416 et 677). On voit aussi combien les paysans s'étaient préoccupés de varier les cultures et par là les assolements. Il est surtout question du colza (*ibid.*, p. 438-9, 700) et du tabac (*ibid.*, p. 275, 524, 556, 707, 723 ; cf. aussi pour la garance, p. 513).

Des préoccupations semblables se manifestent en Lorraine et en Alsace (mémoires généraux sur l'agriculture, *ibid.*, p. 203-4, 249, 405, 406). L'usure des juifs y est dénoncée comme un des fléaux de l'agriculture (*ibid.*, p. 203-4, 327, 650, 701 ; cf. aussi p. 702). La question du tabac (*ibid.*, p. 174) et aussi, à Kayserberg, la surproduction vinicole (*ibid.*, p. 210) préoccupent les Alsaciens.

La disparition des jachères et le développement des prairies artificielles et par suite de l'élevage (sur l'élevage dans le Boulonnais, *ibid.*, p. 207, 291, 320-1) exigeaient la suppression de la vaine pâture. Mais les journaliers et les petits laboureurs défendaient passionnément cet usage contre les gros propriétaires. Dans le Hainaut, cette question avait fait l'objet de longues discussions avant et après l'édit de clôture de 1771. Elle n'est pas complètement oubliée dans le nord de la France en 1790 (*ibid.*, p. 352-3, 377). Mais c'est en Lorraine que la vaine pâture garde toute son importance (Gerbaux et Schmidt, p. 20, 292, 556, 715 ; Sagnac et Caron, p. 588 sq.). Dans cette province — et aussi dans les Ardennes — la vaine pâture mettait aux prises les paysans et les seigneurs. Dans beaucoup de bois seigneuriaux, les paysans avaient droit d'usage : ils se plaignaient que les seigneurs fissent tous leurs efforts pour les en priver, même quand le droit d'usage avait pour contre-partie le paiement d'une redevance (Sagnac et Caron, p. 149, 518). Dès 1789, dans toute la Lorraine, on envahit les bois et on refuse la redevance (Sagnac et Caron, p. 554, 568). Dans les Ardennes, on conteste aux seigneurs la seconde herbe de leurs prés (Sagnac et Caron, p. 552).

Les seigneurs avaient en outre droit de troupeau à part. Ils l'affermaient à des négociants qui fournissaient les abattoirs de Paris (Sagnac et Caron, p. 600). Le territoire d'une paroisse ne pouvait nourrir ces deux troupeaux ; du moins, le troupeau communal diminuait d'autant. La Lorraine est unanime contre ce droit (Gerbaux et Schmidt, p. 305, 674, 694, 704 ; Sagnac et Caron, p. 521, 598, 605, 610).

La question des biens communaux soulevait d'autres difficultés. En général, les petits laboureurs et les journaliers du nord et de l'est désiraient le partage ; les gros propriétaires s'y opposaient : ayant de grands troupeaux, ils tiraient plus de profit que les autres des biens communaux ; ils voulaient donc les conserver en même temps que, par la suppression de la vaine pâture, ils voulaient se réserver leurs terres. En outre, là

où ces biens communaux étaient affermés, ce revenu diminuait les charges communales et les riches en profitaient indirectement plus que les pauvres. C'est en Lorraine et en Alsace que la question soulève le plus de controverses (Sagnac et Caron, p. 574 ; pour le partage : *ibid.*, p. 588; Gerbaux et Schmidt, p. 134, 194, 197, 222, 268, 303, 391, 516, 732 ; projet de décret du département du Haut-Rhin, 689-690 ; contre le partage, *ibid.*, p. 210, 238, 239, 286, 349, 389). Le Nord est médiocrement représenté dans les deux recueils (Gerbaux et Schmidt, p. 241, 749). Mais, d'autre part, admettrait-on au partage des communaux ou des profits qu'on en retirait les « bourgeois » seuls ou tous les « manants » ? L'égalité n'exigeait-elle pas que ces derniers fussent désormais traités comme les autres ? Cette question passionnait le département du Haut-Rhin (Sagnac et Caron, p. 574, 618). D'autre part, les paysans entraient ici encore en conflit avec leurs seigneurs qu'ils accusaient d'usurper les biens communaux (Sagnac et Caron, p. 140-1, 149, 559, 560, 582, 616 ; Cf. Gerbaux et Schmidt, p. 302). Dans le Nord, les communautés réclamaient à l'envi les portions de biens accordées aux seigneurs à la suite des triages (Sagnac et Caron, p. 145).

En ce qui concerne l'abolition du régime seigneurial, c'est encore la Lorraine et l'Alsace qui présentent de beaucoup le plus d'intérêt. Dans le recueil de MM. Sagnac et Caron, elles figurent pour 36 pièces. La protestation contre la loi du 15 mars 1790 y fut générale : le seigneur, affirme-t-on, devrait être obligé à prouver son droit (*ibid.*, p. 54-5, 140-1, 307, 308, 309, 310, 312); s'il y a lieu à rachat, le trésor public devrait s'en charger (*ibid.*, p. 310, 312). En sens inverse, les seigneurs s'efforcent de continuer la perception de leurs redevances qu'on leur refuse, ce qui entretient l'agitation et multiplie les procès (*ibid.*, p. 53, 63, 69, 370, 417, 458). Le rachat lui-même leur paraît parfois injuste (*ibid.*, p. 433). Puis les fermiers des moulins banaux se déclarent ruinés (*ibid.*, p. 41, 207); le curé de Clémery (Meurthe) s'alarme de voir les paysans passer tout leur temps à la chasse (*ibid.*, p. 248-9); la municipalité de Wissembourg se déclare sans ressources par la suppression des droits qu'elle percevait (*ibid.*, p. 182). Cette violente agitation paraît s'être étendue aux Ardennes (*ibid.*, p. 65, 105, 206, 428).

Dans le Nord et le Pas-de-Calais (respectivement représentés par 4 et 6 pièces dans le recueil Sagnac et Caron), c'est le droit de plantis qui soulève le plus de difficultés.

L'industrie et le commerce tiennent une part très considérable dans le recueil de MM. Gerbaux et Schmidt. La grande activité industrielle du Nord, de la Lorraine et de l'Alsace s'y manifeste et aussi la crise

économique qui, tout l'indique, avait commencé avant la Révolution et contribua peut-être à la précipiter. L'industrie textile est atteinte dans le Cambrésis (*ibid.*, p. 56, 65, 101) et à Saint-Omer (*ibid.*, p. 101). Abbeville se plaint de la concurrence anglaise (*ibid.*, p. 66, 300, 363, 449). L'industrie métallurgique reste au contraire prospère à Maubeuge, quoiqu'elle ait des doléances à formuler (*ibid.*, p. 157, 177, 232). De même l'industrie du marbre dans le Hainaut (*ibid.*, p. 93, 191, 302, 407) [1]. En Lorraine, le développement de la métallurgie et de la verrerie rend très pressante la question du combustible (*ibid.*, p. 192, 199, 648 pour les forges de Rambervillers ; 214, 300, 590, 659, 771, pour les usines du baron de Dietrich à Bitche ; 553, 707, 708 pour les verreries de Munzenthal). L'industrie du coton progresse en Alsace (*ibid.*, p. 643, 646). On trouvera du reste dans ce recueil beaucoup d'autres renseignements sur les industries de nos régions (céruse à Lille, 394, 486, 515 ; sucre à Lille, 110 ; industrie textile à Lille, 80-81, 94 ; à Roubaix, 407 ; papeteries de Blendecques, 77, 217 ; genièvrerie de Dunkerque, 627 ; laine à Nancy, 192, 193, 349). En outre les mémoires généraux ne manquent pas plus que pour l'agriculture (*ibid.*, p. 55, 56, 69, 361, 429, 570, 684, 750).

En matière commerciale, nos provinces veulent généralement unifier le marché national par le reculement des barrières qui leur ouvrira la vieille France (*ibid.*, p. 110, 114, 195, 407, 606, 609, 621, 625, 699). Elles désirent qu'on perfectionne les communications (canal du Rhône au Rhin, 247 ; navigation de la Sarre, 685 ; messageries, etc., 314, 714, 716). D'autre part, elles veulent supprimer les taxes fiscales sur la production (droit sur les cuirs, 111, 638-9 ; sur le papier, 217) et les péages (péage du Quesnoy, 380, 451). Mais si elles se montrent ainsi favorables à la liberté du commerce intérieur, elles sont unanimes à réclamer une protection vigoureuse contre la concurrence étrangère (108, 114, 195, 300). Quant à la question des jurandes, elle est plus complexe et les avis se partagent (45, 240, 248, 271, 481, 487, 502, 511, 545, 554, 639). Ajoutons que la franchise du port de Dunkerque et les privilèges de ses bateliers firent l'objet de débats multiples (171, 219, 223, 268, 293, 300, 327, 407, 447, 462, 466, 470, 526 sq., 530-2, 533-5, 541, 561, 563, 566, 576-9, 685, 702). Quant au commerce des grains, il est faiblement représenté (47, 49, 96, 129, 168, 176, 177, 418-9, 544) [2] :

1. MM. Gerbaux et Schmidt (p. 93 et 302) identifient Barbançon avec un hameau de la commune de Grandpré (Ardennes) ; il s'agit sans aucun doute de Barbençon, chef-lieu de canton du département du Nord, alors enclavé dans le Hainaut autrichien, enlevé à la France et annexé à la Belgique en 1815.

2. A la page 96, MM. Gerbaux et Schmidt, à propos de la saisie de voitures d'escourgeon à Avesnes, reproduisent LITTRÉ, au mot ***Escourgeon* 2** : « Lanière de

la question des subsistances ne rentrait pas dans les attributions du comité d'agriculture et de commerce.

G. Lefebvre.

1° RÉGION EST

A) Livres et brochures

Albert Grenier. — *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices, étude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise.* Fascicule 157 de la Bibliothèque de l'École des hautes études. 1 vol. in-8 de 200 pages avec 12 figures et 1 carte. Paris, 1906.

Mon ancien élève et ami, Albert Grenier, agrégé de l'Université, membre de troisième année de notre École de Rome, a souhaité que je présente en son nom le livre qu'il vient de publier, d'abord à la Société d'archéologie lorraine, puis aux lecteurs des *Annales de l'Est et du Nord.* Il me sera permis de dire tout le bien que je pense de cette publication et de son auteur.

M. Grenier est originaire de la Lorraine annexée. Lorsque après son agrégation, qu'il a préparée à la Faculté des lettres de Nancy, il est allé à Paris pour se préparer à l'École de Rome en suivant les cours d'archéologie et d'histoire de l'École des hautes études et du Collège de France, il prit, comme sujet de ses travaux, les antiquités de son pays d'origine. Maître de la langue allemande, disposant de nombreuses relations avec les Lorrains qui habitent de l'autre côté de la frontière actuelle, il a pu, par de nombreux et longs séjours en Lorraine annexée, et dans les villes allemandes de la Moselle, de Trèves à Coblence, devenir en France le spécialiste des questions qui concernent l'archéologie gallo-romaine dans le pays mosellan. Il avait déjà donné des preuves de sa compétence dans un travail sur les reliefs polychromes de Neumagen, au musée de Trèves, travail inséré dans la *Revue archéologique,* et par sa publication dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine* (année 1904), des fouilles exécutées à la villa de Rouhling, par M. Huber, de Sarreguemines. Le livre dont j'ai l'honneur de prier notre Société d'accepter l'hommage, le classe définitivement parmi les savants qui connaissent à fond l'archéologie gallo-romaine de la rive

cuir, etc. ». L'escourgeon ou soucrion est l'orge d'automne ou d'hiver (Littré, **Escourgeon 1**) que l'on consacrait à la brasserie et qu'on employait, en cas de disette, dans l'alimentation.

gauche du Rhin. Il serait à souhaiter — et j'ose espérer que la Société d'archéologie formera ce souhait avec moi — que la Faculté des lettres de Nancy, consciente de ses devoirs scientifiques envers notre région, comprît qu'elle aurait tout à gagner à s'adjoindre M. Grenier. Les membres de notre Société, de leur côté, y gagneraient, quand ils auraient à se renseigner sur l'archéologie mosellane, de n'avoir plus autant à se reporter à des livres et à des articles allemands, qui, pour être en allemand, sont, pour la plupart d'entre eux, vraiment lettre morte [1].

Les fouilles exécutées sur le territoire de la *civitas Mediomatricum* ont fait connaître, pour les époques gauloise et romaine, trois types d'habitations : des huttes gauloises et des villas romaines, soit des villas rustiques (*villæ rusticæ*), exploitations agricoles assez simples, soit des villas de luxe, ce que les anciens appelaient *villæ urbanæ*.

Les huttes gauloises subsistent dans ce que les archéologues désignent du mot patois de « mardelles » (all. *mertel*), excavations de forme ronde, ovale ou carrée, d'une profondeur variant généralement entre 2 et 4 mètres, et d'un diamètre allant de 10 mètres jusqu'à 40. Un toit conique, dont les bords posaient sur le sol, recouvrait cette sorte de cave, qui servait d'habitation aux gens et sans doute aussi au bétail. Le sol en était fait d'argile battue. Cette argile, après la destruction de la hutte, a retenu l'eau de pluie; le creux de la hutte s'est transformé en mare. Les feuillages et les branchages qui tapissaient les parois et remplissaient les interstices du toit ont pourri dans la mare et y ont produit de la tourbe. On retrouve, dans cette tourbe, les troncs d'arbre qui composaient la charpente du toit. Pendant longtemps, ces mares des païens, *Heidenpullen*, comme les appellent les paysans, ont été une énigme pour les archéologues lorrains. Ils y reconnaissaient des carrières de terre à potier, ou d'anciennes citernes, ou même des restes de travaux militaires. Ils ignoraient que des excavations identiques avaient été, dès le dix-huitième siècle, signalées et fouillées en Allemagne et en Angleterre, puis, au dix-neuvième siècle, en Normandie et dans le Berry : la *Mare au Diable*, de George Sand, est une mardelle. Partout, les recherches avaient abouti à la même conclusion : ces mares marquaient l'emplacement, renfermaient les vestiges, permettaient de restituer la forme qu'affectait la cabane gauloise dans les pays argileux et forestiers, où la pierre est rare et le bois abondant. La Société d'histoire et d'archéologie, à Metz, a fait dresser la carte

1. Au moment de mettre sous presse ce compte rendu, qui a été lu à la Société d'archéologie lorraine, séance du 10 mai 1907, j'ai le plaisir d'apprendre que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 24 mai, a décerné au travail de M. Grenier la majeure partie du prix Prost, qui est destiné à récompenser chaque année le meilleur travail sur l'histoire du pays messin. — P. Perdrizet.

des mardelles lorraines. On n'en compte pas moins de 5 000. Cette carte se trouve à la suite du mémoire approfondi de M. Wichmann, *Ueber die Maren oder Mertel in Lothringen* (*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. lorr.*, 1903), mémoire dont M. Grenier a vérifié soigneusement les conclusions. Les mardelles sont particulièrement nombreuses dans les parties les moins favorisées du pays messin, sur les maigres plateaux boisés de la rive gauche de la Sarre, dans la forêt de Caldenhoven, au sud de Sierck, sur les collines boisées qui s'étendent à l'ouest de Thionville et au nord de Moyeuvre, enfin, au centre du territoire de la *civitas*, dans la forêt de Rémilly. Il est vraisemblable que dans les parties plus riches, les travaux de culture ont fait disparaître les restes des cabanes gauloises; mais il est croyable aussi que si les mardelles se rencontrent surtout sur les plateaux les plus maigres et dans la profondeur des forêts, c'est qu'après la conquête romaine, beaucoup de Gaulois dépossédés des terres plus fertiles, soit par le vainqueur, soit par les amis du vainqueur, ont été chercher un refuge dans les districts sauvages, où la terre n'était à personne.

Dans les parties fertiles du pays, on trouve disséminées un peu partout des ruines qui portent la marque indiscutable de la technique romaine : fondations et murs en pierres appareillées, amas de stucs et de mortiers mêlés à des morceaux de briques et de tuiles dures et sonores. Que représentent ces ruines ? Des relais de routes romaines ? Des sanctuaires ruraux ? De petites agglomérations campagnardes, des villages ou des bourgs ? Non, du moins dans la plupart des cas : presque toujours, ces ruines représentent des villas de la période romaine.

Les villas ont été en Gaule, comme dans les autres provinces de l'Empire, une importation de la conquête. C'est en Italie que ce genre d'habitation s'est constitué : la forme d'exploitation agricole auquel il est lié est proprement latin. La *villa* est subordonnée à l'existence du *fundus*, ensemble de terres plus ou moins vaste, isolé au milieu de la campagne et appartenant en propre au *pater familias*. Sur chaque *fundus* s'élève une *villa*. La villa est la maison de ferme, nécessaire à la mise en valeur d'une terre. Encore aujourd'hui, les villas agricoles émaillent la campagne lombarde et le pays toscan.

Ce type d'exploitation agricole, introduit par les Romains dans les divers pays dont ils firent la conquête, aurait dû se plier, semble-t-il, aux conditions naturelles. L'aménagement aurait dû varier selon les besoins de la culture, les exigences du climat et les ressources du sol en fait de matériaux. L'étude des ruines amène M. Grenier à cette conclusion que ces variations ont été beaucoup moins importantes et intéressantes que le raisonnement, *a priori*, ne le laisserait supposer.

La villa italienne est caractérisée essentiellement par sa cour intérieure, sorte d'*atrium* sur lequel prennent jour les différentes parties de l'habitation; en sorte que la villa, à l'extérieur, n'a ni façade ni fenêtres. Des bains à hypocauste et de grandes galeries ouvertes, soutenues par des colonnes ou par des poteaux, achèvent de caractériser la villa romaine. Telle elle existait en Italie, telle les Romains l'ont reproduite en Gaule, sous un climat auquel ce type d'habitation ne convenait guère. Ils ont fait, en sens inverse, le même contresens que nos officiers du génie qui, sous le ciel brûlant de l'Algérie, ont bâti des casernes à étages du même type que celles de France.

La plupart des villas messines semblent avoir été très isolées : elles devaient, généralement, être séparées les unes des autres autant que le sont les villages d'aujourd'hui qui, pour la plupart, leur doivent leur origine. Parfois, cependant, les traces des villas sont très rapprochées. On aurait relevé l'existence de 7 villas près d'Altrip, de 9 près de Buding, de 10 près de Maxstadt. Ces groupements, autant que nous permet d'en juger l'état actuel de nos connaissances, semblent particuliers aux pays voisins du Rhin. On les trouve beaucoup plus caractérisés encore dans la basse vallée de la Moselle autour de Trèves et de Coblence. Dans la forêt qui domine le confluent de la Moselle et du Rhin, sur toute la hauteur de Coblence à Boppard, elles sont plus de quarante, groupées autour d'un sanctuaire.

Les villas rustiques du pays messin semblent avoir été bâties, non pas pour des Romains, mais pour des Gaulois romanisés, à partir du premier siècle de notre ère jusqu'au troisième. Cette datation est fournie par les monnaies. Dans toutes ces villas, les monnaies s'arrêtent à Tétricus et à Probus. Les monnaies de Tétricus sont particulièrement abondantes. La perte ou la cachette de ces monnaies ne peut être attribuée qu'à un événement extraordinaire qui vint, au temps de Tétricus et de Probus, bouleverser la vie des populations. Cet événement doit être la grande invasion germaine de 275. Pendant plusieurs années, les Germains parcoururent la Gaule en tous sens. L'insurrection des Bagaudes, étouffée seulement en 286, acheva la ruine des campagnes. Les villas rustiques du pays messin, qui avaient été en pleine floraison dans la première moitié du troisième siècle, furent détruites à la fin de ce même siècle.

Les grandes villas de luxe — *villæ urbanæ,* comme les appelle Vitruve — sont, en pays messin, postérieures, sauf une exception (villa de Saint-Ulrich) au troisième siècle. Elles témoignent de la renaissance brillante de la Gaule, sous Constance Chlore et Constantin. Dans les villas du deuxième et du troisième siècle, le caractère rustique était

très accusé; les bâtiments destinés à l'exploitation agricole formaient la partie la plus importante, les appartements d'habitation et les bains n'étant, pour ainsi dire, que l'accessoire. Très différentes durent être les grandes et splendides villas de Rouhling, de Mackwiller, de Teting. Une partie sans doute en était réservée au logement des esclaves agricoles, aux granges, aux étables, aux remises. Mais au lieu de constituer l'élément essentiel de la villa, elles n'en sont plus qu'une dépendance, située le plus souvent à l'écart, dissimulée, reléguée derrière la maison d'habitation. Celle-ci est devenue une construction luxueuse, dont les débris architecturaux ont un caractère monumental, dont les matériaux étaient précieux et ont dû être cherchés fort loin. Les quelques *villæ urbanæ* dont on a retrouvé les ruines dans le pays messin ressemblent exactement à celles du pays trévire. On sait à quelles circonstances le pays de Trêves doit le nombre exceptionnel de ses villas de luxe : dans la seconde moitié du troisième siècle, les empereurs gaulois viennent établir leur résidence à Trêves. Les empereurs ultérieurs y résident fréquemment jusqu'au milieu du quatrième. Ainsi s'expliquent la magnificence des édifices romains dans Trêves même, et autour de Trêves, le nombre et le luxe des villas : ces villas servaient de résidence aux dignitaires de la cour impériale ; faites pour loger de grands fonctionnaires immigrés, elles sont bâties sur un plan uniforme, sur le plan qui était alors à la mode. Le plan adopté à Trêves a été copié dans les riches villas que la noblesse messine se fait bâtir entre l'invasion de 275 et l'invasion des Alamans et des Francs en 350, sous Constance. Ces deux dates, au témoignage des monnaies trouvées dans les fouilles, marquent le commencement et la fin des villas urbaines chez les Médiomatrices.

Ainsi, à la période des petites villas, ou villas rustiques, succède une période où les villas rustiques sont remplacées par des villas bien plus grandes. Ce changement est du plus vif intérêt pour l'historien. Le quatrième siècle voit, avec les grandes villas, se créer le premier essai du domaine féodal, avec son seigneur, son château et ses vilains.

De tout temps, le pays messin a souffert du voisinage des nations germaniques. L'invasion de 275 y détruit les établissements fondés par la civilisation latine ; la population indigène est décimée, comme elle le sera plus tard par la guerre de Trente ans. Bien des fugitifs ne durent pas rentrer dans les villas qu'ils avaient abandonnées. Leurs biens tombèrent en déshérence. Les propriétaires qui avaient pu, d'une façon ou d'une autre, soustraire leur fortune aux déprédations barbares, devinrent naturellement, suivant l'usage de l'époque, les patrons et protecteurs des moins fortunés. Si l'on ajoute l'immigration de grands fonctionnaires, amenés dans le pays mosellan par les circonstances po-

litiques, on voit comment dut se constituer dans nos régions, dès la fin du troisième siècle, une grande aristocratie terrienne qui, par sa richesse et son influence, put aisément, au milieu de la ruine générale, mettre la main sur la meilleure part du sol. Selon l'expression d'Ausone, les domaines, les *latifundia* deviennent de véritables royaumes. Les grandes fortunes absorbent les débris des petites; la classe moyenne des propriétaires ruraux, dont le labeur persévérant avait fait, pendant les trois premiers siècles, la richesse et la force de l'Empire disparaît. Et à sa place, on voit s'ébaucher, avec les grands seigneurs des *villæ urbanæ* et avec leurs *coloni*, les grandes lignes de l'organisation sociale qui, quelques siècles plus tard, allait donner la féodalité.

Paul Perdrizet.

L. Jacob. — *Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125)*. Paris, H. Champion, 1905, vol. in-8 de 159 pages.

Si nous disons quelques mots du livre de M. Jacob, c'est en raison des rapports qui existaient entre la Bourgogne et la Lotharingie, et du contre-coup que produisit sur les affaires de ce dernier pays le règlement de la succession de Rodolphe III.

M. Jacob, qui est au courant des bonnes méthodes, a utilisé pour son travail les sources connues, consulté les principaux ouvrages de seconde main. Toutefois, on peut lui reprocher des inexactitudes, des contradictions ou des fautes d'impression, qu'il eût, semble-t-il, facilement évitées, s'il avait relu son manuscrit ou corrigé ses épreuves avec une attention plus soutenue. Nous relevons de préférence parmi les unes et les autres celles qui se rapportent à la Lorraine.

Tandis que, p. 20, n. 2, l. 2, et p. 43, n. 4, M. Jacob place en 1044 l'érection en comté du pays de Montbéliard, le même fait est reporté à 1045, p. 27, l. 19.

Nous lisons p. 32, l. 1-2, que pour mettre Eudes II, comte de Blois et de Troyes, en déroute, Conrad avait « dû recourir récemment à l'un de ses grands vassaux, le duc de Lorraine ». M. Jacob se rend-il bien compte de la situation et des devoirs d'un duc lorrain — ou allemand — durant la première moitié du onzième siècle ? Ne juge-t-il pas d'après la France la Lorraine et l'Allemagne ? Il y avait pourtant alors une grande différence entre la première de ces contrées et les deux autres, où les ducs n'avaient peut-être pas entièrement perdu le caractère de fonctionnaires publics, de représentants du souverain. Même à ne les regarder que comme des vassaux du Roi ou de l'Empereur, ils avaient pour premier devoir de défendre leur province contre

les invasions étrangères; celui qui ne s'acquittait pas de cette obligation risquait la destitution, ou, si l'on préfère, la privation de son fief. En définitive, Gozelon n'avait fait que remplir une des attributions de sa charge, en repoussant Eudes II et en le vainquant à cette bataille de Bar-le-Duc où le comte de Troyes perdit la vie.

P. 31, l. 2, Godefroy n'était probablement pas encore duc en 1037. Il prit part à la bataille de Bar-le-Duc, mais sous les ordres de son père Gozelon, qui commandait l'armée lorraine.

P. 43, l. 3 et 7, p. 61, l. 2 et 4, M. Jacob appelle Geoffroy le Barbu le personnage auquel, p. 31, l. 2, il donnait le nom de Godefroy; cette dernière forme est la seule usitée pour désigner les membres de la famille d'Ardenne.

P. 43, l. 10, *lire* Kreuznach *au lieu de* Kreusnach. Le nom est d'ailleurs correctement écrit à la note 3 de la même page.

P. 43, l. 14, Henri est exactement qualifié de roi; nous sommes alors en 1044. Pourquoi donc l'auteur traite-t-il, p. 44, l. 18, Agnès d'impératrice lors de son mariage en 1043 avec Henri, qui ne devint empereur qu'en 1046?

P. 71, n. 1, l. 1, et p. 72, l. 21, Lothaire de Supplimbourg porte le n° II, alors que d'habitude on lui donne le n° III.

P. 74, l. 16, Peterlingen est Payerne.

P. 79, l. 7, Étienne X est plutôt Étienne IX.

P. 139, l. 8 et 9, les soi-disant « deux chanceliers allemands, les évêques de Spire et de Metz » ne sont en réalité qu'un seul et même personnage, Conrad de Scharfenberg, à la fois évêque de Spire et de Metz et chancelier de Frédéric II.

R. Parisot.

Paul Fournier, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble. — *Chaligny, ses seigneurs et son comté. Histoire et institutions d'une seigneurie lorraine.* In-8 de 582 pages. Nancy, Crépin-Leblond, 1907 (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1903, 1906, 1907).

Chaligny et ses environs sont l'une des plus belles contrées de la Lorraine, voisines de Nancy. Adossé au plateau de Haye et couronné de forêts, le village entouré de vignobles domine la Moselle dont la superbe vallée s'étale depuis le confluent du Madon vers Toul situé plus au nord. En face, la côte Sainte-Barbe, devenue un poste militaire de haute importance; plus bas, la petite ville de Pont-Saint-Vincent, et l'énorme masse des usines de Neuves-Maisons, d'où la puissante industrie moderne est en train de transformer tout le pays. L'histoire de cette con-

trée nous est racontée dans un beau livre, œuvre de patientes recherches et de solide érudition, où l'auteur étudie successivement les dynasties seigneuriales, l'organisation administrative et religieuse, le développement économique et les transformations sociales des villages qui constituèrent le comté de Chaligny.

Cette histoire est intimement liée à celle de la Lorraine et même à celle de la France, à cause du rang élevé de la plupart des familles qui ont occupé la seigneurie. Vaudémont et Joinville, Neufchâtel-Bourgogne et Mercœur sont de hauts et puissants seigneurs, mêlés à tous les événements politiques de leur temps, et l'écho de leurs aventures se répercute jusqu'aux humbles villages qui dépendaient de leurs domaines, où ils avaient leurs châteaux, où quelques-uns d'entre eux ont vécu, qu'ils se sont plu à orner et à embellir. Il en est, de ces seigneurs, qui sont morts dans les rangs français à Crécy et à Azincourt, qui sont tombés à Nicopolis pour la défense de la chrétienté. D'autres, qui soutenaient le parti de Bourgogne, ont combattu à Nancy contre René II et les Suisses; ils ont été chassés par le vainqueur, et après de nombreuses péripéties, c'est au profit d'une famille cadette de la maison ducale de Lorraine que Chaligny et Pont-Saint-Vincent sont réunis, érigés en comté, pour être finalement incorporés dans le duché au temps de Léopold et se fondre dans l'unité française.

L'auteur a fait très sobrement le récit de ces événements et seulement dans la mesure où ils se rapportaient directement à son sujet. Toutefois cette partie de son livre ne laisse pas de nous offrir des épisodes du plus haut intérêt. Des noms illustres surgissent de cette terre de Lorraine et ne se séparent point du comté de Chaligny, du château de Pont-Saint-Vincent, des belles demeures de Vézelise et d'Autrey; ainsi c'est là que Louise de Vaudémont a passé ses années de jeunesse, avant de devenir la reine Louise de France, l'épouse malheureuse du roi Henri III. C'est à ce confluent du Madon et de la Moselle qu'en 1587, à une époque critique pour la Lorraine et pour la France, le duc de Guise contint les envahisseurs allemands, qui, sous prétexte de religion, se ruaient sur notre pays. Et l'on ne peut s'empêcher d'évoquer, dans un avenir peut-être prochain, la vision d'une invasion pareille, de se figurer une autre armée française, appuyée au fort de Sainte-Barbe, conduite par un chef aussi habile, et repoussant les mêmes ennemis, venus par les mêmes chemins de l'Est. Puis ce sont les affreux désastres de la guerre de Trente ans, les destructions et les ruines; le pays dévasté, les trois quarts des habitants morts ou dispersés. C'est seulement au dix-huitième siècle que la prospérité pourra renaître; mais alors l'autonomie du comté de Chaligny aura définitivement disparu.

L'étude des institutions, de la condition des personnes et des terres, de l'organisation civile et religieuse, forme la partie de beaucoup la plus importante de ce livre. L'auteur aurait pu à ce sujet disserter sur les théories historiques qui prétendent nous donner la clef des transformations sociales depuis la période gallo-romaine jusqu'à la fin de l'ancien régime; c'est l'un des écueils des travaux historiques de ce genre, qu'il a su parfaitement éviter. Il constate les faits, en nous laissant le soin de les expliquer et d'en déduire les conséquences. Probablement c'est dès l'époque romaine que fut peuplé *Caliniacum;* probablement c'est le grand propriétaire gallo-romain qui a organisé les tenures et donné aux tenanciers la liberté relative qui, augmentant de siècle en siècle, leur fait au Moyen Age une situation très supportable. La taille et la corvée ne sont pas des charges accablantes, la corvée surtout qui va s'atténuant et finit par être rachetable. Une constatation remarquable doit être faite au sujet du régime des terres : dès une époque très reculée, le morcellement du sol était déjà tel que nous le voyons aujourd'hui. Ainsi, la donation d'Adon et de Godvide, vers 1050, pour la création du prieuré de Saint-Vincent, ne comprend que de petites parcelles, de quelques jours ou de quelques hommées ; ce serait donc une erreur de croire que ce morcellement date du Code civil : nous n'en connaissons pas l'origine, il est extrêmement ancien dans le pays.

A Chaligny, qui fut toujours un village agricole, l'organisation communale reste rudimentaire; mais il n'en est pas de même à Pont-Saint-Vincent, autrefois Conflans, ville neuve qui reçoit sa charte en 1213, et où les éléments d'une bourgeoisie urbaine viennent se superposer à la population rurale. Aussi l'administration municipale y sera plus complète : un maire, des commis de ville, un syndic, en seront les principaux éléments. Puis, comme Pont-Saint-Vincent est, de plus, la capitale du comté, le prévôt du comte et ses officiers y représentent l'autorité souveraine; quant au pouvoir ducal, il ne se fait que très légèrement sentir.

L'exploitation du comté est le sujet de plusieurs chapitres, dans lesquels l'auteur nous apprend comment le seigneur tirait parti de son domaine. Ce sont d'abord des terres, le gagnage, affermé en paires de resaux, suivant la très vieille coutume qui n'a disparu que de nos jours; les prés, loués en argent; le vignoble, cultivé à tiers fruit. Viennent ensuite des parties très caractéristiques de ce domaine : les mines, dans cette colline de Ferrières, où elles sont utilisées de toute antiquité; la tuilerie et enfin la forêt. Le domaine forestier, à Chaligny, est aussi important que tout l'ensemble des autres propriétés seigneuriales; les documents qui le concernent sont donc nombreux et intéressants. L'au-

teur a pu relever, avec beaucoup d'exactitude, les noms et les limites des cantons, leurs peuplements et leur mode d'exploitation, notamment au commencement du dix-septième siècle, renseignements inédits à signaler aux historiens futurs de la forêt de Haye. Nous avons même des renseignements curieux sur le personnel forestier; déjà, dès le treizième siècle, à côté du *villicus* et du *judex*, le *forestarius* était un membre notable de l'administration seigneuriale. Plus tard, le comte a un gruyer, dont les fonctions sont généralement remplies par le prévôt; nous connaissons jusqu'aux noms des chevaucheurs, Didier l'Écrevisse et Claude Humelevent, que la malignité des délinquants a sans doute affublés de ces sobriquets pittoresques. Le dernier élément des recettes du comté provient des banalités, notamment de celles du pressoir. la plus productive dans ce pays vignoble, qu'il ne faut pas confondre avec la dîme du raisin, d'origine ecclésiastique, qui nous conduit à l'histoire des institutions religieuses du comté.

Chaligny possédait l'église-mère, le centre religieux de la région, de laquelle dépendaient les trois villages anciens de Chavigny, Messein et Maron, enfin l'agglomération plus moderne de Neuves-Maisons. L'organisation des paroisses, les relations du clergé séculier avec le prieuré de Saint-Vincent, dévolu plus tard au noviciat des jésuites de Nancy, la construction et l'entretien des églises, sont étudiées dans la dernière partie de ce livre. Parallèlement, la fondation de l'abbaye cistercienne de Clairlieu, ses développements dans une région très voisine, s'intercale dans l'histoire de Chaligny et de son comté. Si l'église de Chaligny, reconstruite au seizième siècle, conserve encore un vitrail représentant Henri de Thierstein et Marguerite de Neufchâtel, c'est à Clairlieu qu'une dame de Chaligny, Alice de Joinville-Vaudémont, avait choisi sa sépulture : tous les ans, au mois de juin, jusqu'à la Révolution, les moines blancs célébrèrent le service qu'avait fondé Madame Alice et allèrent prier sur sa tombe. Mieux encore que ces souvenirs lointains, l'auteur nous montre l'action très féconde des curés de Chaligny au dix-huitième siècle pour l'amélioration matérielle et intellectuelle de leurs paroissiens; le testament du curé Duchesne est un bel exemple de cette initiative privée, qui n'était point là un fait isolé : écoles gratuites pour les pauvres, fondation pour le soulagement des malades, telles étaient ces intelligentes libéralités dont les habitants ont témoigné leur gratitude par une inscription qui se trouve encore gravée dans le chœur de l'église.

Nous n'avons ainsi relaté que quelques passages de l'histoire de Chaligny : nous aurions toutefois atteint notre but si ces extraits pouvaient inspirer le désir de lire en son entier le beau livre de M. Fournier. Ce

qui échappe à toute analyse et ce qui donne à l'ouvrage une saveur singulière, c'est que ce n'est pas seulement l'érudit et le savant qui a composé cette histoire; c'est par dessus tout le Lorrain, sinon de naissance du moins d'adoption, qui aime et qui veut faire aimer ce coin de terre auquel il consacre ses laborieux loisirs. De la blanche maison de Banvoie, on domine la vallée de la Moselle, et l'on embrasse presque toute l'étendue de l'ancien comté; la vieille « mère-église » de Chaligny est tout près, tout près aussi « la grande vigne de Monseigneur », la prairie des Gemnées, ces lieux où se sont déroulés pendant tant de siècles les événements heureux ou malheureux, glorieux ou terribles, qui constituèrent l'histoire du pays. Il est naturel, il est excellent, que l'auteur s'identifie ainsi avec son sujet; un étranger serait bien incapable de traduire avec autant de bonheur des documents qui n'éveillent en lui aucun souvenir personnel.

Ch. Guyot.

Theobald Walter. — *Das Minoritenkloster zu Sankt-Katharina in Rufach*. Brochure de 55 pages in-8. Freiburg i. B. Universitätsbuchdruckerei Wagner, 1906.

M. Th. Walter est bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Alsace par ses recherches sur Rouffach et ses environs; c'est à lui aussi qu'on doit le *Corpus* des anciennes pierres tombales conservées dans la Haute-Alsace. Dans la présente brochure, il a réuni avec un très grand soin tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur les franciscains de Rouffach. Le couvent fut créé vers 1250, grâce à des subsides fournis par des bourgeois de la ville; il obtint une série de privilèges des autorités ecclésiastiques, et quelques menus cens à Rouffach même et dans les villages environnants. Son histoire intérieure consiste en luttes avec le *plebanus* de la ville et en dissensions entre les conventuels et les observantins. Ces derniers l'emportèrent en 1444, reconstruisirent l'église qui est encore debout aujourd'hui, mais en un état très délabré. Au couvent fut attachée une école d'où sortirent, à la fin du quinzième siècle, quelques hommes distingués, le chroniqueur Materne Berler, l'hébraïsant Conrad Pellicanus, le prédicateur Jodocus Gallus, etc. En 1563, le couvent fut supprimé, à la suite de pestes et d'autres malheurs; de cette année date un fort curieux inventaire que l'auteur reproduit en appendice. Mais les franciscains trouvèrent le moyen de rétablir leur couvent en 1565 une première fois, en 1591 une seconde fois, et il subsista jusqu'à la Révolution. En 1791, il comptait vingt-cinq pères, huit frères clercs et deux

frères lais. Cet historique se termine par une description fort bien faite de l'église, de ses anciennes sculptures, et des monuments funéraires qu'elle renferme.

C. P.

René Perrout. — *Goëry Coquart, bourgeois d'Épinal.* Épinal, Ch. Huguenin, 1906. 1 vol. in-12 de 253 pages.

M. Perrout a déjà publié une série de contes lorrains où la fiction est agréablement mêlée à l'histoire. Il nous a donné aussi d'excellentes études sur Épinal au dix-septième siècle; il nous a retracé les principaux faits dont la ville a été le théâtre au temps de la guerre de Trente ans et de la première occupation française; bientôt, dans un livre annoncé, il nous décrira, pour la même période, le mécanisme de son administration, ses finances, son organisation judiciaire. Aujourd'hui, en un récit très aimable, il met en scène deux bourgeois d'Épinal et il s'efforce de deviner quels furent leurs sentiments au fur et à mesure que se déroulaient les événements du dix-septième siècle. Ses héros sont Goëry — un prénom bien spinalien — Coquart, greffier de la ville, et un bon chanoine attaché au chapitre de Saint-Goëry, M. Le Pelletier. Ces deux héros se rencontrent en divers endroits de la ville et de la banlieue, au jardin de M. Le Pelletier sur la Grande-Voie, sur la promenade appelée le Poux, dans la chambre silencieuse du chanoine; et il y a là prétexte à autant de tableaux d'Épinal, à diverses heures du jour ou aux différentes saisons de l'année. Ces paysages sont brossés avec un véritable talent; M. Perrout, qui a été à l'école de Maurice Barrès, se plaît dans ces descriptions précises qui donnent la sensation exacte de la région gaie ou triste, lumineuse ou obscure. Les deux personnages devisent de la constitution d'Épinal, dont ils vantent le libéralisme, et ils font un éloge vivement senti des bourgeois de la cité au dix-septième siècle; ils recherchent quels sont les droits du duc de Lorraine sur la ville et comment ces droits peuvent se concilier avec les libertés des bourgeois; enfin, ils prévoient qu'un jour se substituera à l'autorité ducale celle du roi de France qui guette la Lorraine comme une proie. En chacun de ces entretiens, ils rappellent les glorieux faits du passé: la résistance de la ville à l'évêque de Metz, Conrad de Boppart, l'entrée du roi de France Charles VII, la révolte des bourgeois contre la domination de Thibaut de Neuchâtel, leur annexion au duché de Lorraine au temps du duc Jean II. Les événements contemporains, la paix profonde au début du règne de Charles IV, l'entrée du duc et de la duchesse Nicole à Épinal le 11 juillet 1629, le siège de la ville par le gouverneur français du Hallier, en août 1641, ont été

l'occasion de ces entretiens où ces deux habitants d'Épinal font preuve de tant d'atticisme, de grave bonhomie et de sagesse. Mais, hélas! M. Le Pelletier mourut l'année 1642, en la semaine de la Purification, au moment où, après la rupture de la paix de Saint-Germain, de nouveaux malheurs allaient s'abattre sur la Lorraine. Goëry Coquart resta seul; mais, bien vieux, il put encore inscrire sur son registre les principaux épisodes du siège d'Épinal par le maréchal Créqui en 1670... Nous avons lu avec plaisir ce livre de résurrection historique; nous n'oserions affirmer que les sentiments des deux interlocuteurs fussent toujours ceux qu'avaient les bourgeois du dix-septième siècle; un chanoine de Saint-Goëry n'a pu dire en 1641 : « La France a bien assez de gloire pour que nous soyons fiers de devenir ses enfants »; et il n'aurait point songé, ce nous semble, à faire l'éloge de Jeanne d'Arc; mais nous avons ici le jugement très droit que porte, au début du vingtième siècle, sur l'histoire d'Épinal, un esprit cultivé qui a toujours voulu rester fidèle à sa ville natale, qui en connaît fort bien les archives, qui a saisi l'enchaînement des faits et compris que l'ancienne cité des évêques de Metz devait se perdre dans l'unité française.

Chr. PFISTER.

Philippe GERBER. — *La Condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand* (thèse présentée à la Faculté de droit de Dijon). 1 vol. in-8, de 335 pages. Lille, Morel, 1906.

La principale critique qu'on puisse adresser à M. Gerber est d'avoir trop négligé les documents de première main. Outre les ouvrages de droit, il ne cite parmi ses sources que Ch. Grad, *Considérations sur les finances et l'administration de l'Alsace-Lorraine*, Mme von Puttkammer, *Die Aera Manteuffel*, les *Mémoires*, si suspects, de Schneegans, les *Notes sur l'annexion* de M. Teutsch et le célèbre *Deutsche und französische Kultur in Elsass* de Werner Wittich. C'est l'essentiel, si l'on veut, mais strictement l'essentiel. Il est permis de regretter que les comptes rendus officiels de la Délégation, les articles des journaux locaux, la chronique politique, vivante et pleine de faits, de la *Revue d'Alsace* n'aient pas été utilisés. Le livre curieux d'un fonctionnaire allemand, le baron de Prel, *Die deutsche Verwaltung in Elsass-Lothringen 1870-1879*, est ignoré. Spécialement en ce qui concerne les réformes de 1879, on doit s'étonner que l'auteur n'ait pas consulté le recueil sténographique des discussions au Reichstag, dont fut mise en vente une édition spéciale, ni même signalé les importants articles

donnés à ce propos en 1880 par la *Revue des Deux-Mondes*. M. Gerber n'a pas poussé jusque-là ses recherches. Il s'est servi surtout des renseignements précieux que lui fournissait le *Messager d'Alsace-Lorraine* et des études publiées, durant ces dernières années, par diverses revues françaises. Il en a tiré une notion exacte et claire de l'évolution générale des pays annexés. Mais il n'a pu, dans le détail, se garantir de quelques erreurs, dont certaines sont surprenantes ; j'en relèverai deux, pour préciser : page 207, la *Revue lorraine illustrée* est indiquée comme imprimée à Metz, confondue avec l'*Austrasie ;* page 230, M. Gerber affirme que la plupart des candidats du « Groupe lorrain » échouèrent aux élections cantonales de septembre 1906 ; c'est le contraire qu'il faudrait dire : tous furent élus, un seul excepté. La documentation n'est donc ni très complète ni très sûre. M. Gerber n'a pas l'habitude assurément du travail historique.

Ces réserves faites, il serait injuste de méconnaître le très réel intérêt que présente cet ouvrage. Son premier mérite est d'explorer un terrain jusqu'à présent négligé. Nous ne possédions aucune étude d'ensemble sur une question qui vaudrait d'être bien connue de l'opinion française. Le livre de M. Gerber a cet avantage de nous fournir une synthèse des événements politiques et des modifications constitutionnelles qui se sont succédé en Alsace-Lorraine depuis 1871. Les lecteurs mêmes à qui ces notions sont plus familières trouveront là un résumé commode, des renseignements et des textes qu'il n'est pas inutile d'avoir assemblés.

L'introduction nous rappelle en quelles conditions fut effectuée l'incorporation de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand. Bismarck avait songé à céder sa conquête aux États du Sud dont il redoutait, après la victoire, l'opposition jalouse ; Bade et le Wurtemberg, peu soucieux de rien partager avec la Bavière, firent échouer le projet. L'annexion directe à la Prusse, que Treitschke préconisait, eût soulevé les clameurs des autres nations, frustrées des profits d'une guerre dont elles avaient supporté très largement le poids. Bismarck en vint donc à l'idée, qui prévalut, sans démembrer la terre annexée, de ne l'attribuer à personne : elle resta la propriété, commune et indivise, de la collectivité germanique.

Dans une première partie, M. Gerber étudie les rouages et le fonctionnement de ce régime ; juridiquement il démontre que le Reichsland, sans pouvoir politique propre, sans souveraineté, sans personnalité internationale, sans organes particuliers, ni législatifs ni administratifs, constitue non point un État, mais véritablement, suivant l'expression de Laband, une *colonie* européenne, « quelque chose d'analogue à l'ancien territoire indien des États-Unis ».

La seconde partie nous indique comment, sans que rien fût changé au principe même de la sujétion, peu à peu cependant la situation s'améliora. Bismarck voyait d'un œil favorable et sans doute inspirait les tentatives de Schneegans pour constituer, à côté du parti protestataire, un parti dit autonomiste. Il s'employa à les seconder en flattant par quelques réformes l'opinion publique ; il créa en 1874 un semblant de Parlement local, la Délégation ; en 1877, il permit à cette assemblée de délibérer, à titre consultatif, sur les lois qu'il plairait à l'Empereur de lui soumettre ; en 1879 enfin, il fit voter par le Reichstag une « Constitution » alsacienne. M. Gerber raconte brièvement les négociations et les intrigues qui se nouèrent à ce sujet. Il examine d'assez près cette constitution de 1879 qui n'a pas cessé de régir les provinces conquises, constitution provisoire, volontairement incomplète, et demeurée telle parce que très vite les Alsaciens-Lorrains, éclairés sur les véritables tendances du mouvement autonomiste, abandonnèrent Schneegans et que contre eux le régime des prévenances fit place, sans succès plus marqué d'ailleurs, au régime de compression par où s'illustra le prince de Hohenlohe.

La troisième et la quatrième parties sont plus intéressantes encore et l'on doit regretter que le cadre un peu restreint d'une thèse de droit n'ait pas permis à M. Gerber de s'étendre davantage. Cent dix pages sont consacrées au mouvement autonomiste actuel, si peu connu, si mal compris et pourtant d'une importance si considérable. Pour l'expliquer, M. Gerber est amené à rechercher les origines, à retracer l'histoire du jeune particularisme alsacien et lorrain. Il en analyse les causes, immédiates ou lointaines, politiques, économiques, intellectuelles ; il décrit l'évolution, sous l'influence de ces idées, des divers partis locaux depuis 1898 ; il rend compte enfin de la campagne revisionniste entreprise à la Délégation et au Reichstag par M. l'abbé Delsor et M. Preiss, commente les vœux exprimés, les projets de loi élaborés et note en juriste les difficultés de la tâche. Le dépôt au Reichstag, le 27 février dernier, par MM. Preiss et Delsor au nom des Alsaciens, par MM. de Wendel et Labroise au nom des Lorrains, de deux nouvelles motions de réforme constitutionnelle donne au livre de M. Gerber une actualité singulière ; il faut lui savoir gré d'avoir éclairé pour nous ces problèmes que débattent avec passion nos compatriotes séparés.

Pierre Braun.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes

Alsace et Allemagne du Sud-Ouest

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 25. 1906.
Belfort, Devillers. Un vol. in-8, XXVIII-128 pages.

Rengguer, *Précis historique sur la Révolution opérée dans la Rauracie, ci-devant évêché de Bâle, fief de l'empire d'Allemagne*, p. 7. — Texte d'un mémoire du 21 février 1793, adressé aux commissaires de la Convention par J.-A. Rengguer, neveu de l'évêque Gobel, syndic des États de l'évêché de Bâle, et l'un des principaux auteurs de la Révolution à Porrentruy. Il y fait, naturellement, l'apologie de sa conduite, et insiste pour obtenir la réunion à la France de la Rauracie (ancienne principauté de Porrentruy).

Henri Bardy, *Gustave Dauphin (1804-1859), peintre d'histoire*, p. 33. — En écrivant la biographie de ce peintre belfortain, M. Bardy n'a point prétendu faire œuvre de critique d'art, et, lorsqu'il parle des œuvres de Dauphin, il se retranche le plus souvent derrière des citations de revues contemporaines. On le sent plus à l'aise quand il s'agit de montrer comment l'artiste fut mêlé à tout le mouvement libéral au temps de la Restauration, et on lira avec un intérêt particulier l'histoire de la défense de la mairie du VIIe arrondissement, lors des journées de juin, par la poignée d'hommes que commandait Dauphin, colonel de la VIIe légion de la garde nationale.

D. R., *La Société populaire de Belfort*, p. 61. — Publie un règlement des séances de la société, non daté, mais qui semble être de 1794.

L. Klipffel, *Les Compagnies bourgeoises et les chevaliers de l'arquebuse de Belfort*, p. 69. — Montre, surtout d'après les renseignements fournis par les comptes de la ville, comment la milice bourgeoise dut assurer, depuis le quatorzième siècle, le service de garde des murailles. Lorsqu'au début du dix-huitième siècle il y eut à Belfort une garnison régulière, on ne demanda plus aux bourgeois le service de garde qu'en cas d'absence des troupes, ou comme service d'honneur lors des fêtes et réjouissances. — Quant à la compagnie des chevaliers de l'arquebuse, M. Klipffel la trouve mentionnée dès 1469. Réorganisée après la guerre de Trente ans, elle subsista jusqu'à la Révolution.

Aug. Vautherin, *Quelques Contes et chants populaires plus ou moins anciens du territoire de Belfort...*, p. 94. — Signalons comme ayant un intérêt historique le *Chant de Rosemont* et la *Chanson des Ajoulots*,

bien qu'ils ne soient inédits ni l'un ni l'autre, et que le texte donné soit souvent défectueux.

Aug. VAUTHERIN, *Quelques Coiffures, cornettes, câles, etc., des environs de Belfort*, p. 124. On ne s'est guère occupé encore du costume populaire dans la Haute-Alsace. Voici deux pages de dessins qui inspireront peut-être à quelque Belfortain l'idée de recherches plus étendues.

J. JOACHIM.

Revue d'Alsace. Quatrième série, 7ᵉ année, tome LVII, 1906. Paris, Picard. 1 vol. in-8, 662 pages.

Dom G. DE DARTEIN, *L'Évangéliaire d'Erkanbold* (suite), p. 82, 268, 418, 541. — Étudie les renseignements que le codex d'Erkanbold peut fournir aux liturgistes, puis examine les annotations écrites sur les feuillets de garde de l'évangéliaire, qui concernent l'expédition d'Othon II en Calabre en 982, la délimitation du diocèse de Strasbourg au dixième siècle, et l'inventaire du trésor de la cathédrale au onzième.

C. OBERREINER, *Cernay aux douzième et treizième siècles*, p. 5. — Courte notice où est examinée l'origine des droits des comtes de Ferrette à Cernay.

Th WALTER, *Notice historique sur la cour colongère de Gundolsheim (1183-1648)*, p. 9. — Publie un rotule de 1487 et le fait suivre de notes sur les diverses menses composant la colonge.

A. GASSER, *L'Assistance publique à Soultz*, p. 93. — Soultz posséda dès le treizième siècle un hôpital et une maladrerie. Cette dernière était encore habitée en 1679, mais la lèpre ayant disparu peu après, on réunit les deux établissements. La confrérie de Saint-Sébastien, sorte de société de secours mutuels, temporels et spirituels, contribuait aussi aux dépenses de l'hôpital qui recueillit ses biens à la Révolution.

A. GASSER, *Les Maisons religieuses de Soultz. La Chapelle du Lieu-Croissant et des Trois Rois*, p. 621. — Construite en 1253 par les cisterciens du Lieu-Croissant, la chapelle fut en 1608 achetée par l'évêque de Bâle et devint chapelle des Trois Rois.

X. X. X., *Note historique sur l'église de Fouday*, p. 311. — A côté d'une nef de 1777, l'église conserve une tour du douzième siècle dont la partie inférieure semble avoir formé le chœur de l'église primitive. Il y reste des peintures que l'auteur décrit, mais dont il aurait bien dû chercher à déterminer la date.

A. HANAUER, *Les Faïenceries de Haguenau*, p. 568 (*à suivre*). — L'industrie de la faïence à Haguenau fut d'importation française. Louis Dumontet et ses associés établirent la première manufacture en 1695,

sans grand succès d'ailleurs. Charles-François Hannong, faïencier à Strasbourg, reprit l'exploitation en 1725, et fut remplacé après 1732 par ses fils Balthasar, puis Paul-Antoine. — Bonne contribution à l'histoire de l'industrie alsacienne.

Rod. Reuss, *Un Voyage d'affaires en Espagne en 1718*, p. 588 (*à suivre*). — Nous retrouvons toujours avec plaisir le bon Strasbourgeois Jean-Everard Zetzner, dont M. Rod. Reuss nous a déjà conté les aventures en Norvège et en Angleterre. Cette fois c'est en Espagne que nous conduit le *Reyssbach* de notre héros. Il s'agit d'une somme importante à recouvrer, et Zetzner, après avoir essayé d'arranger l'affaire à Lyon, se met en route vers Avignon et Marseille où il s'embarque pour Barcelone ; puis par Saragosse il gagne Madrid.

Mgr Chèvre, *Deux prévôts de Saint-Martin de Colmar, évêques suffragants de Bâle*, p. 113. — Biographies de Jean-Christophe Haus, évêque de Diomitiopolis (1705-1725) et de son frère Jean-Baptiste, évêque de Messala (1729-1745).

A.-M.-P. Ingold, le *Mariage de Louis XV à Strasbourg*, p. 145, 225. — Documents provenant des papiers de Grandidier. Ils ont trait à la dispense de publication de bans qu'il fallait obtenir de l'évêque de Spire, et dans laquelle on craignait de ne pas voir donner à Stanislas le titre de roi de Pologne. Viennent ensuite des relations de la cérémonie du mariage célébré par procuration à Strasbourg et de la fête donnée à cette occasion par l'université luthérienne de cette ville.

Henry Lehr, *Soldats alsaciens : IX. Le lieutenant-colonel J.-B. de Hügel*, p. 614. — Agent de la Compagnie des Indes pendant la guerre de Sept ans, le Strasbourgeois de Hügel retourna combattre dans l'armée de Haïder-Ali et Tippo-Sahib, et fut tué à leur service en 1771.

Dr L. Ehrhard, *Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince coadjuteur, Louis de Rohan*, p. 198 (*suite et à suivre*). — Lettres du 5 juin au 8 juillet 1772.

Ch. Hoffmann, *Les Élections aux États généraux (Colmar-Belfort)*, p. 244, 367 (*suite*). — Les électeurs des districts de Colmar et Sélestat se réunissent à Colmar le 26 mars ; sur la demande du tiers-état, les trois ordres procèdent séparément à la rédaction des Cahiers, et le 1er avril ils élisent les députés. En même temps ceux des districts de Belfort et Huningue procèdent aux mêmes travaux à Belfort. (Le cahier de la noblesse de ces districts n'est pas connu.) — Un article du cahier du clergé de Colmar-Sélestat ayant inquiété les protestants, les délégués de quelques consistoires rédigent à leur tour un cahier de doléances, et des discussions assez vives ont lieu entre les adhérents des deux confessions. (Lire p. 368 l'année décrétoire 1624 et non 1674.) Voir

aussi sur cette question le livre de M. Rod. Reuss : *Les Églises protestantes d'Alsace pendant la Révolution,* Paris, 1906.

Raymond Guyot, *Les Cahiers du tiers-état de la Haute-Alsace en 1789,* p. 642. — Les cahiers des paroisses de la Haute-Alsace n'ont été jusqu'à présent retrouvés dans aucun dépôt d'archives. Tous cependant ne doivent pas être perdus, et M. Guyot demande aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* de l'aider à les retrouver. Quelque lecteur des *Annales de l'Est et du Nord* connaîtrait-il l'un ou l'autre de ces documents ? Nos propres recherches dans le district de Belfort ne nous ont fait découvrir jusqu'à présent que le projet d'un cahier.

Henri Bardy, *Marc-Antoine Lavie, député de Belfort-Huningue aux États généraux (1737-1793),* p. 525. — Successivement perruquier, colon aux Antilles, médecin, cultivateur, constituant, Lavie mourut victime de son dévouement pendant une épidémie de typhus à Belfort.

Henri Bardy, *Anne-Françoise Petitjean, de Belfort, victime de la Révolution,* p. 72. — Domestique de la baronne Anne de Ferrette, chanoinesse de Remiremont, laissée par elle comme gardienne de son hôtel canonial au temps de l'émigration, elle y reçoit des prêtres réfractaires, est arrêtée, condamnée et guillotinée le 10 janvier 1794 avec sa compagne, Marie Durupt, et deux ecclésiastiques. — Pourquoi donc, citant, au début de son article, les « martyrs » du pays de Belfort, M. Bardy oublie-t-il saint Dizier ?

Mgr Chèvre, *Les Suffragants de Bâle au dix-huitième siècle. Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda,* p. 337. — Une histoire de l'évêque Gobel, suffragant de Bâle, constituant, puis évêque constitutionnel de Paris, reste à faire. Celui qui tentera un jour cette étude trouvera dans l'article de Mgr Chèvre des indications utiles pour la période antérieure à la Révolution (Cf. pour cette même époque, Gustave Gautherot, *Gobel, évêque constitutionnel de Paris, ses antécédents,* dans *la Révolution française,* 1904, p. 308). A partir de 1789, — partie la plus intéressante de la vie de Gobel, — cette étude ne nous apporte rien de bien nouveau, et elle est écrite sur un ton que l'on trouvera profondément regrettable, quelque opinion que l'on ait de Gobel lui-même. Cf. la notice consacrée à l'évêque de Paris dans l'ouvrage récent de M. le chanoine Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel.* Paris, 1907, p. 53 à 59.

Souvenirs de 1816. Journal d'un habitant de Cernay, M. de Latouche (suite), p. 316. — Du 18 janvier au 11 mai.

A. d'Ochsenfeld, *Benjamin Constant en Alsace,* p. 281. — D'après le livre de M. Victor Glachant, *Benjamin Constant sous l'œil du guet.* Paris, 1905.

Jules SCHWARTZ, *Correspondance de Malouet*, p. 34, 151, 297, 318, 492. — Lettres de Malouet, préfet du Bas-Rhin, à Mounier, directeur de l'administration départementale et de la police, du 3 septembre 1820 au 8 décembre 1821. Écrites à un ami plus qu'à un supérieur hiérarchique, par un préfet soupçonné de libéralisme à un moment où les ultras redeviennent puissants, elles nous font connaître, en même temps que les angoisses d'un fonctionnaire qui craint pour sa place, toutes les petites combinaisons de la politique électorale en Alsace, et sont à ce titre fort curieuses.

Anselme LAUGEL, *De la Nécessité de conserver à nos villes alsaciennes leur véritable caractère*, p. 21, et *Du Rôle social de l'art en Alsace*, p. 453. — M. Laugel continue à combattre le bon combat pour la préservation des monuments de l'art populaire alsacien et la défense de la province contre les bâtisseurs étrangers qui la défigurent. Souhaitons-lui d'être entendu !

A. GASSER, *Armand-Ignace Ingold*, p. 561. — Notice nécrologique.

J. JOACHIM.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Nouvelle série. T. XXI. Heidelberg, Winter, 1906. 714-m125 pages (1).

P. 8. Hans KAISER, *Eine päpstliche Steuer für das Bistum Strassburg im Jahre 1371*. — C'est le plus ancien document de ce genre. Il comprend la liste nominative et le montant de la cotisation de tous ceux qui ont acquitté l'impôt papal volontaire dans l'évêché de Strasbourg jusqu'au 1er octobre 1371. Cet inventaire est important surtout pour la connaissance des subdivisions de l'évêché, notamment des archiprêtrés. C'est ainsi que le tableau synoptique des trois plus anciens rôles connus : 1371, 1419 et 1464, donne la mesure des changements survenus dans ces subdivisions durant un siècle. Un commode index des noms de personnes et de lieux rehausse encore la valeur du document.

P. 40. Joseph KNEPPER, *Kleine Funde zum elsässischen Humanismus*. — M. Knepper communique et commente trois lettres de Wimpfeling et une de Beatus Rhenanus. Cette dernière, de 1523, montre l'indécision toute « érasmique » de son auteur, dans la lutte religieuse. Les autres manifestent la combativité bien connue et la détresse matérielle non moins connue de l'humaniste de Schlestadt. Ces pièces sont toutes empruntées aux *Notitiæ ad Wimphelingium* de J.-J. Oberlin (ms n° 164a de la bibliothèque de la ville de Strasbourg).

1. Voir *Annales de l'Est et du Nord*, II, p. 595, pour l'année précédente.

P. 50. Alcuin Hollænder, *Wilhelm von Oranien und Strassburg, 1568 und 1569.* — Cet intéressant travail, un des plus importants du volume, tant comme étendue que comme valeur, décrit le rôle important joué par la ville de Strasbourg dans la vie du Taciturne au début de la guerre d'indépendance. Dès juin 1568, il parut à Strasbourg pour emprunter de l'argent et enrôler sous ses ordres les troupes revenant de France avec le comte palatin Jean Casimir. En janvier suivant il se rapprochait de nouveau de l'Alsace avec trois mille cavaliers, après avoir pillé Vaucouleurs, et le 8 février il obtenait l'autorisation d'entrer à Strasbourg avec vingt-quatre chevaux et de faire réparer ses canons en dehors des murs. Faute d'argent, il se trouvait dans une situation désespérée et dut s'enfuir précipitamment à la fin du mois, parce qu'il ne pouvait payer ses soldats. Le roi de France et le duc d'Aumale s'étaient aussi avancés jusqu'à la frontière de l'Alsace, qui souffrit énormément de tous ces passages de troupes. L'étude est bien faite et, nous le répétons, très instructive et vivante.

P. 138. Friedrich Meinecke, *Theodor Ludwig.* — Cet excellent article nécrologique, fortement pensé et profondément ému, nous intéresse d'abord parce que le défunt est l'auteur de *Die deutschen Reichsstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege* (1898, cf. *Annales de l'Est,* t. XIV, p. 296, et *Revue historique,* t. LXXII, p. 392), puis parce qu'il témoigna souvent de la sympathie pour notre langue et notre littérature et professa avec prédilection notre histoire moderne. Né à Emmendingen (Bade) en 1868, il vint terminer ses études à Strasbourg en 1893, s'y « habilita » en 1897, y devint professeur « extraordinaire » en 1902 et y dirigea en 1904 le « séminaire » d'histoire moderne. Il allait être appelé à occuper une chaire à Giessen ou à Fribourg, quand le typhus l'enleva, le 16 octobre 1905.

P. 155. Hans Kaiser, compte rendu de : J. Ficker et O. Winckelmann, *Handschriftenproben des sechzehnten Jahrhunderts nach Strassburger Originalen,* 102 Tafeln in Lichtdruck mit Text. 2er Band. Tafel 47-102, *Zur geistigen Geschichte.* Strasbourg, Teubner, 1905.

P. 160. W. Wiegand, compte rendu de : Karl Jacob, *Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens 1870-1871.* Strasbourg, V. Hauten, 1905, VIII-148-56* pages.

P. 212. G. Schickele, *Vorsichtsmassregeln gegen Pest und ansteckende Krankheiten im alten Strassburg.* — L'auteur a réuni ici avec beaucoup de soin tout ce qu'il a pu trouver de renseignements sur la manière dont la ville libre de Strasbourg se défendait contre la peste et les autres maladies contagieuses. Ce sont naturellement les procès-verbaux des conseils qui offrent le plus de matériaux ; mais ils ne sont

pas conservés pour les quatorzième et quinzième siècles, c'est-à-dire pour l'époque la plus intéressante au point de vue qui nous occupe. Puis viennent les écrits des médecins tels que Valaste de Tarenta et surtout Gonthier d'Andernach [1]; Fries et Brunfels semblent ignorer encore le caractère contagieux de la peste. En automne 1565, Amsterdam et Londres ayant été infectés par un vaisseau venant d'Alger, le magistrat strasbourgeois déploya une grande énergie pour empêcher la ville d'être contaminée et une véritable quarantaine fut établie. A partir de ce moment, les sources abondent et le récit de M. Schickele devient tout à fait précis et circonstancié. Il va jusqu'à la veille de la Révolution. Un appendice donne un sommaire détaillé du règlement de 1666 contre la peste.

P. 262. Paul Kalkoff, *Wimpfelings kirchliche Unterwerfung*. — C'est un supplément au grand travail de l'auteur sur Wimpfeling (Voir *Annales de l'Est*, t. XII, p. 491, et t. XIII, p. 329). Ici il communique, après l'avoir introduite et commentée, une lettre du vieux savant à son neveu Spiegel, le secrétaire impérial, du 18 mai 1521.

P. 359. A. W., compte rendu de : J. Knepper [2], *Das Schul- und Unterrichtswesen im Elsass von den Anfängen bis gegen das Jahr 1530*. Mit 12 Abbildungen. Heitz, 1905, xvi-459 pages.

P. 390. Johannes Beinert, *Die Strassburger Rheinfahre im Mittelalter*. — M. Beinert cherche à établir où se faisait le passage du Rhin entre Kehl et Strasbourg, avant l'établissement du premier pont (1392) et rectifie deux erreurs échappées à Mone dans son article sur le même sujet (*Zeitschrift f. G. d. O.*, t. XVI, p. 129). Il y avait deux bacs, l'un de Kehl ou *zu den Hunden*, l'autre de Hundsfeld, et en 1333 un troisième fut installé près de la Robertsau. Toutes les chartes relatives aux privilèges des passeurs, à leurs impôts et revenus, devaient être remises au Magistrat ; c'est pourquoi elles existent encore aux archives de la ville.

P. 400. Karl Freiherr von Reitzenstein, *Der Feldzug des Jahres 1622 am Oberrhein. Ladenburg und Hagenau. III. Entsatz von Hagenau (17/18 mai 1622). Verhalten Cordovas und Tillys*. — Les deux premiers chapitres traitant de la partie transrhénane de la campagne de Mansfeld, nous ne les avons pas mentionnés. Mansfeld partit le 14 mai de Frankenthal avec 12 000 fantassins et 60 compagnies montées pour débloquer Haguenau, qu'il avait pris en décembre et qui était assiégé depuis le 8 mai par l'archiduc Léopold. Il y avait laissé

1. P. 220, n. 1, lire *Zeitschrift* pour *Jahrbuch*, et *16* au lieu de *18*. Cf. *Annales de l'Est*, t. XVII, p. 341.

2. Décédé depuis, comme professeur au collège de Bitche.

2 000 à 3 000 hommes en évacuant l'Alsace, à la mi-mars. L'adversaire disposait de 8 000 à 9 000 fantassins et de 2 000 cavaliers ; il envoya la moitié de ces derniers à la rencontre de Mansfeld, qui les battit à Wissembourg le 16, si bien que lorsque son avant-garde déboucha de la forêt de Haguenau, le soir du lendemain, le siège fut précipitamment levé.

P. 421. Karl Engel, *Beinheim, ein elsässischer Etappenort im achtzehnten Jahrhundert*. — Beinheim, patrie du général baron Schramm, est situé près de l'embouchure de la Sauer et formait la deuxième étape des troupes allant de Lauterbourg à Strasbourg ou à Fort-Louis. Son livre d'étape, conservé pour la période 1745-1764, a fourni à M. Engel les matériaux de son article, qui, après une introduction sur le système français des étapes sous l'ancien régime, raconte comment l'armée du Rhin prit ses quartiers d'hiver, en novembre 1745, et donne le tableau des régiments qui passèrent alors à Beinheim. D'autres tableaux montrent les mouvements de troupes jusqu'à la fin de la guerre de la succession d'Autriche, puis pendant celle de Sept ans.

P. 441. Max von Gulat-Wellenburg, *Die Belagerung von Neubreisach im Jahre 1815*. — Il n'y a guère qu'Arthur Benoît qui se soit occupé du siège de Brisach en 1815 (*Revue d'Alsace*, 1894), en n'utilisant d'ailleurs que les sources françaises et les renseignements suspects de Plotho (*Der Krieg des verbündeten Europas gegen Frankreich*, Berlin, 1818). M. de Gulat a consulté en outre les archives de la guerre à Vienne et à Dresde, à Carlsruhe et à Darmstadt. La garnison fut rejetée dans la ville le 30 juin et bloquée dès le lendemain, mais ne se résigna à hisser le drapeau blanc que le 24 août.

P. 504 (Miszellen). P. Albert, *Zur Lebensgeschichte des Dominikanerchronisten Johannes Meyer*. — Le chroniqueur zurichois Jean Meyer remplit de 1458 à 1465 les fonctions de confesseur au couvent de Sainte-Brigitte à Schönensteinbach, dont la chronique, écrite par Séraphin Dietler et éditée par M. Schlumberger en 1897, donne un certain nombre de renseignements sur la vie de Meyer. Ce sont ces données que M. Albert collationne ici, pour compléter sa notice de la *Zeitschrift*, t. XIII, p. 255.

P. 519. Hans Kaiser, compte rendu de : Karl Rieder, *Der Gottesfreund vom Oberland. Eine Erfindung des Strassburger Johanniterbruders Nikolaus von Löwen*. Mit 12 Schrifttafeln in Lichtdruck. Innsbruck, 1905. (Cf. *Zeitschrift*, t. XVII, p. 205 et 480.)

P. 527. E. Herr, *Die Schenkung der Mark Maursmünster*. — La Marche de Marmoutier[1] ou d'Aquilée est le domaine que, d'après

1. Cf. *Annales de l'Est*, t. III, p. 606 ; t. VIII, p. 309. — Sigrist, *L'Abbaye de Marmoutier* (1899).

une charte apocryphe, Childebert I[er] aurait donné à l'abbaye fondée par saint Léobard, disciple de Colomban, et nommée d'après son neuvième abbé. Les limites de ce territoire ne sont pas marquées dans ce pseudo-document et ne sont connues que par trois pièces postérieures et aussi fausses, que M. Herr étudie successivement : la confirmation de cette donation par Thierry IV(1) [724, année où Maur releva le couvent brûlé] ; la charte, sans doute inspirée par un document authentique, de l'abbé Celse (828, en réalité : douzième siècle); enfin une inscription gravée sur une pierre à côté du grand autel et datant, selon la tradition, de Drogon de Metz (827, au moment d'une seconde reconstruction du couvent), mais qui ne peut remonter qu'à peine au douzième siècle et qui est l'œuvre d'un moine, Raimbaut. Après avoir résumé fort nettement (p. 563) les résultats de l'examen de ces trois pièces, M. Herr établit les limites de la Marche, en rectifiant et complétant les indications données par A. Fuchs dans le *Jahrbuch* du Club vosgien de 1888 (p. 123, *Die Marca Aquileiensis oder Eichelmark*) et récapitule (p. 591) les parties du domaine, qui comprenait primitivement seize villages et englobait le rocher du Hohbarr ainsi que la place où se dressa ensuite le château de Lützelbourg. Salenthal n'y fut joint que plus tard ; Saverne et Monswiller n'en firent jamais partie, de même que *terminus* et *provincia* n'ont jamais été des noms propres synonymes de Marche d'Aquilée. Cette dernière désignation reste obscure et a peut-être une origine celtique. M. Herr confronte (p. 596) tous les essais d'interprétation, dont aucun ne le satisfait ; celui qui lui semble le mieux indiquer la direction à donner aux recherches futures, est celui de M. Ristelhuber, qui voit dans Aquilée le vieux nom de Marmoutier. Disons encore qu'une note spéciale (p. 594) est consacrée à la question de la fondation du couvent, qui semble dater de 589, comme le veut M. Sigrist. Nous ne saurions dire trop de bien de tout cet article, qui est un modèle du genre, non seulement comme sûreté d'information et rigueur d'argumentation, mais aussi comme prudence dans l'affirmation et conscience dans le traitement des détails, qui ne laisse pourtant pas oublier les vues d'ensemble.

P. 642. Hans Kaiser, *Elsässische Geschichtsliteratur des Jahres 1905*. — Même schéma et même précision que les années précédentes.

Th. Schœll.

1. En réalité, cette confirmation se trouve être probablement la donation elle-même.

2° RÉGION NORD

A) Livres et brochures

1° Bécu (François). — *Le Travail agricole et la condition des ouvriers agricoles dans le département du Pas-de-Calais.* Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), soutenue à la faculté de droit de l'Université de Lille. Arras, Ed. Boileux, 1907. In-8, 203 pages.

2° Dorchies (Émile). *L'Industrie à domicile de la confection des vêtements pour hommes dans la campagne lilloise.* Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), soutenue à la Faculté de droit de l'Université de Lille. Lille, Imprimerie centrale du Nord, 1907. In-8, 158 pages.

Les thèses de droit n'ont pas toujours eu bonne réputation auprès des savants. Il fut un temps où l'on ne songeait pas sans sourire à cette dernière formalité des études juridiques. Les temps ont changé et l'esprit de ceux qui font des thèses et l'esprit de ceux qui les inspirent. Déjà les recherches historiques appuyées sur les documents d'archives sollicitent certains futurs docteurs ès sciences juridiques ; et déjà les professeurs de sciences politiques et économiques, renonçant pour leurs étudiants aux longues théories et aux vastes systèmes, les orientent vers des études plus concrètes, vers des enquêtes locales d'intérêt économique, en un mot, vers ces manifestations de la vie matérielle des hommes qui sont elles-mêmes à l'origine des transformations du droit. C'est cette tendance nouvelle que reflètent, sous l'inspiration de M. Aftalion, les deux ouvrages que nous analysons.

Le véritable intérêt de la thèse de M. Bécu sur le travail agricole dans le département du Pas-de-Calais vient des nombreuses observations personnelles qu'il y a réunies et de la connaissance familière qu'il possède évidemment du milieu rural. Sans doute, certains chapitres ne sont guère que le résumé ou la paraphrase d'autres ouvrages ; les pages consacrées au milieu physique, économique, moral et démographique, à la spécialisation des cultures suivant les régions, aux progrès de la propriété paysanne, à la dépopulation des campagnes, à la rareté de la main-d'œuvre rurale et aux industries à domicile n'apportent pas de faits nouveaux, pas d'idées originales ; l'auteur aurait bien fait de les sacrifier. Mais tout autre est l'intérêt des documents que nous fournit M. Bécu sur l'emploi des machines agricoles et sur les salaires des ouvriers agricoles.

Dans cette région de la France, la grande culture n'est pas la seule

à utiliser les machines; l'emploi en est aussi très répandu chez les moyens et petits cultivateurs. On ne s'associe pas pour les acheter : chaque cultivateur préfère les acquérir pour lui seul; il veut pouvoir disposer de sa machine le jour où son blé sera mûr, ce qui serait impossible en cas d'association. En outre, ces machines sont assez compliquées; il n'a confiance qu'en lui-même pour les manier; s'il lui arrive de faucher la récolte d'un voisin, c'est lui qui la dirige ou bien son domestique. Parmi les machines les plus répandues, il y a la faucheuse mécanique à foin : tout cultivateur ayant une vingtaine d'hectares en possède une : cet instrument a le triple avantage de couper vite, de bien couper et d'économiser des frais de main-d'œuvre; dans 24 villages de l'arrondissement d'Arras (en tout 21 300 habitants), on compte 178 faucheuses à foin. De même, on rencontre dans le Pas-de-Calais un grand nombre de moissonneuses lieuses (presque toutes de fabrication américaine); les trois villages de Wancourt, Lagnicourt et Haucourt en possèdent 40, soit une pour 34 habitants; on calcule que l'emploi de cette machine est avantageux pour toute exploitation ayant au moins 7^{ha} 50 de blé à faucher. Tous les cultivateurs se servent aussi de batteuses, non pas surtout de la batteuse à moteur mécanique appartenant à un entrepreneur, mais des « manèges à chevaux »; c'est que, le battage se faisant en une saison où les chevaux n'ont plus de travail, le cultivateur préfère utiliser leur force que de dépenser beaucoup à payer du charbon; c'est aussi qu'il tient à occuper pendant l'hiver ses chevaux et ses ouvriers.

Sans doute, des machines, comme la moissonneuse et la batteuse, ont enlevé du travail aux ouvriers agricoles; mais il serait inexact d'en tirer cette conclusion générale que le machinisme a exproprié l'ouvrier agricole; car, en réalité, l'emploi de tous les instruments nouveaux exigés par la culture intensive a créé de plus grands besoins de main-d'œuvre. Extirpateurs, scarificateurs, déchaumeuses, herses articulées, croskills, rouleaux en fonte, sarcleuses, butteurs, faucheuses, faneuses, rateaux mécaniques, distributeurs d'engrais, tarares, trieurs, hache-paille, laveurs, coupe-racines, broyeurs de tourteaux, concasseurs, tous ces instruments exigent un conducteur, ou bien un ouvrier; donc le développement de la culture intensive a pour conséquence une plus forte demande de main-d'œuvre. De tous ces faits se dégage cette idée que le machinisme agricole a consolidé dans notre région la situation du cultivateur-propriétaire, en le défendant contre la rareté de la main-d'œuvre; et cette rareté de la main-d'œuvre elle-même a pour cause non pas l'emploi des machines, mais l'exode rural vers les usines et les mines.

Les recherches de M. Bécu ont porté aussi sur les salaires des ouvriers agricoles. Il nous indique une intéressante répartition du salaire en nature et du salaire en argent. Deux régions du Pas-de-Calais ont conservé le salaire en nature ; la première comprend la partie occidentale du département, c'est-à-dire l'arrondissement de Montreuil et une partie de ceux de Boulogne, de Saint-Omer et de Saint-Pol (excepté les environs de Boulogne et de Calais) ; la seconde comprend les quatre cantons du sud-est du département dans l'arrondissement d'Arras : d'après cette répartition il semble que ce soient les régions de culture intensive et les régions voisines des centres urbains et industriels qui aient renoncé les premières au salaire en nature. Pour le salaire en argent, c'est presque partout le travail à la tâche, par équipes, qui domine : ainsi procède-t-on pour le sarclage des céréales, le sarclage et le démariage des betteraves, la moisson, l'arrachage des betteraves. En ce qui concerne le montant des salaires, M. Bécu utilise les enquêtes décennales de 1882 et de 1892, ainsi que les notices rédigées en 1900 pour le conseil général ; il constate que, si le salaire des *journaliers* est moins élevé ici qu'ailleurs en France, le taux moyen des salaires n'a pas cessé d'augmenter dans nos départements du Nord alors qu'il s'abaissait pour le reste de la France ; par contre, le salaire des domestiques y est supérieur au salaire moyen de la France et ne cesse pas de s'accroître : c'est la concurrence des mines et des usines qui amène cette élévation continuelle des salaires agricoles. L'enquête faite par l'auteur en 1906 dans 81 communes l'amène à cette même conclusion que le taux des salaires n'a pas cessé de s'élever. Ce sont ces ouvriers agricoles qui, par leurs économies, acquièrent lopin par lopin la terre cultivable et qui contribuent ainsi à accroître lentement cette classe rurale si caractéristique des campagnes d'Artois : la classe des petits cultivateurs propriétaires. Tous ces renseignements généraux sont complétés d'abord par le relevé des salaires de deux exploitations agricoles (arrondissement d'Arras), ensuite par la monographie de plusieurs ménages, d'où il résulte que l'ouvrier agricole peut, en effet, réaliser des économies, c'est-à-dire accéder à la propriété foncière, mais à la condition d'avoir peu d'enfants. L'étude de M. Bécu constitue donc une utile contribution à la connaissance de notre milieu agricole. Il est seulement regrettable d'y trouver les développements inutiles et peu personnels que nous avons signalés et d'y rencontrer certaines affirmations erronées telles que celle-ci : « Tous les progrès de l'agriculture dans le Pas-de-Calais n'ont été réalisés qu'après la Révolution française... Avant 1789, il n'y avait dans notre pays aucune richesse, ni industrielle, ni commerciale » (page 8), ou bien (page 43) : « Ce n'est

qu'après la Révolution de 89 que l'ouvrier agricole devint peu à peu propriétaire. »

C'est une monographie du même genre, mais sur le domaine industriel, qu'a tentée et réussie M. Dorchies dans son étude sur l'industrie à domicile de la confection des vêtements pour hommes dans la campagne lilloise. En 1875, cette industrie n'existait encore qu'à Bersée, Merville et Allennes-les-Marais; mais de proche en proche elle a gagné plus de cinquante villages situés au sud de Lille, dans la région comprise entre Lille, Merville, La Bassée, Douai et Saint-Amand. Dans Lille même, de nombreuses ouvrières s'y livrent. Ces villages sont surtout des villages agricoles, les plus pauvres et les plus éloignés des voies ferrées. Partout où s'installe une autre industrie, elle enlève à la confection sa main-d'œuvre : ainsi l'émaillerie de Raches, les filatures de Seclin et de Santes, les blanchisseries d'Haubourdin, la raffinerie de sucre de Thumeries. Un trait curieux de cette industrie est la spécialisation de certaines communes dans la fabrication d'un même article; ainsi, en dehors de Lille, il y a des giletières à Bersée, Cappelle, Mons-en-Pévèle, Templeuve, Avelin, Fretin ; des apiéceuses de drap, c'est-à-dire des confectionneuses de pardessus et de vestons, dans la Pévèle occidentale; des culottières (confectionneuses de pantalons) entre Lille, Fournes, La Bassée, Carvin; des apiéceuses de toile à Mouchin, Lesquin, etc. Toutes ces ouvrières villageoises reçoivent des grands fabricants ou des grands magasins les commandes, la matière à travailler, les types et modèles à reproduire. Longtemps l'ouvrage leur fut distribué par des sous-entrepreneurs, les « marchandeurs »; mais aujourd'hui, beaucoup de confectionneurs préfèrent installer au village un de leurs employés qui distribue l'ouvrage.

M. Dorchies s'attache surtout à nous donner un tableau exact des salaires par pièce : pardessus, veston de drap, gilet de drap, pèlerine, veston de chasse, veston de toile, gilet de toile, pantalon de toile. Il arrive comme moyenne hebdomadaire du salaire net à un chiffre qui varie de 10 fr. 55 pour les piqueuses de pantalons à 4 fr. 75 pour les finisseuses de vestons de toile. La moyenne générale des salaires annuels est de 356 fr. Encore ce travail si peu rémunéré entraîne-t-il pour les ouvrières à domicile de graves inconvénients : d'abord les maladies provenant d'un logis presque toujours insalubre, ensuite les maladies contractées par un travail excessif et par l'usage de la machine à coudre. Une autre caractéristique de ce travail, c'est la périodicité du chômage, l'existence d'une morte-saison, commune à toute l'industrie du vêtement (novembre et juin-juillet). Faibles salaires, longs chô-

mages, tout s'explique par la concurrence entre patrons, puis entre ouvrières, par l'inhabileté des ouvrières n'ayant fait aucun apprentissage et livrant souvent de l'ouvrage négligé, par l'affluence des ouvrières, par leur isolement qui les empêche de s'organiser. Mais cette forme de travail est menacée par la fabrique qui fait de grands progrès; la grande pièce surtout se fait de plus en plus à l'atelier; les deux derniers mois de 1906 ont été marqués par un arrêt complet du travail en chambre. L'intéressant exposé de M. Dorchies se termine par la recherche des remèdes et des réformes à apporter dans la situation actuelle des confectionneuses à domicile.

Ces deux études d'économie rurale et d'économie industrielle nous font souhaiter qu'on n'abandonne pas à l'École de droit ces recherches précises reposant sur l'observation des faits du milieu local. Qu'on nous permette aussi d'y demander certaines améliorations matérielles, garanties inséparables d'un travail utile : d'abord des citations exactes donnant toutes les indications bibliographiques nécessaires pour retrouver le travail cité ; ensuite une bibliographie raisonnée et méthodique des ouvrages et des documents consultés.

A. Demangeon.

Émile Lesueur. — *L'Agriculture et les syndicats agricoles dans le département du Pas-de-Calais*. Préface de M. J. Viseur, sénateur. 2e édition. Paris, librairie agricole de la Maison rustique, 1905. In-8, xvi-326 p.

Ce travail expose avec clarté les résultats d'une enquête faite par l'auteur auprès des syndicats du département. Le morcellement de la propriété foncière a été dans cette région le principal facteur du développement des syndicats agricoles : les difficultés de travailler, de vendre et d'acheter ont entraîné les petits cultivateurs à s'unir (les pays de grande culture ou d'élevage [Boulonnais] sont moins propices aux syndicats). Dans toute la région du Nord, c'est le Pas-de-Calais qui possède l'organisation syndicale la plus étendue et la plus féconde : il est étonnant de voir que le nombre des syndiqués, qui est à peine de 4 000 pour le Nord, s'élève à plus de 8 000 pour le Pas-de-Calais.

L'auteur examine ensuite l'intérêt du syndicat pour les propriétaires-exploitants, pour les fermiers et pour les ouvriers agricoles; il trace la genèse des sociétés d'agriculture, le rôle qu'ont eu l'État et le département dans la constitution des syndicats, l'influence qu'ont prise instituteurs et professeurs d'agriculture dans leur développement; il donne un tableau précis, par arrondissement, du mouvement syndical et de

l'activité syndicale, en y joignant un certain nombre de syndicats spéciaux (hippique boulonnais, planteurs de betteraves, maraîchers de Saint-Omer, battage, pacage, wateringues).

L'intérêt principal du livre se trouve dans l'exposé de l'œuvre des syndicats agricoles : achats en commun des engrais, des semences, des produits nécessaires à la nourriture du bétail, des machines et instruments perfectionnés ; vente en commun par le groupement des produits et des offres ; amélioration des espèces (achat des aliments du bétail; amélioration des races bovine, ovine, chevaline) ; défense des intérêts professionnels ; coopération de production et de vente ; crédit agricole; caisses d'assurance contre la mortalité du bétail ; assurances mutuelles contre les dégâts causés aux récoltes.

Il reste à souhaiter que les syndicats agricoles perfectionnent leur rôle économique en organisant la vente des produits agricoles et leur écoulement vers l'étranger (blé, beurre et fromage, volailles, œufs, légumes) : les produits du Pas-de-Calais figurent à peine sur le marché de Londres.

A. Demangeon.

Delcourt (Raymond). — *De la Condition des ouvriers dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais*. Thèse pour le doctorat en droit soutenue devant la Faculté de Caen. Paris, Giard et Brière, 1906, 230 pages.

Comme le titre l'indique, cette étude embrasse un ensemble très compliqué de questions, qui devait ou bien entraîner l'auteur trop loin, ou bien le laisser au-dessous de sa tâche. C'est à ce dernier parti qu'il s'est arrêté. Il ne faut pas chercher dans ce travail des résultats personnels. Mais on y trouvera le résultat du dépouillement de certains documents comme les procès-verbaux de la commission parlementaire des mines et les rapports de quelques ingénieurs. La première partie du livre traite des conditions et de la rémunération du travail de l'ouvrier dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais : organisation et durée du travail dans la mine, questions se rapportant au travail (recrutement des ouvriers, chômage, congédiements, rapports de service, amendes); état actuel de la législation sur le travail dans les mines; de l'hygiène et de la sécurité dans les mines; du salaire de l'ouvrier (différents modes de rémunération, moyenne du salaire journalier, causes des hausses et des baisses du salaire, état actuel de la législation sur le salaire). La deuxième partie traite des institutions de prévoyance, d'assistance et de protection dans les mines : institutions légales (retraites, caisses de

secours, accidents du travail); institutions patronales (logements et jardins ouvriers, écoles, églises, service médical, participation aux bénéfices); institutions ouvrières (syndicats, coopératives). La troisième partie, formant la conclusion, examine particulièrement le salaire de l'ouvrier, le prix de la vie et les habitudes de l'ouvrier mineur aux mines d'Anzin, du début du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours.

A. Demangeon.

Simiand (François). — *Le Salaire des ouvriers des mines en France.* Thèse pour le doctorat présentée et soutenue le lundi 13 juin 1904 à la Faculté de droit de Paris. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, 160 pages.

Ce travail, dont la publication remonte déjà à trois années, mérite d'être signalé dans cette revue, qui s'intéresse aux questions économiques du Nord. L'allure trop abstraite du livre et l'abus de l'appareil déductif ne peuvent pas nous cacher les rares qualités d'esprit et de méthode qui font sa valeur. L'auteur, cherchant à expliquer les causes des mouvements du salaire, élimine successivement l'hypothèse d'une influence de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, puis l'hypothèse d'une influence de la productivité du travail. Passant ensuite à l'interprétation minutieuse de tous les faits observés, il arrive à cette conclusion que le salaire journalier apparaît extensible et incompressible. Cependant peu à peu se dégage une tendance à déterminer une unité de salaire plus fixe, correspondant à un effort moins susceptible de variations et surtout d'augmentation. Mais ce taux de salaire plus précis tend aussi à prendre les mêmes caractères d'extensibilité et d'incompressibilité. A quoi tiennent donc ces deux propriétés du salaire? Comment peut-on les expliquer? Sans doute, dit l'auteur, par l'étude du coût et des besoins de la vie ouvrière. — On trouvera, dans le premier chapitre de ce livre, des indications critiques fort précieuses sur les sources de la statistique de l'industrie minérale.

A. Demangeon.

Henri Raviart. — *La Coutume de Saint-Amand-en-Pevèle.* Édition critique et commentaire. Thèse pour le doctorat (sciences juridiques) soutenue à la Faculté de droit de l'Université de Lille. Lille, Camille Robbe, 1907. In-8, 216 pages.

Il est assez extraordinaire de découvrir encore des coutumes inédites.

Celle de Saint-Amand l'était cependant restée. On doit savoir gré à M. Raviart d'en avoir publié le texte, d'après de bons manuscrits, choisis avec soin parmi une quinzaine de copies d'importance plus ou moins grande. Son édition paraît correcte. Peut-être eût-il été meilleur de multiplier les variantes.

Quant au commentaire, il appellerait d'assez nombreuses critiques. L'auteur n'a pas pris une connaissance suffisante de notre ancien droit, ni une vue assez pénétrante des coutumes voisines pour arriver à donner l'œuvre complète et juste qu'on pouvait lui demander. Aussi ses conclusions sur l'originalité de la coutume de Saint-Amand sont-elles exagérées, et plusieurs dispositions ne sont-elles pas comprises ou suffisamment expliquées. Son travail, cependant, se rachète de ces défauts par les nombreux emprunts qu'il a faits aux documents locaux. Il a mis au jour des textes curieux (comme l'exécution des criminels, pp. 141-143) et profité des importantes « Sommes » sur la loi de Saint-Amand conservées à Valenciennes, dont la publication est attendue avec impatience.

P. Collinet.

Louis Lorgnier. — *Les Cateux dans les coutumes du Nord de la France*. Thèse pour le doctorat en droit (Faculté de droit de Paris). Paris, Larose et Tenin, 1906. In-8, 134 pages.

La thèse de M. Lorgnier passe en revue toutes les questions que soulève cette classe de biens, très particulière, qui participe à la fois de la nature des meubles et des immeubles. Elle avait été précédée d'une thèse de Bordeaux, *Du Catel*, par M. Codet-Boisse (1905) dont les conclusions sont discutées sérieusement. M. Lorgnier n'a utilisé que des sources imprimées, les coutumes principalement; il n'a pas épuisé la liste des ouvrages à consulter et paraît incomplètement renseigné sur la jurisprudence. Comment ignore-t-il l'édition de Beaumanoir de M. Salmon? On doit aujourd'hui rejeter l'édition de Beugnot.

Ce travail, comme beaucoup de thèses, n'est pas toujours très poussé (par exemple, sur l'importante question de l'origine de la théorie des *cateux*, « qui s'est formée empiriquement », dit l'auteur. — Il n'était pas difficile de le prévoir, mais cette constatation est insuffisante). Néanmoins il pourra être consulté avec quelque profit.

P. Collinet.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes

Annales de la Société d'Émulation de Bruges. Tome LIV (1904), Bruges, 1907, 415 pages, in-8, et t. LVI (1906) [1]. Bruges 1906, 505 p. in-8.

Tome LIV (1904). — Ce volume termine la série ancienne des *Annales,* remplacée actuellement par une publication trimestrielle.

Il contient un *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas* (pages 1-216) où les travaux intéressant le pays et parus en 1902 et 1903 sont cités et analysés sous différents titres : ouvrages généraux, biographie, bibliographie, études linguistiques, anciens textes, chansons de gestes et légendes épiques. Moyen Age : romans divers, historiographie, littérature scientifique, poésie lyrique, littérature religieuse, dramatique, et littérature à la cour des ducs de Bourgogne. Un chapitre est consacré à la bibliographie des ouvrages relatifs à Antoine de La Salle, un autre concernant la bibliographie de la littérature moderne termine l'article.

Les ouvrages indiqués sont au nombre de 215, et chacun d'eux est l'objet d'une analyse détaillée. Parmi les travaux d'auteurs français, mentionnés dans ce travail, citons ceux de MM. Aubry et Brandin sur la musique, de M. E. Langlois, de M. S. Berger sur une Bible française copiée en Italie, de M. Lefebvre sur les fêtes à Lille, de M. B. de Mandrot, du regretté M. Molinier, de M. P. Meyer sur Wauchier de Denain, de M. H. Lemaître sur Gilles le Muisis. De nombreux articles de revues locales et étrangères sont également analysés et critiqués. Citons parmi les revues françaises, en outre des sociétés locales voisines de la Flandre, l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France,* la *Collection des Documents inédits,* le *Bulletin des Anciens Textes français,* la *Romania,* le *Moyen Age,* les *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École nationale des chartes,* etc., etc.

Juten (G.-C.-A), *Slusana Sacra,* p. 217-252. — M. Juten étudie dans cette introduction à une histoire de l'Écluse diverses institutions ecclésiastiques de cette ville. Il nous signale d'abord l'existence de quelques confréries : celle de Notre-Dame des Neiges, fondée en 1329 et presque disparue en 1659, celle des merciers ou boutiquiers, sous le patronage de Saint-Nicolas, établie, comme la précédente, dans l'église Notre-Dame. L'église Saint-Jean en possédait deux aussi : celle des tailleurs sous le patronage de Saint-Nicolas et une autre, placée sous la protection de Saint-Adrien, dont les membres s'engageaient à combattre les incendies et à entretenir le matériel servant en cas de

1. Le tome LV (1905), le premier de la nouvelle série, a été analysé dans le numéro d'avril 1906 (p. 292-297) des *Annales de l'Est et du Nord.*

sinistre. M. Juten nous signale aussi deux couvents de religieuses existant à l'Écluse, l'hôpital Notre-Dame et le couvent de la Madeleine ou Sainte-Catherine, et fait remarquer que les archives de l'État à Middelbourg ne renferment qu'un nombre très restreint de pièces relatives à ces deux institutions. Grâce au rapprochement ingénieux de documents inédits ou déjà publiés, l'auteur de l'article peut nous donner une liste à peu près complète des curés de l'église Saint-Jean à l'Écluse depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'en 1597. Douze pièces justificatives, extraites des archives communales de l'Écluse ou de celles de l'État, à Middelbourg, dont la plus ancienne porte la date du 7 août 1397, la plus récente, celle du 18 décembre 1603, terminent le travail.

Hoornaert et Callewaert, *Les plus anciens documents des archives du béguinage de Bruges*, p. 253-300. — Dans la première partie de ce travail, M. Hoornaert nous indique les plus anciens documents des archives du béguinage de Bruges, qui n'avaient jamais été publiés dans leur ensemble et dont quelques-uns avaient été mal interprétés par les historiens antérieurs. Il étudie la question de la chapelle castrale des châtelains de Bruges et expose les phases d'un procès relatif à la dotation de cette chapelle, transférée au milieu du treizième siècle au béguinage et devenue l'origine de cette institution. M. Callewaert ajoute au travail précédent quelques renseignements utiles sur les archives de l'ancien béguinage de Bruges, qui sont actuellement aux archives du béguinage actuel, de l'évêché et des hospices de Bruges, et nous fournit des détails sur les sceaux des chartes publiées en appendice. Ces documents sont au nombre de 26 et s'espacent du 10 septembre 1185 au 13 septembre 1335. MM. Hoornaert et Callewaert les ont édités avec un grand soin et signalent, sous chaque pièce, les particularités qu'elle présente et, le cas échéant, les ouvrages où elle a été reproduite en totalité ou en partie. Une bonne table termine ce travail et y facilite les recherches.

Nécrologe de la Société d'Émulation, p. 301-415. — L'article rappelle d'abord les membres de la Société d'Émulation étrangers à la Belgique, disparus depuis une vingtaine d'années, puis trois notices plus importantes sont consacrées à des membres de la société, particulièrement actifs et dévoués : M. Neelemans décédé en 1899, M. le chanoine de Leyn décédé en 1902, enfin M. Charles de Wulf, mort en 1904.

Le premier écrivit une histoire de la ville d'Eecloo, d'autres monographies intéressantes concernant les institutions de cette ville et une histoire de la commune de Lembeke.

M. de Leyn, après des études juridiques, embrassa la carrière ecclé-

siastique, fut successivement professeur et supérieur du collège Saint-Louis à Bruges, puis chanoine de la cathédrale de cette ville. Malgré ses occupations, il fit paraître de nombreux travaux biographiques, notamment des notices consacrées aux présidents de la Société d'Émulation, les chanoines Vandeputte et Andries. Une étude consacrée au bienheureux Idesbald, troisième abbé des Dunes, était en préparation, mais elle ne fut publiée que partiellement dans les *Annales de la Société d'Émulation* (année 1896).

M. de Wulf, qui fut lauréat du prix de Rome au concours d'architecture, était brugeois de naissance. Une grande partie de sa carrière d'architecte, malheureusement trop courte, fut consacrée à l'étude et à la réparation des monuments de sa ville natale, dont il était le directeur des travaux. On lui doit aussi de nombreuses constructions ou réparations heureusement conçues. Il étudia la restauration de l'église de Notre-Dame de Bruges. L'auteur de la notice nécrologique publie en appendice les fragments d'une étude de M. de Wulf sur ce monument, accompagnée d'un plan très intéressant où les époques approximatives de la construction des diverses parties de l'église sont indiquées d'après les indications fournies par les documents consultés.

Tome LVI (1906). — Le second volume de la nouvelle série des *Annales,* dont les fascicules trimestriels ont paru aux mois de février, mai, août et novembre 1906, contient les articles suivants :

Nelis (Henri), *Le Commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au quatorzième siècle,* p. 5-13. — M. Nelis, rappelant la question des origines du style pascal en Flandre, traitée dans le tome LV des *Annales,* attire dans cet article l'attention sur le style de Tournai et sur l'assertion de Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin en cette ville, affirmant qu'au quatorzième siècle l'année y commençait au Vendredi-Saint dans la matinée et non le lendemain, après le chant de l'*Exultet*.

L'examen de nombreux chirographes de l'époque, dont les données ont été rapprochées des listes d'échevins en charge à ces dates, a permis à M. Nelis de formuler les conclusions suivantes : au quatorzième siècle l'usage exista à Tournai de commencer l'année civile soit à partir du Vendredi-Saint, soit à partir du lendemain, mais dès le quinzième siècle l'usage de la commencer le Samedi-Saint y prévalut. On a contesté les conclusions de M. Nelis, à tort, selon nous, car la contestation repose sur une confusion faite entre none, heure romaine, fixée à 3 heures du soir, et none, heure canoniale, dont l'office se récite le matin.

Callewaert (C.), *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges,* p. 14-15. — M. Callewaert, dans cette note, admet

les conclusions de l'article précédent et montre combien elles précisent des textes cités jadis pour la ville de Bruges par MM. Gilliodts et Sheridan et rappelés dans son étude sur *Le Style pascal en Flandre*.

Van Cappel (E.), *De Hongersnood in de Middeleeuwen, tot de XIIIe eeuw*, p. 16-40, 143-164. — L'auteur de cet article étudie, d'après les sources dont il examine et discute la valeur, les famines qui ont ravagé la Flandre jusqu'au treizième siècle. Il présente des vues intéressantes sur les signes qui les précédaient, en examine les causes, étudie leur durée, leur intensité et la situation économique du pays à leur apparition. Il signale aussi les causes qui les firent diminuer d'abord, puis disparaître à partir du treizième siècle, par suite du développement que prirent à cette époque les relations commerciales du comté de Flandre. Les conséquences de la famine (cherté des vivres, mortalité plus grande, maladies) sont étudiées en même temps que les mesures prises pour prévenir les calamités et secourir les affamés et dues surtout aux évêques et aux abbés dont les possessions étaient nombreuses dans les régions envahies par la misère.

De Poorter (A.), *Een inventaris van t'jaar 1752*, p. 41-73. — L'auteur de ce travail avait publié, l'année précédente, un inventaire après décès, datant de 1632 [1]. Celui-ci, postérieur de plus d'un siècle au précédent, concerne les deux maisons du baron de Bette, situées l'une à Bruges, son domicile habituel, l'autre à Dudzeele, village voisin où était sa maison de campagne.

En quelques pages préliminaires, M. de Poorter nous montre les différences caractéristiques qui séparent les inventaires de 1632 et de 1752, sous le rapport du mobilier, du vêtement et des tableaux contenus dans la maison. Suit ensuite l'inventaire de l'habitation brugeoise, avec les dénominations curieuses de ses différentes salles. On y remarque des peintures et des tapisseries, de petits tableaux sur cuivre, une argenterie nombreuse et très détaillée par les inventorieurs, beaucoup de pièces de porcelaine. Tout est détaillé et l'on remarque au jardin un oranger, sept grenadiers, cinq lauriers roses et deux lilas. Dans la propriété de Dudzeele appelée *Schottekasteel*, l'inventaire est plus court : on peut y signaler quelques tableaux, notamment le portrait du duc d'Albe, et quelques porcelaines.

Nelis (H.), *Deux Chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de Saint-Bavon (avec une planche hors texte)*, p. 129-142. — Cet article est consacré à l'étude de deux documents émanant du comte de Flandre, Charles le Bon, en faveur de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand et conservés actuellement dans les archives de l'État, en cette ville. De nom-

1. Voir la revue *Biekorf*, 1905 : *Een inventaris van t'jaar 1632*.

breux historiens avaient pensé que ces deux documents formaient l'un, l'original, l'autre, la copie d'un même acte. Ces affirmations sont discutées et réfutées. Dans ses conclusions, M. Nelis montre qu'il s'agit d'une double expédition d'une même charte; l'un de ces documents porte, au bas de la pièce, le mot *Karolus*. M. Nelis affirme qu'il faut considérer cette suscription comme la signature autographe du comte de Flandre, fait intéressant, car elle contiendrait l'unique signature authentique, à cette époque, d'un souverain laïc de nos contrées, connue à l'heure présente.

Callewaert (C.), *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au bourg de Bruges*, p. 165-173. — Les travaux de restauration entrepris, ces dernières années, à l'église Notre-Dame de Bruges ont attiré l'attention des historiens et des archéologues sur les origines de l'édifice, fort obscures jusqu'à la fin du douzième siècle. Un texte daté de 1185 indiquant une consécration par Évrard, évêque de Tournai, d'une église dédiée à la Vierge, était appliqué par tous les érudits à Notre-Dame. M. Callewaert, qui a étudié le texte de nouveau, nous montre qu'il s'agit non point de cet édifice, mais de la chapelle des châtelains de Bruges, qui, en 1224, devint la chapelle comtale et fut transférée en 1245 au béguinage. L'auteur de l'article ajoute à cette étude une bulle du pape Nicolas IV, datée de 1289, engageant les fidèles des diocèses de Tournai et de Cambrai à contribuer par leurs aumônes à la reconstruction de l'église Notre-Dame et promettant en retour des faveurs spirituelles. Dans un document de la même date, le pape accordait aussi des indulgences aux fidèles qui visiteraient cette église à certaines fêtes déterminées.

Callewaert (C.), *Recherchons les anciens cartulaires de la Flandre*, p. 174-180. — Appel adressé aux érudits locaux en vue de la recherche, de la conservation et de la publication des cartulaires. Des indications excellentes sont données sur ce qu'étaient les cartulaires, la manière dont ils étaient formés, leurs dénominations diverses, quand il en existait plusieurs, et sur les renseignements que doit fournir un bon répertoire de documents de ce genre : nom de l'institution, nature, date et langue des actes, époque de rédaction du cartulaire, description sommaire du volume, dépôt et fonds où il est conservé, enfin indication des publications qui ont édité intégralement ou partiellement des actes du cartulaire.

Kerwyn de Lettenhove (Bon H.), *L'Exposition des Primitifs à Bruges en 1902*, p. 181-213, 279-303, 409-431. — On n'a pas oublié le succès considérable de l'exposition des Primitifs flamands, organisée en 1902 à Bruges et qui attira en cette ville de nombreux visiteurs, même peu

initiés aux choses de l'art. L'organisateur de l'exposition nous retrace dans une série d'intéressants articles la genèse de l'entreprise, les difficultés multiples à vaincre pour la mener à bonne fin, les concours obtenus, et les péripéties, parfois piquantes, des négociations entamées presque toutes par l'auteur du récit.

Nous voyons l'idée première d'une exposition de ce genre à Bruxelles d'abord, puis à Bruges ; les difficultés financières qui s'y opposaient et l'appui énergique donné au projet par les gouverneurs successifs de la Flandre-Occidentale, MM. Ruzette et d'Ursel. Les démarches nécessaires pour grouper les chefs-d'œuvre désirés furent longues et souvent difficiles. Elles sont exposées avec humour. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, elles furent couronnées de succès. L'histoire du tableau de Gérard David conservé au musée de Rouen et qui occupa à l'exposition brugeoise une place d'honneur nous donne un exemple des difficultés incessantes et de la persévérance nécessaire pour les vaincre.

Après la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande, sollicitées à leur tour, accordèrent, grâce à de puissants patronages et à de multiples démarches, les tableaux de Primitifs flamands, conservés dans leurs collections publiques et privées. Les œuvres magnifiques possédées par les hospices de Bruges ou par d'autres institutions du pays exigèrent pour être exposées par leurs propriétaires, des négociations plus compliquées parfois que celles relatives à des tableaux conservés à l'étranger ; grâce à l'habileté du négociateur, aux influences qu'il fit agir, aucune œuvre importante ne manqua à l'exposition de 1902.

Restait la question de l'organisation matérielle et du local destiné à abriter pendant quelques mois les richesses promises. Après de courtes hésitations, le palais du gouvernement provincial fut choisi et l'on s'occupa d'y faire, en peu de temps, une installation aussi convenable que possible : tapisseries à l'entrée, tableaux placés le long de l'escalier, destinés à donner, dès l'abord, une impression artistique. En même temps que l'exposition des Primitifs flamands, s'organisait dans l'hôtel Gruuthuse une exposition d'œuvres d'art du quinzième siècle. M. Kerwyn de Lettenhove nous dit, en quelques pages, les difficultés qui surgirent de ce côté, comment on les surmonta, et comment une fort belle exposition fut réunie dans ce magnifique local [1].

Van Dromme (M.), *Paaschkeers en Paaschboom,* p. 245-253. — L'auteur nous indique le symbolisme du cierge pascal et la grande hauteur atteinte parfois au Moyen Age par ce cierge ; il nous fait con-

1. Cet intéressant travail est continué dans le tome LVII des *Annales de la Société d'émulation* (1907).

naître deux tables pascales du seizième siècle, publiées déjà, et dont l'une est conservée aux archives du grand séminaire de Bruges. M. Van Dromme nous indique ensuite que le chandelier destiné à supporter le cierge pascal semble, dans les pays du nord, être en bois, fer ou cuivre alors qu'en Italie et dans les pays voisins, il était en marbre : celui de Nieuport, cité à la date de 1458, était en métal, celui de Sainte-Walburge de Furnes, de 1596, en bois sculpté. L'auteur décrit ensuite, d'après un compte de l'époque, la forme qu'avait ce chandelier, forme identique à celles d'autres localités voisines, son ornementation et la disparition de ces formes exagérées.

Slosse (L.), *De Dekenij Ghistel rond 1732*, p. 253-275. — M. Slosse expose d'abord l'origine du décanat de Ghistelles créé en 1574 par l'évêque de Bruges, Remi Drieux, et cite le nom des vingt paroisses qui en dépendaient en 1732. Il nous indique l'origine du manuscrit, objet de son étude, conservé actuellement aux archives de la commune d'Hooglede, et qui est le compte rendu, adressé à l'évêque de Bruges, Mgr Van Susteren, d'une visite décanale faite en 1732 par le doyen de Ghistelles, M. Arents, nommé à ce poste l'année précédente. Une notice biographique de l'auteur de la relation, né à Bruges en 1690, décédé en 1759, est donnée au début de l'article.

Les paroisses sont citées par ordre alphabétique et les renseignements sur elles sont groupés souvent de la manière suivante : date de la visite décanale, noms du collateur du bénéfice s'il existe, des décimateurs, du curé, de son clerc, du saint titulaire de l'église. Le doyen indique aussi l'état matériel de l'église, le nombre des communions pascales, et le nombre des abstentions (renseignement précieux pour le calcul de la population à cette époque), la date initiale des registres paroissiaux, l'existence des dévotions particulières et des confréries, l'état du cimetière, notamment au point de vue de sa clôture, et signale aussi que tous les prêtres de son décanat ne s'adonnent pas à la chasse.

Callewaert (C.), *Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lès-Bruges*, p. 275-278. — Grâce à une communication de M. Rembry, vicaire général, M. Callewaert nous fait connaître l'existence menée en 1793 et 1794 à Saint-André-lès-Bruges par un groupe de treize prêtres français, émigrés à la suite des décrets de la Convention. Diverses pièces nous indiquent les ressources minimes de la communauté, les objets qu'on lui avait prêtés, les ornements fort modestes de la chapelle. On possède, à la suite du règlement de la maison, les signatures des prêtres qui s'y trouvaient et qui, la plupart, appartenaient au diocèse d'Amiens.

Dom Berlière O. S. B., *Jean Bernier de Fayt, Abbé de Saint-Bavon*

de Gand (1350-1395), d'après des documents vaticans, p. 360-382. — L'ancien directeur de l'École belge à Rome donne dans cet article d'intéressants détails tirés des archives vaticanes, qui complètent ce que nous savions sur le célèbre abbé de Saint-Bavon. Ces documents nous font mieux connaître sa famille, les détails de son élection, ses relations avec la cour pontificale, et nous montrent l'intervention directe de la papauté dans le gouvernement des monastères. Ce fut le pape Clément VI qui imposa son candidat aux moines de l'abbaye gantoise et réussit à le faire agréer, malgré l'opposition du comte de Flandre.

Jean de Fayt, moine de Saint-Amand en 1346, bachelier de l'Université de Paris, demandait déjà, à cette époque, un bénéfice à Avignon et s'y faisait remarquer par ses travaux littéraires. Le pape, en 1350, le nommait, en vertu de son droit de réserve, abbé de Saint-Bavon; mais les moines avaient fait un choix différent, confirmé déjà par l'évêque de Tournai. La cause fut portée devant le pape qui trancha le différend en faveur de son candidat. Dom Berlière fait suivre cet intéressant récit d'une discussion sur le lieu de naissance de Jean de Fayt; il se trouve dans l'ancien diocèse de Cambrai, mais on ne peut l'identifier avec certitude, trois localités portant ce nom de Fayt; il ajoute quelques mots sur la forme Bernier qui suit le prénom de Jean. Cinq pièces justificatives extraites des archives vaticanes (registres d'Avignon) complètent ce travail (1).

Dupont (R.), *De handschriftelijke Kronijk van J.-B. Rybens over Nieupoort,* p. 382-390. — Il s'agit d'une chronique relative à la ville de Nieuport. L'érudit qui la signale nous indique le nom du possesseur du manuscrit et son état: il est rédigé en deux parties dont la première comprend 523 pages. Son auteur, issu d'une famille dunkerquoise, était né à Nieuport en 1757 et y mourut en 1818. La date de la composition du recueil est ignorée, mais on peut dire qu'elle ne remonte pas avant 1800. Elle offre surtout des renseignements sur les événements de la période révolutionnaire à Nieuport. Les premières pages sont consacrées à l'histoire de Nieuport avant 1780 et sous le règne de Joseph II. Le reste comprend le récit des événements survenus à partir de l'occupation française.

Cette chronique relate des faits économiques (augmentation de la fortune publique, misères, pillages, inondations, maladies, situation du commerce et de la marine), des faits religieux (ventes de biens ecclésiastiques, suppression de couvents, prêtres assermentés et insermentés) et des faits sociaux (émeutes populaires, usages locaux, superstitions,

1. Il est continué dans le tome LVII des *Annales de la Société d'émulation* (1907).

sorcelleries, réquisitions, élections, nouvelles fêtes établies par les Français, etc., etc.).

Callewaert (C.), *Le Sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1230-1231), avec un contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella (avec une planche hors texte)*, p. 390-394 ; — *Les Origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges*, p. 395-408 ; — *Anciens cartulaires de Flandre*, p. 432-433. — Dans le premier article, M. Callewaert nous signale quatre sceaux du chancelier de Flandre, prévôt de Saint-Donat, apposés sur des documents accordés en faveur du béguinage de Bruges et qui ont un contre-scel avec une légende d'un personnage autre que le chancelier, de Guillaume de Capella, chanoine de Saint-Donatien. M. Callewaert signale ce fait curieux à l'étude des sigillographes.

Le second article est consacré à l'étude de deux chartes inédites, conservées dans deux cartulaires de Saint-Donatien, qui se trouvent l'un, aux archives épiscopales de Bruges, l'autre, au grand séminaire de cette ville. Relatives aux origines de la collégiale de Saint-Donatien, elles émanent de l'évêque de Tournai, Radbod II, et sont datées du 25 juin 1086 et du 28 décembre 1089. Le second document, par ses éléments chronologiques, permet de prouver qu'à cette époque, la chancellerie épiscopale tournaisienne changeait le millésime de l'année à la Noël. Ces deux documents montrent qu'il existait, concurremment avec la collégiale de Saint-Donatien, une église paroissiale sous le vocable de Sainte-Marie, dont les paroisses pouvaient, aux termes de la lettre de Radbod, se faire enterrer dans le cimetière de Saint-Donatien, moyennant une certaine redevance. Le vocable de Sainte-Marie ne tarda pas à disparaître et une autre église construite sous le même patronage acquérait quelques années plus tard le titre de collégiale.

M. Callewaert, dans son troisième article, nous indique la liste des cartulaires dont on lui a signalé l'existence, à la suite de l'appel qu'il avait adressé aux érudits de la région et qui ne sont catalogués dans aucun des inventaires publiés par les soins de la Commission royale d'histoire de Belgique. Ils sont au nombre de 58 et sont relatifs surtout à des établissements ecclésiastiques et de bienfaisance de Bruges, Courtrai, Ypres et quelques autres localités. On y cite aussi 6 cartulaires relatifs à la ville de Courtrai et deux autres concernant la ville d'Ypres.

Ajoutons, en conclusion, que chaque fascicule se termine par une bibliographie très complète des ouvrages concernant la Flandre, parus récemment, et par une chronique où les événements intéressant l'histoire des institutions ou des arts sont fidèlement relatés.

F. de C.

Comité flamand de France, 1906

I. — *Annales du Comité flamand de France,* tome XXVIII (1906-1907). 1 vol. in-8 de XXIV-576 pages. Lille, imprimerie Victor Ducoulombier, MCMVII.

II. — *Bulletin du Comité flamand de France.* Année 1906, 3 fascicules. Bailleul, in-8, Ficheroulle-Beheydt.

I. — Finot (Jules), *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au Moyen Age.* — Poursuivant une laborieuse et très intéressante enquête relative à l'histoire économique et commerciale de la Flandre avec les pays étrangers pendant la période médiévale, M. Finot, après avoir tracé le tableau des rapports des Flamands avec la France (t. XIX), puis avec l'Espagne (t. XXIV), consacre maintenant un travail spécial à leurs relations avec la république de Gênes.

Ces relations furent nouées dès le treizième siècle : des marchands gênois, qui antérieurement fréquentaient les foires de Champagne ou de Cologne et des bords du Rhin, créèrent des comptoirs à Bruges. Ils s'emparèrent, en quelque sorte, du monopole du commerce de l'alun et échangèrent des produits du Levant contre des articles de l'industrie flamande.

De là, par voie de mer, un trafic très considérable, qui fut une des sources de la prospérité du port de Bruges ; après avoir atteint son maximum au quinzième siècle, il déclina rapidement et émigra à Anvers, lorsque l'ensablement du Zwin vint gêner les transactions.

Grâce à des documents inédits puisés dans le riche dépôt dont il a la garde, ou à des emprunts à d'autres sources, M. Finot a pu suivre pas à pas les développements et les vicissitudes de ce mouvement commercial, et montrer quelles furent les relations entretenues pendant plus de deux siècles par les Génois, soit avec les Flamands, soit avec le gouvernement des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne. L'auteur, qui connaît admirablement son sujet, l'a traité dans tous ses détails, et, par certains épisodes, fait pénétrer dans la vie intime de Bruges. C'est par là même que ce chapitre important de l'histoire économique des Flandres se distingue des précédents ; mais ce récit eût certainement gagné en vigueur et en netteté, si M. Finot avait évité d'intercaler dans le texte de longs documents dont la vraie place était aux pièces justificatives.

Cochin (Henri), *Une Ténébreuse Affaire à Bourbourg en 1648. — Le Bourgmestre et le Gouverneur.* — La *Ténébreuse Affaire* sur laquelle

M. Cochin s'est attaché à répandre la lumière est celle de Louis Maës qui, bourgmestre de Bourbourg en 1648, se déclara hautement pour la France et se compromit en servant les intérêts du gouverneur de la place, le marquis de Castelnau. Cette conduite lui valut l'inimitié de ses concitoyens.

Inculpé, à sa sortie de charge, de faux en écritures publiques et d'extorsions, Louis Maës comparut devant le tribunal local, fut condamné à mort et pendu.

On n'avait sur cet inique procès que des données très vagues ; des documents retrouvés dans les papiers du chancelier Séguier, des fouilles aux Archives nationales, ont mis M. Cochin au courant de tous les détails de la procédure qu'il expose complètement. Mais ce qui fait surtout l'intérêt de cette curieuse et suggestive étude, c'est qu'elle a permis de peindre de très vives couleurs l'état d'esprit des populations flamandes au moment où la France et l'Espagne se les disputaient avec acharnement, leurs divisions et leurs luttes intestines.

On trouve parmi elles, aussi bien à Bourbourg qu'à Dunkerque, un parti français qui compte sur les nouveaux maîtres pour établir sa suprématie, — un parti *autonomiste* qui vise à créer, avec la connivence du maréchal de Rantzau, une principauté indépendante dont Dunkerque serait la capitale, — un parti espagnol demeuré fidèle aux descendants de Charles-Quint : ils luttent comme en champ clos sur le terrain de leurs immunités et privilèges. Par là, l'étude de M. Cochin sort du cadre restreint où il l'enferme et se rattache étroitement à l'histoire générale.

Coussemaker (Félix de), *Les Mémoriaux du chanoine Damman*. — Le chanoine Damman, de la collégiale de Cassel, avait contracté l'habitude d'inscrire, au jour le jour, de 1736 à 1775, un *memento* de sa vie sacerdotale avec des indications plus étendues sur sa famille, la situation de ses biens, les mutations ecclésiastiques et les événements qui se passaient autour de lui.

Cette sorte de « Livre de raison », écrit en langue flamande mêlée à des phrases latines, ne contient guère que des éléments informes qu'il eût été difficile de reproduire textuellement ; en résumant, en analysant et en groupant de menus faits qui ne valent que par leur ensemble, M. de Coussemaker a montré beaucoup de sagacité et d'adresse.

II. — On sait qu'outre ses volumes d'*Annales*, le Comité flamand de France publie, sous le titre de *Bulletin*, les procès-verbaux de ses séances, auxquels il adjoint des études de médiocre étendue : ce sont elles que nous allons maintenant passer en revue.

Delépine (l'abbé), *Les Cordons littoraux de la Flandre maritime*. — L'étude du cordon de dunes qui, sur le littoral de la Flandre maritime,

constitue une sorte de digue protectrice naturelle contre les invasions de la mer, est une de celles qui attirent le plus vivement l'attention des géographes. Dans sa note, l'auteur met surtout très clairement en lumière les conditions qui ont eu pour conséquences d'introduire entre les différentes parties de la chaîne protectrice des dissemblances curieuses ; ici elle est ininterrompue et régulière, là elle est discontinue et partagée en masses distinctes.

Cortyl (E.), *Impressions d'un jeune bourgeois flamand visitant Paris et Versailles sous Louis XIV.* — La Flandre venait d'être conquise par Louis XIV. Le travail d'assimilation qui devait plus tard annexer moralement et intellectuellement les populations flamingantes à leur nouvelle patrie, n'avait pu encore produire son action qui, pour être effective, n'en fut pas moins assez lente, quoi qu'en aient dit jusqu'ici nos historiens. Il est donc intéressant de montrer quelle fut l'impression produite dans le troisième tiers du dix-septième siècle par la vue de Paris et de Versailles sur un Flamand de la jeune génération, transplanté tout à coup dans des milieux si différents de ceux où il était accoutumé à vivre. Malheureusement, les témoignages qui se rapportent à cet ordre de faits sont peu nombreux et malaisés à recueillir. M. Cortyl a été très bien inspiré en mettant au jour la correspondance de Josse Augillis. Nous regretterons seulement que M. Cortyl ait limité son choix à un aussi petit nombre de fragments ; il devrait encore puiser dans ces vieux papiers et se donner la peine de les commenter avec sa sagacité d'érudit avisé.

Bayart (l'abbé), *Chant des offices de saint Winnoc et de saint Oswald.* — Nous assistons de nos jours à un mouvement dont le branle est parti de haut en faveur de la plus ancienne musique religieuse ; mais ce mouvement est enrayé par le petit nombre de documents authentiques donnant des spécimens de l'harmonie du Moyen Age ; aussi les musicographes seront-ils reconnaissants à M. Bayart de leur avoir signalé l'important manuscrit n° 14 de la bibliothèque de Bergues.

Beck (Jules), *Le Musée flamand du Trocadéro.* — Depuis longtemps M. Beck s'applique avec une ardeur infatigable et un goût sûr à retrouver les éléments matériels (meubles, ustensiles, costumes et bijoux), qui contribuèrent à donner à la civilisation de la Flandre maritime une physionomie particulière.

Dans une courte note, il énumère ceux de ces objets des dix-septième et dix-huitième siècles dont il a constaté l'existence au *Musée du Trocadéro.* Il est obligé d'ajouter qu'ils y sont trop peu nombreux ; on ne doit pas s'en étonner et, s'il est infiniment désirable d'organiser en France des *Musées flamands,* à l'exemple de ce qui se fait en Belgique,

c'est dans les localités mêmes plutôt qu'à Paris, et, par une liste des objets qui semblent de nature à y prendre place, M. Beck montre comment, selon lui, ils devraient être formés.

Looten (le chanoine), *Un Poète dunkerquois inconnu : Dominique Dejonghe.* — Un membre de l'Académie royale flamande, M. de Gheldere, a retrouvé un manuscrit contenant des poésies non sans mérite d'un Dunkerquois qui exerçait la médecine à la fin du dix-septième siècle, et il les a publiées. M. Looten résume la biographie de Dejonghe d'après cette publication et analyse la pièce principale de ses œuvres intitulée : *La Fortune de Nieuport.*

Il est curieux d'y relever, à côté de traces qui indiquent la persistance des procédés littéraires des anciennes chambres de rhétorique, la trace non moins évidente de l'influence nouvelle de Boileau et de la littérature française contemporaine.

Bouchet (E.), *La Flandre, étude géographique sur la plaine flamande.* — Compte rendu de la thèse de doctorat de M. Blanchard. Les *Annales* ont consacré un article à la soutenance de cette thèse (numéro de juillet 1906, p. 459-462).

Decroos, *La Langue flamande dans les faubourgs de Saint-Omer.* — Jadis Saint-Omer faisait partie du domaine de la langue flamande; elle en a été éliminée peu à peu. M. Decroos se borne à constater l'irrémédiable oubli dans lequel elle est tombée, même dans les faubourgs de Haut-Pont et de Lyzel où elle s'était maintenue tant bien que mal jusqu'ici.

Bled (le chanoine), *Les Sociétés populaires pendant la Révolution.* — Les clubs, dans notre région comme partout, ont exercé une influence considérable sur la direction de l'esprit public; M. Bled s'applique à la déterminer; il connaît bien son sujet en ce qui touche Saint-Omer, Bergues, Cassel, Dunkerque et villes voisines; il est à regretter que sa note soit aussi brève. Ce sujet mériterait d'être étudié à fond.

Théodore (Ém.), *Note sur l'ancienne cathédrale de Saint-Omer.* — Le 20 septembre 1906, le Comité flamand avait pris Saint-Omer comme but de son excursion archéologique annuelle; M. Théodore s'était fait le cicerone de ses confrères dans la vieille cathédrale audomaroise; les quelques pages insérées ici résument très nettement les explications fournies.

E. B.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, t. XXV (1905).

Abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin. IV. Histoire de l'hôpital Notre-Dame*, p. 5-253. — M. Leuridan commence la publication d'une *Histoire de Seclin* par le quatrième fascicule, l'*Histoire de l'hôpital*, parce qu'il est « plus complètement achevé que les autres ». Grâce au riche fonds d'archives conservé dans cet établissement charitable, il a pu en retracer l'existence pendant une période ininterrompue de six siècles et demi. Dans la première partie, il s'occupe de la fondation et de la dotation primitive de cette institution, puis des accroissements qui en firent l'un des plus florissants hôpitaux ruraux de la région. Il consacre ensuite différents chapitres aux propriétés et revenus de cet hôpital : domaine de Vieux-Berquin, dans la Flandre maritime; vente des harengs de Mardyck; dîmes de Ronchin, de Marcq-en-Barœul et de Wasquehal; gave d'Ancoisne et marais de Seclin; refuges et maisons à Lille.

Dans la seconde partie, il s'agit de la vie intérieure de l'établissement, de la règle de saint Augustin, du personnel religieux et laïque : maître et frères, prieure et religieuses, chapelains et clercs. Le chapitre XIX est relatif aux malades soignés à l'hôpital. En temps ordinaire, il n'y en avait guère : une vingtaine environ, dont l'entretien montait, année commune, à 4 800 florins. En 1793, les revenus annuels de l'établissement s'élevaient à la somme de 23 997 livres.

Pour finir, M. Leuridan raconte très sommairement l'histoire de l'hôpital pendant la Révolution. Le directoire du district de Lille fit valoir les services que rendait cette institution et rien ne fut changé dans le personnel, tant religieux que laïque. Mais bientôt, aucune des religieuses n'ayant voulu prêter le serment, la direction de l'hôpital, devenu hospice, fut confiée à un économe. D'ailleurs, les religieuses ne tardèrent pas à rentrer.

En 1847, l'hospice abritait quarante-deux malades et quarante et un vieillards et infirmes des deux sexes, soit en tout quatre-vingt-trois lits. Depuis, ce chiffre a presque doublé. Le budget porte plus de 100 000 francs de recettes.

A. de Saint-Léger.



CHRONIQUE

LÉON VANDERKINDERE

Un comité vient de se constituer à l'Université de Bruxelles pour honorer la mémoire de Léon Vanderkindere, le savant historien et professeur mort le 9 novembre 1906. Il a adressé aux élèves et aux anciens élèves, aux collègues, aux admirateurs, aux amis de l'auteur du *Siècle des Artevelde* une circulaire. Nous en reproduisons volontiers le texte, car nous n'oublions pas que L. Vanderkindere a donné aux *Annales de l'Est et du Nord* quelques-uns de ses derniers travaux, et qu'il avait suivi avec une grande sympathie les progrès de notre entreprise :

« Léon Vanderkindere fut une de ces grandes figures que la mort ne parvient pas à faire disparaître. Il reste vivant dans son œuvre et dans le souvenir ému de ses admirateurs.

« Ses travaux historiques et les cours qu'il professait à l'Université de Bruxelles témoignent de sa haute valeur scientifique. Ils sont le splendide résultat de labeurs inlassables, guidés par un soin scrupuleux d'originalité et de précision.

« Toute la forte personnalité du maître se dégage de ces puissantes études, dont l'harmonieux ensemble constitue un hommage grandiose à la Liberté.

« Chez Léon Vanderkindere, en effet, le savant était doublé d'un homme d'action et si l'esprit de l'historien pénètre à chaque instant sa vie parlementaire, il serait également difficile de séparer en lui l'amour des vérités objectives qui inspira ses recherches scientifiques, des tendances politiques qui leur donnèrent une expression plus complète.

« Aussi est-ce la mémoire de l'homme tout entier que nous voulons consacrer par un souvenir durable.

« Afin de réunir les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet, nous faisons un chaleureux appel à tous ceux qui voudraient

participer à cette manifestation de reconnaissance et d'admiration envers une des gloires les plus pures de la Science et de la Pensée Libre. »

Nous croyons savoir qu'il entre dans les intentions du Comité de consacrer les fonds recueillis : 1° à l'érection d'un buste de L. Vanderkindere à l'Université de Bruxelles ; 2° à la publication d'un volume groupant toutes les études historiques publiées depuis 1872 par le regretté savant, soit dans les revues, soit dans les Bulletins de l'Académie de Belgique ou de la Commission d'histoire. Leur dissémination oppose actuellement des difficultés à qui veut les consulter. Tout en rendant à L. Vanderkindere l'hommage qui est dû à sa belle carrière scientifique, le Comité rendra donc en même temps service à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Belgique au Moyen Age.

Le président d'honneur du Comité est M. Charles Graux, ministre d'État, administrateur-inspecteur de l'Université de Bruxelles ; le président du bureau exécutif est le recteur, M. Aug. Lameere. Dans le comité figurent, à côté des collègues du défunt, MM. Pirenne, Paul Fredericq, Hubert, représentant les Universités de Gand et de Liège, Lamprecht, Bresslau, Parisot, de Saint-Léger, représentant l'enseignement supérieur de l'histoire en Allemagne et en France.

1° RÉGION EST

Collaborateurs. — M. Albert Grenier, agrégé des lettres, ancien élève de l'École pratique des hautes études et de l'École de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres, a bien voulu reprendre aux *Annales de l'Est et du Nord* la place qu'autrefois il avait occupée aux *Annales de l'Est*.

***

Université de Nancy. — **Faculté des lettres.** — ***Nomination à la chaire d'histoire de l'Est de la France.*** — Par décret en date du 20 juillet 1907, M. Robert Parisot a été nommé professeur d'histoire de l'Est de la France, en remplacement de M. Chr. Pfister, titularisé à la Sorbonne en juillet 1906. On sait qu'il y a cinq ans M. Pfister avait été appelé à l'École normale supérieure, et que c'est un de ses anciens élèves, M. Robert Parisot, qui avait été chargé de le suppléer dans sa chaire de Nancy.

Diplôme d'études supérieures d'histoire. — Les 21 et 22 juin dernier, deux élèves de la Faculté des lettres, MM. H. Parisot et A. Schmitt,

ont subi les épreuves du diplôme d'études supérieures d'histoire. Les mémoires ainsi que les positions de thèse de géographie concernaient la Lorraine. M. H. Parisot, dans son mémoire, avait étudié l'*Organisation de l'administration départementale et communale par le premier préfet de la Meurthe J.-J. Marquis (1800-1808)*. Le sujet traité par M. Schmitt était *La Répartition de la propriété en 1789 et la vente des biens nationaux de première origine dans le district de Bar-le-Duc (1791—an IV)*.

MM. Parisot et Schmitt avaient pris comme position de thèse de géographie, le premier *Le sel, le fer et la houille en Lorraine*, le second *L'insuffisance des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine (routes, voies navigables, chemins de fer, express internationaux)*; *étude des conséquences de cette insuffisance et des moyens d'y remédier*.

MM. Parisot et Schmitt ont été reçus l'un et l'autre; le second a obtenu la mention *bien*.

Dans le numéro d'octobre nous reviendrons sur cet examen, et nous publierons les sommaires des mémoires.

Faculté de droit. — *Doctorat d'État.* — M. O. Morin a soutenu le 8 juin dernier la thèse suivante pour le doctorat en droit : *Les avoueries ecclésiastiques en Lorraine*. La mention *assez bien* a été décernée au candidat.

Le 22 juin, M. P. Purnot a été reçu docteur en droit avec une thèse sur *La tutelle, la garde-noble et bourgeoise dans les coutumes de la Lorraine et du Barrois*. M. Purnot a obtenu la mention *bien*.

Il sera ultérieurement rendu compte de ces deux thèses dans les *Annales*.

***

Récompenses académiques. — L'*Académie des inscriptions et belles-lettres* a, sur les 1 200 fr. du prix Prost, attribué :

1° Une récompense de 800 fr. à notre collaborateur M. A. Grenier pour son livre intitulé *Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Médiomatrices*;

2° Une récompense de 400 fr. à *l'Austrasie*, revue du pays messin et de la Lorraine.

Les deux prix Dupeux dont disposait pour l'année 1907 l'*Académie de Stanislas* ont été décernés à nos collaborateurs MM. P. Braun et P. Denis. Le premier a été couronné pour son étude sur *La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté Senectère*, le second pour sa thèse de doctorat d'université sur *Ligier Richier*.

A la demande de la Société industrielle de Mulhouse, M. PERDRIZET a fait à Mulhouse, le 27 mars, une conférence sur « l'Art symbolique au Moyen Age à propos des vitraux de l'église Saint-Étienne ». Cette conférence, dont un compte rendu a paru dans la *Revue internationale de l'Enseignement supérieur* (1907, p. 335), sera publiée dans le *Bulletin de la Société industrielle,* et à part. Elle est en quelque sorte l'avant-propos du grand ouvrage entrepris par MM. Lutz et Perdrizet sur le *Speculum humanæ salvationis* (Mulhouse, Meininges, 2 vol. in-folio), dont le premier volume a paru à Pâques, et dont le second paraîtra à la fin de l'année. M. Perdrizet avait reçu l'an dernier, de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, une mission en Belgique, pour terminer la préparation de ce travail.

Le premier volume du *Speculum humanæ salvationis* a valu aux auteurs, de la part de la Société industrielle de Mulhouse, le titre de membre correspondant; et à M. Lutz, pour couvrir une partie des frais de publication, le prix Engel-Dollfus (valeur 3 000 fr.).



Comités d'études relatives à la vie économique de la Révolution française. — **Meurthe-et-Moselle.** — Dans sa dernière séance, le comité de Meurthe-et-Moselle a décidé la publication d'un nouveau volume de documents, qui comprendra les cahiers des communautés des bailliages de Dieuze et de Vézelise. Comme pour le précédent volume, qui vient de paraître, le travail a été confié à M. Ch. ÉTIENNE, actuellement chargé de cours au lycée de Bourg-en-Bresse. Nul plus que M. Étienne n'a la compétence nécessaire pour mener cette tâche à bonne fin.

Vosges. — Le comité des Vosges va faire paraître à partir du 14 juillet une revue intitulée : *Bulletin du Comité départemental des Vosges pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française,* qui donnera des documents et des études concernant la période révolutionnaire. Cette revue sera trimestrielle. Voici le sommaire du premier numéro :

A nos lecteurs (J. PERRON).

Chronique. — Circulaire ministérielle concernant l'histoire économique de la Révolution française (analyse et extraits). — Le Comité départemental. — Procès-verbaux des séances.

Travaux originaux. — Léon BERNARDIN : Le Département des Vosges et le ravitaillement de l'armée du Rhin.

Léon SCHWAB : Les Minimes d'Épinal en 1790.

Pognon : Procédure contre Monsieur de Longeac et Madame de Neuilly.

Variétés. — Les Volontaires du département des Vosges.

***

Congrès des sociétés savantes de l'Est. — Il se tiendra dans le courant de 1909, à Nancy, une exposition régionale. Quelques personnes ont pensé qu'à l'occasion de cette solennité, où se manifesterait sous toutes ses formes l'activité laborieuse de nos départements de l'Est, il y aurait lieu de réunir en un congrès toutes les sociétés savantes qu'ils possèdent. Isolées, sans lien entre elles, ces sociétés n'arrivent pas aux résultats qu'elles seraient en état de produire en combinant leurs efforts. Ainsi, presque toutes ont renoncé, faute de ressources suffisantes, à publier des documents inédits. La tâche qu'elles ont abandonnée a été reprise à Paris et à Metz. Il est temps que cet état de choses prenne fin; il faut que les sociétés savantes de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges se remettent à la besogne. Mais elles ne peuvent accomplir une œuvre utile et féconde qu'à la condition de se réunir, de se fédérer, d'élaborer en commun un programme d'action.

Ce qu'on leur propose en somme, c'est de faire ce qui, dans plusieurs pays étrangers, a pleinement réussi, ce que l'on va en France même tenter dans la région nord.

***

Sociétés savantes. — Parmi les lectures faites à la *Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* signalons celle d'un mémoire de M. l'abbé Nicolas sur *l'Architecture romane dans l'arrondissement de Montmédy.*

***

Travaux en préparation. — La *Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* a décidé de réunir en un ou deux volumes les œuvres — inédites ou déjà publiées dans l'*Annuaire de la Meuse* — qu'avait écrites M. Wlodimir Konarski à la gloire de Bar-le-Duc, et qu'il avait illustrées de charmants dessins. Le regretté défunt maniait avec autant d'esprit le burin que la plume, et l'on ne peut qu'applaudir à la résolution prise par ses anciens confrères. Nous souhaitons vivement que de nombreux souscripteurs répondent à l'appel de la *Société des lettres,* et fournissent à celle-ci les moyens de publier — non pas un — mais deux volumes.

Voici l'indication des *Inventaires sommaires* de dépôts d'archives lorrains qui se rédigent ou s'impriment actuellement (1) : en Meurthe-et-Moselle, M. Duvernoy imprime le tome IX qui contiendra le dépouillement des archives communales de la moitié de l'arrondissement de Nancy, car il faudra deux volumes pour cet arrondissement où même de petites communes ont gardé de nombreux documents anciens, tandis qu'un volume a suffi pour chacun des arrondissements de Briey et de Lunéville. Dans la Meuse, M. d'Arbois de Jubainville imprime l'inventaire des séries C, D, E, qui formera deux volumes, et prépare l'inventaire des archives communales de Bar-le-Duc. Dans les Vosges, M. Philippe rédige la table alphabétique des trois volumes d'inventaire de la série G. Il imprime l'inventaire des archives communales de Remiremont et d'Épinal, cette dernière ville s'étant décidée à reprendre et à achever la publication de son copieux inventaire analytique, dont six volumes avaient paru de 1885 à 1892.



Livres parus. — **Généralités et travaux ne pouvant se classer dans une des périodes ci-dessous indiquées.** — ***Histoire de la civilisation.*** — R. Prévot (Dr), *Das deutsch-französische Kulturproblem in Elsass*. Berlin, W. Süsserot, 1907, broch. in-8 de 27 pages.

Justice, droit, institutions. — J. Becker, *Die Reichsvogtei Kaysersberg von ihrem Ursprung bis zur französischen Revolution*. Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1906, broch. in-8 de VII-75 pages.

O. Morin, *Les Avoueries ecclésiastiques en Lorraine*. Nancy, Imp. nancéienne, 1907, vol. in-8 de 125 pages.

P. Purnot, *La Tutelle, la garde-noble et bourgeoise dans les coutumes de la Lorraine et du Barrois*. Nancy, Impr. réunies, 1907, vol. in-8 de 201 pages.

Art industriel. — A. Hanauer, *Les Faïenciers de Haguenau*. Rixheim (Strasbourg, J. Noiriel), 1907, broch. in-8 de 67 pages avec fig.

Travaux concernant des localités. — P. Fournier, *Chaligny, ses seigneurs, son comté, histoire et institutions d'une seigneurie lorraine*. Nancy, Crépin-Leblond, 1907, vol. in-8 de 582 pages (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*).

G. Sifferlen, *La Vallée de Saint-Amarin. Brèves notes historiques* (*Livre I. La ville*). Strasbourg, F.-X. Le Roux, broch. in-8 de 62 pages et 1 fig. (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*).

Travaux divers. — E. Badel, *Dix ans du Souvenir français en Lor-*

1. Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Duvernoy.

raine. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907, vol. in-8 de 398 pages avec 50 grav. et 9 pl. hors texte.

Moyen Age. — *Justice, droit, institutions.* — Fr. MARKGRAF, *Das moselländische Volk in seinen Weistümern.* Gotha, F.-A. Perthes, 1907, vol. in-8 de XVI-538 pages (Tome IV de la collection *Geschichtliche Untersuchungen,* éditée sous la direction de K. LAMPRECHT).

Art. — J. LUTZ et P. PERDRIZET, *Speculum humanæ salvationis.* Kritische Ausgabe. Uebersetzung von J. MIELOT (1448). Die Quellen des Speculums und seine Bedeutung in der Ikonographie, besonders in der elsässischen Kunst des XIV. Jahrhunderts. Mit der Wiedergabe in Lichtdruck (140 Tafel) der Schlettstadter Handschrift, ferner sämtlichen alten Mülhauser Glasmalereien, sowie einiger Scheiben aus Colmar, Weissenburg, etc. [T. I, Ire partie, s. t., 99 pages et 96 tab. Mulhouse (Leipzig, C. Beck), 1907 (0,38 × 0,275)].

Période moderne. — *Documents, mémoires.* — R. REUSS, *Un Voyage d'affaires en Espagne en 1718. Extraits des mémoires inédits du Strasbourgeois Jean-Éverard Zetzner.* Strasbourg, J. Noiriel, 1907, broch. in-8 de 67 pages.

Histoire politique. — MATHIEU (cardinal), *L'Ancien régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits (1698-1789).* 3e édit., Paris, H. Champion, 1907, vol. in-8 de XXIV-539 pages.

Chr. PFISTER, *Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1687-1729).* Saint-Dié, Cuny, 1906, vol. in-8 de 110 pages (Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*).

Administration financière. — DUMAST (baron DE), *La Chambre des comptes du duché de Bar.* Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907, vol. in-8 de XXV-541 pages.

Histoire de la société. — G. MAUGRAS, *La Marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1907, vol. in-8 de VI-564 pages et portrait.

Période contemporaine. — *Documents, mémoires.* — Ch. ÉTIENNE, *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789.* T. I. *Cahiers du bailliage de Vic.* Nancy, Berger-Levrault, 1907, vol. in-8 de XXXVI-774 pages (*Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*).

Histoire politique et administrative. — A. LEFORT, *Histoire du département des Forêts (Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814) d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits.* T. I, Paris, A. Picard, et Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1907, vol. in-8 de IV-350 pages.

Guerre, armée. — A. Dépréaux, *Les Gardes d'honneur lorrains à l'époque du premier Empire*. Nancy-Lunéville-Metz, 1907, broch. in-8 de 47 pages (Extrait du *Pays lorrain*).

C. Jolly, *Le Blocus et le bombardement de Thionville (1870)*. Châteauroux, impr. Badel, 1906, vol. in-16 de 164-xii pages.

Biographies. — A. Pierrot, *Charles Buvignier et Montmédy en 1848-1849*. Montmédy, impr. Pierrot, 1907, broch. in-8 de 46 pages avec portrait.

Mémoires de sociétés savantes. — Barrois, Lorraine, Trois-Évêchés. — *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumkunde*. II. *Ergänzungsheft*. Dr Rud. Schneider, *Geschütze auf handschriftlichen Bildern*, Metz, Scriba, 1907, broch. in-8 de v-71 pages, avec illustrations et planches.

C. Sadoul, *Table alphabétique générale des trente premiers volumes des bulletins de la Société philomatique vosgienne* (1875-1905). Saint-Dié, impr. Cuny, 1907, vol. in-8 à deux col. de 102 pages.

***

Nécrologie. — Aujourd'hui nous avons malheureusement à déplorer un grand nombre de morts.

Né à Colmar d'un père lorrain et d'une mère alsacienne, M. V. **Henry**, professeur de sanscrit et de philologie comparée à la Sorbonne, était l'auteur d'un savant travail sur *Le Dialecte alsacien de Colmar en 1870; grammaire et lexique*, dont M. H. Lichtenberger a rendu compte dans les *Annales* (XVe année, 1901, p. 474). M. Henry mourait en février.

En avril c'était le tour de M. Eugène **Étienne**, ancien professeur au lycée, ancien chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy : il avait publié en 1893 dans les *Annales de l'Est* (t. VII, p. 417) une étude sur la *Réforme de l'orthographe*.

Le 20 mai nous perdions M. Georges **Cousin**, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Nancy, où il était chargé de la grammaire des langues classiques. Les *Annales de l'Est* avaient donné en 1892 (t. VI, p. 539) la leçon d'ouverture du cours qu'il avait professé en 1891-1892 sur les *Idées politiques d'Aristote*. On doit aussi à notre collègue de savants et sévères comptes rendus, où il avait relevé les erreurs nombreuses commises par des philologues improvisés, qui apportaient à l'accomplissement de leur tâche plus de bonne volonté que de méthode et d'esprit scientifique. Nous songeons en particulier au *Glossaire abrégé du patois de la Meuse* (*Annales*, 1881, t. III, p. 112) dont l'auteur, M. Labourasse, avait été fortement malmené. Notre pauvre collègue a été enlevé prématurément des suites d'une longue et doulou-

reuse maladie, au moment où il allait enfin être pourvu d'une chaire à notre Faculté des lettres.

Le lendemain même du jour où s'était éteint Georges Cousin, mourait M. Lucien **Boppe**, directeur honoraire de l'École nationale des eaux et forêts. Membre de la commission administrative des hospices de Nancy, M. Boppe avait consacré aux *Établissements hospitaliers à Nancy* une savante étude, qui fut accueillie par la *Société d'archéologie lorraine* (*Mémoires*, t. LV, 1905).

2° RÉGION NORD

Université de Lille. — **Doctorat ès lettres.** — M. Maurice Gossart, ancien étudiant de la Faculté des lettres de Lille, a soutenu, le mardi 19 mars 1907, ses thèses pour l'obtention du grade de docteur ès lettres. Le jury, présidé par M. G. Lefèvre, doyen, était composé de M. Lemonnier, professeur à la Sorbonne, et de MM. Langlois, Dufour, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger, professeurs à la Faculté des lettres de Lille.

La thèse complémentaire est un *Catalogue historique et critique des incunables d'origine néerlandaise conservés à la Bibliothèque communale de Lille* (1 vol. in-8 de 83 p. Lille, impr. Danel).

M. Langlois, après avoir dit qu'il n'eût pas été inutile que M. Gossart indiquât : 1° qu'il entendait le mot néerlandais dans son acception la plus générale (le Néerland, au quinzième siècle, était plus étendu que les Pays-Bas d'aujourd'hui), 2° qu'il négligeait de parler des ateliers néerlandais dont aucun ouvrage ne se trouve à la Bibliothèque communale de Lille, — fait les critiques suivantes au catalogue dressé par M. Gossart (p. 6, l. 10) : M. Gossart semble indiquer qu'on ignorait l'existence à Lille du *Boccace* de Colard Mansion et de la *Rhétorique divine* d'Arend de Keysere, alors qu'il est fait mention de ces deux incunables dans le *Catalogue général* Pellechet. — P. 6, l. 10, faute d'impression ; lire Keysere et non Keyser. — P. 16, l. 18, M. Gossart écrit : « Cette écriture paraît du seizième siècle » ; c'est une erreur paléographique : l'écriture est du dix-septième siècle. — P. 16, dernier alinéa, M. Gossart dit que, dans l'exemplaire du *Spieghel* de Lille, les folios 25 et 26 se trouvent être les folios 31 et 44. Comment expliquer cette singularité ? — M. Gossart l'attribue à une erreur du conducteur ou de l'imprimeur. — M. Langlois en tire une conséquence sur la ques-

tion de savoir si les gravures ont été imprimées avant ou après le texte : avant, dit M. Gossart p. 27, l. 16 ; M. Langlois pense au contraire que le texte et les gravures ont été imprimés simultanément. Quant au fait que le folio 8 de l'exemplaire du *Spieghel* de Lille se compose de deux parties collées par leurs bords l'une à l'autre, dans lequel M. Gossart voit un argument en faveur de sa thèse, il prouve seulement que ce folio 8 a été réparé après l'impression ; mais cette constatation ne peut rien valoir pour les autres feuillets. — P. 27, l. 23, M. Gossart commet une erreur en disant que « le bord de la xylographie est collé *au-dessus* du bord du texte », c'est *au-dessous* qu'il faut lire. — P. 33, l. 18, M. Gossart, dans son classement chronologique des éditions du *Spieghel,* considère l'édition hollandaise « *à une seule fonte* » comme postérieure à l'édition hollandaise « *à deux fontes* » ; logiquement l'on pourrait tirer la conclusion contraire, car il est tout naturel de penser que l'éditeur a eu assez de caractères pour l'édition « *à une seule fonte* » et que, quelques caractères s'étant détériorés, il n'en a plus eu suffisamment, d'où l'emploi d'une seconde sorte de caractères. — M. Gossart répond que tout ce que l'on sait c'est que les caractères de l'édition « *à une seule fonte* » sont les mêmes que ceux des deux éditions latines antérieures. — M. Langlois s'étonne d'autant plus que l'éditeur ait eu suffisamment de caractères semblables pour imprimer les 1re, 2e et 4e éditions, mais non pour la troisième édition. — P. 56, l. 33, fausse identification : Guillaume de Sommerset, dit de Malmesbury, n'a rien à voir à cet ouvrage ; il faut lire seulement : .....traduits du latin par Guillaume de Tignonville. — M. Gossart répond que c'est le titre donné à cet incunable dans le *Catalogue général* Pellechet. — M. Gossart a bien relevé quelques erreurs de lecture de Campbell et de Pellechet, mais il en commet lui-même : p. 41, l. 16, il faut lire sermões et non sermoẽs ; p. 67, l. 2, Dauẽtriẽsi et non Dauẽtriẽsi.

M. Petit-Dutaillis reproche à M. Gossart d'employer le mot ogival à tort p. 15, l. 18, et de faire cette même erreur dans sa thèse sur Bosch. — M. Gossart dit qu'une ogive est la rencontre de deux arcs brisés. — C'est là une erreur commune au dix-neuvième siècle, mais que ne faisaient pas les écrivains de la Renaissance : l'ogive est la nervure qui soutient la voûte, dans le système de la « croisée d'ogives ». M. Gossart doit remplacer p. 15, l. 18, le mot ogival par arc en accolade. M. Petit-Dutaillis reproche ensuite à M. Gossart de n'avoir pas nettement exposé, à propos du *Speculum,* le problème si complexe de l'origine de l'imprimerie, et, au cours de la discussion qui s'engage à ce sujet, lui reproche aussi de n'être pas au courant des travaux récents des érudits sur la question des origines de la gravure sur bois.

M. de Saint-Léger a pris au hasard le *Boccace* de Colard Mansion, a comparé le catalogue et l'original, et a relevé quelques erreurs. P. 51, l. 19, ce n'est pas le titre exact de l'ouvrage. P. 51, l. 21, M. Gossart compte 290 feuillets : il faut compter 292 feuillets ; M. Gossart ne s'est pas aperçu que les folios 7 et 292 avaient été arrachés ; il s'ensuit un changement de pagination : le folio 7 ayant été arraché, le folio 7 que M. Gossart indique comme blanc devient le folio 8, et ainsi de suite, il faut ajouter une unité à chacun des chiffres de la pagination de M. Gossart. Ce changement a son importance, car il donne à l'exemplaire de Lille la même pagination que celle donnée à l'exemplaire d'Amiens dans le *Catalogue général* Pellechet.

* * *

La thèse principale de M. Gossart est intitulée *Jerome Bosch, Le « faizeur de Dyables » de Bois-le-Duc. La peinture de diableries en Flandre au Moyen Age* (1 vol. in-8, 322 p. et 12 pl. Lille, Imprimerie centrale du Nord).

M. Gossart expose avec netteté le sujet de sa thèse, le but qu'il s'est proposé d'atteindre et la méthode qu'il a employée.

M. F. Benoit félicite M. Gossart d'être un travailleur consciencieux dans ses recherches et d'avoir le sentiment des choses d'art. Il lui sait gré d'avoir voulu faire autre chose qu'une monographie, bien qu'il soit imprudent de généraliser au début de ses études. Ensuite il reproche à M. Gossart de faire une œuvre à la Taine en rattachant la personnalité de Bosch à la collectivité, bien qu'il n'aime pas Taine et qu'il le dise ; — de considérer Bosch comme une résultante du Moyen Age ; ce qui est se laisser peut-être entraîner un peu loin ; — d'insister trop sur des détails, — et d'une façon générale sur l'histoire. La partie historique aurait pu être condensée. Si M. Gossart avait employé une méthode différente, s'il avait insisté davantage sur les traits dominants de Bosch, s'il avait recherché l'ascendance du peintre, la thèse aurait eu plus d'unité et aurait présenté une vision plus nette du côté artistique. En même temps M. Gossart aurait pu analyser suffisamment la personnalité de l'œuvre de Bosch, et la présenter de façon plus synthétique. Il fallait prendre l'œuvre du peintre corps à corps, étudier le métier de Bosch, comment celui-ci conçoit, compose, exprime, dessine, colore, etc. ; de cette façon M. Gossart aurait trouvé la solution de beaucoup des questions d'attributions des œuvres cataloguées sous le nom de Bosch.

Une discussion s'engage alors entre M. Benoit et M. Gossart ; ils arrivent aux conclusions suivantes : 1° la série des thèmes conçus par

Bosch est restreinte et la plupart du temps empruntée aux artistes qui l'ont précédé ; c'est la peinture des idées, du monde surnaturel, peinture que commande et détermine le client. Ainsi s'explique le peu d'émotion de ces œuvres auxquelles le peintre ne s'intéresse guère : c'est seulement dans les détails qu'il se distrait. — 2° Bosch compose dans un *ordre dispersé* et l'on ne voit pas dans ses peintures d'ordonnance générale. D'ailleurs, il fouille son sujet et, en dehors des premiers plans ennuyeux, manquant d'entrain, déterminés par la tradition et le client, les seconds plans, au contraire, sont d'un observateur malicieux. — 3° Bosch conçoit la charge par la déformation des masques, d'où ces types extraordinaires que l'on rencontre dans son œuvre. De même, pour construire un de ces monstres qui lui sont familiers, il prend une forme courante, mais il en supprime une partie et il raccorde les autres : il place par exemple une jambe à l'épaule ; un chapeau sur un ventre en supprimant la tête. — 4° Ce qui peut encore caractériser un Bosch, outre l'entassement dans la limite du châssis d'une quantité innombrable de personnes et de détails, c'est le port de tête de ses personnages, de trois quarts le plus souvent et regardant le spectateur. — 5° Bosch enfin n'a pas la solidité du coloris.

M. Lemonnier, professeur à la Sorbonne, fait à M. Gossart les critiques suivantes : — 1° Une préoccupation de phraséologie dont un historien doit se défendre à tout prix : il est faux et déclamatoire de parler de *la* Ténèbre ou de comparer Bosch au sanglier d'Erymanthe. — 2° Une certaine ignorance de l'histoire générale qui est témoignée par de nombreux anachronismes. Par exemple : à propos de Van Eyck parler de la découverte du Pérou et de son influence sur les Primitifs. — 3° Un défaut de composition : M. Gossart mêle beaucoup de questions les unes avec les autres ; lorsqu'il essaie de déterminer les œuvres de Bosch, il ne le fait pas avec assez de clarté parce qu'il intercale dans une discussion purement technique des idées générales. — 4° Une exagération de l'idée de terreur dans l'œuvre de Bosch : ce peintre a dû s'amuser en travaillant ses toiles, ainsi qu'en témoignent de nombreux détails ; quant à la clientèle, elle ne devait nullement être aussi effrayée que le croit M. Gossart. — M. Lemonnier reproche ensuite à M. Gossart de n'avoir pas suffisamment discuté les questions d'authenticité se rapportant au *Jongleur,* conservé au musée de Saint-Germain, et de n'avoir pas dit dans sa thèse qu'il n'avait pu aller en Espagne, où sont conservées de nombreuses œuvres de Bosch.

M. Dufour aurait vu volontiers M. Gossart parler de la survivance de Bosch jusque chez certains artistes contemporains, et marquer

quelles étroites relations existent entre l'œuvre du peintre et le folklore néerlandais.

M. Petit-Dutaillis s'associe aux critiques de forme faites précédemment. Il a relevé toute une anthologie de phrases prétentieuses et même incompréhensibles. Il reproche ensuite à M. Gossart : 1° de n'avoir pas travaillé suffisamment dans les archives et de donner des références fausses ou inexactes, prises de seconde main dans de vieux livres ; 2° de n'avoir pas suffisamment dépouillé les chroniques où il aurait trouvé de nombreux renseignements pour la seconde partie de sa thèse ; de citer les chroniqueurs de façon inexacte et le plus souvent d'après d'anciennes éditions ; par exemple, p. 174, n. 2, si M. Gossart avait cité Commynes d'après l'édition Bernard de Mandrot, la seule à citer, il n'aurait pas répété fautivement « petits lyons qui ne sont plus grands que petits renards » : c'est *petits loups* qu'il faut. M. Gossart ne cite nulle part la *Grande Diablerie* d'Éloy d'Amerval, qui vécut à Béthune et dont Bosch entendit certainement parler ; 3° de mettre à chaque instant en note, sur les questions les plus diverses, des bibliographies nécessairement incomplètes et prouvant que l'auteur n'est au courant ni des meilleurs travaux parus sur le sujet, ni surtout des instruments bibliographiques, tels que les répertoires d'Ulysse Chevalier et de Molinier, auxquels il lui aurait suffi le plus souvent de renvoyer. C'est ainsi que, sur la question de la sorcellerie, qui le préoccupe tant, M. Gossart ignore les travaux qui ont le plus d'autorité, ceux de Hansen. Il se sert, sans contrôle, de l'ouvrage non seulement très ancien, mais sans aucune valeur, de Varillas, ce qui lui fait commettre, p. 292, une erreur de près d'un siècle sur la date de l'hérésie de Wyclef. Les citations sont souvent incomplètes ou fautives : M. Gossart néglige parfois d'indiquer la page ou de donner une référence bibliographique exacte ; 4° de faire à chaque instant des erreurs de détail, dont quelques-unes attestent des ignorances étonnantes : M. Gossart fait de Gerson un « mystique hollandais » ; 5° de présenter les choses d'une manière étroite et exagérée quand il s'occupe des terreurs de la fin du quinzième siècle ; on peut facilement prouver que les chrétiens d'Occident ne se composaient pas alors uniquement d'une bande d'hystériques ; si M. Gossart avait lu les sermons d'Olivier Maillard, dont il parle p. 259, il se serait rendu compte qu'il y avait à cette époque, dans l'Église même, des gens intelligents, ennemis des superstitions et ne cherchant pas à donner la terreur de l'enfer par des descriptions puérilement effrayantes. Tout ce chapitre sur l'esprit populaire à la fin du Moyen Age est absolument manqué. M. Gossart aurait dû ou bien se contenter d'écrire un livre d'esthétique, ou bien de peindre le milieu où a vécu Jérôme Bosch en

traits précis, sérieux et sévèrement contrôlés. La seconde partie de la thèse est presque uniquement un travail d'histoire, mais c'est un travail d'écolier. M. Gossart, qui manque d'expérience en matière d'érudition et de synthèse historiques, aurait dû demander des conseils : on ne les lui aurait pas marchandés.

M. DE SAINT-LÉGER reproche à M. Gossart : 1° de n'avoir fait ni table des matières, ni table des gravures, ni bibliographie. Autant que l'on peut s'en rendre compte d'après les références inscrites au bas des pages, M. Gossart n'a pas dressé la bibliographie complète de Bosch : il ne cite ni un article paru en avril 1906 dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, ni un article paru en 1906 également dans la *Gazette des Beaux-Arts*, ni une thèse d'Utrecht (1904) : Pieter van Moerkerken, *De satire in de nederlandsche Kunst der middeleuwen ;* 2° de n'avoir pas cherché à se renseigner suffisamment sur l'histoire du Brabant. M. Gossart aurait pu consulter le *Repertorium* de Fruin (1893) ou celui de Petit, et l'inventaire de Van Zuijlen des Archives de Bois-le-Duc ; 3° d'emprunter, lorsqu'il parle de l'état des Pays-Bas, des exemples uniquement à la Flandre. Or, Bosch vit dans le Brabant, à Bois-le-Duc, plus près d'Utrecht que de Gand. La situation économique est mauvaise en Flandre, mais il n'en est pas de même pour les pays du nord : de cette époque date le développement d'Anvers, de Rotterdam, etc. Si M. Gossart avait lu attentivement l'*Histoire de Belgique* de Pirenne, et l'*Histoire de Hollande* de Blok, il aurait aperçu cette distinction ; 4° de ne pas contrôler ses citations, de ne pas les faire exactes, de donner des cotes fausses. Non seulement M. Gossart n'apporte aucun renseignement nouveau sur la biographie de Bosch, mais encore il ne répète même pas exactement les renseignements fournis par Pinchart : p. 23, l. 2, M. Gossart écrit 1464 et Pinchart 1468 ; p. 20, l. 15, M. Gossart écrit Aecken, et Pinchart, Aeken. Ce sont là des erreurs et non des corrections, car M. Gossart ne s'est pas donné la peine de voir les documents. L'un d'eux, conservé aux archives départementales du Nord, est cité avec une cote ancienne, qui n'est plus employée depuis longtemps ; 5° d'inscrire sous le frontispice : Portrait de J. Bosch d'après un dessin *à la plume* du Recueil d'Arras, alors qu'il est visible au premier coup d'œil qu'il s'agit là d'un dessin *au crayon*.

Après délibération du jury, M. Gossart a été reçu docteur ès lettres.

M.-E. BARRY.

***

Congrès. — **Congrès des sciences historiques à Dunkerque** (région du Nord et Belgique). — La Société dunkerquoise, organisatrice

du congrès qui doit avoir lieu à Dunkerque du 14 au 17 juillet 1907, vient de publier le volume préliminaire qu'elle avait annoncé. Il renferme dix-huit résumés de communications et forme un volume in-8 de 226 pages. Voilà un premier résultat qui est de bon augure. — Nous rendrons compte dans les prochains numéros des séances et des publications du congrès de Dunkerque.

* * *

Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. — La vingtième session, qui aura lieu à Gand, du 2 au 7 août, s'annonce très bien. L'horaire du congrès comporte des fêtes et des auditions musicales, des promenades archéologiques et des excursions, notamment au château de Leeuwergem, où sera donnée une fête dix-huitième siècle au théâtre de verdure, et à la pittoresque commune zélandaise d'Aardenburg. — M. Paul Bergmans, secrétaire général du congrès, a continué la publication des mémoires et rapports sur les questions du programme. Nous avons signalé dans le numéro d'avril, p. 311, les articles contenus dans le premier envoi. On trouvera dans ceux qui ont suivi (envois 2, 3 et 4) :

M. Mourlon, *Le Campinien et l'âge du Mammouth en Flandre ;* E. Rahir, *Les Reconstitutions archéologiques de la section « Belgique ancienne » des Musées royaux du Cinquantenaire ;* C. Arendt, *La Villa romaine de Mersch ;* G. Willemsen, *Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le pays de Waes ;* E. Dony, *Les Inventaires des petites archives ;* H. Lonchay, *Les Sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle ;* L. Cloquet, *Développement à donner au système des fiches archéologiques ;* J. Casier, *Faut-il encourager la création des musées locaux et régionaux ?* Chanoine A. Duclos, *Parmi les antiquités romaines et franques recueillies dans la Flandre maritime, s'en trouve-t-il qui portent des emblèmes chrétiens ?* Chanoine Maere, *Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant ;* F. Donnet, *L'Archéologie campanaire en Belgique ;* Baron de Maere d'Aertrycke, *Quelques stations néolithiques découvertes dans la Flandre-Occidentale ;* H. Hoste, *L'Expansion du style brugeois (architecture domestique) ;* A. de Behaut de Dornon, *Avant-projet de la loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques ;* A. Hansay, *Quelques considérations sur le servage dans l'ancien pays de Looz ;* Ch. Arendt, *Moyen pratique de populariser l'histoire nationale*, Ch. Arendt, *Etude sur la déesse gallo-romaine Epona ;* J. de Waele, *Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans ;* V. Tourneur,

Histoire et étymologie du nom de Gand ; Baron A. de Loë, *Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de la Panne-Bray Dunes ;* Baron A. de Loë, *Poteries trouvées dans les dunes de Oostduinkerke ;* J. Depoin, *Wicman II, comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au dixième siècle ;* J. Brassinne, *Les Paroisses primitives et les anciens domaines ;* J. Grob, *Le Droit d'imposition dans l'ancien duché de Luxembourg ;* H. van den Linden, *Les sources de la géographie historique de la Flandre ;* H. Nelis, *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830 ;* Baron O. van Ertborn, *Échelle stratigraphique des systèmes pleistocène (quaternaire) et pliocène de la Belgique ;* A. Heins, *Les Steenen et les Hoven en Flandre ;* N. de Pauw, *Les Anciennes Bibliothèques de Flandre ;* G. Hasse, *Les Barques de pêche trouvées à Anvers en 1884 et en 1904-1905 ;* Chanoine van den Gheyn, *Les Raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics ;* L. Stroobant, *Ancienneté relative des vestiges de la période hallstattienne en Belgique.*

* * *

Exposition. — Il y aura cette année à Bruges, de juin à septembre, une exposition qui promet d'être fort intéressante. Il s'agit de réunir les œuvres d'art et les documents se rapportant au célèbre ordre de la Toison d'or, fondé par Philippe le Bon.

Pendant la semaine du 21 au 28 juillet on organisera une série de fêtes historiques et notamment un grand défilé, représentant le cortège de Charles le Téméraire et de la duchesse d'York se rendant à la fête de la chevalerie — le Pas de l'Arbre d'Or — donnée sur la Grand'place, à l'occasion de leur mariage.

* * *

Trente et unième réunion des Sociétés des beaux-arts des départements. — Cette réunion s'est tenue à Paris du 21 au 24 mai 1907.

A signaler les communications de MM. :

E. Delignières, *Notice sur le peintre abbevillois du dix-septième siècle, Laurent Borny.*

M. Hénault, *Une Famille d'artistes, les Leblond.*



Viennent de paraître. — **Instruments de travail et documents.** — *Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas, conservées aux archives générales du royaume à Bruxelles.* T. I, Bruxelles, imp. Guyot, gr. in-8, 1906.

J. Vannérus, *Le Dépôt des archives de l'Etat à Anvers. Accroissements de l'année 1905*. Bruxelles, Misch et Thron, in-8, 26 pages, 1906.

Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. T. VI. *Histoire des ordres religieux et des églises particulières*. Bruxelles, Lamertin, gr. in-8, XI-778 p., 1906.

Catalogue général illustré des monnaies françaises provinciales (suite) : *Flandre, Brabant, Hollande*. 2e édition, in-8, p. 279-308. Paris, Boudeau.

Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. T. XIX. 1er fascicule (Reingout-Robert). Bruxelles, E. Bruylant, in-8, p. 1 à 448, à deux colonnes.

Recueil des Ordonnances des Pays-Bas, 2e série (1506-1700). T. IV (1537-1543), par J. Lameere et H. Simont. Bruxelles, 1907, in-folio, 528 pages.

Histoire diplomatique et militaire. — E..., *La Manœuvre de Valmy*, dans la *Revue d'Histoire,* rédigée à l'État-major de l'armée. 1907.

B... [colonel Coutanceau], *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord. 17 pluviôse-8 messidor an II,* dans la *Revue d'Histoire,* rédigée à l'État-major de l'armée. 1907.

Ed. Gachot, *La Campagne de 1799. Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande*. Paris, Perin, in-8, 403 pages.

Auguste de Caumont La Force, *La Hollande sous Lebrun, 1812-1813*. Article publié dans la *Revue d'Histoire,* rédigée à l'État-major de l'armée. 1er février 1907.

A. Pollio, *Waterloo (1815), con nuovi documenti*. Roma, 1906, gr. in-8, VII-571 p., cartes et gravures.

Abbé Fl. de Lannoy, *Napoléon III et la Belgique*. Bruxelles, 1907, Goemaere, in-8, 25 p.

E... [commandant Picard], *La Guerre de 1870-1871* (suite). *L'Armée de Châlons*. 4e partie, *Sedan,* 5e partie, *Le 13e corps,* dans la *Revue d'Histoire,* rédigée à l'État-major de l'armée, 1907.

Histoire intérieure. — H. Coppieters-Stochove, *Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre*. Gand, 1906, in-8, XII-177 p.

A. d'Herbomez, *A propos des baillis d'Arras sous le règne de saint Louis*. Paris, 1906, in-8, 10 p.

Et. Picard, *L'Écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits*. Dijon, 1906, in-8, 139 p.

Huguet, *Le Passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu (décembre 1430). Itinéraire du Crotoy à Eu par Saint-Valery*. Saint-Valery-sur-Somme, 1907, in-8, 18 p. avec grav.

Eug. Hubert, *La Législation belge en matière d'hérésie depuis*

Charles-Quint jusqu'à la fin de l'ancien régime. Liège, 1906, in-8, 30 p., hors commerce.

Frans VAN KALKEN, *La Fin du régime espagnol aux Pays-Bas, étude d'histoire politique, économique et sociale*. Bruxelles, Lebègue, 1907, in-8, 291 p.

E. CORTYL, *Un Jeune Flamand à Paris et à Versailles sous Louis XIV*. — *Le Collège Drieux et ses fondations au dix-neuvième siècle*. — *Un Boursier de Louvain au seizième siècle*. Bailleul, Ficheroulle, 1907, in-8, 28 p.

G. BIGWOOD, *Les Origines de la dette belge. Étude d'histoire financière*. I. *Emprunts d'État aux Pays-Bas autrichiens*. — II. *Emprunts à lots aux Pays-Bas autrichiens*. Bruxelles, Vromant, 1906, 49 et 29 pages.

J. MARINAL, *Un Evêque de Tournai aux États généraux (1789)*, dans la *Revue Tournaisienne*, t. II, p. 174-179.

BLED, *Les Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution (1789-1795)*. Saint-Omer, impr. d'Homont, 1907, in-8, 191 p. et pl.

A. LEFEBVRE, *Une Émeute à Samer le 10 mai 1793*. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1907, petit in-8, 12 p.

P. POULLET, *Les Institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur l'origine des institutions belges contemporaines*. Bruxelles, A. Dewit, 1907, in-8, XI-975 p.

Histoire économique et sociale. — E. HARZÉ, *Le Bassin houiller du nord de la Belgique en 1906. Nouveaux documents historiques*. Bruxelles, impr. Rousche, Feron et Cie, 1906, in-8, 52 p.

G. CORNET, *Les Constructions rurales en Ardenne*. Bruxelles, J. Lebègue, s. d. [1907], in-8, 32 p., 13 fig. et 11 pl.

A. BRAQUEHAY, *Histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas (1200-1874) et de l'hospice des orphelins de Montreuil-sur-Mer*. Édité par H. Potez, Montreuil-sur-Mer, 1903, in-8, 309 p. et pl.

Histoire de l'art. — Pol DE MONT, *Le Musée des enluminures*. Fasc. 6. Haarlem, Kleinmann, s. d. [1907], in-folio, 16 pl. hors texte.

G. GAULLET, « *La Deffense de Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Austriche et de Bourgongne*. » *Description de cet incunable, précédée d'un aperçu critique sur la carrière et l'œuvre de Jean Brito*. Courtrai, Bayaert, 1906, in-8, 26 p. et pl.

LALOIRE, *Le Livre d'heures de Philippe de Clèves et de La Marck, seigneur de Ravestein*. Bruxelles, Verbeke, gr. in-4, 21 p. et gr.

G. DECAMPS, *Artistes montois. Maître Gilles Le Cat, tailleur d'images et graveur de tombes, ses œuvres et sa famille*. Mons, Dequesne-Masquillier, 1906, in-8, 23 p.

Van Doorslaer, *Jubés et Maîtrises de Malines*. Malines, Godenne, 1906, in-8, 98 p.

J. Braun, *Die belgischen Jesuiten-Kirchen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Gotik und Renaissance*. Freiburg im Breisgau, 1907, in-8, XII-208 p.

M. Hénault, *Histoire d'un tableau. Le Martyre de Saint-Étienne par Rubens*. Paris, Plon, 1906, in-8, 29 p.

L. Quarré-Reybourbon, *Herlin (Auguste-Joseph), artiste-peintre. 1815-1900*. Paris, Plon, 1906, in-8, 18 p.

Th. Leuridan, *Armorial de l'arrondissement de Hazebrouck. Étude iconographique pour les vitraux du bas-côté du midi de la basilique N.-D. de la Treille, à Lille*. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1907, in-8, 36 p. avec 7 pl. — *Armorial de l'arrondissement de Dunkerque*. Lille, 1907, in-8, 46 p. avec 9 pl.

E. Gavelle, *Note sur la formation de l'École des beaux-arts de Lille et l'exposition des travaux d'élèves de l'année scolaire 1905-1906*. Lille, Dubar, 1907, in-4, 12 p. et 12 pl.

Histoire littéraire. — Streuvels, *Reinaert de Vos*. Amsterdam, E. Schreuders, 1907, in-12, 219-VIII bldz.

Enthoven, *Briefe am Desiderius Erasmus von Rotterdam*. Strassburg, 1906, in-8, XVI-222 p.

Paul Bergmans, *Un Poète latin gantois du dix-huitième siècle, Olivier de Reylof*. Gand, C. Vyt, 1907, in-8, 15 p. et 11 pl. — *Jacques de Richebourcq, avocat et philologue anversois du dix-huitième siècle*. Gand, Vyt, 1907, in-8, 29 p.

Léon Lefebvre, *Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours*. T. I, Ire partie : *Les origines jusqu'au dix-huitième siècle*. IIe partie : *La salle de la Comédie (1702-1787)*. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1907, in-8, VI-424 p.

O. Reclus, *Progrès du français en Belgique*. Paris, 1907, in-8.

Émile Verhaeren, *Les Lettres françaises en Belgique*. Bruxelles, Lamertin, 1907, 44 p.

A. Jarry, *Albert Samain. Souvenirs*. Paris, Lemasle, 1907, in-8.

Monographies. — Charles Bonnier, *Templeuve-en-Pévèle, histoire d'un village*. Liverpool, 1907, in-4, v-305-XXII p., 3 cartes et 1 plan.

Abbé B.-J. Thobois, *La Paroisse d'Étaples au dix-huitième siècle*. Boulogne-sur-Mer, 1907, petit in-8, 23 p.

Cloquet, *Guide de Tournai et du Tournaisis*. Bruges, 1906, in-12, VIII-493 p.

Delattre, *Antoing. Les origines du nom*. Tournai, Casterman, s. d. [1906], in-8, 26 p. et grav.

E. Dony, *Le Village de Bourlers. Notice historique*. Mons, Dequesne-Masquillier, in-8, 101 p., fig. et pl.

C.-J. Bertrand, *Histoire de la ville d'Ath, documentée par ses archives*. Mons, Dequesne-Masquillier, 1906, in-8, 479 pages.

Harrau (Abbé), *Histoire politique et religieuse de Bergues-Saint-Winoc, depuis son origine jusqu'à nos jours*. T. I, Bergues, Patoor-Achte, 1907, in-8, 384 pages.

Le Gérant : R. PARISOT.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie

NOTES

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

EN ALSACE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Ces notes, forcément incomplètes, n'ont d'autre prétention que de montrer, d'après des documents en bonne partie inédits, quel était l'état de l'instruction primaire en Alsace, au moment où éclate la Révolution, par quelles péripéties elle passa de 1789 à 1799 et quel fut, dans les départements du Rhin, le sort du corps enseignant et des écoles, durant ces années si peu propices aux études. Le tableau d'ensemble que nous essayons d'esquisser ici n'a pas encore été retracé dans ses détails. C'est à peine si les auteurs des histoires générales de la Révolution dans notre province ont consacré quelques lignes ou quelques pages à la question scolaire [1] et encore n'ont-ils traité le plus souvent que des points spéciaux, comme, par exemple, la diffusion de la langue française dans les écoles [2]. M. l'abbé Hoffmann consacre, il est vrai, dans son *Alsace au dix-huitième siècle,* d'assez nombreuses pages à l'instruction publique à la veille de la Révolution et nous avons emprunté

(1) A.-W. Strobel, *Geschichte des Elsasses,* continué par F. Engelhardt (t. V-VI, Strasbourg, 1849), *passim.*

(2) E. Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution.* Paris, 1881.

à cet ouvrage de grand mérite, malheureusement posthume, un certain nombre de données; mais il ne s'occupe guère que de la Haute-Alsace [1]. M. Sorgius est le seul qui, dans sa récente *Histoire de l'enseignement primaire en Alsace de 1789 à 1870* [2], ait essayé de traiter, dans son ensemble, la période révolutionnaire; mais il n'a pu lui consacrer qu'une vingtaine de pages, n'ayant à sa disposition que des matériaux peu nombreux, et son travail, fort consciencieux d'ailleurs, a surtout de la valeur pour les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III, dont il nous parle en témoin oculaire et avec la compétence d'un homme du métier.

C'est dans les procès-verbaux du directoire du département du Bas-Rhin, conservés aux archives de la Basse-Alsace à Strasbourg, que nous avons étudié surtout les vicissitudes de l'instruction primaire dans notre province. J'ai extrait jusqu'ici, des gros in-folio qui embrassent les années 1790 à 1797, quelques milliers de pages pour l'*Histoire de la Révolution en Alsace* que je prépare depuis vingt ans [3]. Je n'aurai à citer que bien rarement les procès-verbaux du directoire du département du Haut-Rhin, qui se trouvent aux archives de la Haute-Alsace, à Colmar. Je n'ai d'ailleurs eu le loisir de dépouiller jusqu'à ce jour que les volumes afférents aux années 1790-1792. Mais, même pour ce laps de temps, je n'y ai pas recueilli grand'chose pour mon sujet actuel. La rédaction de ces procès-verbaux haut-rhinois est tellement plus concise que celle des greffiers du directoire de Strasbourg que l'on ne peut y glaner que par exception de ces détails topiques qui abondent dans les registres de l'administration départementale du Bas-Rhin et qui donneront, j'espère, un certain intérêt à ce travail, quelque imparfait qu'il soit.

(1) T. II, premier chapitre.

(2) *Das Volksschulwesen im Elsass von 1789 bis 1870*, von M. Sorgius. Strasbourg, Bull, 1902, 1 vol. in-8.

(3) Ce sont les volumes I-LXXIII que j'ai dépouillés jusqu'en automne 1907.

CHAPITRE I

AVANT LA RÉVOLUTION

Durant le dernier tiers du dix-huitième siècle, l'état de l'instruction primaire en Alsace ne différait guère de celui de l'enseignement dans les autres provinces du royaume. Peut-être était-elle un peu plus développée dans les régions rhénanes, par suite de l'émulation naturelle que suscitait dans le clergé des deux cultes l'antagonisme confessionnel des populations de notre province. Car là, comme partout ailleurs, la tâche de répandre une instruction plus ou moins élémentaire dans les villes et dans les campagnes était considérée comme rentrant dans les attributions de l'Église. L'instruction profane, si je puis m'exprimer ainsi, n'était qu'une bien modeste annexe de l'instruction religieuse des différents cultes, soit catholique, soit luthérien ou calviniste, et l'autorité civile ne songeait que rarement à s'en occuper, pas même pour salarier les instituteurs qui émargeaient sur les fonds des fabriques paroissiales.

Cet enseignement quasi confessionnel était donné, mais très rarement, par le curé ou le pasteur eux-mêmes; quelquefois par le vicaire du premier ou l'adjoint du second, quand il y avait deux ecclésiastiques fonctionnant dans la même paroisse, le plus souvent par un maître d'école, attaché à cette dernière et non pas à la *commune* (1), et qui y remplissait bien d'autres fonctions encore, plus importantes souvent aux yeux de ses concitoyens que celles d'instituteur. Car il était à la fois chantre, organiste et sacristain; il sonnait les cloches, parait l'autel et balayait l'église, et on l'engageait parfois bien plutôt pour sa belle voix que pour son bagage scientifique, généralement des plus légers.

(1) Ainsi le Magistrat de Strasbourg appuyait encore en 1754 son refus de fournir des compétences en bois de chauffage aux instituteurs catholiques de la ville sur l'axiome que ce n'est pas l'*État*, mais la *paroisse* qui doit s'occuper des écoles (*Œconomie-Protocollum* du 5 juin 1754. Arch. de la ville).

J'ai donné ailleurs une description détaillée et, en somme, peu réjouissante, des écoles paroissiales alsaciennes au dix-septième siècle (1). A près d'un siècle de distance, il n'y a point à signaler de changements notables à ce tableau, ni pour la Haute, ni pour la Basse-Alsace (2). Peut-être le nombre des instituteurs absolument ignorants est-il un peu moins grand [on en choisissait jadis qui ne savaient pas même écrire] (3), mais ils sont encore bien singulièrement recrutés. Et comment seraient-ils à la hauteur de leur tâche ou seulement passables, puisqu'il n'y a nulle part dans la province d'établissement qui pourrait leur donner la préparation technique à leur futur métier (4)? A certains moments, l'autorité judiciaire suprême, le Conseil souverain d'Alsace, a bien essayé de faire disparaître les plus choquantes anomalies de la situation; il enjoint, par exemple, en 1736, au maître d'école d'Andolsheim, d'opter dans les vingt-quatre heures entre le métier d'instituteur et celui d'aubergiste qu'il exerçait également (5). Cela n'empêche pas que nous trouvions encore, en 1762, à Jebsheim un barbier, en 1782, à Ribeaugoutte un cabaretier, en 1784, à Appenwihr un cordonnier, à Horbourg un tailleur, installés comme éducateurs de la jeunesse. En 1786, celui de Ferrette, vieux et infirme, est suppléé par ses deux filles, dont l'une est couturière et l'autre repasseuse (6). Des vétérans de l'armée (7), des garçons de métier côtoient, dans le corps enseignant, d'anciens théologiens, des journaliers et des violoneux (8).

(1) Rod. Reuss, *L'Alsace au dix-septième siècle*, t. II, p. 369-395.

(2) Abbé Hoffmann, *L'Alsace au dix-huitième siècle*, t. II, p. 1-76.

(3) Voir *L'Alsace au dix-septième siècle*, t. II, p. 380.

(4) Je n'ai rien trouvé pour l'Alsace qui rappelle, par exemple, le noviciat épiscopal de Toul où se formait une partie des instituteurs lorrains (Sorgius, p. 8).

(5) *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 148.

(6) Abbé Hoffmann, t. II, *passim*.

(7) J'ai retrouvé la pétition d'un nommé Théophile Krafft, né à Grünstadt, dans le Palatinat, qui, réclamant une pension, raconte sa carrière. Il a servi dans le 62e régiment d'infanterie, l'a quitté comme sergent-major en 1767, a fonctionné à Saint-Jean-des-Choux comme marguillier et maître d'école, puis à Eckartswiller en 1775; en 1780, il était devenu chantre à Haguenau (P.-V. du 14 mai 1791).

(8) Nous rencontrerons encore, en plein Directoire, un de ces ménétriers qui, après

Ce personnel de rencontre n'avait pas, il est vrai, un programme d'enseignement bien compliqué à mettre en pratique. Ainsi que je le disais tantôt, son occupation principale consistait à coopérer, avec les représentants de l'Église, à l'instruction religieuse des générations nouvelles, en leur inculquant les préceptes du catéchisme, les prières usuelles, quelques strophes de cantiques. Après cela seulement venait l'enseignement de la lecture, de l'écriture (1) et, pour les plus doués ou les plus zélés, quelques rudiments de calcul. Assurément les écoles de la ville de Strasbourg, siège des autorités supérieures de la province et de beaucoup la plus considérable des villes d'Alsace (2), à l'époque de la Révolution, devaient compter parmi les meilleures. Un heureux hasard nous a conservé le plan d'études de ces écoles paroissiales, pour l'année 1784. Les enfants y venaient, pendant deux heures le matin, pendant trois heures, après dîner, sauf le jeudi et le samedi, où les après-midi étaient libres. Sur ces vingt-quatre heures de classe l'enseignement de l'histoire sainte et du catéchisme absorbe la moitié ; la lecture (dans le catéchisme, l'histoire sainte ou le recueil de cantiques) occupe neuf heures ; l'écriture trois heures seulement ; la récitation et le chant (exercices religieux avant tout) deux heures et le calcul deux heures aussi (3). Si telle était la maigre pitance de savoir accordée aux enfants de la petite bourgeoisie de la capitale, que devait être l'enseignement dans les villages d'alors (4) ? Nous

avoir enseigné les petits enfants, faisait danser les adultes au cabaret jusque fort avant dans la nuit (Rod. Reuss, *Les Tribulations d'un maître d'école pendant la Révolution*. Strasbourg, 1879, in-16).

(1) On groupait les élèves d'après leurs progrès en « alphabétaires » (*Abcschüler*), commençants (*Buchstabierende*) et plus exercés (*Lesende*). Tous les livres de lecture (peut-être même l'abécédaire) sont des livres d'enseignement religieux, dans les écoles catholiques comme dans les écoles protestantes. On arrivait à faire déchiffrer au gros des élèves l'*imprimé*, bien plus rarement les écritures.

(2) Strasbourg avait, au commencement de la Révolution, entre 49 000 et 50 000 habitants.

(3) Sorgius, p. 5.

(4) Jean-Frédéric Aufschlager, professeur au Gymnase protestant, donne, dans ses *Souvenirs*, édités par moi (Strasbourg, 1893, in-16), une note un peu moins pessimiste

avons, là-dessus, comme une double série de preuves négatives; d'abord le nombre considérable de simples croix apposées sur les registres de l'état civil, au commencement du dix-neuvième siècle, qui montre combien peu l'écriture était vraiment apprise à l'école; puis celui, très considérable, des procureurs ou agents municipaux de communes rurales qui refusent de 1790 à 1797, le poste auquel les appelle la confiance de leurs concitoyens ou qui démissionnent bientôt après l'avoir accepté, en motivant leur décision sur ce qu'« ils ne savent ni lire ni écrire » (1). Il y avait assurément d'honorables exceptions dans le personnel enseignant, mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les résultats extraordinaires obtenus dans certains milieux par des hommes supérieurs, comme le vénérable pasteur Oberlin dans ses hameaux du Ban-de-la-Roche, car chez lui le zèle chrétien se renforçait d'un véritable génie pédagogique (2). C'est l'impression d'ensemble que je dois résumer ici.

Le grand malheur, pour ces écoles rurales (3), c'était, plus encore que la médiocrité des maîtres et la pauvreté des programmes, l'*absentéisme,* si je puis dire, des élèves. Comme il n'y avait aucune obligation légale d'en suivre les leçons, aucun moyen pratique de forcer les parents à y envoyer leurs enfants, la fréquentation des écoles était chose des plus capricieuses. Durant l'hiver, alors qu'ils ne trouvaient point à s'occuper au dehors et qu'il n'y avait

pour le Strasbourg de 1789 à 1800. « L'instruction des écoles primaires, dit-il (p. 47), est encore très médiocre. Elle se borne à la religion, à la lecture, à l'écriture et aux règles de l'arithmétique. Cependant, les livres de Rochow, Basedow, Campe et Saltzmann commencent à préparer une amélioration de l'instruction primaire. Le bâton et toutes sortes de corrections corporelles règnent encore dans les familles et les écoles. Les filles vont à l'école ou chez une dame où elles apprennent à tricoter et à jaser un peu en français. »

(1) Voir les procès-verbaux de l'administration départementale du Bas-Rhin, 1791-1796, *passim.*

(2) M. Edmond Parisot rappelait dernièrement ces résultats dans son livre sur *Oberlin, Un Éducateur mystique.* Paris, 1905, in-8.

(3) Pour certaines localités moins considérables, l'école embrassait à la fois la paroisse principale et une ou plusieurs annexes; les gros villages avaient chacun leur école.

aucun plaisir à vagabonder dans les campagnes humides ou glacées, les élèves y venaient en plus grand nombre ; cependant, il s'en fallait souvent de beaucoup que, même alors, la majorité des enfants des deux sexes, aptes à recevoir l'instruction, fussent présents (1). Mais dès le retour du printemps, ces hôtes passagers désertaient en masse, et même il en restait d'ordinaire si peu (2) que l'école était officiellement fermée pendant l'été et l'automne. Les paysans de nombreux villages, économes de leurs deniers, congédiaient chaque année leur magister, de Pâques à la Saint-Martin, — sauf à n'en avoir ainsi jamais de bon — uniquement pour n'avoir pas à le payer. Ils préféraient employer leur progéniture soit à travailler aux champs, quand elle était assez robuste, soit à chercher du bois mort, de l'herbe pour leurs vaches, soit à garder les chevaux ou les moutons. Quand, après les premiers frimas, les jeunes vagabonds revenaient à l'école, ils avaient naturellement tout oublié du peu qu'ils avaient appris et c'était pour l'instituteur un labeur bien ingrat que d'ensemencer à nouveau des intelligences aussi rebelles.

La situation légale du corps enseignant (s'il était licite d'employer cette expression beaucoup trop moderne pour désigner des individus n'ayant encore aucun esprit de corps, ni d'intérêts communs à défendre) était des plus précaires. En réalité les instituteurs n'avaient guère d'appui sérieux contre la tutelle excessive du clergé, d'une part, contre l'ingérence continuelle, d'autre part, des « bourgeois », des

(1) Il en était ainsi vers la fin du dix-septième siècle et la situation ne changea guère depuis. Le pasteur Schnitzler, de la paroisse Sainte-Aurélie, à Strasbourg, déclare dans un rapport de 1683 que, sur plus de 400 enfants existant dans sa paroisse, et qui se présentent quand on distribue des aumônes ou des cadeaux, il en venait à l'école une *centaine* en hiver et *soixante-dix* en été ! (Reuss, *L'Alsace au dix-septième siècle*, t. II, p. 377).

(2) A Ostheim, par exemple, en 1789, sur 70 enfants qui étaient dans le village, il n'en venait en été que 10 le matin et 4 à 8 l'après-midi (Hoffmann, *L'Alsace au dix-huitième siècle*, t. II, p. 9). C'étaient d'ordinaire les plus petits qui restaient, ne pouvant être utilisés ailleurs. D'ailleurs l'école était, en ce cas, plutôt une « garderie » qu'un lieu d'étude ; ils nettoyaient les légumes du maître, empilaient son bois, nettoyaient même parfois son écurie, etc.

localités qui avaient loué leurs services. Même quand ils étaient une fois installés dans leurs fonctions, après s'être munis de l'autorisation diocésaine ou de celle du consistoire, même quand l'*accord* avait été signé avec la communauté pour un laps de temps plus ou moins long, ils couraient le risque d'être impliqués dans des querelles locales et d'en devenir les victimes, sans qu'il y eût de leur part ni inconduite notoire, ni manquement à aucun devoir professionnel. Il y avait alors déjà, comme aujourd'hui, dans chaque village le parti du *prévôt* ou du maire et celui des *préposés* ou conseil municipal; il y avait aussi les jalousies entre les *bourgeois* et les simples *habitants* de la communauté (1). Parfois, les préposés seuls choisissaient le maître d'école, avec le concours du curé; ailleurs, tous les pères de famille et même les veuves ayant des enfants prétendaient participer à l'élection, et il s'élevait alors, comme le dit un arrêt du Conseil souverain d'Alsace « des cabales et des factions qui sèment le désordre et la zizanie » (2). En réalité il semble bien qu'en vertu de son caractère sacré, plus encore que par droit strict, l'homme de l'Église ait eu la prépondérance pour les choix faits dans les villages, comme le Magistrat l'avait dans les villes. C'est d'ailleurs, il faut bien l'avouer, lui seul qui peut d'ordinaire contrôler le savoir du candidat, tout en l'examinant surtout sur son orthodoxie et sur sa conduite morale. Le paysan, lui, se contente de peu; pourvu que le futur maître d'école ne soit

(1) « On a vu plus d'une fois, écrivait Me Chauffour l'aîné, en 1785, à propos d'une querelle semblable à Beblenheim, des communautés se ruiner par entêtement pour ou contre un maître d'école » (HOFFMANN, t. II, p. 55).

(2) Voir aux *Ordonnances d'Alsace* (t. II, p. 776 et 779) les deux procès relatifs à la nomination d'un maître d'école à Aspach-le-Haut et à Dannemarie, en 1786. On y peut suivre en détail les péripéties de ces luttes villageoises où se produisent les candidats locaux et étrangers, l'immixtion du clergé, l'intervention de la magistrature suprême, etc. Parfois c'étaient les causes les moins pédagogiques qui provoquaient ces conflits. Ainsi l'instituteur de Bergholtz-Zell, nommé Seyler, se vit menacé de révocation par le prévôt Simon, parce que ce dernier avait de grandes filles à marier et qui reluquaient ledit Seyler, beau garçon, à ce qu'il paraît. « Mais il n'en veut aucune, parce qu'elles sont des harpyes », écrivait, en 1786, le bailli à l'intendant (HOFFMANN, t. II, p. 28).

pas trop vieux (1), qu'il ait quelque prestance, qu'il entonne d'une voix sonore au lutrin, il sera satisfait. Théoriquement, c'est le curé qui est le maître de choisir, du moins à partir de 1774. A cette date, l'intendant d'Alsace, M. de Blair, dans une lettre du 30 juin, proclame le principe de l'élection de l'instituteur par la communauté réunie, « après qu'il aura été trouvé suffisant et capable par le curé ». Mais, comme s'il avait craint que l'on n'abusât de cette autonomie, une ordonnance, rendue par lui le 6 mai précédent, faisait défense aux autorités communales de renvoyer ou de destituer les maîtres d'école en fonctions, pour des motifs futiles (souvent même pour un cas de vengeance personnelle), et avant d'avoir sollicité le consentement de l'intendant, représentant de l'autorité royale (2). Dans la pratique journalière, ni le prévôt, ni les préposés, ni les pères de famille ne se préoccupaient évidemment beaucoup de l'école, une fois le choix du maître arrêté. C'est le curé, c'est le pasteur qui représentent pour elle le pouvoir disciplinaire et le contrôle scientifique, puisqu'ils ont le droit d'y pénétrer en tout temps et d'y surveiller l'enseignement qu'on y donne, conséquence naturelle de la thèse, alors généralement admise, que « l'instruction religieuse doit être le principal ouvrage dans les écoles » (3).

Quant à la durée de ces engagements ou *accords,* elle a évidemment été variable, selon les époques et les localités. Dans certaines d'entre elles on constate la présence de vieux maîtres qui ont été quinze ans, vingt ans et vingt-cinq ans en fonctions; dans d'autres on rencontre, à très peu d'années de distance, des noms toujours nouveaux. Sans vouloir l'affirmer absolument, l'impression me reste que l'accord-type, avant la Révolution, est signé d'ordinaire

(1) Afin de ne pas être obligé de lui accorder de trop bonne heure une pension de retraite ou quelque parcimonieuse aumône.

(2) Sorgius, p. 2.

(3) Déclaration du consistoire de Riquewihr, citée par l'abbé Hoffmann, t. II, p. 22.

pour une période de *trois* ans[1]; il est naturellement renouvelable, et même parfois est considéré comme tacitement renouvelé, si aucune des parties contractantes n'a fait d'observation contraire au moment où il aurait dû l'être [2]. D'autres fois cependant l'accord était contracté pour un laps de temps plus court, même pour une seule année. Ainsi nous voyons, en 1791, le maître d'école luthérien de Wintzenheim demander à l'administration supérieure d'être déchargé de l'obligation de faire renouveler son engagement tous les ans et surtout de l'obligation plus vexatoire d'avoir à payer, à chaque renouvellement annuel, une demi-mesure de vin à la communauté [3].

Il y a des degrés dans le médiocre; parmi les écoles primaires, on faisait encore une certaine différence entre les écoles *paroissiales* et les écoles *privées,* qui d'ailleurs ne se rencontraient guère que dans les cités plus considérables. Les premières étaient les seules patronnées — cela va sans dire — par les autorités ecclésiastiques et civiles, qui regardaient d'un mauvais œil toute concurrence ouverte ou clandestine [4], tandis qu'une partie tout au moins du public intéressé semble bien avoir préféré les secondes, peut-être à cause de leur bon marché. A Colmar, par exemple, un décret du Magistrat, daté du 12 décembre 1769, défendait « à tout soi-disant précepteur ou maîtresse d'école, de tenir à l'avenir aucunes classes, soit particulières, soit publiques » sans permission expresse [5]. On ne pouvait songer à sup-

[1] Ainsi François Aymé, l'instituteur de Fouchy, demande en avril 1791 le renouvellement de l'accord du 20 avril 1788 (P.-V. du 8 avril 1791).

[2] Ain i Jean Maurer, instituteur à Eckartswiller, avait signé le 5 novembre 1785 un accord triennal, écoulé le 5 novembre 1788; mais la municipalité n'ayant point dénoncé l'arrangement, Maurer continue son service. Le 10 avril 1789, la commune veut diminuer tout à coup son salaire; il réclame, et le directoire, par ses arrêtés du 13 janvier et 2 juillet 1791, ordonne qu'on lui paie son traitement sur le pied primitif jusqu'à la date de son remplacement.

[3] Le directoire du Bas-Rhin lui donna pleinement raison, mais, pressentant sans doute que les gosiers altérés crieraient vengeance, il défend en même temps à la commune de diminuer le traitement du maître d'école ou de le renvoyer, sans approbation préalable des corps administratifs (P.-V. du 27 mai 1791).

[4] De là l'expression de *Winkelschulen* qu'on rencontre dans les textes allemands.

[5] *Revue d'Alsace,* 1890, p. 391-392.

primer tout à fait ces écoles particulières, ne fût-ce qu'à cause de l'impossibilité d'en loger tous les élèves dans les locaux officiels. Mais, pour neutraliser dans une certaine mesure la concurrence de ces instituteurs particuliers, la ville de Colmar « entretient des maîtres d'école catholiques et luthériens pour garçons et filles, pour Français et pour Allemands, capables de mettre (gratuitement) des enfants en état d'entrer dans les basses classes du collège et de leur enseigner les principes de la religion ». Mais cette sollicitude, fort restreinte, on va le voir, du Magistrat, ne s'étendait, d'après les notes du syndic Félix-Henri Chauffour, qu'à une quarantaine d'enfants pauvres des deux cultes [1]. Aussi beaucoup de personnes catholiques préféraient-elles envoyer leurs enfants chez des précepteurs libres qui n'obtenaient d'ailleurs la *venia docendi* qu'après que M. le curé les avait « examinés sur la religion et la capacité d'en instruire », tandis que les luthériens, au dire du syndic, « se contentent de ceux que la ville paie et qui certainement enseignent mieux à écrire aux enfants que les catholiques » [2]. Ces instructeurs de la jeunesse, préférés par la population, étaient pourtant dénoncés, en 1785, par les instituteurs publics de la ville, comme « des artisans, musiciens, filles et femmes qui avaient abandonné leur art ou leur métier, la quenouille ou le fuseau » [3] et leur orthographe, dont M. l'abbé Hoffmann cite quelques exemples, est incontestablement fort défectueuse [4].

A Strasbourg, ces instituteurs privés devaient, d'après tout ce qu'on nous en dit, ne pas valoir davantage, en bonne

(1) *Revue d'Alsace, loc. cit.*

(2) Le bon Chauffour prétend même qu'à la simple inspection d'une signature allemande, on distinguait facilement, par la forme des lettres, si l'écrivain était catholique ou luthérien.

(3) Hoffmann, t. II, p. 4.

(4) Seulement, il faut ajouter, si l'on veut rester impartial, que l'orthographe et le style des sœurs de l'enseignement ne valaient guère mieux dix ans plus tard. J'ai cité la déclaration de Marie-Odile Gény, du 29 messidor, dans mes *Tribulations d'un maître d'école*, p. 37.

partie du moins, qu'à Colmar. Il existe aux Archives de Saint-Thomas une liste de trente-six de ces maîtres privés (*informatores*), dressée en 1780, avec l'indication de leur profession ou métier, soit antérieur soit simultané. A côté de quelques personnes plus ou moins qualifiées (telles qu'un docteur en philosophie, trois *collaborateurs* ou anciens maîtres adjoints, cinq étudiants et un chantre), nous trouvons dans ce catalogue deux fondeurs d'étain, un cordonnier, un boulanger, un forgeron, un tailleur de pierres, deux ouvriers en tabacs, un tisserand, un aubergiste, un corroyeur, un baquetier, un tailleur, etc. [1]. Il est licite de se demander ce que pouvaient bien enseigner tous ces gens-là. Et pourtant il ne faudrait pas exagérer non plus en sens contraire. Qui sait si le tisserand de notre liste n'est pas l'honnête magister Jean Friesé, venu à Strasbourg comme compagnon de métier et qui, poussé par la soif d'apprendre, travailla si bien qu'il devint instituteur du Temple-Neuf dans sa ville adoptive, et qui est encore apprécié de nos jours pour son *Histoire patriotique de Strasbourg*, dont les derniers volumes sont de véritables mémoires sur la Révolution dans le chef-lieu du Bas-Rhin ?

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de tant s'étonner de l'incapacité presque générale, du peu d'entrain des maîtres de l'enseignement primaire d'alors, quand on essaie de se rendre compte de la rémunération qui leur était offerte en échange de leur labeur. Aucun homme vraiment intelligent et actif ne pouvait être tenté, si ce n'est dans des cas tout à fait exceptionnels, d'embrasser le métier d'instituteur public ; il n'avait ni l'espoir d'y occuper une situation sociale respectée, ni celui d'y toucher un salaire suffisant pour nourrir une famille un peu nombreuse. Il est naturellement assez difficile d'arriver sur ce chapitre des traitements à des résul-

(1) Sorgius, p. 4. A côté de chaque nom est inscrit le nom du pasteur à la paroisse duquel appartenait le pédagogue. Un certain contrôle du clergé semble donc s'être exercé, même dans l'enseignement privé.

tats indiscutables et il serait inutile d'essayer de fixer un chiffre *moyen,* qui ne rimerait à rien, car les situations étaient trop dissemblables d'un bout de l'Alsace à l'autre. Il y avait dès alors, à coup sûr, certaines places d'instituteur très convenablement rétribuées, soit dans certaines villes, soit même dans certains villages plus riches, aux fabriques d'église largement dotées ([1]). Là, le maître d'école, en sa qualité de chantre, de sacristain, d'organiste, en assistant à tous les actes casuels de son curé ou de son pasteur, était à même d'encaisser, en argent et surtout en nature, des suppléments de traitement qui le rendaient moins sensible à l'exiguïté du salaire touché pour sa besogne officielle proprement dite. Mais ce n'était point le cas partout, et quand l'instituteur était mal avec son curé — ce qui devait être rare, car il lui fallait courber le front pour vivre — ou quand la paroisse était pauvre, sa situation matérielle était bien misérable. Dans les villes, parfois, il pouvait espérer donner, après ses classes, des leçons particulières, surtout s'il savait enseigner un peu le français; mais, dans nos campagnes, c'était fort exceptionnellement que la jeunesse se montrait avide de savoir, et plus exceptionnel encore qu'elle eût de quoi le payer.

Voici cependant, à titre de simples renseignements, et sans que j'entende en tirer des conclusions générales, quelques données empruntées à des dossiers officiels. A Eckartswiller, l'instituteur protestant touchait, en 1789, en vertu de son accord, 25 florins 2 pfennings en argent ([2]), 2,50 rézeaux d'orge et de froment ([3]); l'instituteur catholique, qui fonctionnait à la fois pour Eckartswiller et Sparsbach, avait été engagé, en 1773, avec un traitement de 7 sacs de blé et la jouissance d'une maison et d'un jardin et

([1]) M. Sorgius en a donné une liste provisoire, certainement incomplète, et sans chiffres à l'appui, dans son *Schulwesen*, p. 6.

([2]) La persistance à compter par florins, dans les comptes communaux, jusqu'en pleine Révolution, est à signaler en passant.

([3]) P.-V. du 19 novembre 1790.

il touchait encore le même traitement en 1790 (1). Celui de Morschwiller réclamait comme salaire, de la Saint-Michel 1789 à Pâques 1790, c'est-à-dire pour six mois, 8 florins d'argent, 7 rézeaux, 1,50 boisseau de grains d'hiver ; plus ses droits aux anniversaires; plus 8 florins pour un arpent déjà ensemencé que la commune lui a repris; plus 26 florins pour une corde de bois dur; plus 3 boisseaux de grains d'été pour droit d'écolage; enfin — mais ceci regarde déjà le régime nouveau — 12 florins comme salaire en sa qualité de greffier de la municipalité (2). Un des maîtres d'école catholiques de Strasbourg, celui de Saint-Pierre-le-Vieux, réclame (après la suppression des chapitres) *six mois* de son traitement à la municipalité : 18 livres en argent; 34 livres 16 sols, représentant 2 rézeaux de froment; 18 livres 2 sols, pour 2 rézeaux de seigle; 20 livres pour son loyer, soit, en tout, 91 livres 4 sols (3). M. l'abbé Hoffmann cite encore pour la Haute-Alsace, à la date de 1788, des salaires très différents de 179 livres, 229 livres, etc., et ce qui prouve combien la plupart des traitements de cette région étaient modestes, c'est que le directoire du district d'Altkirch déclarait, en 1790, qu'un traitement de 400 livres attirerait infailliblement des concurrents capables et nombreux (4). Il y en avait cependant qui dépassaient encore cet idéal administratif et arrivaient, tout compris, à 500 livres (5), mais on peut croire qu'ils étaient rares.

Là où les revenus de la fabrique ne suffisaient pas pour l'entretien du maître d'école, celui-ci obtenait (en dehors de la jouissance de sa maison et souvent d'un jardin) [6] un

(1) P.-V. du 22 février 1791.

(2) P.-V. du 26 octobre 1790.

(3) P.-V. du 15 février 1791.

(4) Hoffmann, t. II, p. 39. Dans une supplique du maître d'école de Schweinheim, il se plaint de ce qu'on l'ait réduit à 300 livres, « somme avec laquelle il ne peut pas vivre » (P.-V. du 24 août 1791).

(5) Hoffmann, t. II, p. 47.

(6) P.-V. du 22 février 1791. En outre, les instituteurs protestants touchaient souvent une partie de l'ancienne dîme revenue au seigneur. Là où les communes avaient des forêts, les compétences en bois de chauffage étaient souvent considérables. Certaines

supplément de salaire par l'établissement d'une espèce d'impôt local, réparti par le seigneur sur les laboureurs de la commune et même, par exception, sur les simples journaliers [1]. Mais le bénéficiaire avait souvent bien de la peine à encaisser ce maigre subside et il arrivait fréquemment qu'il préférât y renoncer, pour ne pas se brouiller à jamais avec ses concitoyens récalcitrants, qui trouvaient dur de payer une marchandise dont ils n'appréciaient aucunement la valeur.

Enfin, n'oublions pas le dernier chapitre du budget des recettes, l'écolage. Lui aussi était dû, d'après des tarifs variables, mais il n'était pas toujours encaissé, pour la simple raison que les parents des élèves n'avaient souvent pas de quoi le payer. Dans certaines villes ou localités plus aisées, on versait bien au maître d'école la rétribution scolaire (le *minervale,* comme on l'appelait alors) des enfants indigents, en puisant dans la caisse de certaines fondations, mais c'étaient là, je le crains, d'assez rares exceptions [2]. D'ailleurs cet écolage était fort modeste et n'aurait pu notablement arrondir le salaire du maître que dans des classes très nombreuses. Si à Ribeauvillé, par exemple, on payait, en 1789, 2 sols par élève et par semaine, on ne versait à Kaysersberg que 6 sols par mois et à Guebwiller 8 sols seulement par trimestre [3]. Je n'ai pu retrouver que peu d'indications précises sur le taux de l'écolage dans les communes de la Basse-Alsace, immédiatement avant les débuts de la Révolution [4].

paroisses en fournissaient jusqu'à 8 cordes à leur instituteur. Quand il ne recevait rien de pareil, les enfants venant à l'école, en hiver, apportaient chacun sa bûche ou son fagot. On voit aussi, par de nombreuses contestations après 1789, que les maîtres d'école étaient en droit d'envoyer leur bétail sur les pacages communaux; quand on les partage, ce qui est fréquent au cours de la Révolution, ils en réclament leur part.

(1) Ainsi à Wittelsheim, en 1784, chaque laboureur payait 40 sols, plus un boisseau de grains, chaque journalier 20 sols et un demi-boisseau au maître d'école. Dans les pays de vignobles, ils avaient à lui fournir deux ou trois mesures de vin.

(2) Voir Gyss, *Histoire d'Obernai,* t. II, p. 317 et Reuss, *L'Alsace au dix-septième siècle,* t. II, p. 384.

(3) Hoffmann, t. II, p. 32.

(4) Ainsi à Marlenheim, l'instituteur, recevait *1 sol* chaque semaine par enfant (P. V. du 21 février 1792); à Ingwiller, il touchait 20 sols par trimestre et par élève (P. V. du 21 février 1792).

On le voit, la situation matérielle de l'instituteur n'était guère plus réjouissante que sa situation morale au moment où s'annonce la grande crise finale du dix-huitième siècle. Sans vouloir rien exagérer, sans croire que tous, ou même seulement le plus grand nombre se soient trouvés dans le dénuement complet du malheureux maître d'école catholique d'Obenheim, dont le procureur de la commune disait dans un rapport au district, qu' « il est si mal payé qu'il est forcé de mendier son pain » (1), je ne doute pas que la majorité des instituteurs alsaciens n'ait été fort mal à l'aise. Une tradition, recueillie par M. Sorgius, veut que dans certaines communes pauvres, n'ayant ni revenus patrimoniaux, ni paysans assez aisés pour payer l'écolage, l'instituteur ait été obligé de se sustenter en s'asseyant chaque jour à la table d'un autre de ses concitoyens (2). Je n'ai rien trouvé de pareil dans mes dossiers, mais le fait a pu se présenter et je ne veux pas absolument le nier.

De tout ce qui précède, un lecteur impartial conclura sans doute que tout n'était pas pour le mieux dans le petit monde des écoles d'Alsace ; l'instruction laissait fort à désirer et les éducateurs auraient eu fort besoin d'être éduqués eux-mêmes. Faut-il aller pourtant aussi loin que M. l'abbé Hoffmann, lorsqu'il cite un passage des *Lettres d'un voyageur anglais en Alsace* (3) ? L'auteur de ces *Lettres*, après avoir visité les écoles rurales des deux cultes en 1790, écrivait : « Dans cette province de la France éclairée les enfants apprennent encore bien rarement à écrire, à lire et à calculer. Oui, les

(1) P.-V. du 23 mars 1791.

(2) Sorgius, p. 6. Je penche cependant à croire qu'il s'est produit dans la tradition une confusion facilement explicable. Ce ne sont pas les instituteurs *publics* qui faisaient pareille tournée gastronomique à travers le village, mais les maîtres *privés* (surtout ceux engagés après le schisme constitutionnel) qui enseignaient alternativement dans la maison des parents dissidents et y prenaient tout naturellement leurs repas.

(3) Hoffmann, t. II, p. 53. Ce livre, que j'avoue ne pas connaître, aurait paru en allemand, avec le lieu d'impression bizarre : Amsterdam et Stockholm. Peut être n'est-ce pas un récit de voyage écrit *bona fide*, mais plutôt un pamphlet contre-révolutionnaire, comme plusieurs autres *Lettres sur l'Alsace*, parues dans des conditions d'anonymat semblables, de 1792 à 1798.

maîtres d'école ne sont ici que de misérables paysans ignorants ou ruinés, ou des cochers, des palefreniers ou autres décrotteurs renvoyés de la ville, ou des garçons d'auberge congédiés. Bref on les compte ici parmi le rebut de la société [1] ! » Ce jugement ou plutôt cette condamnation collective me paraît bien dure, surtout au point de vue moral, puisqu'il y avait assurément de très braves gens parmi les instituteurs d'alors, et je m'étonne un peu que M. Hoffmann paraisse l'adopter, ne fût-ce qu'à cause du dévouement « fanatique » témoigné au clergé réfractaire par bon nombre d'entre eux, dans les années de crise qui suivirent. Mais rien n'empêche de croire exacte, en bien des cas, la déclaration du district d'Altkirch, du 25 septembre 1790, en l'étendant à toutes les régions de l'Alsace vers 1789 : « Le conseil voit avec peine que, quelque importantes que soient les places de maîtres d'école, elles sont cependant confiées dans la plupart des communautés à des personnes absolument ineptes et peu instruites [2]. »

CHAPITRE II

LES ÉCOLES PRIMAIRES ET L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'ALSACE (1787-1789)

Il n'est que juste de constater que, même avant les débuts de la Révolution proprement dite, un premier mouvement, en faveur d'un développement de l'instruction publique et de l'amélioration du sort de ceux qui s'y vouaient, s'est

(1) *Zur verworfensten Menschenklasse.*

(2) Hoffmann, t. II, p. 53. Il est certain que, même dans les grandes villes, où l'on avait plus de choix, tous les maîtres d'école n'avaient pas une conduite exemplaire (voir l'enquête contre Kirn, instituteur de la paroisse Saint-Jean, à Strasbourg, pour inconduite et négligence dans ses devoirs, P.-V. du corps municipal du 20 février 1791). D'autres méritaient, assurément, l'épithète d'ineptes; dans une plainte de la commune d'Obenheim, on voit qu'on refuse une augmentation de salaire au maître d'école, si ce pauvre diable ne devait pas être capable de remonter l'horloge du village, « attendu qu'à l'instar de ses prédécesseurs, il pourrait être trop ignare pour cela » (P.-V. du 23 mars 1791).

produit dans les futurs départements du Rhin. Ce mouvement, presque exclusivement théorique d'ailleurs, se rattache à l'histoire de l'assemblée provinciale d'Alsace et de sa commission intermédiaire. Cette histoire est encore à écrire, et le sujet mériterait bien de tenter un jeune érudit autochtone, car, sur bien des points, le développement politique et surtout économique des années suivantes se lie, sur le terrain de notre histoire provinciale, de la façon la plus étroite aux actes et aux vœux de cette première représentation commune de l'Alsace. Elle n'eut, il est vrai, qu'une existence assez éphémère, mais elle remua passablement d'idées, dont quelques-unes excellentes, et si elle n'en réalisa guère, c'est que le temps, sans lequel rien ne se fait, lui manqua.

Elle a eu, entre autres, le mérite de comprendre, dès 1787, la nécessité d'améliorer l'état de l'instruction primaire en Alsace. Dans la séance de clôture de sa première session, le 10 décembre, le président de l'assemblée disait : « Messieurs... annoncez à vos familles... que des écoles mieux dirigées formeront une génération nouvelle plus éclairée et rétabliront l'empire des mœurs, seule source de la félicité des nations (1). » Ce n'était pas là de la rhétorique pure; on trouve certaines idées fort justes dans le mémoire que MM. Zaiguélius, Reiset et Saltzmann avaient présenté à leurs collègues; il prouve à quel point les idées de la nouvelle école pédagogique d'outre-Rhin avaient pénétré déjà dans les esprits en Alsace (2). « Si les gens de la campagne, y est-il dit, sont ignorants et stupides, c'est qu'ils manquent d'instruction sur les objets les plus essentiels... Au lieu de laisser clouer les enfants sur des objets inutiles, on leur enseignerait, outre la religion, l'écriture, le calcul, les devoirs d'un bon citoyen; on leur apprendrait à faire des contrats et des quit-

(1) *Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale d'Alsace*. Strasbourg, Levrault, 1788, in-4, p. 259.

(2) On peut hésiter, il est vrai, entre une répercussion des doctrines allemandes, écho elles-mêmes des idées françaises, ou l'influence *directe* de J.-J. Rousseau. Mais je ne crois pas que les autochtones aient beaucoup lu le philosophe genevois.

tances; on les instruirait sur les principales maladies, sur les remèdes à employer, sur la manière de s'en préserver, sur la culture de la terre, et on achèverait de déraciner de bonne heure les préjugés qui s'opposent à la perfection de l'agriculture. La Prusse, avec un sol des plus ingrats, a réussi, presque par là seul, à faire de tous ses sujets des hommes utiles et laborieux (1). »

Ces aspirations plus ou moins précises vers une réforme de l'instruction primaire, énoncées devant l'assemblée provinciale, furent recueillies par la commission intermédiaire, chargée de surveiller l'exécution de ses votes et de préparer la réalisation de ses vœux. On voit qu'elle s'est réellement intéressée à la situation lamentable de tant d'instituteurs; ainsi nous lisons dans une de ses circulaires, du 8 octobre 1788 : « Nous ne pouvons nous dissimuler que cette province est sur ce point arriérée plus qu'aucune autre. Il faut leur donner des gages qui les mettent à même de se vouer uniquement à leurs importantes fonctions (2). » Et, en exécution de cette indication générale, nous voyons par exemple le bureau du district de Colmar enjoindre au Magistrat de Neuf-Brisach de mettre le maître d'école qu'il vient d'engager « au-dessus de l'indigence, si peu propre à lui concilier la considération que son état devrait avoir » (3). Mais ce n'était là qu'un appel indirect à la générosité des communes et, dans la plupart des cas, de pareils appels

(1) Hoffmann, t. II, p. 71. Un passage curieux de ce mémoire, écrit en novembre 1787, ne serait pas contresigné par les défenseurs contemporains de la vie au grand air. En parlant de la désertion des écoles au printemps et en été, les auteurs s'écrient : « On accoutume les enfants à courir les champs, à garder les chevaux, les bœufs, et outre que ce genre de vie les conduit à voler des fruits et les énerve, il leur donne encore l'occasion de salir leur imagination et de prévenir l'âge de la puberté » (Hoffmann, t. II, p. 65). Quand je vois qu'à la même époque, un des stettmeistres de Haguenau, M. de Barth, regrettait (dans un mémoire daté de mars 1788) que les élèves eussent « journellement sous les yeux le mauvais exemple, le plus souvent, de leurs maîtres » (Hoffmann, t. II, p. 59), je me demande vraiment où ces pauvrets devaient aller, puisqu'on jugeait la nature et l'école également dangereuses pour leur moralité.

(2) Hoffmann, t. II, p. 48.

(3) Id., *ibid.*

devaient rester inefficaces; une première raison était clairement énoncée par le comte de Montjoye, procureur-syndic du district de Belfort, quand il disait, le 16 octobre 1788 : « La plupart des communautés sont pauvres et hors d'état de faire face à l'augmentation nécessaire (1) »; mais même au cas où les communes eussent eu toutes les ressources désirables, il est permis de croire qu'elles n'eussent aucunement partagé la manière de voir du bureau de Colmar, qui déclarait que le traitement du maître d'école était « le premier objet dont les municipalités doivent s'occuper » (2).

Aussi est-ce devant la question d'argent que l'assemblée provinciale et ses commissaires vinrent finalement échouer. Tout en déclarant que « l'éducation publique, surtout dans les campagnes, est absolument négligée et qu'il est instant que l'administration s'occupe à la rendre meilleure », elle ajoutait pourtant qu'on devait éviter, si possible, d'augmenter à ce propos les charges communales. Les instituteurs ne profitaient donc en rien de la bonne volonté théorique de l'administration nouvelle. Mais il y avait des réformes plus modestes à tenter, qui ne coûteraient pas cher aux caisses publiques, qui peut-être même y amèneraient quelques nouvelles ressources. Est-ce cette dernière perspective ou le désir seul de combattre l'ignorance populaire, qui poussa par exemple la régence bipontine de Ribeauvillé à proposer, au commencement de 1789, un règlement coercitif sur la fréquentation scolaire ? Les enfants devaient venir à l'école, au moins du 1er novembre au 1er avril, et les autorités auraient pouvoir d'astreindre les parents à l'observation du règlement, en punissant les contraventions par sentence judiciaire. Déjà, en 1787, certains curés avaient demandé au Conseil souverain de forcer, par arrêt, leurs jeunes paroissiens à suivre leurs instructions jusqu'à l'âge de vingt ans, tant leur ignorance était grande. Les paroisses protes-

(1) Hoffmann, t. II, p. 49.
(2) Déclaration du 20 février 1789.

tantes n'étaient guère plus avancées sous ce rapport; encore en 1789, le pasteur Binder, de Sundhoffen, constatait que, grâce à la coupable insouciance des parents, beaucoup de catéchumènes ne savaient pas même lire au moment de leur première communion et qu'ils ignoraient les premières vérités de la religion (1).

A cette même époque, nous rencontrons aussi les premières discussions sur l'instruction des jeunes filles, encore bien plus négligée, si nous en croyons nos sources, que celle des garçons, et surtout beaucoup moins répandue, puisque l'enfant, utilisée de suite dans le ménage, était tenue, pour ainsi dire, à l'écart de l'école par l'égoïsme maternel. Le même bureau du district de Colmar que nous avons déjà cité, tout en signalant leur manque d'assiduité, relève surtout ce double fait que « les deux sexes restent enfermés dans les mêmes salles et apprennent les mêmes inutilités ». Je ne crois pas cependant que ces observations proviennent d'un préjugé pudibond, intervenant assez mal à propos. C'est plutôt que l'auteur des observations du bureau voudrait donner aux fillettes une instruction différente de celle de leurs frères. Il reproche aux « directeurs de l'enseignement » (c'est-à-dire en somme au clergé) de « ne pas prendre la peine de leur donner la première notion des devoirs qu'elles auront à remplir un jour, pas plus que des travaux qui conviennent à leur sexe; si la mère n'est pas capable d'enseigner la couture, par exemple, à sa fille, celle-ci n'aura aucun moyen de se former à ce genre d'ouvrage ». Il faudrait, d'après lui, les instruire, outre la lecture et l'écriture, dans l'art de filer, de coudre, de tricoter, dans le jardinage et l'entretien des bestiaux. « Toutes ces branches servent à consolider le bonheur des familles, à en bannir la pauvreté, à en fixer les jouissances innocentes (2). »

Un point que je n'ai point encore touché, parce qu'il

(1) Hoffmann, t. II, p. 67-68.
(2) Id. *ibid.*, t. II, p. 76.

s'entend, à vrai dire, de soi-même, c'est celui de la langue de l'enseignement primaire dans l'Alsace d'alors. Il se donnait tout entier en langue allemande, sauf dans les quelques villages du Ban-de-la-Roche, de la Haute-Alsace et du Sundgau où l'on a parlé de tout temps la langue française ou du moins un patois roman. L'idiome officiel, la « langue du roi », n'avait pas encore bien sérieusement pénétré dans nos campagnes en 1789. Au sein des villes, beaucoup de personnes de la haute et moyenne bourgeoisie, et même des gens du peuple [1] le parlaient déjà ; presque tous les citadins le comprennent, tout en ne l'employant jamais entre eux. Mais le nombre des paysans qui pourraient s'exprimer, je ne dis pas correctement, mais de manière à se faire comprendre, est encore minime. Dans un recueil français ou luxembourgeois de la seconde moitié du dix-huitième siècle, recueil que je n'ai pu identifier, n'en ayant jamais eu entre les mains qu'un numéro dépareillé [2], se trouvent des *Lettres d'Alsace,* adressées, en 1764, à une dame parisienne ; l'auteur anonyme écrit bien que « la langue française s'est introduite non seulement dans les villes mais encore dans les villages » et qu' « il n'est personne au-dessus du commun qui ne parle assez bien français pour se faire comprendre », mais il assure en même temps que « le corps principal de la population est formé par la nation allemande, dont la langue est la seule en usage parmi le peuple ». Vingt-trois ans plus tard, François-Xavier Horrer écrivait dans son *Dictionnaire d'Alsace* [3] : « La langue française est aujourd'hui la langue ordinaire de tout ce qui est au-dessus du petit peuple ; elle s'est même introduite dans les villages, au

(1) Je parle, bien entendu, de la population *d'origine alsacienne;* car, vers 1789, il y avait dans la plupart des villes d'Alsace (surtout les villes de garnison), une colonie de Français de l'intérieur, souvent très considérable.

(2) Ces *Lettres* se trouvent au tome XXXVII (p. 380 et suiv.) du recueil, anonyme pour moi. Si l'un de mes lecteurs pouvait m'aider à l'identifier, je lui en serais très reconnaissant.

(3) *Dictionnaire d'Alsace,* t. I (et unique). Strasbourg, Levrault, 1787, in-4.

point que tout Français peut s'y faire comprendre et qu'une partie des gens de la campagne la parlent de manière au moins à se faire comprendre. » Assurément, l'érudit bailli de Wasselonne connaissait bien la population des bourgs et villages alsaciens; je crains néanmoins qu'il n'ait légèrement exagéré les faits ou du moins joué sur les mots, puisque dix ans plus tard encore, après le prodigieux bouleversement de la Révolution, les localités rurales étaient nombreuses où l'administration centrale ne trouvait aucun citoyen qualifié pour les fonctions d'agent municipal, par exemple, qui comprît ou au moins qui parlât le français.

En tout cas, l'on peut affirmer que, dans la plupart des communes où le français était alors ignoré, on n'éprouvait guère, au début de 1789, le besoin de l'apprendre, puisqu'on ne se rendait aucunement compte jusqu'à quel point les prochains événements politiques allaient en rendre l'usage utile et même indispensable [1]. M. l'abbé Hoffmann a trouvé aux archives de Colmar une pièce émanant de la municipalité d'Issenheim, datée précisément de cette année; elle y déclare naïvement qu'il est inutile d'avoir dans un village, « composé de laboureurs et de journaliers », un instituteur sachant, outre l'allemand, le *français* et le *latin*. L'enseignement de ces deux dernières langues « ferait perdre seulement à un maître d'école un temps précieux » et qui « le distrairait d'occupations plus essentielles pour la jeunesse qui lui est confiée » [2]. C'est un cas fort rare de voir une municipalité,

[1] Au point de vue de la vie *intellectuelle*, tout autant qu'au point de vue du commerce, l'Alsace était encore alors une « province étrangère effective » du royaume. Dans le numéro du vendredi 16 septembre 1791 d'un journal strasbourgeois, très radical et tout à fait *patriote*, la *Geschichte der gegenwærtigen Zeit*, on raconte que, sur la proposition de Talleyrand, l'Assemblée nationale vient de décider qu'on enseignerait les règles essentielles de la grammaire *française* dans toutes les écoles communales. Et le journaliste ajoute : « J'espère qu'on enseignera les règles élémentaires de la langue *allemande* dans les régions de l'empire français où l'on parle allemand, afin que nous apprenions à connaître d'abord — comme cela doit être le cas dans un enseignement normal — l'esprit de notre langue maternelle avant de passer à l'étude d'une langue étrangère. »

[2] Hoffmann, t. II, p. 15.

comme celle d'Erstein (1), assurer le salaire d'un maître spécial de langue française et accorder à ce natif de Remiremont un supplément d'écolage sur ses fonds patrimoniaux. Aussi le directoire du département s'empresse-t-il d'autoriser la commune à passer un accord avec l'instituteur en question, « pour le mettre à même d'instruire à bas prix la jeunesse dans la langue française » (2). Mais le changement d'attitude des intéressés fut assez rapide; les nécessités de la situation politique, les nouvelles fonctions administratives à remplir partout, la présence prolongée des armées de la République sur le sol alsacien, tout poussa les paysans eux-mêmes à comprendre qu'il n'y aurait pas de mal à enseigner la langue nationale aux générations nouvelles. Dès 1794, nous voyons la municipalité de Dornach renvoyer son maître d'école, le malheureux Jean Bauer, « puisqu'il ne connaissait nullement la langue française » (3).

Un dernier détail nous servira de transition entre la période si courte de l'activité de l'assemblée provinciale d'Alsace et la période révolutionnaire proprement dite. Nous apprenons par le cahier de doléances du tiers état des districts de Haguenau-Wissembourg, rédigé en avril 1789, que la commission intermédiaire avait indiqué déjà un moyen pratique d'arriver à réaliser quelques-unes des améliorations les plus nécessaires dans le domaine de l'enseignement primaire. C'est à l'un des projets de cette commission que ledit cahier emprunte son article 59 : « Sa Majesté sera priée d'assigner sur ces mêmes fonds (4) des secours qui puissent mettre les

(1) Il ne faut pas oublier pourtant qu'Erstein est une petite ville rurale et non un village.

(2) P.-V. du 8 janvier 1791. Ce Nicolas Grolain, Lorrain d'origine, avait déjà enseigné le français, depuis 1785, dans deux autres villes d'Alsace, Haguenau et Niederbronn.

(3) Déclaration du 24 messidor an II, citée par M. Gustave Gide, dans un article du *Journal d'Alsace* du 23 septembre 1900. Je crois d'ailleurs le fait tout à fait exceptionnel.

(4) Il s'agissait de sommes rendues disponibles dans le budget provincial par la suppression de quelques-uns des plus révoltants de ces grappillages et gaspillages de l'ancien régime, auxquels l'assemblée provinciale avait énergiquement déclaré la guerre.

états provinciaux à portée d'établir des écoles publiques où les communautés pourraient envoyer des sujets qui porteraient ensuite parmi elles les instructions qu'ils y auraient puisées [1]. » C'était, on le voit, la première idée des écoles normales d'instituteurs, idée qui ne devait prendre corps que bien des années plus tard. Le cahier des vœux du tiers état de la ville libre de Strasbourg, rédigé à la même date, renferme, lui aussi, un court paragraphe relatif à l'enseignement primaire et aux moyens de le rendre meilleur. « Les députés, y est-il dit, devront prier Sa Majesté de prendre en considération les besoins des curés, vicaires et maîtres d'école, pour destiner à leur subsistance et encouragement les pensions sur les abbayes qui viendront à vacquer, et perfectionner par ce secours l'*éducation nationale* [2]. »

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AVANT LE SCHISME (1789-1792)

Les pages qui précèdent ont donné, je l'espère, une notion succincte, mais exacte, de la situation de l'école primaire et de celle de ses représentants, au moment où les premiers remous de la grande Révolution se font sentir dans ce domaine particulier. Les idées de réforme, qui germaient alors spontanément un peu partout, se sont sans doute aussi produites sur le terrain scolaire en Alsace ; mais nous n'en entendons guère parler au début, soit qu'on n'ait pas encore pris l'habitude de discuter des questions de principes, soit que déjà la province attende, pour opérer ces réformes, le

(1) Sur la minute primitive, on lit encore après ces lignes : « Les écoles de la province méritent la plus grande attention par l'incapacité de ceux qui y président » (HOFFMANN, t. II, p. 75). On trouva sans doute cette condamnation en bloc trop sévère, car elle a disparu du texte définitif.

(2) Rod. REUSS, *L'Alsace pendant la Révolution française*, recueil de documents, t. I, p. 36.

signal venant de la capitale et s'en rapporte à la sagesse de « Nosseigneurs » des états généraux, devenus bientôt les « Pères de la Patrie » de l'Assemblée nationale. Aussi est-ce de sujets plus pratiques qu'il est question chez nous, quand une fois l'on a compris, jusque dans les campagnes, qu'il s'est produit dans le royaume un bouleversement énorme, quand les journées du 14 juillet, du 4 août, du 6 octobre ont appris à tous que la monarchie absolue n'existe plus, que la nation est maîtresse et que chaque citoyen jouira désormais de sa part de souveraineté. Le désordre, qui règne partout, se produit aussi dans l'école ; les querelles, les plaintes particulières qui sont portées en foule devant les autorités administratives nouvelles nous font, pour ainsi dire, toucher du doigt l'intensité des passions en jeu dans ces affaires relatives à l'enseignement primaire. Nous voyons des communes essayant de se débarrasser de leurs instituteurs, ou se refusant du moins à respecter les anciens accords; des maîtres d'école désireux de se soustraire à la tutelle sacerdotale ; des paroisses luthériennes qui croient l'occasion propice pour refuser de contribuer plus longtemps au salaire d'instituteurs catholiques, imposés jadis par l'intendant, etc. Il en résulte forcément ceci que, dès la seconde année de la Révolution, la plupart des « affaires » scolaires prennent une forte teinte religieuse, ce qui ne saurait étonner, l'école n'ayant été jusqu'ici qu'une succursale de l'Église. Nous ne rencontrons d'ailleurs pour le moment que des « cas particuliers », l'État n'étant point encore prêt à s'imposer la responsabilité morale et les dépenses matérielles de l'instruction publique. Par son décret du 21 septembre 1789, l'Assemblée nationale s'était contentée de charger les futures autorités départementales de surveiller les établissements scolaires déjà existants, à la place des intendants qui allaient disparaître (1). Toutes les affaires litigieuses dans ce

(1) Sorgius, p. 9.

domaine devaient donc être portées devant les directoires des districts et des départements, si les parties (individus ou communes) ne parvenaient point à s'entendre.

Les corps administratifs supérieurs des deux départements du Rhin entrèrent en fonctions en juillet 1790 et c'est dans les procès-verbaux de l'un d'eux, le directoire du Bas-Rhin, que nous avons étudié surtout, ainsi que je le disais dans mon avant-propos, les fluctuations qui se produisent dans la sphère de l'enseignement, selon que les autorités constituées sont animées d'un sentiment plus libéral ou qu'elles cèdent à des considérations d'économie, ou bien encore que leurs décisions soient inspirées par les passions religieuses ou antireligieuses. Pour comprendre certaines de ses attitudes et certains arrêtés dont nous aurons à parler bientôt, il faut savoir que la première administration départementale du Bas-Rhin, élue au commencement de 1790, est le produit d'un vote de réaction assez marqué contre le courant libéral qui avait triomphé d'abord en 1789 (¹). La masse des électeurs catholiques, habilement dirigée par un nombreux clergé séculier et régulier, déjà profondément irrité par la mainmise sur les biens ecclésiastiques, et qui pressentait des crises encore plus graves pour l'avenir, avait nommé un conseil général en grande majorité hostile ou du moins indifférent aux tendances générales du pays, et de cette assemblée était issu un directoire plus exclusif encore, où ne siégeait aucun dissident religieux, luthérien ni calviniste, ni même un seul libéral vraiment sincère. Ce nouveau corps avait adopté, pour ligne de conduite, de suivre, autant que le permettrait la situation, les errements du régime antérieur, dans toutes les affaires surtout où la question religieuse

(¹) L'ensemble des élections aux états généraux fait un peu illusion d'ordinaire aux historiens sur le *libéralisme* politique et religieux des Alsaciens d'alors. Sans doute des hommes presque radicaux, comme Reubel, Lavie, Gobel, Victor de Broglie, et même Schwendt et Hell, figurent dans la majorité de la Constituante. Mais, parmi les députés de la Basse-Alsace surtout, il se trouvait pas mal de conservateurs et bon nombre de futurs émigrés, par exemple les deux Flachslanden, Jean de Turckheim, le cardinal de Rohan, l'abbé d'Eymar, etc., etc.

semblait impliquée. Il se montrait d'ailleurs très bien disposé, du moins en paroles, pour les représentants de l'enseignement primaire, et désireux de les soutenir contre l'égoïsme des communes, pouvu qu'il n'eût pas à délier sa bourse lui-même.

L'activité officielle du directoire n'ayant commencé que dans la seconde moitié de l'année 1790, et l'intendance ayant perdu toute action sérieuse sur l'administration de la province dès la réunion des états généraux, il n'y a rien d'étonnant à ce que je n'aie rencontré dans mes dossiers qu'un seul « cas » scolaire se rapportant à l'année 1789. Il s'agit du renvoi du maître d'école de Morschwiller, destitué le 9 octobre, sans avoir reçu son salaire; mais la réponse faite au directoire par la municipalité, à laquelle la plainte de Nicolas Weissler avait été soumise, est si vague que je n'ai point réussi, je l'avoue, à deviner de quoi l'on inculpait au juste cet instituteur (1). Pour l'année 1790, les litiges sont déjà nombreux et nous pouvons nous faire, en les étudiant, une idée très nette des querelles qui agitent alors le monde des écoles. La toute première de ces affaires examinée par le directoire nous permettra de nous initier également aux tendances de ce corps. Autrefois l'intendant d'Alsace avait imposé aux paroisses toutes protestantes du Ban-de-la-Roche l'entretien d'un maître d'école pour les quelques colons catholiques venus spontanément ou dirigés peut-être avec intention sur ce vallon perdu des Vosges. A la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris et Versailles, les habitants de ces communes, très pauvres d'ailleurs, se croyant libres, eux aussi, d'agir à leur gré, déclarèrent ne plus vouloir assumer cette dépense, selon eux tout à fait inutile. Le maître d'école catholique, Charles Boursin, n'avait naturellement pas été de cet avis; il porta plainte devant le bureau intermédiaire

(1) P.-V. du 26 octobre 1790. Nous voyons seulement que le directoire obtient de la commune que celle-ci s'arrange à l'amiable avec Weissler et lui paie 90 florins; le plaignant devait avoir cent fois raison pour que les paysans de Morschwiller consentissent à lui verser une somme pareille.

de Schlestadt, et celui-ci déclarait, le 15 mai 1790, que les vingt mois de gages encore dus à l'impétrant devaient être versés par toutes les paroisses du Ban-de-la-Roche sans distinction de religion. Ces dernières ayant fait appel de cette décision, le directoire du département arrêta, le 26 juillet, que non seulement les gages en argent seraient soldés, mais que Boursin recevrait encore un arriéré de quinze voitures de bois de chauffage qui, prétendait-il, lui revenaient aussi de droit (1). Quelques semaines plus tard, le directoire prononçait sur les réclamations de l'instituteur catholique de Kutzenhausen, auquel la municipalité protestante refusait également de délivrer ses compétences, fixées par ordonnance de l'intendant, du 22 novembre 1787; il arrêtait que la commune serait forcée de faire à Georges Schmitt le paiement en question « par toutes les voies raisonnables » (2). Un troisième cas analogue est celui de Jacob Kister, maître d'école catholique à Eckartswiller et Sparsbach. La municipalité l'avertit, au commencement de 1791, qu'elle juge inutile de continuer à salarier un instituteur romain comme l'intendant l'a forcée de le faire pendant cinquante ans, vu qu'il n'y a plus de catholiques à Eckartswiller et six familles seulement à Sparsbach. Le directoire, déjà *régénéré* à cette époque par un décret de l'Assemblée nationale, décide néanmoins que n'ayant pas de griefs à faire valoir contre Kister, la commune lui paiera son salaire pour 1790, mais — nuance caractéristique ! — il ne le lui garantit plus pour l'année déjà commencée (3). Décision analogue encore, quatre mois plus tard, en faveur de Jean Meyer, instituteur catholique à Lampertheim, qui demande que les habitants luthériens du village soient tenus de contribuer à son salaire. L'administration supérieure décide que « ni la municipalité, ni les particuliers ne peuvent, de leur autorité privée, changer un

(1) P.-V. du 26 juillet 1790.
(2) P.-V. du 8 septembre 1790.
(3) P.-V. du 22 février 1791.

traitement une fois accordé ». Les luthériens de Lampertheim devront donc s'exécuter « sauf à se pourvoir, dans les formes légales, pour le régler autrement, s'il y échet » (1). Mais quand Jean Fessmann, l'instituteur protestant de Bischheim, se plaint de ce que la municipalité catholique lui ait rogné son salaire de trois sacs de blé et d'une corde de bois, pour augmenter d'autant son collègue catholique, le directoire déclare « qu'il n'y a pas lieu de délibérer » (2).

Au mois d'août 1790, l'administration départementale prend fait et cause pour le *proviseur* ou maître adjoint de l'école de Benfeld, auquel la municipalité de cette ville refusait depuis de longs mois le salaire pour leçons données de novembre 1788 à février 1789. Elle arrête qu'il serait payé (3), « considérant que les fonctions remplies par le suppliant sont essentielles et intéressent le bien public, et qu'il y a été préposé par le chef de la ville de Benfeld » (4). Si l'on ne peut qu'approuver une décision pareille, il n'en est pas de même pour certains autres votes, qui suivent de près, et par lesquels l'une des iniquités morales les plus évidentes de l'ancien régime, à l'égard des dissidents, est mise en pleine lumière. Le curé Hurstel, de Stephansfeld et Geudertheim, a porté plainte de ce que, contrairement aux lois du royaume, qui veulent que tous les bâtards soient de la religion du roi, censé leur père, deux habitants de Geudertheim, Jacques Billiger et Georges Bentz, envoient, le premier l'enfant illégitime de sa femme, le second son petit-fils, également illégitime, à l'école luthérienne de la localité. Le maire leur a enjoint de les faire aller à l'école catholique, mais ils n'ont pas obéi. Là-dessus, le directoire, alléguant une lettre écrite par l'abbé Grégoire en sa qualité de président du comité de constitution (5), à l'abbé Keguelin, curé de Dettwiller,

(1) P.-V. du 4 juillet 1791.
(2) P.-V. du 22 novembre 1790.
(3) Il réclamait pour ces trois mois 64 florins 3 schellings 1 denier.
(4) P.-V. du 17 août 1790.
(5) Cette lettre est citée, avec une obstination satisfaite, à mainte reprise; on voit que

ordonne aux individus dénoncés d'envoyer les enfants aux services divins et à l'école catholique, « à peine, en cas de désobéissance, d'être poursuivis et punis suivant les ordonnances » [1]. En janvier 1791, une nouvelle affaire de ce genre paraît devant le directoire. Le curé Matthis, de Candel, porte plainte de ce que, « par caresses et promesses », on ait engagé plusieurs enfants, nés de parents luthériens, mais hors mariage, à fréquenter l'école et l'église protestantes, et demande que cela leur soit défendu. Aussitôt M. de Schauenbourg, procureur général syndic du département, M. Poirot et leurs collègues enjoignent au district de Wissembourg et à la municipalité de Candel de veiller à ce que pareille désobéissance ne se produise plus et de notifier « à ceux qui ont pu être instigateurs de ce procédé, de s'abstenir de pareilles démarches, *qui tendent à troubler la concorde* » [2]. Un mois plus tard, le curé Bohn, de Kirwiller, obtient également que l'administration supérieure défende à deux mères, appartenant à la confession d'Augsbourg, d'envoyer leurs enfants naturels « ailleurs qu'aux églises et aux écoles de la religion catholique » [3], Voilà où l'on en était en Alsace, en fait de liberté de conscience, dix-huit mois après la prise de la Bastille et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* [4] !

Les cas cités ici se rapportent, en quelque sorte, à des points de doctrine ; ce sont des affaires litigieuses où sont engagés des principes; c'est pourquoi nous en parlons avec quelques détails. Mais nous voyons paraître en outre devant

les Poirot et les Schauenbourg sont heureux de se retrancher derrière l'autorité du curé radical. Quant à Grégoire, il a dû regretter plus tard l'étroitesse de son point de vue primitif.

(1) P.-V. du 19 août 1790.

(2) On admirera l'à-propos de cette considération sentimentale, qui caractérise bien l'esprit des administrateurs réactionnaires d'alors (P.-V. du 13 janvier 1791).

(3) P.-V. du 14 février 1791.

(4) Quant à dire que, l'ordonnance royale n'étant pas révoquée, il fallait bien l'appliquer, c'est un faux-fuyant ridicule; bien des lois anciennes d'avant 1789 ne s'appliquaient plus tacitement en 1790, et dès que l'Assemblée nationale eut destitué le directoire réactionnaire, il ne fut plus une seule fois question de chicanes pareilles.

le directoire toute une série de dossiers qui sont le résultat ou de velléités d'économie ou de querelles personnelles; ils présentent tout naturellement un intérêt moindre à nos yeux. Nous n'en citerons ici qu'un seul, à titre d'exemple : c'est le cas de l'instituteur de Mothern, nommé Thomann. Le curé et une partie du corps municipal auraient désiré se débarrasser de lui, pour mettre à sa place un candidat préféré; mais le maître d'école refuse de déguerpir et en appelle à l'autorité supérieure. Sur sa plainte, le directoire charge le district de Wissembourg de procéder à une enquête et décide qu'en attendant, Thomann « ne pourra pas être troublé dans l'exercice de ses fonctions » (1). Dans l'intervalle cependant les habitants s'excitent de plus en plus; le maire Schwartz se prend de querelle avec deux officiers municipaux, qui ameutent la population, et l'on est obligé d'envoyer le juge de paix à Mothern, avec main-forte, « pour informer contre les auteurs de ces troubles incessants » (2). Finalement le directoire est bien obligé de reconnaître que l'instituteur a perdu la confiance de la majeure partie de la commune et qu'il est, par suite, impossible de l'y maintenir plus longtemps. Mais, comme le malheureux a neuf enfants, il stipule au moins en sa faveur un dédommagement de 300 livres, une fois payées, et qu'on lui laisse sa part des communaux, s'il consent à donner sa démission dans la huitaine (3).

On sait que pendant longtemps, jusque vers les derniers jours de l'Assemblée constituante, il n'y eut pas de lois spéciales sur l'instruction publique votées ni même, à vrai dire, débattues par elle. Talleyrand, l'évêque d'Autun, avait fait décider, en octobre 1790, que les représentants de la nation ne s'occuperaient d'aucune des parties de l'instruction publique avant que le comité de constitution eût présenté un

(1) P.-V. du 27 août 1790.
(2) P.-V. du 15 septembre 1790.
(3) P.-V. du 18 novembre 1790.

travail d'ensemble sur ce sujet (1). C'était renvoyer les délibérations aux calendes grecques, vu l'énorme quantité de problèmes qu'il était, du moins en apparence, plus urgent de résoudre, et c'est dans les tout derniers jours de son existence, seulement, que l'Assemblée décréta, le 3 et le 14 septembre 1791, qu'il serait « créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties indispensables pour tous les hommes » (2). Mais ce n'était là qu'une déclaration toute théorique et qui ne changeait rien en réalité à l'état de choses antérieur. Le décret du 22 décembre 1789, qui réglait les attributions des corps administratifs, aurait pu amener, lui, quelques améliorations, au moins dans le recrutement et la surveillance du corps enseignant, puisque l'un des articles confiait aux nouvelles administrations départementales « la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement moral » (3). Mais elles avaient tant de services à diriger, tant d'organismes nouveaux à créer, qu'elles s'occupèrent, en général, fort peu, dans les premiers temps, d'une question aussi secondaire; d'ailleurs, l'opinion publique elle-même n'admettait encore nullement sans conteste que l'instruction primaire fût du domaine de l'État.

Cette abstention officielle n'empêcha pas cependant certains membres de ces corps, et même des particuliers, journalistes, hommes d'Église, professeurs et pédagogues, de s'intéresser à ces problèmes de l'enseignement et d'en entretenir le public, dans les gazettes ou dans des brochures. On peut trouver, par exemple, toute une théorie sur l'éducation rationnelle des jeunes campagnards des deux sexes, dans un mémoire sur les réformes administratives désirables, présenté à leurs collègues du district de Colmar, en 1790, par

(1) *Moniteur* (réimpression), t. VI, p. 115.

(2) *Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique* (Paris, 1814), t. I, p. 143.

(3) Section III, article 2 (*Collection des décrets*, t. I, p. 249).

MM. Metzger, Mueg et de Berckheim. Ils y recommandent les exercices du corps, la course, la gymnastique, l'observation plus exacte des règles de l'hygiène ; ils y demandent surtout qu'on y développe le jugement des enfants, au lieu de les tourmenter en leur faisant épeler des mots vides de sens « et de vouloir faire du petit paysan le plus bête une espèce de théologien » (1). Je dois ajouter cependant que rien ne prouve que ces propositions fort raisonnables, mais imbues des idées philosophiques nouvelles, aient été goûtées par la majorité du conseil du district (2) et surtout par la grande majorité des habitants du chef-lieu du Haut-Rhin. On doit même admettre plutôt le contraire, puisque c'est précisément en mai 1790 que la municipalité de Colmar fit appel à l'enseignement congréganiste. Elle chargea le curé Rech (qui siégeait lui-même au conseil général de la commune) de demander à l'abbé Hürstel, supérieur des sœurs de la Providence à Stephansfeld, d'envoyer quatre de ces sœurs pour diriger les écoles de filles de la cité. Trois enseigneraient en allemand, une en français, et leur instruction serait *gratuite*, mais nullement *laïque*. Car, outre qu'elles avaient à enseigner la lecture et l'écriture, elles devaient encore donner l'instruction religieuse le matin, conduire tous les jours leurs élèves à la messe et les dimanches au prône. De 4 à 5 heures du soir, elles dirigeaient les travaux manuels des enfants confiés à leurs soins. Le règlement des nouvelles écoles fut approuvé par le prince-évêque de Bâle, M. de Roggenbach, le 9 août 1790 (3), et ces établissements semblent avoir fonctionné pendant plus d'un an à la satisfaction de la population colmarienne. Mais une fois que le grand conflit au sujet de la

(1) Je ne possède malheureusement que la traduction allemande de ce mémoire, publié à Colmar; les pages 47-51 y sont consacrées à l'instruction publique.

(2) Il faut observer que deux des signataires du mémoire étaient protestants.

(3) On était encore si accoutumé à l'étrange enchevêtrement des pouvoirs séculiers et ecclésiastiques en Alsace que personne ne semble avoir été choqué de cette anomalie bizarre d'un souverain étranger contresignant le règlement d'une municipalité française.

constitution civile du clergé se fut produit, le procureur général-syndic du Haut-Rhin dut requérir les sœurs de prêter le serment en leur qualité de fonctionnaires publics et, malgré la protection passive dont les couvrit le maire, M. de Salomon, malgré les pétitions réitérées présentées en leur faveur par la municipalité et les citoyens catholiques jusqu'en septembre 1791, elles durent bientôt après abandonner leurs écoles, puisqu'elles ne pouvaient se résigner à se soumettre à la loi [1].

Dans le Bas-Rhin, la question, si délicate aussi pour le personnel scolaire, des biens ecclésiastiques dévolus à la Nation, fait son apparition dans les procès-verbaux des séances du directoire, dès le mois de septembre 1790. Pour des centaines de maîtres d'école en Alsace, il était de la plus haute importance que leurs *compétences* continuassent à leur être fournies par l'État, constitué séquestre de l'Église, puisque les anciens receveurs ecclésiastiques pouvaient regarder un paiement fait par eux comme étant désormais illégal. En effet, nous voyons à cette date les instituteurs catholiques de Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Marc, à Strasbourg, réclamer à l'administration départementale leur traitement que le receveur du clergé refuse de leur verser, les biens de ces chapitres étant placés sous séquestre. Le directoire ne se montre pas insensible à cet appel ; il arrête que le receveur Brunner « continuera de payer leurs quartiers aux suppliants jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné » [2]. Cette décision semble avoir, pour assez longtemps, calmé les anxiétés

(1) Tout cet épisode a été raconté en détail par M. l'abbé Beuchot dans un de ses feuilletons si intéressants sur la Révolution dans le Haut-Rhin, fournis au *Journal de Colmar*. J'ai pu les étudier, la plume à la main, dans un recueil factice que m'a prêté M. André Waltz, l'obligeant bibliothécaire de la ville de Colmar, mais, les dates de publication y manquant, je ne puis citer d'une façon plus précise ces études, que l'auteur devrait bien réunir en volume.

(2) P.-V. du 3 septembre 1790. — Même cas pour l'instituteur de Blæsheim, salarié jusque-là par le chapitre de Saint-Léonard et le grand doyenné de Strasbourg (P.-V. du 6 avril 1791).

des uns et réprimé les velléités usurpatrices des autres. Les tendances conservatrices de l'administration supérieure en fonctions étant bien connues, la question religieuse proprement dite ne fait pas encore vraiment son entrée dans le Bas-Rhin, tout au moins dans le domaine scolaire.

Le directoire peut encore consacrer tous ses efforts sur ce chapitre et tout son temps à suivre les tendances de l'ex-assemblée provinciale et à protéger les instituteurs menacés dans leurs intérêts matériels et leur influence morale par la parcimonie de ceux qui emploient leurs services. Nous avons déjà cité des exemples de ces efforts louables mais qui n'ont pas été toujours couronnés de succès. En voici encore un autre, assez caractéristique; la scène se passe au village de Nehwiller. Malgré l'accord signé le 18 janvier 1788, le maître d'école, Jean-Adam Weber, se voit tout à coup menacé de congé, s'il ne consent à ce qu'on réduise son salaire de moitié, la municipalité ayant découvert un concurrent tout prêt à travailler au rabais. Il porte plainte auprès du directoire, qui croit avoir tranché la question en arrêtant qu'« on ne peut sans injustice renvoyer un maître d'école ou le réduire dans ses appointements, par parcimonie, et que sa destitution ne peut dépendre de la volonté arbitraire de la municipalité, sans assimiler sa condition à celle d'un domestique, à moins de sujets de plainte bien avérés ». Il déclare donc la commune non recevable en ses prétentions et confirme l'ancien accord de 1788 [1], puis il fait signifier cet arrêté à Nehwiller, le 28 septembre. Mais les paysans n'en persistent pas moins dans leur idée et, quelques jours plus tard, le malheureux Weber envoie une épître désolée pour annoncer à l'autorité départementale qu'ils l'ont expulsé de sa maison et que « la municipalité a jeté ses meubles sur le carreau ». Le directoire fut naturellement fort irrité de ce manque de respect pour ses décisions. « Considérant qu'il

(1) P.-V. du 22 septembre 1790.

est de la plus haute importance de réprimer à l'instant toute insurrection contre l'autorité établie par la loi », il décide, le 6 octobre, qu'un commissaire du district de Wissembourg, escorté d'un officier et de dix hommes de la garde nationale de cette ville, protégé de plus par quatre cavaliers de la maréchaussée, procéderait à une vérification sommaire de cet acte de violence et réinstallerait le plaignant dans la maison d'école de Nehwiller. S'il y a la moindre résistance de la part des habitants, ce délégué est autorisé à requérir cinquante hommes de la garnison de Lauterbourg et à faire conduire dans les prisons de cette petite ville « les plus opposés à l'objet de sa mission », comme perturbateurs du repos public. Il restera lui-même dans le village, avec main-forte, jusqu'à ce que la municipalité se soit « engagée par écrit, comme garant de la personne, famille et propriété du suppliant » et ait acquitté les frais de l'expédition [1].

J'ignore si une nouvelle enquête fit connaître aussi quelques torts du côté de l'instituteur, ou si l'autorité finit par penser que des gens aussi complètement brouillés ensemble ne pourraient plus guère vivre en paix désormais; mais ce qui est certain, c'est que le directoire, ayant préalablement obtenu de la municipalité « qu'elle marquât son repentir des voies de fait par lesquelles elle avait démis le maître d'école », consentit à une nouvelle « vérification des plaintes portées contre lui » ; qu'un autre commissaire apparaît à Nehwiller, le 10 décembre, et que, sur le rapport de ce dernier, l'affaire se termine par un compromis. Un arrêté du 28 décembre autorisait la commune à remplacer Weber par un candidat examiné préalablement et reconnu capable par le curé et la municipalité, à la seule condition de dédommager le maître d'école exclu par le versement du salaire d'une année. Le procès-verbal de cette nouvelle élection

(1) On devait payer 30 sols par jour pour la garde nationale, 3 livres 10 sols pour la maréchaussée, 20 sols pour les cavaliers de la troupe, s'ils étaient requis (P.-V. du 6 octobre 1790).

sera soumis pour ratification au directoire du district de Wissembourg et ensuite à celui du département [1].

D'autres municipalités agissent de même ; mais du moins elles colorent leur désir de se débarrasser de leur instituteur par des prétextes plus ou moins plausibles. Celle de Kesselsdorf, par exemple, déclare que le sien n'est pas en état de remplir les fonctions de greffier de la commune et réclame en conséquence la permission d'en choisir un autre. Le directoire réplique que « les fonctions de maître d'école ne requièrent pas les capacités d'un greffier municipal » et que la demande ne peut être admise, « sauf au conseil général de la commune à se choisir un autre greffier » [2]. Le maire de Plobsheim veut exiger des instituteurs qu'ils touchent les orgues, mais il entend ne pas augmenter leur traitement ; les administrateurs lui ordonnent de fixer « un salaire raisonnable » pour ce surcroît de besogne, non prévu par l'accord [3]. Une autre histoire d'orgues, plus grave, nous laisse entrevoir la profondeur de certaines haines villageoises. Le maire de Herbsheim décrète tout à coup que l'église du lieu serait ornée d'un instrument pareil, encore que le curé et la plupart des paroissiens ne veuillent point entendre parler d'une acquisition de ce genre. L'enquête officielle révèle qu'il n'agit de la sorte que pour pouvoir se débarrasser du maître d'école, incapable de jouer de l'orgue. Là encore, le directoire intervient ; ayant constaté que les notables de l'endroit se sont prononcés contre l'achat et qu'ils ont même protesté devant l'ordinaire, il annule simplement le contrat de vente signé par le facteur d'orgues et le maire vindicatif [4].

Parfois, ce n'est même pas l'autorité communale, ce sont de simples particuliers qui partent en guerre contre l'instituteur de leur village. Celui de Batzendorf, Henri Mockers,

(1) P.-V. du 28 décembre 1790.
(2) P.-V. du 23 septembre 1790.
(3) P.-V. du 18 novembre 1790.
(4) P.-V. du 1er décembre 1790.

reçoit un beau jour « signification d'un acte par lequel, de leur propre autorité, ils veulent le destituer de sa place, malgré l'accord du 14 mai 1785 ». Il implore la protection de l'administration départementale ; celle-ci procède à une enquête, établit que le vicaire de la paroisse et le maire donnent au suppliant les meilleurs témoignages et que son traitement « n'a rien au delà de la juste proportion »; elle ordonne en conséquence le respect de l'accord, le maintien de toutes ses compétences et défend qu'on le trouble dans l'exercice de ses fonctions ([1]). Dans l'un des considérants de l'arrêté, le directoire appuie sur cette vérité que « c'est principalement des qualités d'un bon maître d'école que dépendent les principes de l'instruction de la jeunesse, qui doit former dans la suite les citoyens; qu'il est donc important qu'il ait un traitement proportionné et ne puisse être considéré comme un domestique ».

Les plus menacés par ces tristes persécutions locales, ce sont évidemment les instituteurs âgés, vieillis et usés sous le harnais, et dont les communes ne seraient pas fâchées de se défaire quand elles ne peuvent plus en attendre les mêmes services. L'administration supérieure essaie généralement de les protéger, d'adoucir au moins l'amertume du renvoi, mais, comme je le disais déjà, elle ne parvient pas toujours à vaincre l'entêtement fort peu sentimental de nos paysans ([2]). J'en citerai comme exemple le cas de Mathias Nouffert, mis à pied après vingt-cinq ans de fidèles services dans la paroisse de Marmoutier, sous prétexte qu'il est trop cassé pour exercer son métier. Cependant, il a deux fils, âgés l'un de quarante et l'autre de trente-cinq ans, qui l'aidaient dans sa tâche; on n'a choisi aucun des deux pour le

([1]) P.-V. du 24 septembre 1790.

([2]) Quand on leur reprochait d'être durs et ladres à l'égard de leurs vieux maîtres d'école, ils répondaient, comme la municipalité de Schœnbourg, qu'ils ne diminuaient les traitements que pour diminuer les charges des communes, très pauvres elles-mêmes, et que, d'ailleurs, si ces conditions ne conviennent pas aux instituteurs « on ne sera pas embarrassé de trouver des sujets qui se contenteront de moins qu'eux » (P.-V. du 28 février 1791).

remplacer, mais bien un jeune homme du dehors, Nicolas Étienne, ci-devant instituteur à Mittelbronn, et dont certains affirment qu'il est « incapable de conduire une école aussi nombreuse que celle de Marmoutier avec ses deux annexes ». M. de Geyling, chargé d'aller faire une enquête, au nom du district du Haguenau, constate dans son rapport « qu'il n'y a rien contre lui que son grand âge » (¹). Le directoire du département ordonne alors la convocation de la communauté tout entière, pour qu'elle vote sur la conservation ou le renvoi de Nouffert; dans le cas où la réunion se prononcerait pour cette dernière alternative, il lui impose d'avance de se prononcer en même temps sur sa pension de retraite, car il faut « assurer une honnête aisance » à ceux que l'on renvoie. Les habitants de Marmoutier eurent évidemment quelque peine à s'entendre sur ce point, car c'est seulement dans la séance du directoire du 25 janvier 1791 que nous apprenons la conclusion de l'affaire. On y décide que le vieillard, « homme sage et instruit », sera conservé, à charge par lui de s'associer un *proviseur* capable, qu'il fera agréer par le curé et la municipalité. Si toutefois le conseil général de la commune préfère lui allouer dès maintenant une pension de 100 livres par an, elle est libre de fixer la date d'un prochain concours où les concurrents présenteront à la maison commune leurs certificats de bonnes mœurs et feront constater leur aptitude à l'enseignement de la jeunesse (²).

On a pu voir, par tous les exemples cités — et j'aurais pu en alléguer encore bien d'autres — que pendant toute l'année 1790 et durant les premiers mois de 1791, il se produit un certain équilibre instable entre les influences qui agissaient autrefois sur l'école; les habitants de la localité rurale conservent non seulement en théorie leurs droits traditionnels, mais s'appliquent à les exercer; l'influence du

(¹) P.-V. du 24 novembre 1790.
(²) P.-V. du 25 janvier 1791.

clergé n'a guère diminué non plus, surtout dans les paroisses catholiques. Cependant, l'autorité administrative supérieure a déjà gagné visiblement du terrain; sans s'occuper encore de l'enseignement proprement dit, elle s'applique à protéger l'instituteur contre les caprices ou les intrigues de ceux qui l'ont élu, elle proclame hautement l'importance de sa tâche; elle exprime le désir qu'on le respecte comme éducateur des citoyens futurs. Dans plusieurs cas, l'on peut constater l'accord parfait entre ces différents facteurs, et certains candidats ont la chance de se concilier à la fois les suffrages des autorités ecclésiastiques et civiles et ceux des électeurs communaux. Tel ce Sébastien Gœpp, de Rosheim, qui se voit patronné par le curé de cette ville, par le prieur de Châtillon-sur-Seine et d'autres personnages d'Église, que les habitants sont unanimes à postuler et que l'ex-bailli Horrer a chaudement recommandé, par surcroît, à M. Poirot, président du directoire du Bas-Rhin. On comprend que ce dernier corps ratifie l'élection populaire sans la moindre hésitation [1].

Peu à peu, le maître d'école, dans la nouvelle atmosphère politique et morale qui l'enveloppe, sent naître aussi et se développer en lui des aspirations vers l'indépendance; il s'enhardit à formuler des réclamations, d'ordre matériel surtout, vis-à-vis des autorités communales et de l'administration supérieure. A mesure que le rôle du clergé diminue, en ce qui concerne l'école, parce qu'il est absorbé de plus en plus par la crise terrible qui le menace lui-même, et que le curé se sent plus gêné vis-à-vis du mouvement révolutionnaire, alors même qu'il ne lui est pas encore foncièrement hostile, le maître d'école voit grandir sa propre influence au village. Parfois, il y est le seul qui sache lire couramment et par suite comprendre, plus ou moins bien, les innombrables décrets de l'Assemblée nationale qu'on fait passer à la maison commune. C'est aussi presque forcément lui que l'on

(1) P.-V. du 25 novembre 1790.

choisit comme secrétaire de la municipalité. Déjà, lors de la création des municipalités nouvelles par les assemblées provinciales, ce rôle futur s'était annoncé discrètement ; il s'accentue maintenant de plus en plus [1] et certains instituteurs, en petit nombre d'ailleurs, vont jouer bientôt, dans leur modeste milieu, le rôle de meneurs et de démagogues, plus préoccupés d'ailleurs d'avancer leurs intérêts matériels que de servir les idées générales.

Dès le mois de septembre 1790, nous voyons l'un de ceux de Haguenau, Joseph George, dénoncé par les délégués du département comme « s'étant permis des démarches dangereuses vis-à-vis du régiment de chasseurs en garnison à Haguenau », démarches qui tendaient à le mettre aux prises avec le régiment de Neustrie, de passage en cette ville [2]. Mais le directoire, tenant compte du fait que « les manœuvres dudit Joseph George ne peuvent plus être dangereuses après le départ dudit régiment », remet « à la prudence de ses commissaires de réduire sa punition à quelques jours d'emprisonnement » [3]. L'instituteur de Knœrsheim, renvoyé par la municipalité, est accusé de « réunir tous les gens turbulents et mauvaises têtes du lieu » pour manifester contre ses adversaires ; mais ses supérieurs administratifs, jugeant sans doute sa mauvaise humeur excusable, se bornent à lui enjoindre « d'être à l'avenir plus circonspect, à peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public » [4]. Celui de Molsheim a formulé lui aussi ses griefs contre la municipalité, d'une façon trop bruyante, car on lui « recommande sérieusement de ne plus se permettre des démarches ou des discours tendant à susciter des troubles » [5]. Celui de Rottelsheim, élu greffier, se voit accuser par le maire — non

(1) M. Babeau a très bien déduit ces faits dans son *École du village pendant la Révolution*, p. 49-52.

(2) P.-V. du 27 septembre 1790.

(3) Voir Klélé, *Hagenau wæhrend der Revolutionszeit*, passim.

(4) P.-V. du 13 janvier 1791.

(5) P.-V. du 14 janvier 1791.

sans raison peut-être — de semer l'insubordination dans la commune et plus particulièrement de refuser l'obéissance à ce magistrat rural. « Ou bien, dit le dignitaire offensé, dans sa plainte au directoire, il sera ordonné aux habitants et notamment à l'instituteur de lui obéir, ou bien il donnera sa démission. » Mais le conseil municipal épouse la cause de son greffier, et le directoire, un peu perplexe, se contente d'exhorter d'une façon très anodine « les officiers municipaux de renoncer à l'esprit de parti qui les divise » et d'enjoindre à l'instituteur de « porter respect au chef de la municipalité » [1]. Ailleurs, c'est le maître d'école, Ignace-Adam Scherzlinger, de Hohgœft, qui dépose une plainte contre certains notables de l'endroit; ils l'ont incriminé de « conduite scandaleuse » et lui ont « fait perdre la confiance des habitants ». Le pauvre calomnié produit à ce sujet une attestation du maire, certifiant que « plusieurs citoyens ont signé la pétition (contre l'instituteur) sans savoir de quoi il s'agissait » alors qu'on la faisait circuler de maison en maison. Aussi le directoire lui donne-t-il satisfaction en déboutant les plaignants, tout en lui recommandant à lui-même de redoubler de soin et de vigilance [2].

Quelquefois, ces querelles naissent et s'enveniment à propos de certains avantages matériels dont les instituteurs se croient frustrés par leurs concitoyens, ou de certaines dépenses qu'on prétend leur imposer: Jean Martin, maître de langue française à Molsheim, proteste avec tant de violence contre l'obligation de fournir un seau à incendie, de la valeur de 6 livres, obligation que le règlement municipal impose aux nouveaux habitants reçus bourgeois, que l'administration départementale lui « recommande sérieusement de ne plus se permettre des démarches ou des discours tendant à susciter des troubles » [3]. Un autre, — celui de

(1) P.-V. du 22 mai 1791.
(2) P.-V. du 26 janvier 1791.
(3) P.-V. du 14 janvier 1791.

Herrlisheim, François-Joseph Dillenseger, — a des griefs plus sérieux à faire valoir. Le maire de la commune lui a contesté ses droits de citoyen actif et l'a fait conduire au violon par quatre gardes nationaux quand il a voulu voter. Le directoire arrête qu' « il improuve cette conduite peu mesurée » et enjoint à la municipalité de « reconnaître le pétitionnaire comme citoyen actif, à peine d'être inculpée de désobéissance » [1]. Mais ces menaces trop vagues ne produisent aucun effet et le maire se presse si peu d'obéir et de reconnaître les droits civiques de Dillenseger, que ce dernier adresse une nouvelle plainte au département. L'administration supérieure prescrit alors au directoire du district de Benfeld d'envoyer à Herrlisheim un commissaire avec des gendarmes, afin d'y faire proclamer son arrêté aux frais du procureur de la commune qui néglige ses fonctions [2]. Il en est de même pour l'instituteur de Pforz, Philippe Drumm, que la municipalité refuse également de reconnaître comme citoyen actif, c'est-à-dire, avant tout, de le laisser participer au partage des biens communaux, l'ayant d'abord déclaré non-bourgeois, puis traité d'étranger. Malheureusement pour elle, Drumm exhibe un certificat en due forme qui prouve qu'il a été bel et bien reçu bourgeois par les anciennes autorités communales de Pforz, et le directoire enjoint en conséquence au maire de le reconnaître comme citoyen actif [3].

Quelques-uns parmi les instituteurs, appelés dès alors par leurs concitoyens aux fonctions publiques, fuient les honneurs et les dangers d'une carrière politique, comme le brave Pancrace Wendling, de Bernolsheim, qui, nommé procureur de sa commune, demande bientôt à quitter cette place « qui l'empêche de bien exercer ses premières fonctions » [4].

(1) P.-V. du 8 février 1791.
(2) P.-V. du 23 mars 1791.
(3) P.-V. du 8 mars 1791. — Même plainte du maître d'école de Lohr, et même succès (P.-V. du 4 juin 1791).
(4) P.-V. du 27 mai 1791.

C'est la crise religieuse qui domine toute la situation politique en Alsace, à partir du printemps de 1791 ; elle va se faire sentir aussi, depuis cette date, dans la plupart des « cas particuliers » qui constituent notre dossier scolaire. Il est presque inutile de dire que la grande majorité des instituteurs catholiques [1] restent fidèles au clergé réfractaire; un petit nombre seulement d'entre eux se déclarent « patriotes ». Les premiers se voient dès lors en butte aux tracasseries du clergé constitutionnel, une fois qu'il est constitué; les autres sont combattus et houspillés par les insermentés et leurs partisans, c'est-à-dire le plus souvent par les municipalités « conservatrices » elles-mêmes. Ainsi nous voyons, dès le mois de décembre 1790, le curé constitutionnel de Cernay, l'abbé d'Aigrefeuille, demander au directoire du Haut-Rhin qu'il défende à la municipalité de cette ville de le troubler dans ses fonctions sacerdotales et qu'il arrête que « le maître d'école n'a d'ordres à recevoir que de lui (d'Aigrefeuille), auquel il sera tenu d'obéir sous peine de destitution » [2]. A Danjoutin, près de Belfort, le conseil de la commune et le curé ne peuvent s'entendre sur le choix d'un maître d'école ; la municipalité s'accorde avec Antoine Daudey, le 3 décembre 1790; le curé Noblat, d'Étueffont, convoque alors une assemblée de ses partisans dans l'église de Danjoutin et traite « prétenduement » avec le sieur Jean Monnin, sur quoi le conseil général dénonce au directoire ces « troubles séditieux ». Ce corps délègue un commissaire, M. Hartmann, pour présider à un nouveau concours entre les deux concurrents, qui devront y faire preuve de savoir et de *patriotisme* [3]. Le choix définitif se fera à la pluralité des suffrages et le commissaire aura voix

[1] Les instituteurs protestants ne sont pas touchés par la crise religieuse et figurent donc bien plus rarement dans nos procès-verbaux, les décrets du 17 août et du 1er décembre 1790, ayant laissé leurs biens d'église aux protestants des départements du Rhin.

[2] P.-V. du Haut-Rhin, 4 décembre 1790.

[3] C'est dans le Haut-Rhin que figure d'abord la condition du *patriotisme* réclamée des instituteurs futurs; nous ne rencontrons le mot que plus tard dans le Bas-Rhin.

prépondérante, en cas de partage ([1]). Un cas analogue se présente à Roppe, où la municipalité demande à l'administration supérieure de confirmer le choix de Jean Goffinet, son élu et « qu'on empêche le curé de l'inquiéter dans l'exercice de ses fonctions » ([2]). C'est un commencement d'émancipation de l'antique tutelle de l'Église dans les affaires de l'école.

Dans le département du Bas-Rhin, les autorités civiles supérieures ne prennent une attitude moins réservée vis-à-vis des droits et des prétentions du clergé qu'après que l'Assemblée nationale a suspendu les membres du premier directoire, par son décret du 11 février 1791, comme suspects de tendances anticonstitutionnelles. Elle les remplace par des citoyens d'opinions plus avancées, parmi lesquelles nous nommerons seulement Philippe Rühl, le futur député à la Législative et à la Convention nationale. La situation générale du département poussera bientôt les membres du directoire *régénéré* à s'occuper, là aussi, de bien affirmer leur droit de contrôle supérieur, et ils ne se gêneront pas pour invoquer, vis-à-vis des municipalités, jusqu'aux règlements de l'ancienne monarchie absolue ([3]). Mais ce n'est pas tant sur le terrain *religieux* que sur le terrain *national* que se produisent les premiers conflits. On sait jusqu'à quel point le conflit entre les prétentions de l'État souverain moderne et les droits féodaux des princes possessionnés embrouilla, dès la première heure, la situation politique en Alsace. Soulevé dès les débuts de l'assemblée provinciale et par suite de ses modestes réformes, ce conflit devait naturellement s'accentuer à mesure que des bouleversements plus profonds faisaient surgir une France nouvelle; après s'être manifesté sur le terrain des intérêts matériels et de

([1]) P.-V. du Haut-Rhin, 10 décembre 1790.

([2]) P.-V. du 14 décembre 1790.

([3]) Une « municipalité ne peut destituer un maître d'école sans l'autorisation des autorités supérieures, conformément au règlement du ci-devant Intendant, de 1777, qui n'est pas encore révoqué » (P.-V. du 11 janvier 1791).

l'autonomie administrative, il devait se produire aussi dans le domaine scolaire. C'est en avril 1791 que j'en relève la première trace dans les registres des délibérations du directoire. La municipalité de Reitwiller et Gimbrett avait remplacé l'ancien maître d'école, presque aveugle et plus que septuagénaire, par un nouveau venu, nommé Küssler. Le ministre luthérien de Reitwiller, village situé sur le territoire de l'ancien comté de Hanau-Lichtenberg (1), n'avait point été appelé à participer à ce choix et porta plainte devant le directoire, protestant contre la destitution de son instituteur. D'après tous les précédents, le pasteur Kampmann était certainement dans son droit, et le consistoire de Bouxwiller, formé de fonctionnaires hessois, intervint à son tour pour appuyer ces doléances et affirmer son droit, indiscuté jusqu'alors, de nommer les maîtres d'école dans la seigneurie de Hanau-Lichtenberg. Dans sa réponse, le directoire reconnaissait volontiers les droits du vétéran congédié, avouant qu'il n'avait reçu contre ce dernier aucune plainte sérieuse et qu'il serait injuste de destituer un homme de conduite irréprochable, après trente ans de loyaux services, sans assurer sa subsistance. Il lui réservait donc le droit de présenter à la municipalité des sujets pour le poste de *proviseur*, si celle-ci ne préférait pas lui voter sur-le-champ une pension de retraite. Mais, dans le premier cas, les candidats seront examinés en présence de *citoyens français* instruits (2); dans le second cas, Küssler sera installé sur-le-champ, les réclamations du pasteur et du consistoire étant sans fondement, « attendu que le droit de nommer un maître, appartenant jadis au landgrave de Hesse, est aboli avec les droits féodaux » (3). La question si délicate des prétentions réciproques était alors en suspens et l'on ne

(1) Le comté de Hanau-Lichtenberg, dont le chef-lieu était Bouxwiller, avait passé en 1734 au landgrave de Hesse-Darmstadt, gendre du dernier mâle de la famille régnante, sous la suzeraineté de la couronne de France.

(2) C'était exclure de l'examen tous les fonctionnaires hessois, ecclésiastiques ou civils.

(3) P.-V. du 16 avril 1791.

désespérait encore nullement de la régler pacifiquement à Paris et Ratisbonne, entre le roi des Français et les cabinets intéressés du Saint-Empire romain. Il est curieux de constater ici comment, à propos d'un vieux maître d'école, le directoire du Bas-Rhin tranche la question de sa propre initiative, en déniant au landgrave de Hesse-Darmstadt l'exercice de ses droits de souveraineté sur des territoires qu'il devait considérer comme lui appartenant encore à ce moment, puisque aucune annexion officielle ne l'en avait privé (1).

(*A suivre.*) Rod. Reuss.

(1) On peut reconnaître, à mon avis, dans cette attitude si nouvelle à ce moment, l'influençe de Rühl au sein du nouveau directoire. Dès 1789, le futur jacobin avait nettement protesté, dans une brochure, contre les prétentions des princes allemands à conserver ne fût-ce qu'un reste de souveraineté sur le territoire français.

ESSAI

SUR LES

ANCIENNES MESURES AGRAIRES

USITÉES

AVANT LE SYSTÈME MÉTRIQUE

DANS TOUTE L'ÉTENDUE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVEC LEURS

Conversions en hectares, ares et centiares

I

Historique des anciens systèmes de poids et mesures en Hainaut

Le comté de Hainaut avait autrefois ses mesures particulières. Leur origine remonte bien avant dans le Moyen Age. On y trouve, mêlées aux divers éléments locaux, d'anciennes institutions romaines et germaniques que la tradition a perpétuées jusqu'à nous. Ces mesures ont d'ailleurs cela de commun avec les mesures flamandes et cambrésiennes, ce qui ne les empêche pas de différer essentiellement entre elles sur beaucoup de points. Ainsi les mesures de Hainaut admettaient généralement le système décimal, tandis que chez les autres le système duodécimal dominait partout, comme dans les mesures françaises.

Pendant une longue suite de temps, les mesures de Hainaut furent presque exclusivement usitées dans le pays; mais après le démembrement du comté, on vit s'implanter dans



les parties devenues françaises certaines mesures de Paris, de Flandre et de Cambrésis qui y étaient peu ou point connues et qui, grâce aux événements politiques, finirent par y prendre faveur et même par faire concurrence aux mesures locales.

Toutefois la plupart des mesures de Hainaut, malgré toutes les influences contraires, exercèrent longtemps une certaine prépondérance sur les nouvelles. Il ne pouvait guère en être autrement: l'habitude de ces mesures était si ancienne, si enracinée, et tellement identifiée avec les habitants, que, naguère encore, malgré nos lois et nos pénalités, un grand nombre de gens de la campagne en employaient toujours quelques-unes.

L'introduction ainsi faite dans le Hainaut français, pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, de l'usage de diverses mesures jusque-là presque étrangères au pays, jeta une singulière perturbation dans les échanges et les transactions commerciales, déjà rendues si difficiles par la multiplicité et la diversité des anciennes mesures locales (1).

Mais de ce que ces mesures eussent les mêmes dénominations, il n'en résultait pas qu'elles fussent d'égale valeur. En général on ne rencontrait une conformité parfaite entre elles que dans les localités d'une même seigneurie ou ressortissant à une même juridiction, et cette confusion, malgré tous ces inconvénients, subsista jusqu'à l'établissement du système métrique.

Immédiatement après l'inauguration du nouveau système, on compara soigneusement les nouvelles mesures avec les anciennes de *Paris,* dites *de France;* mais il n'en fut pas de même pour les anciennes mesures de province.

Il est à regretter que, en Hainaut notamment, on n'ait pas officiellement procédé dans chaque localité à la conversion

(1) On lit dans un ancien manuscrit rédigé par les maîtres arpenteurs de Mons (voir bibliographie) : « Dans le pays et comté de Haynaut il y a 619 seigneuries dont les mesures des terres sont toutes différentes, et encore sans comprendre Tournay et toutes ses dépendances qui sont aussi sur le Haynaut. »

minutieusement exacte des anciennes mesures. La loi en avait fait en quelque sorte une obligation ; mais les renseignements alors recueillis ne se rapportant qu'à un petit nombre de communes et ayant été produits dans un délai relativement très court, et au surplus acceptés très légèrement et sans contrôle, il en résulta une statistique incomplète qui dans la suite inspira peu ou point de confiance.

La défectuosité de ce travail une fois démontrée et reconnue, chacun s'autorisa de ces imperfections pour rectifier à sa manière les évaluations comparatives établies entre les anciennes mesures et celles du système métrique.

De là cette difficulté que le temps n'a fait qu'accroître, pour déterminer aujourd'hui la valeur réelle de nos anciennes mesures.

La connaissance des poids et mesures qui ont été en usage dans une contrée avant la création du système métrique est très intéressante et très utile, soit qu'on l'envisage au point de vue historique et scientifique, soit qu'on se borne à en établir les valeurs rapportées au système actuel.

Mais l'étude spéciale des *mesures agraires* offre un intérêt tout particulier parce qu'elles sont, pour ainsi dire, la base de l'étendue du territoire du pays, et qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on a à consulter d'anciens titres de propriétés foncières au point de vue de leur contenance, on ne peut le faire utilement qu'à l'aide de rapports exacts des mesures énoncées dans les titres avec celles du système métrique.

Malheureusement les renseignements que l'on possède sur les anciennes mesures du pays, outre qu'ils sont disséminés dans une foule d'ouvrages et de documents divers que l'on n'est pas toujours à même de consulter, sont si incomplets et parfois si discordants sur des points essentiels, qu'il nous a paru faire œuvre utile en étudiant, commune par commune, sur des documents authentiques et sévèrement collationnés, le système des mesures agraires anciennes en usage dans chacune d'elles, afin de pouvoir reviser les

quelques rares tableaux de comparaison que l'on possède et en établir de nouveaux.

Certes, un pareil travail n'était pas sans difficultés, et nous n'aurions peut-être pas osé l'entreprendre si nous n'avions eu entre les mains un dossier de 153 fiches de l'arrondissement, renfermant les renseignements les plus complets, sinon toujours parfaitement exacts, sur les mesures agraires anciennement en usage dans chacune d'elles, avec un grand nombre de notes diverses, soit prises sur les lieux, soit extraites d'auteurs ayant traité la matière.

Ce dossier avait été constitué par M. *Michaux aîné*, d'Avesnes, en 1844, c'est-à-dire quelques années seulement après l'emploi obligatoire du système métrique (1).

Ce sont ces renseignements contrôlés, complétés et minutieusement examinés au point de vue mathématique, qui ont servi de base à nos tableaux. Aussi, nous nous plaisons à payer ici un juste tribut de reconnaissance à M. Michaux pour l'aide que ses documents ont apportée à notre travail (2).

(1) C'est à partir du 1er janvier 1840 que l'usage des mesures du système métrique fut définitivement rendu obligatoire en France.

(2) Nous sommes heureux, chaque fois que l'occasion s'en présente, de rendre hommage au laborieux érudit que fut M. Michaux aîné, dont tout le monde ici connaît les beaux travaux d'histoire et d'archéologie locales.

Bibliographie. — Ouvrages imprimés consultés : Benoit, *Le Système métrique français. Guide théorique et pratique de l'acheteur et du vendeur.* Paris, 1858 ; — Blismon, *Traité du système métrique, à l'usage des habitants du département du Nord*, ouvrage orné de 27 gravures. Paris, Delarue ; — Brisson, *Instruction sur les nouveaux poids et mesures, an VII* ; — Horace Doursther, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, etc.* Bruxelles, Hayez, 1840 ; — E. Debrun, *Traité d'arithmétique théorique et pratique, renfermant des théories, etc. ; le système des mesures nouvelles avec leurs comparaisons aux mesures anciennes et réciproquement, etc.* Charleville, L'huyer et Cie, 1837 ; — E. Hocquart, *Le Livre des poids et mesures*, etc. Paris, Langlumé ; — Fontanelle et Teyssèdre, *Nouveau manuel d'arithmétique contenant des tables des poids et mesures, etc.* Paris, M. Huzard, 1836 ; — F. Gattey, *Table des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles.* Paris, 1810 ; — Guilmot, dans les *Archives historiques du Nord*, 1re série, t. II, p. 141 ; — Javerzat, *Guide général pour les nouveaux poids et mesures, ou tables de conversion des anciens poids et mesures en nouveaux et réciproquement.* Le Havre, 1840 ; — *Instruction sur les nouvelles mesures, an IX.* Douai ; — *Instruction abrégée sur les mesures, etc., par la Commission temporaire des poids et mesures républicains.* Alençon, Malassis (le jeune), an II de la République ; — Legros, *Le Système métrique développé, etc., et suivi des conversions raisonnées des anciennes mesurés en nou-

La plupart des maires des communes dont la formation ou la réfection du cadastre avait été opérée avant 1844 produisirent pour la comparaison des anciennes mesures aux nouvelles, les évaluations que leur avaient attribuées les géomètres des cadastres. Ceux-ci « à leur arrivée dans chaque commune, devaient dresser, conjointement avec le maire et les plus anciens ou les plus capables habitants, un état des mesures locales et de leurs divisions et subdivisions; à cet état, le géomètre devait joindre celui de la réduction de la mesure linéaire en mètres, etc., et des mesures de surface en hectares, ares, etc., et réciproquement la réduction des hectares, ares, etc., en mesures locales ».

« Mais il est probable qu'il se soit glissé dans ces états des inexactitudes, soit par fausses indications, soit par

velles. Soissons, Fossé Darcosse, 1841 ; — P.-L. LIONET, *Manuel du système métrique, ou livre de réduction de toutes les mesures, etc.* Lille, Vanackère, 1820 (ouvrage très intéressant); — LOUIS MAURICE, *Poids et mesures avec l'indication des monnaies de tous les pays, etc.* Paris, Philippart; — MAURIN NAHUYS, *État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures*. Paris, 1865; — *Mesures de superficie du Hainaut*. Brochure de 48 p. in-12; *Notices élémentaires sur le nouveau système des poids et mesures, etc.* Paris, S. D.; — PAUCTON, *Métrologie, ou traité des mesures, poids et monnaies, etc.* Paris, 1870; — *Poids et mesures. Instruction de l'administration communale de Mons du 16 août 1823;* — SAIGEY, *La Pratique des poids et mesures et du système métrique*. Paris, Hachette; — *Précis historique sur l'uniformité des poids et mesures*. Paris. Imprimerie nationale, an II; — RENARD, *Tarifs métriques de tous les anciens poids et mesures du département de Jemmapes et de ceux des départements de Sambre-et-Meuse, de la Dyle, du Nord, de la Lys et de l'Escaut*. Mons, 1806; — DE ROMÉ DE LISLE, *Métrologie ou tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens, etc.* Paris, impr. de Monsieur, 1789; — *Le Régulateur du Hainaut, etc.* Mons, Hoyois-Derely, 1831 (Ce travail renferme beaucoup d'inexactitudes); — SAIGEY, *Traité de Métrologie ancienne et moderne, etc.* Paris, Hachette, 1834; — *Tableaux des anciennes mesures du département de la Seine, comparées aux mesures républicaines*. Paris, Imprimerie de la République, an VII; — TARBÉ, *Nouveau manuel complet des poids et mesures, etc.* Paris, Rovet, 1840; — *Tableau de comparaison des anciennes mesures en usage dans le département du Nord avec celles du système métrique*, publiée dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. II (1906), p. 542-554.

Notes dans : *Almanach de Cambrai* pour 1811; — *Almanach de Valenciennes* pour 1840; — *Indicateur Valenciennois* : Tableau indicatif des anciennes mesures agraires, etc.; — L'*Indicateur*, journal de Maubeuge, *Godimus*, 1858. *Notes* manuscrites de M. *Aubry*, géomètre à Avesnes.

Déclaration des mesures des terres et des bois du pays et comté de Haynaut recueillies par les maistres arpenteurs sermentéz de la ville de Mons, avec spécification de la largeur des chemins et voies dudit pays, etc. Manuscrit du milieu du dix-huitième siècle, imprimé à la fin du Recueil de plusieurs Placcarts... Mons, Siméon de La Roche, 1664.

erreurs de calculs; enfin la grande diversité de ces mesures, ainsi que l'incertitude des renseignements fournis par les maires, a souvent empêché d'y attacher grande importance. »

Ainsi s'exprimait M. Lefranc, géomètre en chef du cadastre du département du Nord, dans une lettre du 27 octobre 1846, alors que l'on commençait à s'apercevoir des imperfections des tableaux dressés par les géomètres.

Après bien des recherches et des tâtonnements, on s'aperçut enfin que les diverses mesures agraires anciennes avaient une valeur rigoureusement mathématique basée sur *la longueur du pied, genèse de la verge,* toutes les autres mesures étant des multiples de ces deux unités.

Cinq pieds de longueurs différentes étaient usités dans le pays d'Avesnes; ces pieds concouraient à la formation de vingt-trois catégories de verges. Il y avait donc à déterminer : 1° la longueur exacte de chaque pied; 2° de combien de pieds était composée chaque verge : ceci connu, il s'agissait de rechercher quelles étaient les verges usitées dans chaque commune.

Ces trois questions résolues, on possédait les éléments nécessaires pour dresser les tableaux que nous produisons.

II

Anciennes mesures agraires autrefois en usage dans la partie du Hainaut composant aujourd'hui l'arrondissement d'Avesnes

On reste confondu de la perturbation que devaient jeter dans les mutations foncières et les transactions commerciales, la multiplicité et la diversité des mesures agraires autrefois en usage dans le pays d'Avesnes; pour s'en faire une idée, il suffit de constater que la verge carrée qui constituait en

quelque sorte la base du système ancien des mesures agraires, comprenait vingt-trois catégories d'inégales dimensions formant près de cent multiples tels que journels, huitelées, mencaudées, bonniers, etc., eux-mêmes de contenances différentes.

La surface des verges carrées variait de $0^{a}\,21^{ca}\,7910$ à $0^{a}\,41^{ca}\,6729$. L'élément de la verge carrée était le pied carré de Hainaut ; cependant quelques localités faisaient usage, soit du pied de France, soit de celui de Baudival ou de celui de Saint-Lambert de Liège.

Voici quelques détails sur les dénominations et divisions des mesures agraires du Hainaut français :

La *huitelée* ou *witelée* était usitée à Bavai et dans les alentours. Elle se divisait en quatre quartiers et formait ordinairement les deux tiers du journel ou le huitième du muid.

Le *jalois* n'était employé que dans quelques localités limitrophes de l'ancienne France.

La *rasière,* principalement en usage à Avesnes, et dans les villages de son ancien ressort féodal, était composée de quatre coupes, chacune de quatre pintes. Elle équivalait aussi à deux tiers du journel.

La *mencaudée,* employée à Landrecies et au Quesnoy, ainsi que dans la plupart des localités qui ressortissaient anciennement à ces deux villes, équivalait à 16 pintes. Elle se divisait aussi, à Landrecies et dans quelques communes voisines, en quatre boîtelées; ailleurs, c'était en quatre quartiers. De sorte que le quartier ou la boîtelée valait quatre pintes.

Le *journel,* usité surtout dans les lieux qui autrefois faisaient partie de la prévôté de Maubeuge, se composait de quatre quartrons, quartes ou quartiers. Cette dernière dénomination était plus spécialement appliquée aux prairies qu'aux autres propriétés rurales.

Le *bonnier,* déjà connu dans le pays dès le neuvième siècle, était beaucoup plus en usage dans le nord et dans l'ouest

du territoire de l'arrondissement d'Avesnes que sur les autres points de cette circonscription. Il correspondait le plus souvent à trois journels, plus rarement à quatre journels.

Le *muid,* beaucoup plus employé anciennement que dans les derniers temps, valait ou huit huitelées, ou huit mencaudées selon les lieux.

III

Les pieds linéaires et les pieds carrés

LE PIED DE HAINAUT

On a prétendu que le pied de Hainaut tirait son origine du pied commun romain (130 lignes 55 de Paris = 294^{mm} 5) dont il avait à peu près conservé la longueur.

Après l'établissement du système métrique, on sentit le besoin de déterminer exactement la longueur du pied de Hainaut par rapport au mètre.

Pour ceux qui l'assimilaient au pied de Flandre, il avait une longueur de 297^{mm} 769 ; M. Blismon lui donnait 295^{mm} 088 ; d'après un étalon reposant chez M. Prisse à Avesnes, il mesurait 294^{mm} 670 ; le géomètre du cadastre de Maubeuge l'avait évalué à 294^{mm} 564 ; M. *Lefebvre,* géomètre à Valenciennes, l'avait admis pour 10 pouces 10 lignes $^{19}/_{20}$ de France et le ramenait ainsi à 293^{mm} 972 ; mais la longueur qui prévalut fut celle de 293^{mm} 43 ; cette dernière évaluation résulte des travaux de Gattey [1] et de la Commission des poids et mesures du département de Jemmapes, corroborés par une vérification faite, avec beaucoup de pré-

(1) Gattey (François), savant mathématicien français, né à Dijon, en 1753, mort en 1819. Il fut l'un des directeurs chargés d'établir le nouveau système des poids et mesures. Sa nomination est datée du 22 germinal an III. Il est l'auteur d'un ouvrage estimé sur la matière, qui fut publié en l'an X et que nous signalons plus haut.

cision, le 13 février 1806, sur l'étalon de l'hôtel de ville de Mons, à la suite de laquelle cette longueur du pied de Hainaut fut adoptée par toutes les administrations et, plus tard, inscrite dans l'annuaire de l'observatoire de Bruxelles. Le pied de Hainaut ainsi établi reçut une sanction officielle de l'administration communale de Mons qui, dans une instruction du 16 août 1823, compta le mètre pour 3 pieds 4 pouces 8 points, mesure de Hainaut, estimant ainsi le pied de Hainaut à 293^{mm} 427 23, ou, dans la pratique, à 293^{mm} 43.

LE PIED DE FRANCE OU DE PARIS

La toise de France ou de Paris se divisait en 6 pieds, dits pieds de roi [1], le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes de chacune 12 points. Rapportée très exactement au mètre, elle a été trouvée égale à 1^{m} 499 036 309 5 (voir le tableau).

Exactement le pied de roi équivaut à 1 pied 1 pouce 7 points 042 173 5, mesure de Hainaut, ou à 1 pied 1 pouce de Flandre.

LE PIED DE FLANDRE

La toise était formée de 6 pieds de Flandre et répondait à 1^{m} 746 616 6. Composé de 11 pouces de France, le pied de Flandre se divisait, tantôt en 11 pouces, le pouce en 12 lignes de chacune 12 points, comme à Lille, de sorte que ces divisions avaient exactement la même valeur que les divisions correspondantes du pied français ; tantôt il se divisait en 10 pouces, le pouce en 10 lignes de chacune 10 points, comme à Valenciennes. Le pied de Flandre

[1] « Et au regard de la toise, demeurera à raison de 6 pieds par toise. » (Ordonnance de Henri II, du mois d'octobre 1557.)

valait 297mm 77 équivalant à 1 pied 1 ligne 4 points 79, mesure de Hainaut (voir le tableau).

LE PIED DE VALENCIENNES

Le pied de Valenciennes, suivant un règlement du Magistrat de cette ville, du 11 mars 1746, équivalait à 11 pouces de France; mais il se divisait en 10 pouces de 10 lignes chacun. D'après un étalon du commencement du dix-huitième siècle, ce pied avait d'abord été fixé à 296 millimètres; des calculs et des comparaisons plus récents en ont ramené la longueur à 297mm 77 (voir le tableau).

Pour les autres pieds, voir le tableau.

A. JENNEPIN.

TABLEAU DES PIEDS LINÉAIRES BASES DE L'ANCIEN SYSTÈME DES MESURES DE LONGUEUR USITÉES DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES AVANT L'EMPLOI DU SYSTÈME MÉTRIQUE

DÉSIGNATION des pieds et de leurs parties aliquotes	VALEUR DES PIEDS en lignes mesure de France	VALEUR DES PIEDS en millimètres	OBSERVATIONS
Mesures du Hainaut :			
Pied = 10 pouces	130,08	293mm 43	Ces mesures, dites aussi de Mons, étaient usitées dans tout le Hainaut. Elles en ont retenu la qualification de pied de Hainaut; ce pied valait exactement 293mm 429 436.
Pouce = 10 lignes	13,01	29 34	
Ligne = 10 points	1,30	2 93	
Point =	0,13	0 29	
Mesures de France :			
Pied = 12 pouces	144,00	324 84	Compté aussi exactement que possible le pied de France ou de Paris, dit aussi pied de roi, répond à 324mm 839 384 97.
Pouce = 12 lignes	12,00	27 07	
Ligne = 12 points	1,00	2 26	
Point =	0,08	0 19	
Mesures de Flandre (Lille) :			Le pied de Flandre se divise de deux manières différentes et selon les lieux. Il vaut exactement 297mm 769 436 9. Il était usité à Cambrai, à Baudival, à Douai, à Tournai, à Gand, à Arras (où on l'appelait pied de comte), à Saint-Quentin (où il était connu sous le nom de pied de Vermandois), à Lens, à Laon et dans les Ardennes, etc.
Pied = 11 pouces	132,00	297 77	
Pouce = 12 lignes	12,00	27 07	
Ligne = 12 points	1,00	2 26	
Point =	0,08	0 19	
Idem (Valenciennes) :			
Pied = 10 pouces	132,00	297 77	
Pouce = 10 lignes	13,20	29 78	
Ligne = 10 points	1,32	2 98	
Point =	0,13	0 30	
Pied de Brabant usité à Anvers	127,14	286 80	
usité à Bruxelles	122,24	275 75	
usité à Malines	123,24	278 00	
Pied de Gozée	122,19	275 65	
Pied de Liège. Mesure de Saint-Lambert pour les terres.	129,35	291 80	ou plus spécialement 291mm 796.
Mesure de Saint-Hubert pour les maçonneries et les charpentes.	130,64	294 70	ou plus spécialement 294mm 698.
Pied de Namur ou de Saint-Lambert	130,67	294 76	
Pied de Baudival :			
10 pouces $^1/_2$ de France	»	284 23	

TABLEAU DE LA VALEUR DES PIEDS CARRÉS, BASES DE LA SURFACE DE LA VERGE CARRÉE SOUS-MULTIPLE DES MESURES AGRAIRES

DÉSIGNATION des pieds carrés	VALEUR DU PIED CARRÉ dans ses propres divisions			VALEUR COMPARÉE	
	en pouces carrés	en lignes carrées	en points carrés	au pied de Paris	au décim., au centim., au millim. carrés
Pied carré de Hainaut ou de Mons	100	10 000	1 000 000	0,815 798 420	8^{dmc} 61^{cm} 01^{mm} 164 9
Pied carré de Flandre :					
Usité à Lille	121	17 424	2 508 976	0,840 277 780	8 86 66 637 1
Usité à Valenciennes	100	10 000	1 000 000	0,840 277 780	8 86 66 637 1
Pied carré de France ou de Paris	144	20 736	2 985 984	1,000 000 000	10 55 20 626 0
Pied carré de Brabant :					
Usité à Anvers	121	»	»	0,779 508 640	8 22 54 240 0
Usité à Bruxelles	121	7 744	»	0,720 599 050	7 60 38 062 5
Pied carré de Liège :					
Mesure de Saint-Lambert pour les terres	100	10 000	1 000 000	»	»
Mesure de Saint-Hubert pour les charpentes	100	10 000	1 000 000	»	»
Pied carré de Namur dit de Saint-Lambert	100	10 000	1 000 000	0,823 378 910	8 66 83 457 6

IV

Désignation des vingt-trois verges différentes avec leurs multiples constituant l'ancien système des mesures agraires de la partie du Hainaut qui a formé l'arrondissement d'Avesnes, avec leurs valeurs rapportées aux mesures du systéme métrique et la désignation des communes où elles étaient en usage

1re CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 16 pieds linéaires de Saint-Lambert de Liège ou 4m 668mm 64 équivalant à 256 pieds carrés ou à 0a 21ca 7971

Eppe-Sauvage. Moustier.

Le journel spécialement employé pour les pro-

2e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 16 pieds 3/4 ou 16 pieds 7 pouces 5 lignes ou 4m 914mm 95 et équivalant à 280 9/16 pieds carrés ou 0a 24ca 156758

No 3. **Journel** de 133 verges 1/3 valant 33a 20ca 90.	Jeumont (pour les biens ruraux) Marpent.	On faisait usage des mêmes mesures à Strépy et à Boussois (Belgique).
No 4. **Bonnier** de 3 journels (400 verges) valant 96a 62ca 70.	Les mêmes communes.	

3e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 17 pieds de Hainaut ou 4m 988mm 31 et équivalant à 289 pieds carrés ou à 0a 24ca 883237

No 5. **Journel** de 133 verges 1/3 valant 33a 17ca 76.	Eccles. Marpent.	Ces mesures étaient employées à Goegnies, Bersillies-l'Abbaye et Givry (Belgique).
No 6. **Bonnier** de 3 journels (400 verges) valant 99a 53ca 29.	Les mêmes communes.	

4e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 17 pieds 1/2 ou 17 pieds 5 pouces de Hainaut ou 5m 135mm 025 et équivalant à 306 1/4 pieds carrés ou 0a 26ca 368482

No 7. **Journel** de 144 verges équivalant à 37a 97ca 06.	Villers-sire-Nicole.	On compte vulgairement le journel pour 38a 20ca et le bonnier pour 1ha 14a 60ca.
No 8. **Bonnier** de 3 journels ou 1ha 13a 91ca 18.		

5e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 17 pieds 3/4 ou 17 pieds 7 pouces 5 lignes de Hainaut ou 5m 208mm 382 et équivalant à 315 1/16 pieds carrés ou 0a 27ca 127248

No 9. **Rasière** de 96 verges ou 26a 04ca 53.	Manissart (ham. de Vieux-Mesnil). Pont-sur-Sambre.	Cette rasière, vulgairement comptée pour 26a 32, formait les deux tiers du journel ci-après.
No 10. **Journel** de 133 verges 1/3 ou 36a 16ca 97.	Vieux-Reng.	Vulgairement 36a 75ca.
No 11. **Journel** de 144 verges ou 39a 06ca 32.	Lameries (ham. de Vieux-Reng). Manissart. Pont-sur-Sambre. Quartes (ham. de Pont-sur-Sambre).	C'était la même mesure à Grand-Reng (Belgique).
No 12. **Bonnier** de 3 journels (400 verges) ou 1ha 08a 50ca 90.	Vieux-Reng.	
No 13. **Bonnier** de 3 journels (432 verges) ou 1ha 17a 18ca 97.	Mêmes localités qu'au no 11.	

6e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 18 pieds linéaires de Hainaut ou $5^{m}\,281^{mm}\,74$ et équivalant à 324 pieds carrés ou $0^{a}\,27^{ca}\,896777$

N° 14. **Rasière** de 80 verges ou $22^{a}\,31^{ca}\,75$.	Etrœungt.	
N° 15. **Journel** de 100 verges ou $27^{a}\,89^{ca}\,68$.	Croix. Forest.	
N° 16. **Journel** de 133 verges $^{1}/_{3}$ ou $37^{a}\,19^{ca}\,57$.	Berelles. Eccles.	C'est la même mesure qu'à Rœulx (Belgique). D'après la fixation du district d'Avesnes on ne donnait à la verge que 17 pieds de Hainaut de face.
N° 17. **Journel** de 144 verges ou $40^{a}\,17^{ca}\,14$.	Aibes. Hestrud. Ostergnies (ham. de Colleret).	Même mesure qu'à Sivry, Barbançon, Erpion, Renlies, Vergnies, Leugnies (Belgique).
N° 18. **Bonnier** de 4 journels (600 verges) ou $1^{ha}\,11^{a}\,58^{ca}\,71$.	Berelles. Eccles. Croix. Forest.	
N° 19. **Bonnier** de 3 journels (432 verges) ou $1^{ha}\,20^{a}\,51^{ca}\,41$.	Aibes. Hestrud. Ostergnies (ham. de Colleret).	

7e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 18 pieds de Flandre (chacun de 11 pouces de France) ou $5^{m}\,359^{mm}\,842$ et équivalant à 324 pieds carrés ou $0^{a}\,28^{ca}\,7279$

N° 20. **Mencaudée** de 80 verges ou $22^{a}\,98^{ca}\,23$.	Jenlain. Maresches. Sepmeries.	Il se pourrait que ces mesures fussent les mêmes qu'à Marchipont et à Quiévrain (Belgique) où la mencaudée pourtant est comptée pour 80 verges de 18 pieds de Hainaut ou $22^{a}\,31^{ca}\,74$.
N° 20 bis. **Bonnier** de 5 mencaudées ou $1^{ha}\,14^{a}\,91^{ca}\,15$. *N° 21.* **Muid** de 8 mencaudées ou $1^{ha}\,83^{a}\,85^{ca}\,84$.	Les mêmes communes.	

8e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 18 pieds 4 pouces 5 lignes de Hainaut ou $5^{m}\,413^{mm}\,7835$ et équivalant à 340 $^{101}/_{400}$ pieds carrés ou $0^{a}\,29^{ca}\,309252$

N° 22. **Huitelée** de 80 verges ou $23^{a}\,44^{ca}\,72$.	Bettrechies.	
N° 23. **Mencaudée** de 80 verges ou $23^{a}\,44^{ca}\,72$.	Bry. Eth. La Flamengrie.	C'est aussi la mesure de Roisin (Belgique).
N° 24. **Rasière** de 96 verges ou $28^{a}\,13^{ca}\,67$.	Neuf-Mesnil. Vieux-Mesnil.	Vulgairement $28^{a}\,45^{ca}$.
N° 25. **Huitelée** de 96 verges ou $28^{a}\,13^{ca}\,67$.	Louvignies-Bavay. [illegible]	Vulgairement $28^{a}\,24^{ca}$ ou 28^{a} [illegible]

	[illegible]	
	Glageon.	
	Gognies-Chaussée.	
	Hon-Hergies.	Vulgairement 42^{a} 77^{ca} comme à Taisnières-sur-Hon.
	La Longueville.	
N° 28. Journel de 144 verges ou 42^{a} 20^{ca} 50.	Locquignol.	
	Louvignies-Bavay.	
	Neuf-Mesnil.	
	Porquerie-lès-Gognies.	
	Recquignies.	Vulgairement 41^{a} 49^{ca} 80.
	Taisnières-sur-Hon.	La verge de Taisnières-sur-Hon n'est parfois comptée, vraisemblablement par erreur, que pour 18 pieds 4 pouces de Hainaut.
	Vieux-Mesnil.	Vulgairement 42^{a} 67^{ca}.
N° 29. Bonnier de 5 mencaudées de 80 verges, soit 400 verges ou 1^{ha} 17^{a} 23^{ca} 62.	Communes désignées ci-avant au n° 23.	
N° 30. Bonnier de 3 journels de 144 verges, soit 432 verges ou 1^{ha} 26^{a} 61^{ca} 51.	Idem n° 28.	C'est le bonnier de Mons.
N° 31. Muid de 8 huitelées de 100 verges ou 800 verges ou 2^{ha} 34^{a} 47^{ca} 24.	Gussignies.	Cette mesure s'applique probablement aussi à la commune de Bellignies et à d'autres.

9e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 18 pieds $^{1}/_{2}$ ou 18 pieds 5 pouces de Hainaut ou 5^{m} 428^{mm} 455 et représentant 342 $^{1}/_{4}$ pieds carrés ou 0^{a} 29^{ca} 468124

N° 32. Huitelée de 96 verges ou 28^{a} 28^{ca} 94	Buvignies (ham. de Louvignies-Bavay). Houdain. Wadinpreau (ham. de Houdain).	Vulgairement 28^{a} 50^{ca}.
N° 33. Journel de 144 verges ou 42^{a} 43^{ca} 41	Baviseau (ham. d'Obies). Buvignies. Houdain. Obies. Wadinpreau.	Vulgairement 42^{a} 75^{ca}.
N° 34. Bonnier de 3 journels ou 432 verges ou 1^{ha} 27^{a} 30^{ca} 23	Mêmes communes qu'au n° 33.	Vulgairement 1^{ha} 28^{a} 25.

10e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds de Hainaut ou 5^{m} 575^{mm} 17 et équivalant à 361 pieds carrés ou à 0^{a} 31^{ca} 082521

N° 35. Mencaudée de 90 verges ou 27^{a} 97^{ca} 43	Gommegnies. Vendegies-au-Bois.	Aucune des mesures de cette catégorie n'était en usage dans les derniers temps.
N° 36. Journel de 100 verges ou 31^{a} 08^{ca} 25	Le Quesnoy.	
N° 37. Journel de 133 verges $^{1}/_{3}$ ou 41^{a} 44^{ca} 33	Choisies. Jeumont (pour les bois).	

N° 38. **Journel** de 144 verges ou 44a 75ca 88	Choisies. Rainsart.	
N° 39. **Bonnier** de 4 journels de 100 verges ou 1ha 24a 33ca 01	Le Quesnoy.	
N° 40. **Bonnier** de 3 journels de 133 verges 1/3 ou 400 verges ou 1ha 24a 33ca 01	Choisies. Jeumont (pour les bois).	
N° 41. **Bonnier** de 3 journels de 144 verges ou 432 verges ou 1ha 34a 27ca 65	Choisies. Rainsart.	

11e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 1 pouce de Hainaut ou 5m 604mm 513 et équivalant à 364 81/100 pieds carrés ou 0a 31ca 4106

N° 42. **Journel** de 100 verges ou 31a 41ca 06	Feignies (pour les bois).	
N° 43. **Bonnier** de 4 journels ou 400 verges ou 1ha 25a 64ca 24	Feignies (pour les bois).	

12e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 2 pouces de Hainaut ou 5m 633mm 856 et équivalant à 368 10/21 pieds carrés ou 0a 31ca 740333

N° 44. **Journel** de 144 verges ou 45a 70ca 61	Choisies. Feignies.	Vulgairement 45a 75ca.
N° 45. **Bonnier** de 3 journels de 144 verges ou 432 verges ou 1ha 37a 11ca 82	Choisies. Feignies.	

13e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 3 pouces de Hainaut ou 5m 633mm 199 et équivalant à 372 49/100 pieds carrés ou 0a 32ca 071823

N° 46. **Journel** de 100 verges ou 32a 07ca 18	Bermeries.	
N° 47. **Bonnier** de 4 journels ou 400 verges ou 1ha 28a 28ca 73	Bermeries.	

14e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 1/2 ou 19 pieds 5 pouces de Hainaut ou 5m 721mm 885 et équivalant à 380 1/4 pieds carrés ou 0a 32ca 739938

N° 48. **Rasière** de 80 verges ou 26a 19ca 20	Beaurepaire. [illegible]	Vulgairement 26a 27ca 52. C'est la mesure du Quesnoy. Mais la verge de 19 pieds 1/2 de Valenciennes vaut 32ca 86 et la mencaudée de 80 verges, 26a [illegible]

N° 51. **Huitelée** de 90 verges ou 29^{a} 46^{ca} 60	Bermeries.		Vulgairement 29^{a} 70^{ca}. La différence que l'on remarque au n° 50 vient de ce que l'on a compté le pied Hainaut pour 293^{mm} 9 au lieu de 293,43.
N° 52. **Mencaudée** de 90 verges ou 29^{a} 46^{ca} 60	Amfroipret. Baudegnies. Boussois. Englefontaine. Frasnoy. Ghissignies. Gommegnies (pour le Sart et la haie Hourdiau). Hecq. Jolimetz. Locquignol. Louvegnies. Orsinval. Poix. Potelle. Preux-au-Bois.		
	Preux-au-Sart.		C'est par erreur que l'on donne quelquefois 98 verges à la mencaudée au lieu de 90.
	Le Quesnoy. Raucourt. Robersart. Ruesnes. Salesches. Villereau. Villerspol. Wargnies-le-Grand. Wargnies-le-Petit.		
N° 53. **Rasière** de 96 verges ou 31^{a} 43^{ca} 04	Dourlers.	Vulgairement 31^{a} 50^{ca}.	
	Hargnies.	Vulgairement 31^{a} 50^{ca}.	
	Saint-Aubin.	Vulgairement 31^{a} 52^{ca}.	
	Semousies.	Vulgairement 31^{a} 52^{ca}.	
	Eclaibes.	Vulgairement 31^{a} 52^{ca}.	
N° 54. **Mencaudée** de 99 verges ou 32^{a} 41^{ca} 26	Neuville.	Vulgairement 32^{a} 52^{ca}.	C'est la même mesure qui était employée dans l'Ostrevent le long de l'Escaut vers Maing et Trith et qu'on comptait à 100 verges de 19 pieds 1/2 de Hainaut ou 99 verges de 19 pieds de Valenciennes.
	Orsinval.	Vulgairement 32^{a} 52^{ca}.	
	Vendegies-au-Bois.	Vulgairement 32^{a} 52^{ca}.	
N° 55. **Journel** de 1 rasière 1/2 de 90 verges ou 135 verges ou 44^{a} 19^{ca} 90	Bachant.	Vulgairement 44^{a} 25^{ca}.	
	Berlaimont.	Vulgairement 44^{a} 29^{ca}.	
	Pont-sur-Sambre.	Vulgairement 44^{a} 34^{ca}.	
N° 56. **Journel** de 144 verges ou 47^{a} 14^{ca} 56	Assevent. Bois-l'Abbé à Liessies. Bousignies. Boussois. Cerfontaine. Clerfayts. Colleret.	Ferrière-la-Petite. Grisœlle (ham. de Mairieux). Hargnies. Liessies. Louvroil. Mairieux. Maubeuge.	Il est un certain nombre de communes où le journal a été mal à propos traduit par 47^{a} 23^{ca}, 47^{a} 50^{ca}, 47^{a} 67^{ca}, et surtout pour Maubeuge 48^{a} 55^{ca}. Pour arriver à ce dernier résultat il faut compter le pied à peu près de 0^{m}2978.

N° 56. **Journel** de 144 verges ou $47^{a}\ 14^{ca}\ 56$ (*suite*)	Cousolre. Dourlers. Eclaibes. Elesmes. Eppe-Sauvage. Ferrière-la-Grande	Pierre-Fontaine à Bettignies. Rocq (ham. de Recquignies). Rousies. Saint-Aubin. Semousies. C'était aussi la mesure de Beaumont (Belgique).
N° 57. **Bonnier** de 5 mencaudées de 80 verges ou 400 verges ou $1^{ha}\ 30^{a}\ 95^{ca}\ 99$	Croix. Frasnoy.	
N° 58. **Bonnier** de 3 journels de 144 verges ou 432 verges ou $1^{ha}\ 41^{a}\ 43^{ca}\ 67$	Les communes désignées sous le n° 56.	
N° 59. **Muid** de 8 mencaudées de 80 verges ou 640 verges ou $2^{ha}\ 09^{a}\ 53^{ca}\ 60$	Cantraine (ham. du Quesnoy).	
N° 60. **Muid** de 8 mencaudées de 90 verges ou 720 verges ou $2^{ha}\ 35^{a}\ 72^{ca}\ 80$	Plusieurs des communes dénommées au n° 52.	

15e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 5 pouces $^{3}/_{4}$ de Hainaut ou $5^{m}\ 743^{mm}\ 89$ et équivalant à 383 $^{180621}/_{1000000}$ pieds carrés ou $0^{a}\ 32^{ca}\ 992\ 272$

N° 61. **Rasière** de 96 verges ou $31^{a}\ 67^{ca}\ 26$	Beaufort.	Vulgairement $31^{a}\ 74^{ca}$.
N° 62. **Journel** de 144 verges ou 1 rasière $^{1}/_{2}$ ou $47^{a}\ 50^{ca}\ 89$	Beaufort. Bersillies.	Vulgairement $47^{a}\ 60$. — On compte quelquefois la verge de 19 pieds 5 pouces, mais c'est mal à propos.
N° 63. **Bonnier** de 3 journels ou 432 verges ou $1^{ha}\ 42^{a}\ 52^{ca}\ 66$	Beaufort. Bersillies.	

16e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds 6 pouces $^{2}/_{3}$ ou 19 pieds $^{2}/_{3}$ de Hainaut ou $5^{m}\ 570^{mm}\ 79$ et équivalant à 386 $^{1221}/_{10000}$ ou à $0^{a}\ 33^{ca}\ 302\ 017$

N° 64. **Journel** de 144 verges ou $47^{a}\ 95^{ca}\ 49$	Eccles.	
N° 65. **Bonnier** de 3 journels ou 432 verges ou $1^{ha}\ 43^{a}\ 86^{ca}\ 47$	Eccles.	

17e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 19 pieds de 10 pouces 7 lignes de France, ou 17 pieds 7 pouces 8 lignes de roi ou 19 pieds 5 pouces 3 lignes de Hainaut ou environ $5^{m}\ 730^{mm}$ et équivalant à $0^{a}\ 32^{ca}\ 830596$

N° 66. **Mencaudée** de 99 verges ou $32^{a}\ 50^{ca}\ 23$	Forest.	Vulgairement $32^{a}\ 51^{ca}$.

18e CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 20 pieds de Hainaut ou $5^{m}\ 868^{mm}\ 00$ [illegible]

Mesure	Commune	Valeur	Commune	Valeur
N° 69. **Huitelée** de 66 verges 2/3 ou 22a 96ca 03	Breaugies (hameau de Belligmies).			
N° 70. **Rasière** de 72 verges ou 24a 79ca 71	Prisches.			
N° 71. **Rasière** de 80 verges ou 27a 55ca 24	Anor.		Grand-Fayt	27a 55ca
	Avesnelles	27a 55ca 12	Haut-Lieu	27 55
	Avesnes	27 55 24	Hautmont	27 55
	Bas-lieu	»	Larouillies	27 55 24
	Beugnies	27 50 00	Liessies	27 55
	Boulogne	27 55 24	Limont-Fontaine	»
	Boussière	27 86 00	Moustiers	»
	Cartignies	27 59 00	Offies	»
	Damousies	27 55 00	Petit-Fayt	»
	Dimechaux	»	Rainsart	27 55 24
	Dimont	»	Ramousies	27 55 24
	Dompierre	27 55 24	Sains	27 55 24
	Eclaibes	28 00 00	Saint-Hilaire-Fisseau	27 55
	Ecuelin	28 00 00	Saint-Remi-Chaussée	27 55 25
	Etrœungt	27 55 00	Saint-Remi-mal-Bâti	27 60
	Favril	»	Sars-Poteries	»
	Felleries	27 55 00	Sassegnies	27 64
	Féron	27 55 00	Solrinnes	»
	Flaumont	27 55 24	Sémeries	27 55
	Floursies	28	Waudrechies	27 55 24
	Floyon	»	Wignehies	28
	Fourmies	27 55	Willies (prairies)	27 55
N° 72. **Huitelée** de 88 verges 8/9 ou 30a 61ca 37	Audignies	30a 73ca	Cette mesure forme les deux cinquièmes du journel de 133 verges 1/3 (n° 37).	
	Bavay	»		
	Mecquignies	30		
	Obies	30 73		
N° 73. **Rasière** de 88 verges 8/9 ou 30a 61ca 37	Aymeries	30a 70ca	Id. Cette mesure est ordinairement comptée pour 89 verges.	
N° 74. **Huitelée** de 96 verges ou 33a 06ca 28	Saint-Waast	33a 43ca	Ces mesures font les deux tiers du journel de 144 verges carrées.	
N° 75. **Rasière** de 96 verges carrées ou 33a 06ca 28	Aulnoye	33a 06ca 29	N° 81.	
	Leval	33 60		
	Monceau-Saint-Vaast	33 06 29		
N° 76. **Journel** de 100 verges carrées ou 34a 44ca 05	Breaugies	»	4 journels font le bonnier de 400 verges carrées n° 82.	
	Fourmies	34a 43ca 07		
	Locquignol (pour Mormal)	»		
N° 76 bis. **Huitelée**	Gussignies	»		
N° 77. **Rasière** de 102 verges carrées ou 35a 12ca 93	Marbaix	»		
	Noyelles	»		
	Taisnière-en-Thiérache	»		
N° 78. **Journel** de 120 verges carrées ou 41a 32ca 86	Beugnies	41a 25ca		
	Boulogne	»		
	Boussières	41 79		
	Dimechaux	41 38		
	Dimont	41 32 80		
	Dompierre	41 32 86		

N° 78. Journel de 120 verges carrées 41ᵃ 32ᶜᵃ 86 (*suite*)	Eclaibes	42ᵃ	
	Ecuelin	42	
	Floursies	42	
	Hautmont	41 33	
	Hestrud	41 32	
	Offies	»	
	Saint-Remi-mal-bâti	»	
	Sars-Poteries	41 33ᶜᵃ 86	
	Sassegnies	41 46	
N° 79. Journel de 122 verges carrées 3/4 ou 42ᵃ 27ᶜᵃ 57	Quiévelon	43 13	
N° 80. Journel de 133 verges carrées 1/3 ou 45ᵃ 92ᶜᵃ 06	Audignies	»	Trois journels forment le bonnier de 400 verges. N° 82.
	Aymeries	46 05	
	Bavay	»	
	Beaurieux	45 92 07	
	Buvignies	»	
	Clerfayts	45 92	
	Damousies	45 92	
	Epinoy	45 92	
	Lez-Fontaine	45 92	
	Limont-Fontaine	»	
	Mecquignies	»	
	Obies	»	
	Obrechies	45 92	
	Solre-le-Château	45 92	
	Solrinnes	45 92	
	Wattignies	45 92	
	Willies	»	
N° 81. Journel de 144 verges carrées ou 49ᵃ 59ᶜᵃ 43	Aulnoye	49 59 43	Idem de 432 verges. N° 81.
	Leval	50 40	
	Monceau	»	
	Saint-Waast-lès-Bavay	»	
N° 82. Bonnier de 400 verges carrées ou 1ʰᵃ 37ᵃ 76ᶜᵃ 19	Voir les communes n° 80 ci-avant. Locquignol. N° 76. Bellignies		
N° 83. Bonnier de 432 verges carrées ou 1ʰᵃ 48ᵃ 78ᶜᵃ 28	Idem. N° 81.		

19ᵉ CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 20 pieds 1/2 ou 20 pieds 5 pouces de Hainaut ou 6ᵐ 015315 et équivalant à 420 pieds carrés 1/4 ou 36ᶜᵃ 18 401 45

N° 84. Journel de 122 verges carrées ou 44ᵃ 14ᶜᵃ 45	Quiévelon.

20ᵉ CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 21 pieds de Hainaut ou 6ᵐ 16203 et équivalant à 441 pieds carrés ou [illegible]

N° 85. Rasière de 72 verges [illegible]

Verge carrée ayant, de côté, 21 pieds 1 pouce de Hainaut ou [illegible]

N° 86. Rasière de 84 verges carrées ou 32ª 19ᶜᵃ 98	Maroilles (grande prairie)	32ª 20ᶜᵃ	
N° 87. Rasière de 92 verges carrées ou 35ª 26ᶜᵃ 65	Maroilles	35 26	
	Noyelles	35 76	
	Taisnière-en-Thiérache	»	
N° 88. Journel de 126 verges carrées ou 48ª 29ᶜᵃ 97	Maroilles (grande prairie)	48 30	
N° 89. Journel de 138 verges carrées ou 52ª 89ᶜᵃ 97	Maroilles	52 89	

22ᵉ CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 22 pieds de Baudival ou 6ᵐ 253158 et équivalant à 484 pieds carrés ou 39ᶜᵃ 101985347. Le pied de Baudival est composé de 10 pouces 1/2 de France.

Cette mesure est diversement calculée. Les uns la font de 21 pieds 11 pouces de France ou 231 pouces de France, les autres de 19 pieds 3 pouces de France, le pied de 12 pouces (231 pouces de France) et d'autres la comptent de 20 pieds chacun de 11 pouces 1/2 de France ou 231 pouces de France; en résumé on obtient pour résultat d'une manière comme de l'autre 0ª 39ᶜᵃ 10198685. On arrive ainsi, à peu de chose près, au même résultat en la comptant pour 21 pieds 3 pouces 1 ligne 1/6 de Hainaut, car on a 39ᶜᵃ 099925.

N° 90. Rasière de 72 verges carrées ou 28ª 15ᶜᵃ 34	Prisches	28ª 15ᶜᵃ	
N° 91. Mencaudée de 100 verges carrées au 39ª 10ᶜᵃ 2985	Favril.		La mencaudée de Baudival, de 39ª 10ᶜᵃ, était en usage à Saint-Benin, Basuel, Catillon, Honnechy, Maretz, Mauroy, Mazinghien, Montay, Ors, Pommereuil, Reumont, Saint-Souplet.
	Fontaine-au-Bois.		
	Landrecies.		
	Marboix.		

On compte à Basuel, Mazinghien et Pommereuil la mencaudée de 100 verges, 19 pieds 3 pouces de France ou 39ª 10ᶜᵃ 198534 8.

23ᵉ CATÉGORIE

Verge carrée ayant, de côté, 22 pieds de Hainaut ou 6ᵐ 455460 et équivalant à 484 pieds carrés ou 41ᶜᵃ 672964

N° 92. Rasière de 52 verges carrées ou 21ª 66ᶜᵃ 99	Glageon	21ª 66ᶜᵃ	Cette mesure était principalement en usage pour les terres, trieux et bois.
	Liessies	21 67	
	Trélon	22 31	
	Wallers	»	
	Willies	21 67	
N° 93. Rasière de 50 verges carrées ou 20ª 83ᶜᵃ 65	Ohain	20 84	
N° 94. Rasière de 80 verges carrées ou 33ª 33ᶜᵃ 84	Floyon	33 33	Les deux tiers de cette mesure formaient le jallois.
N° 95. Mencaudée ou plutôt rasière de 80 verges carrées ou 33ª 22ᶜᵃ 84	Maroilles.		
	Noyelles.		
	Taisnière-en-Thiérache.		
N° 96. Journel de 100 verges ou 41ª 67ᶜᵃ 30	Anor	41 66	A Chimai et dans les alentours et même à Virelles et Momignies, il y avait aussi le journel de 100 verges de 22 pieds de côté; mais c'étaient des pieds de Liège. Le journel ne valait donc que 41ª 21ᶜᵃ 01.
	Baives	41 67 37	
	Eppe-Sauvage	42	
	Moustier	41 67 37	
	Ohain	»	
	Trélon (pour les prairies)	42 91	
	Wallers	42 91	

V

TABLEAU indiquant les principales mesures agraires autrefois en usage dans chaque commune de l'arrondissement actuel d'Avesnes, et la valeur de chacune de ces mesures, tant en verges qu'en hectares, ares, centiares et fractions

NUMÉROS du relevé par catégorie	COMMUNES	DÉNOMINATION des anciennes mesures agraires — Verge carrée	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: en verges IV n° 7	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: d'après des calculs exacts $0^{ha}\ 00^{a}\ 27^{ca}\ 90$	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: telle qu'elle est vulgairement admise	OBSERVATIONS
	1	2	3	4	5	6
				ha a ca	ha a ca	
17	Aibes	Verge carrée	1 v. n° 9	0,00,29,31	»	
28		Journel	144 v. n° 7	0,40,17,14	»	= 4 quartrons.
19		Idem.	144 v. n° 9	0,42,20,50	0,42,21,00	= 4 quartrons.
30		Bonnier	432 v. n° 7	»	»	
		Idem.	432 v. n° 9	1,26,61,51	1,26,63,00	
52	Amfroipet	Mencaudée	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,70,00	
71	Anor	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	
96		Journel	100 v. n° 19	0,41,67,30	0,41,66,00	
56	Assevent	Journel	144 v. n° 12	0,47,14,56	0,47,50,00	
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
72	Audignies	Huitelée	88 v. $^{8}/_{9}$ n° 15	0,30,61,37	0,30,73,00	= 4 quartiers.
80		Journel	133 v. $^{1}/_{3}$ n° 15	0,45,92,06	»	
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
75	Aulnoye	Rasière	96 v. n° 15	0,33,06,28	0,33,06,29	
81		Journel	144 v. n° 15	0,49,59,43	0,49,99,41	= 4 coupes.
83		Bonnier	432 v. n° 15	1,48,78,28	»	= 4 quartiers.
71	Avesnelles	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,12	= 4 coupes.
71	Avesnes	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,12	= 4 coupes.
73	Aymeries	Rasière	88 v. $^{8}/_{9}$ n° 15	0,30,61,37	0,30,55,00	La rasière était souvent comptée 80 verges.
80		Journal	133 v. $^{1}/_{3}$ n° 15	0,45,92,06	0,45,97,20	= 4 quartiers.
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
[illegible]	Bachant	Rasière	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,50,00	= 4 coupes.
[illegible]		Journel	135 v. n° 12	0,44,29,90	0,44,25,00	
96	Baives	Journal	100 v. n° 19	0,41,67,30	0,42,91,00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] n° 15	[illegible]	[illegible]	= 4 coupes [illegible]

80	[illegible]	Bonnier	400 v.	nº 15	1,37,70,19	»	
82							
61	Beaufort	Rasière	96 v.	nº 13	0,31,67,26	0,31,74,00	= 4 coupes.
62		Journel	144 v.	nº 13	0,47,50,89	0,47,60,00	= 6 coupes.
63		Bonnier	432 v.	nº 13	1,42,52,66	»	
85	Beaurepaire	Rasière	72 v.	nº 17	0,27,33,89	0,27,33,89	Il en est qui comptent la verge de 24 pieds de Hainaut, c'est-à-dire la verge nº 18 au lieu de celle nº 17.
48		Idem	80 v.	nº 12	0,26,19,20	»	
80	Beaurieux	Journel	133 v. 1/3	nº 15	0,45,92,06	0,45,92,06	
82		Bonnier	400 v.	nº 15	1,37,76,19	»	
26	Bellignies	Huitelée	100 v.	nº 6	0,29,30,91	0,29,70,00	Ces mesures étaient propres à Bréangies (ham. de Bellignies).
		Idem	66 v. 2/3	nº 15	0,22,96,03	»	
		Journel	100 v.	nº 15	0,34,44,05	»	
		Bonnier	400 v.	nº 15	1,37,76,19	»	
16	Berelles	Journel	133 v. 1/3	nº 6	0,37,19,47	0,37,19,47	= 4 quartrons.
18		Bonnier	400 v.	nº 5	1,11,58,71	1,11,58,71	
50	Berlaimont	Rasière	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,46,00	Cette mesure est appelée parfois mencaudée.
55		Journel	135 v.	nº 12	0,44,19,90	0,44,19,00	
51	Bermeries	Huitelée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,70,00	
46		Journel	100 v.	nº 11	0,32,07,18	»	
47		Bonnier	400 v.	nº 11	1,28,28,73	»	
62	Bersillies	Journel	144 v.	nº 13	0,47,50,89	0,47,50,00	On comptait quelquefois cette mesure de 144 verges.
63		Bonnier	432 v.	nº 13	1,42,52,67	»	
28	Bettignies	Journel	144 v.	nº 6	0,42,20,50	0,42,20,00	Mesure propre à Pierre-Fontaine (ham. de Bettignies).
30		Idem	144 v.	nº 12	0,47,14,56	»	
56		Bonnier	432 v.	nº 6	1,26,61,51	»	Idem.
58		Idem	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
22	Bettrechies	Huitelée	80 v.	nº 6	0,23,44,72	0,23,45,00	= 4 quartiers.
28		Journel	144 v.	nº 6	0,42,20,50	»	
30		Bonnier	432 v.	nº 6	1,26,61,51	»	
71	Beugnies	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,50,00	= 4 coupes.
78		Journel	120 v.	nº 15	0,41,32,86	0,41,25,00	
67	Boulogne	Quarrée	60 v.	nº 15	0,20,66,43	»	
71		Rasière	80 v	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
		Journel	120 v.	nº 15	0,41,32,86	»	
52	Bousies	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	»	
		Idem	100 v.	nº 23	0,39,10,20	0,39,10,00	= 4 boitelées = 16 pintes.
56	Bousignies	Journel	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,23,00	= 4 quartes.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
71	Boussières	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,86,00	= 4 coupes.
78		Journel	120 v.	nº 15	0,41,32,86	0,41,79,00	
56	Boussois	Journel	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,50,00	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
23	Bry	Mencaudée	80 v.	nº 6	0,23,44,72	0,23,40,00	= 4 quartiers.
29		Bonnier	400 v.	nº 6	1,17,23,62	»	
71	Cartignies	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.

NUMÉROS du relevé par catégorie	COMMUNES	DÉNOMINATION des anciennes mesures agraires — Verge carrée	VALEUR DES ANCIENNES MESURES en verges IV n° 7	VALEUR DES ANCIENNES MESURES d'après des calculs exacts 0ha 00a 27ca 90	VALEUR DES ANCIENNES MESURES telle qu'elle est vulgairement admise	OBSERVATIONS
	1	2	3	4	5	6
				ha a ca	ha a ca	
56	**Cerfontaine**	Journel.	144 v. n° 12	0,47,14,56	0,47,70,00	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
37	**Choisies**	Journel.	133 v 1/3 n° 8	0,41,44,33	»	
45		Idem.	144 v. n° 8	0,44,75,88	»	
38		Idem.	144 v. n° 10	0,45,70,61	0,45,70,00	= 4 quartrons.
40		Bonnier	400 v. n° 8	1,24,33,01	»	
41		Idem.	432 v. n° 8	1,34,27,65	»	
		Idem.	432 v. n° 10	1,37,11,82	»	
80	**Clerfayts**	Journel.	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	0,45,92,06	Cette mesure était notamment en usage au hameau d'Épinoy.
56		Idem.	144 v. n° 12	0,47,14,56	»	
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,79	»	
58		Idem.	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
56	**Colleret**	Journel.	144 v. n° 12	0,47,14,56	0,47,50,00	
		Idem.	144 v. n° 15	0,40,17,14	»	Pour Ostergnies (ham.).
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	Idem.
		Idem.	432 v. n° 15	1,20,51,41	»	
56	**Cousolre**	Journel.	144 v. n° 12	0,47,14,56	0,47,23,00	
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
49	**Croix**	Mencaudée	99 v. n° 22	0,32,50,23	0,32,50,00	= 4 quartiers = 18 pintes.
15		Journel.	100 v. n° 5	0,27,89,68	»	
18		Bonnier	400 v. n° 5	1,11,58,71	»	
71	**Damousies**	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	
80		Journel.	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	0,45,92,00	= 4 quartrons.
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	1,37,76,00	
71	**Dimechaux**	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	
78		Journel.	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,38,00	= 4 quartrons.
71	**Dimont**	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	Offies maintenant réuni à Dimont avait les mêmes mesures.
78		Journel.	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,32,80	
71	**Dompierre**	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
78		Journel.	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,32,86	
53	**Dourlers**	Rasière.	96 v. n° 12	0,31,43,04	0,31,50,00	= 4 coupes.
56		Journel.	144 v. n° 12	0,47,14,56	»	
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
56	**Ecoles**	Journel.	133 v. 1/4 n° 2	0,33,17,76	»	
16		Idem.	133 v. 1/4 n° 5	0,37,19,57	0,37,19,57	Au district d'Avesnes on donnait 17 pieds à la verge au lieu de 18.
64		Idem.	144 v. n° 14	0,47,[illegible],49	»	
18		Bonnier	400 v. n° 2	[illegible]	»	
[illegible]		Idem.	400 v. n° 5	[illegible]	»	

56		Idem.	144 v.	[illegible]	[illegible]		
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
71	**Ecuelin**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
78		Journel	120 v.	nº 15	0,41,32,86	0,41,33,00	
56	**Elesmes**	Journel	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,50,00	= 4 coupes.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	1,41,50,00	
52	**Englefontaine**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 4 quartrons = 16 pintes.
96	**Eppe-Sauvage**	Journel	100 v.	nº 20	0,21,79,71	»	
		Idem.	100 v.	nº 19	0,41,67,30	0,42,00,00	
56		Idem.	144 v.	nº 12	0,47,14,56	»	Pour les bois.
12		Bonnier	400 v.	nº 20	0,87,18,84	»	
58		Idem.	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
23	**Eth**	Mencaudée	80 v.	nº 6	0,23,44,72	0,23,44,72	= 4 quartiers = 16 pintes.
29		Bonnier	400 v.	nº 6	1,17,23,62	»	
14	**Etrœungt**	Rasière	80 v.	nº 5	0,23,31,75	»	
71		Idem.	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	
71	**Favril**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	»	
91		Mencaudée	100 v.	nº 23	0,39,10,20	0,39,10,00	
		Idem.	100 v.	nº 19	0,41,67,30	»	= 4 boitelées.
44	**Feignies**	Journel	100 v.	nº 9	0,31,41,06	»	Pour le bois de Feignies.
44		Idem.	144 v.	nº 10	0,45,70,61	0,45,70,00	
43		Bonnier	400 v.	nº 9	1,25,64,24	»	Idem.
45		Idem.	432 v.	nº 10	1,37,11,82	»	
71	**Felleries**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
67	**Féron**	Quarrée	60 v.	nº 15	0,20,66,43	0,20,66,25	Pour les prairies.
71		Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
56	**Ferrière-la-Grande**	Journel	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,14,56	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
56	**Ferrière-la-Petite**	Journel	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,50,00	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
71	**Flaumont-Waudrechies**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
71	**Floursies**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,28,00,00	= 4 coupes.
78		Journel	120 v.	nº 15	0,41,32,86	0,42,00,00	
94	**Floyon**	Jallois	60 v.	nº 19	0,25,00,38	0,24,99,00	= 4 coupes.
71		Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	»	= 4 coupes.
94		Idem.	80 v.	nº 19	»	0,33,33,00	= 4 coupes.
91	**Fontaine-au-Bois**	Mencaudée	100 v.	nº 23	0,39,10,20	0,39,10,00	= 16 pintes.
66	**Forest**	Mencaudée	99 v.	nº 22	0,32,50,23	0,32,51,00	
14		Journel	100 v.	nº 5	0,27,89,68	»	
18		Bonnier	400 v.	nº 5	1,11,58,71	»	
68	**Fourmies**	Jallois	60 v.	nº 15	0,20,66,43	»	
71		Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 3 coupes.
76		Journel	100 v.	nº 15	0,34,44,05	0,34,43,75	= 4 coupes.

NUMÉROS du relevé par catégorie	COMMUNES	DÉNOMINATION des anciennes mesures agraires — Verge carrée	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: en verges IV n° 7	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: d'après des calculs exacts 0ha 00a 27ca 90	VALEUR DES ANCIENNES MESURES: telle qu'elle est vulgairement admise	OBSERVATIONS
	1	2	3	4	6	6
				ha a ca	ha a ca	
40	Frasnoy	Mencaudée	80 v. n° 12	0,26,19,20	»	
52		Idem.	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	
57		Bonnier	400 v. n° 12	1,30,95,99	»	
52	Ghissignies	Mencaudée	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
60		Muid.	720 v. n° 12	2,35,72,80	»	
93	Glageon	Rasière.	52 v. n° 19	0,21,66,99	0,21,66,00	= 2 vassiaux = 4 coupes = 16 pintes.
28		Journel.	144 v. n° 6	0,42,20,50	»	
20		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,61,51	»	
28	Gognies-Chaussée	Journel.	144 v. n° 6	0,42,20,50	0.42,20,00	= 4 quartrons.
30		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,01,51	1,26,60,00	
35	Gommegnies	Mencaudée	90 v. n° 8	0,27,97,43	»	En usage notamment au Sart de Gommegnies et pour la haie de Gourdian.
52		Idem.	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	
71	Grand-Fayt	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
26	Gussignies	Huitelée	100 v. n° 15	0,34,44,05	»	
26		Idem.	100 v. n° 6	0,29,30,91	0,29,30,00	
27		Journel.	150 v. n° 6	0,43,96,36	0,43,95,00	
31		Muid.	800 v. n° 6	2,34,47,24	»	
53	Hargnies	Rasière.	96 v. n° 12	0,31,43,04	0,31,78,00	Confondant Hergnies avec Hargnies, on a souvent donné à la verge dans cette dernière localité 19 p. Hainaut au lieu de 19 pieds 5 pouces.
56		Journel.	144 v. n° 12	0,45,14,56	0,47,67,00	
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
71	Haut-Lieu	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
71	Hautmont.	Rasière.	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
78		Journel.	120 v. n° 15	0.41,32,86	0,41,33,00	
52	Hecq	Mencaudée	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
73	Hestrud	Journel.	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,32,00	= 4 quartrons.
17		Idem.	144 v. n° 5	0,40,17,14	0,40,17,00	
19		Bonnier	432 v. n° 5	1,20,51,41	»	
28	Hon-Hergies	Journel	144 v. n° 6	0,42,20,50	0,42,77,00	
30		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,61,51	»	
32	Houdain	Huitelée	96 v. n° 7	0,28,28,94	0,28,51,00	Mêmes mesures à Wadimpréau (ham. de Houdain).
33		Journel.	144 v. n° 7	0,42,43,41	0,42,75,00	
34		Bonnier	432 v. n° 7	1,27,30,23	»	
20	Jenlain	Mencaudée	80 v. n° 21	0,22,98,23	0,22,98,00	
21		Muid	640 v. n° 21	1,83,85,86	1,83,84,00	
3	Jeumont	Journel.	133 v. 1/4 n° 1	0,3[illegible],20,00		
37		Idem	133 v. 1/4 n° 8	0,41,44,33	»	Pour les biens ruraux.
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

24	La Flamengrie	Bonnier	400 v.	n° 6	1,17,23,62	»	
28	La Longueville	Journel	144 v.	n° 6	0,42,20,50	0,42,20,50	
31		Bonnier	432 v.	n° 6	1,26,61,51	»	
91	Landrecies	Mencaudée	100 v.	n° 23	0,39,10,20	0,39,10,00	
71	La Rouillies	Rasière	80 v.	n° 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
75	Leval	Rasière	96 v.	n° 15	0,33,06,28	0,33,87,00	= 4 coupes.
81		Journel	144 v.	n° 15	0,49,59,43	0,49,76,00	
83		Bonnier	432 v.	n° 15	1,48,78,28	»	
80	Lez-Fontaine	Journel	133 v. 1/3	n° 15	0,45,92,06	0,45,92,00	
82		Bonnier	400 v.	n° 15	1,37,76,19	»	
93	Liessies	Rasière	52 v.	n° 19	0,21,66,99	0,21,67,00	Pour les terres et les bois.
71		Idem.	80 v.	n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	Pour les prairies.
56		Journel	144 v.	n° 14	0,47,14,55	»	
58		Bonnier	432 v.	n° 14	1,41,43,65	»	Pour le bois l'Abbé.
71	Limont-Fontaine	Rasière	80 v.	n° 15	0,27,55,24	0,27,67,00	Cette rasière concernait plus particulièrement le hameau de Fontaine.
80		Journel	133 v. 1/3	n° 15	0,45,92,06	»	
82		Bonnier	400 v.	n° 15	1,37,76,19	»	
52	Locquignol	Mencaudée	90 v.	n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	
73		Journel	100 v.	n° 15	0,34,44,05	»	Pour le bois de Mormal.
82		Bonnier	400 v.	n° 15	1,37,76,19	»	
28		Journel	144 v.	n° 6	0,42,20,50	0,42,37,00	
30		Bonnier	432 v.	n° 6	1,25,61,51	»	
25	Louvignies-Bavay	Huitelée	96 v.	n° 6	0,28,13,67	0,28,24,00	= 16 pintes.
28		Journel	144 v.	n° 6	0,42,20,50	»	
30		Bonnier	432 v.	n° 6	1,26,61,51	»	
		Huitelée	96 v.	n° 7	0,28,28,94	0,28,50,00	Ces mesures n'étaient usitées qu'à Buvignies (ham.).
		Journel	144 v.	n° 7	0,42,43,41	»	
		Bonnier	432 v.	n° 7	1,27,30,23	»	
52	Louvignies-Quesnoy	Mencaudée	90 v.	n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
56	Louvroil	Journel	144 v.	n° 14	0,47,14,55	0,47,50,00	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v.	n° 14	1,41,43,65	1,42,50,00	
56	Mairieux	Journel	144 v.	n° 14	0,47,14,55	0,47,50,00	Mêmes mesures à la Griselle (ham. de Mairieux).
58		Bonnier	432 v.	n° 14	1,41,43,65	»	
77	Marbaix	Rasière	102 v.	n° 15	0,35,12,93	0,35,45,00	= 4 coupes.
91		Idem.	100 v.	n° 23	0,39,10,20	»	Mesure aussi nommée journel.
20	Maresches	Mencaudée	80 v.	n° 21	0,22,98,23	0,22,98,00	= 16 pintes.
21		Muid	640 v.	n° 21	1,83,85,86	»	
95	Maroilles	Rasière	80 v.	n° 19	0,33,33,84	»	Pour la Grande Prairie.
86		Idem.	84 v.	n° 18	0,32,19,98	0,32,20,00	
87		Idem.	92 v.	n° 18	0,35,26,65	0,35,26,00	
83		Journel	126 v.	n° 18	0,48,29,97	0,48,30,00	Idem.
89		Idem.	138 v.	n° 18	0,52,89,97	0,52,89,00	
3	Marpent	Journel	133 v. 1/3	n° 1	0,32,20,90	»	= 4 quartrons.
5		Idem.	133 v. 1/3	n° 2	0,33,17,76	0,32,32,00	
4		Bonnier	400 v.	n° 1	0,96,62,70	»	
6		Idem.	400 v.	n° 2	0,99,53,29	»	

NUMÉROS du relevé par catégorie	COMMUNES 1	DÉNOMINATION des anciennes mesures agraires — Verge carrée 2	VALEUR DES ANCIENNES MESURES en verges IV n° 7 3	d'après des calculs exacts 0ha 0ca 27ca 90 4	telle qu'elle est vulgairement admise 5	OBSERVATIONS 6
				ha a ca	ha a ca	
56	**Maubeuge**	Journel	144 v. n° 14	0,47,14,56	0,47,50,00	
58		Bonnier	432 v. n° 14	1,41,43,67	1,45,67,04	
72	**Mecquignies**	Huitelée	88 v. 8/9 n° 15	0,30,61,37	0,30,95,00	= 4 quartiers.
80		Journel	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	»	
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
75	**Monceau-S'-Waast**	Rasière	96 v. n° 15	0,33,06,28	0,33,06,29	= 4 coupes.
81		Journel	144 v. n° 15	0,49,59,43	»	
83		Bonnier	432 v. n° 15	1,48,78,28	»	
71	**Moustier**	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	
96		Journel	100 v. n° 19	0,41,67,30	0,41,67,37	Pour les biens ruraux.
		Idem ou Journel	100 v. n° 20	0,21,79,71	»	
12		Bonnier	400 v. n° 20	0,87,18,84	»	Pour les bois de la Fagne.
24	**Neuf-Mesnil**	Rasière	96 v. n° 6	0,28,13,67	0,28,14,00	
28		Journel	144 v. n° 6	0,42,20,50	0,42,21,00	= 4 quartrons.
30		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,61,51	»	
54	**Neuville**	Mencaudée	99 v. n° 12	0,32,41,26	0,32,52,00	On a quelquefois confondu ce village avec Neuville (ham. de Solre-sur-Sambre) et par là on lui a mal à propos appliqué la verge de 15 p. 3/4 qui était usitée dans ce hameau.
57	**Noyelles**	Rasière	102 v. n° 15	0,35,12,93	»	
87		Idem	92 v. n° 18	0,35,26,65	0,35,76,00	
95		Idem	80 v. n° 19	0,33,33,84	»	
72	**Obies**	Huitelée	80 v. 8/9 n° 15	0,30,61,37	0,30,73,00	= 4 quartiers.
33		Journel	144 v. n° 7	0,42,43,41	»	Ces mesures étaient propres à Baviseau (ham.) comme à Obies.
80		Idem	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	»	
34		Bonnier	432 v. n° 7	1,27,30,23	»	
82		Idem	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
80	**Obrechies**	Journel	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	0,46,30,00	
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
92	**Ohain**	Rasière	50 v. n° 19	0,20,83,65	0,20,84,00	= 4 coupes.
98		Idem	52 v. n° 19	0,21,66,99	»	Pour les biens ruraux.
		Journel	100 v. n° 19	0,41,67,30	0,41,67,00	
		Idem	400 v. n° 20	0,21,79,71	»	Pour les bois.
		Bonnier	400 v. n° 20	0,87,18,84	»	
52	**Orsinval**	Mencaudée	90 v. n° 12	0,29,46,60	0,29,56,00	16 pintes.
54		Idem	99 v. n° 12	[illegible]		
71	**Petit-Fayt**	Rasière	[illegible] n° 15	[illegible]	»	

		Idem.	144 v.	nº 4	0,39,06,32	»	
		Bonnier	432 v.	nº 4	1,17,18,97	»	
52	**Potelle**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,56,00	0,29,56,00	= 16 pintes.
52	**Preux-au-Bois**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,56,00	0,29,56,00	C'est à tort que l'on a quelquefois donné 0,29,80,00 à la mencaudée.
52	**Preux-au-Sart**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,56,00	0,29,56,00	Idem.
90	**Prisches**	Rasière.	72 v.	nº 23	0,28,15,00	0,28,15,00	= 4 coupes.
70		Idem.	72 v.	nº 15	»	»	
49	**Le Quesnoy**	Mencaudée	80 v.	nº 12	»	»	Pour le hameau de Cantraine.
52		Idem.	90 v.	nº 12	0,29,56,00	0,29,56,00	
36		Journel.	100 v.	nº 8	»	»	
39		Bonnier	400 v.	nº 8	»	»	
59		Muid.	640 v.	nº 12	»	»	
79	**Quiévelon**	Journel.	122 v. 3/4	nº 15	0,42,28,00	0,42,28,00	= 4 quartiers.
84		Idem.	122 v.	nº 16	»	»	
71	**Rainsart**	Rasière.	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
38		Journel.	144 v.	nº 8	0,44,75,88	»	
41		Bonnier	432 v.	nº 8	1,34,27,65	»	
71	**Ramousies**	Rasière.	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,24	= 4 coupes.
52	**Raucourt**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
26	**Recquignies**	Huitelée	100 v.	nº 6	0,29,30,91	»	
28		Journel.	144 v.	nº 6	0,42,20,50	0,41,49,80	
		Idem.	144 v.	nº 122	0,47,14,56	»	Pour Rocq. hameau.
30		Bonnier	432 v.	nº 6	1,26,61,51	»	Idem.
		Idem.	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	Idem.
52	**Robersart**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
56	**Rousies**	Journel.	144 v.	nº 12	0,47,14,56	0,47,50,00	= 4 quartrons.
58		Bonnier	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
52	**Ruesnes**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.
71	**Sains**	Rasière.	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
53	**Saint-Aubin**	Rasière.	96 v.	nº 12	0,31,43,04	0,31,52,00	= 4 coupes.
56		Journel.	144 v.	nº 12	0,47,14,56	»	
58		Bonnier.	432 v.	nº 12	1,41,43,67	»	
71	**Saint-Hilaire**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	C'était la même mesure au hameau de Fisseau.
71	**St-Remy-Chaussée**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,25	= 4 coupes.
71	**St-Remy-mal-bâti**	Rasière	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,27,60,00	= 4 coupes.
		Journel.	120 v.	nº 15	0,41,32,86	»	
74	**Saint-Waast**	Huitelée	96 v.	nº 15	0,33,06,28	0,33,43,00	
81		Journel.	144 v.	nº 15	0,49,59,43	»	
83		Bonnier	432 v.	nº 15	1,48,78,28	»	
52	**Salesches**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 16 pintes.

NUMÉROS du relevé par catégorie	COMMUNE 1	DÉNOMINATION des anciennes mesures agraires — Verge carrée 2	VALEUR DES ANCIENNES MESURES en verges IV n° 7 3	d'après des calculs exacts 0ha 00a 27ca 90 4	telle qu'elle est vulgairement admise 5	OBSERVATIONS 6
				ha a ca	ha a ca	
71	**Sars-Poteries**	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	
78		Journel	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,32,86	= 4 quartrons.
71	**Sassegnies**	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,64,00	= 4 coupes.
78		Journel	120 v. n° 15	0,41,32,86	0,41,46,00	= 4 quartrons.
71	**Sémeries**	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	0,27,55,00	= 4 coupes.
53	**Semousies**	Rasière	96 v. n° 12	0,31,43,04	0,31,42,99	= 4 coupes.
56		Journel	144 v. n° 12	0,47,14,56	0,47,28,12	
58		Bonnier	432 v. n° 12	1,41,43,67	»	
20	**Sepmeries**	Mencaudée	80 v. n° 21	0,22,98,23	0,22,98,00	= 4 quartiers.
21		Muid	640 v. n° 21	1,83,85,86	»	= 16 pintes.
80	**Solre-le-Château**	Journel	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	0,45,92,07	= 4 quarts.
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
71	**Solrinnes**	Rasière	80 v. n° 15	0,27,55,24	»	= 4 quartrons.
80		Journel	133 v. 1/3 n° 15	0,45,92,06	0,45,92,00	
82		Bonnier	400 v. n° 15	1,37,76,19	»	
87	**Taisnières-en-Thiérache**	Rasière	92 v. n° 18	0,35,26,65	0,35,92,86	= 4 quartrons.
95		Idem	80 v. n° 19	0,33,33,84	»	
77		Idem	102 v. n° 15	0,35,12,93	»	
28	**Taisnières-sur-Hon.**	Journel	144 v. n° 6	0,42,20,50	0,42,77,00	
30		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,61,51	»	
93	**Trélon**	Rasière	52 v. n° 19	0,21,66,99	0,22,31,00	Pour les terres labourables.
96		Journel	100 v. n° 19	0,47,67,30	0,42,91,00	Pour les prairies.
12		Idem. ou journel	100 v. n° 20	0,21,79,71	»	
		Bonnier	400 v. n° 20	0,87,18,84	»	Pour les bois.
35	**Vendegies-au-Bois**	Mencaudée	90 v. n° 8	0,27,97,43	»	= 4 quartiers = 16 pintes.
54		Idem.	99 v. n° 12	0,32,41,26	0,32,52,00	= 16 pintes.
24	**Vieux-Mesnil**	Rasière	96 v. n° 6	0,28,13,67	0,28,45,00	= 4 coupes.
28		Journel	144 v. n° 6	0,42,20,50	0,42,67,00	
30		Bonnier	432 v. n° 6	1,26,01,51	»	
9		Rasière	96 v. n° 4	0,26,04,22	0,26,33,00	Mesures propres au hameau de Manissart.
11		Journel	144 v. n° 4	0,39,06,32	»	
13		Bonnier	432 v. n° 4	1,17,18,97	»	
10	**Vieux Reng**	Journel	133 v. 1/3 n° 4	0,36,16,07	0,36,75,00	= 4 quartrons.
12		Bonnier	400 v. n° 4	1,08,50,[illegible]	1,10,[illegible]	
[illegible]		Journel	144 v. n° 4	0,39,06,3[illegible]	[illegible]	[illegible]

7	**Villers-sire-Nicole**	Journel.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
8		Bonnier.	432 v.	nº 3	1,13,91,18	1,14,60,00	
93	**Wallers**	Rasière.	52 v.	nº 19	0,21,66,99	0,22,31,00	Pour les terres labourables.
96		Journel.	100 v.	nº 19	0,41,67,30	0,42,91,00	Pour les prairies.
		Idem. ou journel	100 v.	nº 20	0,21,79,71	»	
12		Bonnier.	400 v.	nº 20	0,87,18,84	»	
52	**Wargnies-le-Grand**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	
52	**Wargnies-le-Petit**	Mencaudée	90 v.	nº 12	0,29,46,60	0,29,56,00	= 4 quartiers.
80	**Wattignies**	Journel.	133 v. 1/3	nº 15	1,45,92,06	0,45,92,00	= 4 quartrons.
82		Bonnier.	400 v.	nº 15	1,37,76,19	»	
7	**Wignehies**	Rasière.	80 v.	nº 15	0,27,55,24	0,28,00,00	= 4 coupes.
93	**Willies**	Rasière.	52 v.	nº 19	0,21,66,99	0,21,67,00	Pour les prairies.
71		Idem.	80 v	nº 15	0,27,55,24	0,27,55,00	Pour les terres labourables.
80		Journel.	133 v. 1/3	nº 15	0,45,92,06	»	
82		Bonnier.	400 v.	nº 15	1,37,76,19	»	

FRANÇOIS DE ROSIÈRES

SEIGNEUR DE CHAUDENEY

Je voudrais ajouter quelques mots, principalement de généalogie, à la très intéressante étude de M. Louis Davillé publiée dans un récent numéro des *Annales de l'Est et du Nord,* étude intitulée : *Rosières de Chaudeney et l' « Histoire de Charles III »*. M. Davillé s'est beaucoup servi de l'*Histoire de la ville de Saint-Mihiel* par Dumont, mais il n'a pas recouru à un ouvrage un peu postérieur du même auteur, le *Nobiliaire de Saint-Mihiel* (1), où il aurait trouvé des indications complémentaires importantes.

Dans cet ouvrage de Dumont, il faut établir une distinction entre, d'une part, les renseignements qu'il a puisés dans les archives communales, puis, d'autre part, ses appréciations personnelles (2) et les faits qu'il a empruntés à des sources différentes. Là, il faut apporter une prudence extrême ; mais les renseignements tirés des archives sont ordinairement exacts et d'un secours précieux pour l'établissement des filiations.

D'après Dumont, François était le quatrième enfant d'Al-

(1) Deux volumes, 1864-1865.

(2) Comme la majorité de la bourgeoisie vers 1830, Dumont était voltairien et anti-aristocrate ; en outre, il avait un esprit très caustique. La plupart des principales familles de Saint-Mihiel furent anoblies et ne prétendaient point à compter des chevaliers croisés ; lorsque l'on songe à cela, l'épigraphe de l'ouvrage « *Noblesse ne vault sans prouesses* » prend bien l'apparence d'une épigramme.

béric de Rosières, seigneur de Chaudeney ([1]), prévôt de Saint-Mihiel; les trois premiers seraient : Joseph, né en 1587 ; Diane, 1588; Claudine, 1592. On doit penser que Joseph mourut jeune, puisque François fut, tout l'indique, le chef et même le seul représentant mâle de sa branche à ce degré de génération. Dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* et ainsi que l'a répété M. Davillé, Dumont dit que François naquit en cette ville, à la fin du seizième siècle; mais il n'a pas retrouvé son acte de baptême et, dans la généalogie, il cite ainsi ce personnage :

« François, qui fut Prévôt de Saint-Mihiel en place de son père, et seigneur de Braux ([2]); il épousa en 1604 Suzanne d'Alaumont, fille de Robert d'Alaumont et de Françoise de Joyeuse, dont il eut... » ([3]) Suit l'énumération de dix enfants, nés le premier en 1610 et l'avant-dernier en 1623; la date du dernier, « 10° *Pierre,* qui fut grand aumônier de Lorraine, » n'est pas connue.

Les quatre lignes de Dumont sur le personnage qui nous occupe me suggèrent autant d'observations à présenter : 1° époque de la naissance de François; 2° époque à laquelle il succéda à son père; 3° terre dont il se qualifiait seigneur; 4° nom de sa femme.

1° Dumont a dû se tromper en indiquant François comme le dernier enfant d'Albéric; l'avant-dernier, ai-je dit, naquit en 1592 : en admettant que François ait vu le jour dès l'année suivante, il aurait eu, au plus, une dizaine d'années lors de son mariage en 1604, ce qui serait déjà peu admissible ; mais, en outre, il est improbable que deux enfants soient nés à un intervalle très rapproché, puisque quatre ans avaient espacé la naissance des deux précédents. Donc François n'a pas été le dernier enfant d'Albéric.

2° Il est de toute apparence que François s'est qualifié

([1]) Canton de Toul-Sud, arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle).

([2]) Peut-être Braux, commune de Naives-en-Blois, canton de Void, arrondissement de Commercy (Meuse).

([3]) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 33.

seigneur de Braux seulement du vivant de son père et qu'ensuite il fut le seigneur de Chaudeney. M. Davillé (p. 197) estime qu'Albéric n'a dû devenir lui-même seigneur de cette terre qu'après la mort de l'archidiacre François, son frère, en 1607; je pense qu'il se trompe : il est possible que ce prêtre fût seigneur de Chaudeney, mais le titre, à cause du droit féodal, devait, ce me semble, être porté par un laïc; Albéric était donc réellement le seigneur principal de Chaudeney, et son successeur fut son fils François.

3° Il est surprenant que, dans son *Nobiliaire*, Dumont ne précise pas l'année en laquelle mourut Albéric; mais, comme l'a dit M. Davillé, il mentionne dans sa liste des prévôts : « Albéric de Rosières, seigneur de Chaudeney », en 1578, et « François de Rosières, seigneur de Chaudeney », en 1609. En outre, M. Davillé a cité (p. 197) des faits de 1586, 1589, 1591, 1592, montrant Albéric comme vivant encore. Il pense que ce dernier mourut vers 1609 [1].

4° Le nom d'*Alaumont* n'est pas connu comme celui d'une maison noble de Lorraine; il s'agit, je crois que l'on n'en saurait douter, de la célèbre famille d'Allamont [2], qui était passée dans le comté de Chiny, surtout sur le territoire du département actuel des Ardennes; elle y possédait différentes terres, notamment la seigneurie de Malandry [3], dont la branche la plus illustre se surnommait. Ce qui confirme l'idée d'une famille considérable, c'est le nom donné à la mère de Suzanne, femme de François de Rosières : Françoise de *Joyeuse*. Quant au père de Suzanne, je le trouve appelé « Robert de Laumont », seigneur de Bolandre, dans un acte de 1576. M. le Dr Jaillot, qui a cité cet acte, mentionne le mariage de Robert avec Françoise de Joyeuse; il a su que, de cette alliance, sont nés des enfants;

(1) Albéric devait vivre encore en 1604, lors du mariage de François, puisque celui-ci se qualifie seigneur de Braux et non de Chaudeney.

(2) Canton de Conflans, arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle).

(3) Canton de Carignan, arrondissement de Sedan (Ardennes).

mais il n'a retrouvé le nom que de l'un : Madeleine, baptisée en 1589 (1).

Voici encore quelques remarques sur l'article de M. Davillé.

L'auteur (p. 197, note 1) rappelle, d'après Dom Calmet, que l'archidiacre François voulait être enterré à Chaudeney. Pourtant il le fut dans la cathédrale de Toul, comme le porte son épitaphe transcrite dans le manuscrit qu'a publié le comte E. Fourier de Bacourt (2) ; on y décrit plus ou moins complètement les trente-deux quartiers qui y figuraient, mais ils ne sont pas cités en bon ordre ; heureusement une planche (la 4e), reproduisant un schéma où ils sont numérotés, permet d'en rétablir la disposition.

A propos de *Roses de l'amour céleste,* M. Davillé aurait, je crois, consulté utilement le *Catalogue raisonné des collections lorraines* de Noël ; il y aurait vu (3) des réflexions piquantes et cette indication à retenir : « l'écu de ses armes (l'auteur) et sa devise, HONNEUR EN MORT, se trouvent deux fois sur le frontispice de l'ouvrage ». La hantise de la mort, qui avait tant pesé sur les gens du seizième siècle, se prolongeait encore sur ceux qui vivaient dans le premier quart du suivant.

Si M. Davillé n'a point parlé de la devise, il a reproduit

(1) Dr J. Jaillot, *Le Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne,* dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. XI, p. 30, 34, 35. L'auteur dit que Robert appartenait à une branche cadette des d'Allamont, seigneurs de Malandry. Robert, ajoute-t-il, fut baron de Cernay, seigneur de Bolandre et de Bantheville. — *Cernay,* peut-être Cernay-en-Dormois, canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne) ; *Bolandre,* commune de Bantheville ; *Bantheville,* canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy (Meuse).

Je retrouve le nom de *François de Laumont* (serait-ce le même personnage ou son fils ?) en un passage du *Dictionnaire de la Noblesse* par La Chesnaye-Desbois et Badier, 3e édition : dans l'important article de la maison de Lenoncourt, branche de Marolles, figure au huitième degré Philippe de Lenoncourt, qui épousa en 1529 Isabeau de Canisy ; il eut pour second fils Jean, seigneur de Chauffour, marié à Françoise de Brancion ; parmi leurs enfants, on remarque : « Anne, femme de Robert de Laumont, seigneur de Bouland ». Aurait-on mis *Bouland* pour *Bolandre* ?

(2) *Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul,* p. 5-8.

(3) T. II, p. 580-581, n° 4303 ; voir un *erratum* p. 850.

le vers où existe l'anagramme du nom de l'auteur: *François de Rosières ;* mais un lapsus a fait omettre les grands caractères pour le mot *sois*. Il faut donc lire :

Que tu **sois** pour jamais **dans** nostre **Cirre Orfée.**

Dumont avait donné ainsi le vers suivant, où un *e,* mal à propos ajouté à *ducals,* mettait indûment ce mot au féminin et formait un pied de trop pour l'alexandrin :

Cyrrhe, honneur souverain de nos ducal**e**s poissons.

Certes, M. Davillé a eu raison de supprimer cette lettre ; mais il aurait dû en prévenir le lecteur; peut-être aussi aurait-il bien fait de rappeler, pour quelques-uns, que les poissons en question sont les *bars* (barbeaux) héraldiques du duché de Bar.

M. Davillé (p. 197) dit, d'après l'*Histoire de Saint-Mihiel* de Dumont : « En août 1611, Antoine de Rosières fut nommé conseiller à la cour souveraine de cette ville et mourut en octobre, laissant un fils, Antoine. » A quoi l'auteur ajoute : « Peut-être était-il frère ou tout au moins cousin d'Albéric ». C'est la première hypothèse qui est exacte, comme on le voit par le *Nobiliaire* (p. 29).

Pour terminer, je ne puis m'empêcher de trouver dure l'épithète de *faussaires* donnée par M. Davillé aux deux François de Rosières ; il faut, ce me semble, réserver ce mot pour qualifier les écrivains qui falsifient des textes ou des monuments ; autrement il serait applicable à presque tous les historiens anciens, qui, soit par manque d'indépendance morale ou passion politique, soit parce qu'ils faisaient œuvre officielle, ont dû cacher les documents qui pouvaient nuire et en interpréter d'autres avec une abusive complaisance. Nos deux auteurs, surtout le second, ont-ils agi d'une manière plus répréhensible ?

Léon GERMAIN.



DOCUMENTS NOUVEAUX

SUR

L'HISTOIRE SOCIALE

DES PAYS-BAS

AU XVe SIÈCLE

(Lettres de rémission de Philippe le Bon)

I

MŒURS ET SENTIMENTS POPULAIRES — GANTOIS ET LIÉGEOIS

Les registres des Chartes de l'Audience de la chancellerie des ducs de Bourgogne sont, pour l'étude de la civilisation des Pays-Bas à la fin du Moyen Age, une source encore peu exploitée et cependant très riche. Ils contiennent en effet la transcription de lettres qui, pour la plupart, intéressent l'histoire économique ou sociale : privilèges aux villes, lettres d'amortissement, lettres de légitimation, et surtout lettres de rémission et de rappel de ban. La série, aujourd'hui conservée aux Archives départementales du Nord, est malheureusement très incomplète, surtout en son commencement. Dès l'ancien régime, ainsi que le prouvent d'anciens inventaires, un grand nombre de ces registres avaient été perdus, par suite des voyages périlleux qu'on leur faisait subir. Ceux qui concernent le règne de Philippe le Bon ne sont plus qu'au nombre de douze (1).

(1) Arch. départ. du Nord, B. 1682 à B. 1693. Ce sont des cahiers de grandeur et de grosseur inégales, les uns en parchemin et soigneusement calligraphiés, les autres en papier et d'une écriture souvent cursive. Je signale en passant que les historiens de la Bourgogne et de la Franche-Comté sous le règne de Philippe le Bon, trouveront dans ces registres beaucoup de lettres qui les intéresseront.



J'ai emprunté à ces douze registres un choix de lettres de rémission relatives aux Pays-Bas. Je me propose de les publier en les groupant méthodiquement. Une première série, celle qu'on va lire, comprend principalement des textes d'histoire des mœurs, et accessoirement quelques textes d'histoire politique. Une seconde série, la plus longue et la plus importante, illustrera un des chapitres les plus curieux de l'histoire morale et juridique du Moyen Age : elle fournira des lumières nouvelles sur l'évolution du droit de vengeance, les guerres et les paix de familles. Enfin, dans une troisième série se classeront quelques documents, peu nombreux, d'histoire économique. Je ne pense pas qu'aucune des lettres de Philippe le Bon que j'ai réunies ait été ni éditée ni exploitée par un historien; le savant Dehaisnes, dans le mémoire où il a eu le mérite de signaler le premier l'intérêt des registres des Chartes de l'Audience [1], n'a guère pris ses exemples que dans la période autrichienne.

Il serait évidemment utile de donner un catalogue complet des lettres de rémission de Philippe le Bon transcrites dans nos registres [2]. Les catalogues complets ont toujours leur valeur propre, et des publications fragmentaires comme celles-ci ne peuvent pas satisfaire absolument les érudits. Il est possible que, dans les lettres laissées de côté par moi, on trouve encore à glaner des renseignements, notamment pour la biographie de personnages secondaires [3]. Cette

(1) C. Dehaisnes, *Étude sur les registres des Chartes de l'Audience conservés dans l'ancienne Chambre des comptes de Lille* (*Mém. de la Soc. des sciences de Lille*, 4e série, t. I, 1874).

(2) Ce catalogue n'est qu'ébauché, et de façon bien informe, dans l'Inventaire officiel de la série B ; le nom de celui qui a obtenu la lettre est indiqué, mais sans référence au folio du registre; il est bien rare que le texte soit analysé, et ce ne sont pas toujours les lettres les plus intéressantes qui ont joui de ce traitement de faveur. On ne peut que regretter la décision prise par l'Administration de se contenter du travail si sommaire de l'abbé Dehaisnes.

(3) Voici, par exemple, une lettre de rémission du 5 janvier 1460 en faveur de Jacques du Cler, naguères « praticien » au siège de Montreuil-sur-Mer, qui, accusé par le procureur général « d'avoir commis, en faisant et excerçant et soubz umbre de sadicte practique, pluseurs faulsetez et delictz », avait été, le 12 octobre précédent « privé et

réserve faite, j'ajoute cependant que je pense n'avoir négligé aucune lettre de rémission de Philippe le Bon vraiment importante pour l'histoire politique, sociale et économique.

***

Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver dans nos documents de nombreux souvenirs des grandes luttes politiques qui ont agité les Pays-Bas pendant ce long règne d'un demi-siècle, notamment des révoltes de Cassel, de Bruges et de Gand. Quand on connaît le recueil de M. Longnon sur *Paris pendant la domination anglaise* (1), et les *Documents concernant le Poitou* publiés par M. Paul Guérin (2); lorsqu'on voit quel parti les historiens récents du quatorzième et du quinzième siècle, tels que Quicherat, Siméon Luce, Du Fresne de Beaucourt, MM. Tuetey, Mirot, Champion, etc., ont pu tirer des lettres de rémission pour décrire les troubles sanglants de cette époque, on éprouve quelque déception à constater que nos lettres de rémission n'offrent point les mêmes ressources, soit que le « bon duc » ait accordé peu de grâces individuelles pour crimes politiques, soit que les lettres de ce genre qu'il a pu octroyer aient été principalement transcrites dans les nombreux registres des Chartes aujourd'hui perdus.

Quatre des lettres reproduites plus loin se rattachent cependant aux guerres soutenues par Philippe le Bon contre les Gantois révoltés et contre ses voisins les Liégeois. On sait avec quelle vigueur les Gantois ont tenté de défendre leur indépendance, menacée par les progrès de la fiscalité et de la centralisation bourguignonne. Pour briser leur résis-

debouté de tous estas et offices de judicature », banni et condamné à une amende de 1 000 couronnes d'or par le Grand Conseil ducal. Philippe le Bon abaisse cette énorme amende à 400 écus, du prix de 48 gros de monnaie de Flandre (B. 1690, f° 6).

(1) *Documents publiés par la Société d'histoire de Paris*, 1878.

(2) *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, en cours de publication dans les *Archives historiques du Poitou*.

tance, c'est surtout aux Pays-Bas eux-mêmes que Philippe le Bon a demandé l'argent et les hommes nécessaires. Mais ses sujets, que de vieilles jalousies empêchaient de tendre la main aux insurgés, sentaient tout de même que c'était la cause des libertés communales qui était en jeu, et les victoires de Philippe le Bon sur les Gantois n'étaient point populaires ; et puis, au quinzième siècle, en presque tout pays, les gens de guerre étaient si mal disciplinés et si pillards qu'ils inspiraient de grandes haines. Tels étaient sans doute les sentiments qui animaient la famille Frappart contre Jaquemart de le Croix, de Valenciennes [1]. Jaquemart de le Croix avait servi, sous les ordres de Simon de Lalaing, à la rescousse d'Ingelmunster, en 1452, et avait rapporté comme trophée une longue pique qu'il avait prise à un Gantois. De retour dans son pays, et comme il allait repartir au service du duc, un certain Jaquemart Frappart vint l'injurier, lui disant : « Tu t'en vas en la guerre, mais ce n'est que pour dérober », et l'invita à rendre la pique qu'il avait volée aux Gantois. Trois jours après, Frappart vint encore insulter Jaquemart de le Croix : « lui et les autres n'allaient à la guerre que pour voler, et l'on devrait tous les pendre ». Les fils et les parents de Frappart, engagés dans la querelle par cette solidarité familiale qui engendrait alors de véritables guerres privées populaires, attaquèrent Jaquemart de le Croix, jurant de le bien battre avant son départ pour l'armée, et un d'eux périt dans la rixe. Le meurtrier prit la fuite ; Philippe le Bon le grâcia quelques années plus tard, en faveur de ses services à la guerre de Flandre.

Si les Gantois trouvaient ainsi au loin des sympathies plus ou moins conscientes, ils avaient en revanche, dans l'enceinte même de Gand, à surveiller les tièdes et à contraindre les adversaires. Sans nul doute, beaucoup d'habitants se seraient dès le début soumis de bonne grâce aux exigences du sou-

(1) Document n° VIII.

verain. C'était le cas du monnayer Jean Ghinsebart, qui, au mois de mars 1452, fut enfermé à la prison de Gand pour avoir blessé de son couteau un tisserand, parce que, est-il dit dans la lettre où le duc reproduit la requête de Jean, « icelui suppliant ne put souffrir aucunes paroles que icelui tisserand disait contre notre personne (1) ». Il eut pour compagnon à la prison de Gand, le bailli du pays de Waes, Geoffroi Braem, qui fut décapité à la fin du mois. Les parents de Jean Ghinsebart s'entremirent, et le monnayer put sortir de prison. Mais, épouvanté, « redoutant d'être repris et d'avoir la tête coupée », il cacha désormais ses sentiments véritables; il fit même du zèle, s'arma pour la défense des libertés gantoises, donna de l'argent pour les expéditions qu'on entreprenait au dehors. Enfin au mois de mai, après l'échec des insurgés devant Audenarde, il trouva moyen de s'échapper de la ville, abandonnant derrière lui sa femme et ses biens. Il prévoyait que Philippe le Bon resterait le maître, et ne se souciait point d'être pris entre l'enclume et le marteau. Il erra en Hainaut, séjourna « à Bruges, à Alost, à Tournai et autre part où il pouvait mieux pour vivre ». Puis, suivant le conseil d'un maître des requêtes alors fort bien en cour, Pierre Boudins, il se rendit à Lille, pour obtenir sûreté du duc, et il allait prêter serment de fidélité, « comme ont fait aucuns autres bourgeois d'icelle ville de Gand », lorsqu'il fut arrêté et mis en prison. Il obtint l'année suivante une lettre de rémission à laquelle sa malchance lui donnait vraiment droit. Il faut des documents comme celui-ci pour nous révéler, au cours des révolutions, les obscures mésaventures de ces bourgeois tranquilles, qui se laissent intimider par les violents, se joignent par peur à la masse des insurgés, ne cessent point de s'en repentir et de trembler, et comptent souvent parmi les premières victimes d'un revirement politique auquel ils auraient volontiers applaudi (2).

(1) N° IV.

(2) On peut rapprocher de ces deux documents sur la guerre gantoise une lettre de

Parmi les conquêtes de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, aucune n'a une histoire plus tragique que celle de la principauté de Liège, aucune n'a été l'objet d'une lutte aussi longue et acharnée. Vers 1431, alors que les Liégeois, profitant des embarras de leur puissant voisin, ravageaient les Pays-Bas bourguignons, une de nos lettres de rémission (1) nous montre un Flamand, employé comme domestique par un chanoine de Liège, se faire congédier pour avoir (c'est du moins sa version) relevé des injures proférées chez son maître contre Philippe le Bon : « Pour aucunes vilennies et injurieuses paroles que aucuns, étant audit hôtel, dirent de notre personne, icelui suppliant, qui est notre sujet de notre pays de Flandre, leur répondit que encore leur donnerions assez à faire ». Le chanoine l'ayant mis à la porte sans lui payer ses gages, ce loyal sujet bourguignon « s'avisa de lui-même payer » en emportant une partie de la vaisselle de son maître, « en laquelle chose faisant, pour ce que lors étaient ennemis de nous, ledit suppliant ne cuida rien méfaire ». L'excuse est plaisante, et ce vol patriotique ne manque pas de saveur. Voici un témoignage plus sérieux des haines entre Bourguignons et Liégeois (2) : nous sommes au mois d'août 1465, à une époque où « le duc de Bourgogne avait guerre chacun an avec les Liégeois (3) ». — C'est

rémission octroyée à un certain Henri Vanderdicque, que nous publierons dans notre série concernant le droit de vengeance. Il y est question des compagnons de la Verte-Tente. — Sur les affaires de Bruges, je ne vois guères à signaler qu'une lettre de rémission du 2 juin 1438, exposant comment « Jaques Neuts, bourgois de nostre ville de Bruges, ...eust par aucuns ses hayneux esté accusé d'avoir esté des principaulx rebelles, et cause des commocions et mauvais fais commis et perpetrez en nostre dicte ville de Bruges, et a ceste occasion mis ou roole et reservé a nostre voulenté avec les autres principaulx delinquans et amené par devant noz commissaires et deputez derrenièrement envoyés en nostredicte ville de Bruges et ordonnez a faire faire pugnicion desdits delinquans, avec lesquelz il eust esté justicié corporelment, se ce n'eust esté la bonne relacion et tesmoingnaige qui par pluseurs notables personnes fut faicte de lui ». Le duc tient compte de ces témoignages favorables, et de « la grant douleur que ledit suppliant supporta en veant en sa presence executer pluseurs desdits delinquans, et atendant de lui estre fait le semblable ». (B. 1682, f° 8).

(1) N° I.

(2) N° XIV.

(3) Commynes, édit. B. de Mandrot, t. I, p. 98.

vers ce temps-là que ceux de la ville de Dinant, « montrant leur animé courage et la haine qu'ils portaient au duc de Bourgogne et à son fils (1) » pendent en effigie le comte de Charolais devant la ville de Bouvines. — Dans une taverne de Nimy, près Mons, des compagnons prennent ensemble leur repas; au moment où ils se séparent, l'un d'eux appose sur l'écot la croix de Saint-André, emblème des ducs de Bourgogne; un autre, le Liégeois Herman Steexkens, déclare que cette croix de Saint-André lui déplaît, vu qu'il est Liégeois : il va y substituer le « perron » de Liège. Le Bruxellois Gille Brayman lui conseille de n'en rien faire; ils se défient et s'en vont se battre dans la rue pour vider une querelle qui, déclara Gilles Brayman, lui semblait « raisonnable et bien fondée », et le Liégeois est tué d'un coup de dague. L'année suivante, en août 1466, Dinant sera pris et incendié par le comte de Charolais et, en 1468, les troupes de Charles le Téméraire, après avoir triomphé d'une résistance héroïque, détruiront de fond en comble la ville de Liège.

***

On sait combien, au quinzième siècle, les mœurs étaient violentes, avec quelle brutalité les passions s'assouvissaient, malgré la peur de l'enfer, malgré le frein des distinctions de classes et le sentiment de l'honneur chevaleresque, malgré même la bonhomie et la gaieté des relations sociales. L'impression que ressent à cet égard l'historien du quinzième siècle n'est pas superficielle, car elle se dégage d'une multitude de textes de toute nature; quelques exemples empruntés, comme les nôtres, à une source judiciaire, c'est-à-dire à des documents qui présentent forcément une époque sous le jour le moins favorable, ne seraient évidemment pas significatifs à eux seuls : les lettres que nous allons ana-

(1) Jacques du Clercq, édit. DE REIFFENBERG, t. IV, p. 203.

lyser n'ont de valeur générale pour l'histoire des mœurs, que parce qu'elles s'ajoutent à beaucoup d'autres témoignages déjà produits.

Voici une lettre de rémission de 1455 ([1]) pour noble demoiselle Antoine de Claerhout, qui, habitant au château d'Esquelbecq, près Dunkerque, chez la dame d'Esquelbecq, sa parente, s'est éprise d'un « compagnon » nommé Georges Perche, un homme de rien sans aucun doute. Telle la demoiselle de Maubeuge, dont il est question dans les *Cent Nouvelles nouvelles,* qui s'éprit d' « un charreton,..... très beau compagnon, fort et vite » et « au terme accoutumé fit un très beau petit charreton »; telle encore cette autre héroïne des *Cent Nouvelles nouvelles,* sœur d'un gentilhomme du Dauphiné, qui avait pour amant un berger fort gaillard ([2]) : Antoine de la Sale écrivait ces fameux contes, en Brabant, précisément à l'époque où la demoiselle de Claerhout se laissait séduire par le compagnon Georges Perche. Étant enceinte de ses œuvres, elle dut, sur l'invitation de son oncle, le seigneur de Lichtervelde, se rendre auprès de lui pour régler une affaire d'intérêt. Elle arriva à Lichtervelde, près de Roulers, le 29 novembre 1453. Là, le 16 décembre, elle accouche clandestinement; le 17, « redoutant le courroux et être en l'indignation dudit seigneur de Lichtervelde, son oncle, et tentée de l'ennemi », c'est-à-dire du diable, elle prend un couteau et coupe la gorge à son enfant; puis elle lui met au cou une jarretière et le jette dans un fossé plein d'eau, dans le jardin de l'hôtel où elle était descendue; et la lettre de rémission nous la représente se penchant sur le fossé, pour regarder si le corps enfonce. Tout étant consommé, elle se retire dans sa chambre, et le texte spécifie la feinte qu'elle emploie pour détourner les soupçons causés par les suites matérielles de l'accouchement. Le lendemain 18, elle va à pied au château de Lichtervelde,

([1]) No V.
([2]) *Cent Nouvelles nouvelles,* nouvelles LIV et LVII.

situé à cinq cents mètres de son hôtel; le 20, elle va à pied à Thourout, à une grosse lieue de là; et le 22 elle est de retour à Esquelbecq. Un mois après, on découvre le cadavre; la rumeur publique accuse Antoine de Claerhout. Le seigneur d'Esquelbecq, prévenu par le seigneur de Lichtervelde, n'hésite pas à faire arrêter la jeune femme. Interrogée par des membres du Conseil ducal, elle avoue son infanticide, elle avoue aussi qu'elle avait mangé une herbe abortive, pour éviter une grossesse [1].

La justice du Moyen Age était impitoyable pour l'infanticide; Antoine de Claerhout non seulement avait tué son enfant, mais l'avait voué à la damnation éternelle, car la lettre spécifie par deux fois qu'elle l'a jeté à l'eau « tel qu'il était issu de son corps », c'est-à-dire sans l'avoir nettoyé et baptisé. Le châtiment d'un tel crime était la mort. Mais la coupable était « gentille femme, partie de noble génération », et le duc Philippe préféra « grâce et miséricorde à rigueur de justice »; « mêmement, ajoute-t-il, en faveur d'aucuns seigneurs et autres ses parents et amis, qui nous en ont humblement supplié et requis. »

Seulement le duc fit payer sa grâce. La seigneurie de Beernem, près Bruges, et tous les revenus et fiefs quelconques que possédait la coupable furent annexés au domaine de Philippe le Bon, et Antoine dut prendre le voile; le duc lui laissa seulement une petite pension.

Ces rémissions octroyées à des personnes nobles constituent l'exception. Le plus souvent, les lettres de Philippe le Bon sont accordées à de « pauvres compagnons », qui, à la suite de quelque mauvais coup, se sont fait bannir, ou gisent en prison, ou encore, pour échapper à la peine capitale, se sont enfuis et mènent une vie misérable hors de leur pays natal.

(1) Sur la fréquence des séductions, des avortements et des infanticides au quinzième siècle, au dire des prédicateurs Menot et Maillard, voir Samouillan, *Olivier Maillard*, p. 316.

Monnart Bosquillon « pauvre homme, âgé de soixante ans ou environ, chargé de femme et d'enfants », est en prison à Lille; mis à la question, il a avoué qu'il avait commis des viols, battu des femmes qui lui résistaient, extorqué de l'argent à d'autres. Les parents de ce satyre sur le retour craignent que le gouverneur de Lille ne le fasse exécuter, et ils représentent au duc que ce serait chose pitoyable, attendu la moralité douteuse des femmes que Monnart poursuivait de ses assiduités, les longues années qui se sont passées depuis ses méfaits, et l'âge d'icelui Monnart. Philippe le Bon lui accorde sa grâce (1).

Les querelles de cabaret figurent très fréquemment à l'origine des crimes que le duc amnistie. On lira dans nos documents le récit de deux d'entre elles, qui ont eu lieu à Lille, et nous ont paru caractéristiques et pittoresques : Pierre Dancoine a prétendu contraindre Ostelet de Zwynevorde, archer de corps du prince, à accepter pour voisine de table une fille de joie (2); Jean Wastiel et le bâtard de Carvin se sont mutuellement jeté à la tête un verre de vin, par joyeuseté d'ivrognes (3); et mort d'homme s'ensuit. Les Flamands sont grands buveurs, ils ont vite fait de vider une cruche de vin de Bourgogne, et quand ils sont « mus de boisson », ils deviennent terribles; la plaisanterie tourne soudain au tragique, les pots d'étain volent en l'air, les tables se renversent, les dagues sortent de leur gaîne. Même dans les banquets d'amis, dans les soupers célébrés pour les relevailles d'une accouchée, « où, par joyeuseté et récréation, les voisins et bonnes gens se devisent l'un à l'autre », on se fâche, on se brouille; s'il faut en croire Abel de Woumen, c'est pour une bien innocente plaisanterie qu'il s'est fait durement rabrouer par Mathieu de Wolbele, pendant un de ces festins; quelque temps après, Mathieu, le rencontrant sur

(1) No VI.
(2) No III.
(3) No XI.

la route, est venu renouveler la querelle et a reçu un coup mortel (1).

Les rémissions de Pierre de Scelewe et de Yeulvain Voet nous offrent des exemples de crimes passionnels. Christian le Cloot ne s'est pas contenté de prendre la femme de son voisin Pierre de Scelewe, cabaretier à Langemarck, il l'a insulté, l'a traité de gros gonflé, qui ne vaut pas un homme : Pierre de Scelewe le défie en combat singulier et le tue à coups de gourdin sur la tête (2). Yeulvain Voet, chevaucheur de l'écurie ducale, avait un ami, un ami de cœur, avec lequel il avait « compagnie fraternelle comme à son frère », un certain maître Jean, messager de Nieuport; ce maître Jean enleva la femme du confiant Yeulvain, « et avec elle emporta et emmena plusieurs de ses biens meubles »; l'année suivante, l'infortuné mari rencontra son rival, et « battit et navra icelui maître Jean tellement que assez tôt après lesdites navrures il termina vie par mort (3) ».

Voici un procès fait à une jeune mariée, qui a acheté de l'arsenic; était-ce, comme elle le dit, pour tuer les rats « et autres vermines » qui désolaient la maison de son père, ou bien pour empoisonner son mari ? La dose d'arsenic a été retrouvée tout entière dans sa bourse. Les officiers d'Aire n'ont pas voulu croire sur parole Willemine la Barbière; ils ont menacé de la torture cette jeune femme ignorante et infirme, et, par peur, elle a confessé tout ce qu'ils ont voulu. Les échevins l'ont condamnée au bannissement ; elle sera brûlée si elle revient dans la ville. Philippe le Bon lui fait remise de sa peine, « eu regard à la jeunesse et innocence d'icelle Willemine et que Willaume son mari est bien content d'elle (4) ».

Cette justice du Moyen Age, dure et cruelle pour les

(1) N° XIII.
(2) N° VII.
(3) N° II.
(4) N° X.

accusés, qui étaient emprisonnés, mis à la question, condamnés ainsi sur le soupçon d'une intention criminelle, ne tolérait pas, du moins, les atteintes à la liberté individuelle commises par des particuliers, et les châtiait sévèrement ; ces atteintes, — rapts, séquestrations —, étaient beaucoup plus fréquentes que de nos jours, et l'auraient été bien davantage sans une répression impitoyable. Hans de Liesvelt a obtenu la main de Catherine Colins ; craignant de voir son mariage rompu, il enlève Catherine : bien qu'il ait fait sa paix avec les parents et épousé la fille, il est poursuivi par le bailli de Termonde, et banni hors du territoire de Termonde [1]. L'écuyer Antoine de Bavichove a arrêté sur une route et emmené avec lui le jeune Omer Devos, qui voyageait avec une femme « que l'on disait être concubine d'un prêtre » ; Antoine avait pitié du pauvre jeune homme, qui était de bon lieu : il voulait lui garder son honneur et l'empêcher d'épouser cette femme ; le duc a cependant donné l'ordre de l'appréhender, et ne lui pardonne cette séquestration et ses autres méfaits qu'en faveur de ses bons services de guerre [2].

Ces deux dernières lettres de rémission, comme le verront nos lecteurs, inspirent quelques doutes. Antoine de Bavichove n'était-il point payé par les parents d'Omer Devos pour l'enlever ? C'est ce qu'il ne dit pas, mais c'est ce que son exposé permet d'inférer. Hans de Liesvelt était-il de connivence avec Catherine Colins, ou bien l'a-t-il enlevée de force, comme l'affirme le texte de la sentence de bannissement ? Il ne faut jamais oublier que les lettres de rémission reproduisent d'abord la requête du pétitionnaire, l' « humble supplication contenant comment..... » le fait s'est produit. Que la vérité y soit fardée, c'est ce qui est bien naturel, et l'on en a des preuves manifestes, pour certaines affaires retentissantes [3]. Cette réserve, il ne faut point

(1) N° IX.
(2) N° XII.
(3) Voir dans GUÉRIN, recueil cité, *Archives historiques du Poitou*, t. XXXV, 1906, p. XVIII et suiv., le récit de l'affaire Hector Rousseau, en 1458.

négliger de la faire, quand on publie ou qu'on utilise des lettres de rémission.

Mais nous n'avons pas ici la prétention d'établir des faits complètement véridiques. Il importe peu à l'histoire que Willemine la Barbière ait eu oui ou non l'intention d'empoisonner son mari. C'est le ton, le style, la naïve saveur de nos documents, qui en font le prix ; ce sont les arguments, hypocrites ou sincères, employés par les pétitionnaires pour plaider en leur faveur les circonstances atténuantes ; ce sont ces bouts de conversation échangés entre pauvres compagnons, et qui sont reproduits ici dans leur forme rustique. De tout cela, cherchez un équivalent dans les textes du quinzième siècle, vous ne le trouverez pas. C'est un peu de la vie populaire des Pays-Bas au Moyen Age qui s'est conservé dans les requêtes qu'on va lire, et les altérations que les suppliants ont pu infliger à la vérité nous importent peu, car la source même de ces mensonges leur donne presque le même intérêt qu'auraient des faits exacts ; l'important est que nos récits ne sont ni du verbiage de chroniqueur, ni de la littérature (1).

Ch. PETIT-DUTAILLIS.

(1) Certaines des lettres qui suivent ont été transcrites, sous mon contrôle, par des étudiants de l'Université de Lille : M. l'abbé Dubrulle, aujourd'hui chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome ; M. Loncle, maintenant élève à l'École des chartes ; M. Carpentier, boursier d'agrégation à la Faculté. Je leur adresse ici mes remerciements, ainsi qu'à M. Finot, mon aimable et érudit confrère, archiviste du département du Nord, à MM. Vermaere et Delattre, ses obligeants auxiliaires ; à mon confrère M. de Coussemaker ; à mes collègues MM. de Saint-Léger et Fockeu.



DOCUMENTS

I

Bruxelles, 18 novembre 1438

Lettres de rémission de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en faveur de Sohier Sur-le-bois, son sujet du pays de Flandre, qui, étant au service d'un chanoine de Liège, n'a pu supporter les injures proférées contre le duc dans la maison où il servait, s'est fait chasser, et s'est payé de ses gages en volant le chanoine, en quoi il ne pensait point méfaire, les Liégeois et les Bourguignons étant alors en guerre (Archives départementales du Nord, registre B. 1682, f° 32)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Sohier Sur-le-bois, povre jeune compaignon, contenant que, comme du temps des guerres et divisions estans entre nous et ceulx du païs de Liège (¹), ledit suppliant demouroit lors comme varlet servant en l'ostel d'un chanoine en la cité de Liège, et, pour aucunes villenies et injurieuses paroles que aucuns estans oudit hostel deisrent de nostre personne, icelui suppliant, qui est nostre subget de nostre païs de Flandres, leur respondit que encores leur donrions assez affaire, avec autres paroles, pour lesquelles ledit suppliant eut congié de sondit service, sans ce que son maistre le voulsist paier, ainçois le menaça de faire batre; parquoy icelui suppliant s'avisa de lui mesmes paier et, de fait, print aucunes parties de vaisselle d'argent jusques a la valeur de quatre a cinq livres de gros de nostre monnoie de Flandres; en laquelle chose faisant, pource que lors estoient ennemis de nous, ledit suppliant ne cuida riens meffaire ; toutesvoies icelui suppliant doubte que cy après l'en lui en pourroit donner empeschement par justice ou autrement, et par ce n'a osé bonnement converser en noz païs et seigneuries, ne fait encores, qui lui vient a grant interest, et avec

(¹) Il s'agit de la guerre sanglante que se firent les Bourguignons et les Liégeois dans le comté de Namur, le Hainaut et le Brabant, en 1431.

ce seroit taillié (1) de jamais publiquement oser converser en nosdits païs, terres et seigneuries, mais lui en conviendroit tenir absent, se n'avions pitié de lui, et que nostre grace et misericorde ne lui feust sur ce impartie, ainsi qu'il dit; dont, actendu ce que dit est, et mesmement ne povoit endurer lesdictes villenies, et que lors leur faisions guerre et eulx a nous, et que par la paix faicte entre nous, toute chose, tant prises, roberies que autres, ont esté et sont aboliz et que ce que ledit suppliant en a fait a esté pour soy paier, dont il ne povoit autrement venir au chief, comme il dit, il nous a fait très humblement supplier... (2).

Donné en nostre ville de Brouxelles, le xviiie jour de novembre, l'an de grace mil cccc trente huit.

II

Bruxelles, décembre 1438

Rémission de Yeulvain Voet, chevaucheur de l'écurie ducale, qui a tué un nommé maître Jean. Ce dernier, étant messager de Nieuport, et ami intime de Yeulvain Voet, avait enlevé sa femme et emporté une partie de ses biens meubles (B. 1682, f° 34)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Yeulvain Voet, chevaucheur de nostre escuierie, nostre subget, demourant en nostre ville de Neufport (3), contenant que comme ledit suppliant despièça aiant amour, congnoissance et grant affinité a ung appellé maistre Jehan, lors messaigier dudit Neufport et auquel ledit suppliant se confioit moult et estoient souvent buvans et mengans ensemble, et avec lui avoit compaignie fraternelle comme a son frère, pendant laquelle société et communicacion ledit maistre Jehan, meu de mauvaise et dampnable voulenté, et duquel ledit suppliant ne se doubtoit en riens qu'il lui voulsist pourchacier (4) mal ne dommaige, se acointa de la femme dudit suppliant, telement qu'il en fist sa voulenté ; et non content de ce, mais

(1) Obligé.

(2) Nous omettons les formules, qui se répètent à peu près les mêmes à la fin de chaque lettre de rémission. A titre d'exemple, et parce que dans ce document il y avait un intérêt particulier à le faire, nous reproduisons plus loin *in extenso* la lettre n° V.

(3) Nieuport (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Furnes.

(4) Procurer.

en acroissant le blasme et honte dudit suppliant, environ a IIII ans esleva et enmena sadicte femme et avec elle emporta et enmena pluseurs de ses biens meubles. Or est avenu que puis trois ans ença ou environ, ledit suppliant, acompaignié de Lambesin le Winc et Joris Arnoul, d'aventure rencontra ledit maistre Jehan, et lors, comme esmeu de couraige, lui souvenant et remembrant de la bonne amour et fraternelle compaignye qu'il avoit eu et porté envers ledit maistre Jehan et la grant desloiaulté, homte, blasme, dommaige et deshonneur que icelui maistre Jehan, en rendant mal pour bien, faicte lui avoit, bati et navra icelui maistre Jehan telement que assez tost après lesdictes navreures il termina vye par mort; a l'occasion duquel cas ledit suppliant et sesdits complices, doubtans rigueur de justice, se sont absentez de nostredit païs de Flandres, ouquel ledit suppliant n'oseroit jamais retourner ne converser, ainçois le convendroit vivre et user sa vye en estrange marche et contrée, en grant povreté et misère, se nostre benigne grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie; de laquelle, atendu ce que dit est, le grant blasme [et] traïson que ledit maistre Jehan, auquel il se confioit, lui avoit fait, et que oncquesmais il ne fut attaint ou convaincu d'aucun autre vilain cas...

Donné en nostre ville de Brouxelles, on mois de decembre, l'an de grace mil CCCC trente huit.

III

Bruxelles, février 1439

Rémission d'Ostelet de Zwynevorde, archer de Philippe le Bon, qui a tué Pierre Dancoine dans une taverne de Lille. Celui-ci voulait forcer Ostelet à accepter en sa compagnie une fille de joie (B. 1682, f° 40)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne etc. Savoir faisons a tous presens et advenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Ostelet de Zwynevorde, nostre archier de corps, disant que ou mois de novembre, en ceste presente année CCCC trente huit, ledit suppliant estoit en nostre ville de Lille pour aucuns ses affaires; encontra sur le marchié de nostre dicte ville messire Robert de Baufremet, chevalier, lequel pria audit suppliant de aler avecques lui boire ung demi lot de vin; et ledit Ostelet lui respondist qu'il alast devant en une taverne et quant il auroit besoingné il le suivroit; et lors, quant ledit suppliant eut besoingnié, il s'en ala devers ledit messire Robert, avec lequel il

trouva assis ung nommé Pierre Dancoine, lequel Pierre avoit emprès lui assise une jeune femme querant son pain; et lors ledit Ostelet se ala asseoir avec eulx et devant eulx de l'autre costé de la table; et adont ledit Pierre Dancoine dist a ladicte femme qu'elle alast seoir emprès ledit suppliant, lequel suppliant respondit qu'il n'en vouloit point; mais ce non obstant ledit Pierre ne cessa point de faire lever ladicte femme, et tant qu'il la fist aler seoir emprès ledit suppliant, lequel pour ce se leva et ala seoir a l'autre lez, préz dudit messire Robert; pour quoy ledit Pierre se leva en très fel (1) couraige et ala seoir emprès et du costé de ladicte femme, en disant : « Par le char Dieu, entre vous archiers, vous cuidiez que Jehan Despain soit mort, mais il en rataindra encores de vous » ; de laquelle parole ledit suppliant fut bien esmerveillié et en doubte que icellui Pierre ne lui voulsist, soubz umbre dudit Jehan Despain, pourchacier ou faire aucun desplaisir, en disant : « Nous nous en gardecons bien, se Dieu plaist ». Et lors ledit Pierre, qui avoit fort la dent sur ledit suppliant, quant aucun venoit devers eulx demander après aucunes gens, ruoit après iceulx plateaulx ou autres choses, en leur disant desplaisir, dont ledit suppliant dist audit messire Robert teles paroles : « Sainte Marie, messire Robert, j'ay oÿ dire maintesfois que vous estiez le plus merveilleux du monde, mais cestui homme cy est encores plus merveilleux », en priant audit messire Robert de faire l'escot et de eulx en aler, et qu'il ne vouloit plus boire en la compaignie dudit Pierre; et pourtant chascun d'eulx paia son escot, et s'en alèrent lesdits messire Robert et suppliant dehors de ladicte taverne et eulx estans ainsi dehors icelle, ledit messire Robert dist audit suppliant qu'il n'avoit mie souppé : « Alons en la maison Buisson, je vous donray ung demi lot de vin de Beaune et puis nous yrons couchier », et de fait y alèrent, et quant lesdits messire Robert et suppliant furent assis, ledit Pierre Dancoines y vint aussi asseoir a leur escot, atout (2) ladicte femme, et la voult encore faire seoir a la table, dont ledit suppliant respondit qu'elle n'y seroit point, et ledit Pierre jura grant serement que si feroit, et la fist ester devers le feu, derrière ledit suppliant, lequel en estoit tout honteux pour les gens qui y venoient, en disant audit Pierre qu'il la feist aler hors de la chambre, ou si non il la chaceroit dehors, et qu'il vouldroit qu'il lui feust cousté ung pot de vin et aucun la venist chevauchier devant lui ; a quoy ledit Pierre dist, par le char Dieu, qu'il verroit voulentiers ung homme qui la chaceroit dehors ; et adont ledit suppliant, qui desdictes paroles et manères dudit Pierre estoit tout honteux et ennoyé, se leva et la print

(1) Violent, furieux.
(2) Avec.

par le bras pour la bouter dehors, et ledit Pierre se leva aussi en retirant ladicte basselecte (1), pour laquelle cause ledit Ostelet, suppliant, donna ung cop de poing audit Pierre, et cheit jus du bant, en lui donnant aussi du pié ou visaige, et après laissa ledit Pierre relever, lequel Pierre, en lui relevant, injuria très fort ledit suppliant, et en approuchant l'un l'autre, tira icellui Pierre sa dague et en frappa ledit suppliant ou bras, et ledit suppliant le rabatit à terre et le frappa d'un grant coutel ung cop ou deux, le cüidant ainsi laissier et lui departir sans plus faire. Mais ledit Pierre le aherdit (2) par la cornecte de son chapperon et par son tabart (3), en donnant audit suppliant encores deux cops de dague ou corps, apriès lesquelz ledit suppliant, se sentant ainsi navré, frappa audit Pierre encores ung cop et s'en ala pour soy faire remuer (4) et mectre a point, et ledit Pierre s'en ala en franchise en l'eglise Saint Estienne (5), auquel lieu ledit Pierre estant en sa maladie enchargea et pria a messire Jaques Clocart, curé de Wasaimes (6), que il voulsist aler devers ledit suppliant, lequel gisoit malade desdictes bleceures, aux frères meneurs (7) en nostredicte ville de Lille, et lui prier que pour Dieu il lui voulsist pardonner ce qu'il lui avoit meffait, et il pardonnoit audit suppliant beaucop de fois ce qu'il lui avoit meffait, et depuis ce, ledit Pierre est alé de vie a trespas. Pour occasion duquel cas ledit suppliant...

Donné en nostre ville de Brouxelles, ou mois de fevrier, l'an de grace mil cccc trente huit.

IV

Bruxelles, juillet 1453

Rémission de Jean Ghinsebart, monnayer, compromis malgré lui dans la révolte de Gand (B. 1685, f° 20)

Phelippe etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan Ghinsebart, monnoier, a present prison-

(1) Bachelette, fille.
(2) Saisit.
(3) Manteau.
(4) Panser.
(5) Église datant du onzième siècle, qui fut brûlée pendant le siège de Lille en 1792 (Derode, *Histoire de Lille*, t. I, p. 284; t. III, p. 115).
(6) Wazemmes, aujourd'hui quartier de Lille.
(7) Les Frères mineurs de Lille étaient installés dans la rue des Foulons, qui s'appela plus tard rue des Récollets, aujourd'hui rue des Arts (*Souvenirs religieux de Lille et de la région*, mars 1892, p. 33).

nier en nostre chastel de Lille, contenant que, comme ledit supliant, avant le commencement de la guerre estant de present entre nous et ceulx de Gand noz ennemis, rebelles et desobeissans (1), mesmement environ quinze jours avant que le siège feust mis par lesdits de Gand devant nostre ville d'Audenarde (2), eust certain debat et question contre ung tisserant d'icelle ville de Gand, pour ce que icelui supliant ne peust souffrir aucunes paroles que icelui tisserant disoit contre nostre personne, tellement que il frappa icelui tisserant d'un cousteau ; pour lequel debat icelui supliant fut fait prisonnier audit Gand et y demoura longue espace de temps avec nostre bailli de Waize, qui lors estoit en voye de avoir copée la teste, comme eust nostredit bailli (3); et l'eust eu coppée, se n'eussent esté les parens de sa femme, qui a grant diligence le poursuyrent (4); et lui convint paier XII l. de gros, avant qu'il peust partir de ladicte prison; lequel suppliant, après ladicte delivrance de prison, trouva ladicte ville de Gand en grant commocion, c'est assavoir que le siège estoit devant nostredicte ville d'Audenarde et que tout le peuple de ladicte ville estoit en armes. Et pour ce, doubtant d'estre repris et d'avoir coppée la teste, dissimula et se tint audit Gand, en soy armant comme les autres (5), et aussi contribua ès frais que faisoient ceulx dudit Gand pour envoier gens dehors a l'encontre de nous; jusques environ ung mois après que ledit siège fut levé (6), que il trouva manière de partir hors de ladicte ville, et habandonna sa femme et tous ses biens, et se retrayt en Haynnaut, a Bruges, a Alost, a Tournay et autre part ou il povoit mieulx pour vivre; et combien que icelui su-

(1) Il s'agit de la fameuse guerre de Gavre. La présente lettre, datée de juillet 1453, est du dernier mois de la guerre; la paix fut accordée par le duc le 30 juillet; la bataille de Gavre avait eu lieu le 23 juillet.

(2) Ce fut le 13 avril 1452 que les Gantois mirent le siège devant Audenarde.

(3) Geoffroi Braem, bailli du pays de Waes, fut décapité par ordre des hooftmans de Gand, au mois de mars 1452. « Meismement, dit Philippe le Bon dans un manifeste du 31 mars, ont nagaires envoyé querir nostre bailli de nostre terroir de Waize, lequel ilz trouvèrent... tenant viescare de par nous et en nostre nom, atout la verge en la main... et neautmoins le prindrent... et, après qu'ilz l'ont tenu par aucun jours, ilz l'ont fait morir, contre Dieu et raison. » (Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 107). Le rapprochement des dates ne permet pas, on le voit, d'admettre que Jean Ghinsebart soit resté « longue espace de temps » en prison en même temps que le bailli de Waes, puisqu'il déclare avoir été emprisonné vers la fin de mars.

(4) Le soutinrent.

(5) Cf. le manifeste cité plus haut, où Philippe le Bon rappelle les supplices infligés par les hooftmans à de « bons et notables bourgeois » et la terreur qui règne à Gand : « Par ces moyens tiennent le peuple en ladite ville en telle cremeur, que nul n'ose autrement faire ne dire que à la voulenté desdits hooftmans et de leurs satellites, complices et adherens » (Gachard, *Documents...*, t. II, p. 106).

(6) Le siège d'Audenarde fut levé le 24 avril.

pliant eust voulenté et entencion de nous servir en ceste nostre presente armée, et pour plus seurement aler, se retrayt en nostre ville de Lille, par l'advis et conseil de maistre Pierre Boudins (1), nostre conseiller et maistre des requestes de nostre hostel, pour avoir de nous sceurté et aussi pour faire le serement comme ont fait aucuns autres bourgeois d'icelle nostre ville de Gand; toutesvoies, en ce poursuivant, ledit supliant, par le pourchas d'aucuns ses hayneulx, a esté prins et mené prisonnier en nostredit chastel de Lille, ouquel il est de present detenu en grant povreté et misère, et est en voye de, a l'occasion des choses dessusdictes, finer miserablement ses jours, se nostre grace et misericorde ne lui est sur ce impartie...

Donné en nostre ville de Brouxelles, ou mois de juillet, l'an de grace mil IIII^c LIII.

V

Bruges, mai 1455

Rémission de demoiselle Antoine de Claerhout, qui, ayant été séduite par un habitant d'Esquelbecq, a mis au monde clandestinement, égorgé et noyé son enfant (B. 1686, f° 27 v°)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de damoiselle Anthoine de Claerhout, fille de Euleat de Claerhout (2), eagié (*sic*) de XXIIII ans ou environ, contenant que, passé a ung an ou environ, elle, demourant lors ou chastel d'Ekelsbecque (3), avec la femme du seigneur d'Ekelsbecque, sa parente, se feust enamourée d'un compaignon, nommé George Perche, demorant audit Dekelsbecque; et tant se feussent accoinctiez ensemble, que, de ses euvres, elle eust esté ençainte et engrossée d'enfant. Et elle, estant ainsi ençainte, nostre amé et feal chevalier, conseiller et chambellan, le seigneur de Lichtervelde (4),

(1) Pierre Boudins, appelé aussi Bauwens, Baudins, Brandin, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel des ducs de Bourgogne le 12 janvier 1432, décapité par les Gantois le 14 mars 1477. Il avait, ainsi que le conseiller Georges de Bul, une grande influence sur le gouvernement de la Flandre; les Gantois leur attribuaient la violation de leurs privilèges et cherchèrent, dès 1451, à les faire périr (Mathieu D'ESCOUCHY, *Chronique*, édit. DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. I, p. 379; voir à la **Table**, au mot ***Brandin***).

(2) Sur la famille de Claerhout et ses alliances avec la famille de Lichtervelde, voir Philippe DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, 1631, p. 299 à 302.

(3) Esquelbecq (Nord), arrondissement de Dunkerque, canton de Wormhoudt.

(4) Il s'agit sans doute de Louis de Lichtervelde, seigneur de Staden, mort en 1457 (*Biographie nationale de Belgique*, t. XII, p. 103).

oncle de ladicte suppliant, eust mandé icelle suppliant venir audit Lichtervelde (1), pour appoinctier avec messire Adrian de Claerhout, chevalier, son frère, touchant aucune succession commune a eulx deux, ce qu'elle eust fait, et y eust arrivée la veille saint Andry (2), mil quatre cens cinquante et trois. Et il soit ainsi que, ladicte suppliant estant audit Lichtervelde, en ung hostel nommé la court de Bussihenque, le xvi[e] jour du mois de decembre, oudit an, qui estoit ung jour de dimanche, avant le midi, elle se feust accouchée d'ung enfant, lequel prestement elle eust envelepé en une sienne chemise, en l'estat qu'il estoit issu de son ventre, et, en ce point, l'eust tenu lez elle, couvert d'une robbe, tout ce jour, et jusques au landemain, qui fut lundi, environ dix heures du matin, que elle, afin de tenir son fait secret, doubtant le courroux et estre en l'indignacion dudit seigneur de Lichtervelde, son oncle, et temptée de l'ennemy, eust prins ung couteau et audit enfant couppé la gorge ; et d'une sienne jarretière, luy eust lyé au col ung windois (3) et le getté, tout en en (*sic*) l'estat qu'il estoit issu de son corps, en ung fossé plain d'eaue, qui estoit ou jardin dudit hostel, et y demeuré quelque peu, regardant s'il s'enfonderoit. Et quant elle eust veu que tout estoit alé au fons, s'en feust retournée en sa chambre, et se feust fainte estre malade et menstrueuse, afin que nul ne s'en donnast de garde, et, le mardi ensuivant, se feust relevée sans en faire quelque semblant, et s'en feust alée, a pié, ou chastel dudit Lichtervelde, qui est distant dudit hostel environ d'un demy quart de lieue. Et le jeudi ensuivant, s'en feust alée, a pié, jusques a Thoroult (4), qui est (*sic*) une grosse lieue dudit Lichtervelde, et le samedi après, arriva, de son retour, audit Dekelsbecque, sans faire aucun semblant a personne vivant dudit cas. Lequel eust tousjours esté recelé, jusques au xxiii[e] jour de janvier ensuivant, que ledit enfant eust esté trouvé, que lors l'on eust suspeconnié sur ladicte Anthoine suppliant; et que ledit seigneur de Lichtervelde l'eust signiffié audit seigneur d'Ekelbecque, lequel prestement eust mis main a ladicte Anthoine et la constitué prisonnière. Laquelle chose venue a nostre congnoissance, eussions envoié aucuns de nostre Conseil examiner et interroguer ladicte suppliant; pardevant lesquelz elle a confessé les choses dessusdictes, et aussi que de son mouvement propre, après qu'elle eust esté despucellée, non saichant qu'elle feust ençainte, pour eviter generacion, souventesfois elle avoit mengié du

(1) Lichtervelde (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Roulers.

(2) La fête de Saint-André est le 30 novembre.

(3) Guindois, lien pour guinder, pour suspendre ? (N'est pas dans Godefroy).

(4) Thourout (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Bruges.

sednave [1]. A cause desquelz cas, icelle suppliant a esté, par nosdits commis, prinse et mise en nostre main et, depuis, a tousjours esté et encorres elle est detenue prisonnière, en grant destresse ; et seroit taillée d'y finer miserablement ses jours, se noz grace et misericorde ne luy estoient sur ce impartiz, ainsi qu'elle dit ; dont, actendu ce que dit est, elle nous a très humblement fait supplier et requerir. Pour ce est il que nous, les choses dessusdictes considerées, la jeunesse de ladicte suppliant et la grant paour qu'elle avoit que son fait feust sceu, aians d'icelle pitié et compassion et luy voulans, en ceste partie, grace et misericorde preferer a rigueur de justice, a icelle suppliant, qui est gentil femme, partie de noble generacion, inclinans a sadicte supplicacion, et mesmement en faveur d'aucuns seigneurs et autres ses parens et amis, qui nous en ont humblement supplié et requis, avons, ou cas dessusdit, quictié, remis et pardonné, et de nostre certaine science, auctorité, puissance et grace especial, par ces presentes quictons, remectons et pardonnons le fait, cas et murdre dont cy dessus est faicte mencion, ensemble toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, en quoy, pour cause et occasion des choses dessusdictes, leurs circonstances et deppendences ou aucunes d'icelles, elle a et peut avoir mesprins et offendu envers nous et justice, en imposant sur ce scilence perpetuel a nostre procureur et a tous noz officiers quelzconques ; moiennant et permi ce que ladicte Anthoine, suppliant, nous transportera judicialment, et ainsi qu'il appartient, par devant les bailly et hommes de fief qu'il appartiendra, sa seigneurie de Bernem [2] et ses appartenances, ensemble tous autres ses fiefz, terres, garennes, dismes, maisons, bois et autres biens et revenues quelzconques, quelque part qu'ilz soient gisans et extendans, a quelque tiltre ou moyen que ce soit, et y renuncera entièrement a nostre prouffit [3] ; et pourveu aussi que ladicte suppliant sera tenue, endedans Noel prouchainement venant, entrer en quelque monastère fermé, devenir et demourer religieuse tous les jours de sa vie, sans en partir, et pour son vivre et entretenement illec, de grace especial, nous luy avons consenty et consentons, par ces presentes, que sur une disme qu'elle nous transportera, comme dit est, elle ait et preigne annuelment par manière de pension, la somme de six livres de

(1) Il s'agit probablement du sénevé, plante de la famille des crucifères, extrèmement commune en Flandre, où on l'appelle aussi sanve ou sauve ; ses propriétés rubéfiantes ont pu lui faire attribuer une vertu abortive.

(2) Beernem (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Bruges.

(3) En marge : « Soit sceu se ladicte demiselle Anthoine de Claerhout s'est desheritée de son fief et terre de Bernem et de autres ses fiefz selon le contenu de ceste remission, et prins garde qu'ilz soient applicquez au demaine de Monseigneur et fait recepte des revenues a son prouffit. »

gros, monnoie de nostre païs de Flandres, sa vie durant seulement. Si donnons en mandement a noz amez et feaulx les president et gens de nostre Chambre de Conseil en Flandres, a nostre souverain bailly de Flandres, a noz bailliz de Bruges et du Franc, d'Yppre et de la Salle illec, de Furnes, de Bergles (*sic*) Saint-Winoc, et a tous noz autres bailliz, justiciers et officiers quelzconques, cui ce peut et pourra toucher et regarder, leurs lieuxtenans presens et avenir et a chascun d'eulx, en droy et si comme a luy appartiendra, que ledit transport fait par ladicte damoiselle Anthoine suppliant, en la manière dicte, ilz la facent, seuffrent et laissent, de nostre presente grace, remission et pardon, et aussi de ladicte pension de VI livres de gros sur ladicte disme, ainsi et par la manière que dit est, pleinement, paisiblement et perpetuelment joïr et user, sans lui y faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps avenir, aucun arrest, moleste, destourbier ou empeschement au contraire; mais ainçois son corps pour ce detenu prisonnier, comme dit est, luy mettent ou facent mettre tantost et sans delay a pleine et entière delivrance; car ainsi nous plaist il et le voulons estre fait. Et afin que ce soit chose ferme et estable a tousjours, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné en nostre ville de Bruges, ou mois de may, l'an de grace mil IIII^c cinquante cinq. Ainsi signé, par Monseigneur le duc : A. DELAPORTE. Visa.

VI

Louvain, 2 juin 1455

« Remission de Monnart Bosquillon pour enforcement de femme » (1)
(B. 1686, f° 30)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne etc. Savoir faisons a tous presens et advenir nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis de Monnart Bosquillon, povre homme, eagié de soixante ans ou environ, chargié de femme et d'enfens, a present prisonnier ès prisons de Lille, contenant que, comme iceluy Monnart ait nagaires esté prins et mis prisonnier èsdictes prisons, et, en icelle, mis a tourture et gehynne, telement qu'il a confessé avoir, dès long temps

(1) Titre de la lettre sur le registre. La plupart des autres lettres que nous éditons n'ont pas de titre.

a, aidié a batre et traictier, avec autres, Margritte Mayarde, acointe (1) du maugnier (2) de Felenghiem (3), et baillié consentement que aucuns autres estans illec l'avoient congneue charnelment ; et pareillement d'avoir batu Sainteron Blainquarde, pour ce qu'elle ne vouloit souffrir que ledit Monnart la congneust charnelment, ja soit ce qu'elle feust femme toute commune ; et depuis, avoir congneue ladicte Sainteron, par pluseurs fois, et avec elle mangié poulez emblez (4) ; et pareillement de jour et de nuyt, alé a l'ostel de ladicte Margritte Mayarde, meschine (5) dudit maingnier, et icelle voulu congnoistre charnelment, ce que faire n'avoit peu, obstant ce qu'elle s'estoit revenchée ; et avec ce de avoir, despassé xxxviii ou xl ans, rwé (6) et congneu charnelment une josne fille en certains blez emprez Fournes (7), oultre son gré ; de semblablement avoir congneu une nommée Pierotine le Fèvre, fille comme commune, et d'elle eu huit ou dix gros. Pour lesquelz cas, ja soit ce qu'ilz soient advenuz de long temps et que toutes lesdictes femmes soient femmes comme communes, iceluy Monnart a esté mis et encorres est detenu prisonnier ; et doubtent lesdits supplians que nostre gouverneur dudit lieu de Lille ne vueille proceder a l'execucion de sa personne, qui seroit chose pitoiable, actendu l'estat desdictes femmes, le long temps qu'il y a et l'aige d'icelui Monnart...

Donné en nostre ville de Louvain, le second jour de juing, l'an de grace mil quatre cens cinquante cinq.

VII

Bruges, 8 janvier 1458

Rémission de Pierre de Scelewe, cabaretier à Langemarck, coupable d'avoir tué en combat singulier Christian Le Cloot, qui courtisait sa femme et l'avait insulté et bravé (B. 1688, f° 3 v°)

Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis

(1) Maîtresse.
(2) Boucher.
(3) Frelinghien-sur-la-Lys (Nord), arrondissement de Lille, canton d'Armentières.
(4) Volés.
(5) Servante ou concubine.
(6) Jeté par terre, brutalisé.
(7) Fournes-en-Weppe (Nord), arrondissement de Lille, canton de La Bassée.

du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Pierre de Scelewe, nostre povre subget, demourant en la parroisse de Langhemart [1], en nostre chastellenie d'Yppre, contenant que, deux ans a passez ou plus, par pluseurs vraies presumptions et aussi par divers rappors qui par pluseurs et diverses personnes lui furent faiz, de ce que ung appellé Christian le Cloot, son voisin, poursuivoit sa femme pour avoir compaignie charnelle avec elle, et que la renommée et fame commune estoit en ladicte parroisse que congneue l'avoit charnelment et que, aux semblans et manières que ledit Christian tenoit vers sa femme, il prinst en son ymagination et courage que vray estoit, et aussi que il fu adverti que les serviteurs domestiques dudit Christian lui avoient pluseurs foiz blasmé et dit que mal faisoit de suivir la femme dudit suppliant et que mal lui en vendroit, mais tousjours s'en mocquoit, disant que il congnoissoit bien ledit suppliant et que riens ne lui mefferoit; et de plus en plus continua de venir en l'ostel dudit suppliant, qui tenoit cabaret et vendoit cervoise; pourquoy ledit suppliant, doubtant que debat pourroit entre eulx mouvoir, et aussi pour ce qu'il avoit getté ou visaige de ladicte femme dudit suppliant ung voirre plain de cervoise et dit a ceulx avec cui il buvoit, qui ce lui blasmoient, que ledit suppliant estoit ung gooc [2] ou piffre [3] et qu'il ne valoit pas ung homme, ledit suppliant lui fist dire par aucuns de ses bons amis que il lui desplaisoit et n'estoit point content des poursuittes que il faisoit vers sa femme, et du desplaisir que fait lui avoit et des injurieuses parolles que de lui avoit dittes, et le fist requerre que deporter se voulsist de venir plus en son hostel et que, se plus y venoit, il lui en desplairoit; sur quoy ledit Christian respondi que il y vendroit tant et si longuement que on y vendroit cervoise, l'empeschast celui a qui il en desplairoit; et en ensuivant ce, le jour saint Clement [4] derrenièrement passé, vint boire en l'ostel dudit suppliant, qui n'en fut pas content, mais pour ce que point ne volt faire de debat en son hostel, s'en ala et prinst en son jardin ung baston, et ne resta gaires après qu'il ne vint en rencontre dudit Christian, qui pareillement avoit aussi ung baston, auquel il dist que il se deffendist, et l'assailli, et l'assena de son baston parmi les jambes, et ledit Christian au travers du corps [5] telement que ledit suppliant chey a terre, et lui relevé fery derechief ledit Chris-

(1) Langemarck (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement et canton d'Ypres.

(2) Sans doute pour *gogue* : noceur, amateur de bombances.

(3) Gros homme, gonflé.

(4) 23 novembre.

(5) Il y a des mots passés après « ledit Christian ». Il faut suppléer : le feri, l'assena.

tian et l'assena ou chief telement qu'il chey par terre et dedens brief temps après, assavoir six ou huit jours, termina vie par mort; lequel fait, prestement que advenu fut, donna a congnoistre a pluseurs ses voisins, affin que aidiez fust et menez en son hostel. Or est vray que les bailliz du conte de Saint Pol, de sa terre et seignourie appellée Conchy (1), et de la seignouourie (*sic*) de Dentelghem (2) appartenant au filz de feu Loys de Lichtevelde (3), ont saisy ses biens et heritages, et ledit bailli de Conchy a fait information dudit cas en entencion, pour ce que perpetré a esté en la seignourie dudit Conchy, de le faire bannir de murdre, pour ce que il fut perpetré de nuyt, et declairier ses biens confisquiez, qui seroit sa totale destruction, veu qu'il est povre jeune homme et que tout ce qu'il a vaillant ne vault pas cent frans pour une foiz, et par ce mis en voie de a tousjours se absenter de nostre païs de Flandres et miserablement finer ses jours en povreté, se, sur ce, ne lui est par nous pourveu de nostre grace...

Donné en nostre ville de Bruges, le VIIIe jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens cinquante sept.

VIII

Bruges, 24 mars 1458

Rémission de Jacquemart de le Croix, de Valenciennes, milicien du duc de Bourgogne, qui, ayant servi Philippe le Bon durant sa guerre contre les Gantois, et se voyant insulté et menacé à son retour, pour avoir rapporté en butin une pique gantoise, avait tué Gillot Frappart (B. 1689, fo 6 vo)

Phelippe... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Jaquemart de le Croix, demourant de present en nostre ville de Valenchiennes, povre homme chargié de femme et de petiz enfans, contenant que ès derrenières guerres de Flandres (4), en obtemperant a certain mandement par nous fait, ledit suppliant, qui estoit de nouvel revenuz d'ung voiage desdites guerres de Flandres,

(1) Conchy-sur-Canche (Pas-de-Calais), arrondissement de Saint-Pol, canton d'Auxi-le-Château.

(2) Denterghem (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Thielt, canton de Meulebeke.

(3) Louis de Lichtervelde, mort en 1457. Voir p. 584, n. 4. Le registre B. 1689 contient, aux fos 12 et 13, une série de lettres de rémission relatives à l'enlèvement de la veuve de Louis de Lichtervelde en 1458.

(4) Il s'agit, comme le prouve le contexte, de la guerre de Gavre, entre Philippe le Bon et les Gantois.

et qui rapporté en avoit une longue picque, fut esleu des villes d'Onnaing ([1]) et de Quaroube ([2]), avec autres compaignons, pour aler en nostre service et armée et pour estre et demourer en garnison en nostre ville de Tenremonde ([3]), et que lors vint à lui ung nommé Jaquemart Frappart, lequel le villena et injuria de pluseurs paroles infames et deshonnestes, en disant très villainnement au dit suppliant : « Tu t'en vas en la guerre, mais ce n'est que pour desrober », et que larrecineusement il avoit rapporté une picque des Gantois et qu'il convendroit qu'il la reportast. A quoy ledit suppliant respondi que le picque qu'il avoit rapporté n'estoit point larrechin, ains l'avoit conquestée a la rescousse qui se fit emprès Englemonstier ([4]), ou il avoit esté en grant peril de sa vie et que ledit Frapprat (*sic*) n'en vouldroit avoir ung cent pour le pris que celle lui avoit cousté ; et ledit Frappart dit audit suppliant que c'estoit dommage que ledit suppliant et tous ceulx qui aloient en la guerre n'estoient pendus ; a quoy ledit suppliant respondi que c'estoit malfait de souhaittier pendus tous ceulx qui aloient en nostredit service ; et ce advint le jour du Sacrement ([5]). Et le dimenche ensuivant, ledit Frappart, non encores content, s'aborda de rechief audit suppliant et lui dit les dessusdictes paroles, en repetant que lui et les autres n'aloient en la guerre que pour desrober, et que c'estoit dommage que on ne les pendoit, avec autres paroles injurieuses. Et comme ledit Jaquemart de le Croix, suppliant, lui sachant estre esleux pour aler en ladicte guerre, eust demandé au maire desdictes villes ou estoient les armures pour lui armer, et que ledit maire lui eust respondu qu'elles estoient a la maison Jaquemart le Malebrasseur d'Onnaing, et qu'il alast prandre et choisir ce qui lui estoit necessité, ledit suppliant vint en la maison dudit Malebrasseur ; et illec fut moult villenez et injuriez d'aucuns proismes et amis dudit Frappart, et d'autre part Gillot et Jehan Frappart, enfans dudit Jaquemart Frappart, accompaigniez d'aucuns leurs cousins germains et de Jehan Brissart qui y survint, commancèrent a grandement villener ledit Ja-

([1]) Nord, arrondissement et canton de Valenciennes.

([2]) Quarouble, *ibidem*.

([3]) Termonde (Belgique), province de Flandre orientale.

([4]) Ingelmunster (Belgique), province de Flandre occidentale, arrondissement de Roulers. On lit dans la chronique d'Adrien de But, à l'année 1452 : « Gandenses combusserunt villagium illud magnum de Engelmonstere, quod pertinebat comiti d'Estampes, fratri comitis Nivernensis, et eadem vice putabant in insidiis ducissam Burgundiæ, dominam Ysabellim, capere ea via qua tendebat versus Brugas. Sed dominus Symon de Lalaing, pluribus amissis ex suis, eripuit eam » (Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 340).

([5]) La Fête-Dieu.

quemart suppliant, comme avoit fait leurdit père, et de voye de fait lui eussent couru sus et l'occiz dedens la dicte maison, se n'eussent esté les bonnes gens qui y survindrent. Et pour eulx montrer qu'il ne vouloit point avoir de debat ne de hustin ([1]) a eulx, il se mist en la court d'icelle maison pour garder son corps; auquel lieu lesdits Gillot et Jehan Frappart et avec eulx de leursdits cousins germains et ledit Brissart le poursuirent et avironnèrent, telement qu'il ne se savoit ou saulver et lui disoient grandes injures et villenies, en jurant orribles seremens qu'il seroit batuz, qui qu'il le voulsist veoir, avant son partement. A quoy ledit suppliant respondoit qu'il ne leur demandoit riens et que ilz avoient tort de le ainsi traittier, consideré qu'il aloit en nostre service pour eulx mesmes et pour tous ceulx desdictes villes et que bien s'avisassent, car s'il y avoit homme d'eulx qui l'approchast pour mal faire, il lui feroit desplaisir et defendroit son corps a son povoir; mais neantmoins ledit Gillot s'avança pour venir audit Jaquemart suppliant, qui tenoit une espée devant lui, affin que on ne l'approchast, et de son propre fait se vint icellui Gillot boutter en ladicte espée, telement qu'il fut navrez; et dont mort s'est ensuie. A l'occasion duquel cas, ledit suppliant, doubtans rigueur de justice, s'est tousjours depuis absentez de noz païs et seigneuries et se tenu en estranges marches et contrées, en grant povreté et misère et en nosdits païs n'oseroit retourner, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie; de laquelle, attendu ledit cas advenu comme dit est, il a très humblement fait supplier. Pour quoy nous, ces choses considerées, aians pitié et compassion dudit suppliant et voulans en ceste partie grace et misericorde preferer a rigueur de justice, mesmement en faveur des services qu'il nous a fais en ladicte guerre de Flandres.....

Donné en nostre ville de Bruges, le xxiii[e] jour de mars, l'an de grace mil quatre cens cinquante sept.

IX

Arras, 7 septembre 1458

Rappel de ban en faveur de Hans de Liesvelt, qui, craignant de ne pouvoir épouser Catherine Colins, de Termonde, l'avait enlevée de son consentement et avait fait paix avec la famille (B. 1688, f° 22)

Phelippe.... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Hanse de Liesvelt, dit Camerlinc, contenant

([1]) Querelle.

que comme ledit suppliant, du temps qu'il estoit resident en nostre ville de Tenremonde ([1]), fist tant avec les père, parens, amis et tuteurs de Katherine Colins, fille de Jehans Colins, que icelle fille lui fut accordée pour la avoir en mariage quant elle auroit aage competent, et sur ce fut fait traictié et contract matrimonial entre ledit suppliant et ladicte Katherine dès le mois de fevrier mil quatre cens cinquante sept, comme il appert par certain instrument sur ce fait; et pour ce que ledit suppliant, après icellui contract fait, se absenta par longue espace de temps hors d'icelle nostre ville de Tenremonde, en actendant que ladicte fille peust venir en aage; quant il retourna, il lui sembla que par aventure lesdits père, parens, amis et tuteurs de ladicte fille se repentoient dudit contract de mariage, dont il estoit moult desplaisant; pourquoy icelui suppliant et ladicte Katherine, qui amoient l'un l'autre, parlèrent ensemble telement que ladicte Katherine assigna audit suppliant heure et jour pour la venir querir en son hostel, et lui promist de soy en aler avec lui, ce qu'elle fist, ainsi qu'elle a confessé et recongneu par devant la loy de Sainte-Marie Basserode ([2]), dont ledit suppliant dit avoir certificacion faitte par les eschevins dudit lieu de Sainte-Marie Baserode, et combien que ledit suppliant, depuis ce, ait fait paix ausdits père, parens, amis et tuteurs de ladicte Katherine et icelle prinse en mariage, toutevoies, au pourchas de nostre bailli de Tenremonde, ledit suppliant a par les hommes de fief de nostre court dudit Tenremonde esté banni hors de nostre port, païs et terroir de Tenremonde a tousjours, en lui donnant tiltre en flament tel qui s'ensuit ([3]) : « Ute dien dat myn heere de bailliu van Denremonde hadde doen indaghen te rechte, alsoet behoirde, diversche persoenen voir myns heeren mannen van Denremonde, van lijne ende van goede, underdander ingenaemt staet een Hans van Liesvelt off Liefvelt, geseit de Camerlinc, van dat hy es commen ten huys van Jan Colins te Denremonde, by nachte ende by ontijde, ende tvoirseide Jans dochter, onder hoir jarren, mit fortse, crachte ende hulpgeropen, baervoets ende blooshoofts, die wechgeleet, jeghen horen danck ten welken genachte dienende op den dach van heden de zelve Hanse niet en quam (*sic*) te rechte noch en compareerde daor up myn heere de bailliu begheerde voirt recht deselve Hanse van Liesvelt off Liefvelt, geseit de Camerlinc, gewyst voir recht ende verwonnen van tsbaillius heesche ende gewyst te bannene byden mannen myns geduchts heeren ende gebannen byden bailliu, de voirseide Hanse van Liesvelt off Liefvelt, geseit de Camer-

([1]) Termonde (Belgique), province de Flandre orientale.
([2]) Baesrode, arrondissement de Termonde.
([3]) La graphie de ce texte flamand est très fantaisiste.

linc, uten poort, vryhede ende lande van Denremonde, teewegen dagen, up zyn hooft, ende dat van vrauwencrachte, als wettelic verwonnen ter vierscarren by contumacien; dat was gedaen ende gewyst upten IX^ten^ dach van decembri XIIII^c^ zeven ende vyftich, by myns heeren mannen tzynen hove te Denremonde ». Qui est a dire en françois : « Pour ce que monseigneur le bailli de Tenremonde avoit fait adjourner et semondre pardevant la justice, comme en tel cas appartenoit, pluseurs personnes pardevant les hommes de Monseigneur a Tenremonde, de corps et de biens, et entre les autres y avoit ung nommé Hans de Liefvelt ou Liesvelt, dit Camerlinc, de ce qu'il estoit venu a la maison de Jehan Colins, audit Tenremonde, de nuyt et hors heure, et la fille dudit Jehan, qui estoit soubz aagée, de force, violence et excès a emmené, contre son gré et voulenté, deschausse et a teste nue, a laquelle IIIe journée suivant aujourduy ledit Hanse ne vint ne comparut a droit, surquoy monseigneur le bailli requist par devant la justice ledit Hanse de Liesvelt ou Leefvliet, dit Camerlinc, estre convaincu de sa demande et jugié banni par les hommes de mondit seigneur et banni par ledit bailli, ledit Hanse de Liefvliet ou Liesvliet, dit Camerlinc, hors du port, franchise et terroir de Tenremonde, a tousjours sur sa teste, et ce a cause de renforcement de femme, comme judiciairement convaincu a la vierscarre par contumace; ce fut fait et jugié le IXe jour de decembre XIIII^c^ LVII par les hommes de mondit seigneur de sa court de Tenremonde. » Obstant lequel ban, ledit suppliant, doubtant rigueur de justice, n'oseroit jamais aler, venir, converser ne sejourner en nostre dit païs et terroir de Tenremonde, ains lui en convendroit tenir absent et vivre en estranges marches et contrées en grant povreté et misère, se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie...

Donné en nostre ville d'Arraz, le VIIe jour de septembre, l'an de grace mil quatre cens cinquante huit.

X

Bruxelles, 20 février 1459

Rémission de Willemine la Barbière, d'Aire, qui, ayant acheté de l'arsenic, avait été accusée de vouloir empoisonner son mari (B. 1689, f° 12 v°)

Phelippe..... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Willaume Wariquiel et Willemine la Barbière sa femme, aagiée de seze ans ou environ, contenant que comme puis nagaires ladicte Willemine Barbière, qui est simple femme, impotente

et debilitée de son corps, eust acheté ung peu d'arsenic d'un marchant demourant en nostre ville d'Aire (1), en intencion de faire morir les ratz et autres vermines de l'ostel de Jehan le Barbier son père ou elle demouroit, lequel achat venu a la congnoissance de noz officiers audit lieu d'Aire, ilz mandèrent venir ladicte Willemine par devant nostre chastellain et les maieur et eschevins de nostredicte ville d'Aire, lesquelx interroguèrent icelle Willemine sur l'achat dudit arsenic. Laquelle Willemine, après ce qu'elle eut confessé avoir achetté ledit arsenic pour en user ainsi que dit est et non autrement, lequel arsenic estoit encores en sa bourse tout entier et en l'estat qu'elle l'avoit achetté, sans en avoir nullement usé, et d'icellui arsenic fait ostencion ausdits chastellain, maieur et eschevins, fut, pour cause dudit achat, faicte et constituée prisonnière en noz prisons dudit lieu d'Aire. Et il soit ainsi que, ladicte Willemine estant èsdictes prisons, après pluseurs interrogatoires a elle faictes verbaument par nosdit officiers d'Aire, et en lui baillant aucunement doubte de la jehyner (2), elle qui est ignorante et de très foible complection, craindant estre traittiée par rigueur de jehyne ou autrement durement, confessa qu'elle avoit eu voulenté de donner a mengier dudit arsenic audit Wuillaume Warquiel (*sic*) son mari, ce qu'elle n'avoit onques pensé ne eu voulenté. A l'occasion de laquelle confession, icelle Willemine a esté par nostredit chastellain, maieur et eschevins d'Aire, bannie a tousjours de nostredicte ville et banlieue d'Aire, sur le feu, et avec ce condempnée a tenir prison fermée l'espace de quinze jours au pain et a l'eaue, en noz prisons dudit lieu d'Aire, en lui donnant tiltre tel que s'ensuit : « Le XIe jour de novembre, l'an mil quatre cens cinquante huit, a la conjure de Gilles Gaset dit Morlet, chastellain de ladicte ville comme justice, et par le jugement de messeigneurs maieur et eschevins d'icelle ville comme juges, Willemine la Barbière, fille de Jehan le Barbier et femme de Willaume Wariquiel, fut bannie de ladicte ville et banlieue d'Aire a tousjours, sur le feu, et ce pour avoir voulenté de donner a mengier a sondit mary de l'arsenic, en intencion de le faire morir, comme elle a confessé en jugement, a partir du jourduy en XV jours en dedens douze heures d'icellui jour, pendant lesquelx XV jours elle a esté condempnée a tenir prison fermée ès prisons du cep de ladicte ville au pain et a l'eaue, etc. » Pour lequel bannissement icelle Willemine, après ce qu'elle ot accompli sadicte prison, s'est partie de nostredicte ville et banlieue d'Aire et n'y oseroit retourner se nostre grace et misericorde ne lui estoient sur ce imparties..... Nous, ces choses considerées,... eu regard a la jeunesse et innocence

(1) Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer.

(2) En lui faisant craindre de la soumettre à la torture.

d'icelle Willemine et que ledit Willaume son mary est bien content d'elle, a ladicte Willemine Barbière avons eu cas dessusdit quittié, remis et rappellé, et par ces presentes de grace especial quittons, remettons et rappellons le fait et cas dessusdit...

Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxe jour de fevrier, l'an de grace mil quatre cens cinquante huit.

XI

Bruxelles, juin 1459

Rémission de Jean Wastiel, compromis dans une rixe de taverne, à Lille, rixe pendant laquelle un meurtre avait été commis (B. 1689, f° 24)

Phelippe... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan Wastiel, contenant que, comme nagaires feu Jehan, bastart de Carvin, Pierot Malet, Bernardin Delecroix, Jehan Dupont, Gillet Duhem, Gossel d'Escamaing, icellui suppliant et autres, en nombre de huit, neuf ou dix personnes, après qu'ilz eurent joué a la paulme, amiablement, feussent alez soupper tous ensemble a l'ostel *Au beau regart* en nostre ville de Lille, et ledit soupper paisiblement accomply, escot payé et nappe ostée, l'ung dessusnommez, ne scet ledit suppliant bonnement lequel, eust jetté une miette de pain ou colet du pourpoint dudit feu bastart de Carvin et, ce fait, assez tost après, icellui feu bastard prinst ung voirre(1) a moittié plain de vin et le jetta au visage dudit suppliant et semblablement icellui suppliant, de ce nullement troublé, ains joyeusement disant : « J'en verray plus cler », assez tost après fist verser du vin en ung autre voirre, et le jetta audit feu bastard en son viaire(2), disant : « C'est chou pour chou », ou parolles de pareille substance, ou contempt de quoy ledit feu bastart, plain de fureur et indigné, bouta la table jus(3), tira sa dague et fery sur icellui suppliant, lequel il eust vilainnement navré, s'il n'eust mis son bras au devant, car il lui percha ung espès pourpoint; et lors icellui suppliant, veant qu'il estoit en dangier de sa vie, tira pareillement sa dague et en frappa ledit bastard ung cop ou deux, ne scet bonnement se il l'attaindi ou non ; et, en ceste altercation et debat, Gossel d'Escamaing

(1) Verre.
(2) Visage.
(3) Renversa la table.

dessusnommé, estant derrière ledit feu bastart, fery icellui bastart de sa dague, comme depuis il a voluntairement confessé et congneu et par lettre signée de son seing manuel et seellée de son seel, et envoyé sadicte congnoissance aux maieur et eschevins de nostre dicte ville; duquel cop ledit bastart, dedens environ deux jours après, fu contraint de rendre l'esperit; a cause duquel meschief et homicide, lequel icellui Gossel dessusnommé nya et cela certainne espace de temps, icellui suppliant s'est absenté dudit lieu de Lille, doubtant tant fureur de partie comme rigueur de justice, et encores lui est necessité de soy absenter a present, attendu que samedi derrain passé IX[e] jour de ce mois de juing, par les maieur et eschevins dessusdits il a esté jugié coulpable de la mort et homicide dessusdicte, advenue toutevoies a son très grant desplaisir en la manière dessusdicte, et par ce, est en adventure de finer ses jours miserablement en estrange païs, se nostre grace et misericorde ne lui est sur ce impartie...

Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois de juing, l'an de grace mil quatre cens cinquante-neuf.

XII

Bruxelles, décembre 1459

Rémission d'Antoine de Bavichove, écuyer, qui avait fait tort à deux bourgeois de Saint-Omer, et sequestré un jeune homme nommé Omer Devos, sous prétexte de l'empêcher de conclure un mariage fâcheux (B. 1690, f° 5 v°)

Phelippe... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Anthoinne de Bavinchove, escuier, contenant comment, ou contempt de certain ban proferé sur sa personne par ceulx de la Loy de nostre ville de Saint-Omer, en l'an mil IIII[c] cinquante huit derrenièrement passé, a l'occasion de certain debat auparavant avenu en icelle nostre ville entre lui d'une part et Jehan Berthelet et ung sien compaignon d'autre, en passant par la ville de Watenes (1), ou il rencontra trois bourgois de nostredicte ville de Saint-Omer, il navra et injuria les deux d'iceulx bourgois et leurs chevaulx, telement que iceulx chevaulx en morurent; et d'autre part, a environ deux mois que ledit suppliant, passant par le pont Hasequin (2), trouva

(1) Watten (Nord), arrondissement de Dunkerque, canton de Bourbourg.
(2) Pont-Asquin, hameau de la commune de Wardrecques (Pas-de-Calais), arrondissement de Saint-Omer, canton d'Aire.

en son chemin ung josne compaignon nommé Omaer Devos, lequel estoit de bon lieu, et venoit de Therouenne (1) avec une femme que l'en disoit estre concubine d'ung prestre, et pour ce qu'il entendit que icellui Omaer avoit entencion de prandre en mariage icelle femme et soy alier avec elle, il eut pitié de lui et, pour garder son honneur et eviter ceste aliance, le fit monter derrière lui et, en lui blamant icelle aliance, l'amena en la maison d'une sienne tante, auquel lieu icellui Omaer fut environ l'espace de xv jours, et jusques a ce que ung sien oncle le vint querir, et, pour l'oster de l'amour de ladicte femme, et affin qu'il ne la print en mariage, le mena ou chastel de Hames (2), ou païs de Guynes, ou il a esté certainne espace de temps ; et a entendu icellui suppliant que, pour occasion desdits cas, nous avons baillié noz lettres patentes pour le prandre et apprehender et faire detenir prisonnier et pugnir selon l'exigence d'iceulx cas, parquoy il ne scet ou soy seurement tenir, si comme il dit, en nous suppliant humblement que, attendu que en autres cas il est de bonne fame et renommée et qu'il nous a bien et loyaulment servi en pluseurs et divers voiages et armées en la compaignie de nostre amé et feal chevalier, conseiller et chambellan le bastart de Bourgoingne (3), et aussi qu'il a satisfait ausdits deux bourgois de nostredicte ville de Saint-Omer par lui navrez et injuriez comme dit est, nous lui vueillions mesmement en contemplacion d'iceulx services, remettre et pardonner lesdits cas, pour ce est-il que nous.....

Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois de decembre, l'an de grace mil IIII^c LIX.

XIII

Bruxelles, juillet 1460

Rémission d'Abel de Woumen, de Hondschoote, qui, en raison de paroles échangées peu de temps auparavant, durant un souper de relevailles, s'est pris de querelle sur une route avec Mathieu de Wolbele et l'a tué (B. 1690, f° 8)

Phelippe.... Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Abel de Woumen, demourant a Hondescoute (4)

(1) Thérouanne (Pas-de-Calais), arrondissement de Saint-Omer.

(2) Hames-Boucres (Pas-de-Calais), arrondissement de Boulogne, canton de Guines.

(3) Antoine, grand bâtard de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Presle.

(4) Hondschoote (Nord), arrondissement de Dunkerque.

en nostre païs de Flandres, comment icellui suppliant, qui est homme simple et paisible et qui adez s'est bien et gracieusement conduit en toutes ses choses et affaires, sans avoir esté famé ne renommé d'avoir commis parcidevant aucun cas dont il puisse ou doive estre reprins; lui estant nagaires avec pluseurs autres ses voisins et voisines a ung soupper d'une sa voisine, qui ce jour s'estoit relevée d'acouchement d'enfant, ou, par joyeuseté et recreacion, les voisins et bonnes gens aians esté audit soupper se devisoient l'un a l'autre, esquelles devises entre autres choses ung d'eulx commança a dire a ung autre : « Mon voisin, je ne scay comment il est de vous et de vostre gouvernement, il me semble que icellui vostre gouvernement est cause que je ne suys point si bien recommandé a vostre hostel, ne n'ay si bien la paix de ma femme comme vous et autres, car vous venez tousjours de heure a l'ostel et pour ce que je vien plus tart de vous, ma femme n'est point contente de moy et me tence souvent ». A quoy ledit suppliant, non pensant a quelque mal, mais seulement par manière de recreacion, dit en mots generaulx et non autrement que cellui qui ainsi avoit fait les plaintes de sa femme et ung sien compaignon, qui tous deux estoient logiez ensemble en ung maison, avoient assez bel a faire, car aussi voulentiers s'esbanoient [1] l'un comme l'autre et ainsi povoient occuper l'un l'autre, ou teles parolles en substance ; lesquelles parolles ainsi par ledit suppliant dictes et exposées par manière de recreacion et joyeuseté, non pas pour injurier personne, comme dit est, ung nommé Mathieu de Wolbele, aussi demourant audit Hondescoute, print fort a cuer, et, en repliquant a icelles, dit pluseurs parolles peu servans au fait sinon pour avoir ou prandre occasion de debat ; mais, obstant la compaignie illec estant, lesdictes paroles cessèrent pour lors, sans ce que aucun effect de debat s'en ensuist, et cuidoit l'en que jamais n'en deust estre faicte mencion ; lesquelles choses nonobstans, certain brief temps après, assavoir le viie jour de may derrenièrement passé, ainsi que ledit suppliant, qui avoit esté a l'enterrement et obsèque d'ung de ses amis, en ung village prouchain audit Hondescoute, appellé Killem [2], de nostre chastellenie de Berghes Saint Winnoc [3], se retournoit dudit enterrement avecq pluseurs bonnes gens qui pareillement y avoient esté, ledit Mathieu de Wolbele vint ou chemin dudit suppliant, tousjours querant avoir occasion noise ou debat audit suppliant, et boutant son visage près d'icellui suppliant, disant en bas : « Vous courouchiez vous encores ? », a quoy ledit suppliant respondi : « Laissiez moy

(1) Menaient joyeuse vie.
(2) Arrondissement de Dunkerque, canton de Hondschoote.
(3) Bergues, arrondissement de Dunkerque.

en paix et ne me troublez point, car se vous ne me laissiez en paix de venir si près, je vous batteray ou visage » ; a quoi icellui Mathieu replicqua, disant qu'il ne seroit point si hardy, et pour ce que ledit Mathieu ne s'en vuelt deporter, ledit suppliant le ferut de sa main ou visage, et veant ledit Mathieu mist sa main a sa dague et de fait assailli ledit suppliant, qui, comme constraint a soy deffendre et sauver, veant soy ainsi assailli, donna ung cop de meschief (1) audit Mathieu de Wolbele en la poitrine, dessoubz l'un de ses tetins, duquel, dedans quatre jours après, icellui Mathieu termina vie par mort. Pour occasion duquel cas, qui est homicide perpetré en nostre païs de Flandres, ledit Abel suppliant, doubtant rigueur de justice......

Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois de juillet, l'an de grace mil quatre cens soixante.

XIV

Bruxelles, octobre 1466

Rémission de Gilles Brayman, qui a tué en combat singulier Herman Steexkens, de Liége. Celui-ci, buvant de compagnie avec des Bourguignons dans une taverne, près de Mons, avait prétendu effacer de l'écot la croix de Saint-André, et y substituer l'emblème liégeois (B. 1691, f° 96)

Phelippe etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receu l'umble supplicacion de Gilles Brayman dit Kesteveke, filz Gilles, natif de ceste nostre ville de Bruxelles, contenant que, environ le jour de feste de Assumpcion Nostre-Dame (2), en l'an mil cccc soixante et cinq, ledit suppliant et ung sien compaignon avec lui, a ung certain jour, se partirent de nostre ville de Mons (3) pour venir contre Soingnies (4) ; et ainsi qu'ilz passoyent par ung villaige estant soubz ma dame Sainte Waudrut (5), appellé Nimy (6), se boutèrent en une taverne, en laquelle ilz trouvèrent ung compaignon du païs de Liège, nommé Hermain Steexkens et certains autres compaignons de la congnoissance dudit suppliant, qui seoient buvans a table, a l'escot des-

(1) Un coup de malheur.
(2) 15 août.
(3) Belgique, province de Hainaut.
(4) Soignies, *ibid.*
(5) Dépendant de la collégiale de Sainte-Waudru, de Mons.
(6) Canton de Mons.

quelx ledit suppliant et sondit compaignon se misrent et mengèrent avec eulx; et après ce qu'ilz eurent beu et mengié ensemble et que leur escot fut compté et payé, advint que ung de ceulx de la compaignie fist une croix Saint Andrieu ([1]) ou-lieu ou ledit escot estoit signé, en effaçant l'enseigne d'icellui escot, de laquelle chose ledit Herman ne fut pas bien content, disant qu'il vouloit avoir ostée ladicte croix Saint Andrieu et y avoir mis le perron ([2]) de Liège, pour ce qu'il estoit Liègeois; a quoy lui respondist ledit suppliant qu'il n'estoit pas bien advisé de user de telz langaiges et que se les autres compaignons illec lors estans qui estoient nos subgetz l'eussent oÿ, ilz lui eussent blasmé et rebouté les paroles qu'il avoit dictes, en telle manière qu'il ne les eust sceu porter; sur quoy ledit feu Herman reppliqua et dit de rechief, en continuant en son erreur et folye, qu'il n'y comptoit riens, car il estoit Liégeois, et pour ce il vouloit avoir illec mis ledit perron de Liège, et de fait dit qu'il y seroit mis, et dit encorres oultre pluseurs autres langaiges, disant, en contempnant et mesprisant ledit suppliant et sesdits compaignons, que du plus grant Brabançon ou Haynuyer qui illec estoit, non pas de deux, ne lui chailloit, si avant qu'il pourroit estre et demeurer maistre de son baston; a quoy ledit suppliant respondist qu'il en y avoit ung seul seant illec a table, qu'il le oseroit bien assaillir, pourveu qu'il n'y eust que eulx deux; et sur ces paroles, sans plus avant dire, ledit feu Hermain se leva de table et s'en ala en la rue, son costeau tiré; quoy veant ledit suppliant s'en ala après pour le combatre, ymaginant que par honneur il ne povoit ne devoit reffuser de le combatre a la querelle dessusdicte, qui lui sembloit estre raisonnable et bien fondée; et de fait se combatirent par telle façon, que ledit suppliant trouva manière de le prendre par le col, et après lui donna d'une daghe qu'il avoit, duquel cop il ala de vie à trespas. Pour occasion duquel cas, ledit suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté de noz païs et seignories...

Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois d'octobre, l'an de grace mil quatre cens soixante et six.

([1]) La croix de Saint-André, emblème de la maison de Bourgogne.
([2]) Emblème de Liège.

BIBLIOGRAPHIE

1° RÉGION EST

A) Livres et brochures

Henri Bardy. — La Pierre de la Miotte à travers les siècles. (Extrait du *Bulletin de l'Association des anciens élèves du lycée de Belfort*, octobre 1906). Belfort, Devillers. 1906, in-8, 29 pages.

La *Pierre de la Miotte* est pour les Belfortains le symbole même de leur patrie, et volontiers ils s'intitulent *Miottains* ou *enfants de la Miotte*. D'où vient ce monument? Quelle est l'origine de la vénération dont il est l'objet? Quelles ont été ses transformations jusqu'à nos jours? Autant de questions que se pose M. Henri Bardy, après bien d'autres.

On a proposé pour le nom de ce monument les étymologies les plus fantaisistes. La seule acceptable, nous semble-t-il, est celle de M. Pajot qui y voit une *motte*, nom donné au Moyen Age à la butte sur laquelle on construisait un château. M. Bardy ne l'accepte pas, sous prétexte que « ces mottes étaient le plus ordinairement des hauteurs artificielles ou en terres rapportées, provenant des fossés que l'on creusait autour » et que « la hauteur... n'était jamais bien élevée. » Mais on ne procédait à une telle construction qu'en l'absence d'une éminence naturelle, et si cette dernière existait, on lui appliquait tout aussi bien le nom de motte. N'avons-nous pas tout près de Belfort, pour ne citer que cet exemple, la *Motte* au pied de laquelle est assise la ville de Vesoul?

Sur l'origine de la Miotte aucun texte ne nous renseigne ; l'archéologie n'est d'aucun secours, car des reconstructions successives ont fait disparaître tout vestige du monument primitif. On ne peut donc formuler que des hypothèses, et on ne s'en est pas privé. Pierre levée celtique, *specula* ou *fanum* romain, tour de guet du Moyen Age, simple borne, on y a vu tout ce qu'on a voulu. M. Bardy semble disposé à y trouver une ancienne tour-vigie romaine, peut-être déjà celte, qu'en 1307 les bourgeois de Belfort auraient transformée en un monument commémo-

-ratif de leur affranchissement. D'où leur attachement à ce symbole de leur liberté.

L'hypothèse est ingénieuse, sans doute, mais ce n'est qu'une hypothèse. — Nous accepterions plus volontiers une idée que M. Bardy indique en passant à la page 8. Le comte Frédéric de Ferrette avait construit sur cette motte ou miotte le château de Montfort, qu'à la suite de démêlés avec le comte Thierry de Montbéliard il dut démolir en 1226. — La pierre de la Miotte ne serait qu'un reste de cet édifice, et l'on remarquera que le rapport Emonet cité page 20, note 1, la décrit comme un *pan de mur* bien plus long que large. — Mais pourquoi cette ruine serait-elle devenue le symbole même de la cité et comme son palladium ? Peut-être simplement parce que, placée sur une hauteur dominant tout le pays, des Vosges au Jura, elle apparaissait de loin et la première au belfortain rentrant chez lui, alors que la ville, blottie au pied du château, restait invisible. Elle représentait pour lui la patrie, comme pour d'autres le clocher ou le beffroi, comme jadis à Athènes la statue géante de la déesse de l'Acropole dont les marins saluaient de loin la lance et l'aigrette brillante.

La ruine, très dégradée, fut réparée en 1724 ; un plan de restauration, préparé par Kléber en 1790, ne put être exécuté, et c'est en 1835 que la Miotte fut reconstruite et transformée en tour. Elle fut fortement endommagée pendant le bombardement de 1870-71, et le 9 juillet 1873 les Prussiens la firent écrouler avant de quitter Belfort. On l'a réédifiée en 1875.

J. Joachim.

Carlos Fischer. — *Alsace champêtre. Le Parfait village*. Paris, E. Sansot et Cie, 1907. 1 vol. in-12 de 95 pages.

Ce parfait village est Solbach. Il fait partie de ce Ban-de-la-Roche où, à la fin du dix-huitième siècle, le pasteur Oberlin a exercé son ministère de charité et de civilisation. Le nom du village est allemand, mais les habitants ne connaissent que la langue française ; ils la parlent sans l'accent traînard de la Lorraine, avec toutes sortes de vieilles expressions fort pittoresques. M. Carlos Fischer décrit avec amour cette petite localité qu'il connaît fort bien. Tour à tour, il dépeint le chemin rose qui y donne accès, les maisons basses, toutes blanches « comme le lait qu'on vient de traire », les rouges géraniums qui ornent chaque fenêtre, les toits de chaume d'où monte vers le ciel une fumée bleue et fine. Il nous dit les mœurs de la population, les travaux des hommes qui sont pour la plupart sabotiers, ceux des femmes qui tissent

les rubans blancs : il nous raconte leurs délassements, les longues conversations autour des fontaines bavardes ; il essaie de nous renseigner sur leurs vrais sentiments. Il déploie dans ces pages un véritable talent de style : nous les avons lues avec un plaisir infini ; et nous ne pouvons mieux faire que d'en citer un passage, celui qui est consacré à la *Barrenhœhe* dominant le hameau : « Le paysage, soudain, devient plus âpre. Les bruyères même disparaissent et sont remplacées par des pierres violacées entre lesquelles les genêts décharnés secouent leurs balais tragiques. Quelque mur fabuleux semble s'être écroulé au faîte du mont et avoir projeté ses blocs de granit en tous sens jusqu'au fond de la vallée. Le vent gémit furieusement ; je regarde des bandes de corbeaux étendre leur vol noir et de gros nuages couleur de soufre rouler leur masse boursouflée au-dessus de ces champs de pavés, et je pense que les sorcières, dont les chroniques nous disent que le Ban-de-la-Roche fut infecté il y a quelques siècles, durent choisir avec amour ces pentes stériles pour le théâtre de leurs exploits. »

C. P.

F. Beauguitte. — *L'Ame meusienne*. Paris, Lemerre, 1904, 1 vol. in-8 de 286 pages avec gravures.

Depuis longtemps déjà, nous aurions dû signaler *l'Ame meusienne* aux lecteurs des *Annales*. Ce sont les sites, les localités, les personnages et les mœurs du Barrois, du Verdunois et du Clermontois — du dix-septième au dix-neuvième siècle — qui revivent sous la plume de M. Beauguitte. Voici Mme de Saint-Balmont, une héroïne de la guerre de Trente ans, le cardinal de Retz, qui résida pendant plusieurs années au château de Ville-Issey, puis des personnages de l'époque révolutionnaire, Sauce, Drouet, Courtois, enfin le grand peintre J. Bastien-Lepage.

L'Argonne, les bourgs de Varennes et de Villefranche-sur-Meuse, ou des monuments, comme la porte Chaussée de Verdun, sont de la part de l'auteur l'objet de descriptions animées et pittoresques. De nombreuses gravures, dont deux reproduisent des dessins inédits de J. Bastien-Lepage, illustrent ce volume, aussi agréablement écrit que bien imprimé. Une fois qu'on l'a pris, on ne le quitte plus ; arrivé à la dernière page, on éprouve le regret que l'auteur ne l'ait pas allongé de quelques histoires. C'est le meilleur éloge que nous puissions adresser à M. Beauguitte.

R. Parisot.

Chr. Pfister. — *La Fondation de la Ville Neuve de Nancy et la distribution des emplacements.* Nancy, Crépin-Leblond, 1905; vol. in-8 de 146 pages.

— *Tableau de la Lorraine et de Nancy de 1641 à 1670.* Saint-Dié, Cuny, 1905; vol. in-8 de 127 pages.

— *Emmanuel Héré et la place Stanislas.* Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1906; broch. in-8 de 66 pages.

Les trois articles, tirages à part de mémoires de sociétés savantes, que nous présentons aux lecteurs des *Annales,* sont des pierres du monument que M. Pfister a commencé d'élever en l'honneur de Nancy.

Bien qu'appelé en 1902 à l'École normale, bien que devenu tout récemment professeur titulaire à la Sorbonne, M. Pfister n'a pas abandonné son travail, auquel il consacre chaque année une partie de ses laborieuses vacances.

Ces articles, où l'on retrouve les qualités habituelles du savant professeur, se rapportent à des périodes bien différentes de l'histoire de Nancy. Le premier raconte dans quelles circonstances le grand-duc Charles III fut amené à construire une ville nouvelle au sud-est de celle qui jadis avait supporté les attaques des Bourguignons ; on y trouve la description des rues de cette ville neuve et l'exposé de leurs destinées jusqu'à nos jours.

Dans le *Tableau de la Lorraine et de Nancy de 1641 à 1670,* M. Pfister aborde une époque de misère et de ruines. Nancy était tombé au pouvoir de Louis XIII en septembre 1633 : c'est à partir de 1641 seulement que M. Pfister prend l'occupation française ; il la mène jusqu'en 1663, jusqu'au moment où le duc reprit possession de sa capitale. Les sept années de la restauration de Charles IV forment le dernier chapitre de cette étude.

Avec *Héré et la place Stanislas* nous sommes dans une période de renaissance, celle où Stanislas fit élever par son architecte, le Nancéien Héré, la place magnifique à laquelle on a donné plus tard le nom de l'ancien roi de Pologne. Après avoir exposé ce que l'on sait des origines de Héré, M. Pfister étudie la genèse de la place Stanislas, destinée à recevoir une statue de Louis XV, les plans faits une première fois, puis remaniés, le commencement des travaux, enfin l'inauguration de la statue, qui fut détruite pendant la Révolution.

En terminant, M. Pfister rappelle que le jour même où l'on célébrait la cérémonie officielle de l'inauguration, quelques vieux Lorrains protestèrent en allant chanter des airs nationaux devant une statue de Léo-

pold, qui décorait — et qui orne encore aujourd'hui — une maison de la rue Saint-Dizier. « Ces citoyens, dit-il, avaient sans doute tort dans leur fière intransigeance. » Quel que soit notre respect pour notre maître, nous ne saurions nous ranger à l'opinion qu'il exprime ici. L'on n'a jamais tort de rester fidèle à un régime tombé, dont on n'a plus rien à espérer. Vingt ans après le départ de leur dynastie nationale, départ qu'ils n'avaient ni demandé ni désiré, des Nancéiens avaient le droit de protester contre l'érection dans leur ville de la statue d'un prince étranger, d'un prince appartenant à une famille qui ne leur rappelait que des souvenirs de conquête violente et d'oppression. Au surplus, quand on songe à ce qu'était Louis XV comme homme et comme roi, on ne regrette pas que sa statue ait été détruite : pourquoi perpétuer la mémoire d'un des plus mauvais princes de l'ancienne monarchie?

R. Parisot.

Ludwig Bergstræsser. — *Christian-Friedrich Pfeffels politische Tätigkeit im französischen Dienste 1758-1784.* Heidelberg, Winter, 1906. Gr. in-8, 95 pages, 2,40 marks. N° 16 des *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte.*

On sait que le frère aîné du poète aveugle de Colmar fut jurisconsulte du roi aux affaires étrangères, comme l'avait déjà été leur père, dont il obtint, encore enfant, le titre de survivance, en attendant qu'il pût lui succeder effectivement, ce qui arriva le 12 mars 1766. Et lorsque Vergennes prit le portefeuille de l'extérieur (1774), il le nomma *principal commis* au premier bureau de son ministère. Dans ces délicates fonctions, Christian-Frédéric Pfeffel prit une part importante aux démêlés incessants de la couronne avec les princes allemands possessionnés en Alsace et même aux négociations relatives à la politique intérieure du Corps germanique, comme on disait alors. Sa vie n'avait encore été racontée qu'incidemment par Pfannenschmid dans le *Fremdenbuch* du fabuliste (Voir *Annales de l'Est,* t. VIII, p. 456). M. Bergstræsser, Colmarien lui-même de naissance, sinon d'origine, songea d'abord à écrire cette biographie, mais s'aperçut bientôt qu'elle le mènerait trop loin et que d'ailleurs elle resterait forcément incomplète, certaines lacunes ne pouvant être comblées pour le moment. Il s'est donc contenté d'étudier ici l'activité politique de Pfeffel depuis son entrée dans la diplomatie française comme secrétaire du baron de Mackau, ambassadeur à la diète de Ratisbonne, jusqu'à son principal succès diplomatique, à savoir l'accord du 23 février 1785 avec le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de l'électeur palatin et de Bavière.

Cette période de la vie politique de Pfeffel embrasse quatre phases, auxquelles correspondent les quatre chapitres : 1° séjour à Ratisbonne jusqu'à son renvoi à la suite d'une cabale (5 avril 1761); 2° emploi à Munich jusqu'à son rappel à Paris (25 décembre 1767); 3° occupations du jurisconsulte jusqu'aux négociations avec Deux-Ponts; 4° ces dernières, vu leur importance, sont traitées dans un chapitre spécial qui les reprend depuis l'accord de 1751 consacrant la dépendance financière et, par suite, politique du duc vis-à-vis de la France.

L'intérêt de ce récit réside surtout dans le fait qu'il se meut au centre même de la politique allemande de la France et touche à chaque instant aux questions les plus graves de l'époque, rapports de la France avec l'Autriche, prétentions de la Prusse, velléités d'une ligue des princes rhénans sous la direction de cette dernière puissance (préliminaires du *Fürstenbund*), et surtout perspective de la succession de Bavière et intrigues et projets innombrables qu'elle suscite (échange de la Bavière contre les Pays-Bas). Cette dernière question est à l'arrière-plan de presque toutes les négociations auxquelles Pfeffel est mêlé. Le travail de M. Bergstræsser est donc presque une étude des rapports de la France avec l'Empire avant la Révolution. Il s'est arrêté en 1785, parce qu'à ce moment les prodromes de la Révolution commencent à se faire sentir et que les années suivantes préparent déjà l'attitude de Pfeffel vis-à-vis de la Révolution. Elles feront l'objet de la prochaine publication de M. Bergstræsser.

Pour le présent travail, il a surtout consulté les archives des affaires étrangères, à Paris et à Munich. D'ailleurs il a énuméré ses sources en détail dans les sept appendices qui terminent la brochure. Il y redresse aussi quelques erreurs et fait allusion à d'autres (p. 85) qu'il aurait mieux fait de préciser [1].

Th. Schœll.

J. Florange. — *Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle, principalement d'après sa correspondance avec Grégoire de Blois.* Paris, Champion; Metz, Vannière, 1905, 138 p. in-8.

Le 13 mars 1791, par 223 suffrages sur 361, les électeurs de la Moselle donnaient pour successeur à Mgr de Montmorency-Laval, insermenté et émigré, Nicolas Francin, curé de Kœnigsmacker. Francin avait eu pour concurrent l'ex-jésuite Brousse, curé de Wolkrange. Aucun mérite

1. *Errata :* n. 1 des p. 3 et 4, lire Pfannenschmi*d*; p. 95, l. 23 : *Pfe*ffels. Pour la part de Pfeffel dans la fondation de l'académie des sciences de Mannheim, voir *Mannheimer Geschichtsblätter*, 1906, p. 178.

supérieur ne l'avait imposé à la préférence des électeurs : âgé de cinquante-six ans, curé de Kœnigsmacker depuis 1768, il s'était montré attaché à ses devoirs, charitable, mais il ne dépassait pas la commune mesure ; il était patriote : il avait prêté le serment dans la conviction qu'ainsi le demandait le bien de la France nouvelle, mais il n'avait joué aucun rôle politique. Il fut choisi, semble-t-il, pour sa bonne mine. Il accepta l'épiscopat sur les sollicitations de ses amis, sans scrupule d'ailleurs, et avec la joie quelque peu bourgeoise de succéder à un grand seigneur. Le 3 avril, il était sacré par Gobel et le 14, il faisait à Metz son entrée solennelle. Aussitôt il commençait la visite de son diocèse, mais c'en était fait des joies de son épiscopat : dès ses premiers pas, le pauvre évêque, qui n'était guère armé pour la lutte, se heurtait à des résistances qui le réveillaient brusquement. Il était allé à Thionville : les autorités civiles l'accueillirent avec pompe, mais le curé, un insermenté, refusa de le recevoir. Ce fut le signal des hostilités entre les réfractaires et Francin. Vainement dans une lettre pastorale du 27 juillet, essaya-t-il de justifier la constitution civile par tous les arguments d'usage : les réfractaires ne se laissèrent pas convaincre : or ils étaient nombreux et leur influence était grande. D'un autre côté, sous l'influence des clubs jacobins et à mesure que s'affirmait la faillite de la nouvelle Église, la Législative, puis la Convention, les autorités locales et surtout les représentants en mission frappaient les constitutionnels eux-mêmes et travaillaient à la *déchristianisation* de la République. Vis-à-vis de ces nouveaux ennemis, Francin eut d'abord toutes les condescendances : mais en janvier 1794 il tenta de résister et mal lui en prit. Le 11, en effet, le club jacobin de Metz lui demandait de signer une pétition pour obtenir de la Convention que la cathédrale devînt le temple de la Raison ; il refusait et le 12, sur l'ordre des représentants Lacoste et Baudot, il était arrêté avec un de ses vicaires nommé Bertrand. « Prévenus » tous deux, « de troubler la tranquillité publique... et reconnus par les bons patriotes comme des individus dangereux », ils devaient être internés à Clermont-Ferrand. Ils y furent conduits, en effet, mais pour y être enfermés dans un cachot infect où l'évêque faillit mourir. Après neuf mois de détention, Francin, à bout de forces, vaincu, avide de recouvrer sa liberté, renonçait le 27 messidor an II (27 juillet 1794) « à sa qualité de ci-devant prêtre et à toutes les fonctions qui y sont attachées », et livrait ses lettres de prêtrise. Bertrand faisait de même. Le sacrifice fut inutile : les deux prisonniers ne furent élargis que le 24 octobre 1794 et dans une mesure générale. De retour à Metz, Francin reprit ses fonctions malgré son abdication et après la loi du 30 prairial, rentra dans sa cathédrale. Quelque épuisées

que fussent ses forces, il entreprit résolûment la lourde tâche de reconstituer son diocèse. Il multiplia les démarches pour retrouver des prêtres, leur faire rendre les églises et grouper les fidèles autour d'eux. De nouveau, il retrouva sur son chemin les réfractaires rendus audacieux par les lois nouvelles, de plus en plus nombreux et assistés de prêtres étrangers. En même temps il s'intéressait aux efforts de Grégoire qui tentait d'édifier avec les débris de l'Église constitutionnelle une seconde Église gallicane. Il entrait en correspondance avec « ce nouvel Esdras » et il eût voulu assister aux deux conciles de 1797 et de 1801, mais sa santé l'en empêcha : à plusieurs reprises, dans ces quatre années, il fut frappé d'apoplexie. Cependant il se raidissait contre le mal et au moment du Concordat, s'il adressa sa démission au cardinal-légat, il espéra jusqu'au bout faire partie du nouvel épiscopat. Il dut se contenter de la cure de Notre-Dame à Metz, où le nomma « son successeur », Mgr Bienaimé. Au reste, il mourait le 24 août 1802. Ses derniers moments, à l'occasion d'une rétractation promise et alors demandée, ses funérailles, à propos des insignes épiscopaux enlevés de son cercueil, furent l'occasion de manifestations tumultueuses, qui prouvèrent du moins à quel point il était aimé.

Telle est la vie que retrace M. Florange. Cette vie avait été écrite déjà par l'abbé François, en appendice, dans la *Vie de M. Nicolas, fusillé à Metz en 1799*, nouvelle édition, Metz, 1881 ; mais M. Florange a eu à sa disposition des documents nouveaux : des archives de famille — il est le petit-neveu de Francin — et la correspondance de Francin avec Grégoire. Puis il a voulu non seulement faire œuvre de biographe mais apporter sa contribution à l'histoire générale de la Révolution. Ses forces ne trahissent point son dessein. Cependant il eût pu décrire d'une façon plus complète l'état religieux du diocèse de Metz aux diverses étapes de la vie de Francin : ce qu'il en a dit fait regretter qu'il n'en ait pas dit davantage. C. Constantin.

B) Recueils périodiques et Sociétés savantes

1° Alsace

Revue catholique d'Alsace. Nouvelle série. XXVe année, 1906. Rixheim, Sutter. Un vol. in-8, 936 pages.

M. le vicaire général Rapp. Extraits de son journal depuis son expulsion, le 17 mars 1873 (suite), 98, 226, 363, 399. — Du 29 juillet 1877 au 22 novembre 1879.

A. M. P. Ingold, *Les Pérégrinations d'un cistercien alsacien pendant*

la Révolution, p. 107. — Histoire de dom Jean-Baptiste Richert, de Colmar, religieux cistercien à Hauteseille, Morimond, Evaux, puis à Clairlieu, près Nancy. Retiré à Colmar en 1791, il passe en Suisse en 1793, puis en Haute-Bavière et en Hongrie, où il administre une paroisse jusqu'en 1808. Rentré alors en Alsace, il est nommé curé de Merxheim, revient à Colmar en 1810 et meurt l'année suivante. — Les archives de Meurthe-et-Moselle (L. 1720, notamment) auraient fourni à l'auteur quelques indications utiles. La profession de dom Richert, par exemple, eut lieu à Morimond le 1er avril 1784 et non le 15 août (p. 111). M. l'abbé Ingold nous montre ce moine obtenant de son abbé, le 11 janvier 1791, la permission de se retirer dans sa famille ; il est singulier que, trois jours auparavant, il ait déclaré à la municipalité de Nancy sa volonté de continuer la vie commune. C'est, du reste, seulement le 26 mai qu'il notifia au district son intention de se rendre à Colmar. — Le même fonds aurait donné quelques-uns des renseignements que l'auteur regrette (p. 115, note 1) de n'avoir pu trouver sur dom Haboury, etc.

G. Sifferlen, *La Vallée de Saint-Amarin. Brèves notes historiques* (suite et à suivre), p. 163, 351, 425, 529, 600, 692, 707, 830. — Ce ne sont guère, en effet, que des *notes* mises bout à bout, pour faire suite à celles que la *Revue* a publiées en 1905 sur Felleringen, Odern et Krüt. Il s'agit ici de Saint-Amarin (la ville, le château, la cour colongère, la paroisse, l'hôpital), puis du bailliage et du canton jusqu'à la fin du seizième siècle.

A. M. P. Ingold, *La Chapelle de Saint-Antoine* (*Uffholz*), p. 192. — Créée en 1264, sans doute possession de l'abbaye de Lure, donnée à Murbach en 1406, vendue en 1791, détruite, et réédifiée en 1906.

Jos. Lévy, *L'Interdiction de l'usage des cloches dans la Haute-Alsace pendant la grande révolution* (*1791-1802*), p. 262. — Étudie les lois et arrêtés interdisant l'usage des cloches dans les cérémonies religieuses, et publie une série de lettres et de rapports montrant avec quelle difficulté ces mesures furent appliquées en Haute-Alsace, surtout au temps du Directoire.

L. G. Glœckler, *Dr Jacques-Ignace Simonis,* p. 496. — Notice biographique sur l'abbé Simonis, né à Ammerschwihr en 1831, connu surtout comme député au Reichstag, de 1874 à 1898, mort en 1903. Il s'agit ici spécialement de son activité comme supérieur des religieuses de Niederbronn.

Frère Edouard Sitzmann, *Un Castel féodal, ou le château de Werde et ses propriétaires,* p. 580, 628, 753, 801 (à suivre). — L'auteur prend soin, au début de son travail, de nous avertir qu'il n'y sera

guère question du château de Werde, près Benfeld, mais de l'histoire de ses possesseurs. « Toutefois, dit-il, nous avons choisi ce titre comme étant plus typique. » Pourquoi ?...

Nous passerions volontiers sur la singularité de cette déclaration, si nous trouvions ici une histoire des comtes de Werde capable de rendre des services aux érudits alsaciens. Malheureusement, l'auteur semble ignorer tout à fait les exigences des historiens d'aujourd'hui. Il accueille sans aucune critique toutes les traditions relatives aux anciens ducs et comtes d'Alsace ; non seulement il accepte les yeux fermés des listes généalogiques souvent fantaisistes, mais il les complète par toute une série d'audacieuses hypothèses. Un exemple : « Nous ne connaissons pas le nom de son fils (de Sigebert II, comte de Sargau), mais, d'après les usages du temps, il devait porter le nom de son grand-père maternel, Rodolphe. Toutefois, pour des raisons que nous trouverons plus bas (nous avouons ne les avoir pas trouvées), *nous croyons pouvoir l'appeler Sigebert. Quoique l'existence de ce seigneur ne soit attestée par aucun monument historique,* elle est réclamée par la chronologie et par les faits qui vont se dérouler sous nos yeux... » (p. 637). Et voilà un Sigebert III créé *ex nihilo,* dont on nous raconte ensuite le mariage, les héritages, etc. A la page suivante, on nous parle de ses trois fils, qui « ne paraissent qu'une fois dans les monuments publics », en un acte qui pourrait peut-être s'appliquer à eux, si l'on était en droit de traduire *Arnolpho comite* par le *comte Frédéric !* Et ainsi du reste. — Il est regrettable qu'aux œuvres historiques du dix-huitième siècle que l'auteur cite seules dans sa bibliographie de la page 583, il n'ait pas cru devoir ajouter quelques travaux plus modernes. Il eût tiré le plus grand profit, par exemple, d'une lecture attentive des articles de M. Pfister, sur le *Duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile,* parus dans les *Annales de l'Est,* de 1890 à 1892.

A. M. P. Ingold, *Jean Hanser, 37e abbé de Lucelle* (fin), p. 656. — Fin de l'étude commencée en 1905 par M. Krœner et interrompue par la mort de l'auteur.

A. M. P. Ingold, *Dom Mayeul Lamey, prieur majeur de Cluny,* p. 840 (à suivre).

J. Joachim.

2° Barrois

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, IVe série, tome IV. 1 vol. in-8 de CXLIV-431 pages avec planches et cartes, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1905-1906.

Le *Bulletin mensuel,* qui est reproduit en tête du volume, renferme,

outre les procès-verbaux des séances et une chronique, des articles assez brefs et souvent intéressants, parmi lesquels il faut mentionner les *Lettres sur Jeanne d'Arc*, où M. J. Baudot s'efforce, d'une façon très suggestive, d'établir la nationalité barroise de la Pucelle et les origines de sa famille, qu'il fait venir de Sept-Fonts, près de Saint-Fargeau, pour habiter Domremy. Plusieurs notices de M. Fourier de Bacourt précisent de curieux détails de l'histoire du Barrois : *Le Gagnage de Morley* et ses divers possesseurs jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; *La Chapelle rurale de Maiseray-en-Woëvre*, où étaient conservées les reliques de saint Gibrien, prêtre rémois et disciple de saint Remy; *Girouët*, maison de retraite du couvent des Ermites de saint Augustin de Bar, située près de Grimaucourt-lès-Sampigny; la biographie du *Chanoine Richard*, qui joua un rôle assez actif dans la société barrisienne au dix-huitième siècle, et celle de *Thiébaut de Nattes, littérateur* (*1738-1814*), dont la verve satirique s'exerça aux dépens de la plupart de ses contemporains.

Mme L. Maxe-Werly a extrait des papiers de son regretté mari des renseignements sur *Les Assignats de la Meuse* et les « billets de confiance » émis pendant la Révolution par les municipalités meusiennes; des observations de M. Couriot complètent ces articles. M. A. Lesort a dressé la liste des *Ecclésiastiques lorrains réfugiés en Pologne pendant la Révolution*. Parmi les biographies et notes relatives à l'histoire des familles, nous relevons une ingénieuse hypothèse de M. Léon Germain à propos *du nom de* Camasier *inscrit dans quelques armoriaux de la Chevalerie lorraine*, que le savant auteur croit pouvoir identifier avec *Lescamoussier*.

Dans la catégorie des *Mémoires*, signalons, sans insister plus longuement, l'*Esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI à Varennes*, par M. André Lesort, ancien archiviste départemental, et l'*État sommaire des fonds de la période révolutionnaire aux Archives départementales de la Meuse et aux Archives communales de Verdun*, par M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste en fonctions; il en est rendu compte d'autre part.

Suivant l'exemple donné par M. Léon Germain et s'inspirant fréquemment de ses *Excursions épigraphiques*, M. l'abbé Nicolas a recueilli les *Inscriptions de l'ancien décanat de Dun*, qui jadis dépendait du diocèse de Reims et chevauche aujourd'hui sur les départements des Ardennes et de la Meuse. Épitaphes de toute sorte, inscriptions campanaires, inscriptions rappelant la pose d'une première pierre, un don généreux, une calamité publique, fournissent à l'auteur l'occasion de commentaires érudits, qui donnent souvent un véritable prix à ces vestiges un peu minces du passé.

M. le comte d'Anthouard de Vraincourt raconte avec une émotion communicative la vie militaire de son aïeul, le *Lieutenant-général d'artillerie, comte d'Anthouard de Vraincourt, député de la Meuse, pair de France (1773-1852)*. Sa famille, originaire du pays d'Autun, s'était établie en Lorraine auprès du roi Stanislas. Élève de l'École militaire de Pont-à-Mousson, il servit dans l'artillerie, sous les ordres de Bonaparte, à Toulon, en Italie et en Égypte, qu'il ne quitta qu'après la capitulation de 1801. A son retour, il commande un régiment à Plaisance, puis est attaché à la personne du prince Eugène jusqu'en 1814. Député sous la Restauration, pair de France sous la monarchie de Juillet, il fut brusquement mis à la retraite par la République et ensuite rappelé à l'activité par Louis-Napoléon.

La *Statue tombale d'un Lenoncourt à Buzy* est intéressante à la fois par son mérite artistique et par les problèmes historiques qu'elle soulève. M. Léon Germain est convaincu qu'elle représente le petit-fils de Jean de Lenoncourt, seigneur de Cons et de Buzy, et de Lise de Chambley, et qu'elle fut sculptée dans les premières années du seizième siècle.

Jean-Louis Pierre, maire de Bar-le-Duc sous le premier Empire (1808-1813), dont M. G. Vigo esquisse la biographie, a été un administrateur probe et zélé, auquel ses concitoyens doivent l'agrandissement et la transformation de l'hôpital, la création d'un nouveau cimetière et qui s'employa, mais sans succès, pour obtenir la création d'un lycée dans l'antique collège Gilles-de-Trêves et le transfert à Bar du siège de la cour d'assises.

M. le Dr Meunier étudie la « *Tournette* » *des potiers gallo-romains*, à propos d'une description de M. Déchelette qu'il conteste, en s'appuyant sur de nombreux objets, qui proviennent des établissements céramiques d'Autry (Autrécourt-Lavoye) et font partie de ses collections.

M. Jules Florange décrit *Deux Médailles inédites d'Emmanuel de Nay, comte de Richecourt, gouverneur du grand-duché de Toscane*, et raconte brièvement la vie de ce personnage, qui dut sa fortune à la faveur de François III de Lorraine, devenu successivement grand-duc de Toscane et empereur d'Allemagne.

La *Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse* interrompt heureusement la série monotone des histoires communales, toutes coulées dans un moule uniforme, fourni par le ministère, et presque toujours faites d'un assemblage de fiches, médiocrement reliées par une couture qui laisse trop souvent voir le fil. Dans un récit attachant et parfaitement informé, M. le capitaine Dublanchy présente à ses concitoyens, les habitants de Génicourt, l'histoire de leur petite patrie,

groupant autour de la maison forte, plus tard convertie en château, les annales de la seigneurie ; autour de l'église, tout ce qui concerne la communauté des habitants. Placé sur les confins des Trois-Évêchés et du comté de Bar, le fief de Génicourt fut le théâtre de bien des luttes, de bien des rivalités ; il resta enfin partagé entre les deux souverainetés jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France. Possédé au douzième siècle par une famille qui en portait le nom et les armes, il passa vers 1400 à la famille d'Apremont, puis à celle de Gournay, l'une des plus importantes de la cité de Metz. Vendue en 1619 à Nicolas Jappin, commissaire général des poudres et salpêtres de France, la seigneurie fut complètement transformée par le petit-fils de l'acquéreur, l'abbé Jappin de la Tour, chanoine de Verdun, qui, en 1710, édifia sur les ruines du donjon un magnifique château, où il fit de fréquents séjours. La succession de l'abbé fit éclore une foule de procès à l'issue desquels Génicourt resta la propriété de M. de Vapy, qui mourut presque aussitôt. Sa veuve vendit la seigneurie au comte de Rouvrois, secrétaire d'État de Lorraine, plus tard premier président de la Cour Souveraine, qui obtint aussitôt de la duchesse régente un décret restaurant la haute justice de ce fief. En 1756, à la suite d'événements obscurs, Génicourt passa brusquement à M. Chastel de Villemont, dont la fille épousa le comte d'Ambly. Celui-ci émigra en 1792 et s'établit en Autriche, où sa famille se fixa. Ses biens furent vendus à divers acquéreurs.

La communauté de Génicourt était placée sous le régime de la coutume de Verdun et vécut sous la dépendance des évêques jusqu'en 1396, où elle se mit sous la sauvegarde des ducs de Bar. Dès lors disparaissent les derniers vestiges de la condition servile qui pesait encore sur les habitants. La communauté civile était administrée par un maire, élu depuis le dix-septième siècle, sauf pendant la courte période où l'édit d'août 1692 fut en vigueur. Le maire était assisté par deux échevins et un greffier. Il rendait chaque année ses comptes à son successeur ; ces comptes révèlent quantité de choses intéressantes. L'histoire de la communauté religieuse est surtout celle de sa fortune, de ses ressources, mises en coupe réglée par les gros décimateurs avant d'être dissipées par les lois révolutionnaires.

E. B.

2° RÉGION NORD

A) Livres et brochures

H. Coutanceau et C. de La Jonquière. — *La Campagne de 1794 à*

l'armée du Nord. IIe partie : Opérations. Tome I. (Publié sous la direction de la section technique de l'État-major de l'armée.) Paris, 1907. Un volume en deux fascicules in-8 de XIII-744 pages.

L'utilisation des Archives historiques du ministère de la guerre, entreprise par l'État-major de l'armée et amorcée en même temps sur différents points du domaine de l'histoire militaire française, se poursuit avec une régularité et une unité de méthode qui donnent lieu d'espérer à bref délai l'achèvement de ces publications.

Chaque année voit paraître, sur chaque période des guerres modernes de la France, plusieurs volumes qui, sans renouveler absolument le fond du sujet, précisent singulièrement le détail des faits, rectifient les légendes répandues par la tradition et la littérature, et permettent en général une saine appréciation des événements.

C'est le cas, en particulier, des travaux du colonel Coutanceau, qui, dans ce vaste champ d'études, a pris pour tâche la campagne de 1794 à l'armée du Nord. La première partie de ses recherches a paru, voici deux ans : elle concernait l'organisation des troupes qui firent cette campagne. C'est aujourd'hui le récit de leurs opérations qui est abordé dans le tome second de l'ouvrage.

Il se compose de six chapitres ou plutôt de six études distinctes, qui ont été publiées, avant d'être réunies en volume, dans la *Revue d'Histoire*. Les deux premières, contenant l'exposé du plan de campagne et la relation de l'échec du Cateau, sont l'œuvre exclusive du colonel Coutanceau. Momentanément éloigné de la section historique de l'État-major, cet officier reprit plus tard la publication des quatre parties suivantes, relatives au siège de Landrecies et aux opérations qui l'ont accompagné — travail auquel a collaboré feu M. le chef d'escadron de La Jonquière.

Ce tome II ne dépasse donc pas le tout premier début de la campagne, depuis la reprise des hostilités (fin de février) jusqu'à la capitulation de Landrecies (29 avril). Tous les faits de guerre qui s'y produisirent eurent pour théâtre le département du Nord et, pour plus préciser, les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes. Il intéresse donc particulièrement notre région ; et, dans ce sens, il s'ajoute utilement au bel ouvrage de MM. Foucart et Finot, *La Défense nationale dans le Nord*, livre excellent, mais qui, en raison de l'énorme étendue de temps qu'il embrasse, est forcément incomplet et parfois superficiel.

A cet intérêt d'ordre local se joint celui qui résulte de la nature et du caractère de la campagne de 1794. Cette campagne est la dernière où l'on voit paraître les armées bâtardes des débuts de la Révolution, armées qui ne sont plus celles de l'ancien régime, mais qui n'ont pas

encore pris une forme nouvelle, qui ne sont pas *amalgamées*, pour employer le mot de l'époque ; et cette campagne est aussi la première qui mette à l'œuvre les armées républicaines, avec leur esprit militaire, leurs procédés, leurs demi-brigades qui deviendront les régiments de l'Empire, et leurs chefs épurés, dont Napoléon fera ses divisionnaires et ses maréchaux. On se trouve à un temps d'évolution, facile à saisir, très curieux à observer par le détail.

Les renseignements très minutieux, fournis soit par le texte, soit par les documents publiés par le colonel Coutanceau, permettent ce travail d'une réelle portée historique. Son livre est suggestif. L'auteur en a pleine conscience, d'ailleurs ; et dans l'excellente préface, dont il l'a fait précéder, il relève avec justesse les nombreux enseignements militaires qu'il comporte. Certaines de ces vérités sont de celles dont quiconque s'occupe d'histoire a aussi besoin de se pénétrer que l'officier d'état-major : telles sont l'importance prépondérante du facteur moral, le peu d'influence réelle des plans généraux de campagne, la valeur très relative de l'armement des troupes, et le caractère invariable des règles de la grande guerre, qui ne se modifient pas en fonction du perfectionnement des armes...

Les six parties de l'ouvrage de M. Coutanceau, faciles à lire dans leur ensemble, n'offrent pas dans tout leur objet une matière d'un intérêt également soutenu. Le récit des combats et des mouvements, clairement et soigneusement fait, serait un peu fastidieux à analyser, et l'analyse détruirait justement la précision de détail qui en constitue le mérite ; mais il paraît intéressant d'appeler l'attention sur quelques passages du livre.

Il y a lieu d'abord de signaler les chiffres exacts d'effectifs que donne l'auteur, en publiant des situations authentiques. On y trouve la preuve que, contrairement à l'opinion de la plupart des écrivains militaires, la campagne s'ouvrit dans le Nord entre des armées disposant de forces égales : les Français pouvaient avoir une trentaine de mille hommes d'infanterie en plus que l'ennemi (soit un sixième environ) ; mais cet avantage était largement compensé par leur infériorité en cavalerie et en artillerie.

J'ai fait remarquer plus haut que la campagne de 1794, qui ouvrit la série des victoires de la Révolution, fut celle où disparut l'armée turbulente et mal coordonnée des premières années de la République. Le début de la campagne, qui ne compta que des revers pour les Français, montre par deux exemples remarquables cet état d'esprit militaire prêt de finir. Ces deux événements sont la capitulation de Landrecies et la déroute de Trois-Villes.

A Landrecies, c'est la garnison qui veut se rendre, qui se porte tumultueusement au quartier général et exige l'envoi de parlementaires ; l'autorité militaire ne sait pas s'imposer ; l'énergie lui manque : c'est dans l'élément civil, dans l'élément révolutionnaire (municipalité, société populaire) que la force morale se manifeste.

A Trois-Villes, l'apparition de la cavalerie ennemie sur les flancs des troupes, qui viennent pourtant de se conduire bravement, énerve subitement le soldat, impressionnable, sans confiance dans ses chefs. Il crie à la trahison, se débande, et c'est une panique générale, comme au Pas de Baisieux, en 1792. Six escadrons de cuirassiers sabrent et anéantissent des milliers de fantassins.

Mais là s'arrête la comparaison avec 1792. Car tel était déjà le pouvoir des vertus militaires en formation, que les fuyards se ressaisissaient presque aussitôt, et dès le lendemain marchaient courageusement au feu.

Avant de finir ces remarques, je voudrais dire quelques mots sur le premier chapitre de l'ouvrage de M. Coutanceau : « Le Plan de campagne. » Cette partie est certainement la plus neuve, la plus originale et, peut-être, la plus attrayante de son travail. On sait quelles furent les dispositions générales suivies, en 1794, pour l'armée du Nord, commandée par Pichegru : défensive active sur le centre, attaque en masse sur les ailes stratégiques de l'armée. Quel fut l'auteur de ce plan, que le succès couronna, mais dont on peut contester la valeur absolue ? Était-ce le Comité de Salut public et ses conseillers anonymes, tels que Dumas et Laffitte-Cavé ? ou Carnot ? ou le général en chef, Pichegru, inspiré par les circonstances et les avis de certains de ses sous-ordres, notamment du général Colaud ? Avec beaucoup d'ingéniosité, le colonel Coutanceau s'efforce de rendre à chacun la part qui lui est due. Ses conclusions ne sont peut-être pas définitives. On peut se demander s'il n'exagère pas (*page 514*) l'importance de la lettre de Colaud du 27 pluviôse an II (15 février 1794); s'il ne rabaisse pas outre mesure la valeur de Pichegru, dont il trace un portrait très poussé au noir (*pages 123 et suiv.*). On peut aussi se demander s'il a passé au crible d'une critique assez serrée les « bulletins » d'informations transmis par Drake à Lord Grenville, bulletins qui émaneraient du secrétaire même du Comité de Salut public, Ramon, et dont certains (*Bulletin n° 10, pages 7 et 8*) ressemblent plutôt à des informations de nouvelliste qu'à des rapports d'espion ; et il paraît difficile de croire qu'on ait dit au Comité qu'il fallait composer l'armée du Nord des « sans-culottes propriétaires des nouvelles propriétés vendues ou données par la République », et celle du Rhin de « tout ce

qui a une fortune à espérer dans les victoires et le pillage » : ce sont là des propos de contre-révolutionnaires et d'émigrés.

Mais ces réserves faites, il y a dans cet exposé du plan de campagne, à côté des recherches sur sa paternité, d'autres recherches sur ce que l'auteur appelle sa « genèse intellectuelle », c'est-à-dire sur les idées antérieures qui, de transformation en transformation, sont arrivées à prendre une forme concrète en 1794 ; et ces recherches sont excellentes. A vrai dire, on se doutait bien que les conceptions militaires, pas plus que les conceptions artistiques, littéraires ou scientifiques, ne sont le produit spontané de l'intelligence humaine ; mais il faut convenir qu'il n'y a pas moins de mérite à en avoir fait, comme le colonel Coutanceau, l'expérience démonstrative pour un cas particulier. C'est plus qu'une étude d'art militaire ; c'est un côté de la philosophie de l'histoire militaire.

Les documents, mis en œuvre ou publiés par M. Coutanceau, sont nombreux ; sans compter ceux qui se trouvent dans le texte ou en notes, ils remplissent les 290 dernières pages du volume. Ils proviennent en grande majorité des Archives de la guerre ; mais il s'en trouve aussi un certain nombre empruntés au *Kriegs-Archiv* de Vienne, et qui n'ont pas été publiés dans les travaux de l'*Œsterreichische militärische Zeitschrift*. La publication de ces sources historiques étrangères, extrêmement peu utilisées en France, est du plus haut intérêt pour la connaissance des premières guerres de la République.

Parmi les documents d'origine française, on pourrait citer quantité de pièces inédites d'un réel intérêt. J'ai déjà mentionné les états d'effectifs de l'armée ; on peut encore citer les lettres relatives à un projet de trahison, qui devait livrer Landrecies à l'ennemi (*pages 556 et suiv.*); les déclarations d'officiers et autres actes concernant la capitulation de cette ville (*pages 777 et suiv.*) ; la correspondance échangée à l'occasion de la déroute de Trois-Villes. D'autres pièces fournissent des détails pris sur le vif et d'une réelle saveur anecdotique, comme le fait d'armes attribué à un jeune dragon du 12e régiment. « Il s'était laissé entourer et s'était vu forcé de se rendre prisonnier. On lui demande son sabre, il le donne ; ensuite son pistolet, il le tire des fontes, le présente à un hussard, lui brûle la cervelle et revient à son corps » (*page 538*). Et Pichegru cite avec éloge cette conduite, qui de nos jours semblerait d'une loyauté douteuse.

Malgré son importance, cette publication de documents n'a pas épuisé les sources historiques existant sur le sujet ; les Archives départementales du Nord abondent encore en pièces intéressantes, qui n'ont

pu trouver place dans l'ouvrage de Foucart et Finot ; à la suite du colonel Coutanceau, il y aurait, dans leur mise au jour, de quoi tenter le zèle d'un érudit de la région.

E. Desplanque.

Hubert Coppieters-Stochove. — *Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre* (Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1er fasc.). Gand, Geirnaert-Vandesteene. 1906. Vol. in-8 de xii-177 pages.

Le travail de M. Coppieters-Stochove comprend une introduction, l'analyse de 397 actes, le texte de 15 documents inédits et deux tables, une pour les noms de lieu, l'autre pour les noms de personne.

Pour grouper le plus grand nombre possible d'actes de Philippe d'Alsace, l'auteur a dépouillé beaucoup d'ouvrages imprimés et a exploré plusieurs fonds d'archives. A côté des documents déjà indiqués par Wauters ou connus par d'autres publications, on en trouvera donc qui n'avaient pas encore été analysés. Ils proviennent, pour la plupart, de cartulaires manuscrits (abbaye de Corbie, abbaye de Vaucelles, etc.) ou de fonds d'abbayes (d'Anchin, de Loos, de Marchiennes, aux Archives départementales du Nord).

Cette publication ne fournit guère de renseignements nouveaux sur la politique de Philippe d'Alsace. A l'exception des keures données aux habitants de Nieuport, d'Audenarde, de Bruges et de Gand, les chartes de ce comte ne comprennent que des concessions aux maisons religieuses, des suppressions de redevances et des actes relatifs à des affaires privées. Tout cela n'est pas d'ailleurs sans intérêt. Dans son introduction, M. Coppieters indique quelques constatations que l'étude de ces actes lui a permis de faire sur la chancellerie des comtes de Flandre et sur la chronologie employée par leurs scribes. On peut regretter qu'il n'ait pas mis en lumière leur importance pour l'histoire sociale. Les noms des témoins, qui pour la plupart sont des personnages connus, auraient pu fournir matière à une étude intéressante.

Mais il y a d'autres critiques à faire à ce travail. On peut constater facilement qu'à plusieurs reprises des analyses font double emploi et que certains actes auraient pu être datés d'une manière plus précise. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas identifié les localités et les personnes dont il rencontrait les noms ? Ainsi, nos 10 et 23, *Ferlinghem*, est-ce *Frelinghien* ou *Verlinghem* ; — no 17, la terre de *Sentines* est probablement les *Synthes* (Grande et Petite) près Dunkerque. Il n'y a pas de doute que *Silvacetensis* (no 71) soit *Senlis* ; que *Nipa, Nepa, Nipe* (nos 133, 136,

146, 324) soient Nieppe; que *Longo Villari* soit Longvilliers, etc. Au n° 283, il ne s'agit pas d'une seule localité (*Marc d'Oye*) mais de deux (*Marc* et *Oye*). Au n° 117, Hugo de *Lescin* (p. 143) est non pas Hugues de *Lessines* (p. 46) mais Hugues de *Lesquin*.

Les tables ont été dressées de bizarre façon : au lieu de grouper sous le même nom tous les renvois qui concernent une même localité ou un même personnage, l'auteur les range, en deux ou trois endroits, suivant l'orthographe des noms qu'il trouve dans les textes. Pourquoi séparer *Audomarum* (*sanctum*) et *Omer* (*saint*); *Insula* et *Lille; Eustache de Machelen* et *Eustache de Malines?*

M. Coppieters a donné aux historiens de la Flandre un instrument de travail utile mais fort imparfait.

A. de Saint-Léger.

B) Recueils périodiques et sociétés savantes

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai, 3e année (1905-1906). Courtrai, 1906. 344 pages in-8.

En dehors des procès-verbaux des séances de la Société, le volume renferme les travaux suivants :

Dans un premier article, le baron J. Béthune s'occupe des *Découvertes faites dans l'église Notre-Dame à Courtrai :* l'ancien portail, du seizième siècle, a été récemment retrouvé. Il ajoute quelques détails sur l'architecture de cet ancien édifice.

Sous le titre de *Promenade à Courtrai en 1839*, le président, M. de Gryze, passe en revue (p. 17-30) les monuments existant à cette époque dans la ville, relevés dans un ouvrage contemporain, *Le Tableau historique et pittoresque de Courtrai*, par J. L. P. — M. de Gryze indique que ces initiales sont celles des prénoms des auteurs du volume, qui devinrent plus tard des hommes remarquables, MM. Jean Béthune, Louis Goethaels et Pierre Tack.

Anciennes Façades de Courtrai (rapport de la commission instituée pour la conservation et la restauration, suivi d'un inventaire des façades anciennes de la ville de Courtrai), avec planches hors texte (p. 31-70). — Ce rapport constate qu'à Courtrai il n'existe plus de façades antérieures au seizième siècle, que les plus anciennes sont de la fin de ce siècle ou du début du dix-septième, qu'on y trouve quelques pignons du dix-septième, des façades datant des règnes de Louis XV, Louis XVI et Napoléon Ier, enfin quelques autres sans caractères tranchés ou dont la caractéristique a disparu. Cette étude se termine par un relevé d'ob-

jets intéressants pour l'archéologie ou l'architecture : portes, sculptures, anciennes lucarnes, toitures en saillie, façades en pierres de taille.

Sevens, *Courtrai à la Révolution de 1830* (p. 71-97). — L'auteur indique d'abord les sources de son travail (documents conservés aux Archives communales, bibliothèque de M. Goethaels-Vercruysse), étudie ensuite la situation de la ville de 1815 à 1830 et nous fait connaître l'administration communale de l'époque. La journée du 29 août 1830 vit les premiers mouvements populaires en faveur de la liberté et l'agitation continua grandissante. L'auteur nous montre la formation des premiers comités de notables, donne les noms des Courtraisiens partis à Bruxelles pour aider à la défense de cette ville et signale la formation d'une société destinée à secourir les blessés. Ce travail est accompagné de pièces justificatives : l'une d'elles relate la plantation d'un arbre de liberté.

De Poorter, *La Prévôté de Saint-Amand-lez-Courtrai* (p. 105-205) [avec 3 planches hors texte]. — Étude consacrée à une ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Amand-en-Pévèle, qui fut importante non comme institution ecclésiastique, mais comme ancien domaine, et posséda même une mense complètement distincte de celle de l'abbaye.

Après l'indication des documents qui ont inspiré cette étude et qui se trouvent surtout aux Archives communales de Courtrai, départementales du Nord et épiscopales de Bruges, l'auteur nous donne un aperçu général de la prévôté, dont l'emplacement est actuellement occupé par un collège, étudie ses origines qu'on fait remonter à l'époque carolingienne ; les mentions de cet établissement n'apparaissent toutefois qu'au début du treizième siècle.

La situation féodale de la prévôté était considérable : son titulaire avait, dans les limites de son territoire, la jouissance de tous les droits seigneuriaux et possédait aussi le privilège de l'exemption ecclésiastique. Ses revenus, presque tous d'origine foncière, s'étendaient sur de nombreuses communes ; malgré leur importance, ils étaient insuffisants pour faire face aux dépenses qu'augmentaient la commende, de nombreux procès, des guerres incessantes et parfois de graves dommages survenus aux propriétés de la prévôté. Une liste de prévôts à partir du quatorzième siècle est publiée à la suite : espérons que les recherches ultérieures de l'auteur pourront la préciser, la compléter encore. Une série de trente-neuf pièces justificatives, s'étendant du début du douzième siècle à 1790, et parmi lesquelles on peut signaler le compte de 1371-1372 présenté par le receveur de la prévôté, terminent ce travail.

Sevens, *Eene aardbeving in Vlaanderen* (p. 216-223). — Note relative à un tremblement de terre qui se fit sentir en Flandre, en janvier et février 1756, et aux prières publiques qui furent prescrites pour en obtenir la cessation. A la suite de cette note, il est mentionné un tremblement de terre ressenti à Bruges le 6 avril 1580.

De negende rekening van Gwijde Guilbaut (1426-1427) [p. 224-235]. — Les Archives départementales du Nord possèdent les comptes de Guy Guilbaut, du 3 octobre 1419 au 31 décembre 1428, mais un registre contenant le compte du 1er janvier 1426 au 31 décembre 1427 manque à la série conservée à Lille et se trouve à Courtrai. Ce compte n'est pas resté inédit et divers historiens (Gachard, de Laborde, Kervyn de Lettenhove), dans leurs études sur les ducs de Bourgogne, nous l'ont fait connaître. M. Sevens le publie en flamand et fait remarquer que ce document est pour la première fois l'objet d'une étude en langue flamande.

Jets uit de rekening der stad Roeselaere over het jaar 1579-1580 (p. 250-256). — Étude d'un compte de la ville de Roulers conservé aux Archives de Courtrai et s'étendant du 24 juin 1579 à pareille date de 1590.

Lors des troubles religieux de l'époque, la ville de Roulers ne fut point épargnée et de nombreuses maisons y furent incendiées. De nombreuses rubriques du compte se réfèrent aux frais causés par ces incendies, ainsi qu'au paiement et au logement des gens de guerre.

L'auteur de cette étude signale en terminant les ravages causés par ces bandes « sans foi, ni loi, sans justice et sans humanité ».

Baron J. Béthune, *L'Abbaye de Groeninghe et ses relations avec le Hainaut* (p. 236-249). — Compte rendu d'un travail paru dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons,* où l'auteur étudie d'abord le nombre des chevaliers du Hainaut qui prirent part à la bataille de Groeninghe et y furent tués, puis les possessions dans le Hainaut de l'abbaye : le plus considérable de ses domaines dans cette région était situé à Neufville, près de Braine-le-Comte; il était affermé et un bail de 1344 existe aux Archives de Mons. L'administration des Domaines le mit en vente en 1798 et il fut adjugé pour une somme de 90 100 fr. Une troisième partie du travail est consacrée à des religieuses de Groeninghe, originaires du Hainaut. M. Descamps en cite six, devenues abbesses du monastère; M. Béthune, grâce aux documents fournis par des obituaires et des registres de profession, complète cette liste, surtout pour le dix-huitième siècle.

Caullet, *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629)*, avec une planche hors texte (p. 274-309). — M. Caullet signale,

au début de son travail, l'erreur qui fit considérer longtemps Jean van Ghemmert comme le premier typographe courtraisien et montre comment on put fixer à 1624 la date de la première impression à Courtrai, attribuée exactement à Pierre Bouvet. Celui-ci s'établit à Courtrai le 9 octobre 1623 ; originaire du Hainaut, d'Enghien peut-être, il avait travaillé à Anvers avant de venir à Courtrai, où il obtint le droit de bourgeoisie le 9 février 1626. Les lettres patentes lui permettant d'exercer le métier d'imprimeur sont datées de la même année. Après avoir occupé deux établissements différents, Bouvet disparaît de Courtrai au mois d'août 1629, à la suite de circonstances assez peu connues et on perd sa trace à partir de cette époque.

M. Caullet consacre le dernier chapitre de son ouvrage aux travaux du maître imprimeur courtraisien : il cite d'abord les mentions d'impressions sorties de ses presses, puis décrit les impressions conservées, en indiquant avec soin le lieu où elles se trouvent actuellement : on en compte deux datées de 1625, deux de 1626, quatre de 1637 et une de 1628, cette dernière est consacrée aux martyrs du Japon mis à mort en 1597 ; les autres sont des publications de piété ou de jurisprudence locale.

Un Épisode de la vie du peintre Théodore Rombouts (p. 310-314). — Cet article montre que la famille de ce peintre jouissait d'une réelle aisance, puisqu'en 1630 sa mère agit pour recouvrer diverses pièces d'argenterie qu'on lui avait volées et que les voleurs avaient engagées au mont-de-piété. Ces objets étaient nombreux et la liste qui en est publiée comprend douze rubriques différentes.

F. de C.



CHRONIQUE

1° RÉGION EST

Université de Nancy.* — Faculté des lettres. — *Chaire d'histoire de l'Est de la France. — Nous avons annoncé dans le numéro de juillet que M. Robert PARISOT avait enfin été nommé professeur d'histoire de l'Est de la France. Il nous paraît nécessaire aujourd'hui de faire observer que le titre de cette chaire n'en indique pas complètement le caractère. Si le professeur d'histoire de l'Est de la France a pour premier devoir d'étudier et de faire connaître le passé et le présent de la Lorraine et de l'Alsace, l'enseignement de l'histoire générale du Moyen Age rentre aussi dans ses attributions (1). C'est donc — dans une certaine mesure — d'un double service qu'il est chargé, sans qu'à d'autres points de vue sa situation diffère de celle de ses collègues.

Enseignement de l'histoire régionale. — M. R. PARISOT reprendra probablement au mois de décembre l'histoire des guerres de la Lorraine au dix-septième siècle. Cette étude avait été interrompue en 1906-1907, M. Parisot ayant fait alors un cours sur la diplomatique lorraine.

L'initiative prise il y a un an par le professeur d'histoire de l'Est de la France n'a pas rencontré partout un accueil favorable ; elle a même été critiquée par des gens qui auraient pu et dû en comprendre l'utilité. Il est par conséquent bon de rappeler à ceux qui l'ignorent, ou qui l'oublient, que le maître chargé de cet enseignement n'est en aucune façon tenu de se renfermer dans la période moderne, et que son rôle ne consiste pas uniquement à distraire le grand public, à faire chaque semaine, durant une heure, de la haute vulgarisation. Il a une autre mission à remplir, aussi importante que la première, c'est de former des élèves capables de se livrer plus tard à des recherches personnelles, et d'étudier avec méthode les questions encore mal connues de l'histoire du pays.

(1) Nous n'apprendrons pas à nos lecteurs que, de plus, le même professeur remplit, aux *Annales de l'Est et du Nord*, les fonctions de secrétaire de la rédaction pour la région Est.

Diplôme d'études supérieures d'histoire. — Nous donnons aujourd'hui les rapports de MM. Robert Parisot et Lévy-Schneider concernant : le premier, le mémoire et la leçon de M. Henri Parisot ; le second, le mémoire et la leçon de M. A. Schmitt.

« M. H. Parisot avait à traiter de l'*Organisation de l'administration départementale et communale par le premier préfet de la Meurthe J.-J. Marquis* (*1800-1808*). C'est seulement en novembre 1906 que M. Parisot avait eu son sujet : ayant dû remettre son manuscrit à la fin de mai 1907, il n'a disposé que de six mois et demi pour s'acquitter de sa tâche. Aucun candidat ne s'était jusqu'à présent trouvé dans des conditions aussi défavorables. Au prix d'un labeur régulier et persévérant, M. Parisot est cependant arrivé à mettre sur pied un volumineux mémoire de 325 pages grand format, où le caractère, le rôle et l'œuvre du préfet Marquis ont été étudiés avec autant de conscience que d'impartialité. Les documents conservés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle ont fourni à M. Parisot les principaux éléments de son travail. Si, comme il faut l'espérer, le candidat reprend un jour son mémoire pour en tirer une thèse de doctorat, il devra naturellement étendre ses recherches et consulter d'autres documents. Mais, pour la préparation de son mémoire, il a fait ce qu'il pouvait, et l'on n'avait pas le droit de lui demander davantage. On doit au contraire le féliciter d'avoir dans ce court espace de temps abattu autant de besogne et d'aussi bonne besogne.

« Nous ne pouvons, bien entendu, suivre M. Parisot dans la description minutieuse qu'il a donnée de l'œuvre accomplie par Marquis de 1800 à 1808. A la fin de 1799, la Meurthe était en proie au désordre et à l'anarchie, bien qu'il n'y eût dans le département ni brigands, ni chouans. Il fallut au nouveau préfet beaucoup de patience, de sagacité, d'esprit de suite et de fermeté pour remettre de l'ordre, pour assurer le fonctionnement régulier des divers services administratifs, pour ramener enfin quelque prospérité dans le pays. Marquis possédait d'ailleurs, M. Parisot le relève avec raison, toutes les qualités que réclamait l'accomplissement de la tâche dont l'avait chargé le premier Consul. Né à Saint-Mihiel, il savait, beaucoup mieux que n'aurait pu le faire un fonctionnaire étranger à la province, de quelle façon il faut s'y prendre avec les Lorrains pour les gouverner. Aussi laissa-t-il d'unanimes regrets, quand en 1808 l'état de sa vue le contraignit à prendre sa retraite.

« Le travail de M. Parisot ne mérite pourtant pas que des éloges, et l'on est fondé à lui adresser plusieurs critiques.

« Il s'est glissé dans le mémoire du candidat des inexactitudes et

même des erreurs. Sur certains points, l'on désirerait plus de détails : on voudrait savoir, par exemple, comment se pratiquaient les élections de 1800 à 1808, quel rôle ont joué durant cette période les partis d'opposition. M. Parisot n'a pas non plus indiqué les mouvements de la population de 1800 à 1808 ; il a glissé trop rapidement sur l'industrie, qui aurait mérité plus d'attention.

« Le mémoire de M. Parisot est divisé en quatorze chapitres ; peut-être le candidat aurait-il dû adopter un groupement méthodique de ces chapitres, qu'il eût répartis en deux livres ou deux parties.

« M. Parisot indique en tête de chacun de ses chapitres les documents dont il s'est servi et les ouvrages de seconde main qu'il a consultés. C'est là un système fréquemment employé, et qu'il n'y a pas lieu de critiquer. Seulement, le candidat a eu tort d'englober documents et travaux de seconde main sous le terme général de *sources*, qui ne convenait pas à ces derniers. On peut regretter aussi l'omission de quelques livres dans la bibliographie.

« On est en droit de formuler des critiques plus graves contre le style, qui porte en maints passages des traces de la hâte avec laquelle le mémoire a été rédigé. S'il s'y trouve peu de fautes d'orthographe, les règles de la syntaxe ont été fréquemment violées et, de plus, beaucoup de phrases, sans être incorrectes, encourent le reproche de gaucherie, de lourdeur, de manque d'équilibre.

« Le sujet de la leçon faite par M. Parisot, sujet tiré du mémoire, était le suivant : *Exposer de quelle façon le préfet Marquis avait recruté le conseil général et les conseils d'arrondissement du département de la Meurthe, et quel rôle avaient joué ces conseils de 1800 à 1808.*

« Au début de sa leçon, M. Parisot a retracé la vie et décrit le caractère du préfet Marquis. Il s'est longuement étendu sur cette question, qu'il aurait dû résumer en quelques phrases, et le temps qu'il y a consacré aurait pu recevoir un meilleur emploi. M. Parisot a dit l'essentiel ; pourtant, il s'est vu contraint, pressé qu'il était par l'heure, d'effleurer quelques questions qui auraient mérité d'être approfondies. On aurait voulu, par exemple, être plus exactement renseigné sur les rapports de Marquis avec les divers conseils, sur la sincérité des sentiments de loyalisme qu'étalaient dans les circonstances officielles les membres de ces assemblées à l'égard de Napoléon Ier.

« Le débit de M. Parisot a paru un peu rapide ; en outre, le candidat prenait par moments un ton légèrement emphatique, que ne justifiait en aucune façon la nature des faits qu'il exposait.

« *Note* du mémoire et de la leçon : *7*, qui, multipliée par le coefficient *6*, donne *42 points*. »

« M. SCHMITT (1) a présenté comme mémoire une étude détachée du travail qu'il prépare sur les biens nationaux dans le district de Bar, travail destiné à figurer parmi ceux dus à l'initiative du Comité de recherche et de publication des documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution.

« Cette étude a pour sujet : *La Répartition des biens nationaux en 1789 et la vente des biens de première origine dans le district de Bar de 1791 à l'an IV.* La leçon donnée au candidat était libellée ainsi : *Dans quelles mains se trouvait la grande propriété en 1789 ? Qu'est devenue la grande propriété ecclésiastique à la suite de la vente des biens nationaux ?*

« M. Schmitt a fait preuve à la fois de méthode et d'ingéniosité dans son plan et dans ses procédés d'investigation : d'ingéniosité, car il n'existe encore sur la question aucun ouvrage qui pût lui servir de modèle, le livre de M. Charléty se rapportant à la région du département du Rhône, où les convulsions politiques ont sensiblement appauvri les archives. Sur la façon dont M. Schmitt utilise, par exemple, les rôles des vingtièmes et confronte les divers états qui furent dressés des biens du clergé, il ne mérite que des éloges. Il y a lieu, par contre, de regretter l'excessive discrétion avec laquelle il a utilisé les cahiers de doléances de la noblesse, du tiers état et de plusieurs paroisses dans le bailliage de Bar.

« M. Schmitt a su faire une étude consciencieuse et minutieuse des détails, et en même temps dégager de la foule des faits des conclusions d'ensemble. Les données du problème, telles qu'elles lui étaient fournies par les dépôts d'archives, étaient fort incertaines : statistiques défectueuses; difficulté de connaître le rendement des terres (car peu importe la superficie d'une propriété si l'on n'en saisit pas la valeur productive), et par suite difficulté de savoir si ces terres furent vendues à leur valeur réelle; impossibilité de caractériser l'état social de beaucoup de propriétaires d'avant 1791 et de beaucoup d'acquéreurs de 1791 à l'an IV; obscurité de la question des rétrocessions. M. Schmitt n'en est pas moins arrivé souvent, trop souvent, à des résultats catégoriques, trop catégoriques. Il a du moins établi l'importance du domaine, des nobles, du clergé régulier, parmi les propriétaires d'avant 1791 dans le district de Bar; le mouvement d'accession, dès cette époque, du paysan à la terre; le morcellement général des biens-fonds avant la Révolution même. Il a montré que les *premiers* acquéreurs des biens de première origine furent surtout des bourgeois des villes et que le morcellement devint extrême à la suite des ventes.

(1) Rapport de M. LÉVY-SCHNEIDER.

« La leçon de M. Schmitt a dénoté les mêmes qualités que son mémoire. Il l'a débitée de façon hésitante et d'une voix sourde ; mais, dans la discussion, son intelligence s'est révélée lucide, pénétrante et prompte à la riposte, sans parvenir toutefois à ébranler les doutes de l'auditoire sur l'exactitude de plusieurs des résultats qu'il présentait.

« Le jury considère que ce candidat a prouvé toutes les aptitudes qui caractérisent un bon esprit et un travailleur d'avenir, réserve faite de sa témérité qui est surtout un défaut de jeunesse, et que son mémoire est une excellente étude d'histoire régionale, dont l'histoire générale tirera profit.

« La Faculté a donc donné à M. Schmitt, pour l'ensemble de ses deux épreuves, la *note 8,* soit *48 points.* »



Comités d'études relatives à la vie économique de la Révolution française. — **Meurthe-et-Moselle.** — Dans sa session du mois d'août 1907, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a voté une subvention de 100 francs — pour frais de bureau — au comité de Meurthe-et-Moselle.



Livres devant paraître prochainement ou en préparation. — Nos lecteurs apprendront sans aucun doute avec plaisir que, selon toute vraisemblance, le tome III de l'*Histoire de Nancy* de M. Pfister paraîtra dans le courant de décembre. Le tome II sera probablement terminé l'année prochaine, et publié en 1909, pour l'exposition régionale qui doit se tenir à Nancy même.



Livres parus. — **Généralités et travaux ne pouvant se classer dans une des périodes ci-dessous indiquées.** — *Histoire politique et administrative.* — Dr Müller (F.-W.), *Die elsässischen Landstände. Ein Beitrag zur Geschichte des Elsasses.* Strasbourg, Schlesier et Schweiklardt, 1907, vol. in-8 de 211 pages.

Navigation fluviale. — Dr Tille (Alex.), *Zur Geschichte der Saarflösserei und Saarschiffahrt.* Saarbrücken, C. Schmidtke, 1907, broch. in-8 de III-47 pages.

Folk-Lore. — Maurer (Dr Th.), *Die Sesenheimer Lieder.* Strasbourg, J.-H.-E. Heitz, 1907, broch. in-8 de 38 pages (Fascicule 32 des *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde in Elsass-Lothringen*).

Histoire du costume. — Kassel (Dr), *Ueber elsässische Trachten.* Hochfelden, chez l'auteur, 1907, broch. in-8 de 47 pages avec 3 tableaux.

Histoire des localités. — V. Collet, *Les Communes du canton de Charmes*. Épinal, Klein, 1905, vol. in-8 de 391 pages et gravures.

Houzelle (F.), *Brouenne, Bronel et Ginvry*. Montmédy, impr. Pierrot, 1907, broch. in-8 de 154 pages et 3 tab. gén.

Moyen Age. — *Administration financière.* — L. Stouff, *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace (1424-1426)*. Paris, librairie Larose et Tenin, 1907, broch. in-8 de 86 pages.

Art et archéologie. — Ficker (J.), *Denkmäler der elsässischen Altertums-Sammlung zu Strassburg im Elsass. Christliche Zeit.* Publié au nom de la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*. Strasbourg, Beust, 1907. Album de XXVIII pages de texte avec illustrations et de 52 gravures (dont 2 en couleurs).

Période moderne. — *Histoire générale.* — Hoffmann (Abbé), *L'Alsace au dix-huitième siècle*. Tome IV avec table générale des matières. Grenoble, impr. Notre-Dame, 1907, vol. in-8 de 595 pages.

Justice. — Pfister (Chr.), *Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du seizième siècle*. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1907, broch. in-8 de 34 pages (Extrait de la *Revue historique*).

Religion, clergé. — A. Kröner et A.-M.-P. Ingold, *Jean Hanser, abbé de Lucelle (Moines et religieuses d'Alsace)*. Colmar, Hüffel, 1907, broch. in-8 de 85 pages avec portrait.

Transports. — P. Boyé, *Postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au dix-huitième siècle*. Paris, Impr. nationale, 1907, broch. in-8 de 19 pages.

Histoire des localités. — E. Waldner, *Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar*. Premier fascicule. Colmar, impr. strasbourgeoise, 1907, vol. in-8 de 177 pages avec 1 grav.

Période contemporaine. — *Histoire politique.* — Uth (Dr). *Zur elsass-lothringischen Verfassungsfrage*. Berlin, H. Walther, 1907, broch. in-8 de 32 pages.

Religion, clergé. — A.-M.-P. Ingold, *Dom Mayeul Lamey, prieur majeur de Cluny (Moines et religieuses d'Alsace)*. Colmar, Hüffel, 1907, vol. in-8 de v-107 pages avec portrait.

Mémoires de sociétés savantes. — *Lorraine et Trois-Évêchés.* — *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. 18e année (1906). Metz, Scriba, 1907, vol. in-8 de IX-655 pages avec gravures dans le texte et hors texte, et 1 tableau généalogique.

Histoire des localités. — Roth (J.), *Das einstige bischöfliche Städtchen Dambach in der Revolutionszeit. Ein Beitrag zur elsässischen*

Revolutionschronik (8[e] fascicule des *Bausteine zur elsass-lothringischen Geschichts- und Landeskunde*). Saverne, Fuchs, 1907, broch. in-8 de 80 pages.

2° RÉGION NORD

Collaborateurs. — MM. P.-J. Blok, professeur à l'Université de Leyde, auteur d'une excellente histoire du peuple néerlandais, en cours de publication; Herman Vander Linden, chargé de cours à l'Université de Liège ; et H. Lonchay, professeur à l'Université de Bruxelles, ont bien voulu accepter de collaborer aux *Annales de l'Est et du Nord*.

* * *

Université de Lille. — **Enseignement de l'histoire régionale.** — M. A. de Saint-Léger fera, pendant l'année scolaire de 1907-1908, deux cours publics. Dans celui du mercredi il continuera ses leçons sur l'histoire de Flandre et étudiera la fin du seizième siècle et le dix-septième jusqu'aux guerres de Louis XIV. Dans celui de vendredi, il commencera l'histoire de la ville de Lille, des origines au quatorzième siècle. La conférence du jeudi sera consacrée à des explications de textes relatifs à l'industrie dans les Pays-Bas conquis, à la fin de l'ancien régime.

Nomination. — Par arrêté du 18 juillet 1907, M. A. de Saint-Léger a été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique.



Université de Paris. — Les examens du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie ont eu lieu en juin à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Quelques candidats avaient choisi des sujets qui intéressent l'histoire de notre région : MM. Roy, *La Municipalité de Clermont (Oise) de 1789 à 1795 ;* Sciama, *La France et la révolution des Pays-Bas autrichiens, 1787-1791 ;* Vaucher, *La Hollande et la politique française entre l'invasion prussienne et l'invasion française, 1787-1791.*



Congrès. — **Le Congrès des Sciences historiques de Dunkerque.** — La Société dunkerquoise avait organisé cette année un congrès des

sciences historiques qui a réuni bon nombre d'érudits belges et français. Le congrès a été ouvert le dimanche 14 juillet, en l'hôtel de ville de Dunkerque, par M. le Dr Duriau, président de la Société dunkerquoise. Les travaux des sections ont occupé les matinées des 13, 14 e 15 juillet. Les congressistes ont fait d'agréables excursions à Bergues, le 13, et à Furnes, le 14. Un banquet les a réunis le 13 au soir. C'est dire que l'organisation matérielle du congrès fait grand honneur à la Société dunkerquoise et au comité d'organisation présidé par M. l'ingénieur Dreyfus. La séance de clôture, qui eut lieu le 15, dans l'après-midi, fut présidée par M. le recteur Lyon, délégué de M. le ministre de l'instruction publique.

Les travaux des sections se sont poursuivis avec un zèle remarquable. Les organisateurs avaient eu soin de réunir en volume les résumés de bon nombre des mémoires qui ont été présentés au congrès. Ainsi beaucoup d'entre eux ont pu faire l'objet de discussions complémentaires qui ont fourni d'utiles indications.

M. DE CANNART D'HAMALE a présenté le résultat de ses recherches sur *Jean Canart, chancelier de Bourgogne*. M. Ph. SAGNAC, professeur à l'Université de Lille, a rappelé les traits essentiels de l'importante enquête qu'il a entreprise sur le *Serment à la constitution civile du clergé;* puis il a insisté sur l'aspect particulier de la question dans le Nord et le Pas-de-Calais. Un des étudiants d'histoire à l'Université de Lille, M. RICHARD, a adressé au congrès un mémoire étendu sur *Le Clergé et l'application de la constitution civile dans le département du Nord* (*1789-1792*). M. le commandant LÉVI avait adressé un mémoire sur la *Bataille d'Hondschoote* que, malheureusement, il n'a pu venir présenter lui-même. M. DOUXAMI, professeur à l'Université de Lille, a résumé les faits qui permettent de fixer l'*Époque de la formation du détroit du Pas-de-Calais*.

Les autres communications, et ce sont les plus nombreuses, concernaient : 1° le mouvement littéraire et la linguistique; 2° les questions économiques et sociales.

M. le chanoine LOOTEN (*Documents nouveaux pour servir à l'histoire de la chambre de rhétorique de Bergues dite « les Royaerts »*) et M. Léon LEFEBVRE (« *Le Brunin* », *société littéraire lilloise, 1758-1760*) ont attiré l'attention sur les chambres de rhétorique et les sociétés académiques. M. DEWACHTER a traité du *Recul en Belgique de la langue française à notre époque*. L'étude des patois a provoqué les communications de MM. LEDIEU (*Essai de grammaire du patois picard*), BOMBART (*Concordance du patois et du roman*) et BOUCHET (*Le Parler dunkerquois*).

Il semble que l'histoire économique et sociale préoccupe de plus en plus, à la suite des maîtres de l'histoire, les érudits provinciaux. On ne peut que s'en réjouir, car on ne parviendra à édifier une œuvre solide qu'au moyen d'enquêtes locales patiemment poursuivies, et elles exigent le concours de nombreux travailleurs.

M. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille, a montré tout le parti qu'on peut tirer des *Lettres de rémission,* et particulièrement de celles des ducs de Bourgogne, pour l'histoire sociale, et il a émis le vœu que la Société dunkerquoise en entreprenne la publication. M. Lennel, professeur au collège de Calais, par son étude sur l'*Assistance à Calais du dix-septième siècle à nos jours,* a provoqué une intéressante discussion qui montre que l'assistance publique pourra, très utilement, reparaître à l'ordre du jour des futurs congrès. M. Beck a décrit un *intérieur flamand* et le congrès a émis le vœu que le musée de Dunkerque se préoccupe d'en reconstituer un spécimen.

L'histoire de l'industrie et des transports a été particulièrement favorisée. M. J. de Pas a traité des *Coches d'eau dans la Flandre maritime.* M. Willemsen a présenté une très importante *Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.* M. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, a étudié l'*Industrie de l'impression des toiles à Lille pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle* et M. A. Crapet, professeur à l'école normale de Douai, les *Encouragements accordés aux manufactures par les administrations de la Flandre wallonne à la fin de l'ancien régime.*

La période révolutionnaire a été également abordée à propos d'une *Esquisse de l'histoire des subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution,* présentée par M. G. Lefebvre, professeur au lycée de Lille.

Enfin le congrès a écouté avec intérêt la communication de M. le Dr Lancry sur la *Dot agraire à Fort-Mardyck et à Beuvraignes* (*Somme*) et il a encouragé par un vœu les efforts de M. Lancry en vue de généraliser ce mode d'utilisation des biens communaux.

Il apparaît donc qu'il s'est constitué dans notre région un important groupement de travailleurs qui cherchent à coordonner leurs efforts. Les résultats acquis sont déjà très importants, comme M. de Saint-Léger l'a montré en passant en revue les travaux d'histoire locale qui ont vu le jour depuis quelques années. Des discussions qui ont suivi les communications faites au congrès, il ressort que ces réunions peuvent être extrêmement profitables. Elles suggèrent et elles permettent des enquêtes simultanées sur des questions bien définies; en un mot,

elles organisent le travail et fournissent des points de comparaison. Mais il serait nécessaire qu'elles aient lieu avec une périodicité relative et, d'autre part, que les questions portées aux programmes des congrès soient ramenées à un très petit nombre, de manière que, ces programmes une fois publiés, les travailleurs locaux puissent faire converger leurs efforts. On parviendrait ainsi à élucider plus d'un problème.

Bien des progrès restent à réaliser à cet égard. Mais il y a de telles difficultés à vaincre pour grouper les bonnes volontés et coordonner les efforts qu'en permettant de préciser les données du problème, le congrès de Dunkerque a rendu de grands services, et la Société dunkerquoise peut, à bon droit, se montrer fière de son heureuse initiative. Souhaitons que d'autres sociétés de la région tiennent à continuer cette œuvre.

G. L.

* * *

Le Congrès archéologique et historique de Gand. — Le vingtième congrès archéologique et historique de Belgique, organisé par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, a eu lieu du 2 au 7 août.

Le comité avait reçu environ 1 500 adhésions, dont 1 300 de Belgique. Parmi les Français, qui avaient répondu en grand nombre à l'invitation, citons : MM. E. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie; Paul Vitry, conservateur au musée du Louvre; Boinet, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; G. Espinas, archiviste au ministère des affaires étrangères; Vanrycke, bibliothécaire en chef de l'Université de Lille; P. Dubois, président de la Société des antiquaires de Picardie ; Léon Lefebvre et A. Levé, membres de la commission historique du département du Nord ; l'abbé Masure, archiviste du diocèse de Cambrai ; Jennepin, Gossart, etc. Le ministre de l'instruction publique s'était fait représenter par M. A. de Saint-Léger. Le délégué officiel de la Hollande était le professeur P.-J. Blok, de l'Université de Leyde.

Grâce à la publication, avant la réunion du congrès, des *Rapports et Mémoires* sur les questions mises à l'ordre du jour, les trois sections (*préhistoire, archéologie, histoire*) ont pu faire en peu de temps beaucoup de besogne. Après les congrès de Dunkerque et de Gand, la preuve est faite : la distribution d'un volume préparatoire est indispensable. C'est le seul moyen de rendre les discussions sérieuses et vraiment fructueuses.

Il nous est impossible d'exposer en détail les travaux des sections. Il suffira de renvoyer aux listes, que nous avons déjà données [1],

[1] *Annales de l'Est et du Nord*, année 1907, numéros d'avril (p. 311) et de juil-

des rapports et mémoires rédigés en vue de ce congrès, et de signaler seulement les questions qui ont été l'objet de débats approfondis.

Dans la section de *préhistoire,* la discussion s'est localisée sur la question controversée des eolithes, c'est-à-dire des instruments de pierre utilisés sans taille intentionnelle. On a aussi étudié le caractère des antiquités recueillies dans la plaine maritime.

La section d'*archéologie et d'histoire de l'art* a entendu des communications fort intéressantes sur la vie des Van Eyck et sur leurs œuvres. Les questions posées par M. J. Casier (*Faut-il encourager la création des musées locaux et régionaux?*) et par M. le chanoine Vanden Gheyn (*Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics*) ont donné lieu à de vives polémiques.

A la section d'*histoire* on s'est occupé longuement de la question des *petites archives et de leurs inventaires,* et des propositions du R. P. J. Vanden Gheyn et de M. Pirenne de constituer un album paléographique belge et un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges. MM. H. Pirenne, R. P. Vanden Gheyn, chanoine Cauchie, J. Cuvelier, E. Dony et V. Van der Haeghen ont pris la parole dans ces discussions. A signaler aussi : la théorie de M. Tourneur sur l'étymologie de Gand, avec les objections de M. Monseur ; une communication de M. H. Vander Linden sur les sources de la géographie historique de la Flandre ; un exposé très net de M. Lonchay sur les sources de l'histoire du règne d'Albert et d'Isabelle ; les indications données par le chanoine Cauchie sur les documents intéressant les Pays-Bas conservés aux archives farnésiennes, à Naples.

Des conférences ont été faites par M. Ch. Buls sur l'*Évolution du pignon bruxellois;* par M. G. Hulin sur *Le Triptyque de la cathédrale Saint-Bavon attribué faussement à Gérard Van der Meire ;* par

let (p. 475). Ajoutons ici la liste des articles contenus dans le cinquième envoi (6 juillet 1907): V. Fris, *Les Origines de la réforme constitutionnelle de Gand de 1360 à 1369;* — Baron Ch. Gillès de Pélichy, *Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime;* — A. Cauchie, *Les Archives farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas;* — E. Matthieu, *Les Sociétés populaires en Belgique;* — H. Van Houtte, *L'Évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes;* — G. des Marez, *L'Évolution corporative en Flandre à la fin du treizième siècle;* — Chanoine A. Thiéry, *Les Tapisseries historiées signées par Jean Van Room,* alias *de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Autriche;* — F. Huybrigts, *Les Diverses civilisations au sixième siècle en Hesbaie;* — P. Bergmans, *Note sur la représentation du retable de l'Agneau mystique de Van Eyck en tableau vivant, à Gand, en 1458;* — Xavier Smits, *Note relative à l'iconographie sculpturale de la cathédrale de Bois-le-Duc;* — D. Raeymaekers, *Quelques Stations tardenoisiennes néolithiques découvertes aux environs de Gand;* — Jos. Destrée, *Hugo van der Goes.* — On voit la variété des communications qui ont été faites.

MM. Pirenne et le chanoine Vanden Gheyn sur l'*Histoire d'Aardenburg* et sur l'*Église* de cette petite ville ; par M. Joseph Casier, qui a montré une série de vues de la Flandre.

La visite du château de Gérard le Diable, de la cathédrale Saint-Bavon, du château des comtes, des ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, de l'Hôtel de ville, du Musée des beaux-arts, a été faite sous la conduite de MM. A. Diegerick, le chanoine Vanden Gheyn, A. Van Werveke, V. van der Haeghen et L. Maeterlinck.

La fête dix-huitième siècle organisée au château de Leeuwergem laissera à tous un souvenir inoubliable. Au programme : des danses anciennes (ballet d'*Armide* de Gluck et danses villageoises) et la représentation du *Jeu de l'amour et du hasard.* Ce qui a fait surtout le charme de ce spectacle c'est le décor gracieux dans lequel il se donnait. Le théâtre de verdure n'est que feuillage depuis le fond de la scène et les coulisses jusqu'aux loges bordées de charmilles. Des arbres magnifiques l'entourent, l'ombragent et en forment pour ainsi dire le couronnement. Quel cadre à souhait pour faire valoir les gracieuses évolutions des danseuses et le délicieux badinage de Marivaux.

* * *

Deux expositions avaient lieu à Gand et ont ouvert leurs portes aux congressistes : une exposition rétrospective de l'habitation privée, dans laquelle on a groupé par provinces un grand nombre de vues, dessins, aquarelles, phototypies, etc., donnant des façades, des détails de maisons du Moyen Age, à Gand, à Ypres, à Anvers, à Malines, à Bruxelles ; — une exposition d'ex-libris anciens et de documents relatifs à la ville d'Ostende et à la compagnie des Indes (*de generale Keyserlijke Indische Compagnie*).

* * *

Le prochain congrès se tiendra à Liège en 1909.

* * *

Le congrès de Gand a parfaitement réussi. Le succès de cette importante manifestation de la science historique belge doit être attribué au comité organisateur (MM. H. Pirenne et chanoine Vanden Gheyn, présidents ; G. Hulin et V. van der Haeghen, vice-présidents, etc.) et particulièrement à son dévoué secrétaire général, M. Paul Bergmans, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour arriver à ce magnifique résultat.

A. S.

* * *



L'Exposition de la Toison d'or à Bruges. — Signalons le grand intérêt — à la fois historique et artistique — que présente cette exposition, magnifique groupement de tableaux, de tapisseries, de médailles, de manuscrits, d'armes.

La série des portraits est particulièrement instructive : douze portraits de Philippe le Bon, neuf de Maximilien, autant de Philippe le Beau, un grand nombre de Charles-Quint, de Philippe II, de princes et princesses et de chevaliers de la Toison d'or. Ceux de Charles-Quint donnent, en résumé, l'histoire de sa vie : on le voit enfant, à l'âge de deux ans et demi, et à sept ans ; on le voit jeune homme, puis dans la force de l'âge ; on le voit enfin dans les dernières années de son existence. — Pourquoi ces portraits sont-ils dispersés ? Il y avait intérêt, il me semble, à les placer les uns à côté des autres, et chronologiquement.

Cette galerie d'effigies n'est pas le seul attrait de l'exposition. Pour accroître son importance artistique, on a joint aux portraits quelques tableaux religieux et quelques peintures de genre. Les pièces ne sont pas nombreuses, mais certaines sont de premier ordre. A signaler surtout deux *Annonciations :* celle de Van Eyck (n° 174) est une des œuvres les plus parfaites de ce merveilleux artiste. L'autre, du « maître de Flémalle » (n° 180), laisse l'impression d'un morceau aimable et un peu précieux. La recherche, la précision et la vérité des détails (la chandelle qui fume en s'éteignant, l'essuie-main, etc.) sont absolument remarquables, principalement dans le volet de droite (saint Joseph fabriquant des souricières).

Le *Sortilège* (n° 176) est un petit chef-d'œuvre, tout à fait charmant.

N'oublions pas les tableaux de Jérôme Bosch. Les trois parties du *Chariot de-foin* (n° 216), avec le *Paradis* et l'*Enfer*, sont réunies à Bruges et forment un ensemble complet. La dispersion des scènes, l'accumulation des détails, la création des personnages monstres, le caractère spécial de leurs diableries font de ce triptyque et de celui du *Jugement dernier* (n° 217) des œuvres bizarres, étonnantes, qui devaient intéresser vivement les hommes du seizième siècle.

Il y aurait à citer bien d'autres pièces de valeur. On en trouvera l'indication dans les publications parues — et à paraître — à l'occasion de cette exposition.

A. DE SAINT-LÉGER.

***

Musée lillois. — M. le docteur H. Folet vient de donner au Musée lillois de précieux souvenirs de famille provenant de son arrière grand-

oncle, Alexandre Bolle, et rappelant une des époques les plus glorieuses de notre histoire locale.

En 1792, quand l'armée ennemie fit une tentative désespérée pour forcer les portes de Lille, Bolle rendit des services tels qu'il reçut de LA COMMUNE DE LILLE RECONNAISSANTE un magnifique sabre d'honneur.

Cette arme, la lettre de la municipalité l'offrant au valeureux défenseur de la cité, le portrait de Bolle en miniature, tels sont les principaux objets dont vient de s'enrichir le Musée lillois, grâce à la libéralité du docteur Folet.

***

Travaux en préparation. — M. G. DURAND prépare une *Monographie de l'église de Saint-Riquier,* pour la *Picardie historique et monumentale,* et imprime le tome V de ses *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de la Somme.*

Le vicomte de CALONNE reprend, pour lui donner plus d'ampleur, son ancienne étude sur les *Classes agricoles en Picardie.*

M. BRUNEL, élève à l'école des Chartes, prépare comme thèse d'école le *Catalogue des actes des comtes de Ponthieu.*

La *Société des antiquaires de Picardie* publie de M. Maugis, professeur au lycée Michelet à Paris, des *Documents inédits des quatorzième et quinzième siècles sur l'histoire de la ville d'Amiens,* extraits du trésor des chartes et des registres du parlement de Paris. Elle publie également, par suite d'un legs qui lui a été fait, des *Manuscrits de la collection Dom Grenier relatifs à la ville de Corbie.* Elle prépare en outre la publication d'un *Dictionnaire historique et archéologique de la Somme,* rédigé par plusieurs de ses membres.

En souscription et pour paraître très prochainement : L. BRÉBION, *Étude philologique sur le Nord de la France (Pas-de-Calais, Nord, Somme).* 1 vol. in-8 d'environ 320 pages, prix : 7f 50.

Pour paraître : *Les Chefs-d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907.* Librairie Van Oest, à Bruges.

***

Viennent de paraître (1). — **Instruments de travail et documents.** — COOPMANN et Jan BROECKAERT, *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Gent, Siffer, 1907, gr. in-8, 350-11 bldz.

J. LAMEERE et H. SIMONT, *Recueil des anciennes ordonnances de la*

(1) La bibliographie des livres et brochures récemment parus a été dressée par M. Émile Raoust, licencié d'histoire.



Belgique, 2e série, 1506-1700. T. IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1536 (1537 n. st.) au 24 décembre 1543. Bruxelles, Goemaere, 1907, in-folio, 528 pages.

H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* Paris, 1907, in-8, xv-627 pages.

Baron A. van Zuylen van Nyevelt, *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus, conservées aux archives de l'État à Bruges.* Bruxelles, Guyot, 1907, gr. in-8, 21 pages.

Inventaire sommaire des archives communales de Deulémont (Nord), antérieures à 1790, rédigé sous la direction de l'archiviste départemental par Ch. Delattre, avec introduction historique par L. Flipo, maire de Deulémont. Lille, Danel, 1907, in-4 à 2 col., x-141 pages.

G. des Marez, *Rapport sur l'état des travaux de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, suivi de la liste des publications de cette commission.* Bruxelles, Goemaere, 1907, in-8, 55 pages.

Géographie, géologie, etc. — P. Fourmarier, *La Tectonique de l'Ardenne.* Liège, H. Vaillant-Carmanne, in-8, 112 pages, figures et XII planches. (Extrait des *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXIV, mémoires).

Jean d'Ardenne (Léon Dommartin), *L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste. 1re partie : la vallée supérieure de la Meuse, de Namur à Charleville et Sedan ; la Lesse ; le Semois ; l'Ardenne centrale et méridionale ; l'entre Sambre-Meuse.* Nouvelle édition, 1906, Bruxelles, Weissenbruch, in-16, 510 pages et cart.

O. van Ertborn, *Les Recherches houillères en Flandre.* Bruxelles, Hayez, in-8, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie,* tome XXI, procès-verbaux, année 1907.)

P. Joanne, *Guide du voyageur en France : réseau du Nord.* Paris, Hachette, 1907, petit in-16 à 2 colonnes, 103 pages avec 2 cartes, 20 plans et annonces (2f 50).

Joanne, *Boulogne et Berck* (Guide Joanne). Paris, Hachette, 1907, in-16, 62 pages avec 2 plans, 2 cartes, 16 gravures et annonces.

J. Lion, *Les Voies romaines d'Amiens et de Cassel à Boulogne, d'après la table Théodosienne.* Amiens, impr. Piteux frères, 1907, in-8, 16 pages et 2 cartes.

P. Joanne, *Itinéraire général de la France : le Nord, la Champagne et l'Ardenne.* Paris, Hachette, 1907, in-16, 460 pages avec 53 cartes, 36 plans et annonces (7f 50).

Dr Caussin, *Les Plantes médicinales de la Picardie*. Paris, 1907, petit in-8, 350 pages (5 francs).

E. Gonse, *Excursion botanique sur le littoral de la Somme*. Amiens, 1907, in-16, 30 pages.

M. Mourlon, *Sur l'existence du quaternaire campinien à « Elephas primigenius » dans la vallée de l'Escaut au pays de Waes* (Extrait du *Bulletin de la Société belge de géologie*). Bruxelles, Hayez, in-8, 6 pages.

Histoire diplomatique et militaire. — V. Dupuis, *Les Opérations militaires sur la Sambre en 1794. Bataille de Fleurus*, par le commandant V. Dupuis, chef de bataillon d'infanterie, breveté à la section historique de l'État-major de l'armée. Paris, impr. et libr. Chapelot et Cie, 1907, in-8, xvi-595 pages et 11 cartes ou croquis. *Publié sous la direction de la section historique de l'État-major de l'armée.*

Histoire intérieure. — Félix Rachfahl, *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand*. Zweiter Band. I. Halle, in-8, III-512, 42 s.

J.-E. Barker, *The rise and decline of the Nederlands. A political and economic history and a study in practical statesmanship*. London, Smith Elder, 1907, in-8, 492 pages.

Edm. Leleu, *Les Élus de Lille. 1re série. Les députés et sénateurs.* Impr. du *Progrès du Nord*, 1907, br. in-12, 12 pages.

H. Kervyn de Lettenhove, *La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'ordre depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559*, réunies par le baron H. K. de L., Bruxelles, Van Oest et Cie, in-4, 194 pages, gravures et portraits hors texte.

Les Archers de Dunkerque. Tours, Mame, s. d., in-32, 63 pages avec gravures.

R. Rodière, *Anoblissement impérial d'un bourgeois de Montreuil (1662)*. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1907, in-8, 48 pages.

Lieutenant P. de Lanet, *La Neutralité de la Belgique en 1906*, Paris, Lavauzelle, in-8, 40 pages avec 4 croquis.

A. Lefebvre, *Tablettes boulonnaises*. 7 fascicules petit in-8 (nos 23 à 29), Boulogne, 1904-1907.

Fasc. 23 : *Lettres de confirmation des privilèges de la ville de Desvres en Boulonnais*.

Fasc. 24 : *Les Colonnes du Temple ou les soutiens du collège communal de Boulogne-sur-Mer*.

Fasc. 25 : *Les Débuts poétiques d'un collégien : Ernest Serret*.

Fasc. 26 : *Mon enquête sur la colonne milliaire de Devernia*, Desvres (Pas-de-Calais).

Fasc. 27 : *Nos premiers maîtres au collège de Boulogne.*

Fasc. 28 : *Oraison funèbre du vieux collège communal.*

Fasc. 29 : *Document inédit sur Pilâtre de Rozier.*

V. Fris, *Nieuwe Oorkonden betreffende den Opstand van Gent tegen Philips den Goede.* Gent, 1906, in-8, 43 pages.

P.-J. Blok, *Geschiedenis van het nederlandsche volk.* T. VII, Leyde, Sijthoff, 1907, in-8, 545 pages et 2 cartes.

Histoire religieuse. — *Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais* tenue à Lille du 12 au 18 novembre 1906. Lille, impr. Ducoulombier, libr. de l'Œuvre Saint-Charles, 1906, petit in-8, XLVII-361 pages.

J. Malotaux, *Histoire du catéchisme dans les Pays-Bas à partir du concile de Trente jusqu'à nos jours,* Renaix, Leherte, 1906, in-8, 133 pages.

V. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval.* 2e édition, Namur, Delvaux, petit in-8, 333 pages, gravures hors texte.

A. Croquez, *Sainte Godelièvе de Ghistelles, patronne de la Flandre.* Lille, Desclée, 1907, in-16, 155 pages.

Histoire économique et sociale. — G. Willemsen, *Désordres causés par la cherté du beurre à Saint-Nicolas en 1787.* (Extrait des *Annales du cercle archéologique du pays de Waes,* t. XXV). Saint-Nicolas, Edom, 1907, brochure in-8 de 10 pages.

Pierre Dubois, *Quelques mots sur les anciennes corporations des brasseurs de la Picardie. Conférence faite à l'assemblée générale annuelle du syndicat des brasseurs du département de la Somme et des départements limitrophes.* Paris, Fayolle, 1907, in-8, 27 pages.

G.-A. Vorsterman van Oyen, *Geschiedenis van den Disch, later het Burgerweeshuis te Aardenburg.* Aardenburg, 1907, in-8, 89 pages.

Camille Jacquart, *La Mortalité infantile dans les Flandres. Étude de démographie belge.* Bruxelles, 1907, A. Dewit, in-8, 157 pages et carte.

Dr Meeus, *L'Assistance des aliénés en Belgique. Étude critique, réformes à introduire.* Namur, Godenne, s. d. (1907), in-8, 24 pages.

H. Terquem, *La Variole à Dunkerque en 1907,* Paris, Doin, 1907, brochure in-8, 13 pages.

G. Asselin, *Les Jardins ouvriers à Amiens et dans la Somme,* Amiens, 1907, petit in-8, 35 pages.

Notice sur l'École supérieure pratique de commerce et d'industrie de Lille et de la région du Nord. Paris, Vuibert et Nony, 1907, in-12, 20 pages.

C.-L. DE CASAMAJOR, *La Crise viticole. Le Nord et le Midi*. Paris, 1907, petit in-8, 39 pages.

Alph. LEFEBVRE (de Boulogne-sur-Mer), *A propos de la fête annuelle des sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais. Renseignements pour les navigateurs de la région sur le filage de l'huile et ses applications*. Boulogne, 1907, petit in-8, 8 pages.

Annales de la chambre de commerce de Tourcoing. 4e semestre 1906. Tourcoing, 1907, in-8, pages 117 à 215 et table.

M. DOLEZ, *Les Moëres. Étude d'une association syndicale de dessèchement dans la région du nord de la France* (thèse). Lille, impr. Morel, 1907, in-8, 543 pages et cartes.

A.-H.-J. LUCASSE, *De l'étiologie de la fièvre typhoïde dans les grandes villes et plus particulièrement à Lille* (*étude d'épidémiologie*) [thèse]. Lille, impr. Morel, 1907, in-8, 253 pages.

Annuaire du syndicat de l'industrie du cuir de la région du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne) pour 1906-1907 (15e année). Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1906, petit in-8, 103 pages.

G. WILLEMSEN, *La Réorganisation de la noble confrérie de Saint-Hubert à Malines en 1730* (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*). Anvers, van Hille-de Backer, 1907, br. in-8, 52 pages.

E. SOYEZ, *Chapelle et confrérie de Saint-Sébastien à Amiens*. Amiens, impr. Yvert, 1907, in-8 carré, II-61 pages.

Histoire de la littérature et histoire de l'art. — G. DURAND, *Clochers picards avec flèches gothiques en maçonnerie des dix-septième et dix-huitième siècles*. Caen, impr. et libr. Delesquas, 1907, in-8, 16 pages et 2 planches.

Anthologie normande et picarde de la société des Violetti, colligée par Fernand-L. BERTHAUT. Édition illustrée de la *Revue picarde et normande*. Rouen, 1907, petit in-8 carré, 128 pages.

T. LEURIDAN, *Armorial de l'arrondissement d'Hazebrouck. Étude iconographique pour les vitraux du bas-côté du midi de la basilique Notre-Dame de la Treille à Lille*. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1907, in-8, 36 pages et 7 planches.

Pierre DUBOIS, *Guide sommaire du touriste à Amiens*. 2e édition revue et augmentée, avec 22 illustrations et un plan de la ville. Amiens, impr. Poire-Choquet, 114 pages.

Pierre DUBOIS, *Note sur les retables flamands des quinzième et seizième siècles, de l'Oise et de la Somme* (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont*). Abbeville, Paillart, 1907, br. in-8, 14 pages.

Ch. Gheude, *La Chanson populaire belge*. Bruxelles, O. Lamberty, 1907, grand in-8 carré, 130 pages illustrées.

A. Vermeylen, *Les Lettres néerlandaises en Belgique depuis 1830*. Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8, 38 pages.

Ern. Matthieu, *L'Horloge et le carillon du beffroi de Tournai en 1543-1544*. Anvers, in-8, 10 pages (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*).

J. Ruelle, *L'Église de Wavre, la tour et la flèche, les tombes*. Bruxelles, petit in-8, 104 pages, gravures.

Henri Hymans, *L'Exposition de la Toison d'or*. Publication de l'*Art flamand et hollandais*. Bruges, Van Oest et Cie, petit in-8, 284 pages.

Exposition de la Toison d'or à Bruges (juin-octobre 1907). Catalogue. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, petit in-8, 284 pages.

Armand Heins, *Le Château des comtes de Flandre à Gand. Notice historique et description du monument ; ses aspects avant et après la restauration*. Gand, N. Heins, grand in-8, 49 pages, gravures.

R. Caillemer, *Quelques libelli de la France du nord (treizième, quatorzième siècles)*. Paris, Larose, 1907, in-8, 14 pages.

G. Bernard (abbé), *La Représentation de la Passion à Lille (1906-1907). Souvenirs et impressions à Lille*. Desclée, 1907, petit in-16, 16 pages et vignette.

Arm. Heins, *Une vue de Gand peinte par Hubert van Eyck. Essai d'identification de la vue de ville représentée sur le revers des deux volets du polyptyque de l'agneau mystique. Étude iconographique et topographique*. Gand, 1907, grand in-8. Avec nombreuses vues et planches inédites, plan d'un quartier de Gand au onzième siècle, etc. (tiré seulement à 265 exemplaires).

A. Rostand, *Remparts anciens de Picardie, conférence faite à la séance du 19 mars 1907 de la société des Rosati picards*. Amiens, in-16, 44 pages et 6 planches.

F. van Duyse, *Het oude nederlandsche lied. Wereldlijke en geestelijke liederen uit vroegeren tijd*. Aflevering XLIII. Antwerpen, 1907, in-4.

Monographies. — Lesneucq-Jouret, *Histoire de la ville de Lessines*. 2e édition augmentée, avec plans, dessins, sceaux, armoiries, vignettes, etc. Lessines, in-8, 423 pages. (La première édition a paru en 1873.)

C.-J. Bertrand, *Histoire de la ville d'Ath, documentée par ses archives*. Mons, impr. Dequesne-Masquillier et fils, in-8, 479 pages, figures, cartes et plans (Extrait des *Mémoires et publications de la*

Société des Sciences, des Arts et Lettres du Hainaut, 6e série, tome VIII).

Dr DENIS, *La Ville de Saint-Amand (Nord), de Louis XVI à Napoléon Ier (1788-1805)*. Douai, Brugère.

Manuels. — J. SOSSET, *Manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles normales et des instituteurs*. Nouvelle édition simplifiée, complétée et illustrée de nombreuses cartes et gravures. Bruxelles, Castaigne, in-8, IX-303 pages.

Arm. DOCTEUR, *Histoire de Belgique à l'usage du degré supérieur des écoles primaires et des écoles d'adultes*. 3e édition, Liège, H. Vaillant-Carmanne, petit in-8, 152 pages, gravures et cartes.

TABLE DES MATIÈRES

I. EST

1° ARTICLES DE FOND ET MÉLANGES

2° BIBLIOGRAPHIE

B) Revues et mémoires de sociétés savantes

C) Répertoire méthodique des livres, brochures, articles de revues et mémoires de sociétés savantes dont les « Annales de l'Est et du Nord » ont rendu compte en 1907.

a) GÉNÉRALITÉS, TRAVAUX NE POUVANT SE CLASSER DANS L'UNE DES PÉRIODES CI-DESSOUS INDIQUÉES

b) PÉRIODE GALLO-ROMAINE

c) MOYEN AGE

(jusqu'à la fin du xve siècle)

d) **PÉRIODE MODERNE**

(Jusqu'en 1789)

e) **PÉRIODE CONTEMPORAINE**

3° CHRONIQUE

II. NORD

1° ARTICLES DE FOND ET MÉLANGES

2° BIBLIOGRAPHIE

B) Recueils périodiques et sociétés savantes

C) Répertoire méthodique des livres, brochures, articles de revues et mémoires de sociétés savantes dont les « Annales de l'Est et du Nord » ont rendu compte en 1907

GÉNÉRALITÉS

(On a compris sous ce titre les travaux qui ne peuvent pas entrer dans les divisions chronologiques)

a) *Géographie*

Bouchet (E.). La Flandre, étude géographique sur la plaine flamande, 459.

Delépine (Abbé). Les Cordons littoraux de la Flandre maritime, 457.

b) *Sociétés savantes*

Lancry (Dr). Projet de fédération amicale des sociétés savantes de province, 290.

Leuridan (Abbé Th.). Projet de fédération d'histoire locale entre les sociétés savantes de la région du Nord, 289.

Leclair (Edm.). Rapport sur les travaux de la Société d'études de la province de Cambrai, 290.

Quarré-Reybourbon. Les Sociétés savantes de la région du Nord et leurs travaux historiques, 290.

c) *Monographies de localités*

Gosseries. Monographie du village de Céply, 301.

Harrau (Abbé). Histoire de Gravelines, depuis son origine jusqu'à nos jours (*suite*), 140.

Lennel (F.). Calais par l'image, 284.

Leuridan (Abbé Th.). Histoire de Seclin. IV. Histoire de l'hôpital Notre-Dame, 460.

Lhomel (de). Le Village de Sorrus, 298.

Méresse. Histoire du Cateau, 285.

Monteuuis (Abbé G.). Histoire de Leers, 284.

Roche-Marchiennes (de La). Notice sur Harvengt et ses seigneuries, 300.

d) *Art, monuments, musées, etc.*

Albot (Numa). La Verrerie et les verriers italiens dans les Ardennes, 139.

Beck (Jules). Le Musée flamand du Trocadéro, 458.

Delau (J.). Illustration de ses articles sur l'Ardenne; — Reproduction du sceau du chapitre de Molhain, 137.

Delau (J.). L'Ardenne qui s'en va, 137.

Delchevalerie et Rostand (Edm.). Les Albums de J. Delau, 137.

Delignières. La Peinture sur verre à l'église Saint-Vulfran d'Abbeville, 295.

Delignières. L'Hôtel de la Gruthuse à Abbeville, 296.

Enlart (M.). Nos Cathédrales disparues, Térouanne, Arras, Boulogne, 291.

Gueillot (Dr O.). Le Château de Laubrelle, 139.

Hachez (Félix). La Chapelle de Notre-Dame-de-Salut à Hornu-lez-Saint-Ghislain, 300.

Hachez (Félix). Maison d'habitation de Madame Royale à Mons, 301.

Hahn (le R. P.). Description du mur d'enceinte de l'ancien château de Mons, 301.

Henry (E.). Les Blanpain fondeurs de cloches à Francheval, 138.

Hodevaere (Charles). Sur l'Écusson de la porte d'entrée de la chapelle de Battignies à Binche, 300.

Hubignon (N.). La Date de la démolition du château de Montcornet, 139.

Husson (G.). La Sépulture d'Isabelle de Rumigny et les tombeaux de l'abbaye de Pont-aux-Dames, 139.

Jadart (Henri). Les Édifices religieux du département des Ardennes, 139.

Macqueron. L'Église de Bouillancourt-sous-Miannay, 297.

Matthieu (Ernest). Tableaux du peintre de Soignie, 301.

Michaux (Abbé). Les Caractères architectoniques de l'église de Wismes (Pas-de-Calais), 289.

Rodière (R.). Rapport sommaire sur les

d) *Histoire de l'art et de la littérature*

e) *Études diverses*

PÉRIODE CONTEMPORAINE

a) *Histoire politique et religieuse*

b) *Histoire économique et sociale*

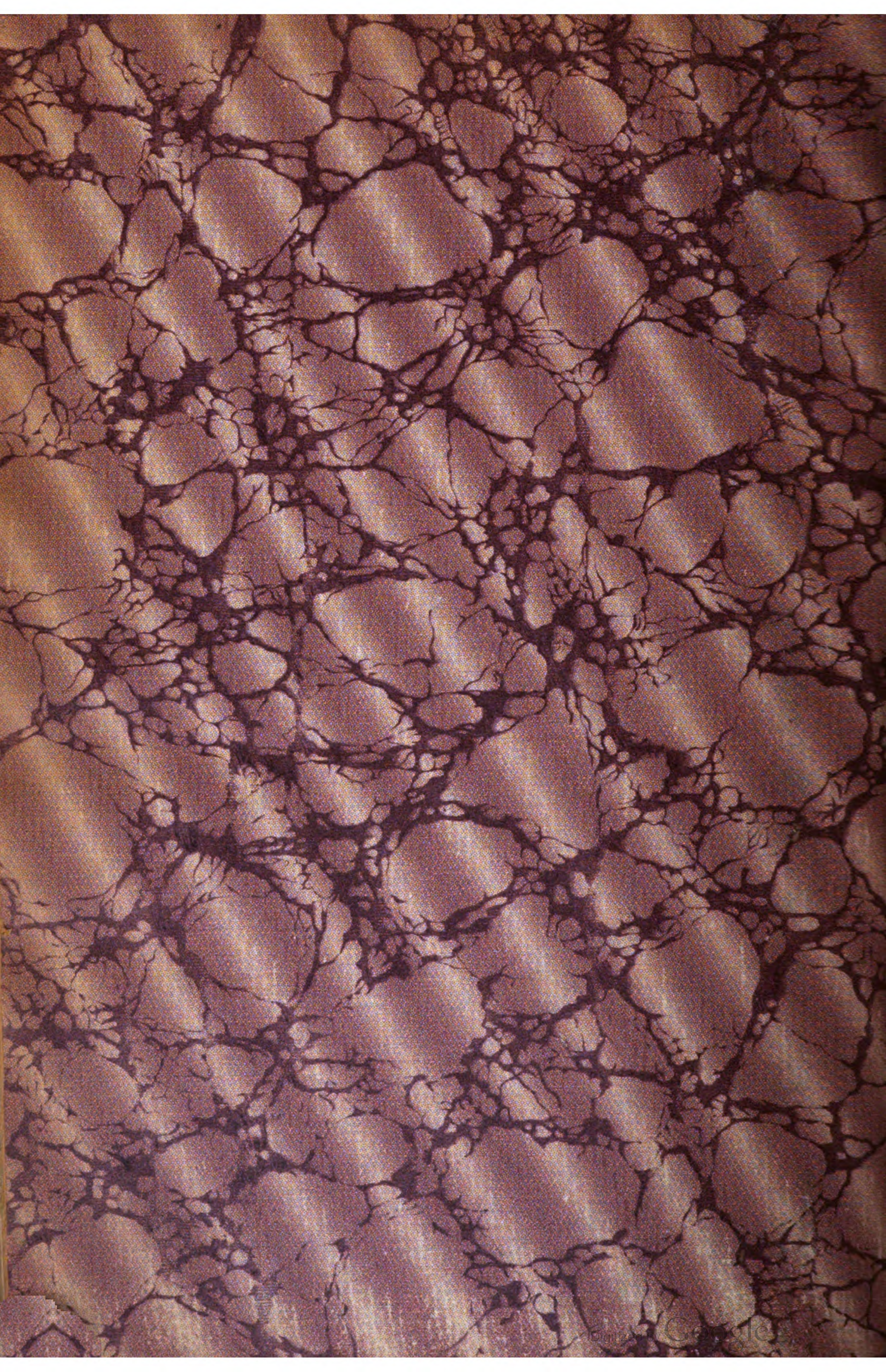
c) *Histoire de l'art et de la littérature*

d) *Biographies*

3° CHRONIQUE

Le Gérant : R. PARISOT.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03689 1425

